

MÉMOIRES
SUR
LE CONTACT
DES RACES

PUBLIÉS PAR

G. SPILLER

POUR LE CONSEIL EXÉCUTIF DU CONGRÈS



P. S. KING & SON
ORCHARD HOUSE, WESTMINSTER
LONDRES

[En dépit]
COMPTES-RENDU DES SÉANCES
DU
PREMIER CONGRÈS UNIVERSSEL
DES RACES
MÉMOIRES SUR LE CONTACT
DES RACES
L'UNION
DE LA RACE
TOME I - LES RACES
1911

[*En Anglais*]

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DU
PREMIER CONGRÈS UNIVERSEL
DES RACES

TENU À

L'UNIVERSITÉ DE LONDRES

DU 26 AU 29 JUILLET 1911

LONDRES : P. S. KING & SON

1911

117463.

117463

MÉMOIRES
SUR
LE CONTACT DES
RACES

COMMUNIQUÉS AU
PREMIER CONGRÈS UNIVERSEL DES RACES

TENU À
L'UNIVERSITÉ DE LONDRES

DU 26 AU 29 JUILLET 1911

PUBLIÉS, POUR LE CONSEIL EXÉCUTIF DU CONGRÈS, PAR

G. SPILLER

SECÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONGRÈS



* 0 0 6 0 0 8 4 1 4 7 *



P. S. KING & SON
ORCHARD HOUSE, WESTMINSTER
LONDRES

1911

MÉMOIRES
DU
LE CONTACT DES
RACES

COMMUNIQUÉS AU
PREMIER CONGRÈS UNIVERSEL DES RACES

L'UNIVERSITÉ DE LONDRES

BY APPOINTMENT TO HIS MAJESTY THE KING

*This work is being simultaneously issued by
MESSRS. P. S. KING & SON in an English
and a French Edition.*



P. S. KING & SON
ORCHARD HOUSE, WESTMINSTER
LONDON

1911

AVANT-PROPOS

LE Congrès se propose comme but " de discuter, à la lumière de la Science et de la Conscience moderne, les relations générales qui existent entre les peuples de l'Occident et ceux de l'Orient, entre les peuples soi-disant blancs et les peuples soi-disant de couleur, en vue d'encourager parmi eux une bonne entente, des sentiments plus amicaux et une coopération plus cordiale."

On a demandé aux rapporteurs de ne point perdre de vue l'esprit du but de ce Congrès ; mais ils ne reçurent aucune autre instruction, ni ne furent liés par aucune restriction. Il aurait donc été naturel de trouver exprimées, dans les mémoires ci-joints, les plus graves divergences d'opinions. Pourtant, chose singulière à noter, les rapporteurs—venus littéralement de tous les points de la surface du globe—manifestent un accord tout-à-fait remarquable sur la plupart des problèmes vitaux dont s'occupe le Congrès, et soutiennent, somme toute, une opinion très encourageante pour ceux qui, dans tous les pays, voient un frère et un égal, du moins potentiellement, dans tout être humain, quelle que soit la couleur de sa peau. Etant donné que ces écrivains sont éminemment qualifiés pour porter un jugement sur les questions qu'implique le contact des races, on peut affirmer sans crainte que le Congrès aura rendu de grands services à la fois scientifiques et humanitaires. Il ne sera pas difficile désormais de répondre à ceux qui prétendent que leur propre race s'élève comme une tour bien haut au-dessus de toutes les autres races, et qu'en conséquence les individus appartenant aux autres races doivent se soumettre de bon cœur à être traités, ou plutôt mal-traités, comme des bûcherons ou des porteurs d'eau. Les rapporteurs ont ramené à des propositions raisonnées les sentiments généreux que cette question inspire à la portion

la plus cultivée et la plus hautement responsable de l'humanité, qui se trouve abondamment représentée dans l'imposante énumération de nos Vice-Présidents, Vice-Présidents d'Honneur, et Membres du Comité d'Honneur.

On a pensé que dans un Congrès ayant ce caractère, chaque peuple devait parler pour lui-même ; et c'est la raison pour laquelle chaque rapport, concernant un peuple d'Orient, a été écrit par une personnalité éminente, appartenant à ce peuple. C'est ainsi que le lecteur qui, en Occident, parcourra ce volume, aura l'occasion sans précédent d'apprendre ce que les savants orientaux pensent du contact des races. Espérons également qu'au Second Congrès Universel des Races on recevra, de sources orientales, un nombre bien plus considérable de rapports généraux et scientifiques.

Les opinions particulières exprimées dans ce volume par les rapporteurs sont personnelles, et n'engagent pas les membres du Congrès. Les organisateurs rappellent leur déclaration préliminaire : " Quoique entièrement sympathique à toute mesure destinée à fortifier et à favoriser les bonnes relations, le Congrès n'est inféodé à aucun parti politique ni à aucun projet particulier de réformes." On pourrait ajouter, afin d'éviter des malentendus possibles, que les rapporteurs parlent en leur nom personnel et non comme représentants officiels. Ces restrictions nécessaires n'enlèvent pourtant rien à la grande portée des mémoires contenus dans ce volume.

Le Conseil Exécutif profite de cette occasion pour exprimer sa profonde gratitude aux nombreux auteurs des mémoires qui ont ajouté à la valeur et au succès du Congrès, en mettant à sa disposition les riches trésors de leur science et de leur expérience. Il désire aussi reconnaître les précieux services rendus par la traductrice, Madame d'Ardenne de Tizac, et l'assistance prêtée par Madame Spiller à l'éditeur. Enfin et surtout, le Conseil Exécutif ne peut s'empêcher d'offrir ses remerciements les plus sincères au Sénat de l'Université de Londres pour avoir eu la générosité de lui accorder pour les séances du Congrès le libre usage de ses salles de réunions.

INTRODUCTION

A tous ceux qui considèrent que favoriser la Bonne Entente et la Paix Internationales, c'est servir le plus élevé des intérêts humains, le Premier Congrès Universel des Races ouvre un horizon d'espérances et de promesses presque illimitées.

Aucun de ceux qui étudient l'histoire avec impartialité ne pourrait nier que, dans le cas de presque toutes les guerres dont les annales historiques ont conservé le souvenir, quelles que fussent les raisons ostensibles qu'on leur assignât, la véritable cause sous-jacente du conflit consistait toujours en une antipathie de race—si nous prenons le mot race dans la large et populaire acceptation du terme—antipathie que des circonstances particulières, souvent en elles-mêmes d'une importance médiocre, avaient avivée et excitée.

Aux premiers âges de l'histoire, cette antipathie se révéla par les efforts de certaines races pour subjuguier et même pour asservir les autres; mais dans les guerres modernes elles-mêmes, si les questions de frontières, l'ambition des gouvernants, ou la rivalité des intérêts commerciaux, peuvent avoir provoqué la crise, on s'apercevra que, dans presque chaque circonstance, l'existence préalable d'une inimitié de race ou de classe fut véritablement la cause déterminante du conflit, que des incidents particuliers n'ont fait que précipiter.

A mesure que la civilisation progresse et que le monde occidental reconnaît plus entièrement sa responsabilité morale, il est à espérer que ces influences et d'autres analogues verront sans cesse décroître leur empire; mais la conscience moderne doit en plus résoudre d'autres problèmes entièrement nouveaux, car des facteurs, nouveaux aussi, viennent de faire dans l'hémisphère oriental une apparition aussi soudaine que surprenante.

En moins de vingt années, nous avons été témoins du réveil le plus remarquable de nations que l'on considérait depuis longtemps comme plongées dans de telles profondeurs de somnolence, que le monde occidental voyait uniquement

en elles un champ vaste et fécond aux rivalités commerciales, souvent avides, cruelles et accompagnées dans leur poursuite d'effusions de sang ; ces nations, par ailleurs, n'étaient guère qu'une quantité négligeable dans les questions internationales.

Quels changements étonnants au cours de la vie d'une seule génération ! Ne choisissons que deux exemples, et considérons la surprenante ascension de l'Empire du Japon, qui annonçait, semble-t-il, un réveil analogue des activités et des qualités si parfaitement développées dans le peuple du grand Empire de la Chine !

Nous voyons de plus en plus approcher le jour où les immenses populations de l'Orient affirmeront leur droit à se rencontrer en termes parfaits d'égalité avec les nations de l'Occident, le jour où les libres institutions et les forces organisées d'un hémisphère trouveront leur contrepoids dans l'autre, où l'horizon intellectuel et le but social des peuples orientaux seront, en principe, identiques à ceux des peuples de l'Occident ; le jour où, pour tout dire, les préjugés de couleur s'étant évanouis, les races soi-disant blanches et les races soi-disant de couleur ne prendront pas contact uniquement pendant les périodes chaleureuses de l'œuvre des Missions, mais se regarderont mutuellement, en toute réalité, comme des hommes et des frères.

Sommes-nous préparés à ce changement ? Avons-nous bien et dûment considéré tout ce qu'il signifie et implique, et avons-nous formé notre esprit et adapté notre politique aux circonstances nouvelles, afin de supporter sans dommage et avec succès ce flot montant ? C'est afin de discuter cette question d'une si haute importance que se réunit le Premier Congrès Universel des Races. Les rapports, si divers par leur portée et par la façon dont ils sont traités, et que nous ont communiqués d'éminentes personnalités appartenant à de nombreux pays lointains, témoigneront de l'intérêt, aussi vaste que le monde, qu'a éveillé l'examen de problèmes si graves. Ceux-ci, envisagés et résolus avec sagesse, écarteront bien des dangers et des causes probables de conflits, qui, à défaut d'une direction éclairée, viendraient très vraisemblablement bouleverser le genre humain.

WEARDALE.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
AVANT-PROPOS	v
INTRODUCTION	vii
X DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LE CONSEIL EXECUTIF	xiii

PREMIÈRE SÉANCE

CONSIDÉRATIONS FONDAMENTALES

X+ LA SIGNIFICATION DES MOTS RACE, TRIBU, NATION. Dr. Brajendranath Seal	1
X+ LA RACE AU POINT DE VUE ANTHROPOLOGIQUE. Prof. Felix von Luschan	16
X+ LES RACES AU POINT DE VUE SOCIOLOGIQUE. Prof. Alfred Fouillée	28
b LE PROBLÈME DE L'ÉGALITÉ DES RACES HUMAINES. M. G. Spiller	33

DEUXIEME SÉANCE

CONDITIONS DU PROGRÈS (PROBLÈMES GÉNÉRAUX)

AUTONOMIE NATIONALE. M. John M. Robertson	45
INFLUENCE DES CONDITIONS GÉOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES. Prof. P. S. Reinsch	56
LE LANGAGE, AGENT DE COHÉSION ET DE SÉPARATION. Prof. D. S. Margoliouth	65
X INFLUENCE CONSOLIDATIVE ET SÉPARATIVE DE LA RELIGION. Prof. T. W. Rhys Davids et Madame Rhys Davids	70
X DIFFÉRENCES D'HABITUDES ET DE MŒURS ET LEUR RÉSISTANCE AUX CHANGEMENTS RAPIDES. Prof. Giuseppe Sergi	76
LA PERMANENCE DES DIFFÉRENCES MENTALES ENTRE LES RACES. Prof. Charles S. Myers	83
LE NIVEAU INTELLECTUEL DES DIVERSES RACES, ET LEURS FACILITÉS RESPECTIVES DE CULTURE. M. John Gray	90
LA SITUATION ACTUELLE DE LA FEMME. La Sœur Nivedita	97
L'INSTABILITÉ DES TYPES HUMAINS. Prof. Franz Boas	112
INFLUENCE DU CLIMAT SUR LA COULEUR DE LA PEAU. Prof. Lionel W. Lyde	117
LES EFFETS DU MÉLANGE DES RACES. Prof. Earl Finch	122

TROISIÈME SÉANCE

CONDITIONS DU PROGRÈS (PROBLÈMES SPÉCIAUX)

	PAGE
TENDANCES VERS LE RÉGIME PARLEMENTAIRE. Dr. Chr. L. Lange	128
LA CHINE. Dr. Wu Ting-Fang	139
LE JAPON. Prof. Tongo Takebe et Prof. Teruaki Kobayashi	149
LE SHINTOÏSME. Dr. Genchi Kato	159
LA TURQUIE. <i>Voir l'Appendice.</i>	
LA PERSE. Hadji Mirza Yahya	161
LE MOUVEMENT BAHAI. Lettre de Son Excellence 'Abdul Baha 'Abbas	172
L'ORIENT ET L'OCCIDENT DANS L'INDE. L'Hon. G. K. Gokhale	176
L'ÉGYPTE. M. Moh. Sourour Bey.	186
CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE PEUPLE ET LE GOUVERNE- MENT HAÏTIENS. Le Général Légitime	198
LA HONGRIE. Prof. Ákos de Timon	204
LE RÔLE DE LA RUSSIE DANS LE RAPPROCHEMENT DE L'OCCIDENT ET DE L'ORIENT. Prof. Alexandre Yastchenko	215

QUATRIÈME SÉANCE

PREMIÈRE PARTIE

CONTACT PACIFIQUE ENTRE LES CIVILISATIONS

PLACEMENTS ET EMPRUNTS. Dr. A. de Navratil	226
LES SALAIRES ET L'IMMIGRATION. M. Fred C. Croxton et Prof. W. Jett Lauck	230
L'OUVERTURE DES MARCHÉS ET DES PAYS. M. John A. Hobson	240

SECONDE PARTIE

PROBLÈMES SPÉCIAUX D'ÉCONOMIE POLITIQUE ENTRE
LES RACES

LA SCIENCE ET LES ARTS, LA LITTÉRATURE ET LA PRESSE. Prof. Ferdinand Tönnies	253
ORGANISATION MONDIALE—LES ŒUVRES DE LIBRE INITIATIVE. Prof. H. La Fontaine	265
L'INSTITUT INTERNATIONAL D'AGRICULTURE À ROME. M. David Lubin	277
L'INSTITUT BATAK DE LEYDE. Prof. A. W. Nieuwenhuis	281

CINQUIÈME SÉANCE

LA CONSCIENCE MODERNE PAR RAPPORT AUX
QUESTIONS DE RACE

PAGE

LE PRINCIPE FONDAMENTAL DE LA MORALE INTER-RACIALE ET QUELQUES APPLICATIONS PRATIQUES. Prof. Felix Adler	284
LA RACE JUIVE. M. Israel Zangwill	291
LA CONSCIENCE MODERNE ET LE TRAITEMENT DES TRIBUS ET DES PEUPLES DÉPENDANTS. Sir Charles Bruce	305
DU GOUVERNEMENT DES COLONIES ET DÉPENDANCES. Sir Sydney Olivier	320
L'INFLUENCE DES MISSIONS RELIGIEUSES. Prof. Alfred Caldecott	329
LE TRAVAIL OBLIGATOIRE ET LE TRAVAIL PAR CONTRAT. Feu le Right Hon. Sir Charles W. Dilke, Bart.	341
<i>Supplément</i> , par M. Joseph Burt	354
LE TRAFIC DES BOISSONS ALCOOLIQUES ET DE L'OPIMUM. Dr. J. H. Abendanon	356

SIXIÈME SÉANCE

LA CONSCIENCE MODERNE (LE NÈGRE ET L'INDIEN
D'AMÉRIQUE)

• LA POSITION MONDIALE DU NÈGRE ET DU NÉGRŒIDE. Sir Harry Johnston	360
• LES RACES INDIGÈNES DU SUD DE L'AFRIQUE. M. J. Tengo Jabavu	369
• LE PROBLÈME OUEST-AFRICAÏN. Dr. Mojola Agbebi	374
• LA RACE NÈGRE AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Dr. W. E. Burghardt DuBois	382
• LA SÉCURITÉ DES FEMMES BLANCHES ET LA RACE AFRICAÏNE. Dr. Frances Hoggan	399
+ L'INDIEN DE L'AMÉRIQUE DU NORD. Dr. Charles A. Eastman	402
SUR LES MÉTIS DU BRÉSIL. Dr. Jean Baptiste de Lacerda	413

SEPTIÈME SÉANCE

SUGGESTIONS POSITIVES POUR ENCOURAGER L'AMITIE
ENTRE LES RACES

LE RESPECT QUE DOIT LA RACE BLANCHE AUX AUTRES RACES. M. le Baron d'Estournelles de Constant	420
---	-----

	PAGE
DROIT INTERNATIONAL, TRAITÉS, CONFÉRENCES, ET COUR DE LA HAYE. Prof. Walther Schücking	424
LE DROIT INTERNATIONAL ET LES RACES SUJETTES. Sir John Macdonell	435
LES CONFÉRENCES PÉRIODIQUES DE LA PAIX. M. Jarousse de Sillac	448
LETTRE DE M. LÉON BOURGEOIS. <i>Voir l'Appendice.</i>	

HUITIÈME SEANCE

SUGGESTIONS POSITIVES POUR ENCOURAGER L'AMITIÉ ENTRE LES RACES (CONCLUSION)

LA PRESSE, INSTRUMENT DE LA PAIX. M. Alfred H. Fried	459
LANGUE INTERNATIONALE. Dr. L. L. Zamenhof	464
L'ENSEIGNEMENT MORAL À L'ÉCOLE EN CE QUI CONCERNE LES RACES. Prof. J. S. Mackenzie	473
LE MOUVEMENT DES CLUBS COSMOPOLITES. M. Louis P. Lochner	480
L'ORGANISATION D'UNE ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LES BONS RAPPORTS ENTRE LES RACES. M. Edwin D. Mead	484

APPENDICE :

LA TURQUIE. Dr. Riza Tevfik	496
LETTRE DE M. LÉON BOURGEOIS	507
BIBLIOGRAPHIE	509
INDEX	524

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

I.—INVITATION

UN Congrès aura lieu à Londres du 26 au 29 juillet 1911, qui traitera des relations générales entre les peuples de l'Occident et les peuples de l'Orient. Autant que possible, le problème du contact des races européennes avec les civilisations développées des Chinois, Japonais, Indiens, Turcs, et Persans sera considéré séparément. Les langues officielles du Congrès seront l'anglais, le français, l'allemand, et l'italien, mais les langues orientales et autres ne seront pas exclues d'une façon absolue. Les mémoires (qu'on supposera lus à l'avance) seront réunis en deux volumes—l'un en français, l'autre en anglais—publiés environ un mois avant l'ouverture du Congrès, et parmi leurs auteurs figureront des représentants éminents de plus de vingt civilisations différentes. Des penseurs de toutes les écoles qui s'intéressent favorablement au but du Congrès sont invités à prendre part aux débats. *On ne soumettra pas au Congrès des vœux d'ordre politique.*

II.—OBJET ET NATURE DU CONGRÈS

L'objet du Congrès sera de discuter, à la lumière de la science et de la conscience moderne, les relations générales entre les peuples de l'Occident et de l'Orient, en vue d'encourager parmi eux une bonne entente, un sentiment amical et une coopération cordiale. Les questions politiques actuelles seront subordonnées à cette vue plus large, dans le ferme espoir qu'une fois le respect mutuel assuré, les difficultés de tout genre seront envisagées dans un esprit de bienveillance réciproque et promptement résolues.

L'origine du Congrès s'explique aisément. L'échange des biens matériels et moraux entre les différentes races de l'humanité a, ces dernières années, pris de telles proportions que *l'ancienne attitude de méfiance qui les tenait éloignées les unes des autres fait place à un désir général de connaissance plus intime.* De cette situation intéressante est née l'idée d'un Congrès où les représentants des différentes races pourraient se rencontrer face à face, et, dans une

rivalité amicale, favoriser la cause de la confiance et du respect mutuels entre l'Occident et l'Orient, entre les soi-disant races blanches et les soi-disant races de couleur.

En conséquence, le Congrès ne représentera pas la réunion de toutes les races dans le but de discuter sans distinction les affaires de chacune. Il ne discutera pas de questions purement européennes, telles que les relations existant entre les différentes contrées de l'Europe ; ni, naturellement, l'attitude de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis ou des autres Républiques américaines représentant les races d'origine européenne. De plus, quoique entièrement sympathique à toute mesure destinée à fortifier et favoriser les bonnes relations, *le Congrès n'est allié à aucun parti politique ni engagé dans aucun projet particulier de réformes.* Les auteurs de mémoires auront cependant le droit absolu d'exprimer les propres opinions politiques, tout en rendant justice à tous les partis et en ne touchant qu'en passant aux questions d'actualité. En outre le Congrès ne sera pas purement scientifique, c'est-à-dire n'indiquant que les faits et s'abstenant de juger. Il ne sera pas non plus purement un Congrès de la paix, c'est à dire qu'il ne visera pas spécifiquement à l'abolition de la guerre. Finalement, il faut se rappeler que, le Congrès devant servir à créer des relations plus salutaires entre l'Orient et l'Occident, toute amertume entre les partis, les peuples, les gouvernements, devrait être bannie, sans, naturellement, exclure l'éloge et le blâme raisonnés. Avec le problème ainsi simplifié, il y a tout lieu d'espérer que la discussion contribuera matériellement à encourager entre les peuples de l'Occident et de l'Orient des sentiments amicaux et une cordiale coopération.

III. QUESTIONNAIRE

(Les réponses doivent être adressées au Secrétaire Général avant le 15 juin 1911.)

1. (a) Dans quelle mesure est-il légitime de conclure des différences des caractères physiques aux différences des caractères moraux ?
 (b) Estimez-vous que le caractère physique et mental que l'on peut observer dans une race particulière soit (1) permanent, (2) uniquement modifiable par l'influence persistante du milieu pendant des siècles, ou bien (3) pensez-vous que des changements marqués dans l'éducation populaire, l'opinion publique, et en général dans le milieu—laissant de côté la question des croisements de races—puissent transformer d'une façon appréciable, en une génération ou deux, le caractère physique et surtout mental d'une race ?

2. (a) Dans quelle mesure l'état d'une race, prise à un moment quelconque de son existence, peut-il servir d'indication pour la connaissance des capacités innées ou héréditaires de cette race? (b) De quelle importance est, à cet égard, le fait que les civilisations sont de nature météorique, n'émergeant brusquement de l'obscurité que pour s'y replonger, et comment expliquez-vous ce fait?

3. (a) Comment combattriez-vous l'opinion contradictoire généralement répandue parmi les races humaines les plus importantes, que *leurs* coutumes, *leur* civilisation et *leur* race sont supérieures à celles des autres? (b) Pour expliquer les différences existantes, allégueriez-vous les besoins spéciaux, nés des conditions géographiques et économiques particulières, et les divergences connues de l'histoire nationale des peuples, et, pour justifier l'attitude qu'ils prennent les uns envers les autres, l'attribueriez-vous à la connaissance familière de leurs propres coutumes qui les conduit psychologiquement à les aimer, tandis que la méconnaissance des coutumes étrangères tend psychologiquement à leur inspirer pour elles de l'aversion et du mépris? (c) Ou bien quels autres arguments auriez-vous à présenter à ce sujet?

4. (a) Quel rôle les différences d'idées sur l'économie sociale, l'hygiène, la morale, et l'éducation, jouent-elles dans l'éloignement qu'éprouvent les unes pour les autres les races qui ont l'occasion d'entrer en contact? (b) Doit-on suggérer à l'observateur ordinaire que ces divergences, comme toutes les divergences sociales en général, sont en substance et à coup sûr le résultat de conditions sociales passagères et non pas de caractères innés dus à la race? Et peut-on lui dire que le but devrait être, comme pour toutes les divergences sociales, de les faire disparaître plutôt que de les accentuer en les considérant comme stables?

5. (a) La cause la plus profonde des malentendus entre races ne serait-elle pas cette croyance irréfléchie que les caractères actuels d'une race sont l'expression de caractères stables et permanents, inhérents à cette race? (b) S'il en est ainsi, les anthropologistes, les sociologues, et tous les penseurs scientifiques en général, ne pourraient-ils aider puissamment au mouvement destiné à donner des races une appréciation plus juste et plus exacte, en soulignant, dans leurs conférences et dans leurs œuvres, l'erreur fondamentale qu'entraîne le fait de considérer les caractères d'une race au point de vue statique au lieu de dynamique, momentané au lieu d'historique, local au lieu de général? (c) Et cet enseignement dynamique aurait-il quelque chance d'être introduit avec fruit dans les écoles, et plus particulièrement dans les leçons d'histoire et de géographie, de même que dans les établissements ayant pour but de former des professeurs et des instituteurs, des diplomates, des administrateurs coloniaux et des missionnaires?

6. (a) Dans quelques-unes des questions ci-dessus il est suggéré que la conviction qu'une race a de sa supériorité est dûe en partie à une répulsion psychologique non-raisonnée, et en partie à une évaluation trop faible de l'influence du milieu. Si vous n'êtes pas de cet avis, veuillez nous faire connaître les facteurs qui selon vous déterminent cette conviction? (b) Croyez-vous qu'il existe une preuve évidente de la supériorité réelle des capacités innées de quelques races sur les autres? et, dans un cas semblable, l'idéal moral doit-il en être modifié?

7. (A) (a) Dans les limites du moins où il s'agit de capacité intellectuelle et de caractère moral, ne devrions-nous pas parler de *civilisations* là où maintenant nous parlons de *racés*? (b) Ne croyez-vous pas que le degré ou la forme de la civilisation d'un peuple n'a point de rapports avec ses particularités physiques? (c) Et que ces particularités physiques elles-mêmes sont pour beaucoup le résultat direct du milieu, physique et social, dans lequel vit pour le moment ce peuple? (B) Quelles définitions donneriez-vous des termes *race* et *civilisation*?

8. (a) Pensez-vous qu'il y aurait avantage pour chaque race à étudier les coutumes et la civilisation des autres races, même de celles que l'on considère comme inférieures, avec l'intention formelle d'améliorer ses propres coutumes et sa civilisation? (b) Croyez-vous qu'on doive recommander des manières sans ostentation et du respect pour les coutumes des peuples étrangers—pourvu qu'elles ne soient pas répréhensibles au point de vue moral—à tous ceux qui se trouvent en contact passager ou permanent avec des individus de ces races?

9. (a) Avez-vous connaissance d'expériences, actuelles ou passées, prouvant que l'on peut obtenir le relèvement de races relativement arriérées par l'application de méthodes purement humanitaires? (b) Connaissez-vous des exemples de colonisation ou d'établissements, effectués au moyen de ces mêmes méthodes? (c) Si oui, jusqu'à quel point peut-on appliquer universellement des méthodes analogues dans nos rapports avec d'autres races?

10. Quelles suggestions avez-vous à présenter (a) pour réaliser effectivement le but du Congrès et encourager de meilleures relations entre l'Orient et l'Occident, et (b) pour former une association ayant pour objet d'assurer une entente cordiale entre les races humaines?

ORGANISATION DU CONGRÈS.

President:

The Right Hon. LORD WEARDALE

Vice-Presidents:

The Right Honourable THE PRIME MINISTER

The Right Hon. VISCOUNT MORLEY OF BLACKBURN

The Right Hon. LORD CURZON OF KEDLESTON

The Right Hon. LORD AVEBURY

The Right Honourable THE SPEAKER

The Right Hon. ARTHUR JAMES BALFOUR, M.P.

The Right Hon. JOHN BURNS, M.P.

The Right Hon. HERBERT SAMUEL, M.P.

J. RAMSAY MACDONALD, Esq., M.P.

The Right Hon. THE LORD MAYOR OF LONDON

His Grace THE ARCHBISHOP OF YORK

The Very Reverend HERMANN ADLER

General BOOTH

Rev. Prof. J. ESTLIN CARPENTER

EDWARD CLODD

Dr. STANTON COIT

FREDERIC HARRISON

The Rev. F. B. MEYER

Father BERNARD VAUGHAN, S.J.

The VICE-CHANCELLORS of the Universities of ABERDEEN, ST. ANDREWS, BELFAST, BRISTOL, CAMBRIDGE, DUBLIN, DURHAM, IRELAND, LEEDS, LIVERPOOL, LONDON, MANCHESTER, OXFORD, SHEFFIELD, and WALES

Chairman of Executive:

The Hon. WILLIAM PEMBER REEVES

Vice-Chairman of Executive:

Sir EDWARD BRABROOK

Chairman of Hon. General Committee:

Prof. FELIX ADLER, New York

Vice-Chairmen of Hon. General Committee:

Prof. FELIX v. LUSCHAN, Berlin

Sir EDWARD H. BUSK, London

Baron D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, Paris

His Highness PRINCE DE CASSANO, Rome

Director of Exhibition:

Dr. ALFRED C. HADDON

Hon. Treasurer:

Sir RICHARD BIDDULPH MARTIN, Bart.

Assistant Hon. Treasurer:

JOHN GRAY, Esq.

Hon. General Secretary:

G. SPILLER, Esq., 63 South Hill, Park, Hampstead, London

ORGANISATION DU CONGRÈS

SECRÉTAIRES HONORAIRES.

- Argentina*—M. V. O. DIARD, 253, Tucuari, Buenos Ayres.
- Belgique*—M. le Dr. E. WAXWEILER, Parc Léopold, Bruxelles.
- Brésil*—M. le Dr. EDGARD R. PINTO, Museu Nacional, Rio de Janeiro.
- Bulgarie*—M. le Prof. ISCHIRKOFF, ub. Aksacoff 9, Sofia.
- Central America*—M. DÉsirÉ PECTOR, 51 rue de Clichy, Paris.
- Chili*—M. le Dr. A. ALVAREZ, Santiago.
- Costa Rica*—M. le THEODORO PICADO, San José.
- Deutschland*—Herr Prof. FERD. TÖNNIES, Eutin, Holstein.
- Egypt*—B. L. MOSELY, Esq., 5 Sharia Kasr-el-Nil, Cairo.
- España*—M. le Prof. GASCON Y MARIN, Coso 5, Saragoza.
- Finland*—Herr Prof. RAFAEL KARSTEN, Die Universität, Helsingfors.
- France*—M. JEAN FINOT, 45 rue Jacob, Paris.
- Grèce*—Dr. S. C. ZAVITZIANOS, Corfou.
- India*—Mr. JEHANGIR B. PETIT, 7/10 Elphinstone Circle, Bombay.
- Italia*—Principe de CASSANO, Corso Umberto I. 440, Rome.
- Japan*—Prof. K. YOSHIDA, Hakusangatenmachi 110, Tokyo.
- Magyarország*—Dir. F. KEMÉNY, Bulyovszky-utca 26, Budapest ;
ARISTIDE DE DESSEWFFY, Képviselet-ház, Budapest.
- Mexico*—Señor AGUSTIN ARAGON, 5a del Pino 215, Mexico.
- Nederland*—M. le Dr. J. H. ABENDANON, Jan v. Nassaustr. 43, Den Haag.
- Oesterreich*—Herr WILHELM BÖRNER, I. Spiegelgasse 19, Wien.
- Pérou*—M. le Prof. JOAQUIN CAPELO, Lima.
- Perse*—M. HADJI MIRZA YAHYA, Téhéran.
- Roumanie*—M. MARC-A. JEANJAQUET, Boulev. Carol 5, Bucarest.
- Serbie*—M. le Prof. NOVAKOVITCH, Université, Belgrade.
- South Africa*—Rev. RAMSDEN BALMFORTH, Upper Camp Street, Cape Town.
- United States*—Dr. W. E. B. DuBois, 20 Vesey Street, New York ;
Rev. FREDERICK LYNCH, 13 E. 124th Street, New York.
- West Indies*—A. F. PALMER, Esq., Soufrière, St. Lucia.

CONSEIL EXÉCUTIF.

Chairman : THE HON. WILLIAM PEMBER REEVES.

Vice-Chairman : SIR EDWARD BRABROOK, C.B.

- The Rt. Hon. AMEER ALI, P.C., London.
 Prof. T. W. ARNOLD, M.A. (*Arabic*, U. of London).
 MIRZA ALI ABBAS BAIG, Member of Council of Secretary of State for India.
 J. ALLEN BAKER, M.P., London.
 HENRY BALFOUR, M.A., F.Z.S., Oxford, representing the African Society.
 THOMAS BATY, D.C.L., LL.D., London.
 Sir MANCHERJEE MERWANJEE BHOWNAGGREE, K.C.I.E., London.
 Major SYED HASSAN BILGRAMI, I.M.S. (Retired), London.
 WILFRID SCAWEN BLUNT, Southwater, Sussex.
 OSCAR BROWNING, M.A., Senior Fellow of King's College, Cambridge.
 Prof. J. B. BURY (*History*, U. of Cambridge).
 Sir EDWARD H. BUSK, Chairman of Convocation and Past Vice-Chancellor of the University of London.
 Rev. Prof. A. CALDECOTT, D.D., D.Lit., representing the University of London.
 HOWARD D'EGVILLE, Barrister-at-Law, Secretary of the African Society, representing the African Society.
 JOHN ARTHUR FALLOWS, M.A., London.
 Dr. CHARLES GARNETT, M.A., B.D., London.
 Dr. M. GASTER, London, representing the Royal Asiatic Society.
 Prof. PATRICK GEDDES, F.R.S.E. (*Botany*, U. College of Dundee).
 JOHN GRAY, B.Sc., A.R.S.M., F.R.A.I., London (*Hon. Assistant Treasurer*).
 K. G. GUPTA, London, Member of Council of Secretary of State for India.
 Dr. B. GUTTMAN, Journalist, London.
 Prof. ALFRED C. HADDON, M.A., Sc.D., F.R.S. (*Ethnology*, U. of Cambridge).
 HALIL HALID, M.A. (*Turkish*, U. of Cambridge).
 Prof. LEONARD T. HOBHOUSE (*Sociology*, U. of London).
 JOHN ATKINSON HOBSON, M.A., London.
 Sir HARRY JOHNSTON, G.C.M.G., K.C.B., Poling, representing the Royal Geographical Society.
 T. A. JOYCE, M.A., London, Hon. Sec. Royal Anthropological Institute.
 ARTHUR F. LAKE, Merchant, London.
 DUNCAN CAMPBELL LEE, M.A., London.
 Mrs. ARCHIBALD LITTLE, London, Author and Traveller.
 ROBERT RANULPH MARETT, M.A., F.R.A.I., Oxford University.
 Prof. D. S. MARGOLIOUTH, D.Lit. (*Arabic*, U. of Oxford).
 Rev. F. B. MEYER, B.A., late President of National Federation of Free Churches.
 JOHN E. MILHOLLAND (*Hon. Treasurer for U.S.A.*), New York and London.
 Prof. J. H. MUIRHEAD, LL.D. (*Philosophy*, U. of Birmingham).
 Prof. J. L. MYRES, M.A. F.S.A. (*Ancient History*, Oxford).
 SHRIJUT BIPIN CHANDRA PAL, London.
 R. H. PYE, F.R.A.I., London, representing the Royal Anthropological Institute.
 S. K. RATCLIFFE, London, Secretary and representing the Sociological Society.
 L. W. RITCH, M.A., Barrister-at-Law, London.
 JOHN MACKINNON ROBERTSON, M.P., London.
 Rev. Dr. ROSEDALE, London.
 HARRY SNELL, London, Secretary Union of Ethical Societies.
 WILLIAM T. STEAD, London, Editor of "Review of Reviews."
 S. H. SWINNY, M.A., London, representing the Sociological Society.
 MARY F. A. TENCH, F.R.A.I., London.
 Major A. J. N. TREMEARNE, B.A. (*Hausa*, U. of Cambridge).
 Major-General Sir ALFRED TURNER, K.C.B., London.
 H. J. WELCH, Solicitor, London.
 Prof. EDWARD WESTERMARCK (London U. and U. of Helsingfors).
 J. MARTIN WHITE, J.P., London.
 Sir JAMES WILSON, K.C.S.I., London.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

I. Members of the Permanent Court of Arbitration and of the Second Hague Conference.

(At the time of acceptance—A la date d'adhésion.)

- Argentina*—M. ESTANISLAS S. ZEBALLOS, late Minister of State, Member of the Hague Court, Member of the Institut de Droit International, Professor of International Law.
- Austria*—Prof. Dr. H. LAMMASCH, Member of both Hague Conferences, Member of the Hague Court, Professor of International Law.
Baron Dr. ERNEST DE PLENER, Senator, Councillor of State President of the Supreme Court of the Exchequer, Member of the Hague Court, Member of the Council of the Inter-Parliamentary Union.
- Belgium*—M. A. BEERNAERT, Deputy, Minister of State, late Prime Minister, Member of the Hague Court and of both Hague Conferences, President of the Inter-Parliamentary Union, Nobel Peace Prize, Hon. Member of the Institute of International Law.
Le Baron GUILLAUME, Belgian Minister in Paris, Member of the Second Hague Conference, Member of the Royal Academy of Roumania.
M. ERNEST NYS, Judge at the Brussels Court of Appeal, Member of the Hague Court, Professor of International Law.
- Brazil*—M. CLOVIS BEVILAQUA, Jurisconsult at the Foreign Office, Member of the Hague Court, Member of the Brazilian Academy, Professor of Law.
M. EDUARDO F. S. DOS SANTOS LISBÔA, Brazilian Minister at The Hague, Member of the Second Hague Conference.
M. LAFAYETTE RODRIGUES PÉREIRA, late Prime Minister, Member of the Hague Court.
- Bulgaria*—Dr. STOYAN DANEFF, late Prime Minister, late Minister for Foreign Affairs, Member of the Hague Court, late Professor at the University of Sophia.
M. IVAN KARANDJULOFF, Attorney General of the Bulgarian High Court of Cassation, Member of the Second Hague Conference.
- Chile*—Dr. ALEJANDRO ALVAREZ, Councillor at the Foreign Office, Member of the Hague Court.
Dr. MIGUEL CRUCHAGA, late Prime Minister, Chilean Minister at Buenos-Ayres, Member of the Hague Court.
†M. DOMÍNGO GANA, Minister of Chile in London, Member of the Second Hague Conference.
M. AUGUSTO MATTE, Minister of Chile in Berlin, Member of the Second Hague Conference.
- China*—M. WU TING-FANG, late Chinese Minister in Washington, late Imperial Commissioner, Member of the Hague Court.
M. LOU TSENG-TSIANG, Chinese Minister at The Hague, Member of the Second Hague Conference.
- Colombia*—M. PEREZ TRIANA, Minister of Colombia in London, Member of the Second Hague Conference.
- Cuba*—M. JUAN B. HERNANDES BARREIRO, President of the Supreme Tribunal of the Republic, Member of the Hague Court.
M. GONZALO DE QUESADA, Cuban Minister in Berlin, Member of the Hague Court.
- Denmark*—M. A. VEDEL, Sheriff for the county of Nestvest, Member of the Second Hague Conference.
- Dominican Republic*—Dr. FRANCISCO HENRIQUEZ Y CARVAJAL, late Minister for Foreign Affairs, Member of the Hague Court and of the Second Hague Conference.
M. RAFAEL J. CASTILLO, President of the Supreme Court of Justice, Member of the Hague Court.
M. ELISEO GRULLÓN, late Minister for Foreign Affairs, Member of the Hague Court.

- Ecuador*—M. E. DORN Y DE ALSUA, Member of the Second Hague Conference, Chargé d'Affaires in Paris.
 General JULIO ANDRADE, Deputy, late Minister of Public Instruction, Minister of Ecuador at Bogota, Member of the Hague Court.
- France*—M. LÉON BOURGEOIS, late Prime Minister and President of the Chamber of Deputies, Member of the Hague Court and of both Hague Conferences.
 Baron D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, Senator, Member of both Hague Conferences, Member of the Hague Court, President of the Conciliation Internationale, Nobel Peace Prize.
 M. ALBERT DECRAIS, Senator, late Ambassador and Colonial Minister, Member of the Hague Court.
 M. MARCELLIN PELLET, French Minister at The Hague, Member of the Second Hague Conference.
 M. LOUIS RENAULT, Membre de l'Institut, Member of both Hague Conferences, Member of the Hague Court, Nobel Peace Prize, Professor of International Law.
- Germany*—Dr. L. v. BAR, Member of the Hague Court, Hon. Member of the Institute of International Law, Professor of International Law.
 Dr. PHILIPP ZORN, Senator, Member of both Hague Conferences, Professor of International Law.
- Greece*—M. A. TYPALDO-BASSIA, late President ad interim of Greek Parliament, Member of the Hague Court, Professor of Economics.
 Prof. Dr. MICHEL KEBEDGY, Judge of the Court of Appeal at Alexandria, Member of the Hague Court.
 M. CLÉON RIZO RANGABÉ, Greek Minister in Berlin, Member of the Second Hague Conference.
 M. GEORGÈS STREIT, Member of the Second Hague Conference, Member of the Hague Court, Professor of International Law.
- Guatemala*—M. ANTONIO BATRES JAUREGUI, late Minister of State, Member of the Hague Court.
 M. LUIS TOLEDO HERRARTE, Minister of Guatemala at Washington, Member of the Hague Court.
 M. MANUEL CABRAL, late Minister of State, President of the Judiciary Power, Member of the Hague Court.
- Haiti*—M. JEAN JOSEPH DALBEMAR, late Haytian Minister in Paris, Member of the Second Hague Conference.
 M. TERTULLIEN GUILBAUD, late Chief of Cabinet, late Senator, Member of the Hague Court.
 M. PIERRE HUDICOURT, Member of the Second Hague Conference, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince, late Professor of International Law.
 M. JACQUES NICOLAS LEGER, late Minister of Hayti in Washington, Member of the Hague Court, Member of the Second Hague Conference, President of the Port-au-Prince Society for Legislation.
 General LÉGITIME, late President of the Republic of Hayti, Member of the Hague Court.
 M. SOLON MÉNOS, late Minister of Finance, Commerce, Justice, and Foreign Affairs, Member of the Hague Court.
- Hungary*—Count ALBERT APPONYI, Deputy, late Minister of Public Education, late Speaker, Member of the Hague Court.
 M. ALBERT DE BERZEVICZY, President of the Chamber of Deputies, President of the Hungarian Academy of Sciences, Member of Hague Court.
- Italy*—M. GUIDO FUSINATO, Deputy, Councillor of State, late Minister of Public Instruction, Member of the Second Hague Conference, Member of the Hague Court, late Professor of International Law.
 †M. ANGELO MAJORANA, Deputy, late Minister of Finance, Member of the Hague Court, Professor of International Law.
 †M. AUGUSTE PIERANTONI, LL.D. (Oxford and Edinburgh), Senator, late President of the Institute of International Law, Member of the Hague Court, Professor of International Law.
 †M. GUIDO POMPILJ, Deputy, Under Secretary of State for Foreign Affairs, Member of both Hague Conferences.

- Japan*—Baron Dr. ITCHIRÔ MOTONO, Japanese Ambassador at St. Petersburg, Member of the Hague Court and of the First Hague Conference.
 M. AIMARO SATO, Japanese Minister at The Hague, Member of the Second Hague Conference.
 M. KEIROKU TSUDZUKI, Member of the Second Hague Conference.
- Luxembourg*—M. EYSCHEN, The Minister of State, President of the Grand-Ducal Government, Member of both Hague Conferences.
- Mexico*—M. FRANCISCO L. DE LA BARRA, Mexican Ambassador at Washington, Member of the Second Hague Conference.
 M. JOAQUIN D. CASASUS, late Ambassador at Washington, late Director of the National School of Jurisprudence of Mexico, Member of the Hague Court.
 M. GONZALO A. ESTEVA, Mexican Minister in Rome, Member of the Second Hague Conference.
 Dr. JOAQUIN OBREGON GONZÁLEZ, Governor of the State of Guanajuato, Member of the Hague Court.
 M. JOSÉ IVES LIMANTOUR, Secretary of State in the Ministry of Finance, Member of the Hague Court.
 M. PABLO MACEDO, Deputy, President of the Monetary Commission, Director of the National School of Law, Member of the Hague Court.
 M. SEBASTIAN B. de MIER, Mexican Minister in Paris, Member of the Second Hague Conference.
- Netherlands*—M. T. M. C. ASSER, Minister of State, Member of the Council of State, Member of the Hague Court and of both Hague Conferences, Foundation Member and Hon. Member of Institute of International Law.
 The JONKHEER G. L. M. R. RUYS DE BEERENBROUCK, late Minister of Justice, Queen's Commissioner in the Province of Limburg, Member of the Hague Court.
 M. F. B. CONINCK LIEFSTING, late President of the Court of Cassation, Member of the Hague Court.
 The JONKHEER DEN BEER PORTUGAEL, Lieutenant-General, late Minister of War, Member of the Council of State, Member of the First and Second Hague Conferences.
 The JONKHEER J. A. RÖELL, Vice-Admiral retired, Aide-de-Camp to Her Majesty, late Minister of Marine, Member of the Second Hague Conference, First Naval Delegate to the Naval Conference in London.
- Nicaragua*—M. CRISANTO MEDINA, Minister of Nicaragua in Paris, Member of the Hague Court and of the Second Hague Conference.
 M. DESIRÉ PECTOR, Member of the Hague Court, Consul-General for France of Nicaragua and Honduras.
- Norway*—M. JOACHIM GRIEG, late Deputy, Member of Second Hague Conference.
 Dr. FRANCIS HAGERUP, late Premier, Norwegian Minister at Copenhagen, Member of the Second Hague Conference, Member of the Hague Court, Member of the Storting Nobel Committee.
 M. H. J. HORST, late Deputy, late President of "Lagting," Member of Inter-Parliamentary Council, Member of the Nobel Committee of the "Storting," Member of the International Peace Bureau, Member of the Hague Court.
 Dr. SIGURD IBSEN, late Minister of State, Member of the Hague Court.
 Dr. CHRISTIAN L. LANGE, Member of the Second Hague Conference, General Secretary of the Inter-Parliamentary Union.
- Panama*—M. BELISARIO PORRAS, Envoy Extraordinary, Member of the Second Hague Conference.
- Persia*—M. MIRZA HASSAN-KHAN MUCHIR-UL-DEVLET, Minister of Justice, Member of the Hague Court.
 M. MIRZA AHMED KHAN SADIGHUL MULK, Persian Minister at the Hague, Member of the Second Hague Conference.
 M. MIRZA SAMAD-KHAN MONTAZOS SALTANEH, Persian Minister in Paris, Member of the Hague Court and of both Hague Conferences.
- Portugal*—M. ALBERTO D'OLIVEIRA, late Portuguese Minister at Berne, Member of the Second Hague Conference.
 M. FERNANDO MATTOSO SANTOS, late Minister of Finance and of Foreign Affairs, Member of the Hague Court.

MARQUIS DE SOVERAL, G.C.M.G., Councillor of State, late Minister for Foreign Affairs, late Portuguese Ambassador in London, Member of the Second Hague Conference.

Roumania—M. CONSTANTIN G. DISSESCU, Senator, late Minister of Justice and of Education, Member of the Hague Court, Member of the Inter-Parliamentary Council, Professor of Law.

Dr. JEAN KALINDERU, late President of the High Court of Cassation and Justice, Member of the Roumanian Academy, Administrator of the Crown Domains, Member of the Hague Court.

M. THEODORE G. ROSETTI, late Premier, late President of the High Court of Cassation, Member of the Hague Court.

Russia—M. J. OVTCHINNIKOW, Professor of International Law, Member of both Hague Conferences.

M. NICOLAS TCHARYKOW, Russian Ambassador at Constantinople, Member of the Second Hague Conference.

Salvador—M. PEDRO J. MATHEU, Consul-General of Salvador in Spain, Member of the Hague Court and of the Second Hague Conference.

Servia—General SAVA GROUITCH, late President of the Council of State, Member of the Second Hague Conference.

M. MILOVAN MILOVANOVITCH, Minister for Foreign Affairs, Member of the Hague Court and of the Second Hague Conference, late Professor of Law.

M. MILENKO R. VESNITCH, Servian Minister for France and Belgium, late Minister of Justice, late President of the Skouptchina, Member of the Hague Court, late Professor of International Law.

Spain—M. GABRIEL MAURA Y GAMAZO, Comte de la Mortera, Deputy, Member of the Second Hague Conference.

M. EDUARDO DATO IRADIER, President of the Chamber of Deputies, late Minister of the Interior and of Justice, Member of the Hague Court.

M. RAFAEL M. DE LABRA, Senator, Director of Primary Instruction, Member of the Hague Court, Member of the Institute of International Law.

M. RAFAEL DE UREÑA Y SMENJAUD, Member of the Hague Court, Professor of Law.

M. WENCESLAO RAMIREZ DE VILLA URRUTIA, Senator, late Minister for Foreign Affairs, Spanish Ambassador in London, Member of both Hague Conferences.

Sweden—M. JOHAN FREDRIK IVAR AFZELIUS, Deputy, President of the Commission for the Revision of the Law, late Judge of the Supreme Court, Member of the Hague Court.

M. KNUT HJALMÄR LEONARD DE HAMMARSKJÖLD, late Minister of Justice and of Education, late Swedish Minister at Copenhagen, late President of the Court of Appeal of Jönköping, Governor of the Province of Upsala, Member of the Hague Court and of the Second Hague Conference, late Professor of Law.

Switzerland—M. GASTON CARLIN, Swiss Minister in London, Member of the Second Hague Conference.

Dr. EUGEN HÜBER, Member of the National Council, Member of the Hague Court, Professor of Law.

Dr. MAX HUBER, Member of Second Hague Conference, Professor of Law.

Turkey—M. SAÏD BEY, President of the Legislative Section of the Council of State, Member of the Hague Court.

GABRIEL EFFENDI NORADOUNGHIAN, Senator, late Minister of Commerce and Public Works, Member of the Hague Court.

MOUSTAFA RÉCHID PASHA, Turkish Ambassador at Vienna, Member of the Second Hague Conference.

TURKHAN PASHA, Ottoman Ambassador at St. Petersburg, Member of the Second Hague Conference.

United States—The Hon. JOSEPH H. CHOATE, LL.D., late United States Ambassador to Great Britain, Member of the Second Hague Conference.

The Hon. GEORGE B. DAVIS, Judge Attorney General, Member of the Second Hague Conference.

The Hon. JOHN W. GRIGGS, late Attorney-General, Member of the Hague Court.

The Hon. HORACE PORTER, late United States Ambassador in Paris, Member of the Second Hague Conference.

The Hon. URIAH M. ROSE, Ambassador Extraordinary, Member of the Second Hague Conference.

Uruguay—Dr. GONZALO RAMIREZ, Minister of Uruguay at Buenos-Ayres, Professor of International Law in the University of Montevideo, Member of the Hague Court.

Venezuela—Dr. FRANCISCO ARROYO PAREJO, Legal Adviser at the Ministry for Public Works, Professor of Civil Law at the University of Caracas, Member of the Hague Court.

Dr. CARLOS LEÓN, late Minister of Public Instruction, late Governor of the Federal District, late Judge at the Court of Cassation, Professor of Sociology and Economics at the University of Caracas, Member of the Hague Court.

General MANUEL ANTONIO MATOS, late Minister of State, late President of the Senate, Member of the Hague Court.

II. Presidents of Parliaments

(At the time of acceptance—A la date d'adhésion.)

Argentina—M. B. VILLANUEVA, President of the Senate.

Belgium—M. le VICOMTE SIMONIS, President of the Senate.

M. COOREMAN, President of the Chamber of Deputies.

Brazil—M. QUINTINO BOCAYUVA, President of the Senate.

Bulgaria—Dr. P. ORACHNOWAC, President of the National Assembly.

Canada—The Hon. CHARLES MARCIL, M.P., LL.D., Speaker of the House of Commons of Canada.

Costa Rica—M. RICARDO JIMÉNEZ, President of the Chamber of Deputies, President of the Republic for 1910-1914.

Denmark—Dr. CARL GOOS, President of the Senate.

M. CHR. SONNE, (late) President of the Senate.

M. A. THOMSEN, President of Folketing.

France—M. ANTONIN DUBOST, President of the Senate.

M. HENRI BRISSON, President of the Chamber of Deputies.

Germany—Graf v. SCHWERIN-LÖWITZ, President of the Reichstag.

Hayti—M. F. P. PAULIN, President of the Senate.

M. GERSON DESROSIER, President of the National Assembly.

Hungary—Count ALBIN CSÁKY, President of the Chamber of Magnates.

M. ALBERT DE BERZEVICZY, President of the Chamber of Deputies.

(See also Section I.)

Count AURELE DESSEVFFY, (late) President of the Chamber of Magnates.

Dr. ALEXANDER GÁL, (late) President of the Chamber of Deputies.

Japan—M. S. HASEBA, President of the Chamber of Deputies.

Netherlands—M. I. E. N. Baron SCHIMMELPENNINGK VAN DER OYE DE HOEVELAKEN, President of the Senate.

Portugal—M. JOSÉ JOAQUIM MENDES LEAL, President of the House of Deputies, late Civil Governor.

Roumania—General C. BUDISTEANU, President of the Senate.

M. PHÉREKYDE, President of the Chamber of Deputies.

Russia—M. N. A. HOMIAKOFF, late President of the Duma of the Empire.

Servia—M. A. NIKOLITCH, President of the Chamber of Deputies.

Spain—M. le MARQUIS de AZCARRAGA, President of the Senate.

M. EDUARDO DATO IRADIER, President of the Chamber of Deputies

(See also Section I.)

Sweden—M. CHR. LUNDEBERG, President of the First Chamber.

Switzerland—Dr. VIRGILE ROSSEL, President of the National Council Professor at the University of Berne.

Dr. PAUL USTERI, President of the State Council.

Turkey—His Highness SAÏD PASHA, President of Senate, late Grand Vizier.

M. AHMED RIZA, President of the Chamber of Deputies.

III. Rulers, Ministers of State, Governors, and Ambassadors*

(At the time of acceptance—A la date d'adhésion.)

- Argentina*—Dr. V. DE LA PLAZA, Minister for Foreign Affairs.
- Belgium*—M. le COMTE de LALAING, Belgian Minister in London.
M. J. RENKIN, Minister for Colonial Affairs.
- Bolivia*—M. D. SANCHEZ BUSTAMANTE, Minister for Foreign Affairs.
- Brazil*—M. le MARÉCHAL HERMES da FONSECA, President of the Republic.
- Bulgaria*—M. HEDJI MISCHEFF, Bulgarian Chargé d'Affaires in London.
General PAPRIKOFF, Bulgarian Minister for Foreign Affairs.
- China*—M. YIN-CH'ANG, Chinese Minister in Berlin.
M. LI CHING FONG, K.C.V.O., Chinese Minister in London.
M. WOU TSUNG-LIEN, Chinese Minister at Rome.
- Colombia*—M. C. CALDERON, (late) Minister for Foreign Affairs.
- Denmark*—M. LIMPRICHT, Governor of the Danish West India Islands.
- France*—M. G. ANGOULVANT, C.M.G., Governor of French Ivory Coast.
M. VICTOR AUGAGNEUR, Governor-General of Madagascar.
M. DIDLOT, Administrator of Saint-Pierre and Miquelon.
M. LIOTARD, Lt.-Governor of French Guinea.
M. PASCAL, Governor of French Somaliland.
- Germany*—Dr. ALBERT HAHL, Governor of German New Guinea.
Dr. SOLF, Governor of Samoan Islands.
- Great Britain*—Admiral Sir DAY H. BOSANQUET, G.C.V.O., K.C.B., J.P., D.L., Governor of South Australia.
Sir CAVENDISH BOYLE, K.C.M.G., Governor and Commander-in-Chief of Mauritius.
The Hon. ALFRED DEAKIN, Prime Minister of the Commonwealth of Australia.
Sir THOMAS DAVID GIBSON-CARMICHAEL, Bart., K.C.M.G., M.A., D.L., Governor of Victoria.
Lt.-Colonel HENRY LIONEL GALLWEY, C.M.G., D.S.O., Governor of St. Helena.
His Highness the RAJA OF KANIKA.
Sir EVERARD IM THURN, K.C.M.G., C.B., Governor of Fiji and High Commissioner of the Western Pacific.
The Hon. WILLIAM KIDSTON, Prime Minister of Queensland.
Sir GEORGE R. LE HUNTE, K.C.M.G., Governor and Commander-in-Chief of Trinidad and Tobago.
Sir JAMES H. S. LOCKHART, K.C.M.G., Commissioner of Waihaiwai.
Sir WILLIAM MACGREGOR, G.C.M.G., C.B., M.D., D.Sc., LL.D., F.F.P.S., Governor of Queensland.
His Highness THE MAHARAJA BAHADUR of Darbhanga, K.C.I.E.
His Highness THE MAHARAJADHIRAJA, Bahadur of Burdwan.
His Highness MAHARAJA SAYAJIRAO GAEKWAR OF BARODA, G.C.S.I., etc., etc.
The Right Hon. Sir FREDERICK ROBERT MOOR, P.C., K.C.M.G., D.C.L., LL.D., M.L.A., Prime Minister of Natal.
Lt.-Col. Sir N. J. MOORE, K.C.M.G., Premier of Western Australia.
The Hon. J. H. P. MURRAY, Lt.-Governor of Papua.
The Hon. JOHN MURRAY, Premier of Victoria.
His Highness THE NAWAB of Dacca.
Sir SYDNEY OLIVIER, K.C.M.G., Governor of Jamaica.
The Hon. A. C. RUTHERFORD, Prime Minister of Alberta, Canada.
Lieut.-Col. Sir JAMES HAYES SADLER, K.C.M.G., C.B., Governor and Commander-in-Chief of Windward Islands.
The Hon. J. W. SAUER, M.L.D., Minister of Railways and Harbours of the Dominion of United South Africa.
His Highness RAJA AIPUDAMAN SINGH of NABHA, G.C.S.I., G.C.I.E.

* See also under Sections I. and II.—Voir aussi Sections I. et II.

- Colonel Sir ERIC JOHN EAGLES SWAYNE, K.C.M.G., C.B., Governor of British Honduras.
- The Hon. CHARLES GREGORY WADE, K.C., Prime Minister of New South Wales.
- The Right Hon. Sir JOSEPH G. WARD, K.C.M.G., LL.D., Premier of New Zealand.
- Greece*—M. J. GENNADIUS, Greek Minister in London.
- Guatemala*—M. ESTRADA CABRERA, President of the Republic.
- Hayti*—M. MURAT CLAUDE, Minister for Foreign Affairs and Public Instruction.
- M. C. FOUCHARD, Haytian Minister in Berlin.
- M. GEORGES SYLVAIN, Haytian Minister in Paris.
- M. DURACINE VAVAL, Haytian Minister in London.
- Honduras*—General MIGUEL R. DAVILA, President of the Republic.
- Dr. LUIS LAZO ARRIAGA, Minister of Honduras at Washington.
- Italy*—M. L. CREDARO, Minister of Public Instruction.
- Liberia*—M. ARTHUR BARCLAY, President of the Republic.
- M. J. CROMMELIN, Liberian Minister in London.
- M. M. DINKLAGE, Chargé d'Affaires for Liberia in Germany.
- The Hon. F. E. R. JOHNSON, Secretary of State.
- Mexico*—M. MIGUEL COVARRUBIAS, Mexican Minister in London.
- Netherlands*—Dr. D. FOCK, Governor of Surinam, late Colonial Minister, Member of the Institut Colonial International.
- Baron GERICKE VAN HERWIJNEN, Netherlands Minister in London.
- M. J.-H. de WAAL MALEFYT, Minister for Colonial Affairs.
- Dr. Th. J. A. NUYENS, Governor of Curaçao, West Indies.
- Baron A. J. QUARLES DE QUARLES, Governor of Island of Celebes.
- Nicaragua*—M. JOSÉ MADRIZ, President of the Republic.
- Persia*—M. HAKIM-EL-MOLK, Minister of Public Instruction.
- M. MAHMOUD KHAN, Persian Minister at Brussels, Corresponding Member of the Lisbon Geographical Society.
- M. MIRZA MEHDI KHAN MUSHIR-UL-MULK, Persian Minister in London.
- M. MOHTACHEMOS-SALTANEH, Minister for Foreign Affairs.
- M. MIRZA MOUSTAPHA KHAN SAFAOL MEMALEK, Persian Minister in Vienna.
- M. ISAAC KHAN MOFAKHAM-ED-DOVLEH, Persian Minister at Rome.
- M. MOKHBER-ES-SALTANEH, Governor-General of Azerbaïdjan (Tabriz).
- M. MIRZA MAHMOUD KHAN EHTECHAM-OS-SALTANE, Persian Minister in Berlin.
- M. VUSOUK ED DAULEH, Minister of Justice.
- Peru*—M. EDUARDO LEMBCKE, Chargé d'Affaires of Peru in London.
- Portugal*—M. A. A. FREIRE D'ANDRADE, Governor-General of Portuguese East Africa.
- M. MAGALHAËS LIMA, Portugese Minister in London.
- M. MARQUES, Governor of Macao.
- M. ROCÁDAS, Governor of Angola.
- Roumania*—M. A. C. CATARGI, Roumanian Minister in London.
- Salvador*—General F. FIGUEROA, President of the Republic.
- Servia*—M. S. Y. GROUITCH, Servian Chargé d'Affaires.
- Siam*—The Ven. P. C. JINAVARAVANSA, S'yām Rājakumāra Nāyaka Thera, M.R.A.S. (the late Col. Prince Prisdang, C.M.G., etc., of Siam), Ratna Cheti'yārāma, Colombo.
- Spain*—M. FIDÉ LEON Y CASTILLO, MARQUIS DEL MUNI, Senator, late Minister of State, Spanish Ambassador in Paris.
- Sweden*—Count H. WRANGEL, Swedish Minister in London.
- Turkey*—NAOUM PASHA, Turkish Ambassador in Paris.
- RIFAAT PASHA, Minister for Foreign Affairs.
- TEWFIK PASHA, Turkish Ambassador in London.
- Venezuela*—General JUAN VICENTE GOMEZ, President of the Republic.
- United States*—T. J. O'BRIEN, LL.D., United States Ambassador at Tokyo.

COMITÉ GÉNÉRAL D'HONNEUR.

President :

PROF. FELIX ADLER, New York.

Vice-Presidents :

PROF. FELIX v. LUSCHAN, Berlin. SIR EDWARD BUSK, London.

BARON D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, Paris.

HIS HIGHNESS PRINCE DE CASSANO, Rome.

AFGHANISTAN.

Fakir SYED IFTIKHARUDDIN, British Agent at Kaboul.

ARGENTINA.

Dr. F. AMEGHINO, Director National Natural History Museum at Buenos Ayres.
Prof. EDUARDO L. BIDAU, Argentine Delegate to the fourth Pan-American Congress (*International Law*, U. of Buenos Ayres).

M. NESTOR CARETO, Cordova.

Dr. MANUEL DESSEIN, Buenos Ayres.

M. VICTOR O. DIARD, Buenos Ayres, President-General of the Universal Scientific Alliance for America.

M. AUGUSTE LAPPA, Buenos Ayres.

Dr. GUILLERMO MATTI, Buenos Ayres.

Prof. Dr. ENRIQUE MARTINEZ PAZ (*Sociology*, U. of Cordova).

Prof. ARNAUD SARRAT, Buenos Ayres.

M. THÉODORE SOURDILLE, Mathematician, Cordova.

Prof. JOSÉ LEON SUAREZ (*International Law*, U. of Buenos Ayres).

AUSTRIA.

Prof. Dr. J. DE BLOCISZEWSKI (*Diplomatic History and International Law*, Consular Academy, Vienna).

Dr. RUDOLF EISLER, Secretary of the Vienna Sociological Society, Editor of "Philos.-Sociologische Bücherei."

M. ALFRED H. FRIED, Vienna, Editor of *Friedenswarte*, Member of the International Peace Bureau.

Prof. Dr. RUDOLF GEYER (*Arabic*, U. of Vienna).

Dr. RUDOLF GOLDSCHIED, Sociological Society of Vienna.

Prof. Dr. HANS GROSS (*Law*, U. of Graz).

Prof. Dr. MAX GRÜNERT, Rector of the German University in Prague.

Prof. Dr. WLADYSLAW HEINRICH (*Philosophy*, U. of Cracow).

Dr. FRIEDRICH HERTZ, Vienna, Author.

Prof. Dr. MAURICE HOERNES (*Prehistorical Archaeology*, U. of Vienna).

Prof. Baron ALEXANDER v. HOLD-FERNECK (*International Law*, U. of Vienna).

Prof. Dr. FRIEDRICH JODL (*Philosophy*, U. of Vienna).

Prof. Dr. J. KIRSTE (*Oriental Philology*, U. of Graz).

Prof. Dr. RUDOLF KOBATSCH (*Commercial Politics*, Konsular Akademie, Vienna).

Prof. Dr. KARL KRETSCHMER (*Comparative Philology*, U. of Vienna).

Prof. T. G. MASARYK, Member of Reichsrat (*Philosophy*, U. of Prague).

Prof. Dr. ALEXIUS MEINONG (*Philosophy*, U. of Graz).

Dr. JULIUS OFNER, Vienna, Member of Reichsrat.

Dr. ALBERT REIBMAYER, Brixen, Tyrol.

Prof. Dr. EMIL REICH (*Aesthetics*, U. of Vienna).

Count MICHEL ROSTWOROWSKI, Associate of the Institut de Droit International (*Constitutional and International Law*, U. of Cracow).

Prof. Dr. FRANCO SAVORGNAN (*Economics*, Higher Commercial School, Trieste).

Father WILHELM SCHMIDT, S.V.D., Editor of *Anthropos*, Mödling, Vienna.

- Prof. Dr. LEO STRISOWER (*International Law*, U. of Vienna).
 Baroness BERTHA V. SUTTNER, Vienna, Authoress, Hon. President of the International Peace Bureau, Nobel Prize Laureate.
 Prof. Dr. M. WINTERNITZ (*Ethnology and Indian Philology*, German U. of Prague).

BELGIUM.

- Prof. MAURICE ANSIAUX (*Economics*, U. of Brussels).
 Prof. Dr. BONMARIAGE (*Colonial Hygiene*, Institut des Hautes Etudes, Brussels).
 Prof. JEAN CAPART (*Egyptology*, U. of Liège).
 The Very Rev. Father A. DE CLERCQ, Scheut, Rector of the Séminaire des Missions Etrangères.
 Prof. HECTOR DENIS (*Philosophy*, U. of Brussels).
 M. V. DENYN, Brussels, Director-General at the Belgian Colonial Office and Chief of the Colonial Minister's Cabinet.
 Prof. R. DE RIDDER (*International Law*, U. of Ghent).
 M. DESTRÉE, Deputy, Brussels.
 Prof. Dr. EMILE DE WILDEMAN, General Secretary of the Third International Congress of Botany.
 M. NORBERT DIDERRICH, Brussels, Member of Colonial Council, Member of Institut Colonial International.
 Dr. GUSTAVE DRYEPONDT, Brussels, Associate of Institut Colonial International.
 Prof. L. DUPRIEZ, Member of Colonial Council (*Comparative Law*, U. of Louvain).
 M. PAUL ERRERA, Rector of Brussels University, Associate Institut de Droit International (*Public Law*, U. of Brussels).
 M. LEON FURNEMONT, Brussels, Barrister, Deputy.
 Prof. GOFFART (*Economics and Industrial Geography*, U. of Ghent).
 Prof. TH. GOLLIER (*Japanese*, U. of Liège).
 M. MICHEL HALEWYCK, Brussels, Director at the Belgian Colonial Office of Belgium, Second Secretary of Belgian Colonial Council.
 Prof. Dr. E. HOUZÉ (*Anthropology*, U. of Brussels).
 Prof. MICHEL HUISMAN (*History and Economic Geography*, U. of Brussels).
 Dr. JULES INGENBLEEK, Brussels, Private Secretary to Their Majesties the King and Queen of Belgium.
 M. T. JANSON, Brussels, Deputy, late Batonnier.
 M. CAMILLE JANSSEN, late Governor-General of the Belgian Congo, General Secretary of the International Colonial Institute.
 M. H. LA FONTAINE, Senator, President of the International Peace Bureau (*International Law*, U. of Brussels).
 M. AUG. HOUZEAU DE LEHAÏE, Senator, Member and Treasurer of the Inter-Parliamentary Council.
 M. MAURICE MAETERLINCK, Author, Grasse (France).
 Prof. ERNEST MAHAIM (*International Law*, U. of Liège).
 M. PAUL OTLET, Brussels, General Sec. of Institut International de Bibliographie and of Office Central des Institutions Internationales.
 M. CYRIL VAN OVERBERGH, Brussels, Director-General for Higher Education, President of the Belgian Sociological Society, President of the Provisory International Bureau of Ethnography.
 Prof. P. POULLET, Deputy, Associate of the Institut de Droit International (*International Law*, U. of Louvain).
 M. ADOLPHE PRINS, Inspector-General of Belgian Prisons, President of the Union Internationale de Droit Pénal (*Law*, U. of Brussels).
 Prof. ALBÉRIC ROLIN, General Secretary of the Institute of International Law (*International Law*, U. of Ghent).
 M. HENRI ROLIN, Judge (*Law*, U. of Brussels).
 M. F. C. DE SKEEL-GIÖRLING, Brussels, Editor of *Revuo de la Kongresoj*.
 Prof. H. SPEYER, Member of Colonial Council, Associate of Institut Colonial International (*Criminal Law*, U. of Brussels).
 Colonel THYS, Brussels, President of the Compagnie du chemin de fer du Congo, Member of the Institut Colonial International.
 M. J. VAN DEN GHEYN, S.J., Brussels, Chief Librarian Royal Library of Belgium.
 Prof. A. VERMEERSCH, S.J. (*Moral Theology*, Theological College, Louvain).
 M. G. VOUCHARD, Brussels, Editor of *Mouvement Géographique*.

M. A. J. WAUTERS, Brussels, General Sec. of Congo Railway, Member of the Belgian Royal Academy, Associate of Institut Colonial International.
 Prof. E. WAXWEILER, Director of the Institut de Sociologie, Brussels.

BRAZIL.

Madame AMELIA DE FREITAS BEVILAQUA, Author, Rio de Janeiro.
 Prof. JOÃO BAPTISTE DE LACERDA, Director National Museum of Rio de Janeiro.
 M. JACQUES HUBER, Ph.D., Pará, Director of Museo Goeldi de Historia Natural e Ethnographia.

BULGARIA.

M. STEFAN S. BOBTCHEV, Deputy, President of the Société Slave and of the Société des Publicistes Bulgares (*History of Law*, U. of Sophia).
 Prof. Dr. T. GHÉORGOV (*Philosophy*, U. of Sophia).
 Prof. Dr. ISIRKOL (*Geography*, U. of Sophia).
 Prof. M. POPOVILIEV, Dean of Faculty of Law (*International Law*, U. of Sophia).

CHILE.

M. ANTONIO HUNEEUS, Santiago, late Minister for Foreign Affairs.
 M. MARCIAL MARTINEZ, LL.D. (of Yale and Edinburgh).
 Prof. CARLOS E. PORTER, Director of the Natural History Museum of Valparaiso.

CHINA.

C. W. CAMPBELL, C.M.G., F.R.A.I., British Legation, Peking.

COSTA RICA.

Dr. THEODORE PICADO MARIN, San José.

DENMARK.

Prof. Dr. DINES ANDERSEN (*Indian Philology*, U. of Copenhagen).
 M. FREDRIK BAJER, Copenhagen, late Hon. President of the International Peace Bureau, Nobel Prize Laureate, Member of Inter-Parliamentary Council.
 Commodore E. BLUHME, Norlund, late Deputy, Member of the Danish Committee of the Inter-Parliamentary Union.
 M. JENS CHRISTIAN CHRISTENSEN, Copenhagen, late Prime Minister, Member of the Danish Committee of the Inter-Parliamentary Union.
 M. CARL GOOS, late Minister of Justice, Member of Institut de Droit International.
 Prof. Dr. HARALD HOEFFDING (*Philosophy*, U. of Copenhagen).
 Prof. Dr. VILHELM THOMSEN, Hon. M.R.A.S., President of the Royal Danish Academy (*Comparative Philology*, U. of Copenhagen).

DOMINICAN REPUBLIC.

General CASIMIRO N. DE MOYA, Santo Domingo.

EGYPT.

Dr. M. MUHAMMAD BADRE, F.R.S.E., M.R.A.S., Cairo, of Edinburgh and Bonn Universities.
 His Excellency HASSAN SABRY BEY, Cairo.
 His Excellency SHIEK ALY YUSIF, Cairo, Editor-Proprietor of *Al-Moayad*, President of the Constitutional Reform League.

FRANCE.

M. EMILE ARNAUD, Luzarches, Notary, General President of the Ligue Internationale de la Paix et de la Liberté, Vice-President International Peace Bureau.
 M. ALFRED BARRIOL, General Secretary of the Société de Statistique de Paris.
 M. GUILLAUME LE BARS, Barrister, Vitry-le-François.
 M. AUGUSTE BARTH, Paris, Membre de l'Institut.
 Prof. BASDEVANT (*International Law*, U. of Grenoble).
 M. CHARLES BEAUQUIER, Deputy, Vice-President of the Parliamentary Peace Group, President of the Franco-Italian League, and Hon. President of the Franco-Ottoman League.
 Prof. ALEXIS BERTRAND (*Philosophy*, U. of Lyons).

- Prof. P. VIDAL DE LA BLACHE, Membre de l'Institut (*Geography*, U. of Paris).
 Prof. CHARLES DE BOECK (*International Law*, U. of Bordeaux).
 M. LÉON BOLLACK, Paris, President of the Paris section of the Association de la Paix par le Droit, Author of *La Langue Bleue*.
 Prof. EMILE BOREL, Editor of *Revue du Mois* (*Mathematics*, U. of Paris).
 Dr. RODOLPHE BRODA, Paris, Editor of *Les Documents du Progrès*.
 Prof. LUCIEN LÉVY BRUHL (*Philosophy*, U. of Paris).
 Prof. LÉON BRUNSCHVICG (*Philosophy*, U. of Paris).
 M. FERDINAND BUISSON, Paris, Deputy, Member Inter-Parliamentary Council.
 Prof. PAUL BUREAU (*International Law*, Faculté libre de Droit, Paris).
 Prof. JULES CABOUAT (*International Law*, U. of Caen).
 Prof. J. CHAILLEY, Deputy, Director-General of the French Colonial Union, Member of the Institut Colonial International (*Comparative Colonisation*, Ecole des Sciences Politiques, Paris).
 Prof. ALFRED CHRÉTIEN, Associate of the Institute of International Law (*International Law*, U. of Nancy).
 M. ARTHUR CHUQUET, Membre de l'Institut (*History and Germanic Languages*, U. of Paris).
 Prof. AMBROISE COLIN (*Comparative Law*, U. of Paris).
 Dr. RENÉ COLLIGNON, Hon. F.R.A.I., Cherbourg.
 M. GABRIEL COMPAYRÉ, Paris, Membre de l'Institut.
 Prof. LOUIS COUTURAT (*Philosophy*, U. of Paris).
 Prof. JOSEPH DELPECH (*International Law*, U. of Dijon).
 Dr. J. DENIKER, Hon. F.R.A.I., Paris, Librarian of the Muséum d'Histoire Naturelle.
 M. PAUL DESCHANEL, Paris, Deputy, Member of the Académie Française, late President of the Chamber of Deputies.
 Prof. L. DUGUIT (*International Law*, U. of Bordeaux).
 Prof. EMILE DURKHEIM (*Sociology*, U. of Paris).
 Prof. E. DOUTTÉ (*Mohammedan Civilisation*, Ecole Supérieure des Lettres, Algiers).
 M. PAUL FAUCHILLE, Sceaux, Editor of the *Revue Générale de Droit International Public*.
 M. JEAN FINOT, Paris, Editor of *La Revue*.
 M. ALFRED FOUILLÉE, Mentone, Membre de l'Institut.
 M. LUCIEN LE FOYER, Deputy, Vice-President Association de la Paix par le Droit.
 Prof. E. F. GAUTIER (*Comparative Philology*, Ecole des Lettres, Algiers).
 Prof. HENRI GÉRARD (*International Law*, U. of Algiers).
 Prof. GILBERT GIDEL (*International Law*, U. of Rennes).
 Prof. ARTHUR GIRAULT, Member of the Institut Colonial International (*Colonial Legislation*, U. of Poitiers).
 Prof. J. HALÉVY (*Egyptology*, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris).
 M. CLÉMENT HUART, Professeur à l'Ecole des Langues Orientales Vivantes, Directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris.
 Prof. JULES JACQUEY (*International Law*, U. of Lille).
 M. EMILE LABICHE, Paris, Senator, President of the French Inter-Parliamentary Peace Group, Member of Inter-Parliamentary Council.
 Prof. A. DE LAPRADELLE, Editor of the *Revue de Droit International Privé*, and Co-Editor of the *Recueil des Arbitrages Internationaux* (*International Law*, U. of Paris).
 M. l'Abbé ADRIEN LAUNAY, Séminaire des Missions Etrangères, Paris.
 Sa Grandeur Msgr. ALEXANDRE LE ROY, Paris, Evêque d'Alinda, Supérieur Général de la Congrégation du St.-Esprit.
 M. le Vicomte COMBES DE LESTRADE, Paris, Member of the International Institute of Sociology.
 Prof. E. LEVASSEUR, Membre de l'Institut, Administrator of the Collège de France (*Economic History and Statistics*, U. of Paris).
 Prof. L. MANOUVRIER, Hon. F.R.A.I. (*Anthropology*, Ecole d'Anthropologie, Paris).
 Prof. C. MELINAND (*Ethics*, Ecole Normale Supérieure, St. Cloud).
 M. GASTON MOCH, Paris, Member of the International Peace Bureau, Hon. President of the Institut International de la Paix of Monaco, and Member of the Paris Committee for the Defence and Protection of Aborigines.
 Prof. GABRIEL MONOD, Membre de l'Institut, President of the Historical and Philological Section at the Ecole Pratique des Hautes Etudes (*History and Historical Method*, U. of Paris).

- Prof. MARCEL MOYE (*International Law*, U. of Montpellier).
 M. LOUIS OLIVIER, Editor of the *Revue Générale des Sciences*.
 Prof. Dr. G. PAPILLAULT (*Sociology*, Ecole d'Anthropologie, Paris).
 Prof. D. PARODI (*Philosophy*, Lycée Michelet, Paris).
 Prof. JEAN PERRINJAQUET (*International Law*, U. of Aix-Marseille).
 Prof. P. PIC (*International Law*, U. of Lyons).
 Prof. N. POLITIS, Associate of the Institute of International Law, Editor of the *Recueil des Arbitrages Internationaux* (*International Law*, U. of Poitiers).
 Prof. MICHEL REVON (*Civilisation of the Extreme East*, U. of Paris).
 Prof. Dr. C. RICHEL, Member International Peace Bureau (*Physiology*, U. of Paris).
 Dr. J. A. RIVIÈRE, President of the International Medical Association for Aiding the Suppression of War, Editor of *Annales de Physiothérapie*.
 Prof. LÉON DE ROSNY, Paris, Founder and European President of the International Association of Men of Science, formerly Professor of Eastern Religions at the Sorbonne and Professor of Japanese at Ecole des Langues Orientales.
 Prof. TH. RUYSSSEN, President of the Association de la Paix par le Droit (*Philosophy*, U. of Bordeaux).
 Prof. GABRIEL SÉAILLES (*Philosophy*, U. of Paris).
 Prof. A. GAIRAL DE SÉREZIN (*International Law*, U. of Lyon).
 Dr. PAUL TOPINARD, Paris, late Gen.-Sec. of the Société d'Anthropologie of Paris.
 Prof. ARNOLD VISSIÈRE (*Chinese*, Ecole des Langues Orientales, Paris).
 M. WAILLE-MARYAL, Oran, President-General of the Alliance Scientifique Universelle for Africa.
 Prof. ANDRÉ WEISS, Member of the Institut de Droit International (*International Law*, U. of Paris).
 Prof. RENÉ WORMS, Paris, Permanent Secretary Institut International de Sociologie, Editor of the *Revue Internationale de Sociologie* (*History of Sociology*, Ecole des Hautes Etudes Sociales, Paris).

GERMANY.

- Prof. Dr. PHILIPP ALLFELD (*International Law*, U. of Erlangen).
 Prof. Dr. RICHARD ANDREE, Munich.
 Prof. Dr. G. K. ANTON, Member of the Institut Colonial International (*Political Economy*, U. of Jena).
 Prof. Dr. PAUL BARTH (*Philosophy*, U. of Leipzig).
 Prof. Dr. C. H. BECKER, Associate of the Institut Colonial International (*Oriental History*, Colonial Institute in Hamburg).
 Prof. Dr. LUJO BRENTANO (*Economics*, U. of Munich).
 Prof. Dr. SIEGFRIED BRIE (*International Law*, U. of Breslau).
 Prof. Dr. HERMANN COHEN (*Philosophy*, U. of Marburg).
 Prof. Dr. FRIEDRICH DELITZSCH, Hon. M.R.A.S. (*Assyriology*, U. of Berlin).
 Prof. Dr. ALFRED DÖREN (*History*, U. of Leipzig).
 Prof. Dr. AUGUST DÖRING (*Philosophy*, U. of Berlin).
 Prof. Dr. GODEHARD JOSEF EBERS (*International Law*, U. of Breslau).
 Prof. RICHARD EICKHOFF, Remscheid, Member of Reichstag and Prussian Diet. Member of the Inter-Parliamentary Council.
 Prof. Dr. BENNO ERDMANN (*Philosophy*, U. of Berlin).
 Frau LUCY HOESCH ERNST, Ph.D., F.R.A.I., Godesberg.
 M. ERZBERGER, Member of Reichstag.
 Prof. Dr. RUDOLF EUCKEN, Nobel Prize for Literature (*Philosophy*, U. of Jena).
 Dr. L. FEYERABEND, President of the Anthropological Society of Oberlausitz, and President of the Society of Natural Sciences of Görlitz.
 Prof. Dr. A. FINGER (*International Law*, U. of Halle).
 Prof. Dr. AUGUST FISCHER (*Semitic Philology*, U. of Leipzig).
 Prof. Dr. EUGEN FISCHER (*Anthropology*, U. of Freiburg).
 Prof. Dr. WILHELM FOERSTER (*Astronomy*, U. of Berlin).
 Prof. Dr. ERNST FRIEDRICH (*Geography*, U. of Leipzig).
 Sr. Hochw. P. Provinzial Dr. J. FROBERGER, Missionshaus der Weissen Väter, Trier.
 Prof. Dr. FRANZ ADAM GOEPFERT (*Moraltheology*, U. of Würzburg).
 Prof. Dr. ERNST HAECKEL (*Zoology*, U. of Jena).
 Prof. Dr. H. HARBURGER, Judge of the Supreme Court of Bavaria, Member Institut de Droit International (*International Law*, U. of Munich).
 Prof. Dr. W. HASBACH (*Economics*, U. of Kiel).
 Prof. Dr. JULIUS HATSCHEK (*Law*, U. of Göttingen).

- Prof. Dr. FELIX HAUPTMANN, Member of Prussian Diet, Member of Inter-Parliamentary Council (*Methodology of Law*, U. of Bonn).
- Justizrat Dr. A. HEILBERG, Breslau, Member of the International Peace Bureau.
- Prof. Dr. PAUL HEILBORN (*International Law*, U. of Breslau).
- Prof. Dr. H. HERKNER (*Political Economy*, Technische Hochschule, Berlin).
- Prof. Dr. J. JASTROW (*Economics*, Handelshochschule, Charlottenburg).
- Prof. Dr. GEORG JELLINEK (*International Law*, U. of Heidelberg).
- Prof. Dr. WILHELM KAUFMANN (*International Law*, U. of Berlin).
- Prof. Dr. A. VON KIRCHENHEIM (*International Law*, U. of Heidelberg).
- Dr. THEODOR KOCH-GRÜNBERG (*Ethnology*, U. of Freiburg).
- Prof. Dr. JOSEF KOHLER (*International Law*, U. of Berlin).
- Prof. Dr. ERNST KUHN, Hon. M.R.A.S. (*Arian Philology*, U. of Munich).
- Prof. Dr. EUGEN KÜHNEMANN (*Philosophy*, U. of Breslau).
- Prof. Dr. PAUL LABAND, Member of the Council of State of Alsace-Lorraine, Associate of the Institut Colonial International (*Public Law*, U. of Strassburg).
- Prof. Dr. P. VON LILIENTHAL (*International Law*, U. of Heidelberg).
- Prof. Dr. THEODOR LINDNER (*History*, U. of Halle).
- Prof. Dr. FRANZ V. LISZT (*International Law*, U. of Berlin).
- Prof. Dr. F. v. LUSCHAN, Hon. F.R.A.I. (*Anthropology*, U. of Berlin).
- Prof. Dr. GEORG VON MAYR, President of the Munich Oriental Society, Under-Secretary of State (*Economics*, U. of Munich).
- Prof. Dr. FRIEDRICH MEINECKE (*Modern History*, U. of Freiburg).
- Prof. Dr. CARL MEINHOF (*African Languages*, Colonial Institut, Hamburg).
- Prof. Dr. MEURER (*International Law*, U. of Würzburg).
- Prof. Dr. PAUL NATORP (*Philosophy*, U. of Marburg).
- Prof. ALBERT NEISSER (*Medicine*, U. of Breslau).
- Baron E. DE NEUFVILLE, Francfort o/M., Member International Peace Bureau.
- Prof. Dr. KARL NEUMEYER (*International Law*, U. of Munich).
- Prof. Dr. THEODOR NIEMEYER (*International Law*, U. of Kiel).
- Prof. Dr. HERMANN ONCKEN (*Modern History*, U. of Heidelberg).
- Prof. Dr. WILHELM OSTWALD, Gross-Bothen.
- Dr. RUDOLPH PENZIG, Editor of "Ethische Kultur," Berlin.
- Dr. ARTHUR PFUNGST, M.R.A.S., Francfort-on-Main.
- Prof. Dr. L. PLATE (*Zoology*, U. of Jena).
- Prof. QUIDDE, Munich, Member of the International Peace Bureau.
- Prof. Dr. J. RANKE, Hon. F.R.A.I. (*Anthropology*, U. of Munich).
- Prof. Dr. PAUL RATHGEN, Associate of the Institut Colonial International (*Political Economy*, Colonial Institute in Hamburg).
- Prof. Dr. FRITZ REGEL (*Geography*, U. of Würzburg).
- Dr. ADOLF RICHTER, Pforzheim, President of the German Peace Society, Member of the International Peace Bureau.
- Prof. Dr. ALOIS RIEHL (*Philosophy*, U. of Berlin).
- Prof. Dr. ROBERT SCHACHNER (*Political Economy*, U. of Jena).
- Prof. Dr. L. SCHEMANN, Freiburg, President of Gobineau-Vereinigung.
- Prof. Dr. JOSEPH SCHMIDLIN (*Church History*, Catholic Faculty, U. of Münster).
- Prof. Dr. PAUL SCHOEN (*International Law*, U. of Göttingen).
- Prof. Dr. WALTER SCHÜCKING (*International Law*, U. of Marburg).
- Prof. Dr. GEORG SIMMEL (*Philosophy*, U. of Berlin).
- Prof. Dr. WERNER SOMMERT (*Economics*, Handelshochschule, Charlottenburg).
- Prof. Dr. CARL STUMPF, late Rector University of Berlin (*Philosophy*, U. of Berlin).
- Prof. Dr. G. THILENIUS, Gen. Sec. of the German Anthropological Society, Director of the Ethnological Museum of Hamburg (*Anthropology and Ethnology*, Hamburg).
- Prof. Dr. FERDINAND TÖNNIES (*Sociology*, U. of Kiel).
- Prof. Dr. C. UHLIG (*Geography*, U. of Berlin).
- Prof. Dr. v. ULLMANN (*International Law*, U. of Munich).
- Dr. A. VIERKANDT (*Ethnology*, U. of Berlin).
- Prof. Dr. WEULE, Director Leipzig Ethnological Museum (*Ethnology*, U. of Leipzig).
- Prof. Dr. JULIUS WOLF (*Political Economy*, U. of Breslau).

GREAT AND GREATER BRITAIN.

(a) BRITISH EMPIRE, EXCLUDING INDIA.

- Prof. ALBERT H. ABBOTT (*Philosophy*, U. of Toronto).
- Dr. A. ABDURAHMAN, Cape Town.

- ISRAEL ABRAHAMS, M.A. (*Talmudic*, U. of Cambridge).
 Prof. S. ALEXANDER (*Philosophy*, U. of Manchester).
 JUSTIN CHARLES WILLIAM ALVAREZ, I.S.O., Tripoli, H.B.M.'s Consul-General for Tripoli of Barbary.
- THE OMANHENE AMONOO V., Anumabu, West Africa.
 The Rt. Rev. WALTER ANDREWS, D.D., Bishop of Hokkaido, Japan.
 Prof. EDWARD ANWYL, M.A. (*Comparative Philology*, U. College of Aberystwyth).
 The Rt. Rev. THOMAS HENRY ARMSTRONG, D.D., Bishop of Wangaratta, Australia.
- The Right Hon. W. F. BAILEY, C.B., F.R.G.S., Dublin.
 Rev. RAMSDEN BALMFORTH, Cape Town.
 The Rt. Rev. CHRISTOPHER GEORGE BARLOW, D.D., Bishop of Goulburn.
 Prof. CHARLES F. BASTABLE, M.A., LL.D., (*International Law*, U. of Dublin).
 JOHN BEDDOE, M.D., LL.D., F.R.S., V.P.R.A.I., etc., late President Royal Anthropological Institute, Bradford-on-Avon.
- Sir HENRY ARTHUR BLAKE, G.C.M.G., Youghal (Ireland), late Governor Bahamas, Newfoundland, Jamaica, Hong-Kong, Ceylon.
 EDWARD WILMOT BLYDEN, LL.D., Sierra Leone.
 Rev. W. COPELAND BOWIE, London, Sec. British and Foreign Unitarian Association.
 Prof. GEORGE SIDNEY BRETT, M.A. (*Philosophy*, U. of Toronto).
 Rev. DAVID BROOK, M.A., D.C.L. (Oxon), Southport, ex-President National Free Church Council.
- Prof. J. BROUGH, LL.D. (*Philosophy*, U. College of Aberystwyth).
 The Hon. JOSEPH PETER BROWN, Cape Coast Castle, West Africa.
 Sir CHARLES BRUCE, G.C.M.G., J.P., D.L., Leslie, late Governor of Mauritius.
 Prof. THOMAS H. BRYCE, M.A., M.D. (*Anatomy*, U. of Glasgow).
 Prof. T. L. BULLOCK, M.A. (*Chinese*, U. of Oxford).
 Sir PERCY BUNTING, M.A., London, Editor of the *Contemporary Review*.
 HERBERT BURROWS, London.
- The Rt. Rev. HERBERT BURY, D.D. (Oxon), Bishop of British Honduras with Central America.
- WILLIAM P. BYLES, M.P., London.
 Mrs. W. P. BYLES, London.
- CHARLES CALLAWAY, M.A., D.Sc., Cheltenham.
 EDWARD CARPENTER, Author, Sheffield.
 Prof. J. ESTLIN CARPENTER, D.Litt., Principal of Manchester College, U. of Oxford.
 ROGER CASEMENT, C.M.G., Consul-General at Rio de Janeiro.
 JOSEPH CHARLES CASSON, Superintendent of Native Affairs, Zomba, Nyasaland.
 The Rt. Rev. ARTHUR CHANDLER, Bishop of Bloemfontein, Orange Free State.
 Prof. S. J. CHAPMAN, M.A. (*Political Economy*, U. of Manchester).
 GEORGE G. CHISHOLM, M.A., B.Sc. (*Geography*, U. of Edinburgh).
 The Most Rev. HENRY LOWTHER CLARKE, Archbishop of Melbourne.
 Rev. JOHN CLIFFORD, M.A., LL.D., D.D., London.
 EDWARD CLODD, Author, London.
 STANTON COIT, Ph.D., London.
- ROBERT J. COLENSO, M.D. (Oxon), etc., London.
 Dr. FRANK CORNER, F.G.S., F.R.A.I., M.R.C.S., London.
 W. L. COURTNEY, M.A., LL.D., London, Editor of the *Fortnightly Review*.
 WILLIAM MONTGOMERY CROOK, B.A., F.R.G.S., London.
 WILLIAM CROOKE, B.A., F.R.A.I., M.F.L.S., Cheltenham.
 Major S. LYLE CUMMINS, R.A.M.C., F.R.A.I., Netley, Hants.
 Dr. W. EVANS DARBY, London, Secretary of the Peace Society, Member of the International Peace Bureau.
- Canon G. DAUTH, Vice-Rector of the University of Laval, Montreal.
 Mrs. RHYS DAVIDS, M.A., Ashton-on-Mersey, Hon. Sec. Pali Text Society.
 Prof. T. W. RHYS DAVIDS, F.B.A., LL.D., Ph.D. (*Comparative Religion*, U. of Manchester).
- Rev. J. G. DAVIES, Barmouth, Sec. Welsh Calvinistic Methodist General Assembly.
 Prof. T. WITTON DAVIES, Ph.D., D.D. (*Semitic Languages*, U. College Bangor).
 W. BOYD DAWKINS, M.A., D.Sc., F.R.S., F.S.A., F.G.S., F.R.A.I., Hon. Professor of Palæontology in U. of Manchester.
- Mrs. C. DESPARD, London.
 ROBERT DONALD, London, Editor of the *Daily Chronicle*.
 The Most Rev. ST CLAIR G. DONALDSON, Archbishop of Brisbane, Queensland.

- The Rt. Rev. JOHN P. DU MOULIN, Bishop of Niagara, Canada.
 The Rt. Rev. A. H. DUNN, D.D., Bishop of Quebec, Canada.
 The Rt. Rev. Dr. F. H. DUVERET, D.D., Bishop of Caledonia.
 Rev. CHARLES S. EBY, D.D., Sec. Peace and Arbitration Society, Toronto.
 Prof. EDWARD EDWARDS, M.A. (*History*, U. College of Aberystwyth).
 The Rt. Hon. Sir EDWIN EGERTON, G.C.M.G., K.C.B., York, late British Ambassador at Rome.
 ROBERT WILLIAM FELKIN, M.D., F.R.S.E., F.R.G.S., F.R.A.I., London.
 Prof. HENRY O. FORBES, LL.D., F.R.G.S., F.R.A.I., Director of Liverpool City Museums (*Ethnography*, U. of Liverpool).
 The Rt. Rev. GEORGE H. FORDHAM, D.D., Bishop of North Queensland.
 Rev. J. R. FREDERICK, Native Wesleyan Minister, Sierra Leone.
 ALFRED G. GARDINER, London, Editor of the *Daily News*.
 ARTHUR EARDLEY MAXWELL GIBSON, M.A., B.C.L., Southern Nigeria.
 Rev. T. MONRO GIBSON, M.A., D.D., LL.D., late President National Free Church Council.
 REGINALD JOHN GLADSTONE, M.D., F.R.C.S., London.
 The Rt. Rev. FREDERICK GOLDSMITH, D.D., Bishop of Bunbury, Western Australia.
 GEORGE PEABODY GOOCH, M.A., late M.P., London.
 Prof. HENRY GOUDY, M.A., D.C.L., LL.D. (*Civil Law*, U. of Oxford).
 Prof. FRANK GRANGER, D.Litt. (*Philosophy*, U. College of Nottingham).
 Prof. ARTHUR J. GRANT, M.A. (*History*, U. of Leeds).
 J. FREDERICK GREEN, London, Member of International Peace Bureau, Secretary of International Peace and Arbitration Association.
 The Rt. Rev. JOHN GRISDALE, D.D., D.C.L., Bishop of Qu'appelle, Canada.
 Dr. HADEN GUEST, London.
 HADIR-UD-DEEN, Sec. Government Mohammedan Board of Education, Sierra Leone.
 The Most Rev. CHARLES HAMILTON, D.D., Archbishop of Ottawa.
 Rev. JAMES HASTINGS, M.A., D.D., St. Cyrus, Scotland.
 Prof. MATTHEW HAY, M.D., F.R.A.I. (*Forensic Medicine*, U. of Aberdeen).
 Prof. F. J. C. HEARNshaw, M.A., LL.B. (*History*, U. College of Southampton).
 CARL HEATH, London, Sec. National Peace Council.
 Rev. ARCHIBALD HENDERSON, D.D., Crieff, Moderator of Assembly of the United Free Church of Scotland.
 D. F. A. HERVEY, C.M.G., R.A.S., F.R.G.S., F.R.A.I., Aldeburgh.
 ALEXANDER PEARCE HIGGINS (*International Law*, Cambridge and London).
 Prof. R. F. ALFRED HOERNLÉ (*Philosophy*, S. African College, Cape Town).
 Prof. HOPE W. HOGG, M.A., B.Litt. (*Semitic Languages and Literature*, U. of Manchester).
 A. C. HOLLIS, Secretary Native Affairs, Nairobi, E. Africa Protectorate.
 The Rt. Rev. WILFRID BIRD HORNBY, D.D., Bishop of Nassau, Bahamas.
 Rev. Dr. R. F. HORTON, M.A., London, late Chairman of Congregational Union of England and Wales.
 The Rt. Rev. GEOFFREY D. ILIFF, D.D., Bishop of Shantung, N. China.
 The Hon. Sir JAMES ROSE-INNES, K.C., Chief Justice of the Transvaal, Pretoria.
 — HUGH, Editor *The Voice*, St. Lucia, British W. Africa.
 The Rt. Rev. JAMES JOHNSON, D.D., Bishop of Western Equatorial Africa.
 Sir HARRY H. JOHNSTON, G.C.M.G., K.C.B., D.Sc., etc., etc., Arundel, Sussex.
 Rev. J. D. JONES, M.D., B.D., Bournemouth, President Congregational Union.
 Prof. W. JENKYN JONES, M.A. (*Political Science*, U. College, Aberystwyth).
 Prof. CHARLES H. KEITH JOPP (*Maratia*, U. of Oxford).
 A. H. KEANE, LL.D., F.R.A.I., London.
 The Rt. Rev. G. LANCHESTER KING, D.D., Bishop of Madagascar.
 Dr. LOUIS LABERGE, Montreal.
 The Rt. Rev. GERARD H. LANDER, D.D., Bishop of Victoria, Hong Kong.
 Rev. WILLIAM B. LARK, Bude, President of the United Methodist Church.
 Prof. ROBERT LATTA, Ph.D. (*Logic and Rhetoric*, U. of Glasgow).
 ALFRED LIONEL LEWIS, F.C.A., F.R.A.I., Wallington, Surrey.
 Rev. J. SCOTT LIDGETT, M.A., D.D., late President Wesleyan Methodist Conference and late President National Free Church Council.
 The Rt. Rev. JOSEPH LOFTHOUSE, Bishop of Keewatin, Canada.
 Prof. JOSEPH HENRY LONGFORD, late H.M. Consul at Nagasaki (*Japanese*, King's College, London).
 Dr. J. J. McCLURE, Cape Town, Ex-Moderator Presbyterian Church of S. Africa.

- Prof. J. FREDERICK McCURDY (*Oriental Languages*, U. of Toronto).
 A. C. MACDONALD, F.R.G.S., F.R.Hist.Soc., F.I.Inst., Melbourne.
 J. A. MURRAY MACDONALD, M.A., M.P., London.
 Sir JOHN MACDONELL, C.B., LL.D., M.A. (*International Law*, U. of London).
 Prof. J. S. MACKENZIE (*Philosophy*, U. College, Cardiff).
 Prof. J. S. MACKENZIE (*Philosophy*, U. College, Cardiff).
 Prof. J. S. MACKENZIE (*Philosophy*, U. College, Cardiff).
 JOSEPH MALINS, J.P., Birmingham, Grand Chief Templar for England of the
 International Order of Good Templars.
 ALFRED MANGENA, of Zululand, Barrister, Pretoria.
 HENRY COLLEY MARCH, M.D., F.R.A.I., Dorchester.
 Rev. JOHN TURNER MARSHALL, M.A., D.D., Manchester, President Baptist Church.
 R. H. MARTEN, M.D., F.R.A.I., Adelaide, S. Australia.
 H. W. MASSINGHAM, London, Editor of the *Nation*.
 F. JAMES MATHESON, London.
 The Most Rev. S. PRITCHARD MATHESON, D.D., Archbishop of Rupert's Land, Canada.
 The Rt. Rev. JOHN EDWARD MERCER, D.D., Bishop of Tasmania.
 J. C. MILLINGTON, M.A., London.
 P. CHALMERS MITCHELL, M.A., D.Sc., LL.D., F.R.S., London, Sec. Zoological Soc.
 Prof. WILLIAM MITCHELL (*Philosophy*, U. of Adelaide).
 The Rev. J. S. MOFFAT, C.M.G., Cape Town, late South African Missionary and
 Resident Magistrate.
 The Rt. Rev. HERBERT JAMES MOLONY, D.D., Bishop in Chekiang, China.
 E. D. MOREL, London.
 FELIX MOSCHELES, London, Chairman of International Arbitration and Peace
 Association, Member of the International Peace Bureau.
 The Rt. Rev. H. CARR GLYN MOULE, D.D., Bishop of Durham.
 The Rt. Rev. W. ROBERT MOUNSEY, Bishop of Labuan and Sarawak.
 CHARLES S. MYERS, M.A., M.D., Sc.D. (*Experimental Psychology*, U. of Cambridge).
 The Rt. Rev. SAMUEL TARRATT NEVILL, D.D., Bishop of Dunedin and Primate
 of New Zealand.
 H. W. NEVINSON, War Correspondent, London.
 Prof. REYNOLD ALLEYNE NICHOLSON, Litt.D. (*Persian*, U. of Cambridge).
 Prof. L. OPPENHEIM, M.A., LL.D. (*International Law*, U. of Cambridge).
 ERNEST PARKE, J.P., London, Editor of the *Morning Leader*.
 CHARLES PARTRIDGE, M.A., F.S.A., F.R.G.S., District Commissioner in S. Nigeria.
 Prof. A. MELVILLE PATERSON, M.D., F.R.A.I. (*Anatomy*, U. of Liverpool).
 FRANCIS JOHN PAYNE, London, Hon. Gen. Sec. Buddhist Society of Great Britain
 and Ireland, Editor of the *Buddhist Review*.
 The Rt. Rev. JOHN PERCIVAL, D.D., Bishop of Hereford.
 J. S. R. PHILLIPS, Leeds, Editor of the *Yorkshire Post*.
 The Rt. Rev. W. CYPRIAN PINKHAM, D.D., D.C.L., Bishop of Calgary, Canada.
 Capt. D. V. PIRIE, M.P., Member of the Inter-Parliamentary Council.
 Prof. THOMAS POWEL, M.A. (*Celtic*, U. College of Cardiff).
 The PRESIDENT Gold Coast Aborigines Society, Cape Coast Castle, W. Africa.
 The Rt. Rev. H. M. C. E. PRICE, Bishop in Fuhkien, S. China.
 Miss B. PULLEN-BURRY, F.R.A.I., Croydon.
 ERNEST G. RAVENSTEIN, Ph.D., F.R.G.S., F.R.A.I., London.
 Col. HERBERT EDWARD RAWSON, C.B., York, late Imperial Representative Natal
 Native Affairs Commission.
 Prof. WILLIAM RIDGEWAY, M.A., D.Sc., President Royal Anthropological Insti-
 tute (*Archaeology*, U. of Cambridge).
 The Most Rev. JAMES ROBERTSON, D.D., Prestonkirk, Moderator of the General
 Assembly of the Church of Scotland.
 W. C. F. ROBERTSON, Secretary Native Affairs, Gold Coast.
 WILLIAM ROTHENSTEIN, Artist, London.
 M. EUGÈNE ROUILLARD, Publicist, Quebec.
 The Hon. ADOLPHE B. ROUTHIER, Judge of the Court of Admiralty at Quebec
 (*International Law*, U. of Laval).
 Sir EDWARD R. RUSSELL, Liverpool, Editor of the *Liverpool Daily Post*.
 JOHN RUSSELL, M.A., London.
 SAMUEL SACOOM, Axim, Gold Coast, W. Africa.
 Sir FREDERICK R. ST. JOHN, K.C.M.G., Shanklin, late Minister Plenipotentiary.
 C. W. SALEEBY, M.D., F.R.S.E., London.
 The Hon. JOHN MENSAH SARBAH, Cape Coast Castle, W. Africa.

- The Hon. Sir FRANCIS C. SCANLEN, K.C.M.G., Salisbury, Rhodesia, late Administrator of Rhodesia.
 F. C. S. SCHILLER, M.A., D.Sc. (*Philosophy*, U. of Oxford).
 OLIVE SCHREINER, Author, Cape Colony.
 C. P. SCOTT, J.P., Manchester, Editor of the *Manchester Guardian*.
 Rev. THOMAS G. SELBY, Missionary and Traveller in China, Bromley, Kent.
 CHARLES G. SELIGMANN, M.D., F.R.A.I., London.
 Sir HENRY SETON-KARR, C.M.G., J.P., London.
 H. W. SETON-KARR, F.R.G.S., F.R.A.I., London.
 FRANK CHARLES SHRUBSALL, M.A., M.D., F.R.A.I., London.
 WALTER W. SKEAT, M.A., F.R.A.I., St. Albans.
 J. W. SLAUGHTER, Ph.D., London.
 The Rev. Canon F. C. SMITH, Sierra Leone.
 The Rt. Rev. W. E. SMYTH, M.A., M.B., Bishop of Lebombo, Lourenço Marques.
 Mrs. JULIA F. SOLLY, Cape Colony.
 Mrs. SAUL SOLOMON, of Cape Colony, London.
 Capt. BOYLE T. SOMERVILLE, R.N., F.R.A.I., Tenby, S. Wales.
 The Hon. Sir R. STOUT, K.C.M.G., Chief Justice of New Zealand, late Premier.
 The Rt. Rev. HERBERT TAGWELL, D.D., Bishop in W. Eq. Africa, S. Nigeria.
 Prof. F. ROBERT TENNANT, D.D., B.Sc. (*Philosophy of Religion*, U. of Cambridge).
 The Hon. JONATHAN JAMES THOMAS, C.M.G., Unofficial Member of the Legislative Council of Sierra Leone.
 SIMEON CORNELIUS THOMPSON, Old Harbour, Jamaica.
 Prof. ARTHUR THOMSON, M.B. (*Human Anatomy*, U. of Oxford).
 BASIL THOMSON, London, late Colonial Service, late Prime Minister of Tonga.
 Rev. W. T. TOWNSEND, D.D., late President of National Free Church Council and of United Methodist Church.
 Rev. JAMES TRAVIS, Chester, ex-President Primitive Methodist Conference, ex-President National Free Church Council.
 The Rt. Rev. A. B. TURNER, D.D., Bishop of Corea.
 Prof. E. J. URWICK (*Political Economy*, King's College, London).
 Dr. R. VILLECOURT, Montreal.
 Prof. PAUL VINOGRADOFF, M.A., F.B.A., LL.D. (*Jurisprudence*, U. of Oxford).
 Rev. THOMAS A. WALKER, LL.D., Litt.D. (*International Law*, U. of Cambridge).
 GRAHAM WALLAS, M.A., London.
 H. G. WELLS, B.Sc., Author, London.
 The Rt. Rev. GILBERT WHITE, Bishop of Carpentaria, Queensland.
 The Rt. Rev. CECIL WILSON, D.D., Bishop of Melanesia, Norfolk Island.
 BERTRAM C. A. WINDLE, M.A., D.Sc., F.R.S., President of U. College, Cork.
 Sir JAMES S. WINTER, K.C.M.G., K.C., St. John's (Newfoundland), late Speaker, Solicitor-General, Attorney-General, Judge of Supreme Court, and Premier.
 Prof. GEORGE M. WRONG (*History*, U. of Toronto).
 ISRAEL ZANGWILL, London, President International Jewish Territorial Organisation.
 A. E. ZIMMERN, M.A., Surbiton, late Fellow and Tutor of New College, Oxford.

(b) INDIA.*

- SYED ABUL AÂS, M.A.S., Zemindar and Hon. Magistrate, Bankipur.
 The Hon. Mr. P. S. SIVASWAMY AIYER, C.I.E., Advocate-General, Madras.
 SIR ARUNDEL T. ARUNDEL, K.C.S.I., Woking, late Member of the Council of the Viceroy of India.
 Hon. AHMAD MUHIUDDIN KHAN BAHADUR, Mylapur, Madras.
 The Hon. NAWAB SYED MOHAMMED SAHEB BAHADUR, Madras.
 SURENDRANATH BANERJEE, Calcutta, Editor of *Bengalee*.
 Sir DAVID M. BARBOUR, K.C.S.I., K.C.M.G., Crawley Down.
 Mrs. ANNIE BESANT, Adyar, President of the Theosophical Society.
 SRISH CHANDRA BISWA, B.A., B.L., Calcutta, Pleader, Editor of *Lawyer*.
 BUSSANTA COOMAR BOSE, Pleader, High Court, Calcutta.
 DIWAN TEK CHAND, B.A., I.C.S., M.R.A.S., Deputy Commissioner in the Punjab, Revenue Minister, Baroda.
 ANANDA K. COOMARASWAMY, D.Sc., F.G.S., F.L.S., Broad Campden.
 HARRY EVAN AUGUSTE COTTON, London, Editor of *India*.

* See also Hon. Vice-Presidents and Executive Committee.—Voir aussi Vice-Présidents d'Honneur et Conseil Exécutif.

- Sir HENRY JOHN STEDMAN COTTON, K.C.S.I., London, late Chief-Commissioner of Assam.
- ISWAS DAS, Advocate, Chief Court, Lahore.
- The Hon. M. S. DAS, C.I.E., M.A., M.R.A.S., Cuttack, Member of Bengal Legislative Council.
- The Rt. Rev. C. J. FERGUSON DAVIE, D.D., Bishop of Singapore.
- Sir V. C. DESIKA-CHARRY, B.A., B.L., F.M.U., Judge of the Court of Small Causes, Madras.
- The Hon. H. S. DIKSHIT, B.A., LL.B., Solicitor, Bombay.
- J. C. DUTT, M.A., B.L., Calcutta.
- Prof. S. M. EDWARDES, I.S.S., President Anthropological Society of Bombay.
- The Rt. Rev. ROLLESTONE S. FYFFE, D.D., Bishop of Rangoon.
- E. A. GAIT, C.I.E., Simla, Census Commissioner for India.
- MOHANDAS KARAMCHAND GANDHI, Johannesburg, Barrister-at-Law.
- Prof. M. A. GHANI, M.A. (*English Literature*, Islamic College, Lahore).
- Prof. JOGENDRA CHUNDER GHOSE, M.H., B.L., Bhowanipore, Tagore Prof. of Law, Pleader High Court, late Member Bengal Legislative Council.
- The Rt. Rev. CHARLES HOPE GILL, M.A., D.D., Bishop in Travancore and Cochin.
- The Hon. G. K. GOKHALE, C.I.E., Poona, Representative of non-official Members of Bombay Legislature on Viceroy's Legislative Council, late President of Indian Congress.
- The Hon. KISORI LAL GOSWAMI, Rai Bahadur, M.A., B.L., Serampore, India.
- Dr. A. F. R. HOERNLE, M.A., C.I.E., Oxford.
- Sir FREDERICK RUSSELL HOGG, K.C.I.E., C.S.I., London, late Director-General Post Office of India.
- Col. Sir THOMAS HOLDICH, K.C.M.G., K.C.I.E., C.B., D.Sc.
- Sir THOMAS H. HOLLAND, K.C.I.E., D.Sc., F.R.S., late Director of the Geological Survey of India and President Asiatic Society of Bengal (*Geology and Mineralogy*, U. of Manchester).
- T. HUSAIN, M.A., M.R.A.S., Arabic College, Lucknow.
- MIRZA HASHEM ISPAHANI, Calcutta.
- M. ADINARAYANA IYAH, Rao Bahadur, Retired District Commissioner, Madras.
- The Hon. V. KRISHNASWAMY IYER, Judge of the High Court, Madras.
- T. SADASIVA IYER, B.A., M.L., F.I.S., Chief Justice, High Court, Travancore.
- Sir S. SUBRAMANIA IYER, K.C.I.E., LL.D., Judge of Madras High Court.
- Sir H. EVAN M. JAMES, K.C.I.E., C.S.I., late Under-Secretary to Government of Bombay, late Member of Governor-General's Legislative Council.
- Sir JOHN JARDINE, K.C.I.E., LL.D., M.P., Godalming, late Acting Chief Justice, Bombay, and Vice-Chancellor University of Bombay.
- JAMES KENNEDY, I.C.S. (retired), London.
- TAW SEIN KO, M.R.A.S., Office of Superintendent Archæological Survey, Burma.
- MANGESH BAL KOLASKER, M.R.A.S., Barrister, High Court, Bombay.
- The Hon. SHADI LAL, M.A., B.C.L. (Oxon.), Rai Bahadur, Barrister, Lahore.
- The Rt. Rev. GEORGE A. LEFROY, D.D., Bishop of Lahore.
- Sir FREDERIC S. P. LELY, K.C.I.E., Sevenoaks, late Member of Viceroy's Legislative Council and Chief Commissioner Central Provinces.
- FRANKLIN MARSTON LESLIE, B.A., Solicitor, Calcutta.
- Sir ROPER LETHBRIDGE, K.C.I.E., M.A., J.P., D.L., Exbourne, late Secretary Simla Education Commission and Indian Political Agent.
- Prof. C. S. MAHALANOBIS, B.Sc., F.R.M.S., F.R.S.E., Calcutta University.
- Prof. D. N. MALLIK, B.A., Sc.D., F.R.S.E., Presidency College, Calcutta.
- Sir WILLIAM MARKBY, D.C.L., K.C.I.E., Oxford, late Judge of High Court, Calcutta, late Reader in Indian Law, Oxford.
- J. H. MARSHALL, M.A., Director-General of Archæology for India.
- B. C. MAZUMDAR, B.A., B.L., M.R.A.S., Vakil High Court, Sambalpur.
- BHASKARRAO V. MEHTA, M.A., LL.B., M.R.A.S., High Court Pleader, Bombay.
- R. D. MEHTA, C.I.E., J.P., Calcutta.
- S. M. MITRA, M.R.A.S., London, late Editor of *The Deccan Post*.
- Prof. KH. DIL MOHD, M.A. (*Mathematics*, Islamic College, Lahore).
- Sir THEODORE MORISON, K.C.I.E., Weybridge, Vice-President of Council of India.
- BRAJA LAL MUKHERJEE, M.A., M.I.R.S., Attorney-at-Law, Calcutta.
- PHANIBHUSAN MUKERJI, B.Sc. (London), M.R.A.S., F.C.U., Inspector of Schools, Presidency Division, Bengal.

- Sir P. N. KRISHNA MURTI, K.C.I.E., Bangalore, late Prime Minister of Mysore State, late Deputy Commissioner and Judge of High Court.
- The Hon. C. SANKARAN NAIR, C.I.E., Judge of the High Court, Madras.
- R. NARASIMHACHAR, M.A., M.R.A.S., Officer in Charge of Archæological Researches in Mysore, Bangalore.
- Prof. J. W. NEILL (*Indian Law*, U. of London).
- Hon. N. SUBBARAO PANTULU, B.A., B.L., Member Imperial Legislative Council of India.
- T. RAMA KRISHNA PILLAI, B.A., F.M.W., F.R.Hist. Society (London), Madras.
- Lieut.-Colonel JOHN POLLEN, C.I.E., LL.D., London, Hon. Sec. East India Association, President British Esperanto Association.
- GUYADHUR PRASAD, Patna, late Member Bengal Legislative Council.
- SHAIKH ABDUL QADIR, B.A., M.R.A.S., Barrister-at-Law, Lahore.
- The Hon. IBRAHIM RAHIMTOOLA, C.I.E., Bombay.
- Prof. LALA HANS RAJ, Principal of Dayanand Anglo-Vedic College, Lahore.
- R. RAGHUNATH ROW, Diwan Bahadur, C.S.I., Madras Presidency.
- K. B. RAMANATHAN, M.A., B.L., L.T. (*English*, Pachaiyappa's College, Madras).
- C. HAYAVADANA RAO, B.A., B.L., Madras.
- Sir J. D. REES, K.C.S.I., C.V.O., C.I.E., J.P., London, late Additional Member of Governor-General of India's Council.
- Colonel H. RIVETT-CARNAC, C.I.E., F.S.A., Château de Rougemont, Switzerland, Corresponding Member of the Royal Academies of Spain, Sweden, Belgium, etc.
- The Hon. DEVA PRASAD SARVADHIKARY, M.A., B.L., Calcutta.
- Sir J. GEORGE SCOTT, K.C.I.E., London, late Superintendent and Political Officer in Southern Shan States.
- The Hon. KHAN BAHADUR MIAN MUHAMMAD SHAFI, Barrister-at-Law, Lahore.
- Prof. BOHUVALLABHA SHASTRI, Headmaster, Sanskrit College, Calcutta.
- Prof. PRABHU DUTT SHASTRI, M.A., Lahore.
- S. N. SINHA, Barrister-at-Law, Lucknow.
- R. K. SORABJI, M.A., Barrister-at-law, Officiating Principal, University School of Law, Allahabad.
- His Holiness SRI SUMANGALA, Hon. M.R.A.S., Colombo, Ceylon, Chief High Priest of Adam's Peak, Principal of Vidyodaya Oriental College.
- P. C. TARAPORE, F.R.G.S., Barrister-at-Law, London.
- RATAN J. TATA, F.R.A.I., Bombay.
- Prof. MAUNG TIN TUT, Rangoon College.
- Prof. SATIS CHANDRA VIDYABHUSANA, M.A., Ph.D., M.R.A.S. (*Sanskrit*, Presidency College, Calcutta).
- J. PH. VOGEL, Ph.D., Archæological Department, Lahore.
- Lt.-Colonel LAURENCE AUSTINE WADDELL, C.B., C.I.E., LL.D., M.B., F.L.S., F.R.A.I., Hastings.
- Sir DONALD MACKENZIE WALLACE, K.C.I.E., K.C.V.O., London, late Private Secretary to Marquess of Dufferin and Marquess of Lansdowne as Viceroy of India, Member of Institut de Droit International.
- Sir RAYMOND WEST, K.C.I.E., LL.D., M.A., London, late Member of Bombay Government, Director of Royal Asiatic Society.
- The Rt. Rev. FOSS WESTCOTT, D.D., Bishop of Chota Nagpore.
- The Rt. Rev. HENRY WHITEHEAD, D.D., Bishop of Madras.
- Don M. DE ZILVA WICKREMASINGHE (*Tamil and Telugu*, U. of Oxford).
- ABDULLAH YUSUF-ALI, I.C.S., M.A., LL.M., M.R.A.S., Sultanpur.

GREECE.

- Prof. S. HADJI SOUCÁ, Athens.
- Prof. Dr. CYPARISSOS STEPHANOS, Rector of the University of Athens, 1908-9.

HUNGARY.

- Prof. LADISLAV BUZA (*International Law*, U. of Sárospatak).
- Prof. Dr. JENŐ DE CHOLNOKY (*Geography*, U. of Kolozsvár).
- Director F. R. KEMÉNY, Budapest, Member of the International Peace Bureau.
- Dr. MIKLOS KRÁL, Budapest.

- Prof. GUILLAUME DE LERZ, Ministerial Councillor (*International Law*, U. of Budapest).
 M. EMILE DE NAGY, Budapest, Deputy, Member of Inter-Parliamentary Council.
 Prof. Dr. FELIX SOMLÓ (*International Law*, U. of Kolozsvár).
 E. TORDAY, F.R.A.I., London.
 Prof. Dr. ALEXANDER VUTKOVICH (*International Law*, U. of Pozsony).

ITALY.

- Prof. DIONISIO ANZILOTTI (*International Law*, U. of Bologna).
 Prof. MICHELE BARILLARI (*Philosophy of Law*, U. of Naples).
 Prof. LANFRANCO BELLEGOTTI (*International Law*, U. of Pisa).
 Dr. GINO BERTOLINI, Barrister, Associate International Institute of Sociology.
 Prof. Dr. LUIGI BONELLI (*Turkish, Persian*, Oriental Institute, Naples).
 Prof. G. C. BUZZATI, Member of the Institut de Droit International (*International Law*, U. of Pavia).
 Prof. Dr. LUIGI CAPPELLETTI (*Anthropology*, U. of Ferrara).
 Prof. CARNAZZA-AMARI, Senator (*International Law*, U. of Catania).
 Prof. Dr. ENRICO CATELLANI (*International Law*, U. of Padua).
 Prof. ARRIGO CAVAGLIERI (*International Law*, Higher Institute, Florence).
 Prof. GUIDO CAVAGLIERI, Editor of the *Rivista Italiana di Sociologia (Law of Administration)*, U. of Rome).
 Prof. P. CHIMIENTI, Deputy, late Under-Secretary of State (*Constitutional Law*, U. of Cagliari).
 Prof. EDOARDO CIMBALI (*International Law*, U. of Sassari).
 Prof. Dr. NAPOLEONE COLAJANNI (*Statistics*, U. of Naples).
 Marquis CHARLES COMPANS, deputy, Member of the Inter-Parliamentary Council.
 Prof. Dr. FRANCESCO PAOLO CONTUZZI (*International Law*, U. of Cagliari).
 Prof. ALESSANDRO CORSI (*International Law*, U. of Pisa).
 Prof. AMEDEO CRIVELLUCI (*Modern History*, U. of Pisa).
 Prof. NICOLÒ D'ALFONSO (*Philosophy*, U. of Rome).
 Prof. RICCARDO DALLA-VOLTA, Director of the Institute of Social Sciences (*Political Economy*, Institute of Social Sciences, Florence).
 Prof. IL CONTE ANGELO DEGUBERNATIS, President of the International Union for Peace, Director of Oriental School, U. of Rome.
 Prof. GIORGIO DEL VECCHIO (*Philosophy of Law*, U. of Sassari).
 Prof. GIULIO DIENA, Associate of the Institut de Droit International (*International Law*, U. of Turin).
 Prof. DONATO DONATI (*Constitutional and International Law*, U. of Camerino).
 Prof. ANTONIO FALCHI (*Philosophy of Law*, U. of Perugia).
 Prof. PROSPERO FEDOZZI (*International Law*, U. of Genoa).
 Prof. GUGLIELMO FERRERO, Turin.
 Prof. ENRICO FERRI, Deputy (*Criminal Law*, U. of Rome).
 Prof. PASQUALE FIORE (*International Law*, U. of Naples).
 Prof. C. F. GABBA, Senator, late President of the Institut de Droit International (*Philosophy of Law and Civil Law*, U. of Pisa).
 Baron RAFFAELE GAROFALO, Senator, Attorney General at the Court of Appeal in Venice, President of the International Institute of Sociology.
 Prof. SCIPIONE GEMMA (*International Law*, U. of Siena).
 Dr. EDOARDO GIRETTI, Bricherasio, Member of the International Peace Bureau.
 Prof. Dr. GIACOMO GRASSO (*History of Treaties and Diplomacy*, U. of Genoa).
 Prof. ALESSANDRO GROPPALI (*Philosophy of Law*, U. of Modena).
 Prof. IGNAZIO GUIDI, Hon. M.R.A.S., Director of Oriental School, Rome (*Hebrew and Semitic Languages*, U. of Rome).
 Prof. FERDINANDO LAGHI (*International Law*, U. of Parma).
 Prof. Dr. DAVID LEVI-MORENOS, Venice.
 Prof. Dr. RIDOLFO LIVI, Hon. F.R.A.I. (*Anthropology*, U. of Rome).
 Prof. NOCENTINI LODOVICO (*Literature of Extreme East*, U. of Rome).
 Prof. ACHILLE LORIA (*Political Economy*, U. of Turin).
 Dr. MARIO MARINONI, Venice.
 Prof. MARIO MARTINI (*International Law*, U. of Rome).
 M. G. DE MARTINO, Senator, President of the Colonial Institute in Rome.
 Prof. Dr. GIUSEPPE MAZZARELLA (*Ethnology*, U. of Catania).
 Prof. VINCENZO MICELI (*Philosophy of Law*, U. of Palermo).

- Prof. GENNARO MONDAINI, Rome, Lecturer in Colonial History in the R. Istituto Superiore di Studi Commerciali, Coloniali et Attuariali in Rome, and Editor of the *Rivista Coloniale*.
- Prof. Dr. FRANCESCO ORESTANO (*Moral Philosophy*, U. of Palermo).
- Prof. GIUSEPPE OTTOLENGHI (*International Law*, U. of Turin).
- Prof. GIUSEPPE VADALÀ PAPALE (*Philosophy of Law*, U. of Catania).
- Prof. GUIDO PERRI (*Japanese*, Oriental Institute, Naples).
- Prof. Dr. FILIPPO PORENA (*Geography*, U. of Naples).
- Prof. Ill. Conte FRANCESCO L. PULLÉ (*Comparative Philology*, U. of Bologna).
- Prof. PIETRO RAGNISIO (*Ethics*, U. of Rome).
- Prof. GIUSEPPE RICCHIERI (*Geography*, Accademia Scientifico-Letteraria, Milan).
- Prof. NICCOLO RODOLICO (*History*, R. Istituto di Scienze Sociali, Florence).
- Prof. Dr. GIACINTO ROMANO (*Modern History*, U. of Pavia).
- Prof. GIUSEPPE SALVIOLI (*Philosophy of Law*, U. of Naples).
- Prof. MICHELANGELO SCHIPA (*Modern History*, U. of Naples).
- Prof. Dr. ANTONIO SCIALOIA (*International Law*, U. of Siena).
- Prof. GIUSEPPE SERGI, Hon. F.R.A.I. (*Anthropology*, U. of Rome).
- Dr. SCIPIO SIGHELE, Florence.
- Dr. F. SQUILLACE, Professor at the Brussels Université Nouvelle.
- Prof. A. TAMBURINI, President of the Society of Anthropology of Rome.
- Prof. MICHELANGELO VACCARO, Deputy (*Philosophy of Law*, U. of Rome).
- Prof. G. DALLA VEDOVA (*Geography*, U. of Rome).
- Prof. GIOVANNI VIDARI (*Moral Philosophy*, U. of Pavia).
- Prof. PASQUALE VILLARI, Senator (*History*, Higher Institute, Florence).

JAPAN.

- Prof. M. ANESAKI (*Philosophy of Religion*, U. of Tokio).
- Prof. SIDNEY L. GULICK, American Board Mission, Kyoto, Japan.
- J. CAREY HALL, M.A., I.S.O., British Consul General, Yokohama, Japan.
- Prof. MASAO KAMBO (*International Law*, U. of Kyoto).
- Prof. Dr. GENCHI KATO (*Science of Religion*, U. of Tokio).
- Prof. Dr. RIKIZO NAKASHIMA (*Ethics*, U. of Tokio).
- Prof. SHIGEO SUYEHIRO (*History of Politics*, U. of Kyoto).
- Prof. Dr. TONGO TAKEBE (*Sociology*, U. of Tokio).
- Prof. Dr. TOMERI TANIMOTO (*Pedagogy*, U. of Kyoto).
- Prof. SÂNJÛRO TOMONAGA (*Philosophy*, U. of Kyoto).

MEXICO.

- AGUSTIN ARAGÓN, Editor of the *Revista Positiva*, Mexico.
- M. JOSÉ M. ARAMENDIA, Mexican Consul, Panama.
- Dr. GENARO GARCIA, Director of the National Museum of Archæology, History, and Ethnology, Mexico.
- M. LUCIO T. GUTIERREZ, Engineer, Guadalajara.
- Dr. PORFIRIO PARRA, Director of Secondary School, Mexico.

NETHERLANDS.

- Dr. J. H. ABENDANON, late Director of Public Instruction, Worship and Industry in the Netherlands East Indies, Associate of Institut Colonial International.
- Prof. Dr. F. J. DE BOER (*Philosophy*, U. of Amsterdam).
- Prof. Dr. P. D. CHANTEPIE DE LA SAUSSAYE, President Royal Academy of Sciences of Amsterdam (*Theology*, U. of Leiden).
- M. J. T. CREMER, Amsterdam, late Colonial Minister, President of the Netherlands Society of Commerce, Member of the Institut Colonial International.
- Dr. C. TH. VAN DEVENTER, The Hague, Deputy, Member of Institut Colonial International.
- Prof. Dr. D. VAN EMBDEN (*Economics and Statistics*, U. of Amsterdam).
- Dr. P. H. EYKMAN, The Hague, Director of the Foundation for the Promotion of Internationalism.
- Dr. S. BAART DE LA FAILLE, The Hague, Member International Peace Bureau.
- Prof. Dr. M. TH. HOUTSMA, Hon. M.R.A.S. (*Semitic Languages*, U. of Utrecht).
- Prof. H. KERN, Hon. M.R.A.S., late Professor of Sanskrit in Leiden University.

- Prof. J. DE LOÛTER, Associate of Institut de Droit International (*International Law*, U. of Utrecht).
- M. E. MORESCO, The Hague, late Government Secretary of Dutch Indies, Lecturer at the Dutch Indies Academy of Colonial Administration, Associate Institut Colonial International.
- Prof. A. W. NIEUWENHUIS (*Ethnography*, U. of Leiden).
- Prof. Dr. C. SNOUCK-HURGRONJE, Councillor of the Colonial Office, Member of the Institut Colonial International (*Arabic and Islam*, U. of Leyden).
- Prof. Dr. A. A. H. STRUYCHEN (*International Law*, U. of Amsterdam).

NICARAGUA.

- M. JULIO ARJONA, Nicaraguan Consul, Panama.

NORWAY.

- Prof. Dr. BREDO V. MUNTHE AF MORGENSTIERNE (*Law and Economics*, U. of Christiania).
- Prof. Dr. CHRISTEN COLLIN (*Modern Literature*, U. of Christiania).
- M. JOHN LUND, late President of the Norwegian Parliament, Vice-President of the Nobel Committee.
- Prof. FRIDTJOF NANSEN (*Oceanography*, U. of Christiania).
- Prof. Dr. YNGVAR NIELSEN (*Ethnography*, U. of Christiania).
- Prof. FREDRIK STANG, Member of the Norwegian Committee of the Inter-Parliamentary Union (*Law*, U. of Christiania).

PERSIA.

- M. AGHA MOAYED-OL-ESLAM, Calcutta.
- M. HADJI MIRZA YAHYA, Teheran.

PERU.

- M. EULOGIO DELGADO, President Lima Geographical Society.

PORTUGAL.

- Prof. CONDE DE FELGUEIRAS (*Economic Legislation*, U. of Coïmbra).
- Dr. JOÃO DE PAIVA, President of the Commercial Tribunal in Lisbon, Member of the Council of the Inter-Parliamentary Union, President of the Parliamentary Peace Group, President of the Portuguese Peace Association.
- Dr. JOSÉ DA SILVA PESSANHA, Lisbon (*History of Art*, School of Art).
- Prof. RUY ENNES ULRICH (*Colonial Administration*, U. of Coïmbra).

ROUMANIA.

- M. CHARLES GR. LAHOVARY, Bucharest, late Deputy, Secretary of the Roumanian Inter-Parliamentary Group.
- Prof. S. MEHEDINTI (*Geography*, U. of Bucharest).
- Prof. P. MISSIR (*International Law*, U. of Jassy).
- Prof. C. THIRON (*Medicine*, U. of Jassy).
- Prof. VALERIAN URSIANU, Senator, Dean of Faculty of Law (*International Law*, U. of Bucharest).
- Prof. A. D. XENOPOL (*History*, U. of Jassy).

RUSSIA.

- Prof. D. ANOUTCHINE, President of the Société Impériale des Amis des Sciences Naturelles, d'Anthropologie et d'Ethnographie (*Geography and Ethnography*, U. of Moscow).
- M. H. ARAKÉLIAN, Tiflis, Member of the Russian Geographical Society and of the Paris Asiatic Society.
- †M. G. DEKANOZI, Montpellier, of Georgia, late Editor of *Sakhartsvelo*.
- Prof. Dr. O. EICHELMANN, Conseiller d'Etat actuel (*International Law*, U. of Kieff).
- Prof. VLADIMIR E. GRABAR (*International Law*, U. of Dorpat).
- Prof. RAFAEL KARSTEN (*Comparative Religion*, U. of Helsingfors).
- Prof. P. KAZANSKY, Dean of Faculty of Law (*International Law*, U. of Odessa).
- Prof. N. LANGE (*Philosophy*, U. of Odessa).

- Prof. Baron BORIS NOLDE (*International Law*, U. of St. Petersburg).
 M. JACQUES NOVICOW, Odessa, late Vice-President of the International Institute of Sociology, Member of the International Peace Bureau.
 Prof. MICHEL SOBOLEFF (*Political Economy*, U. of Tomsk).
 M. TSERETHELI, London, of Georgia.
 Prof. Dr. RICHARD WEINBERG, St. Petersburg (*Anatomy*, Imperial Medical College for Women).
 Prof. ALEXANDER YASTCHENKO (*International Law*, U. of Dorpat).
 Dr. LOUIS L. ZAMENHOF, Warsaw, Author of the international language *Esperanto*.

SERVIA.

- Prof. MILETA NOVAKOVITCH (*International Law*, U. of Belgrade).

SPAIN.

- Prof. Dr. MANUEL TORRES CAMPOS, Member of the Institute of International Law (*International Law*, U. of Granada).
 Prof. GONZALO FERNÁNDEZ CÓRDOVA (*International Law*, U. of Valladolid).
 EDUARDO SANZ Y ESCARTIN, Senator, Secretary Royal Academy of Moral and Political Sciences, Madrid.
 SALVADOR CABEZA LEÓN (*International Law*, U. of Santiago).
 JOSÉ GASCON Y MARIN (*International Law*, U. of Saragossa).
 Prof. Dr. MANUEL SALES Y NEVVÉ (*Sociology*, U. of Madrid).
 Prof. ANICETO SELA (Vice-Rector and *International Law*, U. of Oviedo).

SWEDEN.

- Dr. ERNST BECKMAN, Deputy, Member of the Inter-Parliamentary Council.
 Baron BONDE, Eriesberg, Deputy, President of the Swedish Committee of the Inter-Parliamentary Union.
 J. BROOMÉE, Deputy, Member Swedish Committee of Inter-Parliamentary Union.
 Prof. Dr. PONTUS ERLAND FAHLBECK, Senator (*Economics*, U. of Lund).
 Baron LOUIS DE GEER, Kristiansand, Senator, Member of the Swedish Committee of the Inter-Parliamentary Union.
 Prof. Dr. RUDOLF KJELLÉN (*Staatswissenschaften*, U. of Göteborg).
 Prof. Dr. PER EFRAIM LILJEQUIST (*Practical Philosophy*, U. of Lund).
 Dr. N. A. NILSSON, Örebro, Member of the International Peace Bureau.
 Prof. Dr. OTTO NORDENSKJÖLD (*Geography*, U. of Göteborg).
 Prof. Dr. VITALIS NORSTRÖM (*Philosophy*, U. of Göteborg).
 M. K. H. GEZ. VON SCHÉELE, D.D., Ph.D., LL.D., Deputy, Bishop of Gothland, Member of the Swedish Committee of the Inter-Parliamentary Union.
 Prof. Dr. GUSTAF F. STEFFEN (*Sociology*, U. of Göteborg).
 EDVARD WAVRINSKY, Stockholm, Deputy, Member of Inter-Parliamentary Council, Chief of International Order of Good Templars.

SWITZERLAND.

- Prof. Dr. EDOUARD BÉGUELIN (*International Law*, U. of Neuchâtel).
 Prof. D. ALFRED BERTHOLET, General Secretary of the International Congresses of the History of Religions (*Theology*, U. of Bâsle).
 Prof. Dr. JEAN BRUNHES, Rector Fribourg University (*Geography*, U. of Fribourg).
 Dr. JULES DUCOMMUN, Berne, Treasurer of the International Peace Bureau.
 Prof. Dr. Fr. W. FOERSTER (*Pedagogy*, U. of Zurich).
 Prof. Dr. HANS VON FRISCH (*International Law*, U. of Bâsle).
 Prof. FERDINAND GENTET (*International Law*, U. of Geneva).
 Dr. ALBERT GOBAT, Member of the National Council, Member of the Inter-Parliamentary Council, and Director and Member of the International Peace Bureau, Nobel Prize Laureate.
 Prof. Dr. EDUARD MÜLLER HESS (*Philosophy*, U. of Berne).
 Prof. Dr. HARRY HOLLATZ (*International Law*, U. of Neuchâtel).
 Prof. CHARLES KNAPP, Conservator of Ethnographical Museum (*Geography*, U. of Neuchâtel).
 Prof. Dr. J. KOLLMAN, Hon. F.R.A.I. (*Anatomy*, U. of Bâsle).
 Prof. Dr. U. LAMPERT (*International Law*, U. of Fribourg).
 Prof. ALBERT LECLÈRE (*Philosophy*, U. of Berne).
 GUSTAV MAIER, Zurich, Author and Traveller.

- Prof. Dr. RUDOLF MARTIN, Hon. F.R.A.I. (*Anthropology*, U. of Zurich).
 Prof. Dr. ANDRÉ MERCIER, Associate of the Institut de Droit International
 (*Criminal and International Law*, U. of Lausanne).
 Prof. MAURICE MILLIoud (*Philosophy*, U. of Lausanne).
 Prof. Dr. LUDWIG STEIN (*Philosophy*, U. of Berne).
 Prof. Dr. ALBERT TEICHMANN (*International Law*, U. of Basle).
 Prof. Dr. HANS T. WEHRLI (*Geography and Ethnography*, U. of Zurich).

TURKEY.

- HOWARD T. BLISS, President Syrian Protestant College, Beyrouth.
 M. GARABET HAGOPIAN, M.R.A.S., London, Professor of Oriental Languages.
 ANTONIUS J. MANASSEH, B.Sc., M.D., Beyrouth.
 M. RÉCHID SAFVET BEY, First Secretary to the Turkish Embassy at Teheran.
 KHALIL SARKIS, Editor "Lissan-Ul-Hal," Beyrouth.

UNITED STATES OF AMERICA.

- Prof. Dr. EPHRAIM D. ADAMS (*History*, Stanford U.).
 Prof. GEORGE BURTON ADAMS (*History*, Yale U.).
 Miss JANE ADDAMS, Hull House, Chicago.
 Prof. FELIX ADLER, Theodore Roosevelt Professor in Berlin, 1908-9 (*Political and Social Ethics*, Columbia U.).
 Prof. W. H. ALLISON (*History*, Bryn Mawr College).
 Prof. Dr. CLARENCE W. ALVORD (*History*, U. of Illinois).
 Prof. CHARLES M. ANDREWS (*American Colonial History*, Yale U.).
 Prof. CHARLES ARBUTHNOT (*Economics*, Western Reserve U.).
 Prof. CHARLES M. BAKEWELL (*Philosophy*, Yale U.).
 Prof. EMILY GREENE BALCH (*Sociology*, Wellesley College).
 Prof. JAMES MARK BALDWIN, Ph.D., D.Sc., LL.D. (*Philosophy*, John Hopkins U.).
 Governor the Hon. S. E. BALDWIN, LL.D. (*International Law*, Yale U.).
 Prof. EARL BARNES, Philadelphia.
 RICHARD BARTHOLDT, Member of the House of Representatives, Washington.
 Prof. Dr. JOHN SPENCER BASSETT (*History*, Smith College, Northampton).
 Prof. Rev. HARLAN P. BEACH, M.A., F.R.G.S. (*Chinese and Theory and Practice of Missions*, Yale U.).
 WILLIAM S. BENNET, Washington, U.S. House of Representatives, Immigration Commissioner.
 Prof. G. H. BLAKESLEE (*History*, Clark U.).
 Prof. MAURICE BLOOMFIELD (*Comparative Philology*, Johns Hopkins U.).
 Prof. FRANZ BOAS (*Anthropology*, Columbia U.).
 Prof. HERBERT E. BOLTON (*American History*, Stanford U.).
 Prof. HENRY E. BOURNE (*History*, Western Reserve U.).
 Prof. JAMES H. BREASTED (*Egyptology*, U. of Chicago).
 Prof. JULIAN P. BRETZ (*American History*, Cornell U.).
 Prof. DAVID J. BREWER, Justice Supreme Court of the United States (*International Law*, U. of Washington).
 JOHN GRAHAM BROOKS, New York, Author.
 Prof. CARL D. BUCK (*Sanskrit and Comparative Philology*, U. of Chicago).
 Prof. HOWARD W. CALDWELL, Ph.B., A.M. (*American History*, U. of Nebraska).
 Prof. MARY W. CALKINS (*Philosophy*, Wellesley College, Mass.).
 Mrs. CARRIE CHAPMAN CATT, New York, President of the International Woman Suffrage Alliance.
 Prof. ALEXANDER F. CHAMBERLAIN (*Anthropology*, Clark U.).
 CHARLES W. CHESNUTT, Cleveland, Ohio.
 Prof. JOHN BATES CLARK (*Political Economy*, Columbia U.).
 Prof. GEORGE A. COE, Ph.D., LL.D., President of the Religious Education Association, Union Theological Seminary, N.Y.
 Prof. CHARLES H. COOLEY (*Sociology*, U. of Michigan).
 Prof. ARTHUR L. CROSS (*History*, U. of Michigan).
 Prof. JAMES ELBERT CUTLER, Ph.D. (*Sociology*, Western Reserve U.).
 Prof. ARTHUR ERNEST DAVIES, B.D. (*Philosophy*, Ohio State U.).
 Prof. EDWARD H. DAVIS, S.B. (*Economics*, Purdue U.).
 Prof. JAMES QUAYLE DEALEY (*Social and Political Science*, Brown U.).
 Prof. GILBERT W. DENISTON (*Political Science*, U. of Southern California).

- Prof. Dr. ALFRED L. P. DENNIS (*History*, U. of Wisconsin).
 Prof. JOHN DEWEY (*Philosophy*, Columbia U.).
 Prof. WILLIAM E. DODD (*American History*, U. of Chicago).
 Prof. GEORGE A. DORSEY, Ph.D., LL.D. (*Anthropology*, U. of Chicago).
 Prof. EARLE W. DOW (*History*, U. of Michigan).
 Prof. GARRETT DROPPERS (*Economics*, Williams College).
 Prof. W. E. BURGHARDT DUBOIS (*Economics and History*, Atlanta U.).
 Prof. Dr. D. SHAW DUNCAN (*History*, U. of Denver).
 Prof. GEORGE M. DUTCHER, Ph.D. (*History*, Wesleyan U., Middletown).
 Rev. CALEB SAMUEL S. DUTTON, M.A., Brooklyn.
 Prof. SAMUEL T. DUTTON, Secretary of New York Peace Society (Columbia U.).
 Prof. EDWIN LEE EARP, Ph.D. (*Sociology*, Drew Theological Seminary, Madison).
 Brigadier-General CLARENCE R. EDWARDS, U.S. Army, Chief of the Bureau of
 Insular Affairs, War Department, Washington.
 Prof. CHARLES A. ELLWOOD (*Sociology*, U. of Missouri).
 Prof. Dr. LAWRENCE B. EVANS (*History*, Tufts College, Mass.).
 Prof. WALTER GOODNOW EVERETT (*Philosophy*, Brown U.).
 Prof. H. P. FAIRCHILD (*Economics and Sociology*, Bowdoin College, Brunswick).
 Prof. W. H. P. FAUNCE, President Brown University.
 Prof. FRANK A. FETTER (*Economics*, Cornell U.).
 Prof. J. WALTER FEWKES, Ph.D., President Anthropological Society of Washington.
 JOHN H. FINLEY, Ph.D., LL.D., President College of the City of New York.
 Prof. CARL RUSSELL FISH (*History*, U. of Wisconsin).
 Prof. IRVING FISHER (*Political Economy*, Yale U.).
 Prof. Dr. ALEXANDER C. FLICK (*European History*, Syracuse U.).
 Prof. GUY S. FORD (*Modern European History*, U. of Illinois).
 Prof. KUNO FRANCKE, LL.D. (*History of German Culture*, Harvard U.).
 Prof. Dr. JOHN FRYER (*Oriental Languages and Literature*, U. of California).
 Prof. HERBERT P. GALLINGER (*History*, Amherst College).
 Prof. GEORGE P. GARRISSON (*American History*, U. of Texas).
 Prof. FRANKLIN H. GIDDINGS, LL.D. (*Sociology*, Columbia U.).
 EDWIN GINN, Boston, Founder of the International School of Peace.
 Prof. J. PAUL GOODE (*Geography*, U. of Chicago).
 Major-General A W. GREELY, Washington, Explorer, Member of the International
 Colonial Institute.
 The Hon. JOHN P. GREEN, ex-Judge, ex-Senator, Barrister, Cleveland.
 Prof. CHARLES NOBLE GREGORY, M.A., LL.D., Chairman of Standing Com-
 mittee on International Law of American Bar Association (Dean of College of
 Law, *International Law*, U. of Iowa).
 ARCHIBALD H. GRIMKE, President of the American Negro Academy.
 Dr. LOUIS GROSSMANN, Rabbi (*Ethics*, Hebrew Union College).
 Prof. Dr. EDWIN A. GROSVENOR (*International Law*, Amherst College).
 Prof. J. E. HAGERTY (*Sociology*, Ohio State U.).
 Prof. THOMAS C. HALL (*Christian Ethics*, Union Theological Seminary, N.Y.).
 CHARLES THOMAS HALLINAN, Chicago.
 Prof. LEWIS H. HANEY (*Economics*, U. of Michigan).
 Prof. EDWARD CARY HAYES (*Sociology*, U. of Illinois).
 Prof. AMY HEWES (*Sociology*, Mount Holyoke College, Mass.).
 Prof. HOMER C. HOCKETT (*American History*, Ohio State U.).
 HAMILTON HOLT, Managing-Editor of "The Independent," N.Y.
 Prof. HERMAN H. HORNE (*Pedagogy*, U. of New York).
 W. L. HOUSTON, Grand Master of the Grand United Order of Odd-Fellows in
 America, Washington.
 Prof. GEORGE E. HOWARD (*Sociology*, U. of Nebraska).
 Prof. IRA W. HOWERTH (*Sociology*, U. of Chicago).
 W. W. HUSBAND, Secretary of the Immigration Commission, Washington.
 Prof. A. V. WILLIAMS JACKSON (*Indo-Iranian Languages*, Columbia U.).
 Prof. EDMUND J. JAMES, President of the University of Illinois.
 Prof. ALBERT ERNST JENKS (*Anthropology*, U. of Minnesota).
 Prof. J. W. JENKS, Immigration Commissioner (*Political Economy*, Cornell U.).
 Prof. Dr. A. JOHNSON (*History and Political Science*, Bowdoin College, Brunswick).
 Prof. HENRY JOHNSON (*History*, Columbia University).
 Prof. Dr. ALBERT G. KELLER (*Science of Society*, Yale U.).
 Prof. CARL KELSEY (*Sociology*, U. of Pennsylvania).

- Prof. E. W. KEMMERER (*Economics*, Cornell U.).
 Prof. CLYDE L. KING (*Economics and Sociology*, U. of Colorado).
 Prof. Dr. DAVID KINLEY (*Economics*, U. of Illinois).
 Prof. GEORGE WELLS KNIGHT (*American History*, Ohio State U.).
 Prof. A. L. KROEBER (*Anthropology*, U. of California).
 Prof. CHARLES R. LANMAN (*Sanskrit*, Harvard U.).
 Prof. J. LAWRENCE LAUGHLIN (*Political Economy*, U. of Chicago).
 Mr. U. J. LEDOUX, International School of Peace, Boston, Mass.
 Prof. ALFRED HENRY LLOYD (*Philosophy*, U. of Michigan).
 Prof. WILLIAM MACDONALD (*American History*, Brown U.).
 ALFRED W. MARTIN, Associate Leader New York Society for Ethical Culture.
 EDWIN D. MEAD, Boston, Member of International Peace Bureau.
 Prof. GEORGE H. MEAD (*Philosophy*, U. of Chicago).
 Prof. EDMOND S. MEANY, M.S., M.L. (*History*, U. of Washington).
 Prof. SIDNEY E. MEZES (*Philosophy*, Austin U.).
 Prof. ADOLPH CASPAR MILLER (*Political Economy*, U. of California).
 Prof. MERTON LELAND MILLER, Chief of Ethnological Division, Bureau of Science, Manila, Philippines.
 Prof. HENRY RAYMOND MUSSEY (*Economics*, Columbia U.).
 CHARLES P. NEILL, Immigration Commissioner, Washington.
 Prof. WILLIAM JESSE NEWLIN, M.A. (*Philosophy*, Amherst College).
 Prof. H. A. OVERSTREET (*Philosophy*, U. of California).
 FRANK C. PARTRIDGE, Law Office, Proctor, Vermont.
 CHARLES PEABODY, Ph.D., F.R.A.L., Peabody Museum, Harvard University.
 Prof. GEORGE F. PEABODY, New York.
 Rev. Prof. ISMAR J. PERITZ, Ph.D. (*Semitic Languages*, Syracuse U.).
 Prof. RALPH B. PERRY (*Philosophy*, Harvard U.).
 Prof. ULRICH B. PHILLIPS (*History and Political Science*, U. of Louisiana).
 Prof. W. B. PILLSBURY (*Philosophy*, U. of Michigan).
 Prof. F. W. PUTNAM, Hon. Curator Peabody Museum of American Archæology and Ethnology at Harvard University.
 Prof. SAMUEL NICHOLAS REEP, M.A. (*Sociology*, U. of Minnesota).
 Prof. OLIVER HUNTINGTON RICHARDSON, Ph.D. (*History*, U. of Washington).
 Prof. THOMAS J. RILEY (*Sociology*, U. of St. Louis).
 Prof. ALLAN ROBERTS (*History and Political Science*, Lafayette College).
 Prof. E. VAN DYKE ROBINSON (*Economics*, U. of Minnesota).
 Prof. Dr. JAMES H. ROBINSON (*History*, Columbia U.).
 Prof. JAMES E. LE ROSSIGNOL (*Economics*, U. of Denver).
 Prof. Dr. L. S. ROWE (*Political Science*, U. of Pennsylvania).
 WILLIAM M. SALTER (*Philosophy*, U. of Chicago).
 Prof. WILLIAM A. SCHAPER (*Political Science*, U. of Minnesota).
 Dr. WILLIAM J. SCHIEFFLIN, New York.
 Prof. LOUIS BERNARD SCHMIDT (*History*, Iowa State College).
 Prof. NATHANIEL SCHMIDT (*Semitic Literature*, Cornell U.).
 Prof. GEORGE W. SCOTT (*International Law*, Columbia U.).
 Prof. W. A. SCOTT (*Economics*, U. of Wisconsin).
 Prof. EDWIN R. SELIGMAN (*Economics*, Columbia U.).
 Prof. WILLIAM R. SHEPHERD (*History*, Columbia U.).
 Prof. ALBION W. SMALL, Editor of the *American Journal of Sociology* (Dean of Arts and Literature, *Sociology*, U. of Chicago).
 Prof. Dr. HARRISON S. SMALLEY (*Economics*, U. of Michigan).
 C. SPRAGUE SMITH, Seal Harbor, Managing-Director Ethical and Social League.
 Prof. J. RUSSELL SMITH (*Geography*, U. of Pennsylvania).
 Prof. SAMUEL G. SMITH (*Sociology and Anthropology*, U. of Minnesota).
 Prof. EDWIN D. STARBUCK (*Philosophy*, U. of Iowa).
 Prof. E. L. STEVENSON, Ph.D. (*History*, Rutgers College).
 Prof. WILLIAM GRAHAM SUMNER (*Sociology*, Yale U.).
 Prof. ELLEN BLISS TALBOT (*Philosophy*, Mount Holyoke College, Mass.).
 ROBERT H. TERRELL, Judge, Washington.
 Prof. FRANK THILLY, LL.D. (*Philosophy*, Cornell U.).
 Prof. W. I. THOMAS (*Sociology*, U. of Chicago).
 Prof. CHARLES F. THWING, President Western Reserve University.
 Prof. WALTER S. TOWER (*Geography*, U. of Pennsylvania).
 Prof. NORMAN MACLAREN TRENHOLME, M.A., Ph.D. (*History*, U. of Missouri).

- BENJAMIN F. TRUEBLOOD, LL.D., Secretary of the American Peace Society,
Member of the International Peace Bureau.
- Prof. EDSON V. TUCKEY (*Economics and Sociology*, Syracuse U.).
- Prof. JAMES HAYDEN TUFTS (*Philosophy*, U. of Chicago).
- Prof. JOHN MARTIN VINCENT (*European History*, Johns Hopkins U.).
- CHARLES D. WALCOTT, President of Washington Academy of Sciences, Vice-
President of National Academy of Sciences, Secretary of Smithsonian Institution-
- Prof. ULYSSES G. WEATHERLY (*Sociology*, U. of Indiana).
- Prof. HUTTON WEBSTER (*Social Anthropology*, U. of Nebraska).
- Prof. HERBERT WELCH, D.D., LL.D., President Ohio Wesleyan University.
- Prof. R. M. WENLEY, Sc.D., Litt.D., LL.D. (*Philosophy*, U. of Michigan).
- Prof. WILLIS MASON WEST, M.A. (*History*, U. of Minnesota).
- Prof. NATHAN WESTON (*Economics*, U. of Illinois).
- Prof. GEORGIA L. WHITE (*Economics*, Smith College, Northampton).
- The Hon. JAMES GUSTAVUS WHITELEY, late Consul-General Belgian Congo,
Associate of the Institut de Droit International.
- Prof. ALBERT C. WHITTAKER (*Economics*, Stanford U.).
- Prof. BURT G. WILDER, M.D. (*Neurology*, Cornell U.).
- Prof. WALTER F. WILLCOX (*Political Economy and Statistics*, Cornell U.).
- Prof. FREDERICK WELLS WILLIAMS (*Modern Oriental History*, Yale U.).
- Prof. HENRY HORACE WILLIAMS (*Philosophy*, U. of Carolina).
- Prof. Dr. CH. C. WILLIAMSON (*Economics and Politics*, Bryn Mawr College).
- Prof. W.W. WILLOUGHBY, Ph.D. (*Political Science*, Johns Hopkins U.).
- Prof. GEORGE GRAFTON WILSON (*International Law*, Brown U.).
- Prof. A. P. WINSTON (*Economics*, Washington, U.).
- Dr. STEPHEN S. WISE, The Free Synagogue, New York.
- Prof. JAMES WITHROW (*Chemistry*, Ohio State, U.).
- Prof. THEODORE SALISBURY WOOLSEY, LL.D. (*International Law*, Yale U.).
- Prof. ABBOTT YOUNG (*Economics*, Stanford U.).
- Prof. CHARLES ZUEBLIN, Boston.

OCCIDENT



ORIENT

PREMIERE SEANCE

COMTESSINS KONDRAVITSKY

LA SIGNIFICATION DES MOTS SACRÉ, TRIPU-
NATION

Le 15 Mars 1922

M. le Comte de... M. le Comte de... M. le Comte de...

MÉMOIRES

(The following text is extremely faint and illegible due to the quality of the scan. It appears to be a series of notes or a speech, but the words cannot be transcribed accurately.)

PREMIÈRE SÉANCE

CONSIDÉRATIONS FONDAMENTALES

LA SIGNIFICATION DES MOTS RACE, TRIBU, NATION

Par BRAJENDRANATH SEAL, M.A., Ph.D.,

Recteur du Collège du Maharajah de Cooch Behar, Cooch Behar, Inde.

SI la civilisation moderne se distingue de toutes les autres civilisations par son fondement scientifique, les problèmes que propose cette civilisation doivent être résolus par des méthodes scientifiques. L'évolution de l'Humanité universelle à travers le concours et le conflit des Nationalités et des Empires est trop vaste et trop complexe pour les méthodes analytiques de la Politique d'Aristote ou de Machiavel, des Ecoles soi-disant historiques de Montesquieu ou de Vico, des types arbitraires de la Loi de Nature ou de celle des Nations, ou encore pour les savantes décisions des juristes internationaux. La science moderne, d'abord appliquée à la conquête de la nature, doit maintenant s'appliquer de plus en plus à l'organisation de la Société. Mais pour cette opération, la science ne se place plus au plan uniquement physico-chimique ou même biologique, mais elle s'élève jusqu'à la plateforme sociologique et historique. Une étude scientifique des éléments constitutifs de la composition des races et des peuples, de leur origine et de leur développement, et des forces qui gouvernent ces phénomènes, indiquera seule la voie au règlement des revendications et des conflits entre les races, sur une base de raison et de progrès, ainsi que la solution de nombreux problèmes administratifs aux Etats-Unis, formés d'éléments si composites, et dans l'Empire Britannique, si hétérogène ; elle règlera même l'étendue et les méthodes de la législation sociale dans tous les Etats modernes.

L'Anthropologie physiologique, avec ses types anatomiques

permanents, l'Ethnologie au point de vue de la culture, avec ses zones géographiques de culture ethnique, la Philosophie de l'Histoire, avec sa loi des trois phases ou même davantage, ont apporté à ce but de notables contributions. Mais leurs revendications qui se trouvent en conflit doivent s'harmoniser. Une perspective synthétique de la Race n'est possible que si nous la considérons non pas comme une entité statique, mais dynamique, plastique, fluente, croissante, avec des énergies qui ne s'épuisent pas, mais qui superposent couches sur couches, comme la terre où elle habite, encore sujette aux forces primitives qui ont édifié les couches du roc dans leur distribution et leur ordre naturels. Tel est le point de vue de l'Anthropologie génétique. Elle se propose d'étudier la Race et les types raciaux comme des entités en plein développement, en retraçant la formation des souches ou types physiques jusqu'à leurs racines, leur croissance, leur transformation en unités de culture ethnique (clans, tribus, peuples), et finalement le cours de leur évolution en tant que nationalités historiques. Une étude des conditions et des causes génétiques de ces forces biologiques, psychologiques et sociologiques qui ont formé et dirigé l'éveil, la croissance et la décadence des Races humaines, peut seule nous rendre capables de guider et de surveiller l'évolution future de l'Humanité par la sélection consciente, en une adaptation intelligente au système et aux procédés de la Nature.

La Race, la Variété, l'Espèce.—L'Anthropologie physiologique doit, pour trouver des définitions de ces termes, se tourner vers les faiseurs de systèmes. Non pas que les faiseurs de systèmes s'accordent en théorie ou en pratique. La ligne qui sépare les "bonnes" espèces des "mauvaises" demeure aussi incertaine qu'au temps où Kerner discutait la question. Mais, du consentement général, ces classifications se basent sur les considérations suivantes :—

(1) Le degré de ressemblance dans les caractères (morphologiques et physiologiques).

(2) Le degré de stabilité ou de constance des caractères analogues,

(3) Le degré de fertilité des unions à l'intérieur du groupe aussi bien qu'en dehors, après que les groupes d'essai ont été formés d'après des considérations de ressemblance et de stabilité.

(4) Le degré de communauté de sang, d'ascendance ou de parenté.

Nous devons tout d'abord grouper des individus qui se ressemblent entre eux, avec un certain degré de netteté, par un ou plusieurs des caractères qui leur sont particuliers, c'est-à-dire par ces caractères qui différencient un assemblage de ce genre d'assemblages voisins. Si nous trouvons alors que ces caractères distinctifs ne sont pas stables mais plus ou moins aisément modifiables, soit que (1) ils ne soient pas uniformément transmis à leurs rejetons dans certaines limites de variations permises, ou cessent

de se transmettre par l'effet d'un changement quelconque de milieu, ni très violent, ni très soudain, soit que (2) on sache de façon certaine que ces caractères ont été amenés par un récent changement de milieu, cet assemblage est considéré comme une variété (climatérique ou autre). Si nous nous apercevons encore que ces caractères particuliers, bien que stables et uniformément transmissibles dans les conditions et les limites que nous avons données ci-dessus, ne sont pas suffisamment distinctifs, ou "qu'ils ne présentent que de faibles degrés de divergence les distinguant de ceux des groupes voisins," nous classons le groupe sous le nom de variété constante. Quand les caractères communs et particuliers d'un groupe sont distinctifs, stables et transmissibles (héréditairement), dans les limites assez vastes d'un changement de milieu, on s'aperçoit d'ordinaire que les individus appartenant à des groupes de ce genre se reproduisent entre eux à l'état de nature, et sont plus ou moins exclusivement féconds entre eux; en d'autres termes, lorsqu'ils se croisent avec des individus appartenant à des groupes, même alliés, ils ont des rejetons qui sont plus ou moins inféconds *inter se*, dès la première ou seconde génération. Un groupe de ce genre peut être provisoirement considéré comme une espèce. Mais on s'aperçoit aussi souvent qu'à l'intérieur du groupe se rencontrent certains agrégats subordonnés qui peuvent se différencier les uns des autres par les mêmes genres de signes qui servent à former le groupe lui-même, bien que ces traits se manifestent à un degré très inférieur. En d'autres termes, les agrégats subordonnés se distinguent par des caractères particuliers distinctifs et héréditaires et montrent une fécondité plus grande à partir de la seconde, de la troisième génération et ainsi de suite *inter se* que lorsqu'ils se croisent avec d'autres groupes subordonnés. On peut dire qu'un groupe de ce genre forme une sous-espèce ou race.

Application à l'Homme.—I. *Caractères analogues: formation de types.*—Toutes les classifications basées sur un caractère unique sont essentiellement défectueuses, que ce caractère soit la pigmentation de la peau, des cheveux ou de l'iris, la nature des cheveux avec la forme de section transversale, l'indice nasal, l'indice céphalique ou les variétés géométriques de la forme du crâne ou de la face. Et ce n'est point une aide non plus que d'user successivement des caractères uniques en une suite de subdivision, par exemple, de diviser d'abord par les cheveux, de subdiviser par la pigmentation, de subdiviser encore par la forme du crâne et de la face, ou dans l'ordre inverse. Ceci disloque les affinités naturelles et empêche une disposition sérieuse par séries.

Il est nécessaire d'adopter des méthodes biométriques en étudiant les caractères et les variations, et d'en trouver le moyen ou les moyens par coordination et sériation. Les moyennes peuvent

entraîner des erreurs et cacher les différences de types qui peuvent exister dans un groupe, si ce n'est dans les cas où des observations très étendues ont été faites, dans une grande variété de conditions. Le degré des variations d'un caractère est un indice aussi important que le caractère lui-même, et les variations devraient être étudiées non pas seulement chez les adultes, mais en tenant compte du sexe et du développement ontogénétique (y compris le développement embryogénique) aussi bien que la reversion et la rétrogression. Ces renseignements sont d'une grande valeur quand il s'agit de déterminer la race pure dans un mélange hétérogène, aussi bien que les affinités de race et les caractères distinctifs.

Nous pouvons disposer les types de races physiques de plusieurs manières :—

(1°) Nous pouvons les classer en types primaire, secondaire, tertiaire et ainsi de suite, ce que l'on ne peut faire convenablement que lorsque les effets du milieu et de la miscegénéation ont été étudiés par le biologiste et non pas par le statisticien empirique, comme ce fut souvent le cas. Lorsqu'on peut se procurer des données suffisantes, on peut représenter la formation des types physiques au moyen d'un arbre généalogique modifié (avec des signes particuliers indiquant les croisements et les rétrogressions) ou par des symboles et des formules analogues à ceux qu'on emploie dans la Chimie organique (par exemple pour classer des corps isomères et polymères, etc.). Mais la Chimie elle-même devient de plus en plus évolutionniste et la descendance des éléments (ainsi que leurs sept ou seize races) ainsi, par exemple, que la situation du groupe hélium-argon, donnera bientôt lieu à des discussions aussi ardentes que les affinités de la race Méditerranéenne.

(2°) Une seconde manière serait de disposer les types dans l'espace (ou, plus simplement, sur une surface plane), les distances dans des directions différentes marquant le degré d'affinité tel qu'il apparaît évalué par trois (ou deux) groupes de caractères corrélatifs (*cf.* les rangées horizontales et verticales de la classification périodique en Chimie).

(3°) Une troisième manière serait de concevoir un type idéal comme le but vers lequel s'achemine le développement normal de l'organisme, et de disposer les types existants autour de celui-ci, formant le centre, et placés à des distances correspondant plus ou moins à leur degré de proximité de cet idéal. La différence qui existe entre la seconde et la troisième méthode est que la première est statique, la seconde dynamique. Bien que cette troisième méthode ne soit pas tout-à-fait réalisable, faire de temps à autre une application de ce type de développement normal ou modèle serait un correctif utile.

Remarques générales sur les caractères morphologiques. — Les caractères morphologiques, très utiles pour distinguer les types physiques des races, ne sont pas nécessairement d'un intérêt zoonomique. Beaucoup de ces marques distinctives ne peuvent s'adapter et demeurent inutiles. Comme Topinard le fait remarquer, l'angle facial est un caractère rationnel dans la crâniométrie, mais l'indice nasal dont on ne peut donner aucune explication rationnelle (ou zoonomique) offre beaucoup plus de valeur en tant que signe de race. Les parties secondaires fournissent plus de traits distinctifs de ce genre. En outre, la plupart des caractères morphologiques ne dénotent pas la vitalité ni un rang inférieur ou élevé dans l'échelle normale du développement. La tête et le pied ne varient point parmi les races suivant leur degré de supériorité. Une longue tête (caractère dit simiesque), ou un long pied n'est pas un caractère d'infériorité. Si nous considérons le prognathisme (prognathisme véritable ou sub-nasal), nous nous apercevons que, si toutes les races sont prognathes, quelques-unes des races européennes néolithiques étaient moins prognathes que les européens modernes (par exemple, les Parisiens); et les Polynésiens du sang le plus pur, et (probablement) les Tasmaniens se rapprochent davantage des races blanches que les races jaunes ou les nègres d'Afrique (Topinard). Comme Weisbach le fait remarquer, chaque race a sa part de caractères inférieurs. En ce qui regarde l'idéal du développement normal pour le corps humain, on discute le point de savoir si c'est l'âge d'enfant ou l'âge adulte qui en approche le plus près. Les enfants du singe anthropoïde et de l'homme sont quelque peu semblable, mais dans les deux cas, l'adulte s'écarte de ce type, non pas dans la même direction, mais en lignes collatérales, la déviation se trouvant beaucoup plus accentuée chez le singe adulte que chez l'homme adulte. Somme toute, comme le remarque Havelock Ellis, "les races jaunes se rapprochent davantage du type infantile (par la brachio-céphalie, la rareté des cheveux, la proportion du tronc et des membres); les nègres et les Australiens en sont le plus éloignés (quoiqu'ils ne se rapprochent pas toujours du singe); les races Caucasiennes occupent une situation intermédiaire. Par le nez (et aussi par leurs mollets bien développés qui contrastent avec les jambes en fuseaux des nègres) ils sont à l'extrême opposé du singe; mais par le développement du système pileux, ils s'écartent du type humain pour se rapprocher du singe. Les races inférieures sont à certains égards plus évoluées que les races Caucasiennes blanches." D'après l'ensemble des caractères ostéologiques, il semble que les Australiens, les insulaires des mers du Sud et les Négroïdes aient des affinités avec le *Pithecanthropus erectus*, les Polynésiens avec l'Orang, les Nègres avec le Gorille, les Mongols avec le Chimpanzé, et deux des types européens primitifs, l'homme de

Néanderthal et l'homme d'Aurignac, avec le Gorille et l'Orang à la fois (Klaatsch).

Caractères physiologiques et pathologiques.—Remarques générales.
 —Les caractères se rapportant au métabolisme et à la reproduction sont d'une valeur bionomique supérieure à tous les caractères morphologiques. Le nombre des corpuscules rouges et la quantité d'hémoglobine dans le sang, la rapidité du pouls, la capacité vitale, la force musculaire, la quantité d'urée dans l'urine varient selon les différentes races. Mais ils dépendent en partie de la quantité de consommation protéide. Ceci a été démontré de façon conclusive par des recherches cliniques dans l'Inde sur le métabolisme des peuples à diète végétarienne. En vérité, quelques-uns des caractères morphologiques (par exemple, la pigmentation de la peau, des cheveux et des yeux, l'abondance du système pileux et la façon dont il se répartit, etc.) sont eux-mêmes dûs aux opérations physico-chimiques en rapport avec le métabolisme (aussi bien que les sécrétions) de l'organisme. Les différences raciales en force musculaire et en capacité vitale (telles qu'elles peuvent être mesurées au dynamomètre et au spiromètre), par exemple celles de poids et de stature, dépendent des conditions de nutrition et d'habitation (y compris le climat), bien que la respiration côstale des femmes civilisées opposée à la respiration abdominale des femmes non-civilisées provienne des conventions du vêtement. La profondeur et l'étendue de la voix fournissent des caractères de races. Dans les races inférieures (comme chez les femmes), le larynx est moins développé que dans les races supérieures et la voix plus aiguë. Pourtant les Allemands ne se trouvent pas en haut de l'échelle; les Tartares paraissent avoir des voix plus sonores et plus puissantes. C'est ainsi que la sélection sexuelle (si telle en est l'origine), comme la sélection naturelle, ne travaille pas toujours avantageusement pour les races dites supérieures, ni dans toutes les directions.

La résistance aux maladies locales particulières qui distingue certaines races peut être due à l'élimination des plus faibles par cette mortalité de sélection qui, d'après Karl Pearson et Archdall Reid, est l'instrument le plus actif de la sélection naturelle parmi les races humaines.

L'acclimatation semble en partie dépendre de la quantité d'eau qui se trouve dans l'organisme, les tropiques demandant plus d'eau que les pays tempérés (Kochs). D'autre part, les climats froids exigent plus de protéide que les chauds. Les races de souches pures ou primitives s'acclimatent moins facilement que les souches civilisées (ou mêlées); ces dernières sont plus cosmopolites. Les pertes d'énergie vitale dûes aux transformations chimiques du métabolisme, l'incapacité de résistance aux maladies d'origine bactérienne (les

phagocytes du sang ne possédant pas les aliments nécessaires) et, en fin de compte, la stérilité ou la fécondité diminuée du germoplasme, dûes aux changements de milieu, de nourriture et d'habitudes—telles sont les circonstances qui tracent des limites au cosmopolitisme d'une race et empêchent le succès d'une acclimatation ou d'une colonisation.

Stabilité des Caractères et du Type.—Les caractères à la fois morphologiques et physiologiques changent avec les changements de milieu. Les changements chimiques dûs aux conditions nouvelles de climat ou de nutrition agissent sur les "hormones" et les "enzymes," stimulent la croissance des cellules, amènent des changements de forme dans les tissus somatiques, et parfois, affectant les germoplasmes, deviennent héréditaires. Cela n'arrive pas seulement chez les fungus, les algues, les plantes à fleurs (Klebs) ou chez les protozoaires, les éponges, les oursins de mer (Roux, Herbst), ou chez les insectes (Weismann, Tower, etc.), mais aussi chez les animaux domestiques et chez les hommes. Ces changements varient en degré et en quantité; ils sont moins nombreux dans les races pures et anciennes, plus nombreux dans les races mêlées et récentes.

* * * * *

Des témoignages s'accroissent peu à peu pour montrer que les autres caractères morphologiques, par exemple les changements apportés dans quelques variétés simples aux formes géométriques, dans la structure des cheveux, de la face, des orbites, du nez, du crâne et du pelvis ne sont pas aussi stables que quelques anthropologistes physiques voudraient le croire. Que des changements ostéologiques remarquables puissent dans ce genre être amenés chez des mammifères, etc., par l'action du milieu, on le sait depuis longtemps (par exemple, chez les bestiaux *niatta*, les poneys de Java, les crocodiles du Gange, sans parler des huîtres et des crabes). Et l'enquête sérieuse et récente du Professeur Boas sur les caractères anatomiques des émigrants aux Etats-Unis, sous la direction du Comité d'Immigration du Congrès, montre que des altérations profondes dans la forme de la tête (indice céphalique) se produisent par l'influence du milieu américain sur les descendants d'immigrants nés en Amérique, si on les compare aux immigrants de même race nés à l'étranger; que l'importance du changement chez ces descendants nés en Amérique dépend en partie de la durée du séjour de leurs mères immigrantes en Amérique, avant leur naissance; que le degré du changement décroît tandis qu'augmente cette durée de séjour et finalement que ces changements apportés aux types les plus divergents (par exemple les Hébreux de l'Europe Orientale et les Siciliens) les font se rapprocher et converger vers un type uniforme. L'indice céphalique chez l'homme, même s'il ne donnait

pas autrement lieu à la discussion en ce qu'il confond les véritables caractères distinctifs de la forme, semble, dans des conditions spéciales, être instable. Que les changements dans la forme de la tête chez les enfants nés en Amérique persistent et deviennent héréditaires dans un milieu américain, on peut le présumer d'après ce fait qu'ils se dirigent dans le sens du type américain normal. Qu'il puisse se produire une réversion avec retour aux conditions européennes, ne peut point être présenté comme une objection à quiconque nie la signification raciale de ce caractère céphalique. La persistance du type de Néanderthal ou d'Aurignac, si du moins c'est là un fait, peut être dûe à l'opération de conditions analogues, ou à l'absence d'agents spéciaux de modification ou, dans quelques cas, à l'atavisme, à la réversion ou à un caprice.

Prototype humain.—Il faut, comme point de départ, adopter un prototype humain à caractères primitifs, type généralisé d'où ont dû dériver tous les types purs et primordiaux de l'homme, par différenciation et spécialisation consécutives, suivant des lignes collatérales et dans des milieux spéciaux.

Le prototype humain, en tant que forme plus généralisée, possédait cette variabilité (phylogénique) dans une plus grande mesure, et son crâne, sa masse cérébrale et ces circonvolutions cérébrales ont manifesté des changements frappants ; en d'autres termes, l'évolution de l'homme s'est montrée rapide et continue dans le sens où l'homme s'écartait, en se différenciant, des anthropoïdes. Par exemple, la capacité crâniale du gorille est d'environ 450 c.c., du *Pithecanthropus erectus*, dans le Pliocène supérieur, d'environ 900 c.c., de l'homme de Néanderthal, dans le Pleistocène moyen, d'environ 1,250 c.c., et de l'homme de Cromagnon dans les alluvions inférieures, d'environ 1,500 c.c. Le progrès s'est manifesté avec le plus d'activité dans les premières phases pour se ralentir ensuite graduellement.

Tous ces changements cérébraux sont l'indice d'une rapide variation psychique. Même dans le cas des animaux supérieurs, les caractères psychiques (et sociaux) sont d'une valeur "zoogénique," et influencent le cours de l'évolution animale ainsi que l'origine des espèces parmi les vertébrés supérieurs (oiseaux et mammifères), par exemple par l'effet de la sélection sexuelle, des impulsions grégaires, de l'instinct de conservation de l'espèce, de l'aide mutuelle et de la sympathie. Ce sont ces caractères psycho-sociaux de l'organisme qui différencient surtout l'homme des animaux. Ils assurent l'exercice de cette prévoyance, de cette direction et de cette coordination qui sont les signes principaux du progrès bionomique. En outre, ce qui est d'une importance vitale, ces caractères psycho-raciaux (et par conséquent les types raciaux de l'homme dont ils sont les éléments constitutifs) se distinguent par un champ plus vaste, une variabilité et une

plasticité de réponse (c'est-à-dire du facteur interne dans l'évolution organique) qui est la concomitante de tous les organismes plus élevés et plus complexes. Comme tels, ils fournissent quelques nouveaux développements, en particulier une quantité plus grande et plus variée de besoins, et les phénomènes de choix et de contrôle conscient qui forment la condition des opérations de la sélection naturelle et déterminent sa direction, sans pourtant jamais suspendre ni arrêter ces opérations. De là vient qu'aucune théorie sur la civilisation ne peut être juste et complète si elle considère la Race et les types raciaux de façon statique et non pas dynamiquement, comme des entités capables de croître, de se développer et de progresser.

L'Instinct social.—Cette même lutte pour l'existence qui développe les impulsions égoïstes développe également les instincts ego-altruistes et altruistes. La vie sociale survit et persiste comme étant le meilleur soutien pour la conservation de l'individu aussi bien que de l'espèce. Et les instincts sociaux ainsi évolués ont laissé leur empreinte sur le type physique. On a soutenu, avec quelque plausibilité que ce fut un instinct social développé qui, permettant à la famille primitive humaine de vivre plus longtemps à l'état de couple, prolongea l'enfance de l'homme, lui donna un cerveau plus développé et lui apprit à marcher droit et la tête levée. Cet instinct social se manifeste par la sympathie, l'imitation, le jeu, le besoin de communiquer avec ses semblables, l'association, phénomènes qui se sont tous répandus par la loi de l'expansion des surfaces, c'est-à-dire par une progression géométrique, en créant des centres nouveaux de diffusion. Tout ceci prépara la voie à l'origine du langage.

Psychologie des Peuples primitifs.—L'anthropologiste scientifique doit se garder d'une erreur vulgaire, sous peine d'être pris pour un caricaturiste. Le type psychique primitif, comme le type physique, diffère du nôtre non pas en ce qu'il est anormal ou pathologique, mais uniquement en ce qu'il est non développé et rudimentaire. Le mouvement normal va de l'esprit du singe à celui de l'homme civilisé ; et l'apparition d'un nouveau facteur quelconque dans le prototype de l'homme, ou homme préhistorique, que ce soit le langage conceptuel ou le raisonnement, la religion ou l'art, la magie ou la mythologie, le mariage ou la propriété, doit être recherché, à son origine, le long de cette ligne de progrès et selon l'expérience normale de la race. Parfois, nous avons à nous occuper de phénomènes anormaux ou pathologiques chez les races primitives ou "naturelles," par exemple, les phénomènes léthargiques, la magie noire, le cannibalisme, certains rites révoltants au moment de la puberté, les orgies, les perversions et les inversions sexuelles, etc., que nous trouvons également de nos jours chez les peuples civilisés ;

mais nous devons alors les analyser comme tels. Quelques uns de ces phénomènes proviennent d'excès temporaires ou du défaut d'impulsions normales; et s'ils survivent à l'heure actuelle, ils ne survivent pas réellement mais proviennent d'excès ou de défauts similaires dans les mêmes instincts normaux de l'homme civilisé. Les excès de sensualité et beaucoup de superstitions sont de ce nombre. Quant aux impulsions anti-sociales, souvenons-nous que quelques unes d'entre elles proviennent de la lutte pour l'existence et sont jusqu'à un certain point normales. L'instinct social allait *pari passu* avec l'égoïsme. La sympathie à l'intérieur de la horde possédait sans doute sa valeur, mais elle avait comme corrélatif l'antipathie en dehors de la horde qui, à l'origine, était également naturelle.

Mais comme l'instinct social est plus conforme au maintien de l'existence, il a continué à développer le cercle de sa portée, tandis que les impulsions anti-sociales ont, au contraire, contracté le leur; l'évolution de l'homme fut et sera toujours l'évolution de l'instinct social dans les limites de la vie personnelle complète et libre. Si donc nous découvrons chez les sauvages des excès anti-sociaux, ils sont aussi en bien des cas non pas anormaux mais rudimentaires. Mais il y a d'autres phénomènes qui sont anormaux, pathologiques, et qui impliquent une transformation dégénérée de la structure ou de la fonction. Le cannibalisme, la promiscuité, les mariages consanguins de Morgan, les mariages de groupes, l'infanticide, la magie noire, etc., appartiennent à cette classe. Et tout d'abord, ils sont très en dehors de la ligne qui va du singe à l'homme civilisé. Les singes supérieurs avaient déjà commencé à éviter une promiscuité trop étroite, et à vivre en hordes où les familles polygames étaient jalousement gardées ou en familles où l'on vivait par couples, plus ou moins durables. Ensuite, la sélection naturelle se chargerait de se débarrasser sans scrupules des races où de telles impulsions seraient normales. Il s'ensuit donc que, lorsqu'apparaissent des phénomènes de ce genre, ce qui peut arriver sans aucun doute parmi les sauvages ou peuples primitifs, ces phénomènes ne forment pas une partie inhérente à leur type physio-psycho-social normal, mais ce sont chez ces peuples des phénomènes de dégénérescence ou de rétrogression. Ce ne sont pas des échantillons de l'esprit sauvage normal, et bien moins encore de l'esprit du prototype humain qui était un être plastique, capable de progrès, et non pas en état d'arrêt ou de décadence, comme les sauvages le sont devenus dans bien des cas dans leurs habitats isolés et inhospitaliers.

La Race au point de vue de la Culture.—Ce chapitre comprend, en une dépendance intime et réciproque :—

(1^o) Les degrés de culture matérielle, avec l'élaboration des arts utiles et les traditions (par exemple ceux et celles qui se rapportent

à la nourriture, au feu, à l'abri, à la sépulture des morts, à la pêche, à la chasse, à la guerre, aux choses de la médecine, et de l'art de guérir, à la vannerie et au tissage, à la poterie, à la décoration, aux inventions mécaniques, à la domestication des animaux, aux pâturages, à l'agriculture, à l'écriture, aux poids et mesures, à la monnaie); ceci à des époques plus ou moins successives, c'est-à-dire aux âges éolithique, paléolithique, mésolithique, néolithique, énéolithique du bronze et du fer (avec plusieurs couches pour chaque âge), les époques Chelléenne, Moustérienne, Solutrienne, Aurignacienne inférieure et supérieure, et Magdalénienne de l'Europe paléolithique, etc.

(2°) Les degrés de culture ethnique, avec l'élaboration des structures sociales et des coutumes, les traditions économiques juridiques, socio-cérémonielles, religieuses et politiques.

L'unité de la structure sociale était la horde, petite famille polygame, plutôt que famille par couples. Des structures composites se trouvaient produites par la multiplication génétique, la "fission," l'agrégation, la coalescence, l'absorption, l'assimilation, l'adoption, l'initiation, la conquête et la capture.

Les structures sociales composites qui se trouvaient ainsi formées, apparaissaient dans l'ordre suivant :—

(1) Groupes de famille et peut-être aussi groupes locaux exogames, par fission et agrégation; (2) clans matronymiques ou patronymiques, totémiques ou éponymiques, exogames ou endogames, ou les deux à la fois, avec "beena," ou avec la capture, l'achat ou l'expropriation de l'épouse; (3) parfois des phratries et des classes, etc.; (4) tribus, basées sur la parenté agnatique ou féminine, ou cimentées par l'intérêt commun, soit en bien soit en mal, ou par la vendetta commune, ou par la terre et l'eau commune, ou par la participation à la terre communale, ou par l'adoption dans la communauté villageoise ou urbaine, en tant qu'étrangers ou serfs; (5) confédération de tribus ou peuples.

Mais tout ceci est une agrégation composite d'unités de même genre par duplication ou répétition des parties. Dans sa structure comme dans sa fonction, un peuple est une grande tribu, une tribu, une grande phratrie ou clan, un clan, un grand groupe de familles et un groupe de familles, une grande famille. Chacun de ces groupes accomplissait quatre fonctions, non pas indifféremment, il est vrai, ni au même degré. (1) Fonction économique, en prévision de la nourriture communale et de l'abri communal. (2) Socio-cérémonielle, pour les fêtes, les jeux, les danses chorales. (3) Juridique, par les coutumes inviolables des haines de sang, etc. (4) Religieuse, pour le culte communal, la propitiation des ancêtres communs, des divinités de la tribu et de la jungle ou des autres esprits.

Cette structure mélangée caractérise les organismes inférieurs (par exemple les colonies d'hydroïdes, l'œil composé, etc.). Les unités ne se différencient pas suffisamment, le tout n'est pas suffisamment cohérent. L'agrégat supérieur ne peut pas étendre son contrôle jusqu'aux dernières unités, si ce n'est par un intermédiaire semi-indépendant. La juridiction est particulière. Comme l'observe Morgan, le plan de gouvernement, à la phase de la tribu, s'occupe des individus dans leurs rapports avec la *gens* ou clan. Le Status est tout, l'individuation n'est que rudimentaire. Les actes sociaux de l'individu, comme le fait remarquer Hermann Post, sont tous déterminés par les suppositions sur lesquelles repose son état social—les postulats, les catégories sociales incarnées dans la coutume ou dans la loi. Ces traditions sont quasi-instinctives et constituent les forces essentielles de l'entité ethnique ou de la Race cultivée.¹

Race nationale.—La troisième phase apporte une structure complexe et cohérente, en redistribuant les éléments des formations composites antérieures. La différenciation de l'individu et la cohérence centrale vont ensemble. En d'autres termes, tandis que l'individu commence à se différencier de la famille et du clan, la Nation, par son organe central, l'Etat, traite directement avec l'individu, en usurpant peu à peu et en annulant toutes les juridictions intermédiaires. Les groupes de famille à l'intérieur des clans et les clans à l'intérieur des tribus, ayant en double la structure et la fonction, ne peuvent pas constituer une nation. L'uniformité de la phase "famille-clan-tribu-peuple" doit être rompue.² Les unités individuelles et les agrégats inférieurs se différencient de plus en plus par la division du travail et la spécialisation des intérêts. Des castes de métiers, des guilds, des classes, des corporations prennent peu à peu la place des groupes ethniques plus anciens. La loi personnelle basée sur la parenté cède de plus en plus la place à la loi territoriale basée sur l'allégeance. La cohérence devient ainsi plus directe, plus effective. Que le gouvernement appartienne à un seul ou à plusieurs, une nation commence toujours par créer une autorité centrale absolue. Dans l'état féodal intermédiaire,

¹ Si l'organisme individuel se maintient par l'équilibre entre la conservation héréditaire et la variation progressive, la Race au point de vue de la culture se maintient par l'équilibre entre deux capacités correspondantes, qui sont l'accumulation de l'expérience sous la forme de la tradition et les modifications qu'apportent l'expérience nouvelle et les besoins croissants. Comme Ratzel l'indique, les différences les plus profondes entre civilisations ethniques proviennent des degrés variés de ces deux capacités fondamentales. Mais les capacités elles-mêmes, comme tous les autres caractères bio-sociologiques, sont plastiques, fluides et peuvent se développer dans certaines conditions et par l'action de stimulants appropriés.

² Même à ce degré, il y avait eu une spécialisation progressive des fonctions, en particulier dans la tribu et dans la confédération.

l'Etat traite avec l'individu par l'intermédiaire de son suzerain ou de sa corporation, mais un véritable gouvernement national ne peut s'élever que sur les ruines du système féodal, en créant un pouvoir central absolu.¹ Les constitutions et le constitutionnalisme sont une création plus tardive, effectuée par la différenciation et la séparation des fonctions législative, exécutive et judiciaire de cette autorité souveraine.

Pari passu avec la variabilité croissante de réponse chez l'individu, qui est elle-même la cause concomitante de l'émancipation individuelle, en dehors des liens de la famille et du clan, se développe la variabilité croissante de l'esprit social et le phénomène du choix social. Les coutumes, les traditions, les postulats de la vie sociale déterminèrent jusqu'ici avec rigidité les réponses de l'organisme social, mais à présent ces réponses montrent les caractères de toute évolution complexe, c'est-à-dire, la variabilité infinie, le veto délibératif, le contrôle efficace, le choix rationnel des alternatives. Ces choix obéissent naturellement à la loi biologique d'adaptation et de survivance des mieux armés, mais l'opération spontanée de la sélection naturelle devient une sélection consciente, organisée, rationnelle, déterminée par des satisfactions ou des fins idéales. Une nation est donc une personnalité sociale consciente, exerçant un choix rationnel déterminé par un système de fins et de valeurs idéales et possédant un organe, l'Etat, qui proclame et exécute ses volontés. La loi n'est pas autre chose que la Volonté durable de la Personnalité nationale ; et l'antique loi coutumière reçoit maintenant, explicitement ou implicitement, sa sanction de cette volonté. Tous les membres d'un état véritablement national sont les membres intégraux de cette Personnalité composite, mais les unités individuelles sont en elles-mêmes des Personnes, et par conséquent des Volontés se déterminant elles-mêmes.

Le fait d'être, en commun avec d'autres, membre de l'Etat, remplace peu à peu tous les anciens liens d'ascendance ou de parenté communes, de religion commune, de coutumes sociales communes, de loi personnelle commune, de souche commune, de culture et même de langage commun. L'existence de codes théocratiques, de classes en servage, d'incapacités ethniques, de classes privilégiées, de juridictions coordonnées (ecclésiastiques, féodales, municipales), retarde le libre développement normal d'une Race Nationale, et ces survivances ethniques disparaissent dans les nationalités adultes.

Cette centralisation elle-même contribue à la décentralisation dans les limites de la suprématie de l'Etat.

Les associations volontaires, les compagnies, les corporations (universités, tribunaux, associations pour les réformes sociales,

¹ Par exemple, le cas récent du Japon.

partis politiques, sociétés commerciales, banques et sociétés de crédit, *trusts*, agences co-opératives, etc.), donnent de l'extension à cette décentralisation, dans les limites de la garantie de l'Etat, assurée par des chartes, des formalités d'enregistrement, des patentes et brevets. L'autonomie locale entraîne la décentralisation plus loin encore par la délégation des fonctions d'Etat, aux Corps locaux. Mais la sphère et l'étendue de la législation d'Etat, en d'autres termes, les limites (autres que celles de la Justice) dans lesquelles la personnalité sociale est tenue à tolérer et à respecter la personnalité de ses membres dans leur activité pour réaliser les projets qui leur sont propres avec toute leur valeur et dans tout leur but, c'est là une question hyper-constitutionnelle ; elle doit dépendre du libre consentement des membres eux-mêmes, que ce soit sous une forme explicite, ou simplement par le fait qu'ils continuent à être membres de l'Etat.

Avec la décentralisation croissante, l'Etat et son alliée, l'Eglise, cesse de donner la formule des valeurs ou des types économiques, sociaux ou domestiques. Les membres individuels, en tant que personnalités, se conduisent eux-mêmes, exerçant un choix rationnel, et se déterminent suivant un idéal dans le but et dans la valeur. L'idéal national s'élève maintenant à un degré supérieur. Il ne se contente plus d'être en compétition avec l'idéal des individus. Il devient réellement un Idéal régulateur, l'Idéal qui permet à chacun de ses membres et à tous d'harmoniser, d'accomplir et de réaliser leurs idées et leurs valeurs personnelles, sociales, nationales et cosmiques.

L'art de la Politique consiste donc en l'adaptation nationale au milieu, à la fois naturel et social ; il permet à la Personnalité nationale (qui est le poids régulateur de chaque Personnalité individuelle) de réaliser, en la personne des membres individuels eux-mêmes, les valeurs idéales les plus élevées que ceux-ci se choisissent et se proposent, en tant qu'agents libres et volontaires.

Mais le Nationalisme n'est qu'une halte et une phase dans la marche en avant de l'Humanité. Le Nationalisme, l'Impérialisme, le Fédéralisme sont des forces constructives du monde, travaillant souvent inconsciemment, et au cours de luttes apparentes, pour la seule fin lointaine mais divine, une Humanité universelle réalisée, avec une constitution organique et organisée, surveillant comme *primum mobile* les mouvements des membres subordonnés du système du Monde, chacun dans la sphère et dans l'orbite qui lui est propre. En ce qui concerne chaque Personnalité nationale et chaque système de valeurs et d'idées nationales, l'Humanité Universelle règlera les conflits entre ces Nations et entre ces Idées et ces valeurs nationales sur cette base immuable de la Justice qui n'est que la formule consciente de la loi fondamentale et bio-sociologique, loi que voici :

Chaque Personnalité Nationale (comme chaque personnalité individuelle dans la Nation) a le droit de réaliser les fins idéales, les satisfactions et les valeurs qui lui sont propres dans les limites imposées par les droits analogues des autres (la Justice individualiste); elle a également le droit de s'associer pour le bien et l'avantage communs et d'y co-opérer (Justice socialiste) dans les limites imposées par la clause précédente.

Tel est le principe fondamental de la Jurisprudence Internationale. Une Humanité universelle réalisée sur cette base immuable doit être le but d'un Congrès Universel des Races tel que celui-ci.

Parmi les agents variés, ne touchant pas à la politique, qui peuvent être utiles pour favoriser les fins de ce Congrès, nous en noterons ci-dessous un ou deux.

(1°) L'organisation d'une Ligue de l'Humanité Universelle (non pas une Société pour la Protection des Indigènes) avec des branches, des comités et des bureaux situés dans différentes contrées. L'objet principal de cette ligue serait de favoriser la bonne entente mutuelle entre membres de différentes races, peuples, nationalités; leur permettre de comprendre l'idéal national de chacun d'eux ainsi que leurs systèmes sociaux et leurs idées générales régulatrices. On pourrait tenir des Congrès, dans divers centres, sous les auspices de la Ligue. Des étrangers venus d'Orient seraient régulièrement invités à exposer leur culture nationale et raciale ainsi que leurs points de vue dans des meetings organisés par les diverses branches de l'Occident, et vice versa.

(2°) Les chaires de professeurs de Civilisation et de Culture orientales dans les Universités et Académies d'Occident devraient être occupées par des Orientaux venus des pays en question; et *mutatis mutandis*, en Orient (dans les pays où la civilisation européenne n'occupe pas déjà une situation prépondérante). Aucun système de valeurs, d'idées, et de culture nationales, en un mot d'idées universelles, ne sera traité par des étrangers, exception faite pour les curiosités d'un musée archéologique (ou d'un laboratoire entomologique).

(3°) La publication d'un journal international de civilisation comparée qui servirait d'intermédiaire pour l'échange d'opinions internationales sur les problèmes économiques, domestiques, sociaux, religieux et politiques de l'heure, envisagés d'après les divers points de vue nationaux; ce journal exposerait également l'origine et le développement des institutions sociales dans les différentes histoires nationales. Le Journal aurait comme objet principal l'application des sciences biologiques, sociologiques et historiques aux problèmes de la législation et de l'administration actuelles.

(4°) Des efforts organisés, si possible, contre les tendances

anti-sociales et anti-humanitaires de la situation politique moderne : par exemple, les préjugés de couleur, le système de la porte fermée de force par l'Occident à l'Orient, et le système de la porte ouverte de force à l'Occident par l'Orient ; le Chauvinisme national ; l'esprit national avec son caractère agressif ; la guerre.

Notre devise est Harmonie.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LA RACE AU POINT DE VUE ANTHROPOLOGIQUE

Par le Dr. FELIX VON LUSCHAN,

Professeur d'Anthropologie à l'Université de Berlin.

LES gens de couleur sont souvent représentés comme appartenant à des races sauvages ; mais il est assez rare qu'on tente de donner des "gens de couleur" et des "sauvages" une définition appropriée.

Un certain décret lancé par un gouverneur européen en Afrique disait un jour ce que devaient faire "les Nègres, les Arabes, les Hindous, les Portugais, les Grecs et autres gens de couleur" lorsqu'ils rencontraient un blanc ; et une autre fois, au Reichstag Allemand, l'un des successeurs de Bismarck parla des indigènes des Iles Samoa comme d'une "poignée de sauvages." Des livres nombreux ont été en outre écrits sur les différences qui existent entre les diverses races et des hommes de science sérieux ont en vain essayé de donner une définition exacte de ce qui constitue réellement la différence entre les races sauvages et les races civilisées. Il est très facile de parler "des Grecs et autres gens de couleur" ; mais certains placent les Grecs de l'antiquité dans le groupe des races civilisées et sont assez sévères dans leur classement pour exclure de ce groupe les Romains de l'antiquité en tant que demi-barbares.

La division de l'humanité en races actives et passives est fort ancienne. Depuis lors on fit une tentative pour placer les races "crépusculaires" entre les races du "jour" et les races de la "nuit," et les Japonais furent inclus dans ce groupe de "Dämmerungs-Menschen" — les Japonais, qui sont maintenant à l'avant-garde de la civilisation humaine en Asie, et qui ont peut-être sauvé la liberté mentale de l'Europe à Tsushima et sur les champs de bataille de Mandchourie.

Encore moins satisfaisante et plus sujette aux objections est la division par la couleur. Nous savons maintenant que la couleur de la peau et des cheveux est uniquement dûe à l'effet du milieu, et que nous avons la peau et les cheveux clairs pour cette unique raison que nos ancêtres vécurent des milliers d'années ou même des dix mille

ans dans des pays privés de soleil et enveloppés de brume. Une peau blanche n'est pas autre chose qu'une peau qui manque de pigment, et si nos ancêtres perdirent une partie de leur pigment, c'est parce qu'ils n'en avaient plus besoin. De même que le Proteus sanguineus et que certains scarabées devinrent aveugles parce-qu'ils vivaient dans des grottes où leurs yeux devenaient inutiles, de même nous autres, pauvres gens à peau claire, devons porter des verres de couleur et des gants lorsque nous cheminons sur un glacier et prenons des coups de soleil quand nous exposons indûment notre peau à la lumière du soleil.

Il est donc très naturel que certaines races hindoues et que les Cinghalais aient la peau foncée ; mais il serait absurde de les appeler sauvages pour cette raison, car ils ont une civilisation très ancienne et pratiquaient une religion noble et raffinée à l'époque où nos propres ancêtres avaient un idéal d'existence très inférieur.

Certaines personnes disent que les gens de couleur sont "laid." Ils devraient se souvenir que la beauté est chose très relative et que notre propre idée de la beauté est sujette aux fluctuations de la mode. Nous savons également que les Japonais qui sont des artistes si délicats estiment horribles nos grands yeux et nos nez aquilins.

On dit aussi que les races primitives ne sont pas aussi propres que nous le sommes. Ceux qui disent cela oublient certainement la saleté de l'Europe Orientale, et ignorent le fait que la plupart des hommes primitifs se baignent chaque jour et que les Bantu et beaucoup d'autres Africains se nettoient les dents après chaque repas pendant plus d'une demi-heure avec leur *msuaki*, tandis qu'au contraire des millions d'Européens ne se servent jamais d'une brosse à dents.

Il en est de même pour le vêtement. L'ethnographie nous apprend que l'homme primitif peut avoir, quoique nu, un sentiment très développé de la décence, et nous savons tous combien on peut être indécent, même habillé de soie et de velours.

On peut donner des raisons analogues sur le manque de langage écrit. Il est vrai que la plupart des primitifs sont des illettrés, mais il en est de même de 90 pour cent des Russes ; et nous savons que la mémoire est généralement beaucoup plus vive chez les illettrés que chez nous. Il se peut très bien que l'invention même de l'écriture ait amené la détérioration de la mémoire.

On accuse très souvent les "sauvages" de manquer de réflexion abstraite, comme les enfants. Pour montrer comment naissent des opinions de ce genre, je me permets de rapporter un fait unique qui me fut conté dernièrement par un de mes amis.

Un jeune officier colonial achète un panier et en demande le nom en langue indigène. Le premier indigène répond : "C'est en paille" ; un autre indigène dit qu'on les fait aussi en roseaux. L'un des deux

semblait avoir menti ; aussi tous deux reçurent-ils vingt-cinq coups de fouet. Un troisième indigène est appelé. Il dit : "Ce panier est tressé" ; il reçoit également 25 coups de fouet. Le suivant affirme que le panier est presque neuf ; il reçoit encore 25 coups de lanière. Le suivant déclare qu'il ne sait pas à qui appartient ce panier, etc. Le résultat final de ces investigations fut 200 coups de fouet. Et l'homme blanc écrit dans son carnet : "Ces indigènes ne sont pas des hommes, mais des brutes." Le noir dit à ses amis : "Cet espèce de blanc là-bas a quelque chose de dérangé dans la calebasse" ; et il trouve plus sûr de se tenir à une bonne distance de lui ; et un certain savant d'Europe trouve là une superbe illustration pour sa théorie sur la pauvreté intellectuelle du sauvage et sur son incapacité à penser abstraitement.

Une fois, je fus personnellement témoin de la façon dont un soi-disant linguiste essayait d'apprendre le kurde d'un certain Kurde avec lequel il pouvait uniquement communiquer par le moyen d'un interprète turc et français. Il commença par l'une des fameuses phrases de la grammaire d'Ahn, dans le genre de : "Le canif de mon frère est plus joli que le livre de prières de votre mère," et voulut faire traduire cette phrase en Kurde. Le résultat fut très faible, et mon pseudo-linguiste y renonça bientôt, en disant que les Kurdes étaient si bêtes qu'ils ne comprenaient même pas leur propre langage. Mon impression personnelle fut quelque peu différente, et j'eus grand peine à convaincre plus tard mon ami kurde que tous les Européens n'étaient pas aussi sots et aussi impatients que son premier interlocuteur.

Autrefois ce n'était pas tant la culture mentale et physique des races étrangères que leurs qualités anatomiques qui étaient considérées comme le point de départ servant à prouver leur infériorité. En Amérique, particulièrement, avant la guerre, l'anthropologie (ou ce qu'on appelait de ce nom) s'occupait à démontrer que le nègre, avec sa peau noire, son prognathisme, ses grosses lèvres saillantes et son nez épaté, n'était pas un être humain, mais un animal domestique. La manière de le traiter était laissée au bon plaisir de son propriétaire ; cela ne regardait personne, pas plus que sa façon de traiter ses bestiaux ou ses chevaux.

Aujourd'hui encore il y a des savants qui attribuent une origine distincte aux divers types humains, et qui relient une race paléolithique au Gorille et une autre (ou peut-être la même) à l'Orang. L'auteur d'*Anthropozoon biblicum* va plus loin encore, et désire nous laisser croire que les races noires descendent de rapports incestueux entre les "Aryens" et les singes. Mais la grande majorité des auteurs modernes les plus autorisés accordent maintenant une origine monogénétique à l'humanité.

Ainsi la question du nombre des races humaines a tout-à-fait perdu sa raison d'être et est devenue un sujet de spéculation philosophique plutôt que de recherches scientifiques. Il n'est pas plus important de savoir combien il y a de races humaines que de savoir combien d'anges peuvent danser sur la pointe d'une aiguille. Notre but est maintenant de découvrir comment les races anciennes et primitives sont sorties d'autres races, en se développant, et comment les races ont changé ou ont évolué par la migration et les croisements.

Nous ne savons pas encore où le premier homme commença à se développer aux phases primitives de l'existence zoologique, et nous ne savons rien de ses qualités économiques. Le *Pithecanthropus erectus* de Java fut pendant quelque temps considéré comme le premier homme, ou "l'anneau manquant" de la chaîne ; mais on s'aperçut que ce n'était qu'un énorme gibbon. Les restes les plus antiques de l'homme véritable furent découverts dans l'Europe occidentale. Ils ne révèlent pas un seul trait qu'on ne puisse trouver dans un crâne ou un squelette quelconque appartenant à un aborigène australien de notre époque ; la mâchoire elle-même du Mauer-Heidelberg, toute primitive qu'elle soit, montre une dentition humaine très typique. Aussi ne serons-nous pas très éloignés de la vérité en déclarant que l'homme paléolithique de l'Europe ne diffère pas essentiellement de l'australien moderne. S'il nous est permis, d'après les qualités du squelette, de tirer des conclusions sur les autres parties du corps de notre ancêtre paléolithique, nous dirons qu'il avait la peau noire, les yeux noirs, les cheveux noirs, et plus ou moins lisses ou ondes. Sa patrie était probablement quelque part dans l'Asie méridionale ; mais nous trouvons des types analogues, même aujourd'hui, parmi les Toala des Célèbes et les Veddahs de Ceylan. En réalité, des milliers d'individus à peau foncée, habitant l'Inde, appartiennent à la même souche, de même que toutes les tribus de couleur de l'Afghanistan et du Bélouchistan.

Nous pouvons donc retrouver un type d'humanité primitif et très ancien depuis Gibraltar, Moustier, Spy, Néanderthal, Krapina, etc., jusqu'à Ceylan, à Célèbes et en Australie. C'est là certainement un vaste domaine ; mais chaque année nous apporte maintenant des preuves nouvelles de cette continuité directe d'un type distinct depuis les siècles paléolithiques primitifs jusqu'aux temps modernes.

La question qui se pose naturellement est celle de savoir comment il se fait que nos frères australiens soient restés pendant cinquante, cent mille ans, et même davantage, dans un état aussi primitif de culture mentale et physique, tandis que nous autres, Européens, sommes arrivés à l'apogée de la civilisation moderne. La réponse n'est pas difficile. L'Australie est demeurée isolée du reste

du monde au cours d'une catastrophe géologique très reculée, aussitôt après l'immigration de l'homme paléolithique. Tous les excitants et les stimulants venus de l'extérieur cessèrent, et la vie humaine commença à s'y pétrifier.

Il en fut tout autrement en Europe et dans l'Asie Occidentale. Les mille avantages du milieu, les côtes découpées, les îles nombreuses, les rivières navigables, et surtout les passages constants d'Asie en Europe et d'Europe en Asie et en Afrique, l'échange facile des inventions, des découvertes et des acquisitions, le commerce et le trafic incessants nous ont faits ce que nous sommes.

Ce type humain primitif mais uniforme commença à changer principalement en deux directions. Au Sud-Ouest de la ligne reliant Gibraltar à l'Australie, l'homme, on ne sait trop comment, se mit à avoir des cheveux crépus et laineux et devint ainsi ce que nous appelons maintenant le *Protonigritien*. Nous retrouvons ses descendants en Mélanésie et en Afrique. Les Pygmées forment une branche très ancienne de ce groupe protonigritique; et nous le retrouvons dans l'Afrique du Sud (Boschimans), dans de nombreuses parties de l'Afrique tropicale, du Sud-Ouest de l'Asie et même dans quelques îles du Pacifique. Nous ne savons pas où leur taille se rapetissa, si ce fut dans leur patrie originelle ou plus tard, après leur dispersion. La première théorie est certainement la plus simple; mais la seconde n'est pas sans analogie. Nous savons que les ammonites commencèrent à se dérouler tout-à-fait indépendamment les unes des autres, dans des océans éloignés, mais toujours, plus ou moins à la même période géologique.

De l'autre côté de cette ligne, dans l'Asie septentrionale, l'homme primitif acquit, au cours de plusieurs milliers d'années, des cheveux droits et un crâne plus court ou plus large. Les Chinois modernes et les Américains Indiens typiques maintenant presque éteints, sont à l'extrémité de cette ligne de développement du Nord-Ouest, tandis que le Nègre typique représente l'extrémité Sud-Ouest.

Nous nous trouvons donc en présence de trois variétés principales du genre humain, l'antique race Indo-Européenne, la race Africaine et la race Asiatique de l'Est, branches issues toutes de la même souche primitive, s'écartant les unes des autres pendant des milliers, peut-être des centaines de milliers d'années, mais formant toutes trois *une unité complète, et se mariant entre elles dans toutes les directions, sans la moindre décroissance dans la fécondité.*

De ces trois variétés sortirent tous les types différents de l'humanité moderne, en général par suite de l'isolement local. Un très intéressant exemple de changement de ce genre se rencontre chez les habitants les plus anciennement connus de l'Asie Occidentale. C'est le pays de ces nez extrêmement étroits et busqués que nous

appelons généralement nez juifs, ou même sémitiques. Ces nez remarquables n'appartiennent pourtant pas à ces envahisseurs sémites dont Abraham est le héros éponyme, mais à la population pré-sémitique qu'on pourrait appeler Héthéenne ou Arménoïde, car les Arméniens modernes sont leurs descendants directs.

Ces Héthéens ou Arménoïdes de l'antiquité émigrèrent en Europe en des temps très reculés, où la "race Alpine" descendit d'eux. Dans les vallées les plus reculées de la Savoie, du Graubünden, du Tyrol et de la Carinthie, plus de la moitié de la population moderne a la forme de la tête et le nez de cette seconde immigration venue d'Asie en Europe, et c'est du mélange de cette "race Alpine" à crâne court avec les descendants de la race à crâne long, race paléolithique, ou de Néanderthal, ou proto-australienne, que sont sorties toutes les races de l'Europe moderne. Seuls les Turcs et les Magyars représentent une immigration postérieure de l'Asie septentrionale; et des Magyars, en particulier, nous savons qu'ils s'installèrent dans leur partie actuelle, la Hongrie, il y a mille ans seulement, et que leur grammaire est très étroitement reliée à la grammaire des véritables langages Turcs. Peut-être les races slaves aussi furent-elles plus ou moins influencées par des immigrations postérieures venues de l'Asie septentrionale.

C'est ainsi qu'on peut uniquement comprendre les races Européennes, en considérant l'Europe comme une petite annexe péninsulaire de l'Asie; et pour comprendre les races non-Européennes, il est nécessaire de se souvenir que les frontières d'eau, de terre et de glaciers ont subi d'immenses changements au cours des centaines de milliers d'années de l'existence humaine.

Tandis que les premières variétés de l'homme primitif furent certainement formées et fixées par de longues périodes d'isolement, des variations et des races postérieures furent causées par la migration et la colonisation, comme on pourrait peut-être le démontrer plus clairement en donnant une esquisse de l'anthropologie de l'Afrique et des Iles du Pacifique.

Tout juste comme Madagascar fut, vers l'an 900 ou 1,000 de notre ère, peuplée par des colons Indonésiens venus de Sumatra, de même, il y a si longtemps qu'on n'en peut fixer la date, les premiers habitants d'Afrique vinrent d'un endroit, quelque part, de l'Asie méridionale, sur la grande ligne allant de Gibraltar en Australie. On ne connaît encore aucuns crânes ni squelettes de ces premiers Africains; mais nous pouvons espérer les rencontrer un jour ou l'autre, car nous connaissons déjà de nombreux gisements d'objets paléolithiques dans diverses parties de l'Afrique tropicale et méridionale.

On s'apercevra certainement que les qualités anatomiques de ces premiers Africains diffèrent très peu de celles des indigènes Australiens

mais au cours de dizaines ou de centaines de milliers d'années, l'Africain paléolithique évolua et devint le véritable Nègre. Il en existe deux variétés : une variété de haute taille, comme les Négritiens modernes que l'on trouve sur la côte de la Guinée supérieure, et une variété de petite taille, comme les Boschimans et les Pygmées, connus maintenant en tant de lieux de l'Afrique centrale. Mais j'ai déjà dit plus haut que nous sommes encore tout-à-fait ignorants sur la contrée d'origine de ces races de petite taille. A ces deux éléments les plus anciens de l'Afrique s'ajoutèrent, des siècles plus tard, mais encore aux temps préhistoriques, un troisième élément, l'élément hamitique. Il descendait de la même antique "ligne de Gibraltar à l'Australie," mais se trouvait à un degré plus élevé de civilisation. Ces Hamites avaient déjà un langage très raffiné, avec une grammaire admirable, étroitement unie à celle des langages Sémits et Indo-germaniques. En Egypte, ils créèrent, il y a plus de six mille ans, la civilisation merveilleuse que nous admirons maintenant, comme la mère de la nôtre. L'antique influence hamitique peut être retrouvée dans toute l'Afrique ; en Abessinie, chez les Galla et les Somâli et en Masailand nous rencontrons maintenant encore des langages hamitiques, ou du moins une grammaire et des types hamitiques.

En Afrique centrale, dans la région des grands lacs, nous avons les Himas et les Tusi, qui règnent d'ordinaire comme chefs sur les tribus Bantous et qui ont souvent des visages et des corps semblables à ceux des anciens Pharaons d'Egypte. Même en Afrique du Sud, il y a bien un pour cent de la population actuelle chez les Bantous qui a des nez aquilins et étroits, des lèvres minces, et les beaux crânes vastes et orthognathes du type hamitique ; quant aux langages et dialectes hottentots, ils ont tous une grammaire purement hamitique. De même, les habitudes pastorales de nombreuses tribus africaines, leurs bestiaux aux longues cornes, leur vannerie en forme de spirale, etc., sont également hamitiques, et nous pouvons ainsi retrouver l'influence hamitique depuis le Nil jusqu'au Cap de Bonne Espérance.

Dans l'Afrique Occidentale aussi, les Hausa et beaucoup d'autres tribus hamitiques ont joué un rôle des plus importants dans les progrès de la civilisation africaine et dans la formation de tribus nouvelles.

Aux époques historiques postérieures, l'influence arabe, persane et hindoue fit son œuvre dans l'Afrique orientale. Le retour périodique des Passats et des Moussons avait déjà amené des visites fortuites et peut-être même une colonisation quelconque à une époque très primitive de l'histoire de l'humanité ; le zébu, la chèvre, un grand nombre de plantes domestiques furent apportées de l'Inde à la Côte Swahili, et de là à l'intérieur de l'Afrique ; mais nous ne savons pas à

quelle époque. Nous savons seulement que l'Islam arriva d'Arabie à une époque relativement tardive—l'Islam qui est maintenant la religion dominante dans toutes les vastes régions de l'Afrique, et qui le demeurera probablement pendant des siècles à venir.

La côte méditerranéenne de l'Afrique fut toujours également ouverte à l'influence étrangère. Les Vandales qui vinrent en Afrique en 429 de notre ère, eurent certainement des avants-coureurs, même aux temps préhistoriques. La trépanation des crânes que l'on a remarquée en France dans les grottes paléolithiques d'une époque postérieure, qui servaient d'habitation, se faisait aux Iles Canaries et se retrouve encore maintenant chez quelques tribus de l'Algérie méridionale. La poterie moderne d'Adamaua montre une étroite parenté avec la poterie de la période Hallstatt et de la Sardaigne antique, et quelques poignards de bronze et gantelets du Soudan occidental semblent appartenir à l'âge de bronze Européen. Nous ne savons pas où l'art de couler le bronze (le procédé à *cire perdue* des Français, celui à *cera perduto* des Italiens) trouva sa véritable origine; il venait probablement d'Egypte ou de Babylone. Nous ignorons également la route qu'il prit pour se rendre de là en Europe et au Soudan occidental; mais nous voyons d'après le caractère préhistorique de nombreux poignards, brassards de bronze africains, etc., que l'art de couler le bronze n'a pas dû arriver à Adamaua plus tard que le sixième siècle av. J.-C.

Six siècles avant l'invasion historique des Vandales, Annibal envoya ses soldats d'Afrique en Europe et d'Europe en Afrique, et nous savons qu'au début du Moyen-Age des Mahométans Africains résidèrent en Espagne pendant plus de cinq cents ans.

Il y eut donc des allées et venues constantes entre l'Afrique du Nord et l'Europe Occidentale, et nous ne pouvons pas nous étonner de trouver des yeux bleus parmi les Berbères du Maroc, et même parmi les Fouls et d'autres tribus du Soudan.

En résumé, les indigènes de l'Afrique qui, il y a quelque temps, étaient considérés comme une masse homogène, en arrivent à être en réalité un mélange très complexe d'éléments très différents, résultat d'immigrations appartenant à différentes périodes et venues de parties très différentes de l'univers.

Non moins compliquée apparaît la structure anthropologique de l'Océanie. Nous y trouvons des véritables Pygmées et des Mélanésiens qui sont très semblables aux Nègres d'Afrique avec leurs cheveux bouclés, souvent en spirale, leur peau noire, leur crâne allongé, leur visage prognathe, leur nez épaté et leurs grosses lèvres. On les trouve à l'état presque pur aux Iles Fidji, et dans quelques parties de la Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'aux Iles Salomon et aux Nouvelles Hébrides. Dans d'autres parties du Pacifique occidental, ils sont

plus ou moins mélangés avec les antiques races Pygmées, et forment ce que l'on appelle généralement les éléments Papoua de l'Océanie. On trouve dans le type Polynésien le plus grand contraste possible avec ces Mélanésiens et ces Papoua, type que l'on rencontre sous la forme la plus pure à Tonga et à Samoa, mais en partie aussi dans le groupe oriental de la Polynésie.

Le véritable et pur Polynésien typique a une peau qui n'est guère plus foncée que celle de beaucoup de Siciliens ou d'Espagnols ; ses cheveux sont noirs et droits, son crâne extrêmement court mais très large et élevé ; son visage est orthognathe, son nez étroit, ses lèvres parfois très minces et jamais aussi épaisses que celles des Mélanésiens. Beaucoup de Polynésiens pourraient facilement être pris pour des Européens de sang pur ; d'autres, les femmes en particulier, ressemblent au type Indonésien ou encore à des indigènes de Siam et du Cambodge, si ce n'est qu'ils sont en général beaucoup plus grands que les indigènes appartenant aux tribus du Sud-Est de l'Asie. Somme toute, il est évident, sans même avoir recours à l'ethnographie et à la linguistique, mais en étudiant simplement leur physique, que les Polynésiens sont venus d'Asie et qu'ils en sont venus par l'Indonésie. On en trouve également des preuves dans leur système cosmogonique et dans leur eschatologie.

Ces deux races, les Mélanésiens et les Polynésiens, malgré les différences qui les séparent, ont conclu des mariages dans des nombreux groupes des Iles Pacifiques pendant plusieurs siècles au moins. Dans quelques îles, par exemple en Nouvelle-Zélande, il y a eu un véritable mélange de types ; dans d'autres, les deux types sont demeurés tout-à-fait distincts, de sorte que, selon la loi de Mendel, il y a toujours une certaine proportion de la population qui appartient à *l'un*, et une autre proportion à *l'autre* type, et il n'y a guère qu'une moitié—ou moins encore—des habitants qui ont un mélange des qualités des deux types.

Partout où nous nous efforçons de rechercher ainsi l'histoire de l'homme, nous trouvons toujours des alliances entre races diverses et des migrations, parfois sur plus de la moitié de la circonférence de notre globe. Nous rencontrons des langues turques du bassin de la Méditerranée dans l'Asie tout entière et jusqu'aux régions voisines du Kamtschatka ; et l'on parle le langage Malaisien dans la direction de l'Est jusqu'à Rapanui ou Ile de Pâques, l'ultima Thulé du Pacifique ; dans la direction de l'Ouest, nous voyons les Hovas de Madagascar, descendant des anciens colons Indonésiens, venus probablement de Sumatra il y a un millier d'années, conserver toujours leur type, leur langage Indonésien et leur antique culture. La grammaire hamitique et le type hamitique peuvent être retrouvés dans l'Afrique tout entière.

Les religions du Bouddha et du Christ ont chacune conquis plus de 500 millions d'hommes, et l'Islam s'étend depuis l'Arabie jusqu'à la Côte Occidentale de l'Afrique, et dans la direction de l'Est, dans l'Asie tout entière, jusqu'à l'Archipel Indonésien.

En Nouvelle Irlande, nous trouvons des sculptures dont l'inspiration remonte au fameux marbre grec qui représente l'enlèvement de Ganymède ; et nous savons que le style religieux de l'art bouddhiste remonte à la Grèce antique, de même que les masques des Japonais sont les descendants directs des masques du drame antique en Grèce et à Rome.

C'est de même façon que nous pouvons retrouver tout autour du globe terrestre nos animaux domestiques et nos plantes, notre blé et nos grains ; en l'espace de quelques siècles, les plantes américaines se sont si universellement répandues en Afrique que pour ceux qui ne sont pas botanistes elles semblent être originaires du Continent noir.

Autrefois, les ethnologistes avaient coutume d'admirer l'apparente unité dirigeant l'esprit humain et se demandaient comment il se faisait que dans toutes les parties du monde les hommes eussent des idées et des coutumes analogues. Aujourd'hui cette théorie du "Völkergedanken" est presque entièrement abandonnée ; et nous sommes obligés d'admettre la véritable unité du genre humain. Les races blanches et noires, dolichocéphales et brachycéphales, intelligentes et primitives, toutes ces races viennent d'une souche unique. Des circonstances et un milieu favorables—le milieu en particulier—une heureuse situation géographique, le commerce et le trafic ambiants ont fait progresser certains groupes plus rapidement que d'autres, tandis que quelques uns d'entre eux sont demeurés dans un état de développement très primitif ; mais tous se sont adaptés à leur milieu, selon la loi de la survivance des mieux armés pour la vie.

Un de ces types peut être plus affiné, un autre plus grossier ; mais si tous deux sont achevés, ou ce qu'on appelle des "types heureux," malgré toutes les différences qui les séparent, l'un d'eux n'est pas nécessairement inférieur à l'autre. A cet égard, j'ai pu dire une fois, au cours d'une de mes conférences de l'Université, que les seuls "sauvages" qui se trouvent en Afrique sont certains hommes blancs avec du "Tropenkoller." Je crains de devoir à ce paradoxe l'honneur d'être invité à prendre part à ce Congrès ; je sens donc qu'il est de mon devoir d'affirmer tout ce qu'il y a de plus formellement que je suis toujours de cet avis et que je suis encore sérieusement convaincu que certains blancs peuvent se trouver à un niveau intellectuel et moral inférieur à celui de certains noirs africains. Mais c'est là une déclaration purement théorique et de peu de valeur pratique, si

ce n'est dans les services coloniaux. Aux colonies, naturellement, un blanc d'une valeur morale inférieure sera toujours un danger sérieux, non seulement pour les indigènes, mais aussi pour sa propre nation.

Beaucoup plus grand pour les nations civilisées est le danger qui provient de l'immigration d'éléments plus grossiers et moins raffinés. Les Etats-Unis fournissent un exemple des plus instructifs de ce genre de danger, grâce à leurs douze millions d'individus de couleur; et nous pouvons aisément comprendre le sentiment d'antagonisme racial qui existe maintenant là-bas et se manifeste envers les immigrants venus d'Asie et l'immigration composée des éléments les moins désirables de l'Europe Orientale. Même en Allemagne, la migration constante des Slaves orientaux qui viennent s'établir dans les provinces occidentales est considérée comme regrettable par des gens pourtant peu suspects d'étroitesse d'esprit.

Une nation ne peut certainement pas rester indifférente si des étrangers arrivent en foule dans ses villes, amènent un abaissement des salaires, vivent de façon plus qu'inférieure et envoient dans leur pays la plus grande partie de leurs gains. Mais la question du mélange des races est bien plus grave. Je suis persuadé que ce premier Congrès Universel des Races fera une œuvre méritoire, et dont le souvenir persistera pendant des siècles, s'il insiste sur la nécessité qu'il y a à étudier ce problème sur les bases les plus larges.

Nous savons tous qu'un certain apport de sang nouveau a toujours été du plus grand avantage pour une nation. L'Angleterre, la France et l'Allemagne se distinguent également par la grande variété de leurs éléments raciaux. Dans le cas de l'Italie, nous savons que dans l'antiquité comme à la Renaissance, les "Barbares" venus du Nord furent le levain qui amena les grands progrès en art et en civilisation; et l'immigration slave elle-même n'est certainement pas restée sans effet sur ce mouvement. L'ancienne et merveilleuse civilisation de la Crète ne semble pas non plus avoir été entièrement autochtone. Nous savons aussi que l'antique civilisation Babylonienne naquit du mélange de deux éléments nationaux et raciaux tout-à-fait différents; tandis que nous trouvons dans la plus grande partie de la Russie et dans l'intérieur de la Chine, une population presque homogène, qui se trouve encore à un degré d'évolution assez inférieur.

D'autre part, nous sommes tous plus ou moins disposés à ne point apprécier et même à mépriser le mélange des Européens avec la majorité des races étrangères. "Dieu créa l'homme blanc, et Dieu créa l'homme noir, mais le diable créa le Mulâtre." C'est là un problème des plus connus. En réalité, nous ignorons

totalelement les qualités morales et intellectuelles des métis. Il serait absurde d'attendre de l'union d'un vaurien d'Européen avec une femme noire du même niveau moral des enfants marchant à la tête de l'humanité; nous connaissons d'ailleurs de nombreux métis absolument irréprochables; mais nous ne possédons point de bonnes statistiques sur les qualités des métis comparées à celles de leurs parents.

En attendant, on peut permettre à l'anthropologie le désir d'assister à une évolution distincte des "soi-disant blancs et des soi-disant peuples de couleur." Jusqu'ici nous savons encore peu de chose sur l'intéressante et complexe psychologie de la plupart des races de couleur; je suis, pour ma part, sérieusement convaincu qu'une connaissance plus complète sera de plus en plus suivie par une *sympathie mutuelle*; mais les barrières de race ne cesseront jamais d'exister, et si jamais elles montraient une tendance à disparaître, il vaudrait certainement mieux les conserver que de les abattre.

La fraternité de l'homme est une bonne chose, mais la lutte pour la vie est une chose bien préférable. Athènes ne serait jamais devenue ce qu'elle était sans Sparte, et les jalousies et les disputes nationales, les guerres les plus cruelles elles-mêmes, ont toujours été les véritables causes du progrès et de la liberté mentale.

Aussi longtemps que l'homme ne naîtra pas avec des ailes comme les anges, il demeurera soumis aux lois éternelles de la Nature, et aura donc toujours à lutter pour la vie et pour l'existence. Il n'est point de Conférences de La Haye, point de Tribunaux Internationaux, point de journaux et de sociétés pacifiques qui seront jamais capables d'abolir la guerre.

Le respect dû par les races blanches aux autres races et par les races blanches les unes aux autres ne peut pas être trop grand, mais la loi naturelle ne fera jamais tomber les barrières de races, et les frontières nationales elles-mêmes ne cesseront jamais d'exister.

Les nations peuvent naître et finir, l'antagonisme des nations et des races demeurera; et cela vaut autant, car l'humanité deviendrait comme un troupeau de moutons si nous devions perdre nos ambitions nationales et cesser de regarder avec orgueil et avec joie non seulement nos industries et nos sciences, mais encore nos magnifiques soldats et nos superbes cuirassés. Que les gens d'esprit court se lamentent sur le prix effrayant que coûtent nos *Dreadnoughts*, aussi longtemps que toutes les nations d'Europe dépenseront chaque année beaucoup plus d'argent en vin, en bière et en cognac que pour leur armée et leur marine, il n'y a pas de raison de craindre que le militarisme puisse amener notre appauvrissement.

Si vis pacem, para bellum. Et en réalité, il n'y a point de doute à concevoir sur le point suivant: plus nous nous occuperons de nos

armements, plus nous pourrons éviter la guerre. Une nation n'est libre qu'en ce qui concerne ses affaires intérieures. Elle doit respecter le droit des autres nations, autant que défendre son propre droit ; quant à ses intérêts vitaux, elle les défendra, si c'est nécessaire, avec le fer et avec le sang.¹

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LES RACES AU POINT DE VUE SOCIOLOGIQUE

Par ALFRED FOUILLÉE, *Paris*,

Membre de l'Institut.

I. DANS le problème des races, on a négligé un élément sociologique d'importance majeure, à savoir *l'idée* qu'une race a de soi et l'action exercée par cette idée. On sait que, selon nous, toute idée est la forme consciente que prennent nos sentiments et impulsions ; toute idée enveloppe donc non seulement un acte intellectuel, mais une certaine direction de la sensibilité et de la volonté. Il en résulte que toute idée est une force qui tend à réaliser de plus en plus son propre objet. Il en est ainsi de l'idée de race, comme il en est ainsi de l'idée de nation. De là, (1^o) une certaine conscience que la race prend de soi et qui lui donne une sorte de moi dans chacun de ses membres, (2^o) une tendance à affirmer de plus en plus ce moi, à l'opposer aux autres et à le faire prédominer. L'idée de la race enveloppe, en d'autres termes, une conscience de race. Il est certain, par exemple, qu'un blanc a l'idée et la volonté de la race blanche. Résultat d'autant plus inévitable qu'il suffit d'ouvrir les yeux pour distinguer la couleur blanche de la couleur jaune ou de la couleur noire. Des Français ou des Russes peuvent ne pas se reconnaître à leur simple aspect ; mais des blancs ou des noirs ne sauraient se confondre. La couleur est un lien visible et immédiat entre les hommes de race blanche, noire ou jaune. Même parmi les blancs, certains types sont facilement reconnaissables et établissent des liens entre ceux auxquels ils sont communs ; tel est le type arabe, dolichocéphale brun, ou turc, brachycéphale brun, par opposition au type anglais, dolichocéphale blond.

Si la conscience ethnique donne à une race plus de cohésion et d'unité intérieure, elle a l'inconvénient d'aboutir presque toujours au sentiment d'une prétendue *supériorité* et, par cela même, au sentiment d'une *hostilité* naturelle. Le jaune ne se croit pas moins supérieur

¹ Pour que ces derniers paragraphes ne soient pas mal interprétés, le Professeur v. Luschan nous autorise à déclarer qu'il considère le désir d'une guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre comme "une folie" ou "une félonie."—
Note de l'éditeur.

au blanc que le blanc se croit supérieur au jaune. En tout cas, il se croit très différent ; de là à se croire ennemi, il n'y a qu'un pas.

La division des langues et des mœurs, surtout celle des religions, accroît encore l'hostilité. Toute religion a un caractère sociologique et exprime symboliquement les conditions propres de vie ou de progrès d'une société donnée. La religion d'une race en fait une vaste société ayant les mêmes croyances et les mêmes aspirations. De plus, toute religion est intolérante, hostile aux autres religions : elle se croit la vérité et érige ainsi en esprit universel l'esprit particulier d'une race ou d'un peuple, l'esprit juif, l'esprit chrétien, l'esprit mahométan, etc. Quand donc la conscience ethnique devient en même temps une conscience religieuse, le moi d'une race, en se *posant, s'oppose* au moi des autres races : c'est la guerre à l'état latent, qui, dès que l'occasion se présente, passe à l'état patent.

II. Comment combattre la force de haine et de division inhérente à l'idée de la race, jointe à l'idée de la religion ? Par la force d'autres idées, enveloppant d'autres sentiments et d'autres tendances. Ces idées-forces sont de deux sortes : les idées scientifiques et les idées morales. Autant les idées ethniques et religieuses divisent, autant les idées scientifiques sont propres à unir. La science n'a pas de couleur, elle n'est ni blanche, ni jaune, ni noire ; elle n'est ni chrétienne, ni mahométane. De même que, quand un savant démontre l'égalité de deux triangles, il fait coïncider les côtés de ces triangles, de même sa pensée de géomètre coïncide avec la pensée de tous les autres géomètres, qu'ils soient blancs, jaunes ou noirs.

Les idées scientifiques développent, au-dessus des consciences de race, de nationalité ou de religion, une conscience *humaine* et *sociale*, pour ne pas dire plus qu'*humaine* et *cosmique*. La science est donc le grand lien des esprits ; elle est le germe fécond de la paix universelle ; elle réalise pour les intelligences la maxime : *tous en un*. Par la force des idées, l'union tend à passer des intelligences dans les cœurs : un savant jaune et un savant blanc se reconnaissent frères en vérité.

La *technique industrielle*, qui est l'application de la science, en partage le caractère universel. Un chemin de fer chinois ou un chemin de fer anglais, c'est toujours un chemin de fer ; une ligne télégraphique russe ou une ligne télégraphique japonaise, c'est toujours une télégraphe ; un téléphone turc ou un téléphone autrichien, c'est toujours un téléphone. Toutes les découvertes industrielles, c'est la science visible, c'est la vérité sautant aux yeux, dans son impersonnalité lumineuse, qui, comme le soleil, brille également pour les noirs et pour les blancs.

A la science et à l'industrie se joint le *commerce*, nouveau trait d'union entre les races. Il exige des voies de communication de

plus en plus nombreuses et rapides, qui rapprochent les peuples. Il exige en outre des règles de morale et le droit qui, entre les diverses races, établissent des ressemblances morales et juridiques dont l'importance va croissant.

Un autre grand trait d'union entre les peuples et entre les races, qui jouera un rôle plus important dans l'avenir, ce sont les idées philosophiques. Même au moyen âge, elles rapprochaient les chrétiens, les juifs, et les musulmans. Les Saint Thomas, les Averroès, les Avicenne, les Maimonide communiaient dans le culte de Platon et d'Aristote. Aujourd'hui, un disciple de Confucius ou de Mencius n'aura pas de peine à s'entendre, sur beaucoup de points, avec un disciple de Kant ou de Schopenhauer. Les idées philosophiques, alors même qu'elles semblent diviser les esprits par l'apparente multiplicité des systèmes, les unissent en réalité dans un même amour du vrai, dans une même recherche désintéressée du fond des choses, des lois ultimes de la nature et de la vie. L'esprit critique est le même chez tous les vrais philosophes et l'esprit spéculatif est également le même. Tandis que toutes les religions commettent les deux péchés capitaux par excellence, orgueil et haine, le philosophe sait qu'il ne sait rien, ou peu de chose ; il aime la contradiction, qui lui révèle un aspect du vrai, différent de son point de vue propre ; ses adversaires lui semblent, au fond, ses meilleurs amis. Il n'a nulle envie de les massacrer ou de les brûler. Sa tolérance universelle est faite, non d'indulgence pour ceux qui ne pensent pas comme lui, mais de respect pour la liberté des consciences, de reconnaissance pour les efforts qui complètent son effort propre, pour les clartés qui s'ajoutent aux clartés entrevues par lui. Et ne croyez pas que les idées philosophiques, avec les perspectives qu'elles ouvrent sur le monde et la vie, doivent rester l'apanage d'une élite ; peu à peu elles se mêlent à l'atmosphère intellectuelle où tous respirent. Les pensées d'un Descartes, d'un Voltaire, d'un Rousseau, d'un Kant, flottent pour ainsi dire dans l'air ambiant ; une foule d'humbles, qui n'ont jamais entendu prononcer ces noms, subissent inconsciemment les influences philosophiques qui ont contribué à la civilisation contemporaine. Il y a, grâce aux penseurs, quelque chose de changé sous le ciel et dans la conscience humaine. Rien ne se perd, tout se propage ; les idées en apparence les plus abstraites finissent par prendre corps et par vivre chez tous les hommes : c'est là le véritable mystère de l'incarnation.

III. A la propagation spontanée de la science, de l'industrie, du commerce, de l'art même, qui franchit de plus en plus les frontières, de la morale sociale et du droit, qui imposent des pratiques de plus en plus uniformes dans les contrats et échanges, dans tous

les rapports internationaux, faut-il joindre encore la propagande religieuse? Nous ne le pensons pas. La question est si importante pour la sociologie ethnique qu'elle mérite que nous y insistions. Nous l'avons déjà remarqué et nous ne saurions trop le redire: rien ne divise plus que les dogmes religieux, dont chacun exclut absolument son contraire: *sint ut sunt, aut non sint*. Nos missionnaires sont des psychologues et sociologues qui se nourrissent d'illusions généreuses. Ils s'imaginent qu'ils vont convertir des mahométans ou des bouddhistes aux beautés du christianisme; ils ne parviennent qu'à faire quelques adeptes isolés, honnis de leurs anciens coreligionnaires. Les missionnaires font trop souvent haïr le christianisme, au lieu de le faire aimer. D'ailleurs, qu'apportent-ils à ceux qu'ils veulent éclairer? Jéhovah ne paraîtra-t-il pas à un disciple de Confucius aussi vindicatif que Baal ou Moloch? Jésus lui-même semblera-t-il à un bouddhiste la douceur personnifiée, lorsqu'il menace ceux qui n'ont point ses croyances d'être salés dans le feu pendant toute l'éternité? Le mythe d'Adam mangeant la pomme et obligeant ainsi Dieu à faire périr son fils sur la croix pour apaiser sa propre colère, semblera-t-il supérieur moralement et socialement au mythe de Bouddha s'offrant lui-même pour être déchiré par les lions et les tigres? Le sacrement de l'eucharistie, aboutissant à faire absorber Dieu en chair et en sang, convertira-t-il un pauvre sauvage, pour qui un dieu qui se laisse manger ne sera jamais un dieu? Le sens symbolique et philosophique que pourraient recevoir de tels dogmes (qui d'ailleurs sont pris à la lettre par les croyants) échappe et échappera toujours à ceux qu'on veut convertir. Ils n'en saisissent que le côté absurde, inhumain, anti-social; et ils ne voient pas pourquoi ils trahiraient leur race en renonçant à ses dieux pour ceux d'une race étrangère et souvent ennemie.

Il est donc chimérique de compter sur la religion pour rapprocher les races. Il faut, au contraire, respecter leurs diverses religions. Si elles veulent croire à Brahma, à Wischnou et à Siva plutôt qu'au Père, au Fils et au Saint-Esprit, laissez-les croire à Brahma, à Wischnou et à Siva. Les religions, à travers l'histoire, ont trop souvent poussé les peuples les uns contre les autres. Si elles ont produit des rapprochements et des unions, elles ont produit des discordes, des haines et des guerres. Il n'est pas une religion qui, comme Lady Macbeth, n'ait aux mains des taches de sang que tout l'océan ne pourrait laver.

Il y a d'ailleurs, aux yeux du sociologue comme aux yeux du philosophe, une atteinte au droit et à la liberté de conscience, il y a une véritable injustice dans les invasions indiscretes des missionnaires prédicants qui s'efforcent de substituer un fanatisme étranger au fanatisme national.

La sociologie a établi que toute religion, si universelle qu'elle se prétende, a toujours un fond *ethnique et national*, répondant aux besoins et aux traditions d'une race ou d'un peuple. Il est donc illogique de vouloir la transplanter, soit de force, soit en frappant les imaginations, chez des peuples ayant déjà une religion adaptée à leur race et à leur nationalité. La religion n'est pas une "matière d'exportation." Il n'y a d'universel, encore un coup, et de vraiment "catholique" au sens du mot grec, que la science, la philosophie et la morale. Voilà ce qu'il faut transporter pacifiquement chez les races les plus éloignées de la nôtre. Ce n'est pas la religion chrétienne qui a transformé et transformera le Japon, c'est la science et l'industrie. Les savants, aujourd'hui, sont les vrais et les seuls missionnaires. Les inventeurs des chemins de fer et des télégraphes ont plus fait pour unir les races que tous les François Xavier et tous les Ignaces de Loyola. Chaque vérité découverte est une lumière de plus au firmament que tous contempnent, et cette lumière, tous ceux qui ne sont pas aveugle la voient. Elle devient le patrimoine commun de toutes les races ; elle développe chez tous les hommes, comme nous l'avons vu, une conscience commune, une conscience d'hommes.

Il en est de même des idées morales, purement morales, fondées sur la nature des choses et des hommes, exprimant les conditions universelles de la vie en société et du progrès en société, de la *statique sociale* et de la *dynamique sociale*. De chaque religion, de chaque race, extrayez ce qu'elle contient de moral et de vraiment social, et acceptez-le, sans vous préoccuper des dogmes et symboles particuliers. La tolérance religieuse universelle, jointe à la morale universelle et à la science, voilà le grand moyen de participation réciproque entre les races. Si pourtant la morale même offre des différences d'une race à l'autre, tolérez ces différences, qui, peu à peu, s'atténueront par le frottement mutuel et par le progrès d'une civilisation de plus en plus uniforme. Laissez les mahométans prendre ouvertement plusieurs femmes, et vous, n'en prenez pas plusieurs en secret. Il doit y avoir une tolérance morale comme il y a une tolérance religieuse et philosophique. Pourvu qu'on n'attente pas formellement aux droits d'autrui, fermez les yeux sur des mœurs qui ne sont pas celles de votre race ou de votre pays ; attendez de la science et de la civilisation la réforme graduelle de ces mœurs.

En somme, des forces nouvelles grandissent et conspirent en faveur de la paix. La vie internationale, produit de la science, de l'industrie et des rapports économiques, naît à peine, et cependant elle devient chaque jour une réalité de plus en plus compréhensive, qui s'étend à des objets toujours croissant en nombre et en importance. Et cette vie commune n'est pas seulement internationale, elle est

aussi, pourrait-on dire, inter-ethnique, en ce sens qu'elle embrasse les races les plus diverses, non pas seulement en Europe, mais encore en Amérique, en Asie, en Afrique. Sur toute la surface du globe se répandent et se propagent des idées-forces qui sont identiques et qui entraînent les divers esprits dans les mêmes directions.

Le moyen pratique de rapprocher les races, pour le sociologue, ne peut être que la diffusion aussi large qu'il est possible de l'instruction scientifique, morale et sociale. Une telle instruction, peu à peu répandue chez les divers peuples, est le grand moyen de *paix*.

Comme nous l'avons montré dans notre *Esquisse psychologique des peuples européens*, c'est une loi de l'histoire que les facteurs scientifiques et sociaux, conséquemment intellectuels ou moraux, l'emportent de plus en plus, avec le progrès des civilisations modernes, sur les facteurs ethniques, géographiques et de climat. Le mouvement des sciences et des découvertes industrielles transforme de plus en plus rapidement les conditions de la vie sociale et du travail, ainsi que les rapports mutuels des diverses classes. Nul peuple ne peut plus se flatter d'une éternelle prééminence; nul ne peut non plus être condamné à une déchéance irrémédiable; chaque race profite, par la solidarité universelle, des découvertes et expériences d'autrui. Cette loi de solidarité dans le milieu social l'emporte de plus en plus sur les conditions d'originalité propre dûes au tempérament de la race et au milieu physique.¹ L'avenir, avons-nous dit, n'est pas aux Anglo-Saxons ou aux Germains, aux Grecs ou aux Latins; il n'est pas aux chrétiens ou aux bouddhistes; il est aux plus savants, aux plus industriels et aux plus moraux.

[Mémoire reçu en texte français.]

LE PROBLÈME DE L'ÉGALITÉ DES RACES HUMAINES

Par G. SPILLER, *Secrétaire Général du Congrès*.

“Arriéré” ne signifie pas nécessairement “inférieur.”—RATZEL.

L'ON s'accorde généralement à convenir que nous devons traiter avec égards toutes les races humaines, sans souci de leurs capacités; mais l'on s'accorde aussi, et très justement, à déclarer qu'il faut traiter avec égard les animaux domestiques par exemple, et c'est ici que se pose notre dilemme. L'homme le plus rempli d'égards, s'il a tout son bon sens, ne traitera pas son cheval exactement comme

¹ *Esquisse psychologique des peuples européens*—Conclusions.

son compatriote, c'est-à-dire qu'il ne s'attendra pas à les voir tous deux causer, réfléchir, faire des lois et leur obéir. Les égards doivent donc s'adapter à la nature de l'être avec lequel nous sommes en relations, et si quelques races humaines se montrent positivement inférieures aux autres races en capacités natives, il est évident qu'ils devraient être jusqu'à un certain point traités différemment ; peut-être exclus de toutes les hautes fonctions de la communauté. Ce qui, naturellement, ne nous empêcherait pas de les aimer de tout cœur et de faire tout le possible pour assurer leur bonheur.

Puisqu'il y a des personnes qui soutiennent encore chaleureusement que " le Nègre n'est pas un être humain, mais simplement une forme différente de bœuf ou d'âne, et n'a droit en conséquence qu'aux traitements accordés par tout homme compatissant à son bétail," et que cette affirmation donne lieu à d'ardentes protestations de la part des Nègres et des autres races visées, le problème de l'égalité des races s'impose à notre attention. Ce problème est particulièrement important en ceci, que de nombreuses races, à l'heure actuelle, sont traitées, même maltraitées, en tant que races inférieures, alors qu'il n'existe aucune présomption valable en faveur de cette prétendue infériorité. Si l'on ajoute la tendance générale à considérer les races différentes de la nôtre comme " des races inférieures " et à forcer leurs membres à devenir nos bûcherons et nos porteurs d'eau, il devient évident qu'il est urgent d'apporter quelque lumière dans cette question.

Bien plus : si la fraternité entre les hommes doit devenir une réalité, comme ce fut toujours le rêve chéri des poètes et des prophètes, et si les grandes nations du monde, sans distinction de race, doivent créer un Tribunal et un Parlement International, il est indispensable de prouver d'abord que les espèces dirigeantes de l'humanité sont égales en substance. Un Parlement composé de personnes de capacités extrêmement différentes et variées est une absurdité manifeste, et uniquement réalisable dans le livre charmant, *Alice au Pays des Merveilles*. Firmin résume admirablement la question en disant : " Les races, se reconnaissant égales, pourront se respecter et s'aimer " (*De l'Égalité des Races Humaines*, 1885, p. 659).

Toutefois, il est inutile pour nous d'englober dans notre problème toutes les tribus et toutes les races, quelles qu'elles soient, mais seulement le vaste assemblage d'humanité, c'est-à-dire la Chine, le Japon, la Turquie, la Perse, l'Inde, l'Égypte, le Siam, les races nègres, indiennes d'Amérique, Malaises, les Blancs, blonds et bruns, qui constituent dans leur ensemble peut-être les neuf-dixièmes de la race humaine. Si çà et là quelque peuple insignifiant, comme les Veddahs ou les Andamènes, les Hottentots ou

les Dyaks, sont reconnus indiscutablement inférieurs, ce fait ne posera aucun problème bien grave entre les races. L'exception confirmerait la règle, et la règle générale rendrait douteuse la réalité de l'exception.

Il y a un siècle, il eût été fort difficile d'aborder les sujets que nous discutons aujourd'hui. Notre connaissance des autres races était alors négligeable, et nous ne possédions sur la plupart des races importantes aucune notion certaine de leurs aptitudes les plus élevées. Il n'en est plus ainsi. Nous connaissons presque intimement les divers grands peuples, et il existe par bonheur à l'heure actuelle un étalon commun qui nous permet de les comparer, à un point de vue du moins. Cet étalon nous est fourni par les Universités. En théorie, et uniquement en théorie, il est possible de concevoir qu'aucun individu non-Caucasien n'est capable de conquérir des diplômes universitaires ; il est même possible de concevoir que les individus appartenant à un certain nombre de peuples ne seraient pas capables de suivre les cours des écoles primaires. Cependant, les faits sont là pour donner tort à une conclusion de ce genre, puisque des hommes appartenant à toutes les races que nous venons de citer ont conquis des diplômes dans les Universités modernes, et cela en étudiant des matières différentes.¹ Pour apprécier ce fait comme il convient, souvenons-nous des remarques plutôt défavorables faites sur l'angle facial de certaines races qui, disait-on, se rapproche davantage de celui des singes que de celui des Caucasiens, et souvenons-nous aussi qu'aucun singe, même unique, n'a pu atteindre le degré de développement lui permettant de passer l'examen d'entrée d'une école maternelle ou Kindergarten. D'accord avec Ratzel, disons donc : " Il n'y a qu'une espèce d'hommes ; les variétés en sont nombreuses, mais les différences peu profondes."

Un contradicteur pourrait alléguer que le membre diplômé d'une race inférieure constitue une brillante exception, un caprice de la nature, et que, de ce haut fait, on n'a le droit de rien conclure en ce qui concerne les capacités moyennes de sa race. On peut avoir raison de cette objection de bien des manières. Nous pourrions répondre que les membres d'une espèce quelconque ne s'éloignent jamais beaucoup de la moyenne (une lionne, par exemple, ne donne pas naissance à un tigre). Nous pourrions encore—ce qui est plus satisfaisant—la réfuter par des faits que nous avons sous la main : sur les dix millions de nègres que l'on trouve aux Etats-Unis, il y a, en effet, beaucoup d'avocats ou avoués, chirurgiens et médecins, plusieurs milliers sont diplômés de

¹ Des informations reçues d'Universités où un grand nombre d'étudiants étrangers suivent les cours, confirme notre idée qu'il n'existe aucune différence décisive de capacités entre les étudiants de races européennes et ceux de races non-européennes.

l'Université,¹ des centaines de mille exercent des métiers ou possèdent des biens acquis, quelques uns enfin, tels que M. Booker Washington et le Professeur DuBois, sont, de l'avis général, des hommes éminents.² Mais ces faits eux-mêmes donnent-ils une juste idée de la situation? La population noire des Etats-Unis est, en effet, méprisée, foulée aux pieds, privée en grande partie d'éducation élémentaire, et manque donc, en général, de fortune et des facilités de culture intellectuelle qui en découlent. Il est évident que, si la race nègre cessait d'être aussi profondément entravée dans son essor, le nombre des diplômés d'université en augmenterait forcément.³

Reste seul cet argument académique que, dans des conditions égales, la race blanche continuerait à donner un proportion plus grande de professeurs ou de diplômés; mais les chiffres manquent à l'appui de cette affirmation. Qu'il nous suffise de dire que nous ne pouvons parler d'exceptions là où des milliers de diplômés sont en jeu.

L'on pourrait soulever une objection finale à propos du manque de grands hommes parmi les Nègres des Etats-Unis. Ils n'ont point produit de Shakespeare, de Beethoven, ni de Platon. C'est parfaitement exact; mais les millions et les millions d'hommes de race blanche qui habitent les Etats-Unis n'ont pas non plus, au cours de plusieurs siècles, produit de géants aussi sublimes. En outre, le moment où un grand homme est unanimement reconnu comme tel ne vient d'ordinaire qu'à partir de l'âge de cinquante ans; or il n'y a guère plus de quarante ans que l'esclavage est nominalement aboli aux Etats-Unis.

Inutile de dire que ce que nous venons d'affirmer dans les paragraphes précédents en ce qui touche les capacités de la race nègre—race qui, selon Sir Harry Johnston, comprend environ 150,000,000 d'âmes—est encore plus vrai des grands peuples

¹ Voir l'analyse profonde de Professeur W. E. B. DuBois dans son volume *The College-bred Negro*.

² M. Firmin, d'Haïti, nègre de sang pur, me dit-on, a écrit un ouvrage des plus érudits, remarquablement judicieux et de forme élégante, sur l'égalité des races humaines. Un autre Haïtien, de race également pure et de naissance humble, mais qui devint plus tard Président de la République d'Haïti, le Général Légitime, a composé une introduction à la philosophie, lumineuse et d'une très vaste portée. Un nègre des Indes Occidentales de pure lignée noire, le Dr. Th. Scholes, a publié deux traités excellents sur la question de races. Et l'Hon. John Mensa Sarbah, un Africain de l'Ouest, a écrit avec un talent indiscutable sur la constitution nationale des Fanti. Il existe sans doute de nombreux ouvrages d'égale valeur, composés par des nègres.

³ L'on pourrait objecter que beaucoup des diplômés, soi-disant nègres, ne sont pas de sang pur; mais puisque beaucoup d'entre eux sont de sang pur, l'argument demeure sans effet. Notons aussi que les gens de "couleur" sont traités exactement comme s'ils étaient de sang noir pur.

d'Orient qui peuvent faire état de civilisations très complexes et citer leurs fils et filles illustres.¹

Examinons maintenant cette thèse, que l'homme n'est pas seulement un être intellectuel et que si les diverses races peuvent somme toute être placées sur un pied d'égalité en ce qui regarde leur *capacités intellectuelles*, elles diffèrent pourtant beaucoup en esprit *d'initiative*, en *moralité*, et en *beauté*.

L'esprit d'initiative est un terme assez vague à définir. Tant qu'il ne s'agit que des qualités du guerrier, ces qualités semblent être universelles. Les Grecs, les Romains et les Carthaginois étaient à coup sûr braves et audacieux. Les Egyptiens, les Perses et les Hébreux se battaient avec intrépidité. Le Moyen-Age a vu les Chrétiens et les Turcs, les Huns et les Goths également accomplis dans le bel art du massacre. Gustave-Adolphe de Suède, Frédéric le Grand, Napoléon, Wellington, ont dirigé avec éclat des armées magnifiques. Le Japon a récemment montré au monde quel incomparable génie guerrier l'on trouve dans l'Extrême-Orient. Et les prétendues tribus sauvages—au Nord, au Sud, à l'Est, à l'Ouest—ne semblent pas d'un pouce en arrière quant à la bravoure indomptable.

Mais la guerre, dit-on, est un puissant stimulant, et l'on assure que, lorsque le stimulant est moins vif, quelques races continuent à lui obéir tandis que d'autres lui résistent. Ainsi une paresse invétérée distingue, affirme-t-on, la plupart des races non-européennes. L'Hon. James S. Sherman, Vice-Président des Etats-Unis, saisit admirablement cette question : "L'Indien," dit-il, "est naturellement indolent, naturellement fainéant, naturellement malpropre ; il travaille parce qu'il est obligé de travailler, et *en principe, il ne diffère pas beaucoup à cet égard de l'homme blanc*. M. Valentin, ce matin, nous a peints les Indiens sous de vives couleurs. Il nous a dit, vous vous en souvenez, que certains d'entre eux s'adonnent à la boisson, que certains travaillent, que certains ne boivent ni ne travaillent, que les uns épargnent leur argent, que les autres pourvoient aux besoins de leur famille, que d'autres encore échouent en prison. *Je voudrais bien savoir s'il existe dans tout ce continent une seule communauté blanche à laquelle cette description ne conviendrait pas ?*" (Rapport de la 27^{ème} Assemblée annuelle de la Conférence des Amis des Indiens et autres peuples asservis à Lake Mohonk, New York, 20-22 octobre 1909, pp. 80, 81. Les italiques sont de notre fait.) Le Vice-Président Sherman en finit ici très heureusement avec une erreur fort commune. L'homme a besoin, pour le pousser à l'action, d'un stimulant approprié—que ce soit

¹ "J'estime que vos propositions pourraient être appuyées par de nombreux exemples empruntés à l'Inde," écrit un fonctionnaire, qui pendant de nombreuses années a occupé une situation importante dans ce pays.

celui du guerrier, du chasseur, du berger, du paysan, du commerçant ou du savant ; l'Occident et l'Orient en sont à cet égard au même point. Les habitants de la Chine et du Japon sont réputés dans le monde entier pour leur industrie, et les habitants de la Turquie, de la Perse et de l'Inde sont, pour la plupart, aussi occupés que des abeilles. De même le Nègre et l'Indien-Américain des États-Unis prennent peu à peu l'habitude de ce que nous appelons travail en Occident, tandis que les peuples primitifs sont en général aussi laborieux que l'exigent les circonstances.

L'intrépidité et l'activité ne peuvent peut-être pas former des lignes de démarcation entre les races. Mais que dire des attributs, tels que l'esprit d'initiative, d'invention et de progrès ? Les historiens nous apprennent qu'au temps de Dante les méthodes d'agriculture usitées en Occident étaient toujours celles des Romains de l'antiquité, et ils nous disent encore qu'au début de notre ère environ, les Teutons aux cheveux rouges, qui possédaient une civilisation des plus rudimentaire, ne montraient aucun désir d'imiter les civilisés Romains, au teint basané, avec lesquels ils entraient en contact. Serions-nous donc autorisés à conclure de faits semblables que les races européennes en général et la race Teutonne en particulier sont des races incapables de progrès ? Ou ces faits, au contraire, ne nous indiquent-ils pas que des conditions sociales complexes déterminent si une race sera ou ne sera pas entreprenante, constructrice d'empires, inventive, progressive ? En ce qui concerne l'art moderne de la guerre, le Japon, de l'avis général, est maintenant sur le même pied que les grandes puissances Occidentales, et, dans la science comme dans l'industrie, cette nation d'Orient est également en train de se placer au premier rang. Hier encore, semble-t-il, une autorité despotique marquait l'Orient de son empreinte, aujourd'hui on réclame à grands cris un Gouvernement représentatif dans les rares contrées d'Orient où il n'existe pas encore. Et ce n'est là d'ailleurs qu'un recommencement de l'histoire de l'Europe, qui sort elle-même à peine du régime autocratique. Et si nous considérons en outre les antiques et majestueuses civilisations de l'Égypte, de Babylone, de la Perse, de la Phénicie, et plus particulièrement la magnifique civilisation de la Chine, à laquelle nous devons d'innombrables inventions et des découvertes de l'ordre le plus élevé, si nous considérons que les pays orientaux moulent à l'heure présente leurs civilisations sur celles de l'Occident, n'est-il pas raisonnable d'alléguer qu'en ce qui concerne l'esprit d'entreprise, les diverses races de l'humanité peuvent-être, en général, mises sur le même pied d'égalité ?

Considérons maintenant un autre facteur d'importance, *le facteur moral*. Il y a quelques dizaines d'années, en partie grâce à

l'inévitable ignorance, et en partie à cause des préjugés de race et de religion, la moralité passait pour un monopole de l'Occident. L'Ah-Sin de Bret Harte était le Chinois typique ; la cruauté et la prévarication restaient, affirmait-on, l'attribut spécial du Mahométan ; les types les moins développés de l'humanité étaient représentés sous des traits de chasseurs de chevelures, de cannibales, d'êtres cyniques et sans pudeur ; le respect de soi-même et le respect d'autrui étaient des vertus éclatantes que l'on pouvait uniquement rencontrer dans l'Europe Centrale et aux Etats-Unis. Pourtant, maintenant que nous possédons en traduction les admirables Livres Sacrés de l'Orient, cette manière de voir a perdu jusqu'à sa dernière ombre de justesse ; car il y a dans les classiques chinois, hindous, persans, hébreux, et même égyptiens et babyloniens de nombreux passages pénétrés du sentiment éthique le plus profond.

Si nous en venons à la *morale pratique*, des voyageurs d'une inattaquable réputation nous ont appris que l'amour de la famille et de la patrie, que le dévouement aux amis, l'aide et la protection aux malheureux, ne sont les vertus caractéristiques d'aucune race particulière. En ce qui regarde les Chinois, le Dr. Legge, savant anglais et missionnaire distingué, dit dans un *Traité de l'Heure Présente* : " Prenez le peuple Chinois dans son ensemble . . . il y a beaucoup à aimer et même à admirer chez lui. Les Chinois sont d'humeur égale, tempérants, industriels et bienveillants ; à cet égard, ils peuvent supporter la comparaison, peut-être même, une comparaison favorable, avec la masse de notre propre population. . . . J'ai toujours trouvé ceux d'entre eux qui occupaient un certain rang dans la société fidèles à leurs engagements et à leur parole. J'ai eu d'eux une opinion meilleure encore, à la fois au point de vue moral et social, quand je les ai quittés que lorsque j'étais arrivé parmi eux, plus de trente ans auparavant." Des passages du même genre abondent dans les ouvrages modernes, non seulement en ce qui concerne la doyenne des nations, mais touchant la plupart des peuples non-européens.¹

En dernier lieu, un regard jeté sur une bonne collection moderne de photographies ethnographiques de dimensions convenables, nous prouvera que, pour le *côté physique*, il y a peu de préférences à avoir. Ce sont les vieux dessins, caricatures naïves pour la plupart, et plus tard les photographies d'exceptions hideuses qui nous ont fourni des types d'autres races, soulignant des différences physiques si saisissantes. Michelet et d'autres ont insisté sur la beauté des

¹ " Parmi les hommes les plus propres au physique comme au moral que j'ai rencontrés, se trouvaient plusieurs individus d'origine Africaine."—Professeur B. G. Wilder (*Le Cerveau du Nègre Américain*, 1909). Voyez aussi le chapitre sur la véracité des Hindous dans le livre de Max Müller, *Que peut nous enseigner l'Inde ?*

Hattiens, et Firmin, avec quelque apparence de raison, pense que le type classique de la beauté est étroitement lié à un état élevé de civilisation. Schneider (*Die Naturvölker*, 1885) est du même avis. La privation et l'abondance, le raffinement et la dégradation, laissent des traces également sur les civilisés et les non-civilisés.

— Nous nous trouvons donc dans la nécessité de conclure *qu'un investigateur impartial serait porté à considérer les divers peuples importants du monde comme essentiellement égaux, sous tous les rapports, quant à l'intelligence, l'esprit d'entreprise, la moralité et l'aspect physique.*

Les préjugés de race appartiennent à une espèce féconde. Il existe d'innombrables préjugés qui proviennent de la dureté, de l'ignorance, des malentendus, de la concurrence économique, et par dessus tout du fait que nos mœurs nous sont chères, mais apparaissent ridicules et perverses à tous ceux qui ne les étudient pas dans un esprit de sympathie. Les nations laissent tomber des regards méprisants sur les autres nations, les provinces sur les autres provinces, les classes sur les autres classes, les religions sur les autres religions, l'un des sexes sur l'autre sexe, et les races sur les autres races. C'est là un spectacle attristant que l'on devrait aisément faire disparaître, en s'efforçant d'entrer par l'imagination dans la vie d'autrui.

Si l'on considère que les caractères de race sont légion, il devient difficile de leur attribuer beaucoup de profondeur. Chaque petite tribu semble avoir le bonheur de posséder toute une armée de caractères spéciaux, et un certain ethnologiste assure qu'en un certain pays, l'on peut trouver cinq cents tribus différentes dans un rayon d'autant de milles. Les Indiens Américains, dit-on, sont alliés aux Tartares, tout en possédant des traits communs très distincts ; et chacune des grandes divisions de races reconnues à l'heure actuelle peut également être subdivisée et se fond par degrés dans les autres. Nous entendons aussi parler de peuples à cheveux rouges, dorés, blonds, châains et noirs ; de cheveux frisés, crépus, soyeux ; de quelques touffes de cheveux couvrant à peine le haut de la tête dans certaines tribus et de longues chevelures traînant jusqu'à terre dans d'autres. La taille moyenne des peuples varie de quatre à plus de six pieds. Les uns ont de très petits yeux, les autres de très grands, et la longueur des membres change considérablement. Le corps des individus de quelques tribus est couvert d'un poil épais, tandis que d'autres en sont presque entièrement dépourvus. Les différences de couleur dans la peau—de blanche à jaune, à brun-jaune et à brun-noir—sont très évidentes ; quant au type soi-disant Caucasien, il embrasse à lui seul le scandinave blond, l'Italien brun, l'Hindou brun foncé, le Fellah presque noir. Les nez, les lèvres, les mentons,

les pommettes, les mâchoires varient prodigieusement, de même que l'angle facial, le front et la forme du crâne.

Les différences physiques ainsi observées entre les races soi-disant distinctes doivent donc être considérées comme accidentelles, sous peine d'avoir à attribuer à la race humaine des centaines d'origines diverses. Ratzel dit avec raison : " On peut affirmer à coup sûr que l'étude de l'ethnologie comparée tend depuis ces dernières années à diminuer le poids de ces opinions des ethnologistes consacrées par la tradition quant aux distinctions de races ; dans tous les cas, elle n'apporte aucun appui à la théorie qui voit dans les races soi-disant inférieures de l'humanité, une transition entre la bête et l'homme."¹

Nous jugeons généralement les races presque autant par leurs mœurs que par leur apparence physique, comme si les premières dépendaient fatalement de la seconde. Et il est vrai que les anthropologistes et les voyageurs admettent souvent sans méfiance et sans discussion que les traits caractéristiques d'une race sont innés et fixes, comme la tendance à se mettre en colère ou à marcher droit. Pourtant un Zoulou, par exemple, enlevé à sa tribu dans laquelle il semblait posséder des coutumes particulières, nombreuses et enracinées, les oublie bientôt presque toutes. Les missionnaires nègres venus d'Amérique en Afrique, s'aperçoivent que les mœurs ont une influence plus profonde que l'aspect physique, puisque leurs frères nègres Africains les regardent plutôt comme des Américains que comme des êtres du même sang et de la même race. L'un des Vice-Présidents d'honneur du Congrès, qui fut le premier délégué de l'un des plus grands Empires d'Orient à la seconde Conférence de La Haye, exprime cette idée en termes persuasifs dans une lettre au Comité exécutif du Congrès : " Les races," dit-il, " ne manifestent que des différences à fleur de peau. Les différences de langage, de religion, de coutumes et de mœurs ne sont que des modalités accidentelles nées de l'évolution historique de chaque peuple dans le passé—qui ne possèdent certainement pas un pouvoir suffisant pour effacer le substratum commun à l'humanité tout entière et qui ne peuvent en rien entraver les efforts réunis pour accomplir la mission qui incombe à tout le genre humain."

Doit-on donc en déduire, nous demandera-t-on avec surprise, que nous devons encourager un aveugle mélange de races et accorder toute liberté aux mariages entre blancs, noirs et jaunes ? Il n'est besoin de tirer aucune conclusion : de même que dans certaines parties de l'Europe, par exemple, des Protestants, des Catholiques et des Juifs vivent amicalement côte à côte, bien qu'entre eux les

¹ On peut trouver une critique excellente des ouvrages qui font ressortir l'inégalité des races dans *Le Préjugé des Races*, par Jean Finot, et dans *Moderne Rassentheorien* par le Dr. Friedrich Hertz.

mariages soient très rares, de même, l'égalité des races humaines pourrait être universellement admise sans entraîner de mariages mixtes. Notons pourtant qu'en Occident des mariages se concluent en toute liberté entre les blancs du type le plus clair et les blancs du type le plus foncé, et qu'il est difficile de voir pourquoi, en théorie du moins, on devrait assigner une limite quelconque à cette liberté.

Ce qui vient d'être énoncé ci-dessus à propos de l'importance éphémère des distinctions de races, contient, à notre avis, la vérité primordiale que l'on doit toujours avoir présente à l'esprit au cours de cette controverse. La trompe de l'éléphant, le cou de la girafe, sont, dans le royaume animal, de singulières anomalies. L'homme possède également une qualité unique en son genre qui, de même, le sépare de façon absolue des autres êtres sensibles. Tous les autres animaux sont presque entièrement guidés par l'instinct soit individuel soit grégaire, et leur sagesse, naturelle ou acquise, meurt presque entièrement en même temps qu'eux. La ruche de l'abeille et le nid de la fourmi sont de merveilleux édifices, mais ces édifices, partout où nous les rencontrons, sont si étonnamment semblables que seule la sélection naturelle, et non point la raison ni la tradition, est capable de les expliquer. Seul l'homme a une histoire en tant que race—une histoire de la parole et de l'écriture, une histoire de l'architecture et du costume, une histoire des lois, des arts et des métiers. La pensée de milliers d'individus a, par exemple, créé la bicyclette et la pensée collective de millions d'hommes à travers les âges a peu à peu édifié notre civilisation complexe. Et cette pensée se transmet *socialement*—par l'éducation du foyer, par l'instruction de l'école, par les institutions publiques ou par les trésors accumulés de la science, de l'art et de l'industrie. N'était cette transmission sociale, l'œuvre du passé devrait, semblable à Sisyphe, recommencer de nouveau avec chaque génération, et la période de sauvagerie et de barbarie n'aurait plus de fin.

La nature sociale de l'homme le distingue donc *absolument* des autres animaux ; d'abord parce qu'aucune espèce animale, quel que soit son état grégaire, ne possède de connaissances traditionnelles réunies au cours de milliers et de milliers d'années ; il s'en distingue ensuite, *fondamentalement*, parce que toute tentative pour changer un animal en être social est destinée à échouer misérablement. Par exemple, les animaux domestiques peuvent facilement être, dès leur naissance, séparés des autres individus de leur espèce sans qu'il s'en suive de conséquence appréciable pour leur développement ; au contraire, un être humain, placé dans les mêmes conditions, deviendrait sans doute en grandissant plus brute qu'une brute. L'habitude qu'a l'homme de marcher droit, son manque relatif de poils, la position de ses pouces, les dimensions et le poids de son

cerveau sont, sans nul doute, des traits qui le font différer radicalement des autres animaux ; mais ce ne sont pas ces caractères en eux-mêmes qui font de lui le roi de l'univers. Le plus arriéré des pygmées qui habitent les forêts de l'Afrique Centrale possède ces caractères, presque portés au degré de perfection. Donc l'élément social et historique transforme seul l'homme en être civilisé, et explique seul les âges successifs de la pierre, du bronze, du fer, de la vapeur et de l'électricité.

Une théorie semblable devrait suffire à détruire d'innombrables idées préconçues. C'est une théorie qui, dans le véritable sens du mot, fait de tous les hommes une même famille. Elle affaiblit l'orgueil le moins légitime de race, de sexe, de naissance, de pays et de religion. Elle encourage l'instruction, la co-opération, la science, l'énergie, l'égalité des droits et des conditions pour tous les hommes et pour toutes les femmes. Elle met à sa véritable place la doctrine, très plausible certes, mais probablement sans grande valeur scientifique, qui veut que l'humanité ne puisse s'améliorer uniquement ou en grande partie qu'à la façon des animaux, c'est-à-dire par une sélection prudente ou par le croisement. Et par dessus tout, elle prépare la voie à la concorde et à la co-opération tant nationale qu'internationale, elle invite à traiter avec une bienveillante équité les races arriérées, les peuples asservis et les petites nations.

Pour conclure, le rapporteur ne peut s'empêcher d'exprimer son espoir ardent de voir sortir des délibérations du Congrès une entente plus profonde et une appréciation mutuelle plus juste entre les divers peuples, de même qu'un mouvement puissant d'opinion publique conduisant à la promulgation de lois plus généreuses, qui hâteront la réalisation du but si élevé que se propose le Congrès Universel des Races.

Conclusions.—L'auteur prend la liberté de présenter ici quelques conclusions contenues sous la forme interrogative dans le Questionnaire publié par le Comité Exécutif. Il en a autant que possible respecté le style :—

1. (a) Il n'est pas légitime de conclure des différences des caractères physiques aux différences des caractères moraux. (b) Le caractère physique et mental que l'on peut observer dans une race particulière n'est pas (1) permanent, (2) ou uniquement modifiable par l'influence persistante du milieu pendant des siècles, (3) mais des changements marqués dans l'éducation populaire, l'opinion publique, et en général dans le milieu—laissant de côté la question des croisements de races—puissent transformer considérablement en une génération ou deux le caractère physique et surtout mental d'une race.

2. (a) L'état d'une race, prise à un moment quelconque de son existence, ne peut servir d'indication pour la connaissance des capacités innées ou héréditaires de cette race. (b) Il est important, à cet égard, de noter le fait que les civilisations sont de nature météorique, n'émergeant brusquement de l'obscurité que pour s'y replonger.

3. (a) Nous devrions combattre l'opinion contradictoire généralement répandue parmi les races humaines les plus importantes, que leurs coutumes, leur civilisation et leur race sont supérieures à celles des autres. (b) Pour expliquer

les différences existantes, nous alléguerions les besoins spéciaux, nés des conditions géographiques et économiques particulières, et les divergences connues de l'histoire nationale des peuples ; et nous justifierions l'attitude qu'ils prennent les uns envers les autres par la connaissance familière de leurs propres coutumes qui les conduit psychologiquement à les aimer tandis que la méconnaissance des coutumes étrangères tend psychologiquement à leur inspirer pour elles de l'aversion et du mépris.

4. (a) Les différences d'idées sur l'économie sociale, l'hygiène, la morale, et l'éducation, jouent un grand rôle dans l'éloignement qu'éprouvent les unes pour les autres les races qui ont l'occasion d'entrer en contact. (b) Ces divergences, comme toutes les divergences sociales en général, sont en substance et à coup sûr le résultat de conditions sociales passagères et non pas de caractères innés dûs à la race. Le but devrait être, comme pour toutes les divergences sociales, de les faire disparaître plutôt que de les accentuer en les considérant comme stables.

5. (a) La cause la plus profonde des malentendus entre races est probablement cette croyance irréfléchie que les caractères actuels d'une race sont l'expression de caractères stables et permanents, inhérents à cette race. (b) S'il en est ainsi, les anthropologistes, les sociologues, et tous les penseurs scientifiques en général, pourraient aider puissamment au mouvement destiné à donner des races une appréciation plus juste et plus exacte en soulignant, dans leurs conférences et dans leurs œuvres, l'erreur fondamentale qu'entraîne le fait de considérer les caractères d'une race au point de vue statique au lieu de dynamique, momentané au lieu d'historique, local au lieu de général. (c) Et cet enseignement dynamique pourrait être introduit avec fruit dans les écoles et plus particulièrement dans les leçons d'histoire et de géographie, de même que dans les établissements ayant pour but de former des professeurs et des instituteurs, des diplomates, des administrateurs coloniaux et des missionnaires.

6. (a) La conviction qu'une race a de sa supériorité est due en partie à une répulsion psychologique non-raisonnée et en partie à une évaluation trop faible de l'influence de milieu. (b) Il n'existe pas de preuve évidente de la supériorité réelle des capacités innées de quelques races sur les autres, et, par conséquent, l'idéal moral ne doit jamais être modifié.

7. (a) Dans les limites du moins où il s'agit de capacité intellectuelle et de caractère moral, nous devrions parler de *civilisations* là où maintenant nous parlons de *races*. (b) Le degré ou la forme de la civilisation d'un peuple n'a point de rapports avec ses particularités physiques. (c) Et ces particularités physiques elles-mêmes sont pour beaucoup le résultat direct du milieu, physique et social, dans lequel vit pour le moment ce peuple.

8. (a) Chaque race devrait étudier les coutumes et la civilisation des autres races, même de celles que l'on considère comme inférieures, avec l'attention formelle d'améliorer ses propres coutumes et sa civilisation. (b) Des manières sans ostentation et du respect pour les coutumes des peuples étrangers—pourvu qu'elles ne soient pas repréhensibles au point de vue moral—sont à recommander à tous ceux qui se trouvent en contact passager ou permanent avec des individus de ces races.

9. (a) Il serait utile de réunir les expériences, actuelles ou passées, prouvant que l'on peut obtenir le relèvement de races relativement arriérées par l'application de méthodes purement humanitaires ; (b) le même des exemples de colonisation ou d'établissements, effectués au moyen de ces mêmes méthodes ; (c) et il serait bon d'appliquer universellement des méthodes analogues dans nos rapports avec d'autres races.

10. (a) On pourrait réaliser effectivement le but du Congrès en mettant à exécution les propositions précédentes, (b) et en assistant à former une association ayant pour objet d'assurer une entente cordiale entre les races humaines.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

DEUXIÈME SÉANCE

CONDITIONS DU PROGRÈS (PROBLÈMES GÉNÉRAUX)

LE PRINCIPE DE L'AUTONOMIE NATIONALE

Par JOHN M. ROBERTSON, *Député, Londres.*

DANS la plupart des discussions que provoquent certains individus appartenant aux races conquises lorsqu'ils réclament des institutions autonomes, on semble faire peu de cas, soit de la force des arguments historiques en faveur de l'autonomie, soit du danger vital que l'on encourt à empêcher constamment cette autonomie. Peut-être ce phénomène est-il dû en partie à la façon pressante dont ces réclamations sont d'ordinaire présentées. Les porte-paroles ou champions des races opprimées font communément et tout naturellement appel à leurs maîtres sur le terrain de la justice et du droit abstrait ; et quand on leur répond : "Vous n'êtes pas qualifiés pour vous gouverner vous-mêmes," ils rétorquent, comme de juste, en condamnant les facultés de gouvernement de la Puissance sous l'autorité de laquelle ils sont placés et affirment qu'ils sont, en intelligence et en civilisation, les égaux des autres races qui, à l'heure actuelle, ont obtenu l'autonomie. Il s'ensuit que le débat devient facilement une suite de récriminations, au cours desquelles les orateurs de la race dirigeante emploient le langage du mépris, et les autres le langage du ressentiment.

Comme en traitant des cas particuliers on peut être entraîné à rouvrir des discussions inutiles et irritantes, mieux vaut essayer de considérer le cas général, en se plaçant au point de vue de la science politique désintéressée, et en abandonnant à des débats particuliers les problèmes pratiques de méthode et d'organisation que soulèvent des cas spéciaux. Nous devons donc tout d'abord tirer au clair les motifs assez embrouillés de la réponse négative que reçoit d'ordinaire le présomptueux "indigène." Cela en vient réellement

à confesser que tous les peuples qui jusqu'ici ne se sont pas gouvernés eux-mêmes, sont relativement peu développés ; et que, en résumé, l'autonomie est la condition initiale requise d'un niveau élevé d'organisation sociale et de capacité générale. Mais l'on n'obtient pas toujours cet aveu à notre époque, même de la bouche des partisans les plus convaincus de "l'impérialisme," et jusqu'à ces temps derniers, c'était, chez les historiens, l'exception plutôt que la règle de remarquer que, lorsqu'on mit fin aux libres discussions et aux débats politiques en public, dans la Grèce et dans la Rome antique, le niveau général des facultés humaines se mit du même coup à baisser. Dire que l'habitude des débats continuels et la pratique suivie des affaires est la condition vitale du progrès intellectuel et moral pour les communautés considérées comme un tout, c'est là une vérité qui est encore bien loin de passer pour un axiome courant. Elle est pourtant prouvée à la fois par la décadence des civilisations classiques qui suivit toujours la fin de l'autonomie et par le progrès de la civilisation moderne qui marche sans cesse unie à l'autonomie. Et il n'est pas besoin d'une analyse très subtile pour prouver la nécessité de cet axiome.

Les champions les plus déterminés du principe qui soumet les races arriérées aux races avancées, admettent eux-mêmes les maux engendrés par le despotisme. C'est même de là que les impérialistes britanniques tirent un de leurs principaux arguments ; ils prétendent, en effet, que l'autorité britannique vaut beaucoup mieux pour ceux qui lui sont soumis que le despotisme "indigène" qui serait pour eux l'unique alternative. Et pourtant les mêmes raisonneurs passent leur temps à confesser et à déplorer la faillibilité des gouvernants britanniques ; d'autant plus qu'ils appartiennent pour la plupart à l'un de deux partis qui ne cessent chacun d'attaquer sans trêve les capacités et la bonne foi de l'autre. A moins donc qu'on ne prétende qu'un homme, réputé faillible quand il traite les affaires de sa propre race, devienne infallible quand il s'occupe d'individus dont le langage, l'idéal et la religion sont à l'opposé des siens, il s'ensuit que toutes les races dominatrices commettent des erreurs dans la façon dont elles traitent les races asservies.

Est-il donc à désirer que ces dernières soient ou trop peu intelligentes pour s'apercevoir qu'elles sont mal gouvernées ou trop apathiques pour s'en soucier ? L'aveu de l'un ou l'autre de ces désirs équivaudrait à la condamnation entière de l'idéal politique qui l'implique. Chaque système politique prétend viser au progrès. Mais là où ceux qui souffrent des erreurs d'un gouvernement ne possèdent aucun moyen pour amender ces erreurs ou pour protester contre elles, le désespoir passif ou le ressentiment couvant sous la cendre, tels sont les seuls sentiments qui peuvent en résulter.

Il serait d'une absurdité gratuite de croire que les hommes d'une race "arriérée" pussent avoir plus de patience, plus d'oubli des injures et plus d'aimable tolérance que leurs maîtres dits "avancés." Dans ce cas, ils se montrent réellement la race la plus "avancée" possédant les qualités les plus essentielles à l'autonomie. Et si, d'autre part, on ne les brutalise ni ne les opprime, ils doivent nécessairement penser et critiquer. Car, John Stuart Mill l'a fait remarquer il y a longtemps, une pensée efficace ne peut coexister avec la croyance établie—soit acquise, soit imposée—en l'impeccable bonté du gouvernant. Pour juger de la bonté de quelqu'un, on a besoin de jugement; et une foi totale en la sagesse supérieure du gouvernant en finirait bientôt avec la faculté même de juger puisqu'il l'empêcherait de s'exercer. Une raison qui ne s'exerce pas ne peut subsister. En un mot, si les êtres qu'on dirige doivent progresser, il faut qu'ils pensent et jugent par eux-mêmes. Et s'ils pensent et jugent par eux-mêmes, il leur arrivera forcément d'être parfois mécontents. On ne peut échapper au dilemme, et si la race qui gouverne possède quelque conscience, si elle est vraiment sincère dans le désir qu'elle exprime pour l'amélioration de ses sujets, elle doit souhaiter savoir quand et pourquoi ceux-ci ne sont pas satisfaits. Le besoin de réciprocité n'en existe pas moins—avec une différence, il est vrai—dans le cas de celui qui gouverne. Exercer un contrôle absolu sur une communauté ou sur une série de communautés, en se persuadant qu'on est entièrement infaillible, c'est marcher sur le chemin de la folie.

Se rendre compte qu'au point de vue politique on est faillible, et pourtant ne jamais se soucier de l'opinion de ceux qu'on peut être sans cesse exposé à gouverner de travers, c'est ne pas écouter la voix de sa conscience. Des deux parts, pour le gouvernant comme pour le gouverné, il ne peut s'en suivre que dégradation et démoralisation.

L'histoire tout entière proclame cette leçon; que nous considérons les despotes antiques dirigeant les empires par le moyen des satrapes, ou les Etats jouant aux despotes avec d'autres Etats, le résultat reste infailliblement mauvais. Il ne peut exister aucune politique saine et continue. Si le gouverné n'a pas le droit de contrôle, le despotisme, quel qu'il soit, se corrompt et s'affaiblit fatalement. L'Impérialisme d'Etat à Rome fut peut-être encore plus dangereux que l'impérialisme individuel d'Alexandre et de ses successeurs; il a détruit à la fois cette force primordiale qu'est la défense personnelle et ce qu'il y avait de plus élevé dans la vie qui l'entourait; la civilisation occidentale finit par sombrer dans le chaos et si celle de Byzance survécut, ce fut dans un état de stagnation mentale qui ne cessa que lorsqu'elle fut assaillie par

une barbarie aussi triomphante que celle qui avait bouleversé et détruit l'Empire d'Occident. La domination de Florence sur Pise offrit un nouvel exemple de cette fatalité ; celle de l'Espagne sur l'Italie eut le même genre de conséquences doubles ; et l'empire arbitraire de l'Angleterre sur l'Ecosse au quatorzième siècle, sur la France au quinzième, fut également suivi par des périodes d'humiliation et de décadence. C'est uniquement parce que la vie nationale est aujourd'hui moins complexe dans les pays éloignés soumis à des dominations étrangères que le mal semble beaucoup moins perceptible : le principe du mal ne peut jamais se trouver entièrement éliminé là où subsiste quelque chose de malsain.

Le problème contemporain pourrait tenir dans une coquille de noix : les races asservies à notre époque progressent-elles ou non ? Si oui, c'est qu'elles sont sur le chemin—même si elles avancent lentement—d'une sorte d'autonomie. Si non, c'est que la domination de la race avancée est une pure faillite et que parler "d'autorité bienfaisante" devient une vaine hypocrisie. Les races asservies sont incapables de progrès, telle est la seule autre thèse possible. Elle est actuellement prônée par un certain nombre d'impérialistes qui déclarent que les conditions naturelles essentielles à l'autonomie ne peuvent exister que dans les climats tempérés. On peut laisser cette doctrine à ceux qui trouvent des raisons d'exultation et de grandiloquence dans une perspective de domination perpétuelle des blancs sur les races de couleur opprimées et épouvantées, qui haïssent ceux-ci secrètement et sans espoir, sur des terres où les individus de nos climats ne peuvent jamais espérer élever leurs enfants.

Mais si, au lieu de ce morne fatalisme, on allègue la simple difficulté qu'il y a à construire un nouvel édifice social dans des pays tropicaux ou semi-tropicaux où n'a jamais encore existé le gouvernement du pays par le pays et où le mélange des races complique tous les problèmes, nous en conviendrons aussitôt. Plaider qu'une chose est difficile, c'est admettre qu'elle est désirable et c'est avouer en même temps que le manque perpétuel de tout ce qui constitue la volonté propre dans la vie d'un peuple implique une faillite de la civilisation. Ceci admis, on peut envisager les difficultés dans un esprit de bon conseil.

Mais nous devons poser tout d'abord que les "difficultés" et que le fait d'être "mal préparés" ne sont nullement particuliers aux contrées tropicales et aux races dites "arriérées." La méthode critique qu'appliquent à ces cas ceux qui retombent d'ordinaire dans la formule de "l'incapacité" est extraordinairement imparfaite. A leur avis, sont "capables" les races qui sont peu à peu arrivées à l'autonomie après s'être mises en route dans un état de "capacité"

tout-à-fait inférieur, et après avoir subi au cours du voyage des accidents de tous genres, y compris la guerre civile. Ce n'est donc qu'en sortant de l'incapacité et en se développant peu à peu que l'on arrive à la capacité. Et pourtant l'on pose constamment le fait de l'incapacité comme si elle était l'antipode immuable de la capacité.

L'on assure communément, par exemple, comme si c'était une réponse finale et décisive aux plaidoyers en faveur du développement progressif d'institutions autonomes dans l'Inde, que si les forces britanniques évacuaient cette nation, la guerre civile s'en suivrait aussitôt, sinon une nouvelle conquête. C'est là un argument tout-à-fait superflu contre l'évacuation de l'Inde ; aucun politicien n'a jamais eu d'ailleurs l'idée de la suggérer. Mais on se plaît à l'avancer, comme si cette simple possibilité était en elle-même une preuve de l'incapacité collective des peuples hindous pour une institution quelconque tendant, même de très loin, à l'autonomie. Or, même à l'intérieur des pays qui parlent anglais, la nation-mère eut à supporter des guerres civiles au cours des dix-septième et dix-huitième siècles ; il y eut des guerres civiles entre la nation-mère et ses colonies vers la fin du dix-huitième siècle ; et il y en eut encore à l'intérieur des Etats-Unis devenus indépendants, et à l'intérieur du Canada au dix-neuvième siècle—tout ceci dans une "race" qui prétend avoir des droits spéciaux à la faculté d'autonomie. D'après les principes impérialistes, un ange planétaire revêtu d'une puissance plénière, aurait dû intervenir pour arrêter "l'expérience prématurée" de l'autonomie anglo-saxonne, à l'une des époques que nous venons de désigner, si toutefois il lui avait jamais permis de s'ébaucher.

Il semble que le premier pas à faire pour considérer le problème à un point de vue scientifique ou même quasi-rationnel serait d'abandonner entièrement l'hypothèse instinctive par laquelle la faculté d'autonomie serait une question de "race." Le peuple des Etats-Unis, qui a commencé sa vie d'indépendance par la guerre civile et par la révolution, et qui, depuis, a traversé une nouvelle guerre civile, paraît être largement disposé à se joindre à sa mère patrie (qui compte dans son histoire une bonne douzaine de révolutions) pour déclarer que les Républiques de l'Amérique du Sud en général sont incapables d'autonomie, sous ce prétexte qu'elles se sont permis un bon nombre de révolutions. Et pourtant, l'Etat Sud-Américain du Brésil s'est arrangé pour résoudre pacifiquement le problème de l'esclavage que les Etats-Unis, eux, n'ont pu résoudre qu'au moyen d'une des guerres civiles les plus terribles qui aient jamais existé. De plus, cet état de l'Amérique du Sud, après être arrivé au gouvernement républicain par une révolution

que son caractère pacifique a rendu remarquable, ne semble pas le moins du monde hanté par l'ombre de ce funeste problème des races qui, dans le Nord, poursuit les Anglo-Saxons. Nous devrions pourtant admettre des variétés d'espèce aussi bien que de degré dans notre conception de l'aptitude politique. Au milieu du dix-neuvième siècle, les Américains du Nord se permirent de refuser la faculté d'autonomie au peuple français tout entier ; or, ce peuple, après avoir subi trois révolutions que deux générations seulement séparèrent de "la Révolution," qui fut en elle-même une série de révolutions, n'arriva à l'autonomie qu'après un cataclysme au cours duquel la guerre civile avait succédé à un immense désastre, conséquence d'une guerre avec l'étranger. Aujourd'hui pourtant, aucun individu pensant, dans aucun des deux hémisphères, ne songerait à contester à la France la faculté d'autonomie—sauf dans un sens philosophique d'une portée lointaine et qui refuserait à tous les peuples, sans distinction, l'aptitude à l'autonomie.

Si, en résumé, le problème en est réduit à ses éléments, on s'apercevra qu'aucun des arguments *a priori* contre l'autonomie d'une race quelconque ne possède de valeur scientifique. En réalité, une autonomie d'un caractère pratique existe bien en ce moment chez les races inférieures les plus rétrogrades du monde ; et il est probable qu'aucun administrateur européen ayant quelque expérience, et dont la pensée a pu s'élever au dessus du niveau de l'intelligence d'un négociant en terre indigène, ne saurait affirmer avec confiance que l'une quelconque de ces races se trouverait *améliorée*, si on lui imposait un des systèmes de lois empruntés aux blancs. On a fait une expérience très intéressante chez les Basoutos où des lois faites pour les blancs sont en exercice depuis une génération ; mais quels que puissent être les résultats de cette expérience, elle demeurera sans doute un cas isolé.

Les difficultés qui s'opposent à l'autonomie des races asservies les plus importantes consistent—sans compter la simple mauvaise volonté de nombreux impérialistes qui se refusent à avancer sur la route des concessions réciproques—en des différences de structure sociale et de relations extérieures, et non pas de "caractères" intellectuels ou raciaux ; et de meilleurs sentiments pourraient régner entre les gouvernants et les gouvernés si les premiers voulaient bien franchement et intelligemment avouer qu'il en est ainsi. Alors que le Japon a fait preuve d'un certain développement d'autonomie dans sa constitution et que la Chine se dirige visiblement dans le même sens, il devient tout à fait vain de parler à ce propos d'une incapacité "orientale" ou "héréditaire." Pour l'Inde, les obstacles sont, (a) la multiplicité, (b) l'extrême disparité des races, entraînant une conquête possible venant (c) de l'intérieur du pays, et (d) de l'extérieur.

Et quand la Turquie et la Perse sont actuellement arrivées à l'autonomie par le moyen de la révolution, quand la Russie marche vers le même but à travers des convulsions successives, épisodes d'une vaste révolution qui traîne en longueur, il semble entièrement inutile de parler du "manque de préparation" de l'Égypte. Les objections en ce qui concerne l'Égypte sont (a) la diversité des éléments hétérogènes installés dans le pays et (b) l'incapacité, pour cette raison et pour d'autres, qu'elle éprouve à défendre elle-même contre une conquête possible. Si d'après ces considérations, qui ont une existence réelle, on se conduisait rationnellement envers les Hindous et les Égyptiens, en dehors d'objections fallacieuses et de sophismes purs, il y aurait plus de chances de bonne entente mutuelle entre le peuple dominateur et le peuple dominé.

Le premier pas à faire sur le chemin de la discussion serait de reconnaître "l'aptitude" fondamentale, pour toutes les races également, à posséder un mécanisme qui se dirige lui-même. Même en mettant de côté le "sentiment" qui résulte des concepts de "liberté" et "d'indépendance," les deux partis seront d'accord pour déclarer qu'il est préférable pour un homme d'être un agent intelligent qu'une machine récalcitrante—préférable également pour celui qui le dirige. Le problème qui se poserait ensuite serait celui de déterminer exactement de temps à autre jusqu'à quel point on peut admettre des relations de réciprocité entre la bureaucratie qui contrôle et ceux qui sont contrôlés, et établir par suite un état de responsabilités mutuelles. On arriverait facilement à faire accepter par raisonnement à tous les "indigènes," capables de comprendre une politique pratique, la nécessité de rapports d'une obligation primordiale en leur montrant que l'autonomie virtuelle de la Grande-Bretagne est le fruit d'une lente évolution et ne subsiste que sur l'affirmation d'un droit primordial et d'une puissance dominatrice appartenant en propre à son souverain.

Ce point de départ assuré, l'élaboration des rapports rationnels, variables suivant les lieux, entre les gouvernants et les gouvernés, pourra continuer pendant des siècles—à une allure sans doute plus rapide que celle qui marqua l'évolution de la race Anglo-Saxonne, pourvu que les gouvernants possèdent tout au moins une capacité : la capacité de s'adapter aux rapports nouveaux qui doivent s'établir entre la race dirigeante et des sujets qui commencent à revendiquer leurs droits ; c'est ce qu'ont dû faire les monarques des temps passés.

Jusqu'ici les peuples ont conquis des "libertés," soit en convainquant leurs chefs arbitraires que la puissance réelle réside après tout entre les mains de la majorité, soit en se débarrassant tout simplement des chefs qui ne voulaient point reconnaître cette vérité. Mais

quand il s'agit de races dominatrices et de races sujettes, aucun de ces procédés n'étant possible, l'état de progrès constant ne peut s'établir que si, dans l'esprit des dominateurs, un sentiment de *sympathie* vient se substituer à une simple adaptation des forces en présence. La race qui possède la puissance doit s'arranger pour marcher du même pas que l'évolution progressive de la race en tutelle, s'efforçant de conserver sans cesse un équilibre rigoureux entre les forces d'aspirations ambitieuses et les forces de réaction qui sont toujours en lutte dans toute société. Mais elle doit, avant tout, agir avec calme et dans un esprit scientifique, *et faire face aux récriminations des groupes avancés de la race en tutelle*. C'est ici que se rencontre le "grand peut-être" des destinées politiques de l'humanité.

Nous pouvons encore énoncer le problème en quelques mots. Dans tous les pays autonomes, les progrès politiques ne se produisent qu'au moyen de froissements constants et d'un échange entre factions diverses de discours nombreux et pleins d'amertume réciproque. Attendre des races "arriérées" qu'elles considèrent la politique de leurs maîtres avec plus d'indulgence que ces maîtres eux-mêmes ne se témoignent les uns envers les autres dans leurs propres luttes de parti, serait véritablement fantastique. Est-ce demander un trop grand effort de bon sens que de reconnaître que si les Libéraux et les Conservatives, par exemple, ne cessent dans leur pays de blâmer leur administration réciproque, ils doivent s'attendre à entendre blâmer l'administration soit de l'un ou de l'autre de ces partis, soit de tous deux, par les gens qui dans les colonies lointaines ont à les supporter? Pourtant, l'Anglais peut avoir chaque jour dans ses journaux quotidiens le spectacle offert par des journalistes qui récriminent grossièrement contre leur gouvernement dans une des colonnes, pour flétrir dans la colonne suivante, sous le nom de "sédition," une récrimination quelconque venue des Hindous. Si la majorité des esprits qui dirigent ne s'élève pas au dessus de cet état d'incohérence morale, le problème d'une marche progressive et pacifique des races asservies vers l'autonomie demeure sans espoir. On exige de ces dernières qu'elles gardent une attitude d'humble consentement pendant un temps indéfini, dans le fallacieux espoir que, lorsqu'elles auront cessé de demander quelque chose, on le leur donnera spontanément; c'est véritablement la théorie la plus absurde qui ait jamais été formulée. Des peuples d'une soumission si humble deviendraient totalement impropres à l'autonomie. Ils ne seraient désormais plus "viables."

Dans l'état actuel des choses, ce sont évidemment les races dirigeantes qui doivent porter le poids des responsabilités. Si elles ne peuvent pas faire ce petit effort de critique d'elles-mêmes et de logique, nécessaire pour concevoir qu'elles doivent supporter le blâme venant des races asservies (puisque celles-ci n'ont personne d'autre à blâmer

pour les souffrances qu'elles endurent) et qu'elles doivent *malgré tout continuer à les pousser en avant vers le progrès*, inutile de continuer la partie. Elles auront fait faillite et se seront montrées incapables de comprendre les conditions nécessaires du progrès dans cette question spéciale du problème des races. Et quand on en viendra à écrire l'histoire de cette faillite, ce ne sera sans doute pas contre ses victimes que la postérité croira devoir prononcer le verdict "d'incapacité." Si on le prononce contre quelqu'un, ce sera contre la race qui, taxant d'incapacité ceux dont elle devait diriger le sort, se montra elle-même collectivement incapable de les conduire vers des voies plus élevées. Puisqu'elle prétendait être leur Providence terrestre, elle aura mérité qu'ils la maudissent et lui attribuent tous leurs maux. Et cependant, continuant à se glorifier de ses capacités hors ligne non moins que de ses excellentes intentions, elle n'aura point, aux yeux du spectateur désintéressé, mérité d'être jugée avec clémence.

Mais que la civilisation fasse une pareille banqueroute en ce qui concerne cet unique genre de rapports entre les races, alors que tous les autres genres de rapports sont en progrès, voilà qui semble véritablement inutile. Ce problème pratique est à coup sûr délicat ; mais il en est ainsi de tous les grands problèmes pratiques de la politique générale. Ce qui paraît plus inquiétant jusqu'ici, c'est le manque de compréhension qu'on semble manifester pour le problème théorique. On peut craindre que les sections les moins portées à la pensée et les plus brutales des classes dominatrices se plaisent à laisser indéfiniment la question à son plan initial. Quand on entend des classes et des partis politiques tout entiers déclarer que l'on ne fera aucune concession à la race asservie tant qu'elle continuera à tenir des propos subversifs, le penseur se rend très clairement compte que nous en sommes encore à la phase qui précède la science, sinon la morale. Il est évident que la race entièrement soumise n'obtiendra jamais de concessions ; les concessions sont des choses que l'on exige, pour lesquelles on lutte. Le dominateur aura-t-il le courage de prétendre qu'il fait progresser une race arriérée en l'obligeant à cultiver la servilité et l'hypocrisie ? Ne se plaint-il pas souvent en s'apercevant que ces tendances sont déjà développées de façon dange-reuse ? Que veut-il donc, alors ?

Que l'impérialiste devienne pour une fois logique au point de vue moral, et nous pourrions en venir utilement au problème pratique. C'est tout d'abord un problème d'éducation. L'argument théorique le plus valable que l'on pourrait avancer contre le plaidoyer en faveur de l'autonomie pourrait se formuler à peu près dans ces termes : "C'est précisément parce que cette race n'a pas, ainsi que vous le dites, reçu comme nous cette éducation que donne la pratique des luttes et des conflits, qu'elle ne peut pas passer d'un état d'asservissement complet

à un état plus élevé. Vous admettez vous-même qu'on ne peut, dès le début, la libérer tout simplement. Elle ne peut donc pas avoir la préparation nécessaire. Les pays destinés à l'autonomie s'y rendent en marchant sur leurs propres pieds, même s'ils doivent trébucher et faire de nombreux faux pas. Le Japon et la Turquie peuvent se libérer de leur absolutisme primitif et organiser le constitutionnalisme : ils le font parce que cela leur est possible. Mais qu'une race *donne* à une autre le constitutionnalisme, c'est tout-à-fait différent. On ne peut citer aucun cas où fut tentée une entreprise analogue. Souvenez-vous que vous accorderez ce bienfait à une population immense et hétérogène dont la plupart des individus n'ont rien demandé, et n'ont même pas songé à rien demander."

La thèse opposée ainsi formulée, nous répondons que l'argument tiré du passé demande toujours à être examiné de près. Le fait que certaines races sont arrivées à l'autonomie, après de longs efforts pour se tenir droites toutes seules, selon la façon "naturelle" de l'enfant qui grandit, n'implique pas fatalement qu'une nation ou un groupe de peuples, longtemps privés de l'exercice donné d'une fonction, soit par cela même incapables de *développer* cette fonction. Il existe des superstitions en ce qui concerne l'évolution comme sur d'autres questions ; et l'histoire conte des changements survenus par le moyen d'une initiation rapide aussi bien que par une adaptation de hasard. Si un aveugle-né ou qui a été longtemps aveugle, arrive à y voir clair, par suite d'une opération chirurgicale, une race qui ne s'est point élevée elle-même à l'autonomie peut fort bien parvenir à la pratiquer peu à peu si on lui en donne l'exemple et si on la lui enseigne. Puisque la Turquie et le Japon, avec un passé oriental, peuvent pénétrer d'eux-mêmes dans cette existence nouvelle, les races encore en tutelle peuvent fort bien y être introduites par un guide. Et là où des races dépourvues de guides, ne sont entrées que par des mouvements plus ou moins spasmodiques et avec des froissements et des réactions chroniques, une sage surveillance saura éviter à d'autres les erreurs que cause l'ignorance.

Bien plus, si seulement il peut y avoir un peu de bonne volonté de la part de la race qui commande, il n'y a pas plus, mais au contraire moins, de difficulté à introduire délibérément les rudiments de l'autonomie dans une constitution politique quelconque, quel que soit son état arriéré, que de les contenir par des efforts venus de l'intérieur. Normalement, tous les pas s'effectuent à la suite de conflits hasardeux entre les forces de progrès et les forces réactionnaires, également ardentes ; dans le cas qui nous occupe, c'est aux races dirigeantes qu'il revient de préparer et de calculer les pas. Cette préparation consiste pour elles à transmettre les deux formes de la science universelle—c'est-à-dire à enseigner d'abord la façon

de vivre et de travailler dans le présent, ensuite les leçons du passé, dans l'histoire et les diverses constitutions politiques. C'est parce qu'elles ont négligé d'entreprendre cet enseignement essentiel que toutes les races dominatrices sont jusqu'ici accusées de chercher, dans leurs rapports avec les peuples qui leur sont soumis, uniquement leur intérêt personnel, et cela en dépit de toutes leurs protestations pour affirmer le contraire.

Ne pas remplir la tâche nécessaire de l'éducation, c'est confesser soit sa crainte, soit son indifférence. Et là où on n'a pas entrepris cette tâche, accuser les indigènes "d'incapacité," c'est prononcer une condamnation de même nature que celle du loup envers l'agneau. La marche vers l'autonomie a débuté pour notre race à l'heure où toute autre éducation se trouvait encore à son point minimum. Que, pour les races arriérées, on fasse précéder cette marche en avant de la sorte d'éducation qui convient au mécanisme de l'état moderne, et l'antique prétexte de l'incapacité sera supprimé du coup. Une fois les premiers pas faits, les progrès accomplis par les races soumises dans la discipline de l'autonomie apparaîtront aux races dominatrices comme un progrès dans la co-opération et, au lieu de les redouter, on finira par les désirer.

Envers les irréconciliables, l'attitude des amis éclairés des races soumises devra simplement être celle des politiciens de bon sens, dans d'autres pays, envers les membres des partis extrêmes. Le fait de l'intransigeance est un fait comme un autre; c'est l'une des nombreuses variations qui, dans l'avenir et les tendances de la politique, expriment la loi générale de variation en toutes choses. Sans opinions extrêmes, il n'y eut jamais d'ardeur ni de zèle dans aucun champ de l'activité humaine, et il n'y en aura sans doute jamais, jusqu'à l'heure où le genre humain aura enfin atteint un état d'équilibre encore bien lointain. Donc, quelles que puissent être ses réactions, heureuses ou malheureuses, si l'on considère le progrès dans son ensemble, "l'extrémisme" est réellement une condition du progrès, en ce sens qu'il est indestructible. Ce que nous devons en espérer, à propos des cas qui nous occupent, c'est que là, aussi bien que dans l'histoire des autres races, la force de l'expérience amènera le nombre ordinaire de conversions à un idéal plus modeste. Et des conversions de ce genre se produiront sans doute plus facilement quand la Puissance directrice favorisera ouvertement le progrès chez les races soumises au lieu de paraître fondamentalement hostile à toutes les aspirations de ces races. Pour tous les genres "d'extrémisme" en politique, la grande prophylaxie est le progrès sage et régulier. Ceux qui, à cette conception, voudraient substituer "l'unique façon de diriger les Orientaux—la force," ressuscitent simplement pour les Orientaux

cet aveugle négation de la loi naturelle qui, dans le passé, a été cause de tant de conflits parmi les Occidentaux. Ils forment le pendant de ces irréconciliables qui réclament la liberté immédiate ; et erreur pour erreur, la leur est la plus fâcheuse.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

INFLUENCE DES CONDITIONS GÉOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES

Par le Dr. S. PAUL REINSCH,

Professeur de Droit International à l'Université de Wisconsin, Etats-Unis, Professeur Théodore Roosevelt à Berlin en 1911-12.

EN parlant d'un sujet aussi vaste que celui qu'indique le titre de ce rapport, il serait facile de tomber dans une discussion composée de vagues généralisations. Pourtant ceci ne correspondrait certainement pas aux désirs du Comité qui a élaboré le programme du Congrès ; car il n'a pas, je pense, comme on l'a fait dans un petit collège à l'Ouest des Etats-Unis, l'intention de créer une chaire de Panto-logie. Je m'efforcerai, en conséquence, de rester concret dans les quelques propositions que j'aurai à fournir à cette discussion, et d'indiquer d'une façon spécifique comment les tendances modernes de la civilisation sont soumises à l'influence de la situation géographique, de l'activité économique et des formes de l'action politique.

Je ne crains pas la contradiction lorsque j'affirme que le fait cardinal de la civilisation contemporaine est l'unification du monde, et la nécessité des relations organiques, aussi étendues que le monde, unissant, par toute la terre, les branches de la famille humaine. Ce résultat est tout d'abord dû aux progrès réellement merveilleux accomplis dans tous les genres et tous les moyens de communication. La distance s'est abolie et des terres situées aux extrémités opposées de la terre, autrefois mystérieuses les unes pour les autres, sont maintenant des voisines toutes proches. L'organisation de la vie économique du monde, d'après un système centralisé, a aussitôt suivi ces progrès. La puissance économique a, du foyer des centres européens et américains, envoyé ses rayons jusqu'aux coins les plus reculés de l'Asie et de l'Afrique. Les chemins de fer et d'autres travaux dus à des ingénieurs sont partout exécutés, les ressources agricoles et minières se développent, au moyen d'énergies mises en circulation par les grands centres financiers. En outre, les procédés scientifiques et techniques employés dans le commerce et l'industrie sont aussi ramenés partout au même niveau, d'après une base uniforme. Avec

les quelques variations qu'imposent le climat et les autres conditions physiques, les méthodes scientifiques du monde deviennent néanmoins uniformes en pratique et cette uniformité agit en retour et fortifie l'unité de l'organisation économique. En dernier lieu, et ce n'est pas là l'élément le moins important, tous ces progrès mécaniques et industriels engendrent une véritable unité psychique de l'humanité. Les nouvelles quotidiennes sont les mêmes dans le monde entier, du moins pour les grands faits importants. Leurs détails passent, rapides comme l'éclair, d'une zone à l'autre et dans les journaux du matin comme du soir, tous ceux qui lisent dans tous les continents, suivent le déroulement dramatique de la vie politique et sociale sur la scène du monde. Les grands caractères ne sont plus seulement des noms connus dans leur pays natal, mais les traits en sont répandus sur toute la terre, et partout on manifeste de l'intérêt pour leurs opinions et leurs actions. Il y a une sympathie qui rayonne à travers le monde, si bien que si une catastrophe s'abat sur la Californie, le Chili, l'Italie ou la Chine, l'univers entier s'afflige et toutes les nations sont anxieuses d'offrir leur aide et de porter leur part du fardeau. Le développement de l'unité du monde dont nous avons été témoins de nos jours s'est déjà modifié et a même, jusqu'à un certain point, supprimé l'effet de la séparation géographique, du nationalisme ou du particularisme politique, et de l'esprit économique exclusif. Les forces économiques et sociales commencent à couler d'un cours large et naturel, de moins en moins arrêté et ralenti par les intrigues de dynastie et de favoritisme, par les barrières protectionnistes, par les monopoles et autres privilèges exclusifs.

Dans le passé, la séparation géographique était bien un fait d'une importance fondamentale. Les montagnes, les déserts et la mer traçaient des limites à l'expansion des races et les séparaient les unes des autres, au point d'empêcher une connaissance et une entente mutuelles. La civilisation, sur cette terre, dépendra bien toujours du milieu et des conditions physiques ; mais l'influence totale des conditions locales sur le développement national appartient au passé. La domination des forces naturelles a été, pour beaucoup, soumise aux forces scientifiques ; celles-ci ont conquis la nature, par leurs divers procédés, et unifié les différentes branches de la race humaine. C'est ici que nous touchons à la grande œuvre de la civilisation occidentale dans la conquête de la Nature. La conquête des forces physiques par l'homme est le fait primordial. Pour moi, ce qui distingue l'Europe de l'Asie, c'est l'esprit des Grecs, avec tout ce qu'il implique et tout ce qui en est sorti pour se développer. C'est dans l'étroite vallée de l'Hellas, encaissée entre de hautes montagnes et pourtant ouverte sur la mer, que l'humanité, pour la première fois, prit conscience d'elle-même et de sa destinée. Protégées contre l'élan

dévastateur des hordes conquérantes, au cours des grandes migrations qui précédèrent l'établissement du nationalisme, et pourtant avec une largeur d'horizon qui provenait de leur vue sur l'océan, les cités grecques purent acquérir cette stabilité que leur permit d'être le théâtre d'un développement politique indépendant et consistant. C'est ainsi que, dans le calme et la sécurité, ils passèrent en revue les choses de ce monde, et c'est ainsi que s'éleva l'esprit de libre discussion qui est le commencement de tous les progrès et de toutes les inventions. On n'accepte plus les choses ; mais on cherche les raisons de leur existence. Cet état d'esprit impliquait aussi le développement d'un individualisme indépendant. Athènes fut la grande école à laquelle les hommes s'instruisirent les uns les autres et aucune nation dans une période aussi courte—les quelques centaines d'années autour de 400 av. Jésus-Christ—ne vit se développer une théorie aussi brillante, aussi impressionnante de grandes personnalités, telles que celles qui florissaient dans cette petite cité d'Athènes, à l'époque de son plein épanouissement. Dans cette expérience de la Grèce réside la racine de cet individualisme, de cette conscience nationale, de cet esprit d'adaptation et d'invention qui, à mon avis, forment l'essence de la civilisation occidentale et qui se sont déroulés dans son histoire postérieure.

Il n'est pas surprenant que l'idée de la suprématie de l'homme sur la nature ne se soit pas présentée en Orient. Là où les montagnes de l'Himalaya, dont les têtes se perdent dans les nuages, fermaient l'horizon à toute expansion possible ; là où des fleuves impétueux, descendant au printemps en torrents irrésistibles, inondent des provinces entières, balayant à la fois les hommes et les travaux ; là où des tremblements de terre et des raz de marée dévastent les régions des côtes, il n'est pas surprenant que dans ces régions l'homme ne se considère pas comme le maître de la nature, le Seigneur de la création. Si terrible est la nature dans ses manifestations que l'homme, plein de terreur, s'incline et accepte humblement d'elle la vie comme une faveur. Non, il n'est pas surprenant que l'Orient ait vécu d'après l'usage, qu'il ait hésité à s'aventurer au delà de ce que l'expérience avait prouvé sûr et salutaire, qu'il ait choisi des systèmes de classe et de caste qui devaient le protéger contre la mutabilité des choses.

C'est à cet égard que la présence de frontières fixes, limitant des territoires plutôt restreints, est importante. Le nationalisme commença tout d'abord en Grèce et en Italie, protégé par la montagne et par la mer ; et dans le monde moderne, ce fut l'Angleterre, à laquelle sa situation d'île permit le développement d'une vie nationale consciente et indépendante. En Afrique, l'absence de frontières de ce genre contribua à entraver le développement de la civilisation.

Les tribus ne s'établissent pas pour une période assez longue, et les limites de leur territoire ne sont pas suffisamment fixes pour qu'ils puissent voir naître et se développer ces qualités qui sont basées sur la stabilité de la situation. Le mouvement éternel des éléments populaires a retardé le développement de l'Afrique ; à un moindre degré et de façon différente, il a également fait sentir son action sur le monde hindou et chinois. L'Inde, vaste territoire sans cesse envahi par des conquérants, apparaît plutôt comme un continent que comme une nation et au lieu d'aider au développement d'un système politique stable, comme l'Attique dans son coin retiré, elle a compté sur le système des castes pour se protéger contre les changements constants du pouvoir et de la population. La Chine aussi est apparue à son peuple plutôt comme un monde que comme une nation. Ce fut encore le Japon qui, comme la Grèce et l'Angleterre et comme le Chili, en Amérique du Sud, fit le premier preuve d'un intense esprit de nationalisme et accomplit le premier son œuvre d'organisation véritablement nationale, et ceci parce que l'étendue de son territoire était limitée et ses frontières strictement définies. Il se trouvait protégé contre cette influence de l'humanité en masse qui ne permet pas à l'esprit individualiste de se manifester dans les nations comme chez les hommes.

Mais le don de la science et de l'invention qui se développa en Occident, est maintenant devenu le patrimoine du monde entier, et les vastes populations de l'Asie sont profondément agitées par la transition qui les amène à des manières nouvelles de voir la vie. Elles aussi commencent à réaliser l'idée des lois naturelles, de la puissance scientifique et elles se tournent en même temps vers l'individualisme et le nationalisme de l'Occident. La conquête de la nature devient ainsi un phénomène aussi vaste que le monde auquel toutes les races prennent part. La distance est abolie, et ce qui est accessible à une partie du monde est aussitôt amené aux autres. C'est ainsi que les conditions se trouvent partout égalisées et que, par la diffusion des procédés scientifiques, les méthodes de pensée et d'action s'égalisent de plus en plus dans le monde entier. La science est partout la même. Les solutions des arts mécaniques pour la construction des chemins de fer, l'irrigation et autres travaux analogues sont les mêmes en France, en Amérique et au Japon. La méthode scientifique est donc une unité par laquelle l'influence séparatrice des situations géographiques se trouve abolie. Par la participation à l'esprit scientifique, ces différences profondes de point de vue, qui se sont développées à travers des siècles d'expérience historique, cèdent la place à une façon unifiée de voir et de résoudre les problèmes de la vie.

Nous pouvons nous demander ici si ce développement n'a même

pas un danger nouveau et ne ressuscite pas un ancien péril sous une forme nouvelle. Nous avons vu que l'humanité avait besoin d'une protection locale contre les assauts aveugles de la masse. Maintenant que les frontières naturelles ont cessé d'être des facteurs déterminants quand il s'agit de la supériorité de l'esprit humain sur les conditions physiques, n'est-il pas à craindre que l'humanité en soit réduite à ne plus être qu'une masse amorphe, sans caractères distinctifs, en un mot qu'elle se vulgarise et retourne à la barbarie? Nous avons encore besoin de points centraux ou de *nuclei*, autour desquels la conscience humaine pourra se concentrer. C'est ici que se trouve l'utilité du nationalisme, avec son idéal. Quand les conditions physiques qui lui ont donné naissance perdent en importance relative, l'humanité a néanmoins encore besoin de cette conscience nationale particulière qui protégera et développera encore son idéal et son œuvre. En tant que sentiment purement local, l'idée nationale a perdu de la force. Comme moyen de conserver pour l'avenir les valeurs fixées et conquises dans les luttes de l'histoire, elle possède encore son sens et son importance.

Le monde économique ayant trouvé son unité, ses diverses parties se complètent mutuellement. Une région fournit ce dont une autre a besoin, et elle emprunte à celle-ci les produits qu'elle même ne peut donner. C'est particulièrement vrai pour les tropiques et la zone tempérée; car entre ces deux zones, les phénomènes physiques auront toujours une influence prépondérante. La plupart des produits qui poussent dans les tropiques ne peuvent pas être comptés parmi ceux des zones plus froides. La dépendance mutuelle est dans la nature des choses permanente. Le développement moderne a simplement rendu plus facile l'échange des besoins réciproques et a centralisé de façon notable l'exploitation des industries tropicales. Mais que se passera-t-il dans les pays situés à l'intérieur des zones modérées? La similitude même des méthodes scientifiques et industrielles ne conduira-t-elle pas à une concurrence plus intense entre ces pays, ou est-il possible qu'il se produise une spécialisation telle qu'elle réservera à chacun un champ d'activité bien défini? Par exemple, des produits tels que le blé, les bestiaux, le fer, le thé, le coton et la soie pourront-ils se distribuer chacun en une localité différente et éviter ainsi la concurrence? Il semble que si la compétition se trouvait accrue par le développement des méthodes scientifiques, ce phénomène ne pourrait être que temporaire et superficiel. Là où la science exercera son contrôle, l'activité de chaque partie du monde se déterminera par des faits sous-jacents qui, une fois reconnus, devront être acceptés sans murmure ni contradiction. Aussi longtemps que durera le charbon, on édifiera encore des industries sur des bases en parties artificielles; mais quand cette source d'énergie se sera épuisée,

d'autres forces, plus fixes dans leur nature, détermineront les localités où l'on aura profit à exercer une industrie particulière. La présence de la puissance hydraulique ou houille blanche sera le premier élément pour aider à cette détermination. C'est dans les régions où en la trouve, et où l'on peut y puiser la force génératrice que se développera la vie industrielle de l'avenir. A cet égard comme à d'autres, ce sont les conditions naturelles qui détermineront de plus en plus le lieu des industries, à l'exclusion des facteurs artificiels et politiques. Il est évident que ce développement favorisera le libre-échange et l'abolition de toutes les restrictions établies par la loi. Déjà les jours du protectionnisme excessif sont comptés. Les tarifs établis par convention, la réciprocité et de nombreux arrangements mutuels ont pris la place de la politique de tarifs élevés basée sur cette idée que les nations peuvent se suffire entièrement à elles-mêmes et que les domaines politique et économique sont synonymes. De là vient que les courants naturels du commerce détermineront de plus en plus la politique économique quand en se sera aperçu que cette politique seule serait impuissante à déterminer la direction de ces courants. Une autre phase de développements plus nouveaux dans la vie économique est amenée par l'internationalisme du capital. Pour que les forces naturelles puissent être utilisées dans toute leur étendue, il est nécessaire que l'administration et le savoir techniques puissent être aisément transportés partout où on en a besoin. Le capital est réglé par la loi des plus hauts rendements. Il cherche donc, instinctivement et consciemment, à co-opérer avec les forces de la nature. Son rendement se trouve être le plus copieux là où la nature elle-même a créé les conditions favorables. Et si l'on part de ce point de vue, il devient nécessaire que la terre entière s'ouvre aux entreprises industrielles, que le capital et l'énergie de toutes les nations aient la liberté de développer les ressources naturelles partout où elles se trouvent et puissent l'entreprendre avec sécurité. La trame de la puissance financière, de l'énergie humaine, de l'entreprise industrielle, du travail humain et des ressources naturelles change en réalité cette dépendance mutuelle de toutes les nations que les progrès techniques du monde nous avaient promis depuis quelque temps.

C'est ainsi que s'affaiblit de toutes façons la base du commerce artificiel et de la politique industrielle, à mesure que les nations reconnaissent leur dépendance mutuelle. Comme la technique scientifique, la capacité industrielle ne connaît pas de sentiments nationaux ; si parfois encore, elle se trouve unie à la politique nationale, elle est essentiellement humaine et mondiale. L'épreuve du succès ne réside pas dans le fait de s'attacher à un idéal national trop étroit, mais dans la faculté de résoudre les problèmes sur une base dont

tous doivent reconnaître la validité universelle, les nations sont ainsi de plus en plus portées à favoriser les relations internationales dans la vie économique. Elles doivent à leurs nationaux de les mettre à même de participer à ces grands courants d'activité. Les niveaux sont établis par des entreprises qui rayonnent dans le monde entier et le succès leur sert de mesure, partout où elles sont tentées ou accomplies. Tandis que la politique nationale s'efforce encore de réserver des bénéfices spéciaux à ses citoyens, la note dominante de la vie industrielle n'est plus nationale mais internationale. Ce fait se manifeste également par la manière dont tous les intérêts économiques se sont organisés sur une base internationale. Les grandes sociétés telles que celles où l'on discute et l'on met en train les questions d'assurances, d'administration des chemins de fer, celles qui se rapportent à la marine marchande, à l'agriculture, à l'architecture, au droit, à l'éducation et à la science sont la preuve définitive que l'organisation économique a pour toujours abandonné un champ plus étroit pour ne reconnaître aucunes frontières locales restrictives.

En histoire, la vie politique s'est trouvée déterminée par des faits économiques et géographiques. Nous avons déjà montré, par le cas des cités grecques, de quelle façon cela se passait. Ce sont les conditions physiques qui fixèrent des limites, même aux ambitions de la Rome impériale. Le despotisme russe fut également rendu possible par des causes naturelles, et le nationalisme anglais, comme le nationalisme japonais, sont le résultat d'une situation physique. Comme les progrès scientifiques du monde ont diminué de beaucoup l'influence de ces facteurs en concluons-nous que l'heure de l'internationalisme a sonné pour la politique autant que pour la vie économique ? Il y a là une certaine différence. Le développement de l'internationalisme économique est une œuvre à laquelle toutes les nations de progrès co-opéreront de tout leur cœur. Et nous pouvons le dire également, toutes les nations qui s'écartent de ce mouvement se condamnent à la stérilité et à la décadence. Mais il n'est pas si certain que le nationalisme patriotique ait entièrement fini de rendre des services à l'humanité. Selon les paroles mêmes de l'un des orateurs d'aujourd'hui, la sœur Nivedita, paroles que l'on rencontre dans sa brochure si intéressante sur l'hindouisme agressif, " Seul l'arbre qui est fermement enraciné dans son propre sol peut nous offrir une moisson complète de feuilles et de fleurs, et seul le sentiment pleinement national est capable de contribuer au cosmos-national." La nation civilisée reconnaîtra aujourd'hui que son but est l'humanité et que l'objet de sa politique dépasse de beaucoup les limites des frontières géographiques ; mais nous ne pouvons encore nous passer de ces *nuclei* de force humaine et d'idéal que l'histoire a développés. Ce sont là les grandes personnalités qui forment le système des Etats

civilisés. Quand leur œuvre sera pleinement achevée, elles disparaîtront d'elles-mêmes ; mais ce sera encore leur mission d'organiser pour un temps les efforts de l'humanité vers des fins plus élevées et d'éviter au genre humain qu'il s'enlise en une masse indistincte avec, pour conséquence, l'abaissement de tout idéal.

Si nous envisageons plus particulièrement l'action politique, nous remarquerons que par l'effet du développement actuel que nous avons suivi, l'antithèse entre les diverses politiques, au sens le plus étroit comme au sens le plus large du mot, est destinée à disparaître. Si l'on se sert d'une définition plus restreinte, la politique constitue la lutte des hommes et des groupes pour s'emparer d'une autorité reconnue ; pour parler de façon plus générale, la politique est la direction et l'administration des affaires communes d'une nation. Machiavel s'arrêtait surtout à la première définition, Burke à la seconde. Mais il est évident que ces distinctions devront disparaître, puisque les hommes d'état s'aperçoivent de plus en plus nettement que leur succès dépend de leur bonne administration. Or, l'administration devient de plus en plus exclusivement une question de science : le côté technique des services publics a pris de telles proportions que la vieille idée grecque et le principe démocratique Jacksonien qui conseillaient une sorte de roulement dans les fonctions publiques nous paraît tout-à-fait démodé et peu satisfaisant. Le gouvernement américain, pour le Ministère de l'Agriculture seul, dépense annuellement 2,000,000 de livres sterling consacrées à des recherches purement scientifiques. Les solutions scientifiques gouvernent également l'armée, la marine et toute les activités gouvernementales. Ce n'est donc plus par faveur ni par caprice que l'on décide d'agir dans un sens ou dans l'autre et que l'on choisit les hommes qui agiront, mais en ces matières ce sont les démonstrations scientifiques et les expériences impartiales qui dirigent. C'est également vrai des domaines où s'exercent le règlement des impôts, la surveillance des chemins de fer et l'inspection de toutes les autres branches de l'activité économique. La prééminence du côté technique, dans le gouvernement, donne donc à cette unité scientifique, qui pénètre tous les domaines de la vie, la même importance dans les affaires publiques. C'est ainsi que les Etats deviennent membres d'unions internationales dans lesquelles les administrations compétentes échangent leur expérience et formulent les règles et les principes qui servent à leur conduite commune.

Le principe de l'administration compétente dans le Gouvernement moderne est contrebalancé par le principe de discussion publique dans les Parlements. Le danger de l'étroitesse d'esprit bureaucratique, qui peut se présenter même chez les hommes que guide le

jugement scientifique, est écarté par le fait qu'on en appelle au public tout entier en lui demandant de participer aux affaires de l'Etat, de faire connaître son opinion et de choisir des représentants qui constituent la "grande représentation" nationale. C'est ainsi que l'on trouve un correctif aux décisions administratives et une puissance motrice qui donne aux actes du gouvernement la force et l'énergie originelles. Les mêmes tendances unificatrices que nous avons observées dans d'autres branches de la vie humaine se retrouvent ici. Le sens de la tendance moderne et universelle vers le parlementarisme sera sans doute discuté par d'autres orateurs. Ils nous diront quels effets on peut attendre des bouleversements récents dans les institutions de la Turquie, de la Perse, du Japon, de la Chine et de la Russie et du mouvement libéral du Mexique. Quand ces forces nouvelles et si puissantes d'énergie et d'intérêt publics seront amenées dans le champ de l'action politique, nous pourrons vraiment nous attendre à voir la politique du monde profondément influencée. Une enquête intéressante serait d'essayer de découvrir en détail jusqu'à quel point on peut s'attendre à ce que le pouvoir unificateur de la civilisation scientifique agira sur les institutions parlementaires et les électors populaires dans le monde entier. Bien que les formes de gouvernements finissent par s'assimiler peu à peu, les unes aux autres, il reste encore des différences profondément enracinées dans le sentiment populaire, différences qu'une culture scientifique croissante doit s'efforcer de supprimer graduellement.

Dans les grandes masses d'humanité, on se sert ordinairement des préjugés comme matériaux de politique réactionnaire. Les espoirs que l'on avait conçus dans l'humanité et le pacifisme des parlements démocratiques se sont trouvés déçus ; nous pouvons pourtant espérer que les récents changements que nous venons de noter feront que les progrès de l'humanité à l'avenir ne dépendront pas de groupes trop étroits ni de coteries, mais de la manière dont l'humanité elle-même—c'est-à-dire les masses de l'humanité—pourront répondre à des besoins et à un idéal plus élevés.

Les bases de l'activité politique se trouvent donc ainsi sans cesse élargies. Les hommes qui composent les gouvernements doivent désormais faire entrer en ligne de compte les conditions naturelles et les méthodes scientifiques, et la participation aux affaires publiques s'étend constamment à des classes plus nombreuses d'individus. L'intelligence, alliée d'une part à l'idéal de l'humanité commune et d'autre part à la compréhension de ces forces complexes mais unificatrices qui forment le monde industriel moderne, cette intelligence, nous pouvons y compter, rendra de plus en plus rationnelle l'action politique. En dernière analyse, les revendications

les plus élevées de l'humanité et de la nécessité ne forment qu'un seul et même faisceau : le monde progresse parce que l'idéal l'attire et parce que la science l'y force.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LE LANGAGE, AGENT DE COHÉSION ET DE SÉPARATION

Par D. S. MARGOLIOUTH, D.Litt.,

Professeur d'Arabe à l'Université d'Oxford.

LES relations entre le langage et la nationalité varient beaucoup selon le degré d'évolution de chaque peuple. Si nous supposons qu'une nation commence—ainsi que son nom l'indique—uniquement comme un groupe d'êtres humains qui se marient et multiplient entre eux, il est évident que chaque groupe de ce genre possédera un langage commun, langage ou système de symboles phonétiques dont ses membres se serviront pour se communiquer leurs idées ; quiconque passera d'un groupe à l'autre, se verra donc obligé d'adopter le système du groupe dans lequel il entrera, à moins qu'il n'en force les individus à adopter son propre système. Mais lorsque la nation devient une unité politique, elle peut parfaitement englober plusieurs groupes du même genre. Il suffira que quelques personnes soient capables de se faire les interprètes des autres. De là vient que dans l'antiquité comme dans les temps modernes il se trouva des nations, dans le sens le plus large du terme, dépourvues de langage national ; tel est, par exemple, le cas de la Suisse à l'heure actuelle ; et le roi de Babylone qui lançait ses édits "à tous les peuples, à toutes les nations, à tous les langages," s'adressait aux habitants d'un seul empire et, dans l'acception la plus étendue du mot, aux membres d'une seule nation.

Mais, là même où il existe un langage national, comme dans les Iles Britanniques, il peut y avoir dans la population des groupes qui n'en usent que rarement : même à Londres, un candidat trouve son compte à publier sa profession de foi en langue étrangère afin de faire appel à une partie de ses électeurs. Parfois il se produit des fluctuations dans ces groupes et la génération suivante adopte le langage national ; dans d'autres cas, certains groupes locaux conservent avec ténacité des dialectes spéciaux et même des langages ; ce qui ne les empêche pas d'être aussi bons patriotes que d'autres. D'autre part, deux nations et même un plus grand nombre peuvent avoir le même langage national sans être sensiblement plus

rapprochées les unes des autres que si elles parlaient des langages différents. S'entendre n'empêche pas les malentendus.

Parmi les liens divers qui unissent les êtres humains, celui du langage commun semble donc être peu solide. Le langage, loin d'être toujours un protecteur des liens nationaux, est souvent protégé par eux. Quand, dans la même cité, on parle des langages différents dans différents quartiers, ces quartiers ne sont pas isolés des autres parce que les habitants parlent des langages différents, mais ils parlent des langages différents parce qu'ils sont isolés des autres. S'ils sont isolés, c'est à cause de leur religion ou de leur nationalité ; c'est à l'une ou à l'autre qu'ils doivent de conserver leur dialecte. Tel est le cas, par exemple, pour quelques villes persanes ; et pourtant, même dans ces villes, la plupart des habitants deviennent bilingues ou trilingues ; n'étaient les liens véritables qui tiennent unis les membres d'un même groupe, les différences linguistiques ne tarderaient pas à disparaître.

Même dans le cas où la nationalité et la religion arrivent à garder dans sa pureté le groupe dont les individus se marient entre eux, elles ne réussissent pas toujours à conserver le langage national. Les phénomènes qui se manifestent dans l'Islam peuvent, par leur exemple, montrer combien est variable l'action de ces deux facteurs. Les Syriens de l'Est ont conservé leur dialecte, les Syriens de l'Ouest ont perdu le leur ; on parle encore l'Arménien en Arménie ; mais on ne parle plus le Copte en Egypte. Les Juifs, de même que les Coptes, pourraient être choisis comme types d'un groupe d'individus qui se font une règle de se marier entre eux ; pourtant ils n'ont point de langage national ; ils parlent un patois fait d'allemand, par exemple, ou d'Espagnol ou encore ils s'approprient le langage de leurs voisins. Ces deux races, il est vrai, ont gardé des langages religieux qui restent la propriété des plus savants d'entre eux ; mais, pour l'usage ordinaire, "un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort."

Les hommes d'état de l'antiquité comme ceux des temps modernes ont toujours supposé que l'esprit d'indépendance nationale devait être entretenu et développé par la persistance du langage national : de même qu'au temps de la République Romaine la révolte des alliés fut accompagnée d'une tentative pour ressusciter la langue osque, de même, de nos jours, l'ardent nationaliste Irlandais serait heureux de voir la langue Irlandaise remplacer l'Anglais dans l'Ile d'Emeraude. C'est sur une confusion d'idées que semble basée une telle politique. Comme le Sabbath, comme les poids et mesures, comme la monnaie, le langage est fait pour l'homme et non l'homme pour le langage. Le langage d'un groupe a la même valeur environ qu'une écriture secrète ; celle-ci permet à un certain nombre d'hommes de

communiquer entre eux sans être compris des autres; mais elle n'a d'avantages que si ces hommes peuvent comprendre les autres. Les intérêts de l'homme d'état sont entièrement différents de ceux de l'antiquaire et du naturaliste; l'uniformité est l'idéal de l'un, la variété charme les autres. Qu'une grande nation puisse se former et s'élever sans langage spécial, c'est là une vérité démontrée par l'exemple des Etats-Unis. Qu'une nationalité puisse se conserver, en dépit du temps et de l'espace, malgré l'abandon de son langage national, nous en avons la preuve dans l'histoire des Juifs. Les efforts accomplis pour changer un obscur dialecte en langage national quand le peuple dont il s'agit possède déjà une des langues les plus importantes de la civilisation, ne paraît donc pas beaucoup différer de la sagesse qui consisterait à brûler les billets de banque, pour témoigner son mépris à la banque par laquelle ils furent émis.

La pratique inverse, qui consiste à supprimer par la violence un langage quelconque, de peur qu'il ne conserve la nationalité que l'homme d'état désire voir se fondre en une autre, est peut-être plus charitable, mais ne semble guère plus propre à atteindre son but. Les enfants Polonais que l'on oblige à apprendre l'Allemand ou le Russe à la place de leur langue maternelle sont certainement mieux armés pour la vie que si on leur avait enseigné le Polonais; car l'utilité d'un langage varie avec le nombre de personnes qu'il vous permet de comprendre. Mais que l'enfant Polonais soit détourné de devenir un patriote Polonais, parce qu'on l'a forcé à apprendre un autre langage que le Polonais, c'est une affirmation que l'expérience ne vient pas justifier. Comme nous l'avons vu, les groupes dont les individus, en se mariant entre eux, ont gardé leur nationalité avec le plus d'obstination, se trouvent avoir perdu leurs langages nationaux.

On pourrait croire que posséder une littérature nationale, propre à exalter l'orgueil de la race, devrait ajouter au pouvoir isolant d'un langage national. Il est des raisons qui peuvent modifier cet effet ou même l'annuler. D'une part, toute littérature nationale d'une certaine valeur devient internationale; sept cités se sont disputé l'honneur d'avoir donné naissance à Homère; Paris possède un monument public à Shakespeare; la Bible—qui, à l'origine, était une collection de livres Hébreux et Grecs—fut célébrée par une reine comme la source de la grandeur de l'Angleterre. Les trésors n'ont qu'une valeur médiocre si on ne les convoite pas. Carlyle n'aurait pas considéré Shakespeare comme un bien préférable aux Cosaques, si l'Angleterre avait été seule à connaître Shakespeare. Et d'ordinaire, les possesseurs héréditaires de trésors analogues sont fiers et heureux de voir d'autres qu'eux-mêmes partager ou même s'approprier leur héritage.

Les chefs-d'œuvres littéraires sont de taille à prendre soin d'eux-mêmes, car il y aura toujours des hommes désireux de connaître à fond leur langage d'origine afin d'interpréter correctement ces chefs d'œuvre ; et puisque les variations dues au temps sont aussi importantes que celles nées d'une autre cause, l'interprète héréditaire n'en sera pas nécessairement le meilleur interprète ; ceux qui ont le plus fait pour l'interprétation des classiques grecs ne connaissent d'ordinaire que fort mal les dialectes du grec moderne.

Donc il ne vaut pas la peine de conserver artificiellement des langages dans un but soit patriotique, soit littéraire ; comme les chemins de fer, ils sont des moyens de communication ; et la question de savoir s'il est désirable de connaître beaucoup de langages ou un seul ne s'éloigne guère de la question de savoir s'il vaut mieux pour chaque pays avoir son unité de mesure ou la même unité de mesure pour tous les pays. La protection que procure contre l'invasion une mesure spéciale est faible ; les facilités de commerce que donne une mesure uniforme sont immenses. L'avantage qu'apporterait à l'Europe et à l'humanité un langage commun serait infiniment plus grand que le dommage causé par l'abandon d'un langage national. Le principe fondamental pour déterminer l'unité des mesures à adopter, si les mesures étaient différentes dans tous les pays, et si l'on décidait de les unifier, devrait être celui-ci : le capital et l'énergie sont des biens à l'actif du monde entier ; par suite, le mode d'unification doit être celui qui dépense le moins de capital et d'énergie.

Les unités de mesure doivent céder la place à celles du pays qui possède le plus de kilomètres de voies ferrées et le plus de matériel de transport.

C'est sur le même principe fondamental que l'on pourrait tenter d'établir un jour l'unification du langage ; peut-être notre Congrès pourra-t-il, pour sa modeste part, en préparer les voies. L'invention d'une langue nouvelle semble être la méthode la moins économique ; car tout langage riche en monuments littéraires et dont on s'est servi pour les besoins du journalisme, possède un stock sous forme de phraséologie et d'idiomes auxquels il faudrait trouver des substituts. Ce stock dans tous les cas représente une dépense d'énergie, et quand il s'agit des langues importantes de la civilisation, une dépense considérable : il serait en grande partie inutilisé si l'unification se faisait, mais ce serait d'une folle prodigalité d'abandonner ce qui pourrait être conservé.

Comme la plupart des institutions humaines, le langage a été l'occasion d'un grand nombre de préjugés et de superstitions ; mais il en reste peu qui méritent maintenant d'être notés ou réfutés.

Pour être excellent, le langage doit être clair sans être pauvre. C'est en ces termes qu'Aristote résuma (comme il avait coutume) tout ce que l'on peut dire à ce sujet. Supposons l'Arabe et l'Anglais parlés par le même nombre d'individus, la balance pencherait pourtant en faveur de l'Anglais, car l'Anglais insère ses voyelles entre des consonnes, emploie des lettres majuscules et peut se servir de caractères italiques ; une page d'Anglais apparaît donc beaucoup plus claire qu'une page d'Arabe. Une pareille épreuve ne suffirait pas pour décider lequel des grands langages de la civilisation occidentale l'emporte, l'Anglais, le Français ou l'Allemand ; aucun d'eux en effet ne laisse à désirer ni en clarté, ni en sublimité. Le seul principe susceptible d'application serait donc celui que nous avons déjà indiqué : le langage dont l'adoption peut être effectuée avec la plus grande économie doit être le langage universellement adopté.

Nous avons déjà vu que l'étude des chefs-d'œuvre littéraires n'a rien à faire avec l'acquisition d'un langage au point de vue pratique. Pour nous, le latin et le grec font partie d'une éducation libérale, le premier, parce que la base de la civilisation européenne est latine, le second, parce que les monuments les plus puissants de la pensée humaine sont grecs. Cependant, un bien petit nombre d'entre ceux qui étudient ces langages pendant leur jeunesse ont plus tard l'occasion de s'en servir pour communiquer avec leurs semblables. Si on les enseigne et si on les cultive, c'est parce que l'homme ne vit pas uniquement de pain. Il n'existe point de raison pour qu'un langage vivant et national quelconque ne survive pas à sa nation comme le latin ou ne règne dans le monde entier comme le grec. Il sera toujours désirable d'en garder une connaissance théorique afin que les générations postérieures puissent apprendre d'où elles sont venues ; et si ce langage a produit des monuments dignes de l'immortalité, ceux-ci seront impérissables.

Mais s'il est à souhaiter que l'on conserve des langages dans ce but ou pour l'usage de ceux qui étudient les formes grammaticales et les racines, cela ne préjuge en rien de la question de savoir s'il est désirable que le monde continue ou non à être une Babel. Le respect et l'affection, qualités qui forment l'essence du patriotisme, peuvent toujours se manifester dans l'art de la conversation et de la beauté ; elles n'ont pas besoin de se déployer dans les questions d'utilité. L'économie et l'efficacité doivent régler le choix des instruments de travail ; et toutes deux désignent, pour une adoption finale comme langue du genre humain, l'un des trois grands langages de la civilisation occidentale. Une mesure de ce genre laisse entière les gloires nationales, et ne touche point à l'indépendance des religions, bien qu'en ce qui concerne les religions leur avenir prochain semble tendre, pour elles comme pour les mers, à unir les

régions qu'elles séparent. Le résultat de cette mesure serait donc uniquement de faciliter les rapports entre les peuples pour le bien de tous et de réaliser une économie d'énergie.

Il est probable que l'unification du langage, dans des territoires importants, s'est plus souvent effectuée par une obéissance volontaire aux principes ci-dessus, qu'elle ne s'est imposée par la force. Il faut, pour atteindre ce but final, une préparation qui nécessairement sera lente; le monde doit devenir bilingue avant d'être unilingue; il importe d'obtenir une plus grande uniformité dans le second langage, destiné à l'emporter finalement sur le premier, sauf dans le seul domaine linguistique. La dépense d'énergie, consécutive au manque d'uniformité de langage, est évidente; c'est ainsi que l'Encyclopédie de l'Islam doit être publiée en trois langues, alors que deux langues devraient être un luxe, et qu'une seule devrait suffire. Mais quand l'homme sera, d'une façon générale, devenu bilingue, quand on aura universellement adopté une langue pour les communications internationales et cosmopolites de tous genres, la voie conduisant à l'unification du langage sera du moins tracée.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

INFLUENCE CONSOLIDATIVE ET SÉPARATIVE DE LA RELIGION

Par T. W. RHYS DAVIDS, Ph.D., LL.D., D.Sc.

Professeur de Religions Comparées à l'Université de Manchester,

et Mrs. RHYS DAVIDS,

*Conférencier Spécial de Philosophie Hindoue à l'Université de
Manchester.*

PLUS l'on réfléchit à ce sujet, plus il apparaît complexe et difficile. Pour le bien traiter, il faudrait examiner, dans l'histoire du monde, tous les cas où une race a été mise en contact avec une autre race, et considérer, dans chaque cas, le rôle joué par la religion et les résultats produits. La comparaison des différents résultats obtenus dans les différents cas ouvrirait alors la voie à des conclusions qui ne sauraient manquer d'être intéressantes et instructives à la fois. C'est là précisément l'un des problèmes auxquels la jeune science des Religions Comparées espère s'attacher quelque jour. C'est aussi un des nombreux problèmes sociaux et religieux auxquels la méthode scientifique n'a pas encore été appliquée. Les faits n'ont pas encore été réunis. Nous n'en possédons que de vagues généralisations tirées d'exemples isolés. Nous avons bien des études suggestives sur un

ou deux des exemples les mieux connus ; mais aucune tentative n'a été faite jusqu'ici pour traiter la question dans son ensemble.

Un cas isolé, bien que ne pouvant servir de base à aucune conclusion générale, peut être utile pour illustrer quelques-unes des difficultés que le problème renferme, quelques-uns des points qu'il s'agira de fixer avant que cette conclusion générale puisse être formulée.

Lorsqu'une horde de superbes barbares ayant embrassé la doctrine de Mahomet qui voue à mort les infidèles, se rua sur les états civilisés de l'Asie, nul doute qu'ils ne fussent inspirés dans leur assaut furieux par ce qu'ils auraient appelé leur religion. Tour à tour, à chacun de ces états, ils proposèrent la terrible alternative : la conversion, le tribut ou l'épée. La propagation, prodigieusement rapide et victorieuse, du Mahométanisme depuis l'origine de son mouvement missionnaire, l'absorption, dans l'espace de trois ou quatre siècles, de la moitié de trois continents, est un problème d'histoire moderne. C'est une démonstration de la puissance de la religion, à la fois comme consolidatif et comme désintégrateur social sans égal. Quel autre mobile, si ce n'est la contrainte impérieuse de la faim, eut été assez puissant pour remuer les différents tronçons de la race sémitique et les rassembler de force sous la bannière du même Prophète, avide du désir de jeter le monde à genoux, devant le trône du Dieu unique ? De la perspective du temps où nous sommes actuellement, ce mouvement nous apparaît comme une frénésie de consolidation humaine, agissant au moyen d'une frénésie de désagrégation non moindre. Quand nous considérons parmi tous ces millions d'hommes, la loyauté de chacun vis-à-vis des autres, en tant que serviteurs du Prophète, ce qui nous frappe, dans le sillage de cette puissante vague guerrière, c'est le pouvoir de rapprochement, de consolidation de la religion. Mais si nous considérons la révoltante barbarie de ce raisonnement : " Parce que X m'a dit ce qu'il fallait croire, je vais te tuer si tu ne dis pas que X a raison," nous restons confondus devant la lamentable division, obstacle à tous les progrès de la paix entre les hommes, et qui est accomplie au nom de la religion.

Et il n'est pas généralement vrai de dire des propagandistes militants, qu'ils soient de l'Islam ou de l'Eglise Chrétienne, que leur mobile dominant est altruiste ou moral. C'est le salut personnel de l'individu lui-même plutôt que le bien de celui qui est persécuté que l'on met en avant comme la seule chose nécessaire et la récompense par excellence. Les fondateurs et les réformateurs de toutes les religions sont des révélateurs du grand amour qui désire ardemment unir toute la race humaine dans l'amour et la concorde. Mais le farouche missionnaire fait plus souvent appel à l'intérêt personnel. Et celui-ci pousse l'ensemble des hommes à suivre plutôt les voies

parallèles de l'individualisme que les voies convergentes de la solidarité et du service mutuel. Ces deux questions : "Que ferai-je pour être sauvé?" et "Que ferai-je pour servir?" peuvent l'une et l'autre être considérées comme religieuses, mais la dernière seulement a essentiellement et entièrement pour objet comme pour résultat, la solidarité. La première de ces questions a parfois trouvé sa solution dans une vie solitaire, retirée, sans rien du sort commun des hommes.

Dans ces deux types extrêmes, par conséquent—le propagandiste qui brandit l'épée et le reclus, misanthrope en apparence—la religion nous paraît se manifester comme un élément de désagrégation parmi les facteurs qui tendent à rapprocher les hommes entre eux.

Mais est-il juste, après tout, en présence des *Jehads* et des Croisades, des persécutions et inquisitions, d'appeler la source et le mobile de toutes ces choses du nom de religion? La religion n'est-elle pas, peut-être, un prétexte invoqué pour voiler les mobiles réels? Considérez, dans n'importe quelle guerre prétendue religieuse, les éléments en présence. Jamais ils n'ont approché le niveau spirituel de l'une ou l'autre des armées que John Bunyan nous décrit dans sa vision de la Guerre Sainte : Les armées célestes du Dieu des armées et les bataillons des esprits malins combattant pour la ruine spirituelle de l'humanité et la reconquête du ciel. Il faut la foi simple d'un enfant pour remplir les camps des Croisés ou des Covenantaires de cœurs aussi ardents, aussi purs et aussi sincères que celui d'une Jeanne d'Arc. Il est aussi impossible de se représenter les premiers Chrétiens allant, l'épée en main, tuer les incroyants, que d'imaginer un Bouddhiste—qu'il soit des premiers ou des derniers—prenant les armes contre ses compagnons d'humanité. "Remets ton épée dans le fourreau," dit Jésus à son premier Croisé. "Si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs combattraient." Et le Chrétien militant ne peut avec justice conclure de ces mots : "Je suis venu apporter non la paix, mais l'épée," qu'il est du devoir d'un Chrétien d'être celui qui tire l'épée. La réponse de Saint Jacques à sa propre question, pour les premiers Chrétiens comme pour tous les Bouddhistes, reste entière sans commentaires ni interprétations : "D'où viennent vos guerres? D'où viennent vos querelles? N'est-ce pas vos passions qui combattent dans vos membres? Vous convoitez et vous ne possédez pas; vous êtes meurtriers, vous êtes jaloux, et vous ne pouvez pas obtenir; vous vous querellez et vous vous disputez; vous ne possédez pas parce que vous ne savez pas demander; vous demandez et vous ne recevez pas, parce que vous demandez mal et pour fournir un aliment à vos passions."¹

"Que les mobiles d'ordre matériel," écrit M. Haines dans son ouvrage *L'Islam, Religion missionnaire*, "fussent pour une large part

¹ Traduction Stappe.

dans la conversion, non seulement des Arabes, mais des autres peuples conquis et convertis par les Sarrasins, cela ne saurait être contesté"; et l'apologiste des Arabes s'étend un peu sur ce fait : " Lorsque les Arabes du désert aride goûtèrent les raffinements de la civilisation et s'abandonnèrent aux délices des palais luxueux de Chosroes, 'Par Allah,' dirent-ils dans leur joie émerveillée, 'même si nous ne tenions pas à nous battre pour la cause de Dieu, cependant nous ne pourrions pas désirer lutter pour avoir toutes ces choses, et en jouir, laissant désormais à d'autres la misère et la faim.'" Le désir du gain, depuis le besoin élémentaire des nécessités de la vie, qui si souvent sépara les Abraham des Loth dans les migrations de peuples, jusqu'à la recherche d'un trésor, qui poussa les Espagnols par delà les mers contre les Aztèques, avec sur les lèvres le cri de Saint Iago—Saint Jacques—ô ironie de l'histoire!—Saint Jacques leur propre accusateur—ce désir du gain a conduit ses armées sous la bannière du zèle religieux.

La haine de race, l'orgueil de race, voilà encore une cause de division, de déchirement entre les hommes et cette haine trouve une issue commode dans le zèle religieux, dans l'agression au nom de l'orthodoxie. La haine de l'étranger comme tel, et non comme infidèle seulement—haine qui survit à l'état de fossile dans le Bouddhisme même, l'évangile de la tolérance et de l'amitié mutuelles (où le terme Ariya a pris le sens, non plus de sympathie de race, mais d'excellence morale) apparaît d'une façon trop visible dans les guerres religieuses pour qu'il soit nécessaire d'en donner des exemples. Et l'inimitié peut être intensifiée si l'étranger est le rival heureux ou s'il représente des institutions sociales radicalement différentes. Quand le Chrétien, mettant son épée dans le fourreau, prie pour tous les Juifs, Turcs, Infidèles et Hérétiques, il confesse que ceux-là ont le plus besoin d'échapper à la damnation qui, non seulement sont des étrangers, mais représentent, ou représentèrent, d'une part, le succès dans les affaires, d'autre part l'agitation agressive et les institutions de l'Asie. L'Espagnol pourrait vivre côte à côte avec le Musulman; le Franc et le Teuton ne le peuvent pas. Et lorsque l'agression, au nom de la religion, s'est produite à l'intérieur des frontières nationales, la fureur d'orthodoxie peut toujours être expliquée, au moins en partie, par des motifs d'ordre politique, social ou économique.

Le bref et incisif résumé de Saint Jacques, que nous avons cité, nous a donc amenés à parler de ce que le Bouddhisme considère comme les deux grandes racines des maux de l'humanité, la cupidité et l'animosité; et nous arrivons à la troisième de ces racines, ou causes, et nous n'hésitons pas à la signaler. Si, conformément à la doctrine Bouddhiste, nous classons le désir de renaître dans le Ciel, dans la catégorie du désir, ou de l'amour du gain; et si nous

éliminons ensuite dans toutes les agressions et inquisitions qui se produisent sous le couvert de la religion, le désir et l'animosité qui s'y expriment, nous ne nous tromperons guère en attribuant les mobiles restants à *moha*, ou l'inintelligence. Jésus a pleuré sur une Jérusalem qui, du haut d'une orthodoxie inintelligente, incapable de comprendre, persécutait les messagers d'une parole nouvelle et plus pure : " Si tu avais su, " avais compris, avais discerné, " les choses qui appartiennent à ta paix ! " Mais maintenant elles sont cachées à tes yeux ! " Que des chefs d'état et des diplomates trouvent, dans la concentration et le rassemblement de forces qui accompagnent une guerre, la meilleure occasion d'effectuer une unité politique, cela peut se concevoir. Mais il est impossible de concevoir qu'une intelligence, ayant réellement saisi l'esprit d'une religion éthique, d'une foi à une divinité bonne, soit prête à déchaîner la guerre sur ses compagnons d'humanité, ou à imposer la croyance par la prison ou le bûcher. La stupidité qui se cache derrière " l'inhumanité de l'homme pour l'homme " est peut-être encore ce qu'il y a de plus tragique. Autre chose : Nous avons fait allusion à l'action désagréante en apparence de la religion dans le cas du reclus, action qui le mène à une vie solitaire et anti-sociale. Mais l'esprit et le tempérament du moine ne sont pas si simples, qu'il agisse par la force d'un seul mobile religieux ou autre. Éliminons d'abord tous les Saint-Jérôme du Christianisme et les Makākassapas du Bouddhisme, qui font de la retraite une cure de repos (*rest-cure*) spirituel dans l'intervalle des labeurs missionnaires, ou encore y trouvent une occasion de production intellectuelle. Ces hommes ne se séparent des autres hommes que pour mieux travailler au bien universel. Il ne faut pas non plus confondre le monachisme avec la vie monastique. À l'intérieur des cloîtres, on renonce généralement au plus vaste commerce du monde en faveur des liens plus étroits entre co-religieux. Il reste le reclus complet, le reclus pour la vie. Ici même, sans lui refuser l'ardeur religieuse, nous discernons d'autres mobiles, sous le prétexte religieux, ou pour dire le moins, côte à côte avec le motif religieux. Il y a des hommes et des femmes qui sont surtout heureux dans la libre nature, il y en a qui étouffent dans les villes, ou dans n'importe quel entourage médiocre ; d'autres peuvent avoir des atavismes, être morbidement timides, ou autrement anormaux.¹ Mais ils sont des types réels. Et comme toute religion vraie nous ordonne de cultiver l'habitude, avec Plotin et avec les Bouddhistes, d'aller vivre " seul dans la solitude, " ceux d'entre eux qui ne sont pas franchement irrégieux trouvent dans cet ordre divin la sanction de leur tendance naturelle.

¹ G. Havelock Ellis, *Contemporary Review*, février 1909, et C. Rhys Davids, *The Quest*, avril 1910.

Si, d'autre part, nous étudions les progrès des divers groupes sociaux dans le sens de l'unité et de la concorde, accomplis au nom de la religion, nous trouverons la même difficulté à affirmer que la force motrice soit réellement religieuse. L'amour bien humain de la nouveauté et du changement peut accepter avec joie l'inoculation d'idées religieuses venant du dehors, et fraterniser avec leurs adeptes au delà des frontières. Ces derniers s'imagineraient que la fraternité humaine est en progrès grâce à leur œuvre missionnaire zélée. Mais pour les intérêts conservateurs du pays, ceux qui ont reçu les idées nouvelles sont allés à la recherche de dieux étrangers. Il y a encore le plaisir d'être en nombre, qui fera peut-être davantage pour remplir églises et chapelles que le besoin d'adoration ou d'édification. Des troubles politiques, affectant dans un empire les différents éléments de la race, peuvent amener un changement dans la profession religieuse, comme cela s'est produit en Autriche. Et les "tests" religieux, demandant des certificats et des professions de foi avant d'accorder les moyens d'existence, produisent aussi parfois une unité religieuse apparente qui n'est rien moins qu'authentique.

Pour conclure ce rapide exposé d'un grand sujet : La question de savoir si la religion est une force de division ou d'union, ne saurait être résolue simplement par un oui ou un non. Si profond que soit l'instinct religieux dans le cœur de l'homme, il ne saurait s'exprimer en dehors de ses autres instincts, quand même il peut servir et sert effectivement à les voiler. En conséquence, selon que ces instincts produisent la désunion ou la solidarité, ainsi en sera-t-il de l'activité religieuse qui est mise à leur service.

Comme servante de la théologie, comme sanction de telle ou telle institution sociale, comme croyance cristallisée et mise en formule, ou comme secte dans une croyance, la religion peut devenir une affaire de race. Ainsi diminuée, elle tendra plutôt à rendre plus profonde la ligne de séparation entre les peuples qu'à les rapprocher davantage.

Mais comme instinct enraciné au fond du cœur, la religion franchit les barrières entre les races en proposant aux individus le lien d'une aspiration commune. Et à mesure que le jour des dogmes s'avance vers son lent crépuscule, et que la véritable infériorité de la religion sera comprise, nous en arriverons peut-être à renverser le rapport entre la religion prétexte, et les autres mobiles se couvrant de son nom. De plus en plus nous regarderons les autres mobiles comme le prétexte et l'expression de l'instinct religieux, qui est le plus noble "élan créateur" de notre être. Nous en arriverons à admettre que la radio-activité de toute religion humaine (que la religion de tout homme) puisse devenir dans le cœur une source divine d'action, et à regarder comme un prétexte à cette religion toutes nos aspirations de

¹ Nous faisons allusion à l'expression de Bergson, "L'élan vital et créateur."

progrès humain, progrès dans la santé et la science, dans la beauté et le bonheur.

Mais cette source intérieure spirituelle agira encore, et toujours à la fois pour diviser et pour réunir. Les hommes et les femmes en harmonie avec elle, se rencontreront de plus en plus, comme ils se rencontrent ici aujourd'hui dans l'union et dans leurs efforts coordonnés de compréhension mutuelle et de progrès dans la fraternité. Mais le guide intérieur n'en demandera pas moins à tel homme ou à telle femme de cultiver la solitude et la sélection divine; toujours il leur demandera tantôt de s'éloigner, tantôt de se rapprocher, comme il convient au véritable aristocrate de l'Esprit; toujours il les pressera, de temps à autre, de fuir "seuls dans la solitude," pour alimenter ou créer à nouveau l'étincelle vitale de la flamme divine à l'autel de l'Idéal.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

DIFFÉRENCES D'HABITUDES ET DE MŒURS, ET LEUR RÉSISTANCE AUX CHANGE- MENTS RAPIDES

Par le Professeur GIUSEPPE SERGI, *Rome.*

(a) *Différences et Résistance.*—Personne, parmi ceux qui possèdent quelque connaissance de la vie sociale des peuples, des nations et des tribus primitives, ne peut ignorer qu'il existe chez ceux-ci des coutumes différentes et diverses sortes de morales; il suffit d'observer comment se comportent les individus dans l'action collective, et comment se conduisent les groupes quand ils agissent en commun pour s'apercevoir combien les rites du mariage et des funérailles, les festins et les combats, les services religieux, le respect de la vie humaine et de la propriété ainsi que les lois qui s'y rapportent, diffèrent selon les divers groupes de la race humaine. En étudiant leurs codes moraux et leurs religions, dans leurs manifestations extérieures du moins, nous constatons de grandes divergences et un fossé profond, aussi bien entre les groupes les plus importants de l'humanité qu'entre ceux de moindre importance.

Il ne semble pas nécessaire de démontrer ces différences par une longue exposition des faits; car ils tombent d'eux-mêmes dans le domaine de l'observation générale et il est facile de les noter au cours des relations que les peuples entretiennent ou s'efforcent d'entretenir les uns avec les autres.

En Europe, sauf peut-être dans la partie orientale, les grandes et les petites nations ont maintenant une tendance à se rapprocher quant

aux mœurs et aux coutumes. Les objets et les inventions d'un usage quotidien passent aisément d'un peuple à l'autre, sont imités, tombent plus ou moins rapidement dans le domaine commun, et sont acceptés sans difficulté ni résistance, souvent même avec une vive satisfaction. En dépit de cette tendance, résultat de siècles d'échanges entre les peuples Européens, il existe néanmoins chez la plupart d'entre eux, des habitudes différentes dans la manière de vivre, dans l'interprétation de la morale et dans le caractère religieux, bien que la religion dominante en Europe soit le Christianisme. Nous rencontrons, par exemple, des différences parfois profondes dans le culte, dans la forme des rites religieux et dans la conception de certains principes chrétiens, qui constituent la base commune de pratiques très diverses.

Mais l'on rencontre des différences analogues, différences de formes extérieures, dans les diverses régions d'une seule et même nation. Ces diversités sont le souvenir d'un temps où ces régions menaient une existence séparée et forment les caractères survivants de chaque fraction d'un peuple. Il suffirait pour le prouver de donner une simple liste des coutumes particulières qui persistent dans leur intégrité et continuent à ne point changer dans les nations historiques de l'Europe ; en Italie, avec ses divisions primitives en régions ; en France ; dans les Iles Britanniques ; et partout où l'on trouve des faits intimement liés à la vie morale, dans ses rapports avec les formes religieuses extérieures. Ces faits manifestent la persistance profonde des mœurs et comment elles survivent à toutes les vicissitudes des bouleversements politiques.

Le peuple qui semble le plus éloigné de certaines coutumes, universellement établies à l'heure actuelle en Europe, est la Russie. Bien que les idées et les coutumes de l'Europe occidentale aient pénétré parmi les Russes et aient été acceptées et imitées par certaines classes de la société, rien encore n'est changé dans la masse énorme du peuple. Il apparaît donc comme un monde entièrement séparé du reste de l'univers, qui se suffit à lui-même et ignore ce qui se passe en dehors de ses frontières.

Mais les différences dans les mœurs et la morale aussi bien que dans les sentiments religieux sont beaucoup plus profondes en Asie, où jusqu'à présent a régné l'immobilité et où la pensée étrangère n'a que peu ou point pénétré. Le Thibet en est l'exemple le plus caractéristique : demeuré complètement fermé aux Européens, il n'a été soumis à aucune autre influence que celle des Chinois et il a accepté la religion du Bouddha dont l'origine est hindoue. La vie sociale et politique, dans son caractère entièrement théocratique, y est séparée de toute communication avec le monde extérieur et demeure animée d'une xénophobie lui permettant seule de continuer à garder les mœurs qui lui sont propres. Ce peuple, isolé et défendu par des

conditions géographiques spéciales, possède donc un caractère particulier qui montre une persistance extraordinaire à conserver ses mœurs.

La Chine, énorme agglomération de peuples qui, pendant des siècles, sont demeurés isolés les uns des autres, a enfin réussi à les unir par un mouvement d'évolution intérieure et en empêchant toute pénétration étrangère. Elle s'est créée une civilisation profonde et caractéristique, une civilisation extrêmement développée, qui existe depuis des milliers d'années et qui en langage, en écriture, en politique, en gouvernement, en religion—reposant sur le culte des morts—en morale, œuvre à la fois philosophique et populaire d'un grand sage, possède des formes qui lui sont propres. Elle a vécu dans sa grandeur et son isolement, pratiquant la xénophobie la plus stricte afin de garder ses coutumes et de conserver sa civilisation, sa morale et sa religion. Pourtant, en dépit de cette aversion pour tout élément étranger, la religion du Bouddha et le Coran ont réussi à pénétrer en Chine ; mais jusqu'à ces temps derniers, aucune autre influence n'était parvenue à s'y insinuer.

Ne croyons pas cependant que les divers peuples qui forment l'unité nationale de la Chine aient perdu leurs coutumes particulières et leurs mœurs primitives ; comme chez tous les autres peuples où des formes nouvelles de morale et de religion se sont introduites et imposées, les formes anciennes demeurent, survivent et persistent à résister à tout changement, tandis que les éléments nouveaux se mêlent et s'unissent aux anciens. En Chine, par exemple, il est facile d'observer, en même temps que le Bouddhisme et le Confucianisme, la croyance aux esprits et d'autres coutumes venues de peuplades diverses aux temps primitifs.

Nous trouvons au Japon des conditions analogues : le développement récent de cette grande nation, dû en partie à la façon dont il s'est européenisé quant aux questions politiques et militaires, n'a pourtant pas le moins du monde altéré ses mœurs nationales, si différentes de celles d'Europe. Le peuple y est demeuré fidèle et garde résolument les coutumes et les façons de vivre qui lui sont particulières.

Mais c'est dans la morale et dans la religion, qui d'ordinaire sont étroitement unies chez un peuple, que la persistance et la résistance au changement apparaissent le plus clairement. C'est dans ce domaine que ceux qui croient améliorer la morale d'un pays en y introduisant le christianisme ont coutume d'exercer leur influence réformatrice. Et ils rencontrent une résistance qui s'oppose non seulement à un changement rapide mais encore à une propagande lente et pacifique. Ce fait est confirmé par les exemples empruntés à l'œuvre patiente des missions religieuses parmi les peuplades primi-

tives, les nations civilisées ou à demi civilisées. Je citerai à cet égard la Chine et le Japon qui ont résisté pendant longtemps à l'envahissement du christianisme et s'y opposent encore avec vigueur. Les fruits de cette propagande laborieuse sont peu abondants; ils manquent parfois totalement; c'est un travail dépourvu de résultats. Il est inutile de le nier, puisque nous savons que le nombre des convertis est très minime, comparé à la population tout entière.

Cette résistance n'existe pas seulement chez les peuples qui répugnent aux dogmes nouveaux et aux formes nouvelles de moralité, mais encore parmi les individus qui dirigent les affaires de l'Etat, soit par pure obstination, soit par crainte de voir la vie de l'Etat troublée par d'autres changements, conséquence des premiers. C'est à ce sentiment qu'il faut attribuer la xénophobie.

En outre, le résultat de ces conversions est douteux: nous ne pouvons guère savoir, en effet, si le changement qui s'est opéré chez les convertis est réel et complet, ou simplement superficiel. Et le succès n'est ni plus profond ni plus sincère parmi les tribus primitives. Nous savons seulement que la résistance qu'elles opposent à une morale et à une religion nouvelles est assez violente pour entraîner souvent la révolte et le meurtre. L'histoire est pleine d'exemples de ce genre.

(b) *Psychologie de la Résistance.*—Pour bien comprendre quelle fut l'origine de cette résistance à des mœurs et à une morale nouvelles, il serait, je crois, utile d'énumérer rapidement les facteurs psychologiques et sociaux qui ont déterminé ce phénomène.

L'état psychique d'un individu prend deux formes: la forme *statique*, si nous regardons ses idées comme persistantes ou comme des connaissances acquises et accumulées; et la forme *dynamique*, si nous considérons leur activité et leur mobilité. Ces deux formes sont inséparables, si ce n'est par analyse; elles sont intimement reliées l'une à l'autre, en ce sens qu'elles peuvent se succéder, par exemple dans le passage du repos au mouvement et vice versa.

Les connaissances acquises qui constituent le patrimoine de l'intelligence, demeurent dans la position statique, en tant que formes inaltérables de la pensée. Elles passent à l'état dynamique quand elles se renouvellent ou s'incorporent soit aux raisonnements, soit aux actes qui servent à la conduite de la vie ou à quelque autre but. Dans ce cas, une impulsion est nécessaire pour déterminer le mouvement dynamique; et cette impulsion est le *sentiment*, sous ses formes variées; il constitue le mouvement dynamique, la force motrice qui, semble-t-il, entraîne à l'action.

Ce phénomène est purement intérieur, individuel et psychologique, mais il dépend d'autres facteurs intérieurs ou extérieurs qui agissent comme forces d'impulsion, ou stimulants, et comme éléments destinés à favoriser la vie psychique dans l'état social. Car l'homme ne vit

pas seulement d'une existence individuelle, mais encore et surtout d'une existence sociale. Des relations intimes et réciproques existent entre l'homme et la société ; de là naît un courant d'action et de réaction qui mène à l'union inséparable de l'individu avec ses semblables, considérés collectivement. Les conditions psychologiques intérieures de chaque individu sont si mêlées aux conditions sociales extérieures que les premières ne peuvent subsister sans les secondes ; l'individu n'est qu'un membre du corps social.

Bien plus : chaque individu dépend physiquement et psychologiquement des conditions antérieures à son existence, c'est-à-dire de ses ancêtres et de sa famille, qui lui ont transmis par hérédité ou qui lui communiquent des caractères particuliers de sa vie psychique et de sa vie matérielle. Ce sont des facteurs qui souvent échappent à l'observation et que l'on néglige ; mais ils ont une grande importance pour les conditions psychologiques de chacun.

Je dois ici énumérer rapidement les facteurs qui, par leur action collective, servent à former l'état psychologique individuel de l'homme. Ce sont :—

Les caractères héréditaires, physiques et psychologiques, qui apparaissent comme des instincts.

La suggestion sous toutes ses formes, venant de la famille et de la vie sociale.

L'imitation, ou la tendance à imiter inconsciemment les faits et gestes de la communauté sociale.

L'éducabilité et les modifications qu'elle entraîne l'influence humaine.

La tendance grégaire, ou la tendance à suivre, pour la conduite sociale, les sentiers tracés par d'autres, et à se conformer à leur exemple.

La sociabilité, caractère très fortement développé chez l'homme.

Tous ces facteurs servent à former chez les individus un organisme psychologique qui devient la base de toute la vie humaine, en tant que se manifestant par la pensée et par l'action. On contracte des habitudes qui ne sont pas seulement des formes actives, manifestées par des actes, mais encore des formes statiques, c'est-à-dire des formes de pensée auxquelles correspondent des formes dynamiques d'action : il s'établit, en effet, une corrélation entre les sentiments dominants qui se développent de façons variées. Cet organisme psychologique tout entier prend le nom et revêt le caractère d'un *automatisme* qui suppose une adaptation, complète et déjà établie, des idées ou des connaissances acquises aux sentiments et aux impulsions, dans le domaine de la pensée et de l'action.

L'automatisme est un élément très utile dans la vie de l'homme. Quant il s'est formé, il dispense de tout effort dans les mouvements et dans les actes, car il suit une pente naturelle, aisée, il avance d'un cours plus égal que la pensée et que l'action et en assure la continuité avec une surprenante uniformité. Alors s'établit ce que nous pouvons appeler *l'inertie* psychologique, qui est en tout semblable à l'inertie physique ; elle consiste dans la durée persistante d'un seul et même état psychique qui se maintient jusqu'au moment où une force supérieure réussit à le faire changer, et le remplace par un nouvel état psychique différent.

L'exposition très brève que je viens de faire sur l'organisme psychologique, sa formation, ses facteurs internes et sociaux et l'état final que j'ai nommé *l'inertie* psychique, nous explique comment naissent les habitudes et les coutumes et nous démontre que la conduite morale, unie à des sentiments et à des actes inspirés par l'idée religieuse, se confond bientôt avec les mœurs et en tire la force de résister aux changements.

Si la résistance est grande chez les individus considérés séparément, elle devient bien plus forte dans un groupe collectif. La raison en est que, l'organisme psychologique et l'inertie psychique existant déjà, il s'ensuit dans la masse sociale une multiplication de résistance ; et si, dans les phénomènes physiques, nous comparons la résistance individuelle à la résistance collective il nous est permis de dire que celle-ci équivaut au carré de la masse qui compose le groupe humain.

Conclusions pratiques.—Quelle devrait être l'attitude d'une nation envers une autre ou envers les peuples avec lesquels elle est en relations, pour ce qui est de la diversité des mœurs, des morales et des religions ?

La réponse qui s'offre immédiatement à nous est celle-ci : ne tenter aucun changement et respecter les usages qui existent, en même temps que les sentiments qui les accompagnent, car la répugnance qu'éprouveront les peuples en question à modifier leur manière de vivre peut troubler de bonnes relations internationales, pousser à la révolte, à l'effusion du sang, à la guerre.

Mais cette réponse très générale permet quelques modifications suivant le caractère des relations établies entre les différents peuples, et aussi suivant le degré du développement intellectuel et de la civilisation des peuplades dont il s'agit. Les relations peuvent être uniquement commerciales et, quelle nécessité y aurait-il alors pour les nations étrangères à vouloir faire adopter des mœurs nouvelles ? Elles peuvent être politiques, grâce à une alliance, et, dans ce dernier cas, pas plus que dans le premier, on ne devrait essayer de changer les formes de la vie sociale et les sentiments des peuples alliés ; si ce

n'est pourtant dans le but de les rendre plus amicaux et plus sincères, pour le commun bénéfice des deux nations. On doit laisser ces changements possibles au temps, aux besoins nouveaux, à la commodité, et aussi à l'imitation qui est un instinct si profond chez l'homme.

Mais s'il existe parmi ces nations des coutumes barbares très enracinées et qui répugnent au sentiment d'humanité, doit-on employer son influence à les changer ? Je le crois ; mais lentement, par l'exemple et la persuasion que l'on fait peu à peu pénétrer dans l'esprit du peuple et qui y développent des sentiments nouveaux et des habitudes nouvelles. En agissant ainsi, l'on ne doit pas insister d'une façon directe ; ni prendre ce prétexte pour changer du même coup les formes du culte et les sentiments religieux, les plus profonds de l'âme humaine, les plus résistants—en déclarant qu'une religion est plus morale ou plus civilisatrice qu'une autre. L'histoire des relations entre les divers peuples montre clairement que des tentatives de ce genre ont engendré de nombreuses révolutions, des manifestations de haine envers les étrangers, et même, dans les cas extrêmes, des guerres.

On ne devrait user, envers les tribus sauvages que l'on rencontre en Afrique et en Océanie, d'aucune violence pour modifier leurs coutumes ou pour les convertir au christianisme. Il faudrait plutôt introduire chez ces peuplades des arts et des métiers utiles ; leur enseigner des manières de vivre plus dignes d'être humains, leur apprendre le respect de la vie d'autrui ; mais peut-être faudrait-il commencer par la respecter soi-même et ne point imiter certains Européens que la soif de l'or et du gain pousse à maltraiter les indigènes, sans aucun souci pour leur existence, leurs familles et leur propriété, et qui exigent pourtant des mêmes tribus le respect et l'obéissance.

Sous le régime du protectorat, on devrait avoir pour les coutumes des populations soumises à ce régime, le même respect que celui qui existe entre des nations amies, quand ce ne serait que pour éviter les ressentiments, la révolte et la guerre. Si la puissance qui a organisé le protectorat possède certains sentiments d'humanité et se conduit comme il sied envers le peuple qu'elle protège, elle peut lui faire adopter de nouvelles coutumes en lui proposant son propre exemple et en lui montrant l'utilité immédiate de ces coutumes ; mais elle ne doit jamais les lui imposer par la violence.

Tout homme devrait éprouver de la sympathie pour ceux qui, habitant la même planète, ont été créés comme lui et sont des êtres vivants, avec les mêmes droits à exister et à conserver leur vie.

La sympathie, sentiment le plus général et le plus répandu de la nature humaine, est celui qui produit par son action le plus d'effets

bienfaisants, en écartant les dangers de conflits qui seraient souvent à la fois inutiles et cruels. La sympathie humaine exige le respect pour les idées et les mœurs de tous les peuples, car ces idées comme ces mœurs sont la manifestation d'une vie sociale et d'une organisation qui date de temps immémoriaux.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LA PERMANENCE DES DIFFÉRENCES MENTALES ENTRE LES RACES

Par CHARLES S. MYERS, M.A., M.D., Sc.D.

Professeur de Psychologie expérimentale à l'Université de Cambridge.

JE me propose de soumettre à l'examen des membres de ce Congrès les quatre propositions suivantes:—

I. Les caractères mentaux de la majorité de la classe paysanne dans l'Europe entière sont essentiellement les mêmes que ceux des communautés primitives.

II. Les différences existantes entre ces deux classes d'êtres sont la conséquence des différences de milieu et de la variabilité individuelle.

III. Les relations établies entre l'organisme et son milieu, considéré dans son sens le plus large, sont les causes dernières des variations tant physiques que mentales.

IV. Cette proposition une fois reconnue, l'on doit également admettre la possibilité d'un développement progressif pour tous les peuples primitifs, pourvu que leur milieu puisse se transformer de façon appropriée.

Je me permets de présenter de propos délibéré la première de ces propositions qui est le fruit de l'expérience d'une année passée dans les Iles du Détroit de Torrès et à Bornéo, et d'un séjour un peu plus long en Egypte et au Soudan. J'ai eu la bonne fortune de visiter les Iles du Détroit de Torrès et l'île de Bornéo comme membre de l'Expédition anthropologique de Cambridge dirigée par le Dr. Haddon ; au cours de cette expédition, je me suis principalement appliqué, avec le Dr. Rivers et M. W. MacDougall, à étudier les caractères mentaux des peuples primitifs ; en Egypte et au Soudan j'ai eu de nombreuses occasions de me livrer à des études analogues, mais elles furent moins systématiques.

Les résultats de l'Expédition de Cambridge aux Iles du Détroit de Torrès ont prouvé que pour l'acuité de la vue, de l'ouïe, de l'odorat,

etc., ces peuples ne sont pas sensiblement différents des nôtres. Nous en concluons que les étonnantes légendes alléguées par divers voyageurs à l'effet de démontrer le contraire doivent trouver leur explication non dans l'acuité des sensations, mais dans l'acuité d'interprétation des peuples primitifs. Conduisez un sauvage dans les rues encombrées d'une cité populeuse, et vous verrez quelle quantité de spectacles et de bruits lui échapperont pour cette raison qu'ils ne représentent rien pour lui. Prenez de même un marin, dont la faculté de discerner un vaisseau à l'horizon paraît si extraordinaire au terrien, et essayez de lui faire découvrir des micro-organismes dans le champ d'un microscope. Est-il donc surprenant que l'homme primitif soit capable de tirer des conclusions, qui semblent merveilleuses à un étranger, des moindres points à peine visibles dans le lointain, des sons les plus faibles, des odeurs et des empreintes les plus légères de la jungle? Des traits de ce genre ne servent qu'à attester l'extraordinaire puissance d'observation que l'on rencontre chez l'homme primitif à propos des choses dont il a besoin et qui, par conséquent, offrent de l'intérêt pour lui. La même capacité se retrouve dans le nombre considérable de mots qu'il invente pour désigner le même objet, par exemple un certain arbre aux divers degrés de sa croissance.

Nous pouvons donc conclure qu'il n'existe aucune différence fondamentale entre les facultés d'acuité sensorielle, ni même de discernement sensoriel des communautés primitives et des communautés civilisées. Bien plus, il n'y a entre elles aucune preuve de différence quelconque de mémoire, si ce n'est peut-être une tendance plus grande chez les primitifs à choisir les connaissances purement mécaniques et à y exceller de préférence aux connaissances rationnelles. Mais l'on retrouve assurément ce même caractère chez le paysan Européen. Il ne confiera jamais de choses à sa mémoire en pensant à leur sens, s'il lui est possible de les apprendre par cœur.

Quant au tempérament, nous en rencontrons exactement les mêmes variétés dans les communautés primitives et dans les communautés civilisées. Dans toute société primitive, l'on trouve des individus frivoles, des individus graves, des énergiques, des indolents, des joyeux, des moroses, des gens d'humeur égale, d'humeur violente, irréfléchie ou philosophique. D'autre part, les différences moyennes entre divers peuples primitifs sont aussi frappantes que celles qui existent entre, par exemple, l'Allemand ordinaire ou l'Italien ordinaire.

C'est une erreur générale mais manifeste de supposer que l'homme primitif se distingue du paysan civilisé en ce qu'il est plus libre et que sa conduite est moins sujette au contrôle. Le sauvage, au contraire, est beaucoup plus entravé que nous ne le sommes par des lois et réglemens sociaux. Sa vie n'est qu'une longue soumission

aux exigences des mœurs. Il peut, par exemple, être forcé de remettre à autrui, dès leur naissance, ses propres enfants ; on peut lui défendre de parler à certains de ses parents ; le choix qu'il fait d'une épouse peut être limité très strictement par des lois traditionnelles ; il lui faut à chaque instant accomplir des cérémonies et offrir des présents pour écarter le mauvais sort. Quant à l'empire que les primitifs exercent sur leur propre conduite, c'est une chose qui varie beaucoup suivant les différents peuples. Mais s'il était nécessaire, je pourrais citer bien des exemples d'empire sur soi-même qui feraient honte aux membres de nos communautés les plus civilisées.

Puisque dans tous ces divers caractères mentaux, il n'existe aucune différence appréciable entre les communautés primitives et avancées, voici la question qui se pose : quelle est entre eux la différence la plus importante ? On me répondra : la faculté de penser de façon logique et abstraite. Mais par quelle quantité de pensée logique et abstraite le paysan Européen est-il supérieur à son frère primitif ? Étudiez le *Folk-lore* de nos campagnes, étudiez les pratiques superstitieuses encore courantes à l'heure actuelle en matière de médecine et de religion dans toutes les communautés paysannes d'Europe ; quelles différences essentielles y découvrirez-vous ? On allèguera, il est vrai, que l'on continue machinalement ces pratiques, qu'elles sont simplement les vestiges d'une période où l'on y croyait, où l'on y trouvait une signification. Mais j'en suis convaincu, cette explication est loin d'avoir une portée générale et en tout cas elle s'applique également à un grand nombre de coutumes et de cérémonies des peuples primitifs.

L'on dira peut-être que si les paysans d'Europe, pour la plupart, ne pensent pas de façon plus logique et plus abstraite, ils possèdent pourtant la possibilité de ce genre de pensée, réalisable du jour où les conditions—éducation et autres—lui permettant de se manifester, seront mises à leur portée. C'est eux qui ont produit les génies de l'Europe—la longue série d'artistes et d'inventeurs qui se sont élevés des rangs les plus humbles de la société.

Je m'occuperai plus tard de cette objection. Pour le moment, il suffit qu'on me concède le point suivant : les paysans d'Europe, pour la plupart, ne se servent pas de leurs facultés intellectuelles d'une manière plus logique ou plus abstraite que les peuples primitifs. Je maintiens que la supériorité qu'ils peuvent posséder est due à la différence (1^o) de milieu, (2^o) de variabilité.

Souvenons-nous, en effet, que le paysan d'Europe se développe dans un milieu plus ou moins civilisé ; qu'il apprend un langage plus ou moins bien développé et écrit, qui lui sert d'instrument plus facile et stimule plus vivement la pensée abstraite ; il est né dans une religion plus ou moins avancée. Tous ces avantages, ainsi que les

avantages d'une éducation plus complexe, le paysan Européen les doit à ceux qui lui sont supérieurs en intelligence et en degré de civilisation. Dépouillez le paysan de ces conditions favorables, plongez-le dans le milieu social de l'homme primitif actuel, et quelle différence dans la faculté de penser demeurera entre eux ?

La réponse qu'entraîne cette question m'amène à la seconde différence que j'ai énoncée, la différence de variabilité.

J'ai déjà fait allusion aux divergences de tempérament que l'on remarque parmi les membres de chaque communauté primitive. Mais si accentuées que soient ces différences individuelles et d'autres analogues, je m'imagine qu'elles sont moins prononcées parmi les peuples primitifs que parmi les peuples plus avancés. Cette différence dans la variabilité, si elle existe réellement, est sans doute le résultat de mélanges de races plus fréquents et du milieu social plus complexe que l'on rencontre dans les communautés civilisées. En d'autres termes, la variabilité du sauvage s'explique par les données de comparaison qu'ont fournies certaines investigations psychologiques. Une communauté civilisée peut ne pas différer beaucoup d'une communauté primitive dans la moyenne d'un caractère donné, mais les déviations extrêmes qui l'écartent de cette moyenne, seront plus nombreuses et plus prononcées. Ce genre de variabilité a probablement une autre source. Les membres d'une communauté primitive se conduisent en face de l'expérience à laquelle on les soumet de la façon la plus simple du monde, à l'aide d'un processus mental que nous appellerons A ; tandis que les individus appartenant à une civilisation plus avancée emploieront d'autres processus mentaux, en outre de A, mettons B, C, D, ou E, chacun d'eux en usant à des degrés différents pour s'acquitter de la seule et même épreuve. Finalement il existe, très probablement, une troisième sorte de variabilité dont l'origine est due en fin de compte aux conditions du milieu et qui se manifeste par des mouvements extrêmes d'instabilité nerveuse. Il est probable que les individus exceptionnellement arriérés et les génies exceptionnels sont plus communs parmi les peuples civilisés que parmi les peuples primitifs.

Nous rencontrons des traits analogues dans l'étude des différences sexuelles. Les résultats moyens d'épreuves diverses auxquelles on soumet les facultés mentales des hommes et des femmes ne donnent pas, somme toute, des résultats très différents pour les deux sexes, mais les hommes montrent toujours des variations individuelles considérablement plus importantes que les femmes. Et ici, tout au moins, la relation qui existe entre la fréquence de l'insuffisance mentale et du génie dans les deux sexes est incontestable. Nos asiles d'aliénés contiennent un nombre beaucoup plus grand

d'hommes que de femmes, mais en compensation, le génie est certainement moins fréquent chez les femmes que chez les hommes.

Cette constatation m'amène au difficile problème que soulève l'influence du milieu. Car l'on allèguera que ces différences, et d'autres différences mentales d'origine sexuelle, sont en grande partie le résultat des différences de milieu exercées pendant des siècles. On me demandera, par exemple, de retenir l'augmentation indiscutable de la taille des femmes survenue à la suite de l'éducation physique et athlétique qu'elles reçoivent à notre époque. On accorde, il est vrai, que la stature est l'un des caractères physiques les plus aisément modifiables ; mais n'est-il pas possible que les différences intellectuelles qui existent à présent entre les sexes n'arrivent également à décroître pour disparaître finalement peut-être, quand les conditions de milieu auxquelles l'homme et la femme sont soumis seront devenues peu à peu équivalentes ?

En vérité, la question n'est pas facile à résoudre. Qui sait également à quel degré de puissance mentale pourrait atteindre une communauté quelconque si son milieu pouvait toutefois se modifier de façon appropriée ? Qui aurait pu prévoir l'étonnante faculté de discernement que développe la pratique, chez l'expert en vins ou le dégustateur de thés ? Avec quelle surprise n'apprenons-nous pas que les enfants de l'île Murray, qui ont en ce moment un Écossais comme professeur, sont estimés par lui très supérieurs en capacité arithmétique aux enfants d'une école Anglaise moyenne, alors que le langage de leurs parents comportait uniquement des mots pour désigner les chiffres un et deux et se bornait à exprimer le nombre trois par un-deux, et quatre par deux-deux ! Qui sait quelles puissances intellectuelles peuvent se trouver à l'état de sommeil même dans les communautés primitives, prêtes à éclore et à fleurir, aussitôt qu'elles se trouveront placées dans un milieu convenable ?

A l'encontre de ce point de vue, il en existe un autre. Pour ce que nous en savons jusqu'ici, il se peut que les fonctions essentielles inhérentes à la qualité de femme déterminent non seulement les particularités physiques du sexe mais encore une uniformité plus grande du caractère mental.

De même, le milieu spécial dans lequel se sont développés la couleur et le physique du nègre peut avoir produit une médiocrité plus uniforme de ses facultés intellectuelles. Ou peut-être existe-t-il une corrélation obscure mais *directe* entre la rareté ou l'absence de génie et de folie d'une part, et la nature physique du nègre et de la femme, d'autre part ? Il est certain qu'il n'existe pas d'exemple de génie musical de premier ordre—et par génie, j'entends naturellement l'originalité dans la composition musicale—parmi les femmes d'Europe, en dépit de siècles de conditions favorables.

De même aussi, nous n'avons point d'exemple de génie de premier ordre parmi les nègres américains de sang pur, en dépit du grand nombre de nègres qui font aux Etats-Unis leurs études dans les Universités. Il est vrai que leur milieu d'adoption—et en particulier la condition sociale et le climat—doivent être pris en considération. Nous connaissons bien le type d'individus que produisent le mépris et la persécution ; mais ces influences n'atteignent certainement que le développement moral de l'individu et n'affectent guère son développement intellectuel. N'oublions pas non plus que les génies sont également rares dans la population blanche des Etats du Sud de l'Amérique.

Toutes les recherches récentes tendent à prouver que l'influence du milieu sur les caractères biologiques est beaucoup plus puissante et directe qu'on ne l'avait jusqu'ici supposé. Dans la croissance, comme dans le développement organique, il est nécessaire de conserver un état d'équilibre, et si les conditions internes ou externes affectant l'organisme changent, ses caractères essentiels se trouvent du même coup altérés—par un changement soit analytique, soit synthétique. Si ces caractères ne se modifient pas ou si les modifications ne sont pas celles qui conviennent, l'organisme ne s'adapte plus à son milieu et tôt ou tard il doit périr, soit immédiatement, soit au cours de la première, seconde, ou troisième génération.

Que les variations ainsi produites dépendent de conditions internes si profondément enracinées qu'elles sont transmises par l'hérédité en dépit de changement ultérieurs et subséquents dans le milieu externe, ou qu'il n'en soit rien, peu importe pour le but que nous nous proposons actuellement. Il nous suffit de retenir ce fait : il ne se produit de variations que lorsqu'il survient une perturbation quelconque dans l'équilibre ordinaire qui doit s'établir entre l'organisme en croissance et les conditions tant internes qu'externes auxquelles il est exposé. La somme totale des conditions internes et externes constitue le milieu. C'est au cours de perturbations de ce genre que se sont développées les différentes races de l'humanité. Des perturbations nouvelles et appropriées les modifient chaque jour et les modifieront encore dans l'avenir.

Quand les conditions sont trop soudaines, la race finit par s'éteindre. Je n'ai nulle intention de discuter ici si les modifications dans les conditions externes sont immédiatement ou finalement transmissibles par l'hérédité, et, dans l'affirmative, jusqu'à quel point. Car cette question, me semble-t-il, ne modifie en rien la vérité de ma quatrième proposition, affirmant que si le milieu peut être modifié, petit à petit, sans doute avec une suffisante lenteur et à coup sûr dans un sens approprié, il est possible que les caractères tant physiques que mentaux des races les plus inférieures

arrivent finalement à rejoindre ceux des races les plus élevées, et vice versa.

Si nous admettons, comme nous le devons, je crois, que les races blanche et noire doivent en fin de compte leurs caractères respectifs à leur milieu, il n'y a point de raison *a priori*, me paraît-il, pour nier la possibilité d'une interversion dans les différences qui les séparent, pourvu toutefois que le milieu auquel ils sont respectivement soumis, se trouve interverti, pendant des centaines de milliers d'années.

J'avais déjà écrit ce rapport, lorsque j'ai lu le très intéressant et très important ouvrage que vient d'écrire le Professeur Lévy-Brühl : *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*. Celui-ci prend dans son livre une attitude qui, sur certains points, diffère diamétralement de la mienne. Il démontre combien les anthropologistes se sont souvent et profondément trompés en s'efforçant d'expliquer la mentalité des peuples primitifs par rapport à notre propre mentalité autrement avancée. A ce sujet, je suis entièrement de son avis. L'homme primitif ne considère pas le monde comme nous autres, membres instruits d'une civilisation très complexe, arrivons à l'envisager. Mais quand le Professeur Lévy-Brühl en vient à affirmer qu'il existe de graves différences entre les membres les moins cultivés (la classe paysanne) des communautés Européennes d'une part et d'autre part les peuples primitifs, je me sépare de lui sur ce point.

Je suis porté à reconnaître les tendances "mystiques" et "prélogiques" qu'il attribue à la mentalité primitive, bien qu'à mon avis il ait énormément exagéré l'importance qu'elles ont à l'heure actuelle et qu'il n'ait pas suffisamment distingué entre les degrés très différents de développement mental auquel sont maintenant parvenus divers peuples primitifs. Je reconnais pleinement la force de ce qu'il appelle "les représentations collectives"—résultats de la tradition et de l'organisation sociale.

Je suis même disposé à attribuer à la force de la tradition sociale plutôt qu'à la condition prélogique de l'esprit primitif, les croyances illogiques et contradictoires auxquelles sont encore attachés les sauvages de notre époque. Car il n'y a pas un sauvage qui ne puisse parler logiquement des événements de la vie quotidienne. Il *peut* raisonner comme nous. Mais il ne le *veut* pas, quand la tradition sociale est trop forte et les croyances contradictoires si incontestables qu'il ne leur est pas permis de paraître incompatibles.

Je veux bien admettre qu'il soit possible de trouver des peuples primitifs dont les particularités mentales soient aussi extrêmes que celles sur lesquelles il insiste. Mais même s'ils se présentent, des cas semblables restent exceptionnels et nous devons constamment penser au danger de déduire l'attitude mentale d'un peuple d'après ses coutumes, ses cérémonies et sa conduite générale, telles qu'elles nous sont révélées par les voyageurs et les missionnaires. Dans quelle erreur ne tomberait pas un peuple beaucoup plus cultivé que le nôtre, s'il devait déduire notre propre mentalité d'après certaines institutions sociales et religieuses qu'il aurait remarquées chez nous ou d'après les déclarations faites par un ou deux individus choisis au hasard parmi nous ?

Mes remarques visent les paysans d'Europe considérés comme un tout, et les habitants des contrées primitives considérés comme un tout, et contrairement au Professeur Lévy-Brühl, j'affirme qu'il n'y a point entre eux de différence mentale essentielle. Nous trouvons des deux parts la même répugnance native pour la pensée logique et en particulier dans les cas où les forces de la

tradition—ou plutôt, selon la terminologie de l'école anthropologique française, les représentations collectives—s'y opposent.

Des deux parts, nous rencontrons la même facilité à accepter des propositions entièrement contradictoires, la même ligne de démarcation presque insensible entre le naturel et le surnaturel. Le Professeur Lévy-Brühl fait allusion (p. 448) à l'effrayant amas de sottises que contiennent les innombrables encyclopédies chinoises sur l'astronomie, la physique, la chimie, la physiologie, etc. Comment se fait-il, se demande-t-il, que tant de siècles d'application et d'ingéniosité n'aient produit que le néant? D'abord et surtout, répond-il, parce que chacune de ces soi-disant sciences fut envisagée, à son début, avec certaines idées cristallisées que personne ne songea jamais à soumettre à l'épreuve de l'expérience. En effet; mais on découvre précisément les mêmes "sottises" dans les ouvrages scientifiques de l'Europe, sur l'alchimie, par exemple, et sur l'histoire naturelle, écrits au cours du moyen âge. Jusqu'à une époque relativement récente, les mêmes "représentations vagues," les mêmes "préconnexions mystiques," comme M. Lévy-Brühl les nomme, régnaient même dans la culture Européenne la plus élevée, comme elles règnent encore chez les Chinois.

M. Lévy-Brühl dit aussi (p. 426) que "la mentalité de l'homme primitif fait plus que de se représenter son objet: elle le possède, ou elle est possédée par lui. Elle est en communion avec lui, elle le vit. Les cérémonies et les rites conduisent, dans un grand nombre de cas, à la réalisation d'une imposante symbiose entre le groupe totémique et son totem." A son avis (p. 427) cette forme d'activité mentale est "radicalement différente de ce que notre société nous donne l'occasion d'étudier." Ceci encore est à coup sûr une erreur manifeste. Cette symbiose, l'unité entre l'homme et Dieu, cette Communion—qu'est-ce donc sinon le développement parfait de l'élément mystique dans les religions les plus avancées?

Je ne trouve donc rien dans cette œuvre de grand intérêt et sur bien des points de haute valeur psychologique, je ne trouve rien qui puisse m'amener à changer quoi que ce soit aux propositions que je maintiens et que je me permets de soumettre aujourd'hui à votre examen.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LE NIVEAU INTELLECTUEL DES DIVERSES RACES ET LEURS FACILITÉS RESPECTIVES DE CULTURE

Par JOHN GRAY, B.Sc., A.R.S.M., F.R.A.I., *Londres.*

CE rapport a pour but de savoir s'il est possible d'arriver à une évaluation numérique quelconque du niveau intellectuel et des facilités respectives de culture d'une population, et d'en appliquer ensuite la méthode aux races directrices et aux grandes nations de l'humanité.

Des évaluations de ce genre, même si elles n'offrent pas, dès la première tentative, un très haut degré de précision, sont de beaucoup préférables aux impressions générales dont se sont jusqu'ici contentés les écrivains qui ont traité ce sujet. Les conclusions si complète-

ment différentes auxquelles sont arrivés les auteurs qui, dans leurs ouvrages, se sont occupés de la question des races blanches et de couleur montrent quel danger il y a à s'appuyer sur des impressions générales.

Il existe plusieurs méthodes pour arriver à évaluer le niveau intellectuel moyen d'une population. Sans tenter une définition exacte de l'intelligence, l'on peut pourtant affirmer que cette faculté mentale se rencontre, à son plus haut degré, chez ceux qui, dans un peuple, occupent le premier rang. S'il nous était possible d'obtenir, dans chaque pays, le tant pour cent d'hommes qui, en littérature, en science, en politique, dans l'art militaire, dans la profession d'ingénieur, etc., se sont élevés au-dessus d'un certain niveau déterminé, nous pourrions, d'après ces données, obtenir des valeurs numériques très satisfaisantes quant au niveau intellectuel des divers peuples. Mais on ne peut se procurer des statistiques de ce genre que chez un très petit nombre des nations les plus avancées et les mieux organisées.

J'ai trouvé plus commode de me servir de statistiques d'éducation.

L'instruction, dans les écoles et dans les universités d'un pays, peut être considérée comme le moyen propre à développer, jusqu'à sa limite pratique extrême, la capacité intellectuelle native d'une nation.

Le tant pour cent des élèves et des étudiants dans une population peut être regardé comme la mesure approximative des *Facilités de Culture* offertes à ce peuple.

Le tant pour cent des jeunes gens étudiant dans les Universités devient la mesure du *niveau intellectuel* moyen d'un peuple. On trouve la justification de ce choix dans ce fait que, dans l'élite d'un peuple, la majorité sort des universités, et que le niveau moyen de l'intelligence de l'étudiant est à peu près le même dans tous les pays où il existe des universités. En nous occupant des valeurs obtenues, nous indiquerons les quelques exceptions que nous avons rencontrées.

Nous venons de donner les méthodes pour obtenir, d'après des statistiques d'instruction, les valeurs numériques de (1) le *niveau intellectuel*, et (2) les *facilités de culture* d'un peuple; il nous reste maintenant à trouver une méthode pour calculer la *capacité naturelle*.

Le niveau intellectuel d'un peuple peut être considéré comme le produit de deux facteurs qui sont: d'une part ses *facilités de culture*, et d'autre part sa *capacité naturelle* à acquérir cette culture. S'il n'y a point de *facilités de culture*, il n'y aura pas de culture, quelque élevée que puisse être la *capacité naturelle*. Puisque nous avons posé en principe que l'intelligence est représentée par le degré

de culture reçue dans les écoles, il s'ensuit, et il est tout à fait évident, qu'il n'y aurait pas d'intelligence (au sens propre du mot) dans un pays, s'il n'y avait pas d'écoles. D'autre part, quel que pût être le nombre d'écoles gratuites dans un pays, ce genre d'intelligence que l'on acquiert dans les écoles ne pourrait exister s'il n'y avait pas de capacité naturelle chez le peuple en question. Il arrive d'ordinaire qu'un certain pourcentage de la population possède cette capacité d'acquérir le plus haut degré d'intelligence que les écoles soient capables de développer. Nous pouvons donc affirmer que la proposition suivante est d'une vérité au moins approximative :

Niveau intellectuel = facilités de culture multiplié par capacité naturelle ; d'où l'on peut conclure que :

$$\text{Capacité naturelle} = \frac{\text{Niveau intellectuel}}{\text{Facilités de culture}}$$

Le Niveau Intellectuel et les Facilités de Culture peuvent être calculés, comme nous l'avons vu ci-dessus, d'après les statistiques d'instruction publique. La capacité naturelle est égale ou proportionnelle au premier divisé par les secondes.

On peut envisager à un autre point de vue cette méthode pour mesurer la capacité naturelle.

On apprend le tir, sur chaque vaisseau de guerre, à une certaine fraction de l'équipage. Supposons que, dans un navire, dix pour cent des hommes deviennent des tireurs hors ligne et, dans un autre, vingt pour cent, nous pourrions dire que la capacité naturelle du second équipage pour le tir est le double de celle du premier équipage, puisque les marins des deux équipages ont d'égales facilités pour devenir des tireurs de premier ordre.

On peut donc aussi mesurer la capacité naturelle par le pourcentage de toutes les personnes qui, recevant la même instruction, arrivent au premier rang. Cette seconde définition apparaîtra équivalente à celle que nous avons donnée ci-dessus : nous pouvons, en effet, évaluer la capacité naturelle d'une race pour acquérir des connaissances intellectuelles, soit en divisant le niveau intellectuel par les facilités de culture, soit en divisant le nombre des étudiants d'Université par le nombre total des élèves de toutes les écoles primaires et secondaires du pays.

Il est nécessaire d'ajouter qu'obtenues de cette façon, les divisions de l'échelle du niveau intellectuel et de la capacité naturelle ne seraient probablement pas d'égales dimensions. Pour transformer cette échelle en une échelle de divisions égales, il nous faudrait adopter une loi probable de distribution de la fréquence des déviations individuelles d'après la moyenne de chaque groupe. La distribution la plus probable est celle qui est connue des statisticiens comme la

courbe normale. Dans les séries qui suivent, j'ai ajouté des valeurs rectifiées d'après cette loi probable.

J'ai classé dans les premières séries les nations et les races, pour lesquelles j'ai pu obtenir des statistiques suffisantes, dans l'ordre de leur niveau intellectuel, calculé comme nous l'avons expliqué plus haut. La colonne I. donne le nombre des étudiants d'Université par 100,000 âmes; la colonne II. donne les valeurs rectifiées, en une échelle de divisions égales, montrant de combien la moyenne de la population entière est au-dessous du niveau universitaire; la colonne III. donne la différence entre chaque couple de valeurs contiguës.

	I.	II.	III.		I.	II.	III.
1. Etats-Unis ...	279·9	2·77	'10	13. Finlande ...	70·3	3·19	'00
2. Suisse ...	200·8	2·87	'04	14. Suède ...	70·0	3·19	'01
3. Ecosse ...	178·7	2·91	'16	15. Italie ...	68·7	3·20	'02
4. France ...	106·7	3·07	'02	16. Belgique ...	64·8	3·22	'01
5. Pays de Galles	100·2	3·09	'04	17. Hollande ...	62·7	3·23	'00
6. Iles Britanniques	86·2	3·13	'01	18. Japon ...	62·3	3·23	'05
7. Espagne ...	85·9	3·14	'01	19. Hongrie ...	50·3	3·28	'04
8. Autriche ...	82·7	3·15	'02	20. Nègres (Etats-Unis)	45·5	3·32	'08
9. Allemagne ...	76·6	3·17	'00	21. Mexique ...	33·1	3·40	'10
10. Angleterre ...	73·5	3·17	'01	22. Portugal ...	23·3	3·50	'01
11. Irlande ...	73·1	3·18	'01	23. Russie ...	22·1	3·51	'20
12. Norvège ...	70·7	3·19	'00	24. Inde ...	10·4	3·71	

La différence totale entre la nation placée en tête et celle placée en queue dans la série ci-dessus est '94; la différence moyenne entre deux nations contiguës est '04.

Par comparaison avec les différences effectives de la colonne III., l'on verra facilement quels degrés de la série sont au dessus ou au-dessous de la moyenne.

N'oublions pas qu'un niveau intellectuel inférieur peut être dû au manque de facilités de culture et que si ces facilités sont très médiocres, elles peuvent même se trouver associées à une capacité naturelle élevée.

Notons au passage que les plus grandes différences de cette série se trouvent entre les Etats-Unis et la Suisse, entre l'Ecosse et la France, entre le Mexique et le Portugal, et entre la Russie et l'Inde.

Il est intéressant de noter également que les nations qui se trouvent en contact étroit, de par les conditions physiques, historiques et géographiques, sont celles qui se trouvent les plus rapprochées dans la série : C'est ainsi que l'Autriche, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Irlande, la Norvège, la Finlande et la Suède se suivent immédiatement ; la Belgique et la Hollande arrivent ensemble, de même que la Russie et l'Inde. La proximité géographique implique en effet d'ordinaire une certaine analogie dans les facilités d'instruction et souvent aussi entraîne pour les peuples le même type physique.

Nous donnerons ensuite le classement des nations, après avoir éliminé l'effet de la différence de facilités, c'est-à-dire le classement de la capacité naturelle.

Dans cette série, la colonne I. donne le nombre des étudiants d'Université par 10,000 élèves de toutes les écoles du pays. La colonne II. donne les valeurs rectifiées en une échelle de divisions égales, et la colonne III. les différences entre chacun des couples des valeurs contiguës une fois rectifiées.

CLASSEMENT DE CAPACITÉ NATURELLE.

	I.	II.	III.		I.	II.	III.
1. Etats-Unis ...	110.2	2.29	.03	13. Suède ...	47.3	2.59	.01
2. Suisse ...	100.9	2.32	.03	14. Iles Britan- niques ...	47.2	2.60	.00
3. Finlande ...	93.7	2.35	.06	15. Autriche ...	46.7	2.60	.00
4. Ecosse ...	80.1	2.41	.03	16. Inde ...	46.7	2.60	.00
5. France ...	72.6	2.44	.01	17. Irlande ...	46.5	2.60	.03
6. Mexique ...	72.0	2.45	.01	18. Angleterre ...	42.2	2.63	.01
7. Portugal ...	69.9	2.46	.01	19. Norvège ...	41.3	2.64	.03
8. Espagne ...	67.6	2.47	.01	20. Pays de Galles	38.2	2.67	.03
9. Italie ...	66.1	2.48	.06	21. Hollande ...	34.6	2.70	.02
10. Russie ...	55.3	2.54	.02	22. Hongrie ...	32.7	2.72	.03
11. Japon ...	52.8	2.56	.03	23. Belgique ...	30.0	2.75	.06
12. Allemagne ...	47.5	2.59	.00	24. Nègres (Etats- Unis)	24.6	2.81	

La différence totale entre la première et la dernière nation est .52 ; la différence moyenne entre deux nations contiguës est .02. Les différences les plus grandes se trouvent entre la Finlande et l'Ecosse, entre la Belgique et la population de couleur des Etats-Unis.

De même que dans la série du niveau intellectuel, les Etats-Unis viennent en tête de la liste. Cette situation éminente doit être quelque peu diminuée, si le niveau moyen de l'étudiant est plus bas en Amérique que dans les Universités Européennes. Nous avons quelque raison de supposer qu'il en est ainsi. La même remarque s'applique à l'Espagne, où l'infériorité du niveau moyen des études universitaires est un fait notoire. La Suisse occupe sans doute un rang beaucoup trop élevé dans la série, grâce au pourcentage considérable d'étudiants étrangers qui fréquentent ses universités. Cette remarque s'applique aussi, jusqu'à un certain point, à la France, à l'Allemagne et à l'Ecosse. L'on peut observer de nouveau que les nations chez lesquelles se retrouvent des éléments de race analogues, telles que l'Espagne et l'Italie (race méditerranéenne); l'Allemagne, la Suède, les Iles Britanniques (qui toutes possèdent un important élément saxon) se trouvent très rapprochées dans la série.

Il est intéressant de noter également que la différence entre la capacité naturelle moyenne des Nègres (aux Etats-Unis) et celle des Blancs est 23 fois celle de la distance moyenne qui sépare deux nations contigues dans une série. Mais le niveau intellectuel du Nègre est beaucoup plus élevé dans la première série où il a le vingtième rang que dans la seconde où il arrive vingt-quatrième. Cela montre quel bénéfice il a retiré du milieu d'éducation créé par les Blancs parmi lesquels il vit. Le fait que le niveau intellectuel des Nègres d'Amérique a tant profité des facilités d'instruction que les Blancs ont fournies à ces derniers qui, si nous en jugeons par ce que nous savons de leur Afrique natale, étaient bien incapables de s'en procurer eux-mêmes, ne semble pas avoir été bien compris par M. Finot; celui-ci dit, en effet, que les Nègres "en 50 ans ont accompli des progrès qui ont demandé cinq ou six siècles à bien des races blanches."

CLASSEMENT DES FACILITÉS D'ÉDUCATION.

	I.	II.		I.	II.
1. Pays de Galles	262	13. Irlande	157 70.6
2. Etats-Unis	254 89.3	14. Hongrie	154 49
3. Ecosse	223	15. Suède	148
4. Belgique	216 78	16. France	147
5. Suisse	199	17. Espagne	127 28.5
6. Nègres des Etats-Unis	185	55.5	18. Japon	118 95
7. Iles Britanniques ...	182		19. Italie	104 51.6
8. Hollande	181 98	20. Finlande	75
9. Angleterre	178 99	21. Mexique	47
10. Autriche	177 61	22. Russie	40 22.1
11. Norvège	171	23. Portugal	33 23.3
12. Allemagne	162 99	24. Inde	22 5.3

¹ Jean Finot, *Le Préjugé des Races*, p. 498.

La colonne I. donne le nombre total des élèves et étudiants de toutes les écoles et universités du pays, par mille individus. La colonne II. donne (là où il est connu) le pourcentage des individus (à l'exception de ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de l'école) qui savent lire et écrire.

La série qui donne le classement des facilités d'éducation est intéressante en ce qu'elle montre combien celles-ci sont variables parmi les diverses nations qui figurent sur notre liste. Au Pays de Galles, aux Etats-Unis et en Ecosse, il y a sur mille individus dix fois plus d'enfants qui fréquentent les écoles que dans l'Inde. Comme l'Inde se trouve en assez bon rang sur la liste de la capacité naturelle, il n'est douteux pour personne qu'en négligeant son éducation, nos autorités laissent perdre une somme énorme d'intelligence naturelle que l'on pourrait utiliser pour la richesse et la force de l'Empire. En Russie, en partie grâce à l'immense population, encore mal assimilée, de son empire asiatique, les facilités d'éducation occupent un rang très inférieur. Pour le Portugal, néanmoins, qui est à un rang encore inférieur à celui de la Russie, il n'existe pas d'excuse du même genre.

Une insuffisance de capacité naturelle trouve souvent sa compensation dans un système d'instruction publique supérieurement organisé; on peut aisément s'en apercevoir en comparant les trois séries ci-dessus.

Nous n'avons pu, dans ce rapport, nous occuper de plusieurs races et nations importantes pour cette raison qu'il nous a été impossible de nous procurer les statistiques nécessaires. Dans le cas de la Chine, par exemple, on commence seulement à introduire l'instruction, au sens moderne du mot. On prétend que 20,000 Chinois suivent les cours d'écoles et d'Universités étrangères, et à en juger par les succès qu'y remportent ces étudiants, la capacité naturelle des Chinois doit être très élevée; elle ne demande qu'un système d'instruction efficace pour permettre aux Chinois de se placer à un degré très élevé dans l'échelle du niveau intellectuel des races humaines. La Turquie est un autre de ces pays où les facilités d'éducation sont à leur degré le plus bas. L'on a bien fondé nominalement une Université à Constantinople en 1900, mais cette Université n'a jamais existé que sur le papier.

Les Nègres d'Afrique possèdent bien peu de facilités d'instruction si on les compare à ceux qui habitent l'Amérique et les Colonies Anglaises. Sur la Côte de l'Or, par exemple, huit individus sur mille seulement fréquentent l'école; à Lagos, un sur mille. Dans la Sierra Léone, les choses vont apparemment beaucoup mieux, puisque nous voyons 103 individus sur mille aller à l'école; chez les Bassoutos, il y en a trente-huit sur mille. En Afrique, le Nègre ne semble pas

pouvoir s'élever au-dessus du niveau de l'instruction élémentaire, car plusieurs tentatives pour lui donner l'instruction secondaire ont échoué. Mais par contre l'on a obtenu, à la fois en Afrique et en Amérique, de grands succès auprès des nègres dans les écoles professionnelles.

Ce rapport constitue la première tentative qui ait été faite pour mesurer ces qualités si importantes de l'homme et de son milieu, que sont le niveau intellectuel, la capacité naturelle, et les facilités ; il est donc forcément un peu confus ; je crois pourtant que c'est uniquement en suivant cette voie que les réformateurs sociaux pourront quelque jour arriver à s'entendre sur les relations véritables qui existent entre les diverses races de l'humanité ; et tant que cette question ne sera pas résolue, tous les efforts pour fonder ces relations sur une base satisfaisante seront de beaucoup retardés.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LA SITUATION ACTUELLE DE LA FEMME

Par la Sœur NIVEDITA (Miss MARGARET NOBLE), *Calcutta*,

Auteur de "The Web of Indian Life."

Considérations Générales.—Il serait inutile de tenter une étude comparative des institutions humaines, en les séparant de l'idéal dont elles sont l'expression. Dans toute évolution sociale, que ce soit celle de l'Américain moderne, du Hottentot, du Sémite ou du Mongol, l'élément dynamique prend sa source dans l'idéal qui se cache derrière cette évolution.

Pour l'étudiant en sociologie, l'inaptitude à découvrir ce facteur de création, dans un résultat donné, constitue un défaut d'une extrême importance. Prétendre, comme on le fait si souvent, qu'un peuple s'est formé d'après un principe moral que l'on aperçoit clairement et assurer, par contre que, dans l'esprit d'autres peuples, il n'y a que le vide à la place d'un principe analogue et qu'ils sont ce que le hasard les a faits, est une méthode purement anarchique et préscientifique. Pourtant, des conceptions de ce genre ne sont que trop communes parmi les écrivains auxquels nous sommes obligés de nous adresser pour trouver les données de la sociologie des races. Nous y voyons une conséquence malheureuse de ce fait que, pour la plupart, nous ne sommes entraînés à servir l'humanité internationale que par une vigoureuse impulsion d'ardeur sectaire.

Une autre erreur à éviter dans un exposé comparatif est celle qui consiste à attribuer à l'idéal et aux tendances plus ou moins

antithétiques que nous nous efforçons de dégager, un caractère factice de rigidité et de netteté. Il est facile de remonter des institutions à l'idéal et d'en tirer des arguments, de façon à cataloguer des mondes entiers de poésie et d'aspiration, inexorablement fermés à certains peuples. Mais l'idéal est à la portée de tous, il n'est la propriété de personne; et la raison semble exiger que nous ne perdions jamais de vue l'unité et l'essence humaine de l'humanité. C'est ainsi qu'à première vue rien ne semble plus fixe ou plus limité que la polyandrie au Thibet. Et nous pourrions déclarer *a priori* que chercher certains principes et certaines perceptions chez un peuple ainsi caractérisé serait tout au moins inutile. Il n'en est rien cependant; et nous en trouvons la preuve dans le récent ouvrage de Svén Hedin, *A travers l'Himalaya*. Il nous y parle d'un certain Thibétain qui le supplia de ne jamais tirer sur les oies sauvages, "car, disait-il, ces oiseaux ont des cœurs humains; comme les hommes, ils ne se marient qu'une fois; en tuant l'un on infligerait donc à l'autre une longue vie de douleur perpétuelle."

Cette anecdote suffit à nous rappeler quelles vastes possibilités on trouve partout dans l'esprit humain, là même où un regard superficiel ne rencontre d'abord rien de bien encourageant. De même, nous connaissons tous, plus ou moins, les merveilles de l'esprit constructeur et organisateur dont fait preuve l'Europe moderne. Quand, derrière le symptôme, nous cherchons la cause, nous sommes entraînés à croire que le fait dominant est, à cet égard, l'influence du génie de la Rome antique, qui exerça son action d'abord sur l'Empire, ensuite sur l'Eglise et se manifesta en dernier lieu dans l'action réciproque des nationalités à notre époque. Mais, à propos de ce génie romain fondamental, il nous est difficile de rien dire qui, dans notre esprit aussitôt, ne se rapporte également à la Chine, cette grande directrice des races jaunes. Peut-être, en dépit de l'analogie qui existe entre Rome et le peuple de Han, expliquera-t-on les différences qui séparent l'Europe de l'Asie par le fait des différences de lieu et de circonstances parmi lesquelles ces deux instincts ont eu à se développer? Peut-être la base même de la vérité sociologique se trouve-t-elle dans cette unité de l'humanité que viennent souligner des considérations de ce genre?

Et en dernier lieu, rappelons-nous les valeurs si profondément différentes des divers genres de témoignages. Il est toujours important, si possible, de laisser un peuple s'exprimer lui-même. Des matériaux identiques peuvent être employés de façon contraire par des personnes différentes; nous ne pouvons, en tout cas, nous tromper en demandant que l'on préfère de beaucoup, partout et toujours, les témoignages des indigènes aux observations personnelles

et aux opinions des étrangers. On devrait toujours exiger aussi, à propos des déclarations des indigènes, ce même droit de contrôle rigoureux dont usent les personnes compétentes qui ont à peser la valeur de tout témoignage soit, par exemple, quand il s'agit d'expériences de physique ou d'un procès devant un tribunal. Les affirmations portées par les indigènes d'un pays quelconque, dans le but non déguisé de témoigner en faveur d'un parti et de lui accorder leur aide, ne pourront, si l'on s'en aperçoit, garder la même valeur que s'il est prouvé qu'elles ont été faites en dehors de toute idée particulière.

Prenons, par exemple, la situation de la femme Chinoise dans l'état de mariage. La plupart des écrivains modernes les plus autorisés nous assurent que cette situation est extrêmement dégradante. En théorie, l'épouse est complètement asservie, mais, en fait, l'homme n'exploite pas comme il le pourrait la situation qui lui est faite. Que la brutalité règne parfois dans un ménage, le cas peut se présenter en Chine aussi bien qu'en Angleterre. Tout ce que nous avons le droit de nous demander, c'est si la possibilité contraire existe, à quel degré et avec quelle fréquence.

Je suppose que nous reconnaissons tous quelle relation on constate entre le développement général d'une société et son élan pour acclamer un poète particulier et lui accorder la gloire. Nous pourrions donc apprécier la valeur significative de deux courts poèmes traduits par Martin, dans son petit livre posthume, *La Femme en Chine*. En voici un. Il est adressé par le poète Lin-Tchi à sa femme :

“ Nous vivons sous le même toit, chère compagne de ma vie,
 Nous serons ensevelis dans le même tombeau et nos cendres confondues
 Eterniseront notre union.

Tu as bien voulu partager mon indigence et m'aider par ton travail,
 Que ne dois-je pas faire pour illustrer nos noms par mon savoir
 Et te rendre en gloire tes bons exemples et tes bienfaits ?
 Mon respect, ma tendresse, te l'ont dit tous les jours.”¹

N'est-il pas vrai qu'une seule phrase authentique échappée du cœur d'un peuple est un témoignage qui pèse bien plus que tout un volume d'opinions, même sincères, sur ce peuple ? La méthode historique, telle qu'elle se manifeste chez diverses nations, a pu permettre de déterminer un idéal, qui apparaît comme une cause d'organisation pour le pays qu'on étudie ; mais un examen sincère des faits allégués nous fera toujours douter des affirmations qui refuseraient à un peuple quelconque une certaine dose de spiritualité ou de raffinement.

¹ Paris, Sandoz et Frischbacher, 1876.

Classification.—Pour traiter le véritable sujet de ce rapport, qui est la situation actuelle de la femme civilisée, il importe tout d'abord d'établir un principe de classification. Nous pourrions diviser les femmes en Asiatiques et Européennes ; mais dans ce cas, l'Américaine devrait être considérée comme l'Européenne par excellence ; et quelle place attribuer à la Japonaise ? Les termes " Orientale " et " Occidentale " sont trop vagues ; " Moderne " et " Moyen Ageuse " trop inexacts. Nous ne pouvons pas non plus rejeter une partie de ces généralisations et classer d'une part les femmes en Occidentales—qu'elles soient de race scandinave, teutonnes, slave ou latine, et d'autre part en Orientales—race mongole, hindoue ou musulmane. Un tel système serait trop gênant. Peut-être la seule véritable classification doit-elle être fondée sur l'idéal ; nous pourrions donc diviser la société humaine, en ce qui concerne la femme, en communautés dominées par l'idéal civique, et en communautés dominées par l'idéal familial.

L'idéal civique.—D'après l'idéal civique—bien que certaines femmes puissent penser que cet idéal n'a jamais été réalisé que très imparfaitement—les hommes et les femmes tendent à être reconnus comme des individus, ayant les uns envers les autres des relations bien définies dans l'économie publique, et co-opérant de leur volonté libre et entière pour édifier la famille. La *civitas* a des tendances à ignorer la famille—si ce n'est en tant que résultat—comme toute autre forme de co-opération productive ; et peut-être, quand elle aura atteint son plein développement, en viendra-t-elle à ignorer le sexe. En Amérique, par exemple, les hommes et les femmes sont considérés comme des citoyens. On ne vous demande jamais : " Êtes-vous originaire d'Amérique, ou êtes-vous sujette Américaine ? " mais toujours : " Êtes-vous *citoyen* Américain ? " La lutte actuelle des Anglaises pour obtenir les mêmes droits politiques que les hommes n'est qu'un simple épisode dans la longue marche de l'évolution civique de la femme. Elle signifie que la femme accepte consciemment l'idéal civique comme son but. Sans doute le moment de la victoire sera-t-il hâté par la tendance très marquée que manifestent les nations modernes vers l'indépendance économique de la femme ; et cette tendance elle-même, bien qu'elle soit née de la transformation de l'industrie qui, de manuelle devient mécanique, et de surannée, moderne, est indirectement accélérée, chez les peuples colonisateurs et impérialistes, par la gravitation des hommes des classes dirigeantes vers les confins géographiques de leur domaine racial et politique. Parmi les nombreux facteurs en jeu, l'un est, pour la plupart des femmes les plus vigoureuses et les plus intelligentes, l'impossibilité où elles sont de choisir la vie de famille comme occupation principale. Celles-ci se trouvent

donc rejetées sur la *civitas* qui deviendra le théâtre de leur activité et la matière du développement de leur esprit et de leur sensibilité. Cet état de choses est tout à fait évident dans l'Angleterre de nos jours, et ne devait guère l'être moins dans la Rome Impériale. Le meurtre de sa mère par Néron peut parfaitement être considéré comme la forme romaine du refus de suffrage à la femme.

Si nous considérons l'évolution civique de la femme comme une marche en avant, il nous est facile de voir qu'elle se produira toujours avec le plus de rapidité dans les communautés et aux époques où une transformation, soit politique, soit industrielle, ou à la fois politique et industrielle, se produit avec le plus d'énergie et d'originalité. Les influences qui guident, retiennent et donnent une forme définitive aux résultats accomplis, ont toujours leur source dans le fonds d'idéal et d'institutions sociales, esthétiques et intellectuelles de chaque peuple. C'est ici qu'il est très important de nous rappeler le caractère relatif et approximatif des différences entre les divers genres d'idéal. Plus nos sympathies sont étendues, plus s'élargit le domaine où nous découvrirons des précédents. Si la femme Anglo-Saxonne, se révoltant en Angleterre, ou s'organisant en Amérique en grandes ligues municipales, semble en ce moment mener le monde au combat pour la pleine responsabilité civique, n'oublions pas non plus avec quel éclat les femmes ont joué un rôle dans l'histoire nationale de la France. Pensons également à l'Eglise du Moyen-Age, cette création extraordinaire des peuples Latins, qui, *civitas* de l'âme, permit à la femme au Moyen-Age de se développer en dehors de son foyer, et continuera sans doute encore, source d'inspiration et d'expérience, à jouer un rôle immense, même dans l'avenir de la femme. N'oublions pas également que la Finlande a dépassé même les nations Anglo-Américaines. Il nous est encore impossible de négliger à cet égard les femmes de l'Orient. L'importance de la femme dans l'histoire dynastique de la Chine, par exemple, pendant ces derniers quatre mille ans, nous rappellerait d'elle-même que, quoique la famille puisse dominer la vie de la Chinoise, celle-ci n'est pourtant pas absolument écartée du domaine civique. La noble protestation de la concubine Tchongtse à l'Empereur, en 556 av. Jésus-Christ, contre la nomination de son propre fils comme héritier du trône, est une preuve nouvelle que l'on a vu dans ce pays le développement moral se montrer à la hauteur des circonstances : "Une décision de ce genre," dit-elle, "serait agréable à mon affection, mais serait contraire aux lois. Pensez et agissez comme un prince et non comme un père." Paroles qui, tout le monde en conviendra, seraient, par leur vertu civique et leur sens politique, si sûr et si profond, dignes d'une matrone de la Rome Impériale.

Mais ce n'est pas seulement la Chine qui, en Orient, peut nous fournir des témoignages à cet égard. Dans l'Inde aussi, les femmes ont parfois occupé le pouvoir, dirigé et administré, souvent avec un remarquable succès. Et il est difficile de croire que, pour les mahométanes, on ne pourrait faire de constatations du même genre. Il existe du moins un trône Indo-musulman, celui de Bhopal, qui est toujours occupé par une femme. Peut-être en avons nous dit assez pour faire ressortir le point suivant : alors que l'évolution de sa personnalité civique caractérise à présent la femme occidentale, l'Orient peut aussi, en vertu de son histoire et de son expérience, contribuer à la réalisation de cet idéal. Le nier serait se montrer aussi ignorant et aussi injuste que si l'on prétendait que les femmes occidentales n'ont jamais atteint à la grandeur par la fidélité, la tendresse, et leurs autres vertus familiales. Cette antithèse signifie simplement que dans chacun des deux cas, l'ensemble des institutions sociales est plus ou moins d'accord avec la conception dominante du but à poursuivre, tandis que celle qui ne domine pas se trouve dans une phase relativement inférieure, ou peut-être même à l'état naissant.

La vie civique est donc celle qui a trait à la communauté considérée dans son ensemble ; communauté—nation, province ou cité—dont l'unité dépasse et ignore celle de la famille, et considère ses éléments actifs, hommes ou femmes, suivant le cas, uniquement comme des individus. L'esprit public est la vertu particulière de ce type d'organisation sociale ; son défaut particulier, la violation résolue de la liberté ou du bien-être de tous, dans l'intérêt de certaines classes et de certains individus. L'esprit civique personnifie la forme personnelle et catégorique d'un idéal tel, par exemple, que l'unité nationale, ou l'indépendance corporative. Il est créé par le pays, par le foyer commun—qui se distingue du lien du sang, de la famille commune, et dont les enfants s'unissent pour former la *civitas*, la famille civique, qui, dans sa complexité la plus vaste, arrive à constituer la famille nationale.

Notre siècle permet à l'individu, homme ou femme, de témoigner de sa dignité morale et de sa maturité en participant à la sagesse et à la responsabilité civique. Notre patriotisme peut varier du jingoïsme au plus étroit orgueil de clocher, mais nous reconnaissons tous qu'exiger le patriotisme, sous une forme ou sous une autre, est un sentiment assez juste. Chaque pays éprouve des difficultés diverses en ce qui concerne l'évolution civique ; et l'évolution de la femme supporte des difficultés plus lourdes que celles de l'homme. L'étude de la condition féminine en Amérique, où la société a, sur de vieilles souches, poussé des bourgeons nouveaux, et s'est remise à croître dans un sol vierge, nous offre de nombreux et intéressants

exemples. Ce serait une erreur d'attribuer la regrettable tendance à la destruction de la famille, dont chaque jour nous sommes témoins dans ce pays, à la poursuite ardente d'un idéal civique. Des fins morales élevées s'accordent d'ordinaire presque toujours. Dans une communauté moderne, l'affaiblissement des liens de famille ne marche pas toujours avec le développement de l'intégrité civique. L'idée progressiste de la *civitas* et l'idée conservatrice de la famille ont sans doute à souffrir ensemble de la fameuse théorie du droit au plaisir qui est la caractéristique de cette terre nouvelle, avec ses vastes ressources naturelles encore imparfaitement exploitées.

Divers Etats Américains offrent un champ très étendu d'institutions politiques et domestiques. Les uns ont accordé depuis longtemps le droit de suffrage aux femmes, tandis que chez d'autres, la dissolution du mariage s'accomplit sur le motif le plus frivole. Mais nous pouvons considérer comme un axiome que la morale de la *civitas* et celle de la famille, en ce qui concerne la femme ne sont jamais réellement opposées; aucune d'elles ne s'augmente de la diminution de l'autre; toutes deux souffrent également d'être envahies par l'égoïsme, l'amour du luxe et la prodigalité; toutes deux encore puisent de la force dans tout ce qui tend à accroître, dans chaque domain, le sentiment d'honneur et de responsabilité de la femme. Le mouvement même, qui est d'origine presque exclusivement américaine et féministe, et que nous pouvons appeler néomonastique —mouvement d'observation sociale et de services sociaux qui a trouvé son épanouissement sous la forme des Universités populaires et des établissements comme Hull House, est imprégné de cet esprit moderne et surtout américain auquel ne se mêle aucun soupçon d'amour du plaisir. C'est dans son essence un mouvement épicurien —si toutefois nous nous souvenons, comme le faisait Epicure, que les plaisirs les plus élevés de l'humanité contiennent de la douleur—non seulement dans l'effort qu'on y fait pour égayer et animer la pauvreté et le dur labeur, mais aussi dans la sérénité joyeuse, raffinée et énergique de ceux qui, s'y adonnant, n'ont jamais avoué qu'en revêtant le cilice des services sociaux, avec toutes ses inquiétudes et toutes ses fatigues, ils ressentent un autre sentiment que la joie la plus vive.

L'idéal familial.—La société, et par conséquent les femmes de l'Orient, se sont depuis des temps immémoriaux, formées sur l'idéal fondamental de la famille. On peut affirmer d'une manière générale que, dans aucune contrée orientale—malgré l'esprit positif de la Chine et l'unité qui règne parmi les tribus de l'Islam—le concept civique ne s'est élevé jusqu'à cette clarté et cette autorité qu'il possède dans l'Occident moderne. Nous trouvons une confirmation de cette idée dans la question, peu importante peut-être mais très intéressante,

de l'origine des formules honorifiques chez les divers peuples. En Chine, nous dit-on, tous les termes de courtoisie sont dérivés des relations de famille. Il en est de même dans l'Inde, quoique à un degré moindre ; car un certain nombre de titres y sont empruntés à la vie des cours et aussi aux organisations ecclésiastiques et monastiques. Pourtant le plus grand nombre et la plus grande variété de titres honorifiques se trouvent, à n'en point douter, parmi les nations Musulmanes qui, dès le début, ont admis qu'elles pouvaient entretenir des rapports amicaux avec des peuplades étrangères.

Dans tous les pays, aussi bien en Asie que dans l'Europe du Moyen Age, il s'est trouvé des femmes à qui leur rang ou leurs dispositions naturelles ont permis de se distinguer, dans l'administration civile et même militaire. Si la France a possédé sa sainte reine, Blanche de Castille, la Chine a été gouvernée par une souveraine dont les talents et la piété furent non moins touchants et dignes de mémoire, l'impératrice Tchang-sun-chi, qui monta sur le trône en 626 de notre ère, comme épouse de Tai-tsoung ; et des femmes hindoues firent plus d'une fois preuve de valeur militaire et d'héroïsme. En dépit de ces faits, considérer la *civitas* comme le principal souci des femmes, c'est là une idée qui n'est jamais venue à aucun peuple de l'Orient, dans le sens qui s'est peu à peu fait jour pendant ces derniers siècles parmi les nations héritières de la Rome Impériale.

En Occident, il existe actuellement de nombreuses classes de femmes célibataires, exerçant une profession ou vivant de leurs rentes, pour lesquelles l'intérêt de la vie civique a définitivement remplacé celui de la vie domestique. L'Orient, par contre, continue à regarder la famille comme la sphère particulière et propre à la femme. La famille, en tant qu'unité sociale, détermine toute la conception orientale de la société. La communauté de sang et d'origine, unissant étroitement en un seul faisceau tous les membres de la même famille, devient pour les Orientaux d'une importance primordiale en ce qu'il constitue un lien d'unité ; et le tout devient le domaine social dans lequel les mariages peuvent se conclure. Cette combinaison d'idées, de races et de classes qui est ainsi placée au premier rang, forme la *caste* qui, dans sa multiplicité, s'élève jusqu'à l'*ecclesia* ou *samaj*. Dans l'art tout entier des peuples orientaux, nous pouvons discerner quelle importante différence les Hindous établissent entre la race noble et la race vulgaire, et comme ils les distinguent aisément entre elles. Le même fait ressort de leurs idées scientifiques elles-mêmes, où les questions d'ethnologie, par exemple, ont toujours tendu à supplanter l'histoire proprement dite. Et en géographie, leur attention s'exerce tout naturellement sur les aspects humains plutôt que sur les aspects économiques des problèmes. Comme facteur à ajouter en compensation à l'idée de

la naissance, l'Orient possède encore l'idée plus vraiment civique de la communauté que forme le village, principe naturel de la notion de nationalité. Mais laissées à elles-mêmes, à l'abri des nécessités politiques qu'engendrent les contacts étrangers, les communautés orientales auraient sans doute continué, dans l'avenir comme dans le passé, à voir grandir l'idée d'une unité plus vaste, englobant la famille, la caste, le *samaj*, la race, dont le point culminant aurait été le grand *nexus* de classes, de sectes et de familles, unies entre elles par des associations basées sur une foi et des mœurs communes, et destinées à maintenir la pureté de la race. L'Occident, par contre, bien qu'assez capable d'en arriver parfois à un culte excessif de la race et de la classe, tend naturellement à trouver dans la région et dans le pays un puissant motif de cohésion et à donner ainsi naissance à la conception de nationalité qui s'oppose à celle de race.

L'unité de race a des tendances à se modifier, dans le cas spécial des Musulmans, car une simple idée religieuse, agissant comme *nucleus* originel de la tribu, constitue leur unique lien de communauté, lien suffisant d'ailleurs. L'Islam favorise le mariage entre tous les Musulmans, quelle que soit leur origine raciale. Mais il serait facile de démontrer que ce fait ne constitue pas réellement une exception, comme on pourrait le croire au premier abord. La race est ici, dans son sens absolu, devenue l'Eglise, et cette Eglise est apostolique et fait du prosélytisme.

L'unité s'accroît donc ainsi par apports constants. Elle demeure néanmoins fondamentalement une unité de race, bien qu'elle se rapproche plus que d'autres du type de nationalité. Dans le cas de la civilisation chinoise, on pourrait croire que l'idée de race doit être modifiée par la morale de Confucius; on y trouve ce bon sens merveilleux et ce souci du bien public qui devraient favoriser le sentiment patriotique et la cohésion nationale. Pourtant on connaît l'importance du culte des ancêtres en tant que lien de famille. Le sacrement de mariage est là-bas une belle et touchante cérémonie pendant laquelle la jeune épousée se joint à son mari pour offrir les honneurs divins aux aïeux de celui-ci.

Chez les Hindous, on retrouve la même tendance; elle se manifeste dans cette idée qu'il est du devoir de chacun d'élever au moins un fils pour qu'il puisse célébrer le culte des ancêtres. Les aïeux d'une famille éteinte errent dans l'autre monde, accablés de tristesse et peut-être rongés par la famine. A mon avis, ce n'est là qu'une façon antique de graver dans l'esprit de la communauté la nécessité de ne point laisser décroître le nombre de ses membres. C'était là une considération importante pour les penseurs des premières nations civilisées qui se trouvaient en face d'un si

grand nombre d'autres peuplades dont les mœurs restaient primitives. C'est seulement quand le fils avait pris la place du père dans la communauté que celui-ci se croyait libre de s'abandonner à la fantaisie d'une carrière individuelle.

La Famille dans l'Islam.—La famille, dans tous les pays et dans tous les temps, est et a été naturellement le champ des luttes morales, avec le résultat qu'elles amènent dans le développement des individus. Le bonheur des familles dépend partout, non pas de la subordination de l'un des membres à l'autre, mais de l'accord et de l'adaptation mutuels de tous. Dans les grandes maisons des pays Orientaux où les familles ne se séparent pas, cette nécessité n'a guère besoin de démonstration. La possibilité même d'une organisation semblable dépend tout d'abord de la réglementation obligatoire du rang et des devoirs. Nous en arrivons ici au phénomène de la subordination de la femme, qui est la cause de tant d'irritation parmi les ardents féministes de nos jours. Pourtant, pour l'union permanente de deux éléments, tels que le mari et la femme, il est certainement essentiel que la direction soit confiée à l'un ou à l'autre. Pour bien des raisons, ce rôle revient à l'homme. Ce n'est que lorsque l'organisation civique aura fini par se conformer à l'idéal de l'unité que le mari et la femme, sans crainte de troubler leur propre union, pourront se reconnaître comme de grandes puissances égales et rivales, entretenant des relations de même nature avec la cité en tant qu'individus distincts. La considération la plus importante du protocole familial exige que l'homme ou la femme acceptent respectivement, en théorie, la première ou la seconde place. Dans la famille patriarcale—car le matriarcat est maintenant exceptionnel—la seconde place est toujours prise par la femme, mais la rigueur de ce principe s'explique par la résistance qu'il rencontra quand il fut promulgué. Il fut en effet formulé à la naissance même des institutions patriarcales, et apparut alors comme excessif. C'est cela, et non une intention quelconque d'insulter ou d'humilier les femmes en tant que femmes, qui explique la sévérité des idées orientales sur la prééminence de l'homme. Les institutions sémitiques, et en particulier la polygamie qui est le trait caractéristique des peuples musulmans, offrent un témoignage de cet enthousiasme pour la paternité au moment où s'établit le patriarcat. Pour des femmes, ayant dans sa plénitude la conscience de leur individualité et possédant le sentiment civique, la situation de l'épouse dans la famille polygamique paraît à juste titre intolérable. Une anomalie semblable n'est vraiment compatible qu'avec un esprit passionné de renoncement, qui devient alors la règle directrice de la vie ; la pensée du fils l'emporte sur celle du mari ; c'est en ce fils que se réfugie la sensibilité de la femme, et qu'elle trouve son appui. La polygamie, bien qu'elle soit admise dans l'Inde et en Chine pour assurer la continuité de la famille, ne reçoit dans aucun de ces deux pays la sanction qui lui est accordée en terre d'Islam. C'est à la fois la force et la faiblesse de la civilisation Islamique de s'être presque entièrement édifiée sur une cristallisation de l'idéal patriarcal, peut-être pour s'opposer aux races matriarcales qui entouraient alors les tribus sémitiques primitives. Dans le mouvement spontané qui entraîne l'Islam vers le progrès et vers son propre perfectionnement, mouvement dont nous sommes en ce moment témoins sous le nom de *Babisme*, ou *Behai-isme*, on accorde une extrême importance au devoir sacré qu'est l'éducation et l'émancipation de la femme en tant qu'individu.

La Famille en Chine.—Bien que la Chine, en apparence, aille beaucoup moins chercher les sources de son idéal dans le surnaturel que l'Inde ou l'Arabie, elle paraît pourtant nourrir une passion intellectuelle pour le bien public. Elle estime toutes les formes de sacrifices au bien d'autrui, mais son tour d'esprit,

éminemment positif et rationnel, la tient à l'écart de ces excès d'idéalisme que l'on rencontre dans l'Inde. Elle juge ses impulsions les plus généreuses à la lumière de leur application pratique. Par exemple, elle eut toujours une conception trop sensée de l'importance de l'union parfaite dans un ménage, pour s'être laissée entraîner à favoriser les mariages entre enfants. L'âge de vingt ans pour les femmes, de trente ans pour les hommes, est considéré là-bas comme l'âge par excellence du mariage.¹ Et l'on n'a jamais fait en Chine d'objection fondamentale à l'éducation de la femme. Au contraire le *Recueil National de Biographies* a toujours, depuis le dernier siècle avant Jésus-Christ, consacré une section importante aux femmes éminentes, à leur éducation et à leurs productions littéraires. Bien des ouvrages dramatiques et des poèmes fameux furent écrits par des femmes ; et il est intéressant de noter un cas spécial : celui d'une des histoires dynastiques qui, interrompue par la mort de l'auteur, fut achevée, et très honorablement, par sa sœur, une femme accomplie.²

Le fait qu'une femme partage les titres de son mari, et reçoit avec lui les honneurs ancestraux, démontre la même tendance et prouve que la femme, en tant qu'individu, est traitée avec courtoisie et respect. Nous avons coutume d'entendre répéter que la piété filiale est la vertu dominante des Chinois. Mais il est essentiel pour nous de savoir que cette piété—qui est en elle-même un témoignage de la douceur des relations et de la solidarité entre les membres de la famille en Chine—s'adresse au père et à la mère et non à l'un d'eux seulement. J'ai lu la traduction d'un long poème chinois sur la découverte de la *vina*, ou violon oriental ; on y voit une jeune fille soupirer tout en tissant, puis se lever, quitter son métier, revêtir un costume d'homme afin de partir à cheval, à la place de son vieux père, pour aller guerroyer dans l'extrême nord. C'est en se rendant sur le théâtre de la guerre qu'elle trouve l'instrument qui est l'âme du Chant, et l'envoie à son père et à sa mère, afin que ses accents puissent leur exprimer que son cœur filial soupire nuit et jour après eux.

Tous les écrivains semblent s'accorder pour admettre que cette piété filiale des enfants pour leurs parents que célèbre ce poème est amplement égalée par l'amour des parents chinois pour leurs enfants.

Ce sont les fils qui, dans une famille chinoise, doivent jouer le rôle essentiel pendant les cérémonies du culte des ancêtres. La femme, semble-t-il, peut aider l'homme dans ces fonctions, mais elle n'a jamais le droit de l'y remplacer. En 1033, l'Impératrice-douairière, qui occupait alors la Régence, voulut protester contre l'exclusion des femmes et insista pour célébrer elle-même la cérémonie officielle du culte que l'approche d'une comète rendait nécessaire. Cette innovation hardie demeura pourtant tout à fait exceptionnelle. De plus, la coutume exigeant que l'enfant naisse dans la maison de son père est d'une inflexible rigueur, malgré toute la liberté qu'après le mariage on laisse à la femme de retourner en visite sous le toit paternel.³ Ces faits rappellent l'époque de transition marquée qui, séparant le patriarcat du matriarcat, ne parvint pas néanmoins à effacer toutes les traces du premier régime. Les annales chinoises attribuent la fin du matriarcat, c'est-à-dire l'institution du mariage, à l'empereur mythique Fou-hi qui vécut, croit-on, deux mille cinq cents ans avant l'ère chrétienne. L'on prétend aussi, pour confirmer cette tradition, que cet empereur était né d'une vierge, c'est-à-dire que sa mère n'avait point contracté d'union, ce qui est un trait caractéristique des saints et des héros chinois de l'antiquité.⁴ On retrouve également le souvenir persistant du matriarcat dans la Chine méridionale, où le culte le plus répandu est celui des déesses, et, en particulier, celui de la déesse Kouan-Yin, Reine du Ciel. L'on doit dire d'ailleurs que, dans l'Asie toute entière, le culte des

¹ Martin.

² Professeur Giles, *Conférences à l'Université de Colombia*.

³ Dr. Arthur Smith, *La Vie de Village en Chine*.

⁴ Giles.

déesse est plus ancien que celui des dieux, et qu'il peut être considéré comme l'un des meilleurs moyens d'étudier le matriarcat. L'idéogramme chinois représentant le *nom de clan*, composé des mots *femme* et *naissance*, est un souvenir très net de l'époque où la descendance procédait de la mère. Enfin, on rencontre encore l'influence persistante du matriarcat non seulement dans l'importance politique que l'on attribue souvent à l'Impératrice-douairière ou à la Reine-mère, mais aussi dans les rangs plus humbles de la société : la famille de la femme, en effet, et même son village natal ou ancestral continuent à veiller sur elle et à s'occuper de la situation qui lui est faite dans le mariage. D'après le Dr. Arthur Smith, cette vigilance sert à retarder le divorce aussi longtemps qu'il est possible et à punir le mari s'il est cruel envers sa femme ou s'il l'abandonne. Les parents de l'épouse jouissent donc d'un pouvoir important, bien qu'il ne soit reconnu dans aucune loi écrite ; ils forment, dans cet accord qu'est le mariage, la partie contractante opposée, ils ont une responsabilité et exercent une surveillance protectrice, sans exemple en Europe.

L'idéalisme pur n'est pas entièrement absent de la vie des femmes chinoises. On en voit des preuves dans la tendance qu'ont les jeunes filles à faire vœu de virginité ; dans le respect qu'on témoigne aux femmes qui ne contractent qu'un seul mariage ; dans les honneurs publics accordés à celles qui, avant l'âge de soixante ans, ont accompli trente années de veuvage et de fidélité. La religion Bouddhiste comme le Taoïsme comprennent des ordres religieux pour les femmes ; mais les communautés Taoïstes jouissent maintenant d'un plus grand prestige social. Un trait regrettable, conséquence de cet idéalisme—qui néanmoins poussera peut-être la société chinoise à ouvrir la vie civique aux femmes—est le fait que des jeunes filles s'engagent parfois, par un vœu secret, à se suicider en commun, au cas où l'une d'elle serait contrainte au mariage. Des écrivains qui ont traité la question attribuent ce respect pour l'idée de virginité à l'influence de la pensée hindoue qui s'est insinuée jusqu'en Chine ; telle est peut-être, en effet, son origine. Mais il est aisé de comprendre, par contre, qu'elle a pu naître spontanément de ces conceptions élevées de l'honneur féminin inséparables de la stabilité des institutions patriarcales, et des relations historiques dont nous avons déjà parlé et qui ont célébré les louanges des héroïnes du matriarcat.

La Famille dans l'Inde.—Dans l'Inde, comme en Chine, la perpétuation de la famille est considérée comme le devoir principal de l'individu envers l'Etat. On y retrouve le même désir de postérité masculine ; cette postérité est rendue nécessaire chez tous par la loi exigeant que le fils seul puisse offrir les cérémonies du culte aux esprits des ancêtres. Mais la pratique de l'adoption est très fréquente dans l'Inde ; de plus, l'intervention des prêtres comme chapelains domestiques rend dans le système hindou l'existence de l'héritier mâle moins importante qu'en Chine, où le père de famille doit célébrer lui-même le culte.

Comme dans l'Asie toute entière, les familles ne se séparent pas, et, dans les vastes demeures qu'elles occupent, le gouvernement des affaires domestiques reste entièrement entre les mains des femmes. Il y a peu de serviteurs dans les appartements intérieurs ou appartements des femmes, et les femmes de haut rang et de grande fortune elles-mêmes consacrent en personne aux diverses tâches de la cuisine, du nettoyage et de l'élevage des enfants, un temps et des efforts que nous jugerions excessifs en Europe. Les mariages prématurés qui, bien que moins nombreux, restent encore plus ou moins une coutume du pays rendent, au début, les relations de la jeune épouse avec la famille de son mari assez semblables à celles d'une fillette occidentale avec les professeurs de la première pension où elle entre comme interne. N'oublions pas pourtant que la femme a part au rang et aux titres de son mari ; la route qui la fera s'élever peu à peu au premier rang et à une situation honorable est donc

clairement tracée dès les premiers jours de l'union. Avec la maternité commence son règne, et le plus important de ses privilèges est qu'en l'absence de fils, elle est de droit l'héritière de son mari, et toujours la tutrice de ses enfants pendant leur minorité. Veuve, elle possède aussi le droit très important d'adoption. Et les biens personnels de la mère reviennent après sa mort à ses filles.

Il est malaisé de concevoir rien de plus beau que la vie de famille dans l'Inde telle que la créent et la dirigent les femmes Hindoues. Mais s'il existe une situation qui permette à la puissante faculté d'idéalisme que possède ce peuple de se faire jour, c'est bien celle d'épouse. D'après les idées hindoues, l'épouse est le vrai pivot de la société, la grande inspiratrice de la poésie. Le mariage, chez ce peuple, est un sacrement ; il est indissoluble. L'idée du divorce est aussi impossible qu'est abominable l'idée du second mariage pour une veuve. Dans l'hindouisme orthodoxe, le second mariage pour une veuve est bien devenu légalement possible ; Pundi Iswar Chunder Vidyasagar, vieux savant brahmane maintenant décédé, l'un des champions les plus déterminés de la liberté individuelle qui fut jamais, consacra sa vie et ses efforts à obtenir cette réforme ; mais le sentiment général du peuple demeure tel quel à cet égard et n'a été en rien altéré par ce changement dans la situation légale de la veuve. La seule raison qui, sans aucun doute, explique qu'il y ait à l'heure actuelle un plus grand nombre de seconds mariages chez les veuves, est ce désir croissant qu'éprouvent les jeunes gens d'épouser des femmes dont l'âge promette une certaine maturité d'esprit et qui puissent devenir pour eux de vraies compagnes. Il y a quelque temps, une annonce très émouvante, parue dans un quotidien de Calcutta, exprimait un désir fervent de ce genre ; celui dont elle émanait, un homme qui avait à la fois naissance et situation, ajoutait : "On ne demandera pas un centime de dot." Cette force sociale à elle seule fera sans doute plus que tout autre chose pour retarder l'âge du mariage et assurer à la femme une éducation digne d'elle. Le fait que l'hindouisme voit derrière l'individu la famille, et derrière la famille la société, suffit à démontrer pourquoi on ne trouve là-bas aucune excuse à la faute de la femme qui abandonne son mari, et dépose les fardeaux et les responsabilités de son état. Si l'une d'elles commet cette faute, les Orientaux ne s'arrêtent même pas à l'idée que c'est peut-être pour échapper à une situation intolérable qu'elle s'est enfuie, mais ils la jugent avec sévérité et la rendent responsable de la confusion sociale qui peut s'en suivre. Il y eut bien vers le quinzième siècle un mouvement de renaissance religieuse—sorte de Méthodisme hindou—qui affirmait que la femme avait comme l'homme le droit de se consacrer à une vie de pieux célibat. Mais, en temps ordinaire, abandonner sa famille c'est lui être infidèle. Et toutes les aspirations du peuple hindou se concentrent sur l'idée de la pureté et de la foi héroïque de l'épouse.

Il y a même quelque chose de presque religieux dans cette attitude des Hindous envers les femmes. Le Brahmane professionnel seul leur est préféré pour célébrer les cérémonies du culte. J'ai même vu un temple dont le service était assuré par une femme, pendant une maladie de son fils qui en était le prêtre. Le préjugé qui, semble-t-il, nous est instinctif à propos du caractère sacerdotal exclusif de l'homme, nous vient sans doute des influences sémitiques. Rome elle-même avait ses vestales ! Dans la communauté de Coorg, qui n'est pas brahmanique, la cérémonie toute entière du mariage est célébrée par les femmes, et même parmi les brahmanes, dans tout le pays, on leur confie une part importante des rites nuptiaux. La bénédiction d'une femme est partout considérée comme plus efficace que celle d'un homme quand on se prépare à voyager ou que l'on commence une entreprise ! Des femmes sont nommées directeurs spirituels ; elles reçoivent les revenus et accomplissent les devoirs du chapelain de la famille, pendant la minorité du titulaire de

cette charge, sans que personne y trouve à redire. On apprend à un petit garçon qu'il peut faire ce qu'il veut avec ses frères, mais que frapper sa sœur serait un sacrilège. Un homme a le devoir d'aimer sa mère mieux que tout autre être au monde ; l'on suppose que le bonheur donné aux femmes entraîne à sa suite toutes les prospérités. La femme qui gouverne inspire des sentiments de respect et d'admiration qui lui donne sur l'homme un immense avantage, et permet à sa gloire de s'affirmer et de durer. Ces faits sont, il est vrai, dus en partie à la piété extrême de la plupart des femmes et à la vie effacée qu'elles mènent ; mais plus encore au souvenir obscur du temps où elles étaient les matriarches et les protectrices du monde. Dans aucune des trois grandes sociétés asiatiques—la société chinoise, hindoue ou islamique—les individus des deux sexes ne communiquent librement en dehors de la famille. Mais le régime de la réclusion et de la vie cloîtrée pour la femme varie considérablement, suivant les différentes parties du pays ; elle est moins sévère dans les provinces de l'Inde où les institutions communales de la société primitive n'ont pas été trop altérées par le contact mahométan ; et ne se retrouve probablement dans toute sa rigueur que dans les régions qu'habitent les Musulmans.

La situation économique de la femme en Orient.—Une étude, même hâtive, sur la condition de la femme, doit nécessairement envisager sa situation économique. Dans les sociétés où la famille constitue son domaine principal, elle est d'ordinaire et par nécessité placée sous la dépendance de son père ou de son mari. Chez les Hindous, cette situation est tempérée par un dot consistant en bijoux qu'elles reçoivent au moment du mariage et après. Une fois donnée, cette dot devient la propriété de la femme ; elle ne peut pas être touchée, même par son mari, et en cas de veuvage, s'il n'y a pas d'autre fortune, elle a le droit de vendre ces bijoux et de vivre sur l'intérêt qu'ils rapporteront. Chez les Mahométans, on fixe une dot, et on fait un contrat que le mari doit exécuter au moment du mariage. On dit que chaque cocher de fiacre musulman de Calcutta s'engage à accorder à sa femme une dot de mille roupies. La payer est pour lui manifestement impossible ; pourtant l'institution n'est pas dépourvue de sens. Au cas il voudrait divorcer, l'homme peut être obligé à payer le montant de la dot ; et Dieu lui-même, dit-on, lui demandera, au jour du jugement dernier, où est la somme qu'il a laissée en souffrance. On voit bien que cette coutume ne s'est établie que pour protéger la femme. Elle prête également tout son sens à la belle histoire de Fatima, fille de Mahomet et femme d'Ali, qui, lorsque son père lui demanda quelle dot elle voulait se voir attribuer, répondit : "Le salut de tous les Musulmans." Laissant ainsi son avenir exposé sans protection, à tous les risques du mariage, elle y gagnait que le jour du jugement dernier, Dieu ne pourrait pas lui refuser sa dot.

Je n'ai pu arriver à découvrir comment, en Chine, on pourvoit aux besoins d'une femme, en cas d'un long veuvage solitaire. Sans doute, en Chine comme dans l'Inde, compte-t-on surtout pour la faire vivre sur la solidarité de la famille. Si les parents de son mari ne peuvent point l'entretenir, la femme retombe à la charge de son père ou de ses frères. Aussi longtemps que l'une ou l'autre des deux familles existe et peut la faire vivre, elle a un lieu d'asile reconnu. Si elle a des fils, elle doit demeurer avec eux dans la famille de son mari.

L'Orient tout entier reconnaît à la femme le droit d'avoir à elle un petit revenu, ou plutôt ce qu'on appelle "des épingles." En Chine, dit-on, le produit de la cueillette du coton, et sans doute aussi ce que rapportent les vers à soie ; dans l'Inde, la vente du lait, des bestiaux, des fruits ; chez les Mahométans, celle des œufs, des poulets, du lait de chèvre, tout cela constitue le bénéfice de la maîtresse de maison. L'orientale est souvent comme la française, d'une excessive économie et ce qu'elle arrive à mettre peu à peu de côté, par petites

sommes, est vraiment remarquable. Tous les hommes admettront sans doute que, dans l'intérêt même de la maison, les femmes doivent avoir une réserve de fonds qui leur appartienne en propre. Il ne peut pas en être ainsi naturellement, dans le cas où la famille se trouve être de la dernière pauvreté.

Nous devons bien comprendre d'ailleurs, qu'en Orient plus encore que chez nous, l'époque actuelle est une époque de transition économique. Il y a cinquante ans en Orient, comme il y a cent cinquante ans chez nous, l'occupation principale de toutes les femmes, et en particulier des femmes de naissance noble, était de filer au rouet. J'ai rencontré plus d'un homme de haute éducation dont l'enfance et l'instruction avaient dépendu des gains secrets d'une grand'mère, par exemple. Il ne peut plus en être ainsi, et l'une des conséquences les plus tristes peut-être de cet état de choses, en Orient comme en Occident, est le nombre des heures de loisir inutiles qui ont remplacé ce travail. Au lieu de l'art du rouet et des autres arts qu'il entraînait, la femme occidentale, nous le savons tous—grâce à l'accroissement du luxe et à la perte de ses capacités d'autrefois—dépend plus encore de son mari que naguère. L'unique progrès économique accompli par les femmes dans nos pays se trouve dans l'élan qui jette les femmes célibataires vers les professions et les carrières nouvelles. Mais ce facteur n'a pas encore une grande importance en Orient. On rencontre dans l'Inde quelques femmes docteurs et quelques écrivains ; et l'idée croissante de la nécessité de l'éducation moderne, commence à susciter toute une classe de professeurs, qui se forment pour aider à répandre l'instruction parmi les femmes hindoues. En outre, dans une classe sociale inférieure, les vieilles industries du foyer cèdent la place à l'usine, et dans bien des endroits la femme devient une salariée. Ce changement entraîne, comme il est naturel, une grande instabilité économique et la pauvreté fait de tous côtés sentir son étroite. C'est l'une de ces phases nombreuses où une civilisation se substitue à l'autre à laquelle nous assistons en ce moment. Cette substitution est terrible à observer ; elle s'achète par bien des souffrances. Pourtant l'Orient ne peut y échapper. Tout ce que l'on peut tenter c'est de s'assurer qu'on ne transplantera pas d'institutions en les séparant de l'idéal dont elles procèdent. Ceci accordé, peut-être est-il possible aux peuples Orientaux de purifier et d'amender l'idéal nouveau en l'adaptant aux besoins depuis longtemps éprouvés de leur propre évolution.

Développements proches.—Nous devons considérer l'Inde comme la source de la pensée et de l'idéalisme asiatiques. Si, dans d'autres pays, on rencontre des réalisations de l'idée, dans l'Inde nous trouvons l'idée elle-même. Le caractère sacré et la douceur de la vie de famille y ont été élevés à la hauteur d'un art parfait. Le mariage y est une religion ; la maternité, un rêve de perfection ; la fierté et l'instinct de protection de l'homme y sont développés à l'extrême. Le Ramayana—épopée du foyer hindou—pose en principe que l'homme, comme la femme, ne devrait se marier qu'une fois. "Nous ne naissons qu'une fois," me dit un jour une femme hindoue, avec une grande hauteur, "nous ne mourons qu'une fois ; nous ne devons donc nous marier qu'une fois !" Quelles que soient les destinées nouvelles qui attendent maintenant la femme orientale, espérons toutefois qu'il s'agira seulement de répandre le métal fondu de son antique fidélité et de son caractère sacré dans les moules nouveaux d'un savoir plus vaste et d'une formation sociale plus étendue.

Si nous nous tournons vers l'Occident, il nous semble bien que les temps modernes n'ont donné naissance, pour la femme, à aucune source nouvelle de force morale, en ce qui concerne la famille ; pourtant, en l'initiant, en tant que femme, à l'influence et à la publicité plus vaste du domaine civique, on a considérablement augmenté l'importance sociale du fait qu'elle continue à boire paisiblement aux sources plus anciennes de sa personnalité morale. D'autre part, l'organisation moderne, en offrant à son instinct maternel, précieusement conservé comme un trésor, le spectacle des tristesses moins étroites et des imperfections du développement civique, lui a, sans nul doute, ouvert tout un monde nouveau de responsabilités et d'individualisation. Les femmes d'Orient s'engagent déjà dans une voie de transformation dont elles ne sortiront que dotées d'une pleine mesure de personnalité civique et intellectuelle. Puisqu'elles ont bien voulu s'abreuver à nos sources lorsqu'il s'est agi d'étendre le domaine de leur personnalité, ne serions-nous pas heureuses à notre tour, en nous rafraîchissant à leurs fontaines, d'y puiser un sentiment renouvelé de la sainteté de la famille, et en particulier de l'inviolabilité du mariage ?

[*Mémoire reçu en texte anglais.*]

L'INSTABILITÉ DES TYPES HUMAINS

Par le Dr. FRANZ BOAS,

Professeur d'Anthropologie à l'Université de Columbia, New York.

QUAND nous essayons de juger des capacités des races humaines, nous partons de l'idée que les capacités sont chose permanente et stationnaire, dépendant de l'hérédité, et que les influences modificatrices du milieu sont comparativement de peu d'importance. S'il s'agit d'une étude comparative des caractères physiques de races aussi différentes entre elles que la race blanche et la race nègre, ou la race nègre et la race mongole, cette supposition peut en effet être prise pour base d'études, mais elle n'est peut-être pas aussi fondée si l'on veut comparer les caractéristiques mentales propres à deux branches d'une même race. Lorsqu'on prétend, par exemple, que certains types européens sont plus doués, du côté de l'intelligence, que d'autres types européens, on suppose que ces types sont stables, et ne peuvent subir de modifications profondes s'ils sont placés dans un nouveau milieu social ou géographique.

Il semble donc qu'une étude de la stabilité des types de races ait non seulement une importance biologique fondamentale, mais aussi

qu'elle doive fixer notre opinion, quant aux facultés mentales relatives des différents types humains.

Un examen théorique de la question montre que la supposition d'une stabilité absolue dans les types humains n'est pas plausible. Les observations sur la croissance ont démontré que la croissance du corps entier dépend des conditions plus ou moins favorables qui ont prévalu pendant la période de développement. Des conditions défavorables retardent la croissance; des conditions exceptionnellement favorables l'accélèrent. Une étude plus détaillée du phénomène de la croissance a montré que le développement des différentes parties du corps ne se produit nullement d'une manière proportionnelle pendant une même période. Ainsi, au moment de la naissance, le volume du corps et sa longueur sont très petits, et ils augmentent très rapidement jusque vers la quatorzième année, pour les filles, jusqu'à la seizième, pour les garçons. D'autre part, le volume de la tête n'augmente rapidement que pendant un an ou deux, et à partir de ce moment, l'augmentation est comparativement légère. Il en est de même du développement du visage, qui ne croît rapidement que pendant les premières années, puis grandit comparativement lentement. De même, la quantité d'eau contenue dans le cerveau varie avec une rapidité considérable pendant les premières années de la vie, et plus tard reste à peu près stationnaire. Il résulte de cette observation, que si un individu est retardé dans sa croissance après qu'un organe donné a atteint presque tout son développement tandis que d'autres organes sont encore dans la période de l'évolution rapide, le premier ne sera guère influencé, mais les autres témoignent peut-être des conditions défavorables qui prévalurent pendant une certaine période de la vie. Il en résulte nécessairement que les proportions du corps de l'adulte dépendront des conditions générales de la vie pendant la jeunesse; et que les effets en seront surtout observables dans les organes qui se développent le plus lentement.

C'est un fait bien connu que la structure du système nerveux central se développe plus longtemps peut-être qu'aucune autre partie du corps, et l'on peut en inférer qu'elle subira le plus profondément les influences du milieu.

Il résulte de cette observation que le milieu social et géographique aura une influence sur la formation du corps de l'adulte et sur le développement de son système nerveux central.

Cette déduction théorique est confirmée par l'observation. Les recherches de Bolk ont nettement démontré qu'une augmentation dans la stature s'est produite en Europe pendant les dernières décades, augmentation dûe évidemment à un changement dans le milieu; et les nombreuses observations qui ont été faites sur les

proportions du corps dans la classe riche et dans la classe pauvre, parmi des étudiants aisés et des étudiants pauvres, montrent toutes, entre les unes et les autres, des différences caractéristiques qui peuvent, dans une grande mesure, s'expliquer par le ralentissement et l'accélération de développement dont nous avons parlé.

Il semblerait cependant qu'en dehors de l'influence plus ou moins favorable du milieu sur la formation du corps pendant la période de la croissance, il y ait nombre d'autres causes qui peuvent aussi amener des modifications dans la forme humaine. Le professeur Ridgeway va jusqu'à penser que la stabilité des types humains dans des champs d'observation définis et pendant de longues périodes doit être attribuée non à l'influence de l'hérédité mais à l'influence du milieu; d'après lui, les différences dans le type humain selon qu'on l'étudie dans le bassin de la Méditerranée, dans l'Europe Centrale, ou au Nord-Ouest de l'Europe, sont dûes aux différences de climat, de sol, et de produits naturels. Il ne me semble pas suffisamment prouvé que les modifications de la forme humaine soient aussi étendues que le prétend le professeur Ridgeway—bien que nous devions admettre la possibilité de ces modifications. Il est avéré cependant que les différents types européens subissent, dans un nouveau milieu, certains changements. Les observations sur lesquelles je me guide pour formuler cette conclusion furent faites par moi, sur des immigrants de différents pays d'Europe qui habitent la ville de New York et sur leurs descendants.

Les recherches faites sur un grand nombre de familles ont montré pour chacune des mesures étudiées un changement de valeur, selon que les individus étaient nés en Europe ou que, membres de la même famille, ils étaient nés en Amérique.

Ainsi, parmi les Juifs de l'Est de l'Europe, la tête chez l'individu né en Europe est plus courte que chez celui qui est né en Amérique. Elle est plus large chez l'individu né en Europe que chez celui qui est né en Amérique. De plus l'individu né en Amérique est plus grand. De l'augmentation de longueur et de la diminution de largeur de la tête, il résulte que l'indice longueur-largeur est considérablement moindre que l'indice correspondant chez les sujets nés en Europe.

Toutes ces différences paraissent augmenter avec le temps écoulé entre l'immigration des parents et la naissance de l'enfant, et sont beaucoup plus marqués dans la seconde génération des individus nés en Amérique.

Des observations analogues ont été faites chez les Siciliens à longue tête, mais les modifications sont autres. La stature varie peu; elle serait plutôt moindre chez les individus nés en Amérique que chez ceux nés en Europe. La tête est plus courte et en même temps plus large chez les individus nés en Amérique, que chez ceux nés en

Europe. Ainsi l'on peut remarquer un certain rapprochement entre ces deux types distincts.

Certes, il serait excessif de conclure de ce rapprochement à une tendance des divers types européens à adopter une forme semblable lorsqu'ils sont transplantés en Amérique. Nos études ne prouvent qu'une modification du type, mais nous ne pouvons pas déterminer le résultat final des modifications subies, ni dire s'il y a réellement tendance à la modification de types divers de telle sorte que se développe un type américain particulier—ou bien s'il y aura une modification limitée de chaque type européen particulier.

Chez les Bohémiens et les Hongrois, on observe également les effets du changement de milieu. Ici, la longueur et la largeur de la tête diminuent. Le visage devient beaucoup plus étroit, la stature augmente.

Il est à remarquer surtout que le changement dans la forme de la tête chez les individus nés en Amérique, se produit presque immédiatement après l'arrivée des parents en Amérique. La comparaison d'individus nés en Europe avec ceux qui sont nés en Amérique montre que le changement dans la forme de la tête se produit pour ainsi dire brusquement, au moment de l'immigration. L'enfant né en Europe même s'il a moins d'un an au moment de l'arrivée en Amérique, a la tête de l'individu né en Europe. L'enfant né en Amérique, même s'il est né quelques mois après l'arrivée des parents, a la forme de tête de l'individu né en Amérique. On devait s'attendre à ce que le milieu américain n'influence pas le sujet né en Europe, parce que l'indice céphalique varie très peu de la première jeunesse à la vie adulte. D'autre part, les mesures du corps qui continuent à varier pendant la période de la croissance, témoignent d'une influence marquée du milieu américain sur les sujets nés en Europe, qui arrivent jeunes enfants en Amérique. Ainsi la stature des individus nés en Europe augmente d'autant plus qu'ils étaient plus jeunes lors de leur arrivée en Amérique. La largeur du visage diminue d'autant plus que l'enfant est arrivé plus jeune en Amérique.

Ces observations sont importantes, car on pourrait dire que les modifications dans la forme de la tête proviennent de la différence entre le traitement extérieur des enfants en Amérique et en Europe. L'enfant européen est emmaillotté, tandis que l'enfant américain a les membres libres dans son berceau. Mais les modifications dans le diamètre du visage, et dans la stature montrent que ces considérations extérieures ne peuvent expliquer les changements qui se produisent.

Les résultats obtenus par la comparaison humaine des individus en Europe avec ceux nés en Amérique, ont été corroborés par la

comparaison directe de parents nés en Europe avec leurs propres enfants nés en Amérique et aussi par la comparaison des immigrants européens venus en Amérique une certaine année avec leurs descendants nés en Amérique. Dans tous ces différents cas, on retrouva les mêmes genres de modifications.

Ces observations semblent indiquer une indiscutable plasticité des types humains. Cependant je tiens à redire que les limites de cette plasticité nous sont inconnues. Mais cette conséquence directe s'impose, que si la forme physique subit, dans un nouveau milieu, des modifications profondes, on peut prévoir dans le domaine mental, des changements correspondants. Les mêmes raisons qui nous ont poussés à conclure que les conditions plus ou moins favorables pendant la période de croissance auront une influence d'autant plus grande sur un organe donné que cet organe aura une plus longue durée de développement, ces mêmes raisons rendront plausible que le changement de milieu influence le plus profondément les parties du corps dont la durée de développement est la plus longue. Je crois par conséquent que des observations faites en Amérique nous devons conclure que la formation mentale d'un certain type humain peut être considérablement influencée par son milieu social et géographique. Il est extrêmement difficile, naturellement, de donner de cette conclusion des preuves positives, tirées de l'observation, car nous savons que les manifestations de l'intelligence dépendent, dans une grande mesure, du groupe social où l'individu se développe, mais il est évident que la preuve doit être fournie par ceux qui proclament l'absolue stabilité des caractéristiques mentales du même type, quelles que soient les conditions où il se trouve placé.

On peut faire observer ici que la modification dans le type qui a été remarquée en Amérique n'est pas sans analogie avec la différence des types observés en Europe, lorsqu'on compare la population urbaine avec la population rurale. Dans tous les cas qui ont été sérieusement examinés en vue du problème qui nous occupe, on a constaté une différence dans le type. Mais l'interprétation qu'on donne à ce phénomène est tout-à-fait différente de celle que nous essayons d'exposer ici. Un groupe d'observateurs—Ridolfo Livi en particulier—explique le type trouvé dans les agglomérations urbaines par le mélange des types locaux, mélange bien plus fréquent dans les villes que dans les campagnes. D'autres, notamment Otto Ammon et Röse, y voient un phénomène de sélection naturelle où le type supérieur survit aux autres. Il me semble que cette théorie ne peut se soutenir, mais que le mélange et la modification du type suffisent à expliquer ce qui se passe dans la transition de la vie rurale à la vie urbaine.

La question se posera naturellement : Qu'est-ce qui produit les

modifications du type humain? Est-il possible de diriger ces modifications de telle sorte qu'il en résulte une amélioration de la race? Je ne pense pas que, dans l'état actuel de nos connaissances, il soit possible de répondre à ces questions. Les changements de structure qui doivent nécessairement accompagner les modifications de la forme brute sont entièrement inconnus, et l'action physiologique produite par le nouveau milieu ne peut même pas être soupçonnée. C'est donc, semble-t-il, un vain effort de tenter actuellement une explication satisfaisante du phénomène. Il faut que les recherches soient étendues à des types nombreux et poursuivies dans différents climats, différents milieux sociaux, avant que nous puissions espérer comprendre la corrélation entre la forme et les fonctions du corps et les influences extérieures. Mais l'idée ancienne de l'absolue stabilité des types humains doit être abandonnée, et avec elle la croyance à une supériorité héréditaire de certains types sur les autres.

[*Mémoire reçu en texte anglais.*]

INFLUENCE DU CLIMAT SUR LA COULEUR DE LA PEAU

Par LIONEL W. LYDE, M.A.,

Professeur de Géographie Economique à University College, Londres.

IL n'y a aucun doute à avoir sur ce point : la différence dans la couleur de la peau est l'une des plus importantes barrières "raciales"; et pourtant il y a toutes les raisons de croire que cette différence provient entièrement de l'influence du climat.

L'unité reconnue de l'homme primitif possède une double base. On ne pourrait même pas trouver une preuve contraire dans le fait démontré avec évidence qu'il existe des souches originelles diverses, le "gorille," "l'orang," le "gibbon" ou d'autres. Car l'état glacial où se trouvait alors la terre devait tenir tous ces types également resserrés sous des latitudes très basses, où l'uniformité des conditions climatiques, ainsi que les besoins divers et les nécessités de se nourrir ont dû forcément entraîner l'uniformité des résultats.

Le lieu que l'on s'accorde à reconnaître comme ayant été le foyer ancestral, sous les latitudes "Javanaises," même s'il ne peut exister de délimitation de longitude, entraîne ces conclusions : (1) le Pleistocène primitif avait la peau noire et (2) ses premières migrations naturelles ont dû être longitudinales—dans la direction Est ou Ouest, le long de l'antique pont Indo-Africain qui peut avoir, ou peut ne pas avoir, fait partie de l'immense continent "lémurien."

Or, dans ces migrations longitudinales, l'homme primitif, que—sans

toutefois accepter toutes ou même certaines des suggestions que l'on a faites sur un pays "Gondwana" possible—nous pouvons pourtant appeler un "Gondwana," ne pouvait rencontrer aucun changement marqué de température. Et les restes Pleistocènes d'une terre de Gondwana possible avaient du moins ceci de commun avec la distribution actuelle des terres dans l'Hémisphère du Sud que leur frontière la plus méridionale se trouvait placée sous des latitudes comparativement basses. Il n'y avait donc aucune chance raisonnable pour que les Gondwana arrivassent à blanchir en se dirigeant vers le Pôle, bien qu'il leur arrivât de blanchir en passant de la forêt à la savane.

Mais les choses changèrent quand le Gondwana commença à se diriger vers le Nord ; et les restes Pleistocènes d'une terre "Angara" possible avaient du moins ceci en commun avec la distribution des terres dans l'Hémisphère septentrional que leur frontière extrême septentrionale se trouvait dans des latitudes très élevées. Par conséquent, l'homme préglaciaire lui-même, s'il a émigré vers le Nord devait avoir blanchi.

Mais quand le nègre de nos jours blanchit, par le fait de la maladie, de la frayeur, de la vieillesse, ou de la résidence dans une forêt obscure, il devient jaunâtre, comme les faces intérieures, "placées à l'ombre," de ses mains ou de ses pieds le sont normalement. Et le même sort dut être réservé au Gondwana primitif quand il commença à blanchir en émigrant vers le Nord. C'est ainsi que nous supposons un homme jaune semi-primitif que nous pouvons appeler un Angara.

Mais cet Angara aussi, même aux périodes interglaciaires, doit avoir été, en grande partie, réduit à des mouvements d'émigration longitudinaux à l'intérieur de son propre domaine ; et des mouvements de ce genre pouvaient éventuellement l'amener à un océan placé soit à l'Est, soit à l'Ouest. En approchant de cet océan, il devait certainement blanchir encore, en raison de l'humidité croissante, et même devenir tout-à-fait blanc, comme les Japonais et les Finnois Tavastiens le sont à l'heure qu'il est.

Les différences fondamentales dans la couleur de la peau entre les noirs des tropiques et les types blancs des climats tempérés sont donc d'origine purement climatérique ; cette influence climatérique agit à la fois directement par l'extérieur et indirectement par les diverses actions relatives des poumons et des intestins ; car le climat tropical rejette sur la peau et sur les intestins le travail qui, dans les climats tempérés, est dévolu aux poumons. L'activité accrue des poumons qui en résulte, en présence de la chaleur et de la lumière relativement médiocres du soleil, favorise la couleur plus claire de la peau, tandis que l'activité accrue du foie et autres organes intérieurs,

en présence de la lumière et de la chaleur relativement fortes du soleil, favorise les couleurs plus sombres.

Ces circonstances données, il semble évident que, quelle que soit la valeur ou le manque de valeur de la couleur de la peau en tant que signe de race, cette couleur forme pourtant la considération la plus importante dans la distribution climatérique de l'Homme.

Il n'est pas douteux que dans notre pays le hâle ordinaire est un phénomène pathologique, c'est-à-dire un dommage causé uniquement et directement par l'action des rayons actiniques ; les personnes à la peau brune en souffrent rarement, et chez les personnes à la peau claire, on peut empêcher ce phénomène en se teignant légèrement la peau. Et il ne paraît pas douteux non plus que le pigment naturel de la peau subisse une évolution pour des raisons exactement similaires, c'est-à-dire pour se défendre contre des rayons aussi dangereux que les rayons X.

L'homme donc ne se pigmente pas seulement pour se protéger contre un soleil trop ardent, mais la quantité du pigment de sa peau varie avec l'intensité du soleil. Ce pigment change actuellement selon une exposition plus ou moins longue aux rayons du soleil ; il doit, par conséquent, y avoir eu à l'origine assez de pigment dans chaque race pour la protéger contre l'intensité particulière de la lumière dans le foyer particulier de sa race. Autrement, la race se serait éteinte, tout juste comme disparaît toute plante chez laquelle on ne trouve pas de chlorophylle en suffisance pour absorber les rayons de la vague de lumière qui lui permettront d'assimiler le carbone de l'air. Si le pigment se développe selon les besoins, et si la coloration noire arrête plus de rayons que la coloration brune, nous devons nous attendre à trouver les peaux les plus noires, comme les rayures les plus sombres chez les zèbres, chez les hommes habitant les parties les plus chaudes du monde et les moins boisées. Et c'est précisément ce qui arrive, l'homme noir véritable venant—à part quelques groupes peu importants, comme celui, par exemple, qui se trouve au bord du désert Australien—essentiellement de la savane Africaine. Le nègre à la peau d'un noir profond qui habite le Soudan Occidental et qui, en comparaison de la jungle battue par les vents, reçoit une très grande part d'ardent soleil, ne se rencontre ni dans la jungle, ni dans les îles jouissant de climats réellement marins. Par exemple, les nègres des forêts équatoriales de l'Afrique, comme les Sakai de la jungle malaise, sont jaunâtres ; les Samangs, comme la plupart des Australiens, sont chocolat foncé ; les nègres nilotiques, rougeâtres ; les Indonésiens presque toujours basanés.

L'absence de forêts est importante à deux points de vue. Elle entraîne, naturellement, l'absence directe d'ombre véritable ; elle

implique aussi un manque relatif de pluie, ce qui s'associe normalement avec l'absence de nuages. Et c'est précisément cette question d'humidité cachée au fond de tout ceci qui décide des nuances variables de peau chez le noir en dehors des limites des forêts. Pourtant là où l'air humide forme un écran contre les rayons dangereux, comme sous les latitudes de pluies équatorielles continues ou au fond de vallées encaissées, le nouvel arrivant adulte se trouve véritablement "blanchi"; quant aux enfants indigènes comme les Krus, ils ne deviennent jamais d'un pigment très foncé. D'après le même principe, le foyer des races, chez les peuples blancs, devait de toute nécessité se confiner à la seule partie du monde où des vents humides soufflent régulièrement dans la direction des latitudes élevées, contre un relief qui leur permet d'accéder aisément à l'intérieur sur de vastes étendues.

Dans ces pays, l'humidité même mise à part, la lumière ni la chaleur ne sont intenses; de sorte qu'on n'a pas besoin d'une peau noire pour se protéger contre la lumière excessive, tandis qu'une peau blanche est nécessaire pour réduire au minimum la radiation d'une chaleur relativement faible. Mais, même dans ce cas, la nuance précise de la peau est plus claire là où les vents ne deviennent jamais "alizés" en été; et d'autre part, les animaux à poil blanc eux-mêmes, ont des parties de leur individu qui ne sont pas protégées par des poils, le nez, par exemple, qui n'est protégé que par un pigment, emprunté à l'extrémité la plus éloignée du spectre solaire, c'est-à-dire un pigment rose.

Intermédiaire entre le nègre et le blanc, vient l'homme jaune, qui est essentiellement le produit de terres couvertes d'herbes et desséchées, sous des latitudes non tempérées. Dans leur cas, les considérations fondamentales sont le manque d'humidité et les écarts de température entre les saisons. L'absence de nuages fait encore de la lumière l'élément dangereux; l'homme doit donc être pigmenté; mais la question de température est aussi très importante. La couleur naturelle sera donc une couleur qui conservera la chaleur presque autant que la couleur blanche, mais qui constituera également une protection contre la lumière; sous ces latitudes, une couleur empruntée à la partie inférieure du spectre solaire fournira une protection amplement suffisante, si l'on considère surtout que le temps nuageux minimum s'associe avec la saison d'hiver. Ce qui revient à dire que, dans les grandes steppes et prairies de l'Hémisphère septentrional comme sur les grands plateaux et *tundra*, la couleur normale de la peau devrait être une nuance quelconque du jaune ou du rouge.

Le rouge ou jaune normal de ces plaines herbeuses non tempérées se modifiera certainement avec ce qui pourra altérer l'humidité relative: par conséquent, la quantité de nuages, et par exemple les

montagnes ou le voisinage de la mer ; les montagnards aryens, en conséquence, de même que les Mongols maritimes, vont avec la peau blanche, tout juste comme les types blonds de l'Europe se rencontrent dans les pays de fjords et de forêts. Nous pouvons en réalité former un plan définitif des zones de couleur en établissant un rapport entre la température en tant que déterminée par le soleil et le relief du sol, et la pluie en tant qu'elle implique de l'humidité et des nuages.

Le soleil peut certainement "noircir" la peau partout où on l'a au dessus de sa tête ; et même s'il se trouve en dehors de cette limite de latitude, il le peut encore si le degré d'humidité est très faible ; une comparaison entre la moyenne annuelle isothermale de 80° F. et la moyenne annuelle *isohyète* de 10 pouces dans ces latitudes implique environ 25° N. et S. comme limites naturelles de la peau noire. Mais il est clair, qu'à l'intérieur de ces limites, se rencontrent de vastes étendues où, comme nous l'avons vu, des conditions différentes peuvent entraver l'effet des rayons brûlants et directs du soleil.

Le soleil peut également "brunir" la peau jusqu'aux limites des vents alizés dans la direction du Pôle ; à l'intérieur de ces limites l'air sec et froid se dirige des latitudes plus froides aux latitudes plus chaudes, et peut par conséquent contenir tout d'abord plus d'humidité qu'il ne devrait normalement en posséder. Ces limites du système des vents alizés dans la direction du Pôle contiennent toutes les étendues "méditerranéennes" subtropicales, avec leurs étés brillants et secs et leur faible degré relatif d'humidité ; et nous pouvons fixer les limites naturelles de la peau bronzée dans ces parties du monde qui se trouvent environ entre les latitudes de 25° et 35° N. et S. et subissent le plein effet des vents alizés, sans qu'aucune influence locale vienne mettre obstacle à cet effet. Nous pouvons ajouter qu'il y a sans doute une influence climatique dans l'amour qui porte ces gens bronzés, aussi bien dans la sécheresse estivale de la région méditerranéenne que dans la sécheresse hivernale des régions des vents moussons, à s'habiller de couleurs empruntées à la partie inférieure du spectre solaire, par exemple, le rouge ou le jaune.

Quand ceux-ci se trouvent dans les latitudes normales plus basses des Anti-Alizés, une teinte jaunâtre envahit leur couleur brune, et, comme le rouge est placé très près du jaune dans le spectre solaire, cette teinte particulière peut tendre vers le jaune, ou le rouge, ou l'olive, selon les conditions locales particulières, le jaune se retrouvant toujours dans les vastes plaines herbeuses et desséchées.

La limite septentrionale de cette zone jaune doit s'être localisée naturellement dans les latitudes septentrionales de la Chine ; mais comme l'Asie occidentale s'est trouvée de plus en plus placée sous

l'influence de la sécheresse, la limite doit s'étendre, dans la direction du Pôle, au moins aussi loin que les frontières des forêts de Sibérie. Si nous comparons ces conditions à celles qui s'en rapprochent le plus et se rencontrent dans les plaines herbeuses de l'Amérique du Nord, nous pourrions fixer les limites où l'on trouve la peau jaune vers ces régions continentales, non boisées, qui s'étendent entre le 35° et le 45° N. et les étendues placées plus au nord qui sont directement sous l'influence des vents d'hiver venus du Pôle.

En dehors des limites dont je viens de parler, à l'intérieur des frontières méridionales qui coïncident à peu près avec la frontière méridionale des Adorateurs de l'Ours, se trouve le véritable foyer des hommes à peau blanche. Dans ces régions, le soleil n'a d'autre pouvoir que de "hâler," et ce pouvoir lui-même se trouve fortement diminué par la présence constante de forêts et par la route normale des systèmes cycloniques. Donc, si nous tenons compte de l'importance qu'offre l'angle des rayons en faisceau et l'épaisseur de l'atmosphère qu'il faut traverser, nous pouvons fixer les limites naturelles de l'homme blanc "hâlé" dans les régions des latitudes s'étendant du 45° au 55° N., qui sont maritimes ou boisées, tandis que le blanc "blanc" doit être venu du nord de 55° N., qui est à peu près la latitude de Copenhague.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LES EFFETS DU MÉLANGE DES RACES

Par EARL FINCH,

Professeur à l'Université de Wilberforce, États-Unis d'Amérique.

C'EST un fait bien connu que, lorsque deux races occupent le même domaine géographique, il en résulte une population mêlée; et en réalité, le croisement des races a fourni un pourcentage si important de la population du monde que le caractère du produit est aussi important pour la prospérité sociale qu'il est intéressant pour l'anthropologiste et le sociologue. La question d'ailleurs, acquiert un surcroît d'importance à l'heure actuelle de l'expansion coloniale par suite du contact croissant de l'Européen et des populations noires des tropiques avec lesquelles celui-ci n'a jamais hésité à mélanger son sang. On a pourtant si souvent abordé la question, en l'envisageant du côté philosophique plutôt que du côté des études objectives, que la plus grande divergence existe entre les conclusions de ceux qui prétendent parler sur ce sujet avec autorité. Les disciples de Gobineau en France et de Morton en Amérique, ont assuré que le mélange des races n'a eu et ne peut avoir que des conséquences désastreuses. A

l'autre extrême se trouvent ceux qui prêchèrent l'évangile de l'amalgamation aux États-Unis, pendant et après la guerre civile, assurant que le mélange entre races aussi dissemblables que les blancs et les nègres ne pouvait être que bienfaisant. L'objet de ce rapport est de présenter quelques faits qui tendent à prouver que le mélange des races, particulièrement dans les rares exemples où il se produit dans des circonstances favorables, produit un type supérieur en fécondité, en vitalité et en valeur de culture soit à l'une, soit même aux deux souches-mères.

La supériorité du peuple de sang mêlé sur la souche indigène en fertilité et en vitalité se manifeste par sa persistance à durer, parfois dans la localité même où la race indigène, en contact avec les étrangers, a décliné ou disparu. Quand la Tasmanie fut colonisée, on estimait en gros la population à 7,000 âmes environ. La politique d'extermination suivie par les colons avait réduit le nombre des indigènes à 120 en 1832. Ceux-ci furent transportés à l'Île de Flinders ; mais bien que la localité soit très saine, en 1847 ils étaient tombés au nombre de 14 hommes, 22 femmes et 10 enfants. Ces derniers furent encore transportés en 1847 à Oyster Cove, région méridionale de la Tasmanie, mais ils déclinèrent si rapidement qu'en 1869 il ne restait plus que trois vieilles femmes dont la dernière mourut en 1876 (J. Bonwick, *La race Tasmanienne disparue*).

Le déclin rapide des Maoris et des Australiens est bien connu ; la population indigène des Îles Hawaï, estimée à 300,000 individus quand Cook découvrit les îles en 1778, était tombée à 29,787 en 1900.

Même au temps de Darwin pourtant, il apparaissait évident qu'un croisement entre une souche indigène et une race civilisée donne naissance à une progéniture capable d'exister et de se multiplier, en dépit du changement des conditions. Entre 1866 et 1872 les Hawaïens indigènes diminuèrent et tombèrent à 8,081, tandis que les métis augmentaient de 847.¹ Entre 1890 et 1900, le nombre des Hawaïens de sang pur tomba de 34,436 à 29,787, tandis que ceux de sang mêlé augmentaient de 6,186 à 7,848. Quatrefages écrivait que "les insulaires Polynésiens disparaissent avec une rapidité effrayante, tandis que leur race mêlée et que les Européens de sang pur eux-mêmes montrent une fécondité redoublée."² Bien que les Indo-Américains tendent à décliner en présence de la civilisation européenne, le produit du croisement des Nègres, des Espagnols et des Portugais avec les Indiens forme une importante fraction de la population dans la partie méridionale de l'hémisphère occidental. Les Griquas de l'Afrique du Sud, descendants des Hollandais et des Hottentots, ont prospéré et se sont multipliés, tandis que les

¹ Darwin, *La Descendance de l'Homme*, vol. i., p. 253.

² Quatrefages, *L'Espèce humaine*, p. 220.

Hottentots ont rapidement diminué. Même en faisant, dans tous ces cas, la part qui lui est due à l'accroissement provenant de la naissance des métis au cours de la première génération, la fécondité et la vitalité supérieures de la population de sang mêlé demeurent évidentes.

L'île de Pitcairn fut colonisée en 1770 par neuf rebelles anglais, six Tahitiens et quinze Tahitiennes. En 1808, il ne restait plus que des hommes blancs et huit ou neuf femmes et enfants. Mais les premiers métis grandirent, se marièrent entre eux et eurent de nombreux enfants. En 1855 la population s'était élevée à 200 individus. Après s'être transportés à l'île de Norfolk en 1856, ils se multiplièrent si rapidement que, bien que seize d'entre eux fussent retournés à Pitcairn en 1859, ils avaient en 1868 atteint le chiffre de 300 ;¹ en 1905 la population de l'île Norfolk était de 1,059 âmes, dont la majorité étaient les descendants des rebelles. Emilie McCoy, descendante directe de l'un des rebelles, écrit : " Nous avons de bonnes constitutions, bien que nous soyons si étroitement apparentés, et nous sommes aussi bien portants et aussi actifs de l'enfance à l'âge mûr que peut l'être un peuple."² L'accroissement remarquable des demi-sangs de Pitcairn et des îles Norfolk, plus rapide que l'accroissement de la population en Angleterre, offre un contraste frappant avec le déclin rapide des Tasmaniens, des Maoris et des Australasiens.

Les faits qui militent en faveur de l'opinion que les mulâtres ne sont pas féconds sont recherchés avec tant de soin et d'empressement que l'important faisceau d'opinions, tendant à prouver exactement le contraire demeure ignoré. Une autorité éminente aux Etats-Unis allègue que la diminution des rapports entre blancs et nègres dans les Etats du Sud cause une diminution dans le nombre des mulâtres et un retour perceptible au type africain pur.³ Mais les recensements prouvent qu'il s'est produit un accroissement plus rapide parmi les mulâtres que parmi les nègres de type plus pur, pendant cette même période de rapports décroissants.⁴

POURCENTAGE DES MULÂTRES DANS LA POPULATION NÈGRE TOTALE.

	1890.	1870.
Etats-Unis continentaux	15'2	12'0
Division du Nord de l'Atlantique	23'2	17'3
Division du Sud de l'Atlantique	13'4	10'4
Division centrale du Nord	31'0	22'3
Division centrale du Sud	14'0	11'8
Division occidentale	39'2	35'6

¹ Darwin, *La Descendance de l'Homme*, vol. i., p. 253. Quatrefages, *L'Espèce humaine*, p. 263.

² *L'Indépendant*, 29 septembre 1904.

³ Bruce, *Le Nègre des Plantations en tant qu'Homme libre*, p. 53.

⁴ Bulletin Census 8, *Les Nègres aux Etats-Unis*, p. 16.

Bien que la diminution dans le croisement des races aux Etats-Unis soit, il est probable, souvent exagérée, il y existe des conditions peu favorables à la perpétuation du type mulâtre. Il y a, pour la population de sang mêlé, une tendance à disparaître, soit qu'elle se marie avec les races plus noires, soit qu'elle s'identifie avec la race blanche. Les efforts continus et énergiques que l'on a faits pour écarter les nègres de toute participation aux privilèges d'une société démocratique ont entraîné de nombreux membres de cette classe proscrite, chez lesquels les traces de la race noire ne sont plus visibles, à s'affilier à la race favorisée en s'établissant dans des localités où ils ne sont pas connus. L'accroissement rapide des mulâtres dans ces conditions est une preuve évidente que ceux-ci ne sont pas inférieurs en fécondité ni en virilité à aucune de leurs deux souches-mères. La population de couleur de la Jamaïque conserve un type assez marqué, bien que le nombre de cette population n'atteigne pas le quart de la population noire, tandis que la proportion des blancs est si faible que le croisement des races ne saurait ajouter un grand nombre de métis. La classe mulâtre continue à persister à Haïti, mais elle ne forme que dix pour cent de la population; quant au nombre des blancs, il est négligeable. La population métis de Saint-Domingue s'accroît rapidement, bien que le nombre des métis nés du croisement de deux races pures soit extrêmement restreint.

Il est fort difficile à la classe métis de manifester sa valeur de culture; et ceci à cause des conditions déplorables dans lesquelles les métis viennent au monde. La plupart des croisements de races s'effectuent sur les confins de la civilisation, et les demi-sangs, méprisés par l'une des races et méprisant l'autre, ont presque toujours été comme des parias de la société. Ces victimes des préjugés et de l'ostracisme social devraient nécessairement ne manifester que des vices; pourtant, en dépit de ces circonstances défavorables, ils donnent des témoignages évidents de l'énergie supérieure et de la vigueur mentale que produisent les croisements de races. La plupart des nègres qui, aux Etats-Unis, sont arrivés aux honneurs, étaient des métis. Plusieurs d'entre eux, appartenant à un type plus pur, ont fait preuve d'une puissance intellectuelle remarquable; peut-être faut-il voir autre chose qu'une coïncidence dans ce fait que Douglas, Washington et DuBois, qui sont arrivés à la tête de leur groupe, étaient des mulâtres, supérieurs, d'ailleurs, à leurs ancêtres noirs et blancs à la fois. Les mulâtres d'Haïti forment un pourcentage important de l'aristocratie et se distinguent dans le commerce, les professions libérales et les affaires de l'Etat. La population de couleur de la Jamaïque constitue la majorité des commerçants et de ceux qui exercent des professions libérales

Sir Sydney Olivier considère que cette classe de métis est indispensable aux communautés des Indes Orientales, parce qu'elle épargne à cette communauté la scission qui se produit d'ordinaire entre blancs et noirs et aide à former un tout organique. Quatrefages croyait que les métis des nègres et des Européens, placés dans des conditions normales, justifient les paroles de ce voyageur de l'ancien temps, Thévènot : "Le mulâtre," disait-il, "peut faire tout ce que fait le blanc ; son intelligence est égale à la nôtre."¹ Si le mulâtre n'est pas supérieur au blanc en fertilité, le taux des naissances qui diminue si rapidement chez les nations blanches lui donnera peut-être bientôt aussi cet avantage significatif.

Il n'est pas surprenant que le mélange des races produise souvent une population inférieure. Le refus de sanction légale et sociale que l'on oppose aux mariages mixtes tend à restreindre aux classes inférieures ces unions dont les enfants restent semblables à leurs parents. Mais les résultats ont toutes les raisons d'être favorables quand le croisement s'effectue dans des conditions avantageuses. "Les Ainos du Japon, qui disparaissent par suite d'amalgamation, ont un type très différent des Japonais et plus primitif ; ces deux types d'ailleurs semblent n'avoir tiré de cette absorption que des bénéfices. Les Portugais et les Hollandais se sont mariés entre eux pendant plusieurs siècles dans l'Inde plus éloignée et ceci à l'avantage des deux races ; ce qui est également vrai pour le cas des Russes et des indigènes de naguère en Sibérie. Le mélange des Arabes avec les Africains du Nord a produit les Maures ; de nombreux croisements des Turcs, le mélange des Espagnols et des Indiens dans l'Amérique du Sud, au Mexique, et particulièrement au Chili, qui ont donné comme résultats les types Néo-Indiens et Néo-Aryens, montrent quels heureux effets peut avoir le croisement des races, si les différences qui séparent les races ne sont pas trop grandes et si les deux sexes des deux races se marient entre eux, au lieu que les hommes d'une des races seuls épousent les femmes de l'autre race."²

Dans la province de Saint-Paul, au Brésil, les Portugais et les habitants des Açores se sont croisés avec les indigènes Gayanazès et Carijos. Dès le début, des unions régulières furent contractées entre eux, et les rejetons en furent considérés comme les égaux des blancs purs. De ces unions est sortie une race qui se fait remarquer aussi bien par son développement moral que par sa puissance intellectuelle, ainsi que pour sa vigueur, sa beauté et son courage. Les croisements se sont effectués à Saint-Paul dans des conditions normales, à cause du sentiment social qui leur était favorable ; et

¹ *L'Espèce humaine*, p. 283.

² G. Stanley Hall, *Adolescence*, vol. ii., p. 722 et p. 723.

des conditions à peu près normales ont prévalu à Pitcairn, à cause de l'isolement géographique. Les Paulistes semblent être égaux, sinon supérieurs à la plus avancée de leurs souches-mères, et personne ne niera que les insulaires de Pitcairn ne soient supérieurs à leurs mères Tahitiennes et à leurs pères Anglais.

Si le mélange des races n'est point partout désirable, le croisement entre races spéciales, particulièrement lorsqu'il se produit dans des conditions favorables, crée souvent des types supérieurs; il est certain en tous cas que certains des croisements qui se sont effectués sont là pour prouver l'absurdité de ces opinions qui prétendent que mêler le sang des races soi-disant supérieures avec le sang des races soi-disant inférieures, peut mettre l'espèce sur la voie de l'extinction ou provoquer un retour de la barbarie.

[Mémoire reçu texte anglais.]

TROISIÈME SÉANCE

CONDITIONS DU PROGRÈS (PROBLÈMES SPÉCIAUX)

TENDANCES VERS LE RÉGIME PARLEMENTAIRE

Par le Dr. CHR. L. LANGE, *Bruxelles*,
Secrétaire général de l'Union Interparlementaire, Délégué Norvégien
de la Deuxième Conférence de La Haye.

Définitions de Termes.—En général le terme *régime parlementaire* dénote cette forme spéciale de gouvernement de la nation par le peuple qui se constitua en Grande Bretagne et en Irlande il y a quelques deux cents ans et dont la principale caractéristique est la subordination du pouvoir exécutif au pouvoir législatif. Le Gouvernement ou *Cabinet* tend à devenir une sorte de comité, choisi dans le parti qui a la majorité dans la portion la plus importante du Parlement ou Assemblée des représentants de la nation.

Dans ce Congrès, il sera surtout intéressant d'examiner un certain aspect général de la question. Il me semble qu'il est ici naturel, non pas tant d'étudier les tendances spécifiques vers le régime parlementaire qui est limité à certains pays chez lesquels la civilisation européenne a atteint un très haut développement, que de suivre la direction générale d'évolution politique vers le *gouvernement propre des affaires nationales par des représentants élus.*

Je désirerais insister sur chacun des mots de cette expression. Le mot *nationales* n'est employé qu'en opposition au mot *locales* ou *provinciales*. Je laisserai, comme étant en dehors du but de cette étude, la discussion de l'emploi assez indécis des mots *Nation* et *national* comme presque synonymes des mots *Etat* et *politique*.

Le point essentiel dans la question qui nous occupe est le caractère représentatif des personnes chargées d'un mandat national, et

le vrai titre de cette étude serait donc peut-être : Tendances vers un système représentatif de gouvernement. Dans les premiers temps, ce caractère représentatif était très souvent octroyé par le gouvernement central ; les membres de la Chambre des Communes en Angleterre par exemple étaient souvent nommés par lui.

Aujourd'hui il est à peine possible de concevoir la représentation sans base élective, et, par suite du développement démocratique, cette base tend à prendre un caractère de plus en plus populaire. Dans quelques états cette évolution a déjà atteint son dernier terme et le principe du suffrage des hommes et des femmes a été établi.

En général, le développement démocratique est accompagné d'un fort penchant vers la prépondérance du parlement en tant qu'opposé à l'élément monarchique ou gouvernemental, bien qu'il n'en soit pas toujours ainsi. Il n'est pas d'un grand intérêt à ce propos de faire une distinction entre le *despotisme* et l'*absolutisme*. Il n'y a dans l'un ni dans l'autre d'élément représentatif de quelque importance que ce soit dans le Gouvernement des affaires publiques. Mais il est nécessaire d'observer la distinction entre ce qu'on pourrait appeler le *Gouvernement Constitutionnel* et le *Gouvernement Parlementaire* propre.

Dans le Gouvernement Constitutionnel, le Souverain est lié par une Constitution, et certaines fonctions très importantes de l'Etat—la législation ou les finances—ne peuvent s'exercer que par une co-opération des pouvoirs exécutif et législatif du Gouvernement et du Parlement. C'est le système qui prévaut aux Etats Unis d'Amérique et en Allemagne. Dans le Gouvernement parlementaire, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le Gouvernement dépend du Parlement à un tel point que, à proprement parler, le Cabinet n'est qu'un comité de la majorité parlementaire. C'est le cas en Grande Bretagne, en France et dans la plupart des autres pays Européens. Il y a, sans doute, bien des formes intermédiaires et c'est généralement une question oiseuse que de demander à quel type de gouvernement appartient l'un ou l'autre Etat ; une telle distinction ne jette pas sur le problème une bien grande lumière. Elle n'est mentionnée ici que pour donner un caractère plus complet à notre classification.

Ce que nous essaierons de tracer ici, sera donc la *tendance générale vers l'adoption d'une forme représentative de gouvernement dans les affaires nationales*.

Premiers Développements.—Bien qu'il semble que le principe du Gouvernement représentatif ait été connu dans l'antiquité (Assemblées Provinciales), son application ne prit une importance réelle qu'au Moyen Age. Deux conditions facilitèrent cette application : (1^o) les états étaient de caractère féodal, les parties constituantes de chacun

d'eux insistant sur une certaine indépendance au sein du corps même de l'Etat ; (2^o) ils étaient vastes. La première circonstance impliquait que les différentes parties devaient avoir une certaine part dans la gestion des affaires communes ; la seconde rendait nécessaire ceci, à savoir que quelques unes seulement des personnes résidant dans chacune des parties constituantes pouvaient se réunir en commun. C'est ainsi que prit naissance le système représentatif. Il n'est pas de pays en Europe ayant passé par la phase féodale qui n'ait eu, à une époque quelconque, une assemblée représentative organisée en "Etats." Dans la plupart des pays, l'absolutisme mit fin à l'existence, même à l'existence purement formelle de ces institutions, mais elles ont survécu dans quelques uns. En Angleterre, en Suède et dans les Pays-Bas, le Parlement ou les Etats ou les Etats-Généraux ont eu une existence continue, bien que très variée jusqu'à nos jours, et, tant que l'Empire Polonais a vécu, la Diète a été l'expression de la vie nationale de la Pologne.

C'est dans le premier de ces pays, en Angleterre, que la forme représentative de gouvernement s'est développée comme l'expression logique et naturelle des libertés populaires ; de là elle s'est étendue à toutes les nations de civilisation européenne et, au cours des dernières années, aux autres pays également.

Commencement des Temps Modernes.—Notre époque est, politiquement parlant, l'âge de la démocratie, et le grand événement qui ouvre ce chapitre de l'histoire mondiale, est la Déclaration Américaine d'Indépendance du 4 juillet de l'an 1776. Dans tous les 13 Etats fondés par cette grande Charte, le régime représentatif fut fermement établi, et lorsque en 1789, après 13 années d'expériences et d'hésitation, la Confédération fut enfin établie, le même principe fut appliqué au règlement des affaires fédérales.

La même année qui vit l'établissement définitif de la grande démocratie à l'ouest de l'Atlantique vit aussi s'ouvrir le grand drame dans les affaires européennes d'où est sortie l'Europe moderne.

La naissance de l'Europe moderne fut accompagnée de violentes douleurs ; des vies humaines furent sacrifiées sans ménagement pour enfanter une vie nouvelle. La grande Révolution et les guerres napoléoniennes sont des événements de toute importance dans une histoire plus vaste que celle de la France seule. Il n'est pas un seul Etat européen qui ait en 1815 les mêmes traits qu'il avait en 1789. Les frontières furent changées, le grand principe du gouvernement de la nation par le peuple—une nation, un état—trouva une expression plus adéquate, du moins, qu'auparavant ; et, dans les pays comme l'Italie ou l'Allemagne—où ce principe fut violé après y avoir trouvé quelque expression, bien qu'imparfaite—l'idéal national continua à vivre dans les esprits et les cœurs de la

nation, et se montra plus tard un ferment puissant, fertile en grands changements.

Les frontières et les formes antérieures n'étaient pas les seules à avoir changé : les conditions politiques et sociales de la plupart des nations européennes furent aussi profondément modifiées.

Mais revenons à notre sujet spécial. Bien peu de pays européens se trouvaient posséder, en 1815, après la chute de Napoléon, des institutions représentatives. Ces quelques nations étaient les suivantes : L'Angleterre, ou plutôt la Grande-Bretagne et l'Irlande, où nulle modification n'avait eu lieu ; la Suède, où les Etats en 1809 avaient repris le pouvoir législatif et le contrôle que l'absolutisme leur avait ravés ; la Norvège, où la dissolution de l'Union séculaire avec le Danemark avait fourni à la nation l'occasion d'établir une constitution adaptée aux conditions démocratiques du peuple ; la France et les Pays-Bas, où les dynasties restaurées sur leur trône trouvèrent prudent d'assurer leur domination par l'octroi de constitutions ; et la Suisse, où prévalait, du moins dans quelques cantons, un système représentatif, tandis que dans d'autres, le gouvernement populaire direct, héritage des temps anciens, existait encore. En Hongrie et en Finlande, il y avait des constitutions ; mais elles n'existaient en réalité que sur le papier. Le Royaume de Pologne, où la Diète eut un semblant de vie de 1815 à 1830, disparut complètement plus tard, même de nom (1867).

Les autres Etats européens restèrent autocratiques. Cependant, le mouvement révolutionnaire en Europe avait provoqué un grand soulèvement dans l'Amérique latine où une série de révolutions créèrent un grand nombre d'états indépendants à la place des colonies espagnoles et portugaises. L'une d'elles, la colonie portugaise du Brésil, adopta une constitution monarchique qui ne devait devenir républicaine que quelques générations plus tard, en 1889. Toutes les colonies espagnoles devinrent des républiques. Dans l'histoire accidentée de leur carrière, tous ces Etats ont gardé un semblant au moins de gouvernement représentatif, ou même un système avancé de démocratie, bien qu'ils aient très souvent été sous l'empire despotique d'un dictateur militaire.

Établissement des Constitutions Européennes, 1815-80.—L'Europe autocratique ne jouit pas d'un repos prolongé : des révolutions qui suivirent et dont il serait superflu de donner ici les détails, détruisirent l'édifice du despotisme par des chocs réitérés. Parfois même, la vie constitutionnelle fut établie sans la moindre révolution comme dans certains des Etats de l'Allemagne de Sud pendant les années qui vont de 1816 à 1819. La Grèce en 1829 et la Belgique en 1830 acquièrent l'indépendance nationale et établirent dans la suite une forme représentative de gouvernement. En Espagne et en Portugal,

des constitutions furent octroyées au peuple vers 1830 après les soulèvements militaires, tandis que, en Suisse, le régime démocratique actuel pour les affaires fédérales comme pour les affaires cantonales fut le résultat d'une série de changements.

Pour les principaux états de l'Europe centrale, les grandes révolutions de 1848 furent le point de départ de profondes réformes. Lorsque le flot puissant de la Révolution se fut calmé en 1851, il semblait en vérité que rien n'eût été changé : l'Allemagne était encore divisée, l'Autriche avait repris sa position prépondérante, et l'Italie consistait encore en une collection bigarrée de petites principautés ayant l'Autriche comme suzeraine. C'est seulement au Danemark que l'autocratie avait fait place à une constitution démocratique. Cependant, dans deux autres Etats, outre le Danemark, des changements politiques d'une signification profonde avaient eu lieu. En Sardaigne, le peuple avait obtenu une constitution, et en Prusse le Roi avait été contraint de faire pareille concession. Ces constitutions devinrent le point de départ d'un développement d'une portée considérable. La Sardaigne prit la tête de la lutte pour l'Unité Italienne, étendant l'empire de ses institutions représentatives aux autres parties de la Péninsule, au fur et à mesure qu'elles s'ajoutaient à ses propres possessions, et finalement elle devint le Royaume d'Italie. La Prusse suivit quelques années plus tard cet exemple, et dans sa lutte avec l'Autriche se fit le champion des institutions représentatives. Et quand, en 1866, la Prusse et la Sardaigne se furent associées dans la lutte finale contre l'Autriche, et que l'Autriche eut été vaincue, ce qui en résulta tout d'abord fut l'établissement, dans la double monarchie des Habsbourg, d'un système représentatif de gouvernement.

Les différents états chrétiens qui sont successivement issus de l'Empire Ottoman ont suivi la même ligne de développement : la Roumanie, la Serbie et la Bulgarie.

En 1880, il n'y avait en Europe que deux Etats importants ayant des constitutions autocratiques, la Russie et la Turquie. En Amérique, il n'y avait pas un seul état qui n'eut des institutions représentatives et en Asie, un Etat, le Japon, avait imité les Etats Européens et établi une constitution en 1889. Il ne faudrait point oublier non plus, que toute une série de colonies anglaises autonomes s'étaient organisées sur une base représentative.

Progrès Récents.—Généralement parlant, aucun changement profond n'eut lieu dans ce domaine pendant les 25 années qui vont de 1880 à 1905. Il est vrai que durant cette période, comme dans les précédentes, les institutions représentatives prirent un caractère de plus en plus fortement démocratique : le suffrage fut donné à un nombre plus grand de citoyens et les pouvoirs des institutions populaires et

représentatives grandirent au détriment de celui du souverain ou de l'aristocratie. Mais pendant ces 25 ans, il n'est pas un seul Etat qui ait changé son régime autocratique pour un régime représentatif.

En 1905 commence une ère nouvelle à ce point de vue, une ère qui a son point de départ dans la guerre russo-japonaise. Ces développements sont encore présents à tous les esprits, et les destinées des divers pays dont il s'agit formeront en outre le sujet d'études séparées à ce Congrès. Il suffira donc ici de rappeler les points les plus importants de l'évolution considérée comme un tout.

La guerre Russo-Japonaise a influencée de deux façons l'évolution que nous nous efforçons de tracer. Elle donna une impulsion considérable au mouvement de réforme en Russie même et finit par provoquer l'institution d'une chambre représentative dans ce pays—une Douma et un Conseil de l'Empire formant ensemble le Parlement russe.

D'autre part, la victoire des Japonais sur l'une des grandes puissances d'Europe suscita un mouvement de réformes politiques dans le monde asiatique. En 1906, un soulèvement révolutionnaire força le Shah de Perse à octroyer à son peuple une constitution, et en 1908, une révolution pacifique, sous la direction du parti des Jeunes Turcs et sous l'inspiration du Comité de l'Union et du Progrès, mit fin au gouvernement despotique du Sultan et établit un régime constitutionnel et parlementaire. Ces derniers mois ont montré combien sérieuses étaient les forces qui, dans l'Empire Chinois, travaillaient aux mêmes fins et qui, dans l'Inde aussi bien qu'en Egypte, tâchent, par des moyens divers, d'établir des institutions populaires et représentatives. Dans l'Inde, un modeste début a été fait, et la population indigène est initiée à l'usage des institutions représentatives.

Il n'est point douteux que ce mouvement, qui a évidemment un caractère très prononcé et s'affirme avec une force croissante dans la plupart des vieilles nations que l'on appelle généralement *orientales*, se poursuivra jusqu'à ce qu'il atteigne sa conclusion logique comme il en a été dans les pays européens. C'est un développement du plus profond intérêt pour tous ceux qui étudient les problèmes politiques, et il serait peut être utile de dire quelques mots des dangers comme des risques aussi bien que des promesses qu'il comporte.

Risques et Promesses.—Je crois qu'il me faut d'abord indiquer l'importance du problème spécial que tous ces jeunes mouvements en faveur d'institutions représentatives ont à affronter. C'est celui-ci : ils s'engagent dans le chemin de l'évolution politique à un moment où les nations les plus progressées ont eu pendant des générations, peut-être même pendant des siècles, une vie politique, et ont par suite atteint une phase de développement considérable dans l'extension des libertés à la fois populaires et parlementaires. Il est tout-à-fait naturel que ces jeunes nations, désireuses d'imiter leurs modèles, soient

disposées à passer d'un bond à la même étape avancée, en négligeant les phases intermédiaires et en oubliant que la vie politique présente des difficultés spéciales qui ne sont surmontées que dans certaines conditions. Il est vrai que l'art de la politique ne s'acquiert que dans la pratique, et l'auteur de cette étude est loin d'avoir l'intention d'établir des règles précises selon lesquelles les institutions politiques pourraient être octroyées à un peuple. Au contraire, je serais plutôt disposé à dire que c'est précisément le fait que des libertés politiques soit réclamées qui est la meilleure preuve de la nécessité de les établir.

D'autre part, personne ne niera ceci, à savoir qu'un risque sérieux sera toujours encouru lorsqu'une nation passe de l'autocratie à un état très avancé de liberté politique, soit en ce qui concerne des droits populaires—suffrage, liberté de la presse, liberté d'association, etc.—soit en ce qui concerne l'influence du système représentatif sur le gouvernement et l'administration.

Notamment pour ce qui est du dernier point, c'est-à-dire l'influence sur l'administration, les difficultés sont très grandes. Il n'est pas douteux que l'autocratie, si on pouvait la libérer de ses graves défauts, ses tentations à commettre des actes capricieux et arbitraires, présente de grands avantages pour une administration efficace et puissante. Une volonté forte et un bras puissant sont pour cela absolument essentiels. Une longue éducation sera généralement nécessaire pour atteindre au même degré d'efficacité sous un gouvernement du peuple.

Il y a encore un autre grand danger ou risque qu'il faudrait, je crois, indiquer à ce sujet, risque sur lequel il est naturel d'insister dans un Congrès comme le présent. Je veux parler du raffermissement, de l'intensification parfois, des sentiments et des préjugés nationalistes qui succèdent bien souvent à la création dans un état d'institutions représentatives.

Cette intensification se manifeste de deux façons. La plupart des empires qui ont adopté les institutions représentatives durant les quelques dernières décades sont loin d'être homogènes dans leur composition ethnique. La Russie ou la Turquie, pour ne pas parler de la Chine, embrassent plusieurs nationalités distinctes. Bien souvent l'autocratie dans ces pays était seule capable, ou se croyait seule capable, de conserver le pouvoir en faisant appel au sentiment national, prétextant la haine de l'étranger, à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières de l'empire, pour détourner l'attention de ce qui n'était pas comme il aurait fallu dans les affaires intérieures.

Il semble malheureusement que cette méthode n'a pas été abandonnée avec l'abandon du régime autocratique. Le nationalisme, sous les conditions nouvelles, paraît même avoir un caractère plus légitime, parce qu'il s'appuie sur une force populaire et qu'il est

plus que l'expression du caprice d'un despote. Puisque le nationalisme est, du fait même de sa définition, un sentiment simple et non réfléchi, il en appelle aux moins instruits, et on ne devrait point s'étonner qu'il paraisse souvent dans les premières phases d'une démocratie nouvelle.

Nous avons dit plus haut qu'il se manifeste de deux façons : il peut paraître comme la volonté d'une caste régnante d'assujettir et de dominer les éléments étrangers à l'intérieur d'un état, ou comme une haine de l'étranger à l'extérieur. Il faut expressément noter que dans aucune de ces formes ce sentiment n'est un phénomène nouveau, caractérisant seulement les Empires dont nous nous occupons. Au contraire, on peut dire à ce sujet que ces sociétés suivent les modèles de la civilisation européenne, mais ce ne sont pas les modèles les plus purs. Je crois, cependant, qu'il est juste d'ajouter que si les Européens ont quelque peu souffert de la haine générale de l'étranger que l'on trouve dans ces pays orientaux, ils ne font que récolter ce qu'ils ont abondamment semé, en actes et en paroles, eux ou leurs ancêtres.

Mais si la tendance prépondérante vers la représentation du peuple ou le régime parlementaire est pleine de graves problèmes, elle n'en est pas moins riche en promesses.

Il y a d'abord un aspect général de cette avance dont il suffira que je dise à peine quelques mots. Nous avons vu que les progrès politiques de notre époque se sont surtout manifestés parmi les nations que l'on appelle orientales. Jusqu'à ces derniers temps, ces nations étaient considérées comme évidemment inférieures parce qu'on les supposait incapables de se gouverner elles-mêmes. La seule exception du Japon n'était là que pour confirmer la règle générale. En d'autres termes "despotisme asiatique" étaient des mots que l'on joignait indissolublement. L'introduction des institutions parlementaires, non pas seulement dans un, mais dans plusieurs des pays orientaux, fait tomber ce préjugé et jette un pont sur le gouffre qui séparait l'Orient et l'Occident.

Vient ensuite l'influence bienfaisante des institutions représentatives dans la vie d'une nation. On peut dire en toute sécurité que le régime parlementaire est d'importance moindre, peut-être, dans son action directe sur la politique et le gouvernement des peuples intéressés que dans ses aspects moraux plus étendus. Le gouvernement parlementaire est, avant tout, une grande force *éducative*. Reposant sur l'autonomie locale—ou le gouvernement local du peuple par lui-même base représentative—et se combinant à elle, c'est l'agent d'émancipation le plus puissant qui soit à notre portée—un agent plus important que l'école, plus important même que les meilleurs moyens de communication. Il est vrai que les préjugés

nationaux et raciaux acquièrent une force très grande dans les premières phases du développement politique ; mais si les institutions représentatives d'un pays ne sont pas exclusivement et délibérément basées sur la domination d'une nation unique ou d'une caste, si la constitution permet aussi aux représentants des nationalités moins nombreuses à l'intérieur de l'empire de se rencontrer et de travailler dans le parlement, il n'y a pas de doute quant au résultat final.

La première condition, la condition élémentaire d'une bonne entente, est la connaissance. Par suite de cette co-opération, et même par suite des luttes qui s'engagent à l'intérieur des différents parlements, les représentants des différentes nations ou des diverses races se verront amenés pas à pas, que ce soit par la crainte ou par la haine, à se respecter mutuellement. Je suis donc d'avis, et cela plus spécialement au point de vue qui intéresse ce Congrès, que la tendance actuelle vers un gouvernement parlementaire est une tendance pleine des plus grandes promesses.

Il y aura dans ce Congrès un désir naturel, laissant de côté toutes considérations politiques, que toutes les nationalités devraient avoir l'occasion de se rencontrer à l'intérieur des parlements des états auxquels ils appartiennent, sur une base de parfaite égalité. Nulle distinction de couleur, nulle distinction de langue ou de nation ne peuvent être tolérées si l'on veut atteindre au but de ce Congrès, c'est-à-dire une plus complète entente, les sentiments d'amitié les meilleurs et une plus cordiale co-opération.

J'estime que cette thèse peut se pousser encore un peu plus loin. La vie parlementaire semble à la longue combattre les préjugés nationaux, non seulement à l'intérieur d'un même Etat, mais aussi dans les affaires étrangères. Les parlementaires, en tant que représentants du peuple, auront un sens plus grand de leurs responsabilités lorsqu'il s'agit de décider de la paix et de la guerre et pour les contrôler, ils seront plus désireux que l'autocratie, ou son ministre, ou la clique qui influence l'un ou l'autre, d'éviter des complications internationales. Kant mit, il y a longtemps, comme condition pour l'établissement de la paix universelle, la nécessité pour les différentes nations d'être arrivées à se gouverner elles-mêmes. La force éducative des institutions parlementaires tendra aussi à fortifier le désir d'apprendre chez les autres nations et à développer un échange plus libre de produits et de relations entre elles. Tout ceci tend à l'internationalisation. La vie européenne est déjà internationale dans une grande mesure. Et par suite du fait que l'Orient entre en ligne avec l'Occident, comme je l'ai déjà montré, les conditions sont acquises pour un progrès humain et général que l'on n'aurait pu croire possible autrefois. Même les théories les plus avancées d'organisation internationale eurent à faire face à la difficulté suivante : à

savoir qu'il y avait des barbares, ou un "péril jaune," en dehors de la société internationale civilisée et organisée. Ce ne sont pas les progrès des institutions politiques seules qui rendent maintenant une organisation mondiale possible ; les progrès matériels, les inventions mécaniques dans l'industrie et dans les moyens de communication sont encore plus importants. Ce qui fait que ce développement est si plein d'avenir, c'est que toutes ces forces tendent dans la même direction.

Tendances vers un Régime Parlementaire pour les Affaires Internationales.—Il sera naturel d'ajouter à ce sujet quelques mots pour montrer la tendance des dernières vingt ou trente années à appliquer le système représentatif sur une étendue plus grande que celle des empires nationaux. Certains d'entre eux sont déjà d'un caractère mondial, unissant à l'intérieur de leurs propres frontières des populations qui vivent dans des conditions très différentes. Le problème qui consiste à concilier l'autonomie et l'unité a été résolu dans ces cas spéciaux, par la *fédération*. Les Etats-Unis d'Amérique constituent l'exemple le plus intéressant à ce point de vue, car ils ont réussi à assurer à chacun des quarante-cinq états dont se compose l'Union, une autonomie complète pour leurs affaires propres en même temps qu'une part égale dans la représentation au Sénat, tandis que les divergences entre les états sont contrôlées par la composition de la Chambre des Représentants.

Il n'est que très naturel que l'idée d'organiser une société politique plus vaste, embrassant tous les Etats du monde, suive ce chemin. Cependant rien encore n'a été fait officiellement dans cette direction. Les deux Conférences de la Paix qui se sont réunies à La Haye en 1899 et en 1907 se composaient exclusivement de délégués gouvernementaux, des délégués de toutes les nations possédant des votes égaux. Donc ici le principe de représentation populaire par élection n'était pas du tout reconnu.

Il existe cependant une institution internationale qui contient le germe d'une institution représentative, bien qu'elle n'ait encore aucune base officielle. C'est l'*Union interparlementaire*, et quelques mots sur l'organisation et le but de cette institution peuvent sembler appropriés.

L'Union interparlementaire fut fondée à Paris en 1889 pendant l'Exposition internationale sur l'initiative d'un Anglais, Sir William Randal Cremer (mort en 1908), avec la cordiale collaboration d'un Français, M. Frédéric Passy, l'économiste et philanthrope bien connu. L'Union fut fondée dans un but plutôt limité, celui de favoriser le recours à l'arbitrage dans le règlement des différends internationaux. Elle s'est réunie en une série de conférences dans les différentes capitales de l'Europe, et la dernière, la seizième, eut lieu à Bruxelles, l'été dernier. Les conférences ont reçu un nombre

croissant d'adhésions et ont parfois pris le caractère de grandes démonstrations en faveur de la Paix et de l'entente internationales. Il en fut surtout ainsi à la Conférence de Londres, en 1906, et à celle de Berlin, en 1908. A chacune de ces remarquables réunions prirent part plus de six cents parlementaires représentant plus de vingt nationalités différentes.

Après avoir agi sans organisation bien définie, l'Union s'organisa en 1892 en groupes nationaux avec représentation commune au Bureau interparlementaire, ou Conseil comme on l'a plus tard appelé. Le quartier général a d'abord été fixé à Berne, mais en 1909 on l'a transféré à Bruxelles. A ce moment un grand changement eut lieu dans la situation de l'Union. Depuis 1909, il a reçu des subventions des différents gouvernements, et a, pour ainsi dire, ainsi acquis une position officielle. On peut ajouter, cependant, que les conférences de l'Union n'ont pas un caractère représentatif *organisé*. Dans quelques pays les groupes parlementaires, ou même le parlement, désigne des délégués pour les sessions de l'Union. Ceci n'est pourtant encore qu'une exception. En général les membres de chaque conférence ne se réunissent qu'en tant que parlementaires privés et d'eux-mêmes; mais comme ils appartiennent à des partis politiques différents, on peut dire qu'ils représentent assez bien les assemblées dont ils font partie.

Le but principal de l'Union est toujours d'encourager l'arbitrage international et de discuter aussi les questions de Droit international public (Statuts, Art. 1). Il ne peut y avoir de doute quant à l'influence de l'Union dans ce département. Elle a contribué plus que toute autre institution à l'usage étendu de l'arbitrage pendant ces dernières années. Le Code de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye repose sur le plan tracé par l'une des Conférence interparlementaire, et si la deuxième Conférence de la Paix a eu lieu, c'est sur l'initiative d'une autre.

Il n'existe pas d'institution qui offre des occasions aussi excellentes pour encourager le noble but de ce Congrès des Races. Là, les représentants responsables et élus peuvent se réunir et échanger des opinions, discuter les grands problèmes qui les divisent et tâcher d'arriver à des conclusions qui puissent donner au moins satisfaction partielle. Et cela sera encore plus vrai lorsque, comme on peut le prévoir, l'Union élargira son champ et admettra la discussion non seulement des problèmes de caractère juridique, mais aussi d'autres questions internationales d'intérêt général. Les conférences présenteront alors presque parfaitement un parlement international, et son organisation volontaire seule l'empêchera d'être réellement le Parlement de l'Humanité.

Je ne crois pas que le parlement international de l'avenir, dont

l'heure est proche sans aucun doute, établira une loi commune pour l'humanité, excepté dans certains domaines limités qui sont réellement communs à tous.

Ce parlement international favorisera surtout le développement parallèle de la législation nationale et s'efforcera d'amener l'unification des lois toutes les fois que cela sera possible et désirable. Je ne vois point un idéal dans l'uniformité internationale. Au contraire, la diversité des nations et des races est, à mon avis, une condition de progrès et de vie. Le mot *international* même a le mot *national* comme une de ses parties composantes, comme condition essentielle de sa signification.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LA CHINE

Par le Dr. WU TING-FANG, LL.D.,

Ancien Ambassadeur de Chine en Amérique, au Mexique, au Pérou et à Cuba; ex-Vice-Président aux Affaires Etrangères, etc., à Pékin; Membre de la Cour de La Haye.

C'EST un fait indiscuté: aucun pays du monde ne possède une histoire plus ancienne que la Chine, et sa civilisation remonte aux temps les plus reculés. Comme les autres nations elle a ses légendes qui, assure-t-on, datent d'il y a cinq cent mille ans; mais comme on manque à ce sujet de documents authentiques, on ne peut accorder que peu de créance à une telle prétention. Pourtant, l'avènement de l'Empereur Fuk-Hi, l'année 2,953 avant l'ère chrétienne, est consigné dans les annales chinoises, et c'est par ce règne que s'ouvre la période connue en Chine sous le nom de "Haute Antiquité." A partir de cette époque, se déroule toute une suite de dynasties rejoignant à travers les âges le temps actuel; et les noms des différents empereurs, leurs règnes, et les événements principaux de ces règnes, figurent tous dans les annales chinoises.

On peut à juste titre définir la civilisation chinoise comme la plus vénérable qui soit. Elle s'est fondée à la période la plus reculée de l'antiquité et s'est développée suivant le système éthique qui lui est propre, le code social et moral qu'elle s'est créé en dehors de toute aide et de toute source étrangère. Elle le doit en partie à sa situation géographique, mais surtout à l'homogénéité des peuples dont elle est composée et qui, à part quelques exceptions peu importantes, appartiennent tous à la même race, emploient le même langage, possèdent une religion et une littérature commune et se

gouvernent à peu près selon les mêmes lois sociales et morales et les mêmes mœurs.

Discuter en détail les phases diverses de la civilisation chinoise ne rentre pas dans le plan de ce mémoire, mais peut-être sera-t-il possible de se faire une idée générale de la Chine en la considérant aux quatre points de vue différents qui vont suivre.

1. *Point de Vue religieux.*—De temps immémorial, les Chinois semblent avoir possédé des croyances religieuses précises. Ils avaient l'idée très nette d'une Divinité, être suprême présidant aux destinées de l'Univers. On le désignait sous le nom de "Roi du Ciel" ou "Dieu Suprême," et l'on supposait que la destinée de chaque créature et de chaque chose était réglée par son ordre. On le représentait comme à la fois juste et miséricordieux, et s'il récompensait les bons et punissait les méchants, il était pourtant assez disposé à tempérer la justice par la pitié. Il était donc redouté, révééré et adoré par tous, depuis l'Empereur jusqu'au paysan. D'autres dieux étaient bien reconnus, et on leur rendait un culte. Mais ils étaient considérés, pour ainsi dire, comme les ministres du Roi du Ciel, qui leur confiait différents emplois, comme l'Empereur chargeait ses fonctionnaires de diriger son empire. Ce genre de croyance religieuse persiste jusqu'à ce jour, en particulier dans les classes cultivées, et il a exercé une forte et bienfaisante influence sur la civilisation chinoise, en dépit des doctrines mystiques et souvent idolâtres qu'ont introduit les soi-disant Taoïstes et Bouddhistes, au cours du Moyen-Age de l'histoire de Chine.

2. *Point de Vue social et moral.*—Les Chinois possédaient aux temps les plus reculés le code social et moral qui leur est propre et des vingtaines de siècles se sont écoulés sans y apporter aucun changement matériel. Le code reconnaît cinq genres de rapports et chacun d'eux possède ses devoirs, ses responsabilités et ses droits. D'abord, les rapports entre le souverain et ses sujets. Celui-là est chargé de veiller sur son peuple avec amour et bienveillance, ceux-ci doivent obéir à leur roi et le servir loyalement et fidèlement. Viennent ensuite les parents et les enfants : "Honore ton père et ta mère" était et est encore un commandement de nature aussi divine pour les Chinois que pour les Hébreux ; et le chapitre intitulé "Piété filiale" oblige, par une inflexible loi, tous les enfants d'une famille à aimer leurs parents et à leur obéir. Ceux-ci de leur côté ne sont point sans obligations envers leurs enfants. Ils ont à les chérir, à les entretenir, à leur donner de l'éducation et à pourvoir à leur futur bien-être. L'on peut dire que dans aucun pays les liens de famille ne sont considérés comme aussi sacrés qu'en Chine. Les relations dont on s'occupe ensuite sont celles des maris et des femmes ; et comme il existe un certain nombre d'idées fausses en

ce qui concerne la situation des femmes et la pratique de la polygamie en Chine, nous nous étendrons plus longuement sur ces rapports. Le mari doit traiter sa femme avec une grande considération et une vraie courtoisie ; il doit la chérir, pourvoir à son entretien ; la femme de son côté doit aimer son époux et lui obéir. La loi ne permet à l'homme que d'avoir une seule femme, à la femme qu'un seul époux. Il est donc incorrect de dire que les Chinois sont polygames, puisque prendre plus d'une femme en mariage est considéré comme une offense contre la loi ; on la réprime par des châtimens sévères et l'on annule le second mariage. Pourtant, en manière de concession à la faiblesse humaine, pour permettre de pourvoir aux besoins des infortunés rejetons nés en dehors du mariage, et aussi pour assurer la continuité de la famille du côté mâle, la loi, par une sorte de feinte, reconnaît la situation des enfants nés en concubinage et leur permet de devenir membres de la famille, tout aussi bien que s'ils étaient issus d'une union légitime. Cette indulgence légale a peu à peu entraîné de grands abus et donné l'impression qu'un Chinois peut avoir autant de femmes qu'il en désire. En fait, la soi-disant seconde femme n'est pas reconnue par la loi et ne possède aucune situation légale dans la famille chinoise. Bien des idées fausses circulent également sur la position actuelle des femmes. Pour ceux qui connaissent à fond la vie de famille en Chine, la situation des femmes chinoises ne semble pas très inférieure à celle qu'occupent la plus grande partie de leurs sœurs en Occident. Dans le cercle du foyer chinois, elles règnent en maîtresses. Comme impératrices, mères, épouses et sœurs, elles obtiennent d'ordinaire toute la part qui leur est due en honneurs, pouvoir, en hommages, en affection et en respect. Leur instruction, même aux temps reculés, n'était pas entièrement négligée et, outre la littérature, on leur apprenait de bonne heure la couture et la conduite du ménage, afin de les préparer à devenir les compagnes accomplies de leurs futurs maris. Depuis le début du mouvement national de réformes qui a eu lieu au cours de ces dernières années, on a organisé de nombreuses écoles publiques et privées pour les filles. On abandonne peu à peu la coutume de la réclusion pour les femmes et elles jouissent maintenant d'autant de liberté que leurs sœurs occidentales.

Les rapports entre les plus jeunes et les plus âgés des membres d'une même famille forment le quatrième genre de relations ; et la conduite qu'ils doivent tenir les uns envers les autres est l'objet de réglemens particuliers. Les Chinois exigent des jeunes gens beaucoup de respect et de révérence pour leurs aînés qui, en revanche, doivent traiter leurs cadets avec bonté et courtoisie. Cette loi est mise en pratique, non seulement dans les familles, mais encore dans

toutes les communautés villageoises de l'Empire. C'est pourquoi l'on élit en général, dans les hameaux et dans les campagnes, un conseil d'anciens qui s'occupe des affaires locales et dont les décisions sur les questions qui leur sont présentées, ont d'ordinaire toute la force et l'autorité d'une loi. Les fonctionnaires interviennent très rarement dans ces affaires et c'est ainsi qu'on évite une grande perte de temps et qu'on maintient l'ordre, sans beaucoup de peine ni de dépense de la part du gouvernement. Cette méthode de direction locale par les familles distinguées et par les anciens de chaque petit pays s'est toujours montrée et se montre encore d'une grande et bienfaisante utilité. Elle forme le *nucleus* de l'autonomie locale et la base du gouvernement parlementaire.

Les rapports qui viennent en cinquième et dernier lieu sont ceux qui existent entre les amis ou autres personnes qui se fréquentent, et le code social recommande à cet égard la cordialité, la sincérité et la fidélité. Cette loi morale assure l'honnêteté et la droiture dans toutes les transactions, et peu de Chinois, à part ceux de la plus basse condition, oseraient la violer. C'est pour cette raison que l'intégrité commerciale des Chinois demeure proverbiale et qu'elle est appréciée à la fois par les étrangers et par les indigènes.

3. *Point de Vue politique.*—Le gouvernement Chinois, du début de son histoire jusqu'à nos jours, a gardé un caractère patriarcal. La théorie en était que l'Empereur constituait le père, désigné par le ciel, et ses divers ministres et dignitaires, les aînés responsables et les régisseurs des départements, des provinces et des districts. Pendant bien des siècles, celui qui occupait le trône impérial conservait ce poste élevé toute sa vie, et à sa mort ou quand il démissionnait, l'Empereur lui-même, le peuple ou ses représentants choisissaient comme successeur un ministre habile et vertueux. Comme le gouvernement n'existait que pour le bien du peuple, l'Empereur était à peu près forcé de se retirer, à moins qu'on ne le déposât de force, si son règne tournait mal. L'histoire de Chine contient plusieurs cas de ce genre où l'on prit des mesures rigoureuses pour destituer des monarques injustes. En 1766 av. Jésus-Christ, Ch'eng-T'ang, fondateur de la dynastie Shang, bannit le méchant roi Kieh, et en 1122 av. Jésus-Christ, Wu Wang, de la dynastie Chow, déposa le cruel Empereur Chou. Si de tels incidents ne survinrent que rarement, on le doit à la nature relativement satisfaisante du gouvernement, à la sagesse des monarques et à l'institution d'un régime spécial de surveillance stricte et de responsabilité mutuelle entre toutes les classes du peuple ; ce régime eut comme effet d'empêcher les citoyens d'intervenir dans les affaires de l'Etat et d'éviter ainsi les ennuis graves qui auraient pu s'ensuivre pour eux et pour les leurs. Depuis l'entrée des étrangers en Chine, l'établissement

de consulats étrangers dans différents ports, et les relations qui se sont établies avec les fonctionnaires, les négociants et les missionnaires étrangers, les Chinois ont peu à peu appris à connaître les systèmes de gouvernement plus libéraux qui dominent en Europe et en Amérique. La conséquence en est que, pendant ces dernières années, les fonctionnaires, comme le peuple, ont manifesté le plus vif désir de réformes variées. Et ce dernier en a été conduit à prendre un intérêt plus actif aux affaires municipales et impériales ; à plusieurs reprises, les citoyens n'ont pas hésité à envoyer des remontrances à propos de mesures et d'actes gouvernementaux qu'ils estimaient imprudents et malfaisants. Il y a quelques années, sur le désir exprès du peuple, on promulgua des édits impériaux qui promettaient un gouvernement constitutionnel et la formation d'un Parlement national dans les dix ans. On fait en ce moment des préparatifs pour l'accomplissement de cet engagement. Des assemblées locales, composées de délégués de différents districts se sont formées et l'on tient des réunions périodiques pour discuter toutes les questions d'intérêt local ou provincial. Un Sénat, composé de nobles, de fonctionnaires, d'hommes distingués en science, en littérature ou en commerce, s'est organisé ces temps derniers à Pékin. La voix du peuple vient encore, tout récemment, de réclamer la formation d'un ministère responsable, et la période de dix années fixée avant l'inauguration du Parlement est apparue trop longue. Cédant alors à l'opinion publique et aux représentations de la majorité des Vices-rois, des gouverneurs de provinces, et des ministres de Pékin, le Gouvernement a promulgué un édit impérial, le 4 novembre 1910, changeant la date de la réunion du Parlement et la fixant à la cinquième année de Hsuant'ung, c'est-à-dire à l'année 1913, et décrétant que le système officiel serait réorganisé, qu'un cabinet serait formé, un code de loi constitutionnelle élaboré, et que les lois et règlements nécessaires pour le fonctionnement du Parlement, que l'élection des membres de la Chambre et du Sénat, et que les autres réformes constitutionnelles indispensables seraient préparées et mises en vigueur avant la réunion du Parlement. Il faut donc espérer que d'ici deux ans il existera dans cet antique empire à la fois un gouvernement constitutionnel et un Parlement.

4. *Point de Vue de l'éducation.*—L'instruction de la jeunesse a, dès les temps les plus reculés, retenu l'attention des éducateurs chinois. Ils enseignaient aux jeunes gens la littérature, les belles lettres, d'autres branches de la science, et leur donnaient en outre une éducation morale de l'ordre le plus élevé. Le *curriculum* comprenait les mathématiques, la mécanique, la peinture et la musique, les exercices physiques tels que l'escrime, l'équitation, le tir à l'arc, l'art de conduire, etc. Cette éducation eut comme

résultat de placer les Chinois à la tête du monde par leurs connaissances en belles-lettres, leur génie pour les inventions mécaniques et pour les beaux arts. Mais avec le temps, l'on négligea quelques uns de ces sujets qui cessèrent de figurer au programme et, au lieu de progresser, le niveau de l'éducation en Chine s'abaissa considérablement. Pourtant, depuis le mouvement de réformes nationales, l'éducation de la jeunesse a de nouveau très sérieusement préoccupé les fonctionnaires et le peuple tout entier, si bien que l'on a déjà pris des mesures énergiques pour en améliorer l'état et enseigner aux garçons et aux filles tous les sujets que comporte un programme moderne d'études.

Langage.—Il serait aussi tout à fait urgent d'avoir, à notre époque de libres rapports et de libre commerce entre tous les peuples du monde, une langue internationale. Ce besoin se fait encore plus sentir pour les Orientaux que pour les Occidentaux. Un Anglais ou un Américain qui ont appris une langue étrangère, le français, par exemple, pourrait voyager en Europe ou ailleurs et se faire partout comprendre sans difficulté. Pour l'Oriental, le cas est différent. Il doit étudier au moins deux langues, en dehors de la sienne, avant de pouvoir, en voyage, exprimer ce qu'il désire. La tâche de l'Oriental qui apprend un langage européen est, en outre, beaucoup plus pénible que celle de l'Occidental. Les individus appartenant à différentes nations se querellent fréquemment parce qu'ils ne comprennent pas leurs sentiments et leurs mobiles ; s'ils pouvaient converser en un même langage, l'on arrangerait facilement bien des différends. Tous ceux qui ont eu à traiter des affaires avec les étrangers comprendront ce que je veux dire. Je recommanderais donc instamment l'adoption d'un langage international qui serait d'un grand secours pour favoriser la bonne entente entre les peuples.

En Chine, ainsi que dans les autres pays d'Orient, on parle plus généralement l'anglais qu'aucun autre langage étranger. La langue anglaise laisse pourtant beaucoup à désirer. Il n'existe pas de règles fixes, ou plutôt il y a de nombreuses exceptions aux règles de prononciation, et l'orthographe étrange et irrégulière, les caprices de l'accentuation sont pour l'étranger une difficulté presque insurmontable. Pour adapter l'anglais à un usage plus général, on devrait éliminer les lettres muettes et inutiles et uniformiser les règles de la prononciation et de l'accentuation. Je me permets de demander aux éducateurs anglais et américains d'examiner favorablement la question ; tous ceux qui s'intéressent à l'éducation rendraient un grand service à l'humanité s'ils voulaient bien entreprendre de réformer la langue anglaise. L'espagnol, plus simple dans sa construction et dans sa prononciation, est plus facile à

étudier : sans doute serait-il accueilli favorablement par bien des gens si on le choisissait comme langue des rapports internationaux. Je proposerais que, pour résoudre cette difficulté, on réunit un congrès international, composé de deux ou trois délégués de chaque nation d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Afrique, et qu'on l'autorisât à choisir à la majorité des votes une langue, vivante ou morte, destinée à l'usage universel.

Mariages entre les Races.—Quant à la question des mariages entre les races, le principe en est, à mon avis, excellent, bien que malaisé peut-être à faire aboutir. Si l'on traite la question en général, il paraît naturel et désirable que les Occidentaux et les Orientaux se marient entre eux ; ce serait en effet la meilleure façon de répandre les connaissances humaines et d'établir entre les peuples des rapports et des liens d'amitié. Pourtant certaines de nos coutumes, de nos habitudes et de nos manières de vivre, quoique excellentes en elles-mêmes, diffèrent tellement de celles des pays d'Occident, qu'elles peuvent déplaire aux Occidentaux. Dans ces dernières années, les Chinois, et en particulier ceux de la Côte, ont adopté quelques unes des habitudes et des manières de vivre des Occidentaux. Il est possible que ceux-ci fassent bon ménage pour la vie avec des époux ou des épouses venus d'Occident ; il existe bien des cas de mariages mixtes qui ont tourné le plus heureusement du monde. Et pour ma part, je suis assez porté à croire que lorsque, dans un pays, un grand nombre de nationaux épousent des étrangers, c'est là un signe de progrès. L'on a prouvé que les enfants héritent des traits distinctifs de leurs parents : comme les Chinois son réputés pour leur patience, leur persévérance, leur honnêteté et leur industrie, ils transmettront sans doute ces caractères aux enfants euroéo-asiatiques qui posséderont ainsi les qualités héritées des deux parts.

Rélations étrangères.—La bonne foi et des égards mutuels, tel devrait être le principe directeur des nations comme des individus, principe qui n'est pas seulement reconnu en Europe et en Amérique, mais admis et pratiqué en Chine également. Les circonstances, il est vrai, ne sont pas les mêmes en Chine qu'en Europe et en Amérique, mais en faisant même à ces différences toutes les concessions désirables, il n'en reste pas moins évident que le principe de justice ne devrait pas être violé. La Chine, pendant des siècles, n'entretenait avec les nations étrangères que peu ou point de rapports. Son attitude était inspirée par le fait que son territoire était immense, ses nationaux industriels et son sol si riche que les productions en suffisaient à la subsistance du peuple. Le Gouvernement impérial n'encourageait donc pas l'exode de ses sujets, et, de leur côté, ceux-ci restaient volontiers dans leur pays.

Mais la Chine ne put pas continuer à vivre dans la retraite. A mesure qu'augmentait la population de l'Europe, l'esprit d'entreprise des Européens les poussait tout naturellement à chercher de nouveaux champs d'activité ; ils demandèrent donc que les portes de la Chine fussent ouvertes à leur commerce. La Chine, à cette époque, ne comprit pas que cette réclamation était juste ; elle croyait alors, en effet, qu'il lui était permis de faire ce qu'il lui plaisait de son pays. Mais on se soucia peu de ses désirs politiques ; on prétendit qu'aucune nation n'avait le droit de s'isoler. Inutile de détailler ici les collisions et les querelles diverses qui s'en suivirent ; il me suffira de dire que la force fut finalement employée pour obliger la Chine à accepter l'industrie et le commerce étrangers. On déclara en substance à la Chine que ses portes nationales devaient s'ouvrir à tous les étrangers qui désireraient y pénétrer avec des intentions de commerce, de religion ou d'autres affaires légitimes ; elle devait laisser ses nationaux libres de commercer avec les étrangers et d'embrasser sans obstacle et sans préjudice la religion qu'il leur plairait de choisir. On lui dit encore que ses sujets pourraient librement résider et exercer un commerce dans des pays étrangers et même en devenir citoyens. Elle fut donc contrainte de signer avec les nations étrangères des traités permettant à tous leurs sujets et citoyens respectifs de venir résider en Chine, d'y exercer des commerces, d'y prêcher la religion chrétienne ; et comme elle ignorait les lois douanières et les tarifs des pays étrangers, elle fut amenée à accepter qu'on levât un impôt d'importation et d'exportation sur les marchandises allant en Chine ou en venant, impôt calculé d'après une échelle uniforme de 5 pour cent *ad valorem*.

Pendant des années, après la conclusion de ces traités, les citoyens Chinois n'usèrent pas du privilège qui leur avait été accordé d'aller à l'étranger, et d'ailleurs le Gouvernement impérial ne les y poussa point, car traverser l'océan passait pour dangereux. On savait pourtant que les Chinois étaient des gens honnêtes, sérieux, patients et laborieux, et l'on envoya, dans la partie méridionale de la Chine, des agents d'émigration pour y chercher des ouvriers destinés aux pays qui en manquaient. Un grand nombre de travailleurs émigrèrent donc, après s'être engagés par contrat vis-à-vis de ces pays, et furent employés à des travaux divers tels que la culture des plantations, etc. On les trouva extrêmement précieux et la demande en fut si grande que les agents d'émigration en Chine reçurent comme instructions de trouver autant d'ouvriers qu'ils pourraient ; on offrit des primes importantes à qui procurerait des émigrants ; des moyens déloyaux et frauduleux furent employés par des sous-agents peu scrupuleux, et de nombreux paysans et hommes du peuple enrôlés par la force

et par la ruse. Telles furent les premières mesures prises pour persuader les travailleurs chinois de se rendre dans les pays occidentaux ; si l'on n'avait point fait ces premiers pas, les ouvriers chinois, j'en suis sûr, n'auraient point franchi tant de milliers de milles pour chercher du travail. Mais les premiers Chinois qui allèrent travailler en pays étranger, s'apercevant qu'il y avait là pour leurs compatriotes un vaste champ d'activité, engagèrent tout naturellement leurs parents et leurs amis à les rejoindre. Ce qui explique le grand nombre de Chinois qui s'en vont au loin chercher fortune. Souvenons-nous pourtant que les premiers émigrants venaient seulement de quelques districts de la province de Canton et qu'en conséquence tous les ouvriers chinois que l'on rencontre au Canada, aux Etats-Unis, au Mexique et dans l'Amérique du Sud, sont uniquement originaires de cette province. Si l'on permettait, sans restriction, aux travailleurs chinois d'aller en Amérique, par exemple, ce qui est improbable, l'on peut considérer comme certain qu'il n'y émigrerait pas d'autres Chinois que ceux de la province de Canton. Il n'existe à l'heure actuelle aucune loi restrictive empêchant les ouvriers chinois de se rendre dans un pays Européen quelconque ; pourtant on n'en trouve point qui fassent concurrence aux travailleurs d'Europe et il n'y a pas à redouter l'émigration des Chinois vers ce Continent. Voilà qui devrait donner à réfléchir aux hommes d'Etat et à tous ceux qui s'intéressent à cette question. Si l'on me demandait mon avis, je conseillerais la réunion d'une commission composée de délégués venus des pays que ce sujet intéresse. Je suis persuadé que, par suite de recherches impartiales et de discussions loyales, une solution satisfaisante de la question finirait par s'imposer. Pour le moment, les arguments des nations qui ont changé de conduite à cet égard se réduisent à ceci :—“ Il est vrai que lorsque nous avons eu besoin des services des ouvriers chinois, nous les avons invités à venir ; mais à présent, en raison de l'opposition des syndicats ouvriers dont nous ne pouvons risquer de perdre les votes, et qui sont jaloux de la patience, de la persévérance, des habitudes de travail et d'économie des ouvriers chinois, qui, en outre, craignent leur concurrence, nous croyons nécessaire de nous priver de ces derniers.” Ce genre de raisonnement n'est pas logique à coup sûr. La Chine, dans sa situation actuelle, est matériellement incapable d'offrir une résistance quelconque. Mais un pareil état de choses est incompatible avec le but si louable de ce Congrès, qui se propose de favoriser une bonne entente mutuelle et des rapports d'amitié entre les peuples d'Orient et d'Occident ; tant que ce malentendu se prolongera, ce but ne saurait être atteint.

Acquérir des territoires inexplorés pour les cultiver et en

développer la valeur est une entreprise digne d'encouragement ; mais le pays nouvellement conquis devrait être ouvert à l'activité de tous. S'il doit être exclusivement réservé à l'usage des premiers colons, l'humanité, en tant que tout, n'en retirera aucun bénéfice. Pendant des siècles, des gens qui s'intitulaient civilisés se sont annexé des territoires en chassant les indigènes, parfois même en les massacrant. Dans le cas où ces indigènes se trouvaient être des sauvages ou des cannibales, peut-être croyait-on pouvoir user de force. Mais, là où les peuples envahis sont à demi civilisés ou possèdent une civilisation d'un ordre élevé, quoique dans l'opinion des Occidentaux elle n'arrive pas au même niveau que la leur, la manière de procéder devrait être toute différente. Profiter de leur ignorance des méthodes occidentales pour annexer, sous le plus léger prétexte, le territoire de ces peuples est, semble-t-il, un procédé fort discutable. Il se peut que dans certains cas, quelque dommage ait été causé ; mais si d'autre part l'on avait montré un peu d'indulgence, si l'on avait donné les explications nécessaires au lieu d'imposer des conditions dictatoriales, les difficultés auraient pu, dans bien des cas, se terminer pacifiquement.

Je voudrais, à propos de cette question, parler de la "Politique Blanche," qu'à mon grand regret, soutiennent plusieurs personnalités influentes. On prétend que certains pays devraient être exclusivement réservés aux Blancs, sans qu'on y souffre d'individus d'autres races ou d'autres couleurs. Si des doctrines de ce genre sont ouvertement approuvées par des hommes d'état occidentaux, du moins devrait-on, en toute justice, permettre aux races jaunes et de couleur de conformer également leur conduite à ce principe. Le patriotisme est une qualité excellente ; mais prêcher le dogme de la couleur, de la race ou du nationalisme est une question d'une importance internationale si sérieuse que l'on ne devrait y toucher qu'avec la plus grande prudence. Si une doctrine de cette espèce devait se répandre et trouver de nombreux partisans, les hommes en deviendraient plus étroits d'esprit, et n'hésiteraient pas à profiter même injustement des peuples d'autres couleurs et d'autres races, chaque fois que l'occasion s'en présenterait. L'altruisme pourrait finir par disparaître tout à fait. Au lieu de sentiments cordiaux et d'une co-opération amicale entre les peuples d'Orient et d'Occident, ils n'éprouveraient plus les uns envers les autres que des sentiments de méfiance, d'hostilité et d'animosité ; des tiraillements et des querelles remplaceraient les rapports amicaux pour aboutir peut-être à la guerre finale. J'ai remarqué que ces cris, réclamant une "Politique Blanche," n'ont pas été poussés par les aborigènes—que l'on excuserait jusqu'à un certain point—mais par les descendants des colons qui ont conquis et, dans bien des cas, tué les aborigènes

du pays qu'ils désirent maintenant se réserver, et aussi par des politiciens qui s'y sont récemment installés. Est-ce juste? Est-ce équitable? M'adressant à ceux qui se font les avocats de cette politique, et qui, sans doute, se considèrent comme des gens de la civilisation la plus avancée, je leur dirai que je préfère la civilisation chinoise. Si nous nous conformons aux principes de cette civilisation telle qu'elle est interprétée dans les classiques Confuciens, "nous devons traiter comme nos frères et sœurs tous les êtres habitant le continent qu'entourent les quatre mers; et ce que nous ne désirons pas qu'on nous fasse à nous-mêmes, nous ne devons pas le faire aux autres." Jusqu'au jour où le sentiment racial et national finira par être éliminé de l'esprit des peuples occidentaux, il est à craindre qu'une amitié sincère et une co-opération cordiale ne puissent réellement exister entre les peuples orientaux et eux.

J'écris ce rapport en ma qualité d'homme privé. Cependant, je désire déclarer que ni la Chine ni les autres pays d'Orient ne demandent aux peuples occidentaux de faveurs particulières; mais ils espèrent, et ils ont le droit d'espérer, que leurs nations et leurs peuples seront toujours traités équitablement et sur le même pied que les peuples d'Occident.

Je suis persuadé que les membres qui assisteront à ce Congrès sauront discuter avec impartialité et largeur d'esprit les questions qui leur seront soumises. C'est par des discussions amicales de ce genre et par le contact personnel que les gens acquièrent la connaissance des faits réels et en arrivent aux conclusions justes et nécessaires. Ce Congrès, je l'espère, portera, pour l'humanité les fruits les plus heureux; il ne sera pas le dernier, mais seulement le précurseur d'une série nombreuse: tels sont mes vœux sincères et fervents.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LE JAPON

Par TONGO TAKEBE, *Bungaku Hakushi*,

Professeur de Sociologie à l'Université Impériale de Tokio, Associé de l'Institut International de Sociologie,

et par TERUAKI KOBAYASHI, *Bungaku Shi*,

Professeur de Pédagogie à l'École Normale Supérieure des Filles de Tokio, Maître de Conférences de Sociologie à l'Université Impériale de Tokio.

I. *Introduction.*—L'Empire Japonais, petit pays composé d'îles, conserva longtemps une politique d'isolement national et n'offrit aux

autres contrées aucune occasion d'entrer en relations avec lui. Cependant, quand en l'an 1853 des vaisseaux de guerre américains firent tout à coup leur apparition à Uraga, il changea de façon décisive l'orientation de sa politique, vieille de trois cents ans, ouvrit ses portes au monde entier et se mit à se diriger vers le progrès. Il s'efforça d'étudier et de faire pénétrer chez lui la civilisation de l'Europe et de l'Amérique tout en conservant, en même temps son propre caractère, et c'est en suivant cette politique que ce petit pays d'Iles de l'Extrême Orient a rejoint la société des grandes Puissances. A la fin de la guerre Chino-Japonaise, le monde commença enfin à ne plus considérer notre pays d'un air méprisant. Plus tard, au moment de l'insurrection des Boxers, on s'aperçut que le Japon n'était point inférieur aux pays européens ; et, pendant la dernière guerre avec l'une des nations les plus puissantes de l'Europe, les nouvelles des victoires successives de notre armée et de notre marine vinrent surprendre le monde entier, qui accorda à notre valeur et à notre jugement les plus copieuses louanges. Les nations de l'Occident se mirent peu à peu à chercher la cause de nos succès et c'est ainsi que tous les yeux se tournèrent vers la civilisation caractéristique du Japon et vers la nature du peuple Japonais. Le Christ a dit : "L'arbre se fait connaître par son fruit." C'est d'après ce principe que le monde en général cherche à comprendre le secret du développement actuel de l'Empire Japonais. Nous avons, dans le but d'élucider cette question, publié *La Nation Japonaise*, ouvrage dans lequel on donne un exposé scientifique du développement de la société japonaise, au point de vue sociologique. Dans ce rapport, nous nous proposons de traiter le même thème, bien que les limites qui nous sont imposées nous empêchent de le discuter aussi longuement que dans ce premier ouvrage.

Les raisons pour lesquelles notre pays—dirigé par les descendants d'un lignée unique de monarques et formé par des îles, d'une civilisation avancée en Extrême Orient—n'a jamais envahi d'autres contrées et ne fut jamais envahi par elles, en conservant une histoire indépendante pendant plus de trois mille ans, ces raisons sont multiples. Mais nous pouvons les ramener à trois : d'abord, la constitution nationale qui fut adoptée à la fondation de l'Empire ; secondement, l'influence des conditions géographiques et autres facteurs naturels ; et troisièmement, le caractère du peuple japonais. Occupons-nous de ces trois points.

II. *La Constitution nationale à la Fondation de l'Empire.*—C'est une règle générale : le premier souverain d'un pays possède un pouvoir sacré ; mais cette règle, dans le cours du temps, est violée par la guerre. Il y a peu de gouvernements qui se soient construits sans révolution. Le Japon, cependant, forme une exception à cet égard.

La lignée héréditaire du premier souverain n'a jamais perdu son pouvoir, de sorte que notre empereur n'a point de nom de famille, comme les monarques des autres pays. C'est là réellement un trait distinctif de notre Empire. Quand nous en cherchons la cause, nous pouvons admettre que la bravoure remarquable et la noblesse de caractère du premier souverain exerça une influence considérable ; mais on en trouve la raison principale dans le *culte des ancêtres* et le *système familial* qui se sont développés à un très haut degré dans le petit monde du Japon. Les raisons pour lesquelles ils se sont ainsi développés, seront expliquées dans les divisions suivantes qui traitent de l'influence des conditions géographiques et de l'assimilation des races qui constituent notre pays.

En outre de ces caractères extérieurs, une puissance invisible est venue accentuer la différence. Ce n'est pas autre chose que la foi profonde qu'inspire à la nation son souverain et l'avenir de son pays. Au début, quand notre patrie se fonda, Amaterasu-o-Mikami, donnant à son petit-fils les Trois Trésors sacrés, lui dit : "La gloire de la puissance souveraine sera aussi infinie que le Ciel et la Terre." Ce fut réellement une prédiction concernant les Trois Mille Années de notre histoire et il n'y a pas un enfant qui doute de la vérité de cette prophétie. Chaque nation a des prophéties qui lui sont propres. Les plus importantes de toutes sont peut-être celles des Juifs ; et pourtant elles ne peuvent être comparées à notre prophétie qui s'applique à tous les temps.

Une prophétie est un idéal, un espoir ; elle est, en réalité, l'expression d'une foi solide. L'idéal de la Nation Japonaise fut créé par la grande prophétie de la déesse ; elle est devenue la croyance de la nation, elle se trouve profondément enracinée dans l'esprit du peuple. En d'autres termes, le culte des ancêtres chez les Japonais fut fortifié par cette croyance, et cette foi, à son tour, fut d'un grand secours au culte des ancêtres. L'idéal Japonais a trouvé son incarnation morale dans "Shinto" (la volonté de Dieu), dans le système national, dans le système familial et dans l'unité de l'Eglise et de l'Etat. C'est ainsi que dans le Japon antique, la morale était la religion, et la religion était en même temps la politique, de sorte que la société Japonaise s'harmonisait parfaitement et que l'unité salutaire s'accroissait et se fortifiait dans l'esprit du peuple. On peut en considérer les résultats comme presque miraculeux. Pascal, le grand penseur français du XVII^{ème} siècle, disait du développement humain : "On doit envisager la succession régulière des êtres humains à travers le cours des âges comme la vie d'un seul homme qui vivrait et apprendrait sans cesse." Ce but fut réalisé dans l'Empire Japonais, car le peuple Japonais a toujours adoré son souverain comme un être divin et regardé son pays comme l'empire

d'un dieu. Cette croyance eut comme effet de rendre plus profonds les sentiments de loyauté et de patriotisme du peuple; il crut à l'éternité de l'Empire et du Trône, et la Société Japonaise s'en trouva ainsi solidement édifiée, avec la Famille Impériale comme centre.

Le "Décret Impérial sur l'Education" et "l'Edit Impérial de 1908" qui furent rendus par l'Empereur actuel, exposent très clairement la constitution nationale et forment le crédo du peuple Japonais. Nous n'avons aucune raison de douter que, malgré la brève période écoulée depuis leur publication, ces édits deviendront de plus en plus la base de la foi du peuple et seront acceptés comme une prophétie aussi puissante que celle d'Amaterasu-o-Mikami.

III. *Conditions géographiques.*—Notre pays est une île entourée d'un vaste océan. Ouvrez un atlas, regardez la position de notre pays, et vous trouverez dans sa situation, à l'extrême limite de l'Orient, quelque ressemblance avec l'Angleterre, située à la limite extrême de l'Occident. Si notre pays n'avait pas été isolé comme il l'est, la bravoure et la sagesse de l'Empereur Jimmu, de l'Impératrice Jingo, de Kublai Khan, de Genghis Khan ou de Toyotomi Hideyoshi auraient pu donner à notre histoire un caractère encore plus remarquable et aurait mis le Japon en relations plus étroites avec le Continent. Il peut y avoir quelque désavantage dans cette circonstance; pourtant cet isolement est la raison évidente qui affranchit le Japon de ces luttes à propos des frontières et de ces guerres qui harassent un peuple avide.

Des rapports matériels avec l'extérieur furent donc ainsi longtemps empêchés; pourtant, des rapports intellectuels se sont noués et entretenus pendant longtemps à travers les mers, et les idées étrangères qui arrivèrent dans le pays ne firent que fortifier les bases de notre civilisation. On peut dire, en vérité, que la grandeur du peuple Japonais réside en ceci que, tout en absorbant la civilisation voisine de l'Orient en même temps que la sienne propre, le Japonais les a fondues ensemble pour créer la civilisation de l'Orient. Pourquoi le Japon et non pas l'Inde ou la Chine fut-il le créateur de cette civilisation? Il n'y a pas d'autre raison que les conditions nationales particulières et les fortes croyances du peuple. Se fondre avec la civilisation de l'Orient fut le premier pas de notre pays, et maintenant il fait le second pas, qui est de fondre la civilisation de l'Orient avec celle de l'Occident.

Notre pays n'est pas d'une vaste étendue, mais la longueur des côtes, en proportion de cette étendue, est unique. Les montagnes sont majestueuses et escarpées et, du pied au sommet, il existe une grande diversité, de sorte qu'il y a de nombreuses espèces différentes d'animaux et de plantes. Comme il y a beaucoup de volcans, les tremblements de terre sont fréquents; mais ils causent peu de

dommage et contribuent, au contraire, à la beauté du paysage de montagnes et de lacs, dont les plus connus sont le Mont Fuji et le Lac Biwa. Les rivières sont trop rapides pour offrir grand avantage au trafic, mais le paysage qui les entoure est charmant, leurs produits sont abondants, la puissance hydraulique est d'un grand profit pour l'industrie et l'abondance des eaux procure de grandes facilités pour l'irrigation. De plus, les plaines qui longent les rivières sont généralement fertiles, les deltas et les embouchures des rivières, habitées par une population dense. Les mers qui entourent les îles ne gèlent que rarement ; elles sont riches en nombreux genres de produits marins ; et certains courants donnent de la douceur au climat. Il y a au Japon des pluies abondantes qui favorisent la croissance de la végétation. Inutile de dire que cette végétation compte pour beaucoup dans l'économie sociale. En résumé, ces circonstances géographiques ont influencé le développement de la civilisation japonaise ; ils ont donné de l'activité au peuple et lui ont inspiré le culte de la nature. Notons tout particulièrement que le climat changeant, les courants qui amènent une grande humidité, les volcans nombreux et les rivières rapides ont rendu le paysage Japonais remarquable par sa beauté et par sa grâce. Les Japonais ne pouvaient manquer d'être influencés par un tel milieu. Il était presque inévitable qu'ils aimassent la propreté, qu'ils fussent prompts dans leurs mouvements, cultivassent un optimisme pacifique en même temps que l'esprit d'expansion, qu'ils stimulassent ainsi le courage et le progrès et devinssent un peuple pratique.

IV. *La Nation.*—La question de l'origine des ancêtres de la race Yamato fut longtemps étudiée et n'est pas encore résolue. Comme la différence de race n'est d'ailleurs pas une différence radicale, la question est de peu d'importance. Le seul point sur lequel on doit attirer une attention spéciale est le caractère des races qui composent à l'heure actuelle la nation Japonaise puisque l'influence principale dans la formation de la nation doit être donnée à l'histoire pacifique et aux conditions géographiques spéciales de notre patrie.

D'après l'enquête faite par le Gouvernement Japonais en l'an 815 de notre ère, le peuple Japonais qui habitait alors à Kyoto était divisé en trois sections : 1. Kobetsu (famille royale), 2. Shinbetsu (famille préhistorique), 3. Banbetsu (sujets naturalisés). Kobetsu est la lignée royale qui descend de l'Empereur Jimmu ; Shinbetsu est la lignée qui descend de la divinité, avant l'époque de l'Empereur Jimmu ; et Banbetsu, la lignée de ceux qui immigrèrent d'autres pays et furent naturalisés. Cette dernière classe formait un tiers de la population de Kyoto. Comme ceci se passait il y a plus de mille ans, Banbetsu doit avoir prospéré et s'être accru

dans l'intervalle et l'on a pu naturaliser des gens appartenant à d'autres nationalités, de sorte que les Japonais de l'heure actuelle sont de sang très mêlé. La nation Japonaise peut être brièvement analysée comme il suit :—

Nation Japonaise	{	1. Race de Yamato	{	Kobetsu	{	Petit-fils d'Amatera-
		2. Peuple de l'Age de Pierre		Shinbetsu		su-o-Mikami
		3. Kumaso-Hayato	{	Banbetsu	{	Dieux du Ciel
		4. Tsuchigumo				Dieux de la Terre
		5. Yezo (Ainu)				
		6. Citoyens natura- lisés venus de la Corée, de la Chine, et d'autres pays				

On peut se demander pourquoi tant de races se sont combinées pour former la nation Japonaise. Un examen attentif en fera découvrir la cause : c'est la solidité de sa structure sociale qui ne permit pas aux immigrants d'apporter aucun trouble parmi nos ancêtres primitifs, ne souffrit point, par contre, que la race Yamato leur fit subir des ennuis et permit qu'elle les assimilât tous. Souvenons-nous aussi des avantages qu'offrent les conditions géographiques et économiques de notre pays. En outre, la bienfaisance et la générosité des Empereurs qui se succédèrent sur le trône facilitèrent l'assimilation de ces individus naturalisés et les transformèrent en fidèles sujets du Japon. Il y a une certaine ballade que l'on chantait sous le règne de l'Empereur Tenchi et qu'on peut traduire à peu près ainsi : "Les fruits des orangers de Tachibana croissent sur des branches différentes ; il nous est pourtant permis de les enfiler sur un cordon unique." On chantait cette ballade à la louange du règne paisible pendant lequel les individus venus de Corée et naturalisés furent, malgré leur origine différente, traités par le souverain commun de la même manière que les véritables Japonais. Plus tard, le poète Rai Sanyō chantait comme il suit : "Quand, par une matinée de printemps, l'on aperçoit l'adorable spectacle du Miyoshino, quand la lumière naissante tombe sur les cerisiers en fleurs, qu'il soit de race Chinoise ou Coréenne, qu'importe : l'esprit de Yamato s'éveillera dans son cœur." Ce poème exprime clairement l'âme de la nation Japonaise. Le nombre des races qui se trouvent dans un pays est pour beaucoup dans son unité. Si un pays n'est formé que d'une seule race, l'unité de l'Etat

et de la société demeure entière, car les idées et les coutumes du peuple sont toutes semblables. D'autre part, s'il y a plusieurs races dans un pays, les fondements de l'Etat ne peuvent être solides et le peuple aura grand peine à éviter les luttes et la confusion. Au Japon, pourtant, bien qu'il y ait eu diverses races depuis la fondation du pays, la dignité et la générosité de la race Yamato et la supériorité des conditions naturelles ont amené une assimilation complète et produit ainsi une race nouvelle parfaite et authentique. C'est ainsi qu'a surgi dans le monde une nation virile destinée à jouer un rôle important dans l'histoire de l'univers.

En plus de l'accroissement amené par de nombreux immigrants, la population du Japon s'est elle-même beaucoup augmentée, ce qui a contribué pour une grande part au développement du pays. Un vieux dicton prétend que "le Ciel favorise l'humanité." Ce qui revient à dire que la faculté reproductrice de la race est très développée. Bien qu'on ne puisse, en général, compter beaucoup sur les anciennes statistiques, jetons pourtant un regard sur quelques chiffres empruntés à certains vieux livres, nous y trouverons la courbe générale de l'accroissement de la population aux temps anciens, modernes et actuels :

AP. J.-C.

610	4,988,842
982	8,476,400
1744	25,680,000
1872	33,110,000
1908	51,736,304

Il est facile de comparer la rapidité de l'accroissement de la population au Japon avec celle des autres pays, en consultant quelques manuels de statistiques ; aussi n'en dirons-nous pas plus long sur ce sujet.

V. *Conclusions.*—Comme nous l'avons déjà allégué, la constitution nationale, les conditions géographiques et la nature du peuple, points principaux de différence entre le Japon et les autres pays, sont les causes originelles du développement particulier du Japon. Les influences politiques, économiques et éducationnelles ne sont autre chose que les traits extérieurs de ces agents essentiels. Et la seule chose qui puisse expliquer ces phénomènes est l'histoire du Japon, qui déborde de fidélité et de patriotisme. Les flux successifs de la civilisation arrivèrent dans notre pays venant de la Chine et de l'Inde et eurent une grande influence sur les idées des Japonais ; néanmoins l'esprit primitif du peuple ne changea jamais et se borna à en être amélioré, et ces trois sortes de civilisations ont composé la civilisation orientale typique. Tout dernièrement, quand le flot des civilisations européenne et américaine se répandit chez nous et se

mêla à l'antique idéal, le Japon s'imposa la tâche de se former une nouvelle civilisation mondiale, et les vieilles idées morales se sont déjà fondues aux nouvelles idées scientifiques pour former un tout harmonieux. Cette civilisation nouvelle est véritablement la nouvelle civilisation Japonaise. Ce qu'on appelle l'esprit Yamato, ou le Bushidô, n'est que le résultat d'un travail qui fermentait depuis longtemps dans l'âme du peuple. En analysant la nature du peuple Japonais qui s'est formé de cette manière, on peut y déterminer les éléments suivants :—

1. *Nationalisme*.—On peut aussi l'appeler patriotisme. Le patriotisme et la fidélité sont les deux points lumineux que l'on rencontre dans la nature du peuple Japonais et qui ont véritablement sur le pays une influence dominante. Dans quelques pays, semble-t-il, les relations du souverain avec le peuple, sont des rapports entre forts et faibles, et non point un lien d'affection. Au Japon, au contraire, la constitution nationale n'est autre chose qu'un grand système de famille, de sorte que les rapports entre le souverain et ses sujets sont exactement ceux du père et des fils. Ce qu'on appelle l'individualisme n'a point sa place au Japon.

2. *Culte des Ancêtres*.—Le culte des ancêtres à l'intérieur de la famille tend à augmenter l'amour pour le nom de famille, l'orgueil de race, et le culte des héros. Cet état d'esprit est l'une des influences les plus essentielles dans la formation de l'Empire. Tandis que dans d'autres pays, le culte des ancêtres décline peu à peu, à mesure qu'avance la civilisation, nous trouvons au Japon tout juste la tendance contraire.

3. *Amour de la Propreté*.—Le peuple Japonais n'aime pas seulement la pureté du corps, mais aussi celle du cœur. Cette idée forme le principe dominant du Shintoïsme. L'amour de la beauté et de la gloire s'inspire aussi de ce sentiment. L'on sait partout que les Japonais se baignent plus fréquemment que tous les individus des autres nations et qu'ils se font remarquer par leur propreté au cours de la vie quotidienne.

4. *Sécularisme*.—Les Japonais croient que le bonheur social et toutes les bonnes fortunes viennent des dieux. Le souci principal de leur vie est donc, par conséquent, de demander aux dieux leur protection par des prières. La pratique du culte des ancêtres vient de cette idée et conduit aussi à honorer les bienfaiteurs de la race.

5. *Optimisme*.—Tout en adhérant au sécularisme, les Japonais sont en même temps optimistes. Leur pays est fertile, leur climat tempéré, leurs paysages partout charmants, de sorte que rien ne vient engendrer les sentiments pessimistes que l'on trouve dans quelques autres pays. Les Japonais ont un sens très vif de l'humour, conséquence de cet état d'esprit.

6. *Esprit pratique.*—On peut conclure des paragraphes précédents que les Japonais sont pratiques et n'aiment pas les spéculations stériles. Dans les pays où se rencontrent des maux causés par la nature, ou par l'oppression, le peuple, afin d'éviter la douleur physique, cherche des consolations dans la vie subjective et se réfugie dans les rêves et les pensées vagues. Mais dans un pays comme le Japon, où la Nature est prodigue de ses faveurs, on ne perd pas son temps à de vaines fantaisies ; les gens ne pensent qu'à accomplir leur devoir qui est de pourvoir à leur subsistance et de maintenir l'ordre dans le pays.

7. *Amour de la Nature et des Plantes.*—L'amour de la Nature a certainement été inspiré par la beauté du pays. Au Japon on emploie beaucoup de produits végétaux pour la nourriture, le costume ou les habitations. La plupart des motifs d'ornementation qui décorent les vêtements et d'autres objets sont empruntés aux plantes ou aux fleurs. Les Japonais aiment aussi beaucoup les voyages.

8. *Amour de la Simplicité.*—Comme le climat du Japon est beau et clair, l'un des caractères du Japonais est la simplicité. Ils manquent beaucoup de subtilité et de complexité. Leur nourriture, leurs vêtements et leurs habitations sont très simples. La plupart des gens ne mangent jamais de viande et sont ainsi bien plus capables de cultiver la simplicité. L'intérêt que les Japonais portent au thé et à la salle où l'on prend le thé est un excellent exemple de leur amour pour la simplicité.

9. *Amour des Objets délicats.*—Le fait que le Japon est une petite île peut peut-être expliquer l'amour de ce peuple pour les petits objets. Les Japonais sont très délicats en littérature et en art. Leurs salles à thé, leurs jardins, leurs sculptures sont tous de petites proportions. Il en est à peu près de même pour tous les travaux exécutés spécialement à l'usage des Japonais.

10. *Amour des Enfants.*—Le climat étant tempéré, la vie facile et les produits naturels abondants, les Japonais ont beaucoup d'enfants. Il en a toujours été ainsi depuis l'antiquité. L'enfant, au Japon, est appelé un "trésor." Et tous les gens, quels que pauvres qu'ils soient, élèvent avec tendresse leurs nombreux enfants.

11. *Esprit chevaleresque.*—L'esprit chevaleresque a exercé une grande influence sur l'esprit des Japonais depuis la fondation du pays. Aux temps féodaux, cet esprit leur fut inculqué en même temps que l'esprit de fidélité. Ce qu'on appelle *Bushidô* n'est pas autre chose que cet esprit chevaleresque.

12. *Amour du Courage.*—Les Japonais sont naturellement courageux et actifs. Ce qui permet aux Japonais d'envisager la mort sans crainte pendant la guerre et de lui faire face avec calme et sang-froid. Le Dr. Baeltz dit qu'il y a dans tout Japonais un sentiment

qui lui fait compter la vie pour peu de chose. Ce courage vient de l'antiquité la plus reculée et fut favorisé par le Bouddhisme.

13. *Evolution.*—Les Japonais sont épris du progrès, bien qu'ils n'envisagent point de changements soudains ni de révolutions. Autrefois, quand nos ancêtres édifièrent la nation, ils surveillèrent son développement avec la plus grande prudence.

14. *Importance de l'Etiquette.*—Les Japonais sont très polis. Il existe une étiquette stricte et un code spécial de civilité pour régler les rapports entre maîtres et serviteurs, parents et enfants, frères, maris et femmes. Dans les propos quotidiens et dans les lettres on emploie également des formules de politesse nombreuses et variées. La façon de prendre le thé, d'arranger des fleurs et autres petits arts d'agrément du même genre visent tous à cultiver et entretenir la politesse.

15. *L'amour de la Paix.*—Les Japonais sont amis de la douceur et de la générosité. Le Bushidô blâme énergiquement la témérité et défend que l'on manifeste son courage sans y être obligé par les besoins de sa défense personnelle. Ils ont un proverbe qui dit : "L'épée au fourreau est un grand honneur." Aux temps féodaux les chevaliers portaient des épées, mais ils considéraient comme des lâches ceux qui tiraient leurs épées sans raison grave. Les Japonais ont toujours aimé les animaux et plus tard, quand le Bouddhisme fit son apparition, on défendit de tuer des animaux. Des actes analogues à ceux de la Société de la Croix Rouge peuvent être retrouvés dans notre histoire militaire, il y a des centaines d'années. Sur le champ de bataille, les Japonais n'ont jamais essayé de tuer leurs ennemis. L'histoire du Japon est pleine d'anecdotes touchantes à ce sujet. Les cris à propos du Péril Jaune sont certainement dûs à l'ignorance du caractère national de notre pays.

Ces pages ne constituent qu'un bref compte-rendu. La civilisation occidentale, avec toute sa dignité et son éclat, a encore beaucoup à faire avant de réaliser le rêve d'une humanité accomplie ; et nous nous risquerons à dire que ce qui lui manque peut jusqu'à un certain point lui être fourni par les caractéristiques attrayantes d'une civilisation que trois mille ans d'expérience ont créée dans la vie de cette nation composée d'îles qui se trouve en Extrême-Orient.

RESCRIT IMPÉRIAL JAPONAIS RELATIF À L'ÉDUCATION.

"Écoutez, ô vous, Nos sujets :

"Nos ancêtres impériaux ont établi notre Empire sur des bases aussi vastes qu'éternelles, et profondément et solidement ils y ont implanté la vertu. Nos sujets, toujours unis dans la fidélité de leur piété filiale, en ont de génération en génération illustré la beauté. C'est là la gloire du caractère fondamental que possède Notre Empire, et là aussi réside la source de Notre éducation. Ô vous, nos sujets, soyez de vrai fils pour vos parents, témoignez de l'affection à vos frères et à vos sœurs ; comme époux, vivez en harmonie ; comme amis, soyez

loyaux et fidèles ; conduisez-vous avec modestie et modération ; étendez à tous votre bienveillance ; instruisez-vous, cultivez les arts, développez ainsi vos facultés intellectuelles et perfectionnez vos qualités morales ; bien plus, travaillez au progrès du bien public et favorisez les intérêts généraux ; respectez toujours la Constitution et observez les lois ; si les circonstances l'exigeaient, offrez-vous courageusement pour défendre l'Etat ; et conservez et maintenez ainsi la prospérité de Notre Trône Impérial, contemporain du Ciel et de la Terre. C'est ainsi que non seulement vous vous montrerez Nos bons et fidèles sujets, mais que vous illustrerez les traditions les plus augustes de vos ancêtres. Les lois ici énoncées sont en vérité les préceptes qui nous furent légué par Nos Ancêtres Impériaux afin qu'il fût également observé par Leurs Descendants et leurs sujets, infaillibles dans tous les siècles et véritable en tous lieux. C'est notre désir de prendre cet enseignement à cœur, en toute révérence, et en commun avec vous, ô Nos sujets, afin que nous puissions tous ainsi parvenir à la même vertu."

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LE SHINTOÏSME

Par le Dr. GENCHI KATO,

Professeur de Science des Religions à l'Université Impériale de Tokio.

COMME on le sait, le mode de pensée des Indo-Européens est panthéiste, aussi bien en religion qu'en philosophie ; et l'expression dernière du naturalisme panthéiste se trouve dans le "*Natura sive Deus*" de Spinoza, aussi bien que dans la phrase bouddhiste bien connue : "Les plantes, les arbres, même les minéraux sont tous destinés à devenir le Bouddha lui-même."

Dans l'Inde ancienne, on trouve des traces de ce panthéisme dans les hymnes Védiques dédiés aux dieux Puru'sa et Aditi ; et de même dans le Mundaka Upanishad : "Sa tête est le feu, Ses yeux sont le soleil et les étoiles, Ses oreilles les régions du firmament ; la révélation du Veda est Sa voix ; le vent, Son souffle ; l'Univers, Son cœur ; de Ses pieds sort la terre."

Dans le Shintoïsme, déjà sous sa forme primitive de philosophie animiste, on discerne l'idée panthéiste : le Nihongi parle des arbres et des plantes qui ont la faculté de parler comme des hommes et le Kojiki parle des animaux et des végétaux, tous ayant leur origine dans le corps même de la "Déesse de la Grande Nourriture" ; nous pouvons aisément en tirer l'équation suivante : Le corps de la Déesse-Nourriture = les êtres animés.

Citons, en manière d'illustration, le passage suivant du texte :— "La Princesse-de-la-Grande-Nourriture tira toute espèce de choses délicates de son nez, de sa bouche, et de son fondement, et en fit toutes sortes de plats qu'elle lui offrit. Mais Son Altesse Mâle-Impétueuse-Rapide (Susa-no-o-no-mikoto) la regarda faire, considéra qu'elle lui offrait de l'ordure, et sur le champ, tua la divinité Princesse-

de-la-Grande-Nourriture (O-getsu-hime-no-kami). Et les choses nées dans le corps de la Divinité qui avait été tuée étaient les suivantes : Dans sa tête les vers à soie, dans ses deux yeux le millet, dans son nez les petits haricots, dans ses parties secrètes l'orge, dans son fondement les gros haricots" (Chamberlain, *Kojiki*, p. 70).

Nous lisons aussi dans le Nihongi : "Alors Il (Susa-no-o-no-mikoto) arracha sa barbe et la dispersa. Et les cryptoméries furent produites. Et Il arracha les poils de sa poitrine, qui devinrent les Thuyas. Les poils de ses fesses devinrent les Podocarpes. Les poils de ses sourcils devinrent les arbres à camphre" (Aston, *Nihongi*, vol. i., p. 58).

Dans les mythes cosmogoniques du Japon, on ne trouve pas de création, au sens strict du mot ; pas de "*creatio ex nihilo*," mais simplement la production ou la génération, ou encore la procréation ou l'engendrement. Dans l'idée de création, comme par exemple dans la Genèse de l'Ancien Testament, la divinité créatrice est (plus ou moins) supérieure à ses créatures et se tient éloignée de l'homme et du monde—exactement comme la position du maître est (de façon ou d'autre) plus élevée que celle du serviteur ou de l'esclave. Au contraire, si toutes choses sont produites par le corps de la Divinité, procréateur et procréés ne sont pas différents en dernière analyse ; en d'autres termes, ils ne diffèrent pas en espèce, mais seulement en degré ; pour employer la phraséologie de Spinoza, Deus=*natura naturans* ; le monde=*natura naturata* ; et Giordano Bruno les appelle respectivement *implicatio* et *explicatio*. De ce point de vue, la procréation ou la génération du monde et des hommes par le corps de la Divinité n'est autre chose que l'émanation—une forme inférieure d'émanation, il est vrai, dans la mythologie japonaise—mais d'une portée philosophique plus haute dans la théorie de l'émanation de l'école néo-platonicienne.

De même dans l'histoire d'Izanagi (dieu mâle) et d'Izanami (dieu femelle) engendrant la terre, c'est-à-dire le monde, nous discernons sous une forme primitive, le panthéisme de la mythologie japonaise. Voici le récit du Nihongi : "Ils (les divinités mâles et femelles mentionnées) produisirent ensuite la mer, ensuite les rivières, et ensuite les montagnes. Puis ils produisirent Kuku-no-chi, l'ancêtre des arbres, et Kaya-no-hime. Après cela Izanagi-no-mikoto et Izanami-no-mikoto se consultèrent ensemble, disant : 'Maintenant nous avons produit le pays des Huit-Grandes-Iles avec les montagnes, les rivières, les plantes, et les arbres'" (*Nihongi*, vol. i., p. 18). Ici, nous voyons nettement que la cosmogonie et la théogonie se tiennent de près dans un naturalisme comme celui du Shintoïsme primitif. En outre, pour les anciens Japonais, les serpents, les loups, les tigres, les crocodiles, et des oiseaux comme le cormoran, le corbeau, etc., sont

autant de dieux ; et au nombre des dieux figurent aussi des hommes. On lit dans le Nihongi : “ Dans ce pays, il y avait de nombreuses divinités qui brillaient d’un éclat semblable à celui des mouches, et des divinités mauvaises qui bourdonnaient comme des mouches. Il y avait également des arbres et des plantes qui tous pouvaient parler ” (vol. i., p. 64).

Une conception de la nature aussi animiste que celle des anciens Japonais, conduit aisément à un panthéisme naturaliste de forme grossière ; nous ne sommes donc pas surpris d’apprendre que le Bouddhisme-panthéiste du Mahayana triompha facilement du Shintoïsme et que les deux religions finirent par s’amalgamer complètement dans ce pays du Soleil Levant ; car dans la mesure où les deux religions sont de nature panthéiste, le Shintoïsme primitif peut être considéré comme le premier précurseur du Bouddhisme, à son étage élémentaire de religion de la nature, tel qu’il exista dans ce pays ; et vice versa le Bouddhisme panthéiste du Mahayana en partie produisit, en partie favorisa chez nous au Japon, l’aboutissement naturel du Shintoïsme (ou le chemin des dieux) qui fut consommé lorsque la culture générale du peuple atteignit le degré élevé de religion éthico-spiritualiste. Et l’achèvement de cet amalgame des religions est, à mon avis, dû en partie seulement au caractère compréhensif du Bouddhisme—véhicule de pensée plus grand, sans doute—mais il est dû en partie aussi à l’esprit de tolérance existant dès l’origine dans le panthéisme naturaliste du Shintoïsme primitif.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

Le **Mémoire** du Dr. Riza Tevfik, s’il nous parvient à temps, sera publié dans l’Appendice.

LA PERSE

Par Hadji MIRZA YAHYA, *Téhéran*

Les fils d’Adam sont les membres d’un même corps ;
Car dans la création ils sont d’une seule et même nature ;
Lorsque la Fortune jette un membre dans la douleur,
Il ne reste point de repos aux autres.
O toi, qui es sans souci de la peine d’autrui,
Il ne convient pas qu’on te donne le nom d’homme.—SADI.

L’ANTIQUE peuple qui a joué un rôle des plus glorieux dans l’histoire du monde, qui pendant longtemps a charmé l’humanité par les doctrines pénétrantes de ses penseurs et les sentiments délicats de ses poètes, qui a livré les souvenirs de sa longue vie trouvés dessous son sol pour servir d’ornement aux plus grands musées du monde ; cette

vieille nation, dis-je, ajoutant à ses anciennes gloires ses nouvelles aspirations, se présente avec honneur et un droit immuable d'antiquité devant ce Congrès, un des plus honorables de la société humaine.

|| Aujourd'hui les regards de tous les penseurs se dirigent vers ce centre lumineux où toutes les grandes nations iront s'entendre. On n'avait jamais pu dans les siècles passés atteindre à un tel succès; en effet quel succès plus grand que celui du Congrès inter-racial qui va unir, par les puissantes chaînes de l'amitié, les cœurs de tous les penseurs du monde, invitant chaque nation avec ses propres sentiments bornés à ses frontières vers un espace infini qui n'aura de bornes que les bornes de l'humanité; afin que l'esprit guidé par ce bel enseignement ne mette aucune différence entre l'homme de l'Orient et de l'Occident, entre l'Asiatique et l'Européen, entre les peuples du Nouveau Monde et de l'Afrique; qu'il sache que l'enfant ne peut supporter la faim, qu'il soit de l'Orient ou de l'Occident; que la blessure fait souffrir le corps, qu'il soit de l'Europe ou de l'Afrique; que le cœur de la mère se déchire de la mort de son enfant, qu'elle soit Américaine ou Asiatique; afin que par l'adoucissement des habitudes tenaces et par l'épuration des mœurs fanatiques de chaque peuple—superfluités à l'esprit de la nature humaine, et causes de toutes les discordes—on arrive à faire apparaître cette nouvelle et lumineuse moralité considérant tous les hommes membres d'une seule association, partie intégrante d'un seul tout, différentes traductions d'une seule réalité; afin que de la communauté des pensées et de la solidarité des relations internationales naisse un sentiment de concorde; afin que des ténèbres de nos mœurs sanguinaires—plus proches de la férocité des animaux que des mœurs des hommes—le soleil de la paix universelle se montre à l'horizon de l'union des peuples; afin que les différends qui seront toujours de ce monde soient résolus facilement devant les tribunaux des consciences pacifiques.

Certes, de même que l'évolution de la matière doit mettre des temps infinis pour toucher à sa perfection, de même le progrès des principes moraux pour atteindre à sa fin—qui est la morale universelle—aura besoin de jours innombrables. Cependant ce jour arrivera où l'amitié internationale conduira les hommes vers un état simple et exempt de toute superfluité! Et alors la nature humaine, belle de simplicité et de nouvelle force magnétique, réunira en un seul corps les atomes épars de l'humanité. Et enfin ce sera l'œuvre de la pensée humaine de faire briller cette unité qui est au fond de toutes les choses de l'univers. Comment peut-on douter de cette vérité? Nous savons d'une part que le tout possède en lui les propriétés de ses parties, nous voyons d'autre part que les petits enfants avant que l'éducation leur apprenne l'utilité de l'association commettent des actions contradictoires et leur réunion au lieu d'être utile est nuisible;

mais plus tard, par l'effet bienfaisant de l'éducation, leurs actions deviennent pour eux une occasion de concours et d'amitié. Pourquoi ne penserions-nous pas que, de même, il arrivera un jour où l'humanité régie par une morale supérieure, se dirigea vers cet idéal d'une vie régulière et amicale ?

Pourquoi ne penserions-nous pas qu'un jour les discordes, conséquence d'une éducation morale imparfaite, seront éteintes, et, les ténèbres de l'ignorance dissipées, l'union des hommes se fera pleine de clarté et de splendeur ?

Et ce jour toutes les nations seront les membres d'une même grande famille et la terre leur unique foyer.

L'Origine des Perses.—On ne peut faire reproche aux Persans de ne pas connaître avec exactitude l'histoire de leur vie nationale; car une nation dont le trésor de ses documents historiques a été plus d'une fois la proie des flammes, ne pourra mieux connaître son passé. Encore heureusement que si l'histoire écrite sur les papyrus ou sur les peaux a été entièrement détruite, l'histoire gravée sur les pierres (Takhté Djemchide, Taghé Boustan, etc.) et les témoignages de fouilles de Suse, de Ninive, de Babylone restent toujours. Les souvenirs conservés dans les mémoires des ancêtres ont été recueillis au XI^{ème} siècle par Firdouci dans son Livre des Rois. Et en plus de ce qu'on trouve dans les Saintes-Ecritures, les célèbres historiens grecs comme Hérodote, Xénophon, Ctésias ont laissé tout ce qu'ils ont pu trouver de documents précieux à cette époque.

Cependant comme l'opinion des historiens est très différente sur l'origine, les branches, le berceau de la race Iranienne, nous laissons l'étude de ces problèmes aux recherches des spécialistes, mais nous pouvons affirmer qu'elle a joué un rôle très important dans la formation d'autres races, et si elle ne peut être considérée comme la mère de toutes, elle peut au moins et très certainement être regardée comme leur sœur. Nous pouvons les considérer comme les branches d'un seul tronc. En cela les Persans d'aujourd'hui seront très heureux, après de longs siècles de séparation d'avec leurs antiques parents, de consolider de nouveau leurs relations et de les développer de jour en jour.

Mœurs et Habitudes des Persans.—L'histoire nous montre que par sa nature même ce peuple avait de bonne mœurs: "Les Persans, ont dit quelques célèbres orientalistes, communiquaient leurs bonnes mœurs non seulement aux autres nations, mais même à celles qui faisaient la conquête de leur pays." Mais il faut avouer que la fusion avec des races diverses; la formation de royaumes différents; les invasions surtout dont ce pays a été l'objet, soit directement de la

part de ses ennemis extérieurs, soit indirectement de la part des hordes barbares ravageant ce pays lors de leur passage pour envahir l'Europe ; le régime quasi-féodal enfin, qui a régné pendant quelques siècles, ont exercé une influence néfaste sur les mœurs des Persans et ne leur ont pas permis de s'occuper, aussi bien qu'ils le pouvaient, du développement de leur responsabilité civique. Le mauvais régime a eu également une influence fatale sur leurs mœurs. En effet, sachant qu'ils n'atteindraient leur but personnel qu'en semant la discorde parmi les membres de la nation, les courtisans poursuivaient avec acharnement cette politique dont l'inévitable effet était le désaccord intestin.

Cependant si l'on jette un coup d'œil attentif sur les mœurs des Persans, on s'aperçoit bientôt que ces influences néfastes, au lieu de se faire sentir dans toutes les classes de la nation, ont agi uniquement sur les classes plus particulièrement exposées. En conséquence si, en ces derniers siècles, où la lumière d'une civilisation nouvelle a illuminé le monde entier, les Persans n'ont pas pu suivre de près ce mouvement de progrès et en tirer un profit réel, c'est parce qu'ils n'étaient pas entrés en rapports fréquents avec les nations européennes ; et par conséquent n'étaient pas à même de connaître les mœurs de celles-ci. Ce manque de relations fréquentes avait pour cause les faits suivants :—

1. Le Gouvernement despotique considérait les relations internationales, et, conséquemment, le réveil du peuple et la connaissance de ses droits légitimes, comme contraires à ses intérêts. Or, d'après la religion même des Persans, la possibilité de régner légitimement dépend de la justice du souverain et du consentement de la nation ; et comme le Gouvernement despotique qui ne remplissait pas souvent ces deux conditions était soucieux du soulèvement de la masse populaire et menacé par les objections des vrais représentants de la religion, il se trouvait dans une situation précaire. C'est pourquoi il avait aidé à la formation d'une puissance cléricale afin d'affaiblir la force religieuse et de prévenir le soulèvement général. Ce pouvoir agissant dans un intérêt commun avec le Gouvernement tenait le public sous le joug d'une dégradation perpétuelle et d'une ignorance absolue. Il s'opposait également, au nom des préceptes de l'Islamisme faussement interprétés, à l'établissement des relations de bonne intelligence avec les différentes nations et à l'étude de leur histoire ou de leur langue ; tandis que l'Islam n'avait jamais connu de pareils principes, mais le public, trompé par de fausses interprétations, ignorait les vérités de la religion.

2. Si les Européens venus en Perse étaient des personnages officiels, ils se bornaient à l'accomplissement de leur mission sans entrer avec nous dans des relations intimes, relations qui auraient

bien pu créer notre sympathie. Par contre, quelquefois, se sentant tout-puissants à cause de la faiblesse du Gouvernement, quelques uns d'entre eux se conduisaient de manière à créer la sourde colère du public. Et s'ils étaient des touristes, les considérations religieuses ci-dessus mentionnées les empêchaient d'entrer dans nos familles et de se rendre compte de nos véritables mœurs ; aussi relataient-ils dans leurs récits de voyages des considérations parfois superficielles et bien d'autres choses encore fort loin de la vérité. La plupart de leurs écrits constituaient plutôt un acte d'accusation dirigé contre le peuple persan que la description de ses mœurs ou le récit de sa vie nationale ; et l'écho qu'ils reproduisaient en Perse ne faisait qu'accroître la haine des Persans et les portait à croire que tous les Européens également les jugeaient de la même manière.

3. Si c'était le Schah ou des gens de la haute classe qui voyageaient en Europe ils faisaient subir à la nation une perte pécuniaire considérable sans cependant rendre aucun service au principe d'amitié internationale. Si, enfin, les Persans qui voyageaient en Europe appartenaient à la classe des étudiants, soit parce qu'ils n'avaient personne pour guider leurs jeunes pas, soit parce qu'ils n'avaient pas une vision nette de leur avenir, ils étaient emportés par le tourbillon des plaisirs au lieu de l'être par le désir de l'étude, et, en rentrant dans le pays, ils ne montraient malheureusement pas une conduite propre à leur attirer la sympathie du public qui les croyaient posséder les habitudes occidentales. Cependant quelques ambassadeurs ou grands personnages éclairés, et quelques étudiants ont rapporté de leur voyage en Europe des présents dignes d'appréciation : ils ont su faire un rapprochement entre les lois des nations européennes et les principes de la civilisation musulmane, cultiver et propager chez les Persans tout ce qu'ils avaient trouvé de bon dans les mœurs de ces nations, et éveiller enfin chez eux le sentiment des relations internationales.

4. La cause la plus importante qui nous a empêchés d'aller au devant des relations amicales avec les peuples de l'Occident est que, cernés entre deux puissants voisins, nous recevions la civilisation européenne souvent associée à la rudesse de la politique, ce qui nous inspirait justement de la méfiance.

Cependant la France et les Etats-Unis d'Amérique ont, quoique médiocrement, contribué à amoindrir cette méfiance. Celle-là, par ses livres et journaux qui ont participé au développement des idées scientifiques et ceux-ci au moyen des œuvres de charité telles que la création des hôpitaux et des écoles et la distribution de secours aux indigents pendant la famine.

Les Persans ne possèdent pas des idées naturellement contraires à l'établissement des relations d'amitié et de bonne intelligence avec

les nations civilisées. Leurs mœurs et habitudes ne constituent pas également un obstacle pour entrer dans la vie internationale, car les principes religieux qui forment, par rapport au public, le point de vue le plus important, enseignent la démocratie et enlèvent tous les effets de la noblesse héréditaire: "Grands et petits, nobles et roturiers, a dit le prophète, seront égaux parmi vous." Il souligne le développement de la responsabilité civique: "Chacun de vous participe à la direction des affaires, a dit Mohamet, et tout dirigeant est responsable." Il prescrit l'institution de gouvernement avec assemblée consultative: "Ils se consultaient dans leurs affaires sociales" (Koran, Surat 243, verset 36).

La religion des Persans rend le monothéisme le centre même de l'humanité en prêchant une paix universelle parmi ses adeptes, à quelque nationalité qu'ils appartiennent: "O gens des Ecritures, venez entendre un seul mot: que tout soit égal entre nous et vous; et convenons que nous n'adorerons que le Dieu unique et que nous ne Lui associerons quoi que ce soit" (Koran, Surat 3, verset 57).

Elle déclare l'égalité de tous les hommes en rappelant qu'ils sont tous les enfants du même père et de la même mère et que la préférence parmi eux ne s'établit que par la vertu: "O hommes, nous vous avons procréés d'un homme et d'une femme, nous vous avons partagés en familles et en tribus, afin que vous vous connaissiez entre vous. Le plus digne devant Dieu est celui d'entre vous qui est le plus vertueux" (Koran, Surat , verset 13).

Enfin ses principes établissent la liberté de religion: "Point de contrainte en religion" (Koran, Surat 2, verset 257). De tels principes religieux ne s'opposent donc nullement à ce que ses croyants entrent dans la société internationale.

Il ne serait pas superflu de mentionner qu'en Perse la multitude des sectes religieuses était souvent de création politique. Car les circonstances naturelles, jointes à la difficulté des moyens de communication, mettaient les grands penseurs dans l'impossibilité de se rencontrer et d'échanger leurs idées. Aussi chacun d'eux propageait ses idées séparément et sans connaître celles des autres; et comme en ce pays les idées qui sont revêtues d'un caractère religieux ont plus d'influence et se propagent plus facilement, ils faisaient paraître leurs idées sous la couleur religieuse.

Il en est de même de la situation des femmes persanes; c'est-à-dire que l'obligation pour elles de se voiler ne constitue pas un obstacle au développement du progrès, car à ce sujet une chose est incontestable: c'est que cette obligation concerne les parties du corps autres que le visage et les mains. De plus dans les villages et chez les tribus, les femmes, loin de se voiler, vivent, visages découverts, d'une vie simple et naturelle; soulagent le fardeau des

hommes en s'associant à leurs travaux les plus pénibles et s'occupent enfin de l'industrie manuelle qui produit souvent des objets fort précieux comme le tapis et autres. Dans les villes, les femmes, quoique voilées, ne sont pas du tout étrangères aux règles du ménage et à l'éducation des enfants. Elles connaissent également les travaux manuels qui donnent des objets fins et précieux ; en ces derniers temps surtout, alors qu'un horizon nouveau leur est ouvert par l'établissement d'écoles particulières de jeunes filles et de classes spéciales pour l'éducation des femmes.

D'autre part, la douceur et la finesse de la langue persane peuvent encore augmenter et affermir nos relations avec les peuples occidentaux. En effet, les Européens aussi ont apprécié la littérature persane et les œuvres de nos plus célèbres poètes et les reproductions d'un certain nombre d'entre eux, tels que Firdouci, Molevi (Mollahi Roumi), Omar Kayam, Sadi, Hafez et autres ont été traduites en langues occidentales ; et comme il est impossible de faire ressortir par la traduction les finesses littéraires de ces poésies, les Européens que leur goût portait plus particulièrement à l'orientalisme sentirent la nécessité d'une étude approfondie de la littérature persane et furent ainsi amenés à introduire l'enseignement du persan dans certaines écoles d'Europe, ce qui a contribué au développement de nos relations avec l'Europe.

Je ne puis m'empêcher ici de faire une allusion à l'histoire de la langue persane et de parler de sa transformation par l'introduction de la langue arabe dans son sein. Après la conquête de la Perse par les Arabes et pendant plus de deux siècles, notre langue resta presque étouffée sous la pression de la langue des conquérants et quand on voulut l'en sortir elle se trouva mêlée de mots arabes. Les savants persans encourageaient plutôt ce mélange, car la langue arabe, comme langue religieuse, était en honneur et plus cultivée par ceux-ci que leur langue maternelle ; c'est ainsi qu'ils ont écrit en langue du Koran beaucoup d'ouvrages sur la science et la morale qui sont appelés aujourd'hui ouvrages arabes. On pourrait s'en convaincre en lisant les ouvrages des auteurs suivants : Sibeveyh qui a écrit *Alketab*, la meilleure grammaire arabe ; le philosophe *Pharabi* ; le philosophe-médecin *Ibne Sina* (*Avicenne*) ; le philosophe *Abou Ali Maskoveyh* ; le médecin *Mohamed Zakarya* ; le philosophe-juriste-mathématicien *Khadjé Nassir-ed-Din* ; *Omar Kayam* ; et autres.

Il est à propos de citer quelques vers de grands poètes exprimant des idées humanitaires et inter- raciales :—

Firdouci. "Ne fais pas souffrir la fourmi traîneuse de graine ; car elle vit et la vie est une douce et bonne chose."

Sadi. "Les fils d'Adam sont les membres d'un même corps ; car dans la

création ils sont d'une seule et même nature ; lorsque la Fortune jette un membre dans la douleur, il ne reste point de repos aux autres. O toi, qui es sans souci de la peine d'autrui, il ne convient pas qu'on te donne le nom d'homme."

Mollahi Roumi. "Salomon, roi des animaux, exerce ta sagesse et ta patience divine à charmer également tous les oiseaux tant faibles que puissants."

Idem. "Tu es envoyé pour prêcher l'union—et non pour semer la discorde."

Sanai. "Qu'importe la langue, qu'elle soit hébraïque ou syriaque, pourvu qu'elle exprime la vérité ! Qu'importe le lieu, qu'il soit l'Orient ou l'Occident, pourvu qu'on y adore l'Eternel !"¹

Hafez. "Ta beauté unie à ta douceur a conquis le monde ; certes avec l'union on peut conquérir le monde."

Omar Kayam. "S'il n'y a pas de chapelet, de tapis pour la prière, s'il n'y a pas un Cheikh ; la cloche de l'église et la croix du prêtre suffiraient pour guider ta conscience."

Orfi. "Avec tes semblables conduis-toi de façon, o Orfi, qu'après ta mort le Musulman puisse te laver avec l'eau sainte de Kaaba et l'Hindou te brûler de son feu sacré."

Achegh. "Tu as lu le Koran, Achegh, et tu connais le verset 'Eynéma tawallou.'² Alors quand les portes de Kaaba sont fermées, va adorer l'Eternel à l'église."

Hatef. "Dans l'église je disais à la belle chrétienne : Toi qui charmes mon cœur, explique moi le sens de la Trinité. Comment peut-on donner trois personnalités (Père, Fils, et St. Esprit) à l'unique Seigneur ? Elle répondit avec un doux sourire : Tu n'aurais pas ainsi parlé si tu avais compris le mystère de l'Unité. L'Eternel a montré sa face dans trois miroirs. Il ne devient pas trois si tu l'appelles par trois mots. Sur ces entrefaites la cloche carillonna ! Elle semblait dire : Il est unique ; Il est seul ; il n'y a qu'un seul Dieu."

D'autre part l'état d'esprit des Persans d'aujourd'hui fait entrevoir un avenir lumineux, car se voyant de faibles ressources en connaissances modernes et en retard dans la voie du progrès, ils sentent qu'ils ont besoin de suivre le chemin parcouru par les autres et de regagner, si possible, le temps perdu. Ce sentiment est bien le premier pas vers le progrès. Sentant cela, ils tâcheront avec l'appui de savants ingénieurs et au moyen de capitaux étrangers de faire disparaître les obstacles naturels, éléments séparatifs de leur vie nationale ; de raccourcir par le chemin de fer les distances trop grandes qui séparent leurs villes ; d'utiliser les eaux perdues (telles que les eaux d'Avaz) pour rendre fécondes les riches terres aujourd'hui incultes ; de faire travailler dans les villages les tribus nomades, une des puissances du pays. En faisant venir des professeurs de l'Europe et en y envoyant ses étudiants, en propageant la traduction des livres, en donnant des conférences scientifiques et morales, ils pourront développer leurs relations intellectuelles avec l'Occident.

¹ Ici il y a le mot *Djabolsa*, *Djabolga*—deux villes mythologiques célèbres en Orient.

² "L'Orient et l'Occident appartiennent à Dieu : vers quelque lieu que se tournent vos regards, vous rencontrerez sa face" (Koran, Surat 2, verset 109).

Nous pouvons constater que dans ces dernières années, surtout après le changement du régime, l'instruction publique et la presse ont pris un essor considérable. Ajoutons qu'aujourd'hui le public exige avec tenacité des conseillers de pays neutres d'Europe, car il comprend que la réalisation de ses espérances tient en grande partie au bon ordre de ses administrations. Depuis neuf ans, la bonne organisation des Douanes a permis aux Persans de faire un grand pas vers le but mentionné. La statistique nous montre que l'importation a accru de 50 pour cent et l'exportation de 140 pour cent.

Enfin disons qu'ayant senti le profit que nous pourrions tirer moralement et matériellement de nos relations commerciales avec l'Europe, nous poursuivons la politique de la "porte ouverte." Mais malheureusement le Gouvernement russe s'oppose fortement à cette politique en taxant d'un fort droit les marchandises. Le transit de colis-postaux, qui est une petite fissure à la dite barrière, a développé sensiblement le commerce perso-européen. Or si la dite barrière était complètement enlevée ou si même les droits de transit faiblissaient une porte de bonheur s'ouvrirait sur toute la Perse, car, d'une part, elle pourrait se procurer des produits meilleurs et moins chers, et, d'autre part, développer ses relations matérielles et morales avec les pays d'Europe.

Le Changement de Régime en Perse et ses Causes.—Depuis longtemps, en Perse, les esprits éclairés et les partisans d'une ère de réformes attribuaient au mauvais régime de ce pays son état arriéré et son abattement sous l'étreinte de la politique septentrion-méridionale. Dès lors, ceux qui désiraient le relèvement du pays se vouèrent à inculquer au peuple une connaissance réelle de ses souffrances et de son triste état et travaillèrent à l'évolution progressive du système gouvernemental. Mais leurs efforts ne se trouvèrent pas couronnés de succès, et cela pour deux raisons. En premier lieu, le Gouvernement despotique avait trouvé dans le parti clérical un puissant allié pour étouffer toute tentative d'éclosion libérale, en se servant de moyens religieux et en jetant le soupçon et l'anathème sur tous ceux qui se montraient sensibles aux idées de réformes. Et cela surtout que l'apparition du Babisme, dont les partisans étaient considérés comme méritant la peine de mort, encouragea encore cette politique du Gouvernement et fut plutôt un évènement néfaste pour les novateurs. Car avec le système de l'arbitraire peu de gens osaient critiquer les procédés du Gouvernement et ceux qui osaient le faire étaient accusés de Babisme. En second lieu, le peuple, quoique souffrant des abus des courtisans, n'était pas encore arrivé à ce point d'exaspération pour encourager et appuyer les démarches des réformateurs. Ainsi donc, le

Gouvernement vivait à l'abri de sa fausse politique ; le peuple s'accommodant de ses faibles ressources toujours en décroissance, prolongeait sa torpeur séculaire, et sommeillait encore inconscient de l'avenir.

Les choses en étaient là lorsque la Banque Impériale (dont la concession fut octroyée le 30 janvier 1889) et les maisons de commerce étrangères, nouvellement fondées, enlevèrent des mains des commerçants et des banquiers indigènes, et accaparèrent à leur profit, le marché commercial et financier ; la circulation de l'or monnayé diminua, les statistiques accusèrent une grande disproportion entre les importations et les exportations ; les marchandises étrangères déprécièrent les produits du pays, et, par conséquent, quantité d'ouvriers désœuvrés furent réduits au chômage. Tandis que les ressources diminuaient il y eut un renchérissement progressif de la vie ; le commerce languissait ; et, pour comble de malheur, les paysans s'appauvrirent de jour en jour et le trésor était vide.

Malgré tout, Nassir-ed-Din Chah, dont le règne s'était prolongé et qui jouissait d'un grand prestige personnel et d'une vaste expérience, réussissait à couvrir le véritable état des choses d'un vernis d'ordre et de sécurité ; il arrivait même à duper son plus proche entourage en prétendant qu'il avait créé un trésor spécial dans le sérail privé, auquel il faisait verser de temps en temps de petites quantités de numéraire d'or ; et il s'arrangeait de sorte qu'on supposait les fonds du Fisc transportés au sérail ; à part certaines favorites, personne ne connaissait l'état réel des caisses du trésor privé.

Nassir-ed-Din maintenait les rapports à l'intérieur en semant le désaccord et la rivalité parmi les puissants ; il se dédommageait de la pénurie d'argent en exigeant des sommes importantes, à titre de cadeaux, des gouverneurs et en s'emparant d'une partie des biens des riches décédés. Il sauvegardait les relations à l'extérieur en excitant, sous main, la rivalité entre les deux voisins du Sud et du Nord, et en se conciliant, par tous les moyens possibles, leur bonne grâce. En un mot, l'existence de Nassir-ed-Din Chah constituait une puissante barrière à la réalisation des plus chères espérances du parti progressiste. Aussi, après son assassinat (1 mai 1896) les esprits tombés en léthargie se réveillèrent-ils, et tout ce qui avait été jusque là caché se mit à jour.

Son successeur Mozaffer-ed-Din Chah, doté d'un caractère débonnaire et d'une santé précaire, ne voulut et ne put suivre les traces de la politique de son père. Son aversion instinctive pour l'encouragement du soi-disant clergé, jointe aux exigences de son temps et à l'évolution de l'esprit national ainsi qu'à l'accession provisoire au pouvoir de certains dignitaires progressistes, concoururent au même résultat. Ce fut ainsi que, grâce à l'énergie des partisans de réformes, le peuple commença à profiter des bienfaits de l'instruction dont il avait été jusque là privé, et il y eut un changement notable dans le domaine de la vie intellectuelle. Les nouvelles idées furent encouragées ; une liberté partielle de presse et de parole acquise. D'autre part, la crise financière gagnant en acuité, deux emprunts à conditions politiques et onéreuses furent contractés en Russie (1900 et 1902). Mais à raison du mauvais système gouvernemental et l'incurie des dirigeants, le produit de ces emprunts fut gaspillé et dépensé sans résultat. En outre la Banque russe des prêts (dont la concession fut octroyée le 3 mai 1890) engloutit la majeure partie des biens de la population et le crédit des négociants.

Dans cette situation les progressistes, convaincus de la nécessité de former, au préalable, par le développement de l'instruction, des hommes éclairés et capables et d'entamer ensuite l'assainissement et la réforme du régime gouverne-

mental, durent envisager des circonstances exceptionnelles qui leur forcèrent la main et les obligèrent à agir promptement, et au rebours de leurs réelles intentions.

La mort proche de Mozaffer-ed-Din Chah et l'idée d'accession au trône de son successeur, Mohamed Ali Chah, dont la mauvaise politique et le caractère ne présageaient rien de bon, la crise financière et la pénurie générale, la dépression du commerce, l'anxiété du peuple concernant l'état du Fisc, la tyrannie des courtisans, telles furent les considérations qui, jointes à des raisons tant d'ordre domestique qu'extérieur décidèrent à brusquer les choses et à planter le nouveau régime avant même que le terrain fût préparé pour le recevoir. Les classes inférieures n'étant pas encore suffisamment éclairées pour connaître le remède aux maux dont elles souffraient, il en résulta que ce furent des gens instruits de la classe supérieure qui se mirent à la tête du mouvement et pilotèrent la masse à bon port et à la réalisation de ses désirs.

C'est ainsi que le système du Gouvernement fut changé et le nouveau régime inauguré (5 août 1906) et peu après Mozaffer-ed-Din Chah mourut (8 janvier 1907).

Ces événements coïncidèrent avec le revirement de la politique étrangère en Perse ; et celle-ci ne se débarrassa des inconvénients de la rivalité de ses voisins que pour souffrir d'autant plus de leur entente.

En un mot, à cause même de l'absence de perfectionnement dans l'outillage des pouvoirs publics et à cause de l'animosité et de la mauvaise volonté déployées par Mohamed Ali Chah envers le jeune Parlement, il résulta une longue et pénible série de tiraillement aboutissant au bombardement et à la destruction de ce dernier (23 juin 1908).

Cependant un groupe de patriotes courageux, dont Sattar Khan fut le héros, avec le concours des nationalistes de tous les pays, opposèrent une résistance au despotisme.

Les vrais chefs spirituels aussi, qui, dans pareilles conjonctures, jugèrent nécessaire d'intervenir dans le domaine politique, interdirent le paiement d'impôts au Gouvernement de Mohamed Ali Chah.

Avec de grands sacrifices les forces nationalistes se rassemblèrent, attaquèrent et prirent Téhéran. Mohamed Ali fut détroné le 16 juillet 1909, et le Sultan Ahmed Chah lui succéda. La réouverture du Parlement eut lieu le 15 novembre 1909.

La nécessité s'impose ici de résumer les faits énoncés au début et d'insister sur le motif principal de ce mémoire : je veux parler de la prétendue xénophobie dont certains milieux accusent les Persans. On pourrait confirmer et contredire en même temps cette allégation. On la confirmerait en observant que la civilisation européenne s'est insinuée et propagée dans ce pays entaché de politique et c'est ainsi qu'elle a inspiré la méfiance au public. On y offrirait, par contre, une dénégation catégorique en remarquant qu'il n'a pas existé et n'existe pas dans ce peuple un esprit naturellement hostile aux Européens qui sont, eux aussi, issus de la même race que lui. Et comme nous savons que l'avènement de l'ère nouvelle n'est dû qu'à la pensée des philosophes, et que, pour lui donner de la réalité et la rendre féconde, il lui faut les avantages pratiques de la vie européenne, tels que chemins de fer, usines, etc., nous sommes, dès

lors, très désireux de faire appel à la collaboration des activités et des compétences européennes en donnant des concessions utiles aux états et peuples n'ayant pas de visées politiques dans notre pays, pour profiter de nos ressources et de nos richesses naturelles; nous désirons attirer les capitaux étrangers, qui ne seraient pas entachés de politique, afin de développer et de fortifier notre pays, et d'envisager l'avenir avec confiance en entrant dans cette vie de bonheur et de prospérité dont jouissent nos sœurs, les autres nations.

Je pourrai conclure en disant que les Persans se sont assurés que pour leur salut futur il n'existe aucun moyen plus profitable que le commerce, le contact, et le resserrement des relations intellectuelles, commerciales et économiques avec les autres nations; et ils sont prêts, par tous les moyens à leur disposition, à aller au devant du concours matériel et moral des pays étrangers à condition qu'il n'y soit mêlé aucune considération politique.

[Mémoire reçu en texte français.]

LE MOUVEMENT BAHAI

[UN Congrès destiné à amener une entente plus complète entre les peuples d'Orient et d'Occident serait incomplet sans un compte-rendu du Mouvement Bahai. En 1844, apparut à Chiraz en Perse un jeune homme du nom de Sayyid Ali Muhammad, qui se prétendait le héraut d'un grand Maître spirituel qui allait venir. Sayyid Ali Muhammad, connu de ses partisans sous le nom de Bab (Porte), devint bientôt célèbre par toute la Perse pour son éloquence et son zèle religieux. En 1850 il fut fusillé à Tabriz, par ordre du Gouvernement qui le considérait comme un agitateur politique et un dangereux perturbateur de la paix publique.

Le mouvement en faveur de la réforme religieuse et sociale en Perse, commencé par le Bab continua pourtant à croître rapidement en importance.

Dans les premières années qui suivirent 1860, un noble Persan connu plus tard sous le nom de Baha'u'llah, se proclama à quelques-uns de ses adhérents comme le Maître dont l'apparition avait été prophétisée par le Bab. Sa personnalité attira des multitudes dans la Perse entière, y compris la majorité de ceux qui avaient suivi son avant-coureur le Bab. Il écrivit que Dieu avait créé tous les hommes comme les gouttes d'un seul océan, et les feuilles d'un seul arbre et que toutes les races de l'humanité étant pures, devraient travailler ensemble dans l'harmonie. Il prévit le temps où l'unité s'établirait entre toutes les races et toutes les croyances. "Ayons de nobles pensées, une morale saine et des habitudes d'hygiène," dit-il. Et encore, "Servons d'exemples pour guider l'humanité entière vers sa régénération et vers la paix du monde entier." Qu'un homme ne se glorifie pas, parce qu'il aime son pays. Qu'il se glorifie plutôt parce qu'il aime ses frères les hommes. Ces guerres ruineuses, ces conflits stériles doivent cesser; et la Très Grande Paix viendra."

Les disciples de ce mouvement subirent une persécution sanglante de la part des Musulmans orthodoxes et leurs martyrs arrivèrent au nombre de plus de 20,000.

En 1867 Baha'u'llah adressa une lettre au Pape, à la Reine Victoria et aux autres têtes couronnées d'Europe, en appelant aux nations pour qu'elles déposent

les armes et réunissent une conférence de tous les Gouvernements. Ces lettres sont des documents historiques.

Le gouvernement Persan, craignant l'influence croissante de Baha'u'llah, l'exila tout d'abord à Andrinople et, finalement, en 1868, par un arrangement avec les autorités turques, l'incarcéra dans la cité forteresse d'Acre, sur la côte de Syrie. Pendant son exil, il écrivit de nombreux livres et son influence comme maître spirituel continua à s'étendre. Ses œuvres principales sont *Paroles secrètes* et *Kitab-i-Akdas*. Baha'u'llah, avant sa mort en 1892, donna des instructions à son fils aîné Abbas Effendi et le pria de continuer son œuvre et d'exposer et commenter ses écrits. Celui-ci est très connu sous le nom d'Abdu'l Baha 'Abbas (Abbas, le serviteur de Baha); il demeura emprisonné à Acre jusqu'en 1908, époque à laquelle il fut libéré, au moment de la Révolution Jeune Turque. Depuis lors, Abdul Baha vécut à Haïfa, sur le Mont Carmel.

Ce mouvement ne doit pas être considéré comme une religion nouvelle. C'est un mouvement, aussi vaste que le monde, et qui travaille à faire reconnaître l'unité sous-jacente des religions et des peuples, et l'idéal de la paix et de la bonne volonté internationales. Elle enseigne l'égalité des sexes, le devoir qu'a chacun de nous de servir la communauté, et le devoir qu'a la communauté de fournir des occasions à ces services; elle exhorte les hommes de toutes les religions à vivre selon leur propre foi, en harmonie avec les autres hommes, afin de montrer que, derrière toutes les expressions religieuses, il n'y a qu'une seule foi et qu'un seul Dieu.

Abdu'l Baha, qui a maintenant 67 ans, a écrit de nombreux documents et lettres pour exposer la doctrine dont nous venons de parler ci-dessus. Celui qui écrit ces lignes eut récemment le privilège de le voir en Egypte et de rencontrer à sa table des représentants de toutes les grandes fois du monde—des Chrétiens, des Juifs, des Musulmans, des Bouddhistes, des Zoroastriens.

On estime qu'en Perse seulement il y a au moins deux millions de Bahais. Le nombre total dans le monde entier doit en être considérable (aux Etats-Unis seuls on dit qu'ils sont plus de 200,000). Il est probable que les deux tiers environ des Bahai' avoués sont empruntés au monde Mahométan, le tiers restant venant des autres grandes religions qui se partagent le monde.

Abdu'l Baha envoie la lettre suivante, qui porte au Congrès ses vœux de bienvenue. On remarquera que dans cette lettre, l'unification des races ne signifie pas la suppression de leurs divers signes caractéristiques et le désir de les voir fondus en un tout unique, mais qu'on y présente leurs différences mêmes comme nécessaires pour constituer un tout harmonieux et que c'est le devoir de notre époque de reconnaître les possibilités de développement qui se trouvent dans chacune des races afin que l'Humanité, sur toute la surface du globe, puisse co-opérer dans un esprit d'amour pour amener la Paix Universelle.

W. T. P.]

LETTRE D'ABDU'L BAHA AU PREMIER CONGRÈS UNIVERSEL DES RACES

Quand, voyageant à travers le monde, nous remarquons dans un pays quelconque un air de prospérité, nous nous apercevons qu'il est dû à l'existence dans le peuple d'un courant d'amour et d'amitié. Si, au contraire, on trouve partout le découragement et la pauvreté, on peut être certain que c'est l'effet de l'animosité et de l'absence d'union parmi les habitants.

Bien qu'un tel état de choses se révèle avec évidence au voyageur qui passe, comme il arrive souvent que les habitants eux-mêmes continuent à demeurer dans le sommeil de la négligence, ne s'occupent qu'à des disputes ou à des contestations, et soient même toujours prêts à massacrer les hommes, leurs frères.

Réfléchissez aux phénomènes de construction et de désagrégation constantes qui font la vie de l'univers. L'unification et les combinaisons créatrices sont les causes de la vie. La désagrégation des molécules amène la destruction ; la faiblesse amène la dispersion et la décadence. Tout ce qui conduit à l'harmonie et à l'attraction est donc une cause de vie. . . .

Considérez les diverses variétés de fleurs qui croissent dans un jardin. Toutes semblent contribuer au charme de chacune. Quand l'on rencontre dans le domaine humain des différences de couleurs, d'idées et de caractères qui sont soumises à l'empire de la puissance qui se nomme Unité, elles aussi manifestent leur beauté et leur perfection essentielles.

La rivalité entre les différentes races de l'humanité fut tout d'abord causée par la lutte pour l'existence parmi les animaux sauvages. Cette lutte n'est plus nécessaire : bien plus ! la dépendance mutuelle et la co-opération paraissent produire le plus haut degré de prospérité parmi les nations. La lutte qui continue maintenant est causée par les préjugés et la bigoterie.

Aujourd'hui, rien si ce n'est la puissance de la Parole Divine qui embrasse la réalité de toutes choses, ne peut réunir et lier les esprits, les cœurs et les âmes du monde, à l'ombre de l'Arbre céleste de l'Unité.

La Lumière de la Parole luit maintenant sur tous les horizons, et toutes les races comme toutes les nations, avec leurs fois différentes, supportent l'influence de la Parole d'Unité, dans l'amour et dans la Paix.

Le bienheureux Baha'u'llah compare le monde existant à un arbre et ses peuples aux fruits, aux fleurs et aux feuilles. Tout en eux devrait être frais et vigoureux, puisque la perfection de leur beauté et de leurs proportions dépend de l'amour et de l'unité qui les soutiennent les uns les autres et leur donnent la vie éternelle qu'ils cherchent. Les amis de Dieu devraient devenir en ce monde les porte-paroles de cette bonté miséricordieuse et de cet amour. Ils ne devraient point s'appesantir sur les défaillances d'autrui. Ils devraient se demander sans cesse comment ils peuvent faire du bien aux autres, leur rendre service et co-opérer avec eux. C'est ainsi qu'ils devraient considérer tous les étrangers en mettant de côté les préjugés et les superstitions susceptibles d'empêcher des relations cordiales.

Aujourd'hui, le plus noble est celui qui offre à son ennemi la perle

de la générosité, et qui sert de phare aux égarés et aux opprimés. Tels sont les ordres de Baha'u'llah.

Oh! chers amis, le monde est sans cesse en guerre et ses races sont hostiles les unes aux autres. Les ténèbres de la mésestime les entourent et la lumière de la bonté s'obscurcit. Les bases de la société sont détruites, les étendards de la vie et de la joie sont renversés sur le champ de bataille et les vies humaines sont écrasées. Les chefs des peuples semblent se faire gloire de l'effusion du sang. L'amitié, la droiture et la franchise sont l'objet du mépris. . . .

L'appel à l'arbitrage, à la paix, à l'amour, à la loyauté, est l'appel de Baha'u'llah. Son étendard flotte, appelant tous les hommes à quelque race, à quelque religion qu'ils appartiennent.

O vous, les amis de Dieu, reconnaissez cette pure lumière; dirigez les peuples qui sont plongés dans l'ignorance, et chantez les mélodies du Royaume de Dieu jusqu'au jour où le corps privé de vie de l'humanité s'éveillera, plein d'une vie nouvelle. Guidez les peuples de Dieu. Donnez-leur l'inspiration d'égaliser dans leur vie les saints qui les ont précédés. Soyez bons en réalité, et non pas seulement en apparence. Soyez des pères pour les orphelins, apportez des remèdes aux malades, des trésors de richesse aux pauvres, protégez les faibles et les malheureux.

Où l'amour demeure, demeure aussi la lumière. Où demeure la haine, demeurent les ténèbres. O vous, les amis de Dieu! Efforcez vous de dissiper les ténèbres et de révéler les vérités cachées jusqu'au jour où la réalité des choses se dressera claire et fermement établie aux yeux de toute la terre.

Ce Congrès est l'un des plus grands événements qui soient. Et ce sera à tout jamais une gloire pour l'Angleterre qu'il se soit tenu dans sa capitale. Il est facile d'accepter une vérité; mais il est difficile de la soutenir avec constance, car les épreuves sont nombreuses et dures. On voit aisément que les Anglais sont fermes dans leur propos; on ne les en détourne pas légèrement, car ils ne sont pas prêts à entamer une affaire pour quelque temps seulement, ni portés à l'abandonner pour une raison futile. En vérité, ils montrent de la constance dans toutes leurs entreprises.

O vous, mes amis, faites que cette réunion ne soit pas une réunion de paroles mais d'actions. Certains congrès ne semblent se tenir que pour accentuer les différences. Qu'il n'en soit pas ainsi pour vous. Que tous vos efforts tendent à trouver l'harmonie. Qu'on sente et qu'on voie la fraternité parmi vous; et portez à travers le monde sa puissance vivifiante. Que l'œuvre de ce Congrès porte de grands fruits: telle est ma prière.

'ABDU'L BAHA 'ABBAS.

[Mémoire reçu en texte persan et anglais.]

L'ORIENT ET L'OCCIDENT DANS L'INDE

Par l'Hon. G. K. GOKHALE, C.I.E., Poona (Inde),

Représentant des Membres non-officiels de la Législature de Bombay dans le Conseil Législatif du Vice-Roi, Ancien Président du Congrès Indien.

LE but du Congrès Universel des Races a été défini par les organisateurs comme se proposant "de discuter, à la lumière des connaissances et de la conscience moderne, les relations générales existant entre les peuples de l'Occident et les peuples de l'Orient, entre les peuples dits blancs et les peuples dits de couleur, dans le dessein de favoriser entre eux une entente plus complète, des sentiments plus amicaux et une co-opération plus cordiale." Au début du vingtième siècle, les relations entre l'Orient et l'Occident peuvent être considérées comme entrant dans une phase nouvelle, et c'est, je crois, un signe de l'esprit transformé des temps que l'Occident pense à convoquer un Congrès où les représentants de toutes les races, "types d'une civilisation évoluée, pourront se rencontrer face à face et faire progresser, en une amicale rivalité, la cause de la confiance et du respect mutuels entre l'Occident et l'Orient." Pour les peuples de l'Orient, un tel désir exprimé par les peuples de l'Occident est tout naturellement un sujet d'intérêt profond et de signification étendue. L'opinion traditionnelle, si bien exprimée par le poète, sur l'Orient immuable et passif, contemplant avec un respect mêlé d'épouvante les légions de l'Occident, qui le traversent avec la rapidité de la foudre, s'inclinant très bas devant l'orage tandis que dure l'orage, et se replongeant ensuite après l'orage dans la méditation, cette opinion a paru, pendant des siècles, encourager—et presque inviter—les agressions sans frein des nations occidentales sur les terres orientales, et cela sans le moindre souci des droits et des sentiments des peuples orientaux. De telles agressions ne pouvaient pourtant continuer éternellement; la protestation que le monde oriental leur a opposée et dont témoigne le développement lent et sûr du sentiment de dignité nationale dans les diverses contrées de l'Orient, a maintenant pris une force et une importance suffisantes pour rendre extrêmement improbable sinon impossible le retour de ces agressions. Les victoires du Japon sur la Russie, l'entrée de la Turquie dans le cercle des nations gouvernées par une constitution, l'éveil de la Chine, l'extension du mouvement national dans l'Inde, en Perse, et en Egypte—tous ces divers phénomènes indiquent la nécessité qu'il y a pour l'Occident à réviser sa conception de l'Orient, et à réviser du même coup les principes selon lesquels elle régla naguère ses relations avec l'Orient. L'Orient

et l'Occident peuvent se rencontrer maintenant dans des conditions plus grandes d'égalité qu'il ne fut jusqu'ici possible, et, en tant que premier pas fait pour amener cette rencontre, le Congrès Universel des Races présente une importance qu'on ne saurait évaluer trop haut.

Le problème—qui consiste à amener “ une entente plus complète, des sentiments plus amicaux et une co-opération plus cordiale ” entre l'Orient et l'Occident—si difficile partout, ne se montre nulle part plus délicat et plus malaisé que dans l'Inde. Dans le cas des autres pays, le contact de l'Occident et de l'Orient n'est guère qu'extérieur ; dans l'Inde, l'Occident a pour ainsi dire pénétré jusqu'à la moelle des os même de l'Orient. Depuis une centaine d'années maintenant, l'Inde s'est trouvée placée sous l'autorité politique de l'Angleterre et la domination industrielle qu'a subie ce pays ne fut pas moins complète que la domination politique. Ces relations particulières introduisent dans le problème des facteurs d'une grande complexité, et le conflit d'intérêts qu'elles entraînent doit être ramené à l'harmonie avant que des tentatives, faites dans le but qu'envisage le Congrès, puissent présenter une valeur durable ou produire des résultats sérieux.

On reconnaît de tous côtés que les relations entre Européens et Hindous dans l'Inde se sont extrêmement tendues depuis ce dernier quart de siècle. Et pourtant les Anglais ont débuté dans l'Inde avec des avantages peu communs. Grâce au développement tout particulier de l'Inde, l'établissement de l'autorité britannique, loin d'être une cause de ressentiment, fut au contraire considérée avec des sentiments de satisfaction sinon d'enthousiasme, par les habitants de la plus grande partie du pays. Il est vrai que l'Angleterre ne fit jamais la conquête de l'Inde au sens où ce mot de “ conquête ” est ordinairement employé. Elle n'arriva pas dans le pays par l'invasion, et quand elle eut à livrer des batailles, elle ne les livra pas avec des armées composées de soldats de son pays.

L'établissement et la consolidation de son empire, qui est sans doute l'un des phénomènes les plus merveilleux des temps modernes, furent entièrement le résultat de sa faculté supérieure d'organisation, de son patriotisme supérieur et de sa capacité supérieure de gouvernement qui s'appliquèrent aux conditions dominantes dans l'Inde pendant la seconde moitié du dix-huitième et la première moitié du dix-neuvième siècles. Et, quelque étrange que cela puisse paraître à beaucoup, la nouvelle autorité fut accueillie favorablement par la masse du peuple à laquelle elle apportait un heureux soulagement à l'état plus ou moins chronique de désordre dont elle souffrait, tout en lui conférant des avantages qui l'emportaient sur toutes les considérations opposées. Cet état de choses venait de ce fait que, malgré la contribution qu'elle avait apportée au progrès humain dans bien des domaines—religion, philosophie, littérature, science, art—

contribution à laquelle le monde rend de plus en plus hommage et dont les Indiens ont le droit de rester fiers à tout jamais—l'Inde n'avait pas vu se développer chez elle l'idée nationale ni l'idée de liberté politique comme elle s'était développée en Occident. Son peuple se souciait peu de savoir qui exerçait l'autorité souveraine, pourvu qu'elle fût exercée convenablement et ne s'immiscât point de façon gênante dans leur vie religieuse, sociale ou communale. Et l'on ne peut nier qu'à beaucoup d'égards essentiels, le gouvernement des nouveaux maîtres pouvait soutenir une comparaison favorable avec ceux des puissances indigènes qui se disputaient alors la suprématie dans le pays. Cet heureux point de départ se trouva encore amélioré par les déclarations que firent d'abord de temps à autre des hommes d'état sages et prévoyants, à propos de la politique suivant laquelle devaient être administrées les affaires du pays. L'Inde, déclaraient-ils, leur avait été remise comme un dépôt, et devait être gouvernée dans l'esprit qu'elle n'était qu'un dépôt. Ce n'était point le profit de l'Angleterre, mais le bien-être moral et matériel de l'Inde, qui devait faire l'objet de ce gouvernement. Les Anglais ne devaient pas former dans le pays une caste gouvernante ; mais le peuple indien devait être aidé à parvenir lentement et sûrement à une situation de parfaite égalité avec les Anglais, afin d'acquiescer en temps dû la capacité nécessaire pour se gouverner selon l'idéal plus élevé de l'Occident. Afin d'adapter la jeunesse du pays à ses responsabilités nouvelles, on organisa des institutions destinées à leur donner l'éducation occidentale, et l'on compta sur cette classe, élevée dans les idées de l'Occident, pour servir d'interprète entre le gouvernement et le peuple, et pour soutenir le gouvernement de toute sa bonne volonté. La fondation des universités, et la noble proclamation de la Reine Victoria adressée aux princes et au peuple de l'Inde le matin même de la grande Révolte, mirent le sceau final à cette politique large et généreuse.

Il est nécessaire de se rappeler ces faits pour comprendre clairement l'éloignement qui s'est produit entre Anglais et Hindous pendant ce dernier quart de siècle, et, en particulier, parmi cette classe d'Hindous qui, directement ou indirectement, se sont trouvés placés sous l'influence de l'éducation occidentale. Au point de vue numérique, cette classe ne constitue encore qu'une faible proportion de la population tout entière, mais elle forme à n'en point douter le cerveau du pays, elle pense pour lui et dirige là-bas l'opinion publique. Pendant plusieurs années, les gens de cette classe apprécièrent très vivement l'œuvre de l'Angleterre dans l'Inde, et leur attitude envers les Anglais était, somme toute, celle d'élèves vis-à-vis de leurs maîtres, c'est-à-dire une attitude de respect, de confiance, et même d'affection. Le premier effet de l'enseignement occidental

sur ceux qui le reçurent fut de les incliner fortement vers les idées de l'Occident, et sous cette influence, ils appliquèrent leur énergie tout d'abord à faire un examen nouveau de toute leur ancienne civilisation—de leurs coutumes et institutions sociales, de leurs croyances religieuses, de leur littérature, de leurs sciences, de leurs arts, et, en résumé, de leur conception entière de la vie et de la façon dont ils l'avaient réalisée. Ce qui amena une collision violente entre eux-mêmes et leur propre société ; mais cette collision même les rapprocha plus étroitement des Anglais qui se trouvaient dans le pays, et envers lesquels ils ressentirent une profonde reconnaissance pour avoir introduit dans l'Inde la pensée libérale de l'Occident, avec sa protestation contre les incapacités de caste ou de sexe et sa manière de reconnaître la dignité de l'homme en tant qu'homme—enseignement qu'ils estimaient de la plus haute valeur, à la fois comme un correctif et un stimulant de leur antique civilisation. Sur un point ils n'entretenaient pas le moindre doute : ils croyaient fermement que l'Angleterre avait comme projet politique d'élever peu à peu et sûrement leur état social et intellectuel pour leur permettre de participer enfin pleinement à la possession de ces libres institutions, gloire de l'Angleterre, qui se les donna et sut les développer. Cette croyance, si forte à une certaine époque, commença pourtant à s'affaiblir graduellement quand on s'aperçut que les administrateurs anglais n'étaient pas en pratique aussi prêts qu'on avait pu l'espérer à avancer dans la voie du développement constitutionnel et que la masse des Anglais dans l'Inde étaient loin de nourrir des sentiments amicaux, même pour les aspirations les plus raisonnables des Hindous sur le terrain politique. Avec l'éveil du nouvel Impérialisme en Angleterre pendant ce dernier quart de siècle, on discerna des signes nouveaux et plus manifestes indiquant de la part de la nation gouvernante, une certaine aversion à conduire vers sa réalisation la politique à laquelle elle s'était engagée. Alors, en vérité, la foi des réformateurs hindous dans le caractère et les projets du Gouvernement britannique, déjà ébranlée par un certain soupçon, commença à crouler définitivement. La surprise, le désappointement, la colère suivirent le soupçon et ces sentiments produisirent inévitablement un mouvement anti-anglais qui se dessina rapidement et affecta plus spécialement les plus jeunes esprits de l'Inde. On envisageait maintenant les choses sous un nouveau jour. La tendance ancienne à reconnaître librement et avec gratitude les bénéfices que l'Inde avait tirés de ses rapports avec l'Angleterre, céda la place à un esprit de critique amère et tâtilonne, dirigée indistinctement contre toutes les entreprises anglaises. "Avoir tort sur le point essentiel." Qu'importait aux Hindous ce que faisaient les

Anglais ou comment ils se conduisaient à d'autres égards? Tandis que ce revirement se produisait dans les frontières de l'Inde, l'Orient tout entier était déjà entraîné par ces forces mystérieuses qui préparent les grands événements et les éveillent à la vie: le désir de jouir des solides avantages du gouvernement constitutionnel et de concevoir clairement le sentiment de la dignité nationale se mêlait à un orgueil nouveau pour la culture et la civilisation particulières à l'Orient, à une impatience nouvelle contre l'invasion et le joug occidental, et à une foi nouvelle dans la destinée des peuples de l'Orient. L'Inde ne pouvait pas ne point être atteinte, en même temps que le reste de l'Asie, par ces courants de pensée, et toutes ces influences à l'œuvre reçurent tout naturellement un vigoureux stimulant lorsque le Japon étonna le monde par ses victoires sur la Russie. L'accroissement sûr et constant du sentiment anti-anglais dans l'Inde fut bientôt envisagé par tous ceux qui pensent comme lourd de menaces sérieuses pour la cause du progrès pacifique; et l'avenir paraissait très sombre quand le Gouvernement vint à la rescousse et, en accordant au pays un certain nombre de réformes constitutionnelles, assez importantes pour satisfaire à la demande pressante de l'heure, contribua pour beaucoup à diminuer la tension et à rétablir des sentiments plus amicaux entre les deux camps.

Il est très certain que les réformes d'il y a deux ans ont mis un arrêt à l'éloignement croissant entre Européens et Hindous dans l'Inde et que depuis lors la situation s'est améliorée, d'un progrès lent et continu. Ce changement qui a eu lieu sur la plus grande partie du pays est si marqué que certains prétendent même que jamais le désir de se comprendre et de respecter ses sentiments et ses susceptibilités réciproques ne fut aussi vif qu'à l'heure actuelle. Combien de temps ces relations continueront-elles ainsi à s'améliorer? Auront-elles une tendance à empirer de nouveau et, si oui, à quel moment? Ce sont là des questions auxquelles il est plus difficile de répondre. Il est bon de se souvenir que certaines causes travaillent sans cesse à produire des malentendus et rendent extrêmement difficiles les relations harmonieuses entre les deux camps. C'est ainsi que les différences de tempérament, la disposition naturelle à envisager les questions de deux points de vue différents, le ton habituellement adopté par une certaine section de la presse, aussi bien du côté anglais que du côté hindou—toutes ces causes réunies exigent des deux camps une dose de patience qu'il n'est pas toujours aisé de rencontrer. Il y a encore certains cas de mauvais traitements individuels—plus rares qu'autrefois, par bonheur—qui attirent de temps à autre l'attention publique et font infiniment de tort—cas dans lesquels des Hindous ont à souffrir d'insultes et même de violences de la part de certains Anglais, sans autre raison que leur qualité d'Hindous. Ces faits sont, pour

ainsi dire, au nombre des facteurs persistants de la situation et doivent, je le crains, être acceptés comme inévitables dans l'état actuel du pays. Si c'était là les seuls éléments tendant à causer des malentendus et des froissements, la question apparaîtrait comparativement simple ; car les intérêts qui dépendent du travail commun des deux communautés—travail qui se poursuit dans des conditions suffisantes d'harmonie—sont si vastes et d'une importance si considérable pour les deux peuples que ce ne serait pas une tâche très difficile que de contenir dans des limites raisonnables les malentendus et les froissements qui se produiraient. Mais les sources réelles du mal qui environne l'avenir d'incertitude sont beaucoup plus profondes. Le Gouvernement britannique doit-il demeurer un ensemble de règlements rigidelement étrangers, aussi longtemps qu'il durera, ou se conformera-t-il de plus en plus aux types qui seuls, à notre époque, peuvent être considérés comme compatibles avec le respect que se doit à lui-même un peuple civilisé ? Quel doit être l'objectif de la politique anglaise dans l'Inde ? Comment le conflit d'intérêts entre les deux communautés doit-il être résolu et quels sacrifices peut-on raisonnablement attendre des deux partis pour faire de cette réconciliation une réalité vivante et agissante ? Ces questions, d'autres encore qui s'y rattachent et qui vont réellement au cœur des relations de l'Angleterre et de l'Inde, doivent recevoir une réponse avant qu'il soit possible de hasarder une prédiction quelconque quant à l'avenir des relations entre les Anglais et les Hindous dans l'Inde. On a souvent exprimé cette opinion que si seulement les Hindous et les Européens se rencontraient davantage socialement ou que si les Hindous participaient en plus grand nombre aux jeux et aux sports des Anglais, une meilleure entente se trouverait établie entre les deux camps, et les relations générales s'en trouveraient améliorées.

Il y a certainement une part de vérité là-dedans, et il faut bien reconnaître que les efforts sincères faits récemment en divers endroits par des membres distingués des deux communautés, qui ont essayé de faciliter les rapports sociaux entre Hindous et Anglais, ont apporté leur contribution aux progrès que l'on a constatés. Mais, même en laissant de côté ce fait que des rapports plus libres, à moins qu'ils ne soient limités des deux côtés à certaines individualités anxieuses de ne voir que leurs qualités réciproques et tolérantes pour leurs faiblesses mutuelles, peuvent amener en eux-mêmes des difficultés, je reste fermement persuadé que, aussi longtemps qu'une inégalité politique consciente et reconnue continuera à se cacher derrière ces rapports, nous ne pourrons aller bien loin. Je ne doute pas qu'il y ait dans l'Inde des Anglais qui, dans leurs rapports avec les Hindous, écartent toute pensée d'inégalité, et il existe aussi des Hindous que cette considération n'influence pas au cours de leurs

relations avec les Anglais. Mais cette restriction admise, il n'en reste pas moins le fait qu'aujourd'hui l'Anglais le plus humble porte partout avec lui dans le pays le prestige de tout l'Empire britannique, tandis que l'Hindou le plus fier et le plus distingué ne peut point se libérer du sentiment qu'il appartient à une race sujette. L'âme de l'amitié sociale réside dans une appréciation et un respect mutuels qui d'ordinaire ne coexistent pas avec la conscience de l'inégalité. Ce qui ne veut pas dire que là où l'égalité n'existe pas, il ne peut nécessairement exister que des relations hostiles. Il arrive au contraire assez souvent qu'un parti se trouvant envers un autre dans un état de dépendance et de subordination, reste chaudement attaché à cet autre parti. Mais de telles relations ne sont possibles que si le parti dépendant, s'attribuant comme il est naturel, un sentiment de dignité personnelle suffisamment développé, est capable de sentir que son état de subordination est nécessaire à ses propres intérêts et que l'autre parti n'en tire pas des avantages injustes dans un but différent. Et ceci, je crois, est en gros pour le moment la situation telle qu'elle existe entre l'Inde et l'Angleterre. Il faut bien admettre que l'inégalité actuelle entre les Anglais et les Hindous, en ce qui regarde leur situation politique, ne peut être diminuée que par degrés et qu'une période considérable doit s'écouler avant qu'elle puisse disparaître entièrement. En attendant, les Hindous doivent se contenter de demeurer dans une position dépendante et subordonnée ; quant à la façon d'établir "une entente plus complète, des sentiments plus amicaux et une co-opération plus cordiale" entre les Anglais et eux, elle dépendra de la manière dont ils arriveront à comprendre que le Gouvernement britannique est nécessaire à leur propre progrès et que la politique britannique dans l'Inde n'a pas d'autre but que leur avancement. Un doute quelconque sur ce point dans l'esprit des Hindous amènera l'affaiblissement du lien qui unit les deux pays et finira par annuler les résultats des mesures administratives les plus bienfaisantes. Assurés sur ce point, les Hindous ne permettront pas que des erreurs d'administration, même sérieuses, altèrent leurs sentiments ou leur sympathie vis-à-vis d'un pays sous la domination duquel ils se trouvent placés et qui les conduira, ils peuvent l'espérer, par les chemins du progrès jusqu'à la destinée qui les attend.

Il peut sembler à certains lecteurs que dans ce mémoire on attache trop d'importance à ce qui peut être appelé le développement politique du peuple hindou et que l'on ne tente pas d'y discuter comment, les considérations politiques mises à part, on peut aider les Européens comme les Hindous à acquérir une connaissance et une sympathie plus profondes pour leur culture et leur civilisation réciproques, et comment peut être établie entre eux une co-opération

plus cordiale pour la poursuite de la science et le service de l'humanité —“ pour la plus grande gloire de Dieu et le relèvement du domaine de l'homme.” Du moment qu'il ne s'agit que de la compréhension de l'Europe par l'Inde, l'œuvre se poursuit avec une grande activité sous les auspices des universités hindoues, qui ont maintenant plus de cinquante ans d'existence. Le but même de ces universités est de faire progresser dans ce pays la science occidentale et des générations d'étudiants hindous s'y sont initiés et s'initient encore à l'étude de la littérature et de l'histoire d'Occident, de la philosophie et des sciences occidentales. D'autre part, divers corps de missionnaires ont exposé, depuis plus d'un siècle, la religion de l'Occident au peuple Hindou. Par le moyen de ces agents variés, une certaine connaissance de la société occidentale—de ses traditions, de ses types modèles, de ses chefs-d'œuvre, de son idéal, de ses opinions sur la vie et ses problèmes, sur ses méthodes de réalisation—s'est répandue avec rapidité par tout le pays et cette connaissance ainsi acquise est, en général, accueillie avec sympathie, appréciée profondément et sincèrement. L'on doit regretter que, du côté anglais, il n'existe aucune tentative correspondante pour étudier et comprendre l'Inde. Il est vrai que des Anglais ont accompli individuellement une œuvre monumentale en interprétant l'Inde auprès de l'Occident ; mais ni en Angleterre, ni parmi les Anglais qui habitent ce pays n'existe aucune étude systématique de la culture et de la civilisation hindoue ; de sorte que très peu d'Anglais, en dépit de séjours assez prolongés dans le pays, en acquièrent une connaissance véritable. C'est un fait curieux, et d'une signification assez importante, que l'Allemagne ait à cet égard dépassé de beaucoup l'Angleterre et que l'Amérique elle-même s'efforce d'aller plus loin qu'elle dans cette voie.

Il est clair qu'il y a là place pour de grands progrès, et si, parmi les résultats du Congrès actuel, il pouvait y en avoir un destiné à stimuler les Anglais dans l'étude sympathique de la culture et de la civilisation hindoue, le Congrès aurait rendu de grands services à l'Inde. Mais tandis qu'on ne peut douter qu'une étude de ce genre, particulièrement si elle conduit les Anglais à concevoir plus de respect pour l'Inde, contribuera au point de vue matériel à améliorer les relations entre les deux camps, il y a un fait qu'on ne peut passer sous silence, c'est que, le contact entre l'Angleterre et l'Inde étant à l'heure actuelle surtout politique, l'attitude des Anglais envers les progrès politiques de l'Inde déterminera tout d'abord l'avenir de ces relations.

Donc, la question de savoir par quels moyens on favorisera “ les sentiments les plus amicaux ” entre l'Orient et l'Occident dans l'Inde trouve sa solution presque entière en cette seconde question : “ Comment l'Angleterre pourra-t-elle aider au progrès politique de l'Inde ? ”

L'évolution politique que désirent et préparent les réformateurs hindous est le gouvernement représentatif placé sur une base démocratique. Le cours de cette évolution devra forcément être lent dans l'Inde, mais non pas aussi lent que l'imaginent quelques personnes. Il est vrai, comme l'a très bien indiqué Lord Morley, il y a trois ans, qu'un long espace de temps doit s'écouler avant que l'Inde fasse les pas sans nombre et fastidieux qui sont nécessaires pour former une solide personnalité politique. Mais on a commencé maintenant et le mouvement peut uniquement s'accomplir en avant et non pas en arrière. Les difficultés qui tendent à retarder ce mouvement sont importantes sans doute, et de temps à autre elles menacent de devenir accablantes. Mais, chaque jour, les forces qui nous poussent plus avant augmentent, et, à la fin, les difficultés se trouveront vaincues. Il n'est pas nécessaire de dire qu'il dépend beaucoup de l'Angleterre de hâter ou de retarder cette évolution. Si l'Angleterre veut jouer noblement son rôle dans ce drame mystérieux et merveilleux, son désir d'aider à ce progrès doit être ferme et irrévocable ; il ne doit pas dépendre des opinions, des préférences, ou des sympathies d'administrateurs individuels auxquels elle peut, de temps à autre, confier la direction des affaires hindoues. Je crois que le temps est venu où une sentence définitive devrait être prononcée à ce sujet par les personnalités les plus hautes, autorisées à parler au nom de l'Angleterre ; et le Gouvernement britannique dans l'Inde devrait, dans toutes ses actions, avoir cette sentence constamment en vue. Il existe parmi les Anglais une classe de penseurs et d'écrivains qui considèrent comme un axiome que les peuples Orientaux n'ont point de désir ou, du moins, pas de capacité pour les institutions représentatives. Cette supposition commode, faite de sang-froid, ne supporte pas l'épreuve de l'expérience ; en tous cas, aucun Hindou qui se respecte ne saurait l'accepter. Et il est étonnant que les hommes mêmes qui ferment ainsi la porte aux aspirations hindoues, ne se rendent pas compte qu'en agissant ainsi ils font des esprits hindous les adversaires de ces intérêts mêmes qu'ils s'efforcent de soutenir par leurs théories. Donc, la première condition requise pour améliorer de façon durable les relations entre Anglais et Hindous est une déclaration non équivoque de la part de l'Angleterre sur la résolution qu'elle prendra de favoriser les institutions représentatives de l'Inde, et la détermination de s'en tenir à cette politique, malgré tentations et difficultés. La seconde condition est que les Hindous puissent sentir que le gouvernement sous lequel ils vivent, quel que soit son personnel, est en bloc et de façon croissante, *national* d'esprit et de sentiment dans son dévouement aux intérêts matériels et moraux du pays. C'est ainsi qu'en dehors de l'Inde, les Hindous devraient sentir derrière eux le bras

protecteur du Gouvernement britannique, prêt à les aider dans leur résistance à l'oppression et à l'injustice. Les indignités monstrueuses et les mauvais traitements auxquels sont soumis les gens de ce pays dans l'Afrique du Sud, ont excité le ressentiment le plus amer dans toute la contrée. D'autre part, l'action récente du Gouvernement de l'Inde défendant à ce pays de fournir au Natal du travail par contrat, a éveillé un sentiment de satisfaction profonde et partout répandu qui ne peut manquer de produire son effet sur les relations entre Européens et Hindous dans le pays. Parmi les questions portant sur le bien-être moral et matériel du peuple, le gouvernement ne devrait maintenant plus perdre aucun temps et s'occuper de toutes les branches de l'éducation traitées dans un esprit national—et en particulier l'éducation des masses et l'éducation technique. Il est humiliant de penser que, alors que dans la plupart des autres nations civilisées l'éducation primaire universelle est depuis longtemps acceptée comme l'un des premiers devoirs de l'Etat et que, dans les limites de l'Inde elle-même, l'Etat héréditaire de Baroda a pu s'arranger pour établir un système d'instruction primaire gratuite et obligatoire pour garçons et filles, dans l'Inde, sept enfants sur huit peuvent encore grandir dans l'ignorance et les ténèbres intellectuelles, et quatre villages sur cinq sont dépourvus d'écoles. Quant à ce qui concerne l'éducation technique, tandis que nos écoles d'ingénieurs, fondées il y a environ cinquante ans, ne forment encore que des employés subalternes pour le service des Travaux Publics du Gouvernement, le Japon qui s'est mis en route beaucoup plus tard, s'est déjà pourvu d'un système complet d'éducation technique à tous les degrés. La troisième condition, sur laquelle il est nécessaire d'insister, est que l'Angleterre envoie de moins en moins dans l'Inde ceux de ses sujets qui ne comptent point parmi les meilleurs. De ces Anglais supérieurs, les Hindous ont encore beaucoup à apprendre et leur présence dans le pays, fortifiera au lieu d'affaiblir l'appréciation de l'Inde pour ce qu'elle doit à l'Angleterre. Mais il faudrait bien se rendre compte que si le niveau de l'Inde, en général, est encore inférieur au niveau de l'Angleterre et continuera à l'être pendant quelque temps, l'on trouve pourtant dans toutes les régions de l'Inde des individus qui, par leur caractère, leurs capacités et leurs connaissances, seront partout capables de tenir leur rang. Et quand les Anglais, inférieurs à ces hommes, sont introduits dans le pays et placés au dessus d'eux par leur situation, il s'ensuit qu'un sentiment de partialité et d'injustice se répand par toute la communauté hindoue, ce qui porte un grave préjudice à l'entretien et au maintien de la bonne entente entre les deux peuples. Que l'on envoie d'Angleterre des fonctionnaires moins nombreux et plus distingués, qu'on les paie davantage s'il le faut, et cela

empêchera le prestige de l'Angleterre d'en être abaissé dans l'Inde, ce qui, à l'heure actuelle, est une considération de la plus haute importance. La quatrième et dernière condition que je serais heureux de formuler ici est la nécessité extrême qu'il y a, pour les Anglais qui viennent dans ce pays, à se rendre un compte exact de la sagesse profonde contenue dans l'avis donné tout dernièrement par Lord Morley. Celui-ci prétendait que si le manque de politesse est partout un défaut, dans l'Inde c'est un "crime." J'estime que les Anglais dans l'Inde ne sauraient être trop circonspects à cet égard.

Tout ce que l'on peut dire de plus sûr en ce qui concerne l'avenir de l'Inde, c'est qu'il est encore enveloppé d'obscurité. Mais je crois de tout mon cœur à la grande destinée du peuple de ce pays. Nous conservons toujours beaucoup de ces caractères qui nous ont autrefois placés à l'avant-garde de la civilisation universelle—la profondeur de notre spiritualité, la sérénité de nos opinions sur la vie, nos conceptions du devoir domestique et social. Et les autres races qui sont venues, à des époques variées, créer ici leur foyer ont apporté leurs propres trésors au fonds commun. L'Inde de l'avenir sera un mélange de tous ces éléments, se renforçant les uns les autres ; mais une longue période de discipline, de purification et d'adaptation nouvelle est nécessaire à l'Inde, avant qu'elle reprenne les forces indispensables à la tâche qui lui est dévolue. C'est le lot de la grande nation occidentale d'avoir à la guider et à la soutenir dans cette œuvre de préparation. Et si les conseils d'égoïsme et de lâcheté n'arrivent pas à l'emporter, l'Angleterre aura joué le rôle international le plus noble qui fut jamais donné à l'humanité. Quand les hommes et les femmes de l'Inde recommenceront de nouveau à se tenir droits de toute leur hauteur et qu'ils annonceront au monde la mission qui leur sera dévolue, un grand courant d'énergie spirituelle et morale, longtemps caché à la vue de tous, retournera dans son canal et l'Orient comme l'Occident, et les Blancs comme les Noirs, les Jaunes comme les Bruns—tous auront d'égaux raisons de se réjouir.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

L'ÉGYPTE

Par MOH. SOUROUR BEY, *Caire, Avocat.*

JE ne sais comment remercier les promoteurs de ce Congrès, qui m'ont donné l'occasion de venir vous parler de mon pays : *l'Égypte.*

Ces quatre jours du 26, 27, 28 et 29 juillet ne sauront être oubliés d'aucun de nous. Ils ne marqueront pas seulement dans nos

souvenirs cette manifestation sympathique de bonne entente et d'un sentiment amical, mais ils nous rappelleront aussi la dignité sereine de l'accueil fait par les nobles représentants de l'Occident aux représentants de l'Orient. Ils graveront dans nos pensées des noms qui désormais nous seront chers. Ces quatre journées méritent encore à un autre titre un durable souvenir. Elles affirmeront, en effet, l'intime solidarité qui nous unit et le véritable caractère de notre universelle confraternité. Nous appartenons à des pays bien divers et dans quelques jours nous serons dispersés. Mais qu'importe, si nos pensées se confondent dans un sentiment unique qui, lui, ne connaît pas de frontière : la conscience de la grandeur du but de ce Congrès. Adressons du plus profond de notre cœur l'expression de notre gratitude aux initiateurs de cette noble cause de la Paix Universelle, pour nous avoir donné l'occasion heureuse de resserrer, par notre présence, les liens qui rattachent les uns aux autres, les membres divers de toutes les races.

Je vais me permettre maintenant de vous entretenir de mon pays : l'Égypte.

Part I. *Situation sociologique.*—A. *Langue.*—Centre cosmopolite, l'Égypte est un foyer de langues. Tous les dialectes s'y rencontrent. La langue prépondérante et maternelle du pays, c'est l'arabe. Elle forme l'objet de l'enseignement principal dans les écoles publiques de l'État et dans les écoles nationales privées. Dans les institutions scolaires étrangères, qui ne sont pas moins nombreuses, l'enseignement de l'arabe fait partie du programme élaboré, mais ne constitue qu'une langue auxiliaire, facultative. Cette langue a acquis un essor important parmi les colonies étrangères. Il est heureux de pouvoir constater actuellement les progrès sensibles réalisés chez le plus grand nombre d'entre elles. L'état Égyptien ne se ménage pas pour soutenir cette langue et la tenir en constant degré d'avancement. Il contribue de tous son pouvoir à l'effet de la rendre populaire et utile.

“El-Azhar” au Caire, de fondation ancienne, est la plus grande université du monde enseignant la littérature arabe. Elle réunit dans son sein une foule innombrable d'étudiants accourus de toutes les parties du monde oriental. L'instruction qui y est donnée est riche et saine, savante et profonde. Les lauréats qui en sortent sont bien pénétrés de l'esprit de la langue, de sa finesse et forment à leur tour d'intelligents et habiles professeurs.

Les langues auxiliaires en Égypte dont on fait un grand usage, sont le français, l'anglais, l'italien, le grec et le turc. La langue anglaise a acquis son influence par son introduction dans les écoles de l'État et sa consécration comme langue officielle dans ses administrations. Cette influence se limite là. C'est la langue

française qui demeure populaire malgré son bannissement des institutions gouvernementales. Le français, c'est la langue diplomatique, administrative, commerciale, la langue des transactions et des relations mondaines.

B. *Religion*.—La religion du peuple Egyptien est l'Islamisme. Toutes autres religions y sont admises et exercées, telles que : le christianisme jacobite propre aux chrétiens indigènes, le catholicisme latin, l'orthodoxie grecque, le judaïsme.

D'après le dernier recensement de 1907 nous trouvons :—

	Totaux.	Hommes.	Femmes.
<i>Musulmans</i>	10,269,445	5,145,114	5,124,331
Coptes { <i>Orthodoxes</i>	667,036	336,130	330,906
{ <i>Catholiques</i>	14,576	7,589	6,987
{ <i>Protestants</i>	24,710	13,078	11,632
<i>Protestants</i>	12,736	8,706	4,030
<i>Catholiques romains</i>	57,744	28,235	29,509
<i>Grecs orthodoxes</i> ...	76,953	43,384	33,569
<i>Orientaux</i>	27,937	14,520	13,417
<i>Juifs</i>	38,635	19,730	18,905
<i>Autres religions</i> ...	206	154	52
Total	11,287,359		

Le Coran est le Code des préceptes et des lois que notre prophète Mahomet nous a communiqué. C'est aussi un livre de morale pure et de philosophie positive et rationnelle. On y trouve, à côté des règles de conduite les plus sages, des dispositions sociologiques et législatives remarquables. On peut même dire que celles-ci absorbent presque tout le livre et que la partie purement théologique y tient peu de place. C'est l'action de sa parole éloquente servie par l'intelligence transcendante du prophète qui a fait du peuple le plus sauvage une nation forte et disciplinée. Un bon musulman doit avoir la Foi et l'Islamisme, l'une est la croyance intérieure et l'autre la preuve extérieure de cette croyance par des actes religieux. On taxe malheureusement le peuple Egyptien de fanatisme, mais ce ne sont que des jugements mal fondés, téméraires et formulés dans un but intéressé ; il s'agit de s'entendre. Toute religion est empreinte de fanatisme puisque tout culte en son essence est exclusif et que le principe même de la croyance confère aux fidèles le privilège d'une seule véritable voie de salut. Le peuple Egyptien est libéral et tolérant par nature. Mais il n'admet pas qu'on foule aux pieds sa dignité et qu'on le traite en inférieur. Y a-t-il un seul Musulman qui ait rompu ses relations avec un étranger, ou renvoyé un employé chrétien parce qu'il est d'une autre religion que la sienne ? Non.

Le sentiment qui existe réellement et sans conteste chez tous les peuples musulmans est celui d'affection et de sympathie réciproques.

C. *Position actuelle des femmes.*—La femme Egyptienne est la femme la plus résignée qui existe de nos jours. N'étant pas en général bien instruite, elle montre cependant assez de bonne volonté pour diriger son ménage et se sacrifie avec une abnégation absolue au bien-être et au bonheur de la famille. Son éducation laisse beaucoup encore à désirer. Pour bien se rendre compte de son état social, il faut distinguer entre les femmes riches, les femmes aisées et les pauvres ou fellahas.

La femme riche en général est bien élevée, assez instruite, s'intéresse à tout et suit le mouvement intellectuel. Elle est intelligente et charitable. Elle est modeste, affectueuse dans toutes ses paroles et absolument dévouée à son mari. Elle sait lire et écrire les langues : arabe, turque, française et anglaise. Il y en a même quelques-unes qui ont leur baccalauréat, d'autres possèdent leur diplôme en médecine. Elles aiment la musique et le chant et comme toutes les femmes, elles ont la passion des bijoux. Elles prennent part au progrès et à la civilisation et profitent de toutes les manifestations scientifiques et littéraires.

La femme de la classe moyenne est plus modeste en fait de connaissances, mais, par contre, elle s'occupe de la cuisine, de la couture et des soins domestiques. Elle fait ses emplettes elle-même et s'intéresse passionnément à son foyer. Ce qu'on lui reproche surtout et avec raison, c'est cette négligence impardonnable qu'elle a pour l'éducation primitive de ses enfants. Cette négligence est innée en elle, et produit son effet malheureux sur la nature de ces enfants. Mal soignés et mal entretenus, non surveillés, ces pauvres petits êtres, sont les victimes de cette négligence apathique qui les prive des soins hygiéniques absolument nécessaires et d'une bonne direction intellectuelle.

La fellaha ou la femme pauvre est plutôt ignorante. Elle aide son mari dans les champs.

Il est absolument inexact de dire en général que la femme en Egypte reste enfermée dans la maison. Toutes les femmes sortent à toute heure du jour et de la nuit comme les hommes. Elles se promènent seules ou avec des amies, font ou reçoivent constamment des visites, entrent dans les magasins pour faire des achats, circulent dans les marchés, fréquentent les lieux de promenade et voyagent quelquefois seules.

La femme orientale ne joue aucun rôle ni dans la politique ni dans la société en général et n'a aucune influence à l'extérieur. Son domaine est la maison. Et là, vraiment, elle règne en maîtresse absolue.

D. *Mariage entre races.*—Nombre d'Egyptiens (plutôt restreint) se marient avec des femmes de races étrangères, mais malheureusement

on peut dire d'une façon générale que la plupart de ces unions n'ont pas été heureuses. La raison en est bien simple ; elle réside dans la différence de mœurs et de coutumes, de caractères, de mentalité, etc. Mais néanmoins il y a des ménages qui vivent en parfaite harmonie, et ce, grâce aux concessions mutuelles que les conjoints tolérants se font réciproquement. L'histoire nous apprend qu'il y a eu quelques mariages entre des hommes célèbres—tels que M. Rikards, devenu Abdalla Pacha Il-Inglisi, le Général Menou, le Colonel le Seves, devenu Soliman Pacha (convertis à l'islamisme)—et des femmes Egyptiennes musulmanes, et, par contre, beaucoup de ces mariages entre des Egyptiens et des femmes de races étrangères. Les enfants nés de ces unions ont plutôt le type Egyptien.

Au point de vue légal, le mariage d'un musulman avec une femme chrétienne ou juive est permis, ce qui démontre la grande tolérance de la religion musulmane. La femme musulmane ne s'unit qu'à un musulman, elle ne peut se marier à un non-musulman, autrement le mariage serait frappé d'une nullité radicale. Les enfants de l'un ou de l'autre sexe issus de ces mariages, suivent la religion de leur père. La différence de religion ôte tout droit à la succession de la femme par le mari et du mari par la femme.

E. *Différences d'habitudes et de mœurs.*—La tradition en Egypte a ses adeptes, encore, et ses fervents. Le peuple Egyptien proprement dit, conserve enraciné en lui les mœurs séculaires, mais il n'est pas cependant rebelle à un progrès que l'évolution des choses impose. L'observation que je viens de faire doit être interprétée dans le sens qui sera expliqué plus bas. L'introduction des Européens en Egypte remonte au temps de Mohamed Ali. La plus ancienne colonie est la colonie grecque qui compte aujourd'hui un chiffre de 62,974 sujets environ. Ils vivent en parfaite harmonie avec les indigènes, parlent leur langue ; et bon nombre sont devenus avec le temps des sujets locaux. Les autres colonies étrangères comptent : Italiens, 34,926 ; Anglais, 20,653 ; Français, 14,891 ; Autrichiens, 7,705 ; Allemands, 1,847 ; Russes, 2,410 ; Suisses, 636 ; Belges, 340 ; Hollandais, 185 ; Espagnols, 797 ; autres nationalités européennes, 157 ; Persans, 1,385 ; autres nations asiatiques, 191 ; autres nationalités africaines, 1,425 ; Américains, 521 ; autres nationalités, 671. L'effet de leur contact avec les indigènes n'est pas tout-à-fait heureux, car ce n'est pas la crème de la société européenne qui accepte de s'expatrier pour aller s'implanter ailleurs. Les rapports de ces étrangers entre eux, en ce qui concerne leur statut personnel, échappent aux autorités locales, et sont soumis, en vertu des Capitulations, aux juridictions consulaires. Les litiges entre les étrangers de nationalités différentes ou entre indigènes et étrangers appartiennent aux tribunaux mixtes ou de la réforme

institués en 1875 et qui relèvent de la Cour d'Appel Mixte d'Alexandrie.

La société Egyptienne diffère notablement de la société européenne. Les relations, le contact, entre élément masculin et élément féminin, sont proscrits. L'Egyptien proprement dit, redoute la familiarité occidentale qui donne naissance aux tentations et qui brise le ménage le plus uni. Pour lui le mariage est en général un commencement au lieu qu'il est presque toujours pour l'Européen une fin. Il professe sur les idées morales des opinions quelquefois différentes de celles des autres et il envisage la vie sous un autre aspect. Il ne place jamais son bonheur dans cette vie. Quel qu'il soit, il a toujours une chimère à laquelle il rêve volontiers, qu'il caresse et qu'il préfère à la réalité la plus séduisante. Il montre, en général, plutôt de l'indifférence pour tout ce qui tente l'Européen et le subjugue. L'Egyptien se distingue par une qualité de cœur qu'il a dans le sang, le dévouement. Son amour pour son prochain est beau à admirer. A l'égal du vrai Arabe, il tient en haute estime l'honnêteté et la générosité. Il faut voir l'exquise bonté avec laquelle en Egypte on se traite mutuellement. On est lié avec un tel, non pas parce qu'il pourrait vous être utile, mais parce qu'on l'aime et que cette amitié est réciproque. L'orgueil et la fierté ne trouvent pas de place chez nous. Le plus haut placé dans l'échelle sociale ne rougirait pas de recevoir chez lui le plus pauvre des hères. C'est que chacun est presque le fils de ses œuvres, l'artisan de sa propre fortune. L'homme sorti de la plus humble condition peut arriver à la plus haute, sans qu'un formalisme d'étiquette vienne créer une barrière entre les deux phases de sa vie.

Pour être sincère et impartial, il faut dire aussi qu'à côté de ces belles et rares qualités, l'Egyptien a des défauts. Honnête de nature, cependant il est inexact dans ses engagements. Il tient ses promesses ; seulement, il met du retard pour les exécuter. C'est plutôt par nonchalance et non par mauvaise volonté qu'il agit de la sorte. Serait-ce pour justifier qu'il n'a pas la prétention de passer pour parfait ?

F. Position et développement intellectuelle.—Les sciences qui florissaient jadis dans les premiers temps de l'Islam à Bagdad, à Corfou, à Kairouan, à Basra, à Coufa, lors de leur brillante prospérité ne sont de nos jours cultivées que dans la ville du Caire. L'Egypte est sans contredit la partie du monde où les centres universitaires musulmans sont de beaucoup les plus nombreux et les plus riches en étudiants. C'est le foyer scientifique et intellectuel de tout l'Orient. Autour de chacun des piliers d'El-Azhar et sous le toit de la plupart des mosquées des quartiers du Caire dont

elle est le centre, des étudiants marocains, tunisiens, tripolitains, soudanais, syriens, turcs, arabes, afghans, hindous, javanais, se pressent dès la première heure de l'aube et jusqu'à fort avant dans la nuit pour recevoir l'enseignement qui leur est distribué par plusieurs centaines de professeurs dans toutes les sciences.

En décembre, 1908, la nation, consciente de l'avenir de ses enfants et du relèvement du niveau intellectuel, fonda l'Université Egyptienne. Sa création est due à l'initiative privée: générosité de grands cœurs d'une part et la sympathie de ceux qui ont l'amour du progrès et de la science d'autre part. Et immédiatement le Conseil de l'Université, encouragé par les libéralités qui lui parvenaient spontanément de tous côtés, a mis à exécution la partie la plus urgente de son programme, en envoyant en Europe dans tous les centres intellectuels, un groupe de jeunes étudiants pour se livrer à l'étude des sciences.

A côté de cette résurrection de la science nous formulons des vœux ardents pour que les intellectuels qui vont diriger la destinée de la jeunesse éclairée ne ménagent pas tous leurs efforts pour former leur caractère, passionner l'esprit aux découvertes de la science et l'habituer à la lutte de la vie intellectuelle.

N'oublions pas que le caractère est plus important à former que l'intelligence et qu'une Université vraiment grande devrait se sacrifier pour développer les qualités du caractère avec plus d'ardeur que pour développer celles de l'esprit.

Il se trouve actuellement en Europe et en Amérique, plus de six cents étudiants, dont plus de 300 en France et dont le nombre va en augmentant.

Part II. Situation politico-économique.—L'Égypte doit son importance économique à deux circonstances dont l'influence se retrouve dans le passé de même que dans le présent. La première consiste dans sa situation au carrefour des grandes routes commerciales réunissant l'Europe méridionale, l'Afrique du Nord, le Soudan, l'Arabie et l'Orient en général. La seconde est la fertilité du sol due autant à son excellente nature qu'à la stabilité du climat sub-tropical et à un régulier et abondant approvisionnement d'eau.

C'est un pays essentiellement agricole et sa richesse a de tout temps été proverbiale, mais par contre, il n'y a presque pas d'industries, à part celles qui ont été implantées et qui sont devenues prospères: celles du sucre et du riz. La fabrication du sucre occupe plusieurs usines dans la Haute-Égypte et la décortication du riz est confinée surtout autour de Damiette. La fabrication de cigarettes avec du tabac importé, puis exporté, a pris un tel développement que nous constatons qu'il y a eu dans le cours de l'année 1909 pour L.E. 839,185 d'importation et pour L.E. 365,801 d'exportation. La

véritable richesse du pays réside dans la culture du coton. Plusieurs usines pour l'égrenage sont parsemées tant dans la Haute-Egypte que dans la Basse-Egypte. L'énorme accroissement du commerce extérieur est dû exclusivement au développement de la culture du coton et à la hausse des cours de cette denrée. Je dirai seulement qu'au cours des vingt-cinq dernières années, les recettes, malgré des dégrèvements incessants, se sont élevées d'environ L.E. 9,000,000 à plus de L.E. 15,402,872 ;¹ que l'ensemble des importations et des exportations qui en 1880 était de L.E. 19,500,000, s'est élevé à près de L.E. 42,000,000 ; que la superficie cultivée a augmenté de plus d'un million de feddans et que la récolte du coton qui en 1880 était à peu près de 2,250,000 kantars oscille généralement aujourd'hui entre 6,000,000 et 6,500,000 kantars. Il ne saurait également exister de meilleures preuves du développement de l'activité commerciale que celles offertes par le remarquable accroissement des établissements de crédit. Il y a différentes sortes de banques constituées par actions, les unes sont de dépôt et virement, les autres font des prêts sur hypothèques de bien-fonds. Les capitaux étrangers ne cessent d'affluer en toute confiance et ont eu pour effet heureux de substituer dans une large mesure les banques aux usuriers locaux pour la fourniture de fonds aux classes propriétaires et aux fellahs. Les chiffres ci-dessus indiqués révèlent une prospérité qui va en grandissant et démontrent que l'Égypte est bien plus riche aujourd'hui qu'il y a vingt-cinq ans et que ses facultés productives se sont développées.

G. *Conditions politiques.*—L'Égypte est un pays vassal de la Turquie. La forme de son gouvernement est absolu en principe, avec toutefois certains tempéraments qui seront expliqués plus bas. Il a été reconnu par la Convention signée à Londres le 15 juillet, 1840, et intervenue entre les Cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie d'une part, et la Sublime Porte Ottomane d'autre part. Le premier firman ou hattî-Chérif du 1^{er} juin, 1841, nommait Mehemet Ali Pacha comme Gouverneur d'Égypte et assurait à ses descendants le gouvernement héréditaire.

Ismail Pacha a reçu le premier le titre du Khédivé et parvint à obtenir en 1866 des concessions assez sérieuses de la Sublime Porte, notamment le firman qui établit : (1) la transmission du Khédivat par ordre de primogéniture de fils aîné en fils aîné, (2) que tous les revenus soient perçus au nom du Sultan.

Depuis 1882, date à laquelle ont éclaté les événements d'Arabi Pacha, événements encore trop tristes à notre mémoire, la Grande-Bretagne est intervenue pour rétablir l'ordre et affirmer S.A. le Khédivé sur son trône, et depuis elle y est restée en prenant part

¹ *Supplément, Journal Officiel*, No. 31, du 16 mars 1910.

à toutes les affaires Egyptiennes et en occupant le pays militairement. Cette occupation est, juridiquement, non reconnue, sauf par la Convention du 8 avril 1904, relative aux finances du pays et à laquelle la Turquie (Puissance suzeraine) n'a pas pris part. Le Gouvernement actuel a à sa tête S.A. le Khédive Abbas II. qui reçut son investiture par firman¹ du 27 mars 1892. Il gouverne avec un Ministère qui est dans un certain sens responsable devant lui. Ce Ministère est composé de sept Ministres et six Sous-Secrétaires d'Etat. A côté de ce Gouvernement, purement indigène, existe depuis l'occupation un autre pouvoir : c'est celui du Ministre Plénipotentiaire Britannique, entre les mains duquel réside l'influence prépondérante et dans la politique et dans l'administration.

D'après la circulaire du Lord Granville de 1883 et la dépêche de Lord Rosebery de 1892, les autorités indigènes sont obligées de suivre en toutes matières importantes, les conseils offerts par le Gouvernement de la Grande-Bretagne, sous peine de perdre leurs postes. L'Agent Britannique exerce son contrôle par moyen de conseillers attachés à chaque ministère, excepté aux Affaires Etrangères et à la Guerre où il l'exerce directement, et par des inspecteurs dans chaque Moudirieh ou Province. Les Conseillers Anglais sont nommés par S.A. le Khédive, mais proposés par l'Agent Diplomatique d'Angleterre, devant lequel ils sont réellement responsables.

La nation, dans le sens parlementaire ou représentatif, ne

¹ " Le Khédivat, auquel est confié l'administration civile, financière et judiciaire du pays, aura la faculté d'élaborer tous règlements et lois intérieures nécessaires à cet égard. Le Khédive sera autorisé à conclure et à renouveler, sans porter atteinte aux traités politiques de mon Gouvernement Impérial ni à ses droits souverains sur ce pays, les conventions avec les Agents des Puissances Etrangères pour les douanes et le commerce et pour toutes les transactions avec les étrangers concernant les affaires intérieures. Les conventions seront communiquées à ma Sublime Porte avant leur promulgation par le Khédive. Le Khédive aura la disposition complète et entière des affaires financières du pays, mais il n'aura nullement le droit de contracter des emprunts sauf pour ce qui concerne exclusivement le règlement de la situation financière présente et en parfait accord avec ses présents créanciers ou délégués chargés officiellement de leurs intérêts. Le Khédive ne saura abandonner à d'autres en tout ou en partie, les privilèges accordés à l'Egypte et qui lui sont confiés et qui font partie des droits inhérents au pouvoir souverain, ni aucune partie du territoire. Paiement régulier du tribut annuel de 750,000 L.T. La monnaie sera frappée au nom du Sultan. L'armée Egyptienne est fixée à 18,000 hommes en temps de paix. Cependant comme les forces Egyptiennes de terre et de mer sont destinées aussi au service du Sultan, dans le cas où la Sublime Porte se trouve engagée dans une guerre, leur chiffre pourra être augmenté dans la proportion jugée convenable. Les drapeaux et les insignes des grades des officiers seront les mêmes que dans l'armée ottomane. Le Khédive aura le droit de conférer aux officiers de terre et de mer jusqu'au grade de colonel exclusivement et aux officiers civils, jusqu'au grade de Sanieh exclusivement."

participe pas réellement à la confection des lois et n'en surveille pas l'exécution. Elle est représentée par—

1. Un Conseil Législatif, dont la moitié des membres sont sommés à vie par le Gouvernement et l'autre moitié élus par un système de suffrage à deux degrés, système très défectueux et qui ne répond pas aux vœux de la nation et rend toute représentation illusoire. Ce Conseil n'a qu'une voix consultative et lorsqu'il rejette ou modifie une loi, le Gouvernement peut bien passer outre en lui envoyant une note expliquant les causes pour lesquelles il n'a pas suivi son avis, et le Conseil n'a pas le droit de répondre à cette note ni même de la discuter.

2. Une Assemblée Générale dont les membres du Conseil Législatif et les Ministres font partie. Cette Assemblée doit être convoquée une fois tous les deux ans au moins. Elle n'a également qu'une voix consultative, excepté quand il s'agit d'établir de nouveaux impôts. C'est dans ce cas seulement que sa voix est délibérative et décisive.

Les séances de ces deux corps élus étaient privées et ce n'est que depuis l'année dernière qu'elles furent rendues publiques. On accorde d'un autre côté au Conseil Législatif le droit de poser des questions aux Ministres suivant certaines règles, sans pouvoir discuter leurs réponses. Cette dernière réforme n'a pas été introduite par décret ; elle fut reconnue au Conseil par une lettre de la Présidence du Conseil des Ministres. Ces quelques réformes insignifiantes ont donné tout de même un peu de force et d'autorité à ces Conseils qu'on négligeait trop et qu'on ne consultait que pour la forme.

En troisième degré et à côté de chaque moudir ou préfet, il y a des conseils provinciaux, dont la compétence vient d'être élargie ; ils ont actuellement une voix délibérative sur une partie des affaires locales et on espère beaucoup de bien de leur nouvelle organisation. Ils ont consacré presque tout leur budget à l'instruction publique et déploient tous leurs efforts pour répandre l'instruction dans tout le pays. Nous devons saluer ici l'existence dans toutes ces provinces de commissions locales ; et à Alexandrie, Mansourah, Port-Saïd et Héliouan, de municipalités mixtes. Leur création est heureuse, car il marque le premier pas vers le "self-government."

L'Égypte, comme tous les pays civilisés, réclame des réformes pour arriver à combler les lacunes actuellement existantes. Cette revendication bien légitime justifie ce proverbe français qui dit avec beaucoup de subtilité : "Gouverner c'est mécontenter." C'est dans cet esprit et non dans un sens de critique que j'ose me permettre d'être l'organe de mon pays en formulant les demandes suivantes :—

Les Elections.—Le système actuellement adopté est complètement défectueux, car il n'exprime nullement la volonté de la nation, et il y

aurait alors lieu d'étendre les pouvoirs du Conseil Législatif et de l'Assemblée générale pour que les indigènes puissent prendre une réelle participation dans le gouvernement.

Justice.—La même réflexion peut être faite pour la justice, tant mixte qu'indigène. Il faut hâtivement recourir aux moyens de la rendre plus expéditive et plus économique, car un de ses grands défauts consiste dans la nature compliquée de la procédure qui est cause de grands et inutiles délais, toujours préjudiciables aux parties intéressées et dans l'énormité des frais. Il y a lieu également d'espérer que certains amendements nécessaires sinon importants soient introduits dans la loi.

L'Enseignement.—Le Gouvernement devrait s'occuper sérieusement d'imposer *l'enseignement obligatoire* et retourner au système adopté avant l'occupation anglaise : celui de rendre l'instruction gratuite dans toutes les écoles primaires. Il faut élaborer de nouveaux programmes pouvant former la jeunesse et la rendre capable de fournir un contingent de savants ingénieurs, médecins, jurisconsultes, &c., afin qu'ils puissent participer au développement progressif de la patrie. Il faut surtout et avant tout, que les autorités s'occupent de l'instruction morale qui joue un si grand rôle chez les Européens et qui les fait devenir de bons pères de famille et de bons citoyens.

Agriculture.—Plus délicate et plus vitale pour l'état économique du pays est la question de l'agriculture. Il faut envisager d'ores et déjà le cas éventuel où les rendements de récolte du coton ne répondent plus aux prévisions espérées. Pour remédier à ce mal, de nature à provoquer une crise inévitable et un malheur imminent, il faut assurer et accroître la productivité de la vallée du Nil en y rendant la culture plus variée et plus intensive, en mettant en œuvre les ressources latentes qu'elle renferme, par exemple : augmenter la culture de la canne à sucre et tolérer la culture du tabac et les résultats seront excellents tant pour le Gouvernement que pour les cultivateurs ; encourager la création des fermes modèles, l'élevage de la basse-cour, etc., autant de moyens matériels dont le producteur Egyptien est pour le moment encore dépourvu.

Une des réformes qui s'impose également est l'amélioration du sort du fellah en lui fournissant les moyens de multiplier son activité et ses ressources. Aujourd'hui la plupart des fellahs louent des terres, qu'ils labourent eux-mêmes et avec le produit de leur récolte. Ils arrivent à peine à payer les loyers (parfois exorbitants), les impôts, et avec le peu qui reste, pourvoir à leur existence durant toute l'année. Par ce moyen, il leur est impossible d'économiser quoi que ce soit et encore moins d'avoir la satisfaction de s'acquérir un kirat de terre. Le Gouvernement, en bon père de famille, devrait leur accorder toutes les facilités. Il pourrait, par exemple, leur louer, en ayant égard

à leur inexpérience et à leur imprévoyance séculaires, soit des terres à long bail avec la perspective qu'ils puissent un jour devenir propriétaires (en payant avec les loyers un supplément représentant l'amortissement du prix), soit leur consentir des baux perpétuels moyennant le paiement régulier des loyers.

N'oublions pas en même temps que le fellah emploie encore les instruments aratoires qui datent depuis des siècles et dont l'usage qui exige beaucoup de labeur et de temps, n'est pas en proportion avec le rendement. Le département de l'Agriculture fera œuvre bonne et utile, en suggérant aux gros propriétaires de former des syndicats pour acheter et donner en location des instruments perfectionnés. On croit à tort que le fellah est lié à ses anciennes méthodes; au contraire, il accueillira avec joie et reconnaissance toute amélioration qui pourrait lui faire une économie pratique.

L'action de l'Etat serait encore plus féconde si on venait à encourager et à augmenter la création des syndicats agricoles et des co-opératives, les associations de prévoyance et de production.

Industrie.—Un mot également sur la population ouvrière. Cette pauvre classe de la société qui n'a pas encore acquis la connaissance des méthodes modernes et de l'organisation industrielle, est à la merci des patrons. Le prix des vivres a doublé dans les dernières années, mais le tarif des salaires n'a pas augmenté proportionnellement, de telle sorte que le laboureur et l'ouvrier sont relativement plus pauvres qu'avant. L'autorité compétente ne devrait-elle pas favoriser des syndicats pour remédier à ces inconvénients? La meilleure méthode serait de tâcher de rendre l'agriculture si prospère qu'elle mette un frein à la tendance fatale de l'émigration rurale.

Assistance, etc.—Passant à un autre ordre d'idées nous dirons que notre pays manque aussi d'établissements d'Assistance Publique, institutés par les Municipalités et les Conseils Provinciaux, ainsi que des asiles pour les vieillards et les infirmes, comme nous en voyons en Europe et spécialement en Angleterre. Ces établissements seront obligés (et non par charité) à loger et à nourrir tout indigent et sa famille de quelque nationalité ou confession qu'il soit. Une pareille organisation rendrait humainement et moralement des services importants et spécialement pour la protection des enfants dont la mortalité s'accroît prodigieusement. La statistique de 1909 accuse 41·7 décès par mille au Caire, et 33·1 par mille à Alexandrie. Si l'on fait une comparaison avec les capitales d'Europe, telles que : Londres qui compte 5,000,000 d'habitants et qui n'a que 14 décès par mille; Berlin dont la population s'élève à 2,106,513 et qui n'a que 15·1 par mille; Paris qui a 2,760,033 habitants et qui n'a que 17·4 par mille, on se trouve réellement effrayé, sans compter que le climat dans ces dernières villes est beaucoup plus malsain que le nôtre. De

ce qui précède nous pouvons dire que des réformes sanitaires laissent beaucoup à désirer. Il faut combattre dans les grandes villes cette perte alarmante de la vie infantile.

Une autre obligation s'impose également : celle de rendre plus salubre l'habitation de la classe ouvrière, où les principes élémentaires de l'hygiène manquent totalement.

En résumé, l'Égypte réclame des réformes pour qu'elle puisse maintenir son prestige et sa dignité morale. Peut-être objectera-t-on que les moyens manquent ? Nous pouvons répondre la tête haute que la richesse progressive du pays peut supporter de pareilles dépenses ; du reste, qui oblige le Gouvernement à tout entreprendre d'un coup ? On peut commencer par les réformes urgentes et continuer ainsi petit à petit jusqu'à ce qu'on ait fait droit aux vœux manifestés par la nation.

Comme conclusion, nous pouvons soutenir qu'il sera faux de considérer la mentalité des Égyptiens, soit comme permanente soit comme non-susceptible de modifications, occasionnées par la pression d'une influence de milieu. Tout au contraire, la situation actuelle nous amène à présager avec certitude que des changements dans l'éducation comme dans le sentiment public, dûs en grande partie au contact incessant et croissant avec l'Occident, transformeront et amélioreront cette mentalité dans une époque plutôt rapprochée. L'Égypte qui a été le berceau de la civilisation la plus ancienne, grâce à l'appui que notre Bien-aimé et Auguste Souverain S.A. le Khédivé Abbas II. ne cesse de lui prodiguer, continuera à marcher à grands pas vers la conquête de la civilisation et du progrès. L'avenir nous sourit et permettez-moi de dire avec le sublime poète Milton :—

“ Je crois que je vois dans mon rêve, une nation noble et puissante, s'éveillant comme un homme fort, après le sommeil, secouant ses boucles invincibles. Je crois que je la vois comme un aigle renouvelant sa jeunesse vigoureuse, et allumant ses yeux étincelants aux rayons du soleil de midi, reconstituant et dévoilant sa vue si longtemps fatiguée à la fontaine même de la splendeur céleste.”

[Mémoire reçu en texte français.]

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE PEUPLE ET LE GOUVERNEMENT HAÏTIENS

Par le Général LÉGITIME,

Ancien Président de la République d'Haïti.

Le peuple haïtien est d'hier ; ses tâtonnements et ses gestes ne doivent étonner personne. De 1804, époque de son indépendance, à 1843, celle de la révolution, son éducation politique de même que

son organisation sociale ne pouvait être que fort incomplète. Néanmoins que d'illusions ne s'est-on pas faites à l'égard de ce peuple, en voulant toujours juger du fond par la forme : il y avait vraisemblablement bien de quoi. Le souvenir de l'ancienne prospérité coloniale, autant que la position favorable de l'Ile, disposait les esprits à se représenter la République d'Haïti comme un Eden ; et la mer d'azur qui l'environne, n'est-ce pas le réservoir, la source d'où le *Gulf-Stream* tire la chaleur tropicale qu'il apporte et dont il fait sentir les effets jusque sur les côtes de l'Angleterre ?

Si fertilisant que soit le climat antiléen, il ne saurait agir seul et si vite sur la formation d'une société. D'autres influences doivent y concourir également ; et c'est à ce point de vue qu'étudiant l'action du gouvernement haïtien, il nous a fallu chercher à connaître celle des forces extérieures co-opérant ensemble ou inversement dans ce milieu.

Il y avait, en 1843, près de vingt cinq ans que la République noire n'avait été bouleversée par une révolution ; mais son gouvernement, que l'on pouvait considérer comme le pouvoir le plus régulier depuis l'indépendance, reposait mal sur ses bases, se concentrant dans la seule personne du chef de l'Etat. C'était donc un gouvernement, comme on dit, de *l'ancien régime*. L'idéal révolutionnaire en devait être tout autre. Ce qu'ils voulaient, les novateurs, c'était un gouvernement divisé en trois grands pouvoirs (législatif, exécutif, et judiciaire), lequel serait *essentiellement civil et représentatif*. Le programme en était affriolant. Dans l'état où se trouvait alors la société haïtienne, état plutôt féodal que moyenâgeux—un pareil gouvernement était-il déjà possible ?

Les faits ont répondu, et négativement. Pourtant en 1843, les Haïtiens n'étaient pas moins passionnés pour la liberté qu'en 1804 : ils n'étaient pas non plus réfractaires au progrès. Mais ce qu'ils désiraient avant tout, et réclamaient avec le sens positif de leurs besoins moraux et matériels c'était le bien-être, sûrs qu'ils arriveraient par ce moyen à l'émancipation complète et au plus haut degré de civilisation possible. Au regard du peuple, le président Boyer ne serait pas tombé du pouvoir, si l'agriculture, le commerce et l'industrie n'avaient périclité sous son administration. Et ces trois choses étaient précisément ce que visaient les députés des Communes, ce qui faisait l'objet de leurs doléances dans les messages au président de la République. Ne fallait-il pas s'en tenir là après qu'on eut organisé un ministère et qu'on l'eut fait entrer comme un rouage nouveau dans le gouvernement du pays ?

Une révolution politique est une force aveugle, qu'on ne peut malheureusement discipliner. Si elle n'est faite, comme la révolution anglaise, qu'en vue des institutions existantes et pour donner "une réalité aux formes conservatrices," elle sera toujours impuissante

à faire le bien. La révolution de 1843 a eu pourtant cela d'utile qu'elle a démontré une fois de plus le danger du *césarisme* ou du gouvernement personnel. Le césarisme, que l'anarchie rend toujours nécessaire, ne peut, non plus que la dictature, être un régime permanent. Dans la vie des peuples, il est un moment où l'épée doit le céder à la toge. Ce n'est pas qu'elle soit infaillible, la toge ! Combien de maux ne porte-t-elle pas souvent dans ses plis ? Mais elle représente le droit et la paix où l'épée ne représente que la force.

Fille de la guerre, Haïti est un Etat essentiellement militaire, et, pour n'être pas toujours conquérant, son chef ne cesse d'être *un noble gendarme*, gardien des institutions. Mais à ce gendarme, qu'on doit entourer de lumière, il faut un contrepoids, et ce contrepoids ne peut jamais résider que dans les institutions communales et dans le parlement. Seulement on doit se dire qu'il y a commune et commune, parlement et parlement : tout dépend de la "manière."

Par *Commune*, nous entendons la cité, *civitas*, l'association civile qui a ses organes et sa vie propre. Par *Parlement* nous entendons également la représentation des communes et de tous les foyers d'activité sociale organisés dans un pays. L'une et l'autre institutions sont d'origine très ancienne. Elles existaient en Europe longtemps avant la féodalité, et même avant l'empire romain.

Pour le parlement, si divers que furent la forme et le rôle à travers le temps, c'est encore lui qu'on semble retrouver, dégénéré, en ces *palabres* aujourd'hui toujours en honneur dans plus d'une tribu. Le parlement contrôle, discute et, par là, dégage la responsabilité du gouvernement. L'idée de cette institution est certainement de celles qui n'ont pas sombré en Haïti avec les illusions d'un jour ; mais elle a besoin, pour se réaliser, de prendre en quelque sorte conscience d'elle-même, de pénétrer plus avant dans le peuple et de s'y enraciner.

Nous avons vu ce que fut le parlement haïtien avant 1843, parlement qui, plusieurs fois, s'est mutilé par déférence pour "la personne auguste du premier Magistrat de la République."¹

Maintes fois depuis on a essayé d'y infuser un sang nouveau, mais telle est encore l'intransigeance des partis que, dans la balance de l'opinion, les plateaux penchent aujourd'hui d'un côté, et, demain, de l'autre—côté du parlement ou côté du gouvernement. Quand donc verra-t-on en Haïti se produire entre les pouvoirs publics l'équilibre de stabilité qui inspire la confiance, fortifie les institutions et laisse passer librement à travers les couches sociales un grand courant de sympathie ? Si peu normal que soit encore le régime politique d'Haïti, il a produit quelques améliorations dans les services

¹ Voir l'expulsion du Sénateur Pierre-André.

publics, en même temps que se créaient quelques œuvres dues à l'initiative privée. Énumérons-les comme suit :—

Instruction Publique.—Le développement de l'instruction publique n'a commencé effectivement en Haïti que sous le gouvernement Geffrard (1859-67). Les écoles se multipliaient et l'enseignement se donnait à tous les degrés, sauf le degré supérieur qui se spécialisait en se limitant à l'École de médecine et à celle de Droit. Avant Geffrard et après Geffrard beaucoup de jeunes Haïtiens ont été achever leurs études en Europe. Parmi eux plusieurs ont remporté de grands succès. Rappelons ici que M. Léon Audain, ancien interne des hôpitaux de Paris, a fondé à Port-au-Prince un laboratoire de bactériologie et de parasitologie : M. Doret, du Génie civil, et M. Ethéart, l'École libre des Sciences appliquées, enfin M. le Dr. Jeanty, une Maternité et un asile pour les aliénés. Avant l'École libre des Sciences appliquées, qui a pour but de former des ingénieurs, des architectes et des agronomes, le gouvernement avait jeté les bases de deux écoles d'Arts et Métiers. La première, sous le nom de Maison Centrale, remonte à 1846 : administration de Riché. Les jeunes gens qui y étaient enfermés pour apprendre un métier, apprenaient également à lire et à écrire si leur instruction avait été jusqu'alors négligée. L'importance de cet établissement lui venait surtout de ce que, parmi les arts qu'on y enseignait, était comprise la fabrication du papier et du savon. La savonnerie de la Maison Centrale n'a pas été encouragée, mais sa papeterie a fourni jusqu'à la fin du 1858 toute la matière dont l'administration avait besoin pour alimenter ses bureaux.

La seconde école, Fonderie nationale, créée sous Geffrard, donnait en métallurgie d'aussi beaux résultats. On y avait organisé en outre plusieurs ateliers pour l'apprentissage de la sculpture sur bois. Mentionnons enfin l'œuvre des écoles congréganistes ; elles sont venues à leur tour, depuis 1860, contribuer à la diffusion des lumières et à la pratique des travaux propres aux jeunes filles.

Cultes.—La majorité des Haïtiens est catholique. Cependant, à cause de la guerre de l'Indépendance nationale, un clergé catholique n'avait pu être canoniquement organisé jusqu'en 1860, époque où un concordat fut signé avec le Saint-Siège, à Rome. Les autres cultes n'ont pas moins continué à s'exercer librement dans le pays.

Voies de Communication.—Haïti est entrée dans l'Union postale en 1881, sous le gouvernement du général Salomon, et communique avec l'étranger par voie télégraphique et par la navigation. Reliées entre elles par le service postal et par le cabotage, les villes du pays le sont encore par des réseaux téléphoniques et télégraphiques. On compte actuellement quatre lignes de chemins de fer en Haïti : 1^o la ligne du Cul-de-Sac ; 2^o celle du Cap à la Grande-Rivière ;

3^o celle des Gonaïves à Ennery ; 4^o enfin, celle de Port-au-Prince à Léogâne. Ces quatre lignes sont encore fort peu développées.

Agriculture, Commerce et Industrie.—De Boyer à nos jours la production a quintuplé, sextuplé, relativement à l'accroissement de la population haïtienne. Mais la situation économique du pays reste toujours comme la pierre d'achoppement où viennent se heurter, se briser, la plupart des gouvernements. L'Agriculture, le Commerce et l'Industrie qui, pour un pays, constituent positivement son foyer d'énergie, son "trépied vital," pour ainsi dire, s'épuisent, s'atrophient en Haïti sous le poids des impôts et du papier-monnaie, dont ces gouvernements font habituellement usage pour combler le déficit de leur budget.

Qu'on ne cherche pas d'autres causes au marasme ainsi qu'au fonctionnarisme haïtiens. Il n'y a point là une question de races, mais un simple problème d'économie sociale. La preuve en est que partout où le papier-monnaie et une taxe exagérée drainent les épargnes nationales, il n'est jamais possible de former des capitaux : l'initiative privée ne peut donc s'y développer, et l'industrie nationale non plus.

On ne doit pas, à cause de cette situation, désespérer de l'avenir du peuple haïtien. Ce peuple, quoi qu'on puisse en dire, paraît énergique et vigoureux. Pour en connaître le tempérament et en apprécier la valeur, il faut sortir quelquefois des villes, où comme partout, la société se désagrège, pour pénétrer dans l'intérieur, assez avant dans les campagnes. Là, au milieu d'une végétation luxuriante, apparaît une population presque primitive, qui professe pour sa terre un amour de jaloux. Elle y travaille, mais sans méthode, sans direction et sans capitaux. Tout lui manque à la fois. Pour vendre ses produits et acheter le moindre de ses besoins, elle doit, chaque semaine, parcourir de longues distances et venir à travers les montagnes jusqu'aux marchés, dans les centres urbains.

A une époque où les produits du sol ont beaucoup perdu de leur valeur d'échange, l'existence à la campagne devient pénible pour ses habitants. Quel peuple pourrait jamais prospérer dans de pareilles conditions ? Nos campagnards le sentent, et ils essaient d'y échapper en allant par groupes depuis une dizaine d'années, vers Cuba, Panama, Colon ou quelques autres régions de l'Amérique Centrale, pour y chercher à travailler.

Pour l'Haïtien à qui la terre, le soleil et la pluie ne font point défaut, cette émigration serait étrange si l'on n'en connaissait pas les causes. Mais ceux qui partent, se demande-t-on, ne vont-ils pas là-bas, se montrer inférieur aux autres travailleurs, leurs concurrents ? Loin de là. M. Magoon, qui fut gouverneur de Cuba, en fit le plus grand

éloge dans le rapport qu'il adressa à son gouvernement. D'autres, après lui, s'exprimèrent dans le même sens. Concluons après cela que le peuple haïtien est endurant, actif et très malléable ; que s'il était encouragé et toujours bien dirigé, il serait déjà arrivé au plus haut degré de prospérité et de civilisation.

Mais ce peuple, objecte-t-on, adore les fétiches. Et, comme partout on est très prévenu contre la race noire en général, l'objection prend un caractère de vraisemblance qui en impose. Oui, l'on retrouve en Haïti des vestiges du fanatisme africain ; mais il n'y a là qu'un reste de cette tare ancestrale dont les peuples ne se guérissent pas facilement, témoin les Grecs, les Romains, les Gaulois, les Germains, les Scandinaves. M. Maxime du Camp, dans un de ses ouvrages, affirme qu'il existe encore en France des gens qui croient à Lilith et à Naéma comme au temps des Albigeois¹ . . . "au solstice d'été, quelques hommes se réunissent avant le lever du soleil, sur l'une des collines qui environnent Paris ; ils ont le front ceint de bandelettes comme des sphinx égyptiens, invoquant Apollon Epicurius et chantant l'hymne d'Orphée."

Que l'on ne s'étonne donc pas de ce qui, dans le même ordre de faits, doit se passer sur les montagnes d'Haïti, endroit où les populations ont toujours été abandonnées à elles-mêmes. Tous les Africains n'étaient pas cependant fétichistes. Il y en avait qui étaient mahométans et même chrétiens.

De ces derniers il n'est jamais question. Moreau de St.-Méry parlant des danses africaines introduites à St.-Domingue, cite le *Vaudoux* (Voud'houn), auquel se rattachent, dit-il, certaines institutions où la superstition et des pratiques bizarres ont une grande part.² Le Vaudoux, comme toutes les autres, se dansait alors publiquement ; mais, pour en pratiquer les rites, les sectaires se réunissaient la nuit dans un endroit fermé, une forêt, loin des regards du profane.³

A leur égard l'autorité n'a commencé à se montrer sévère que sous les gouvernements de Toussaint-Louverture et de Dessalines, deux chefs qui étaient cependant des Noirs. On les recherchait, on les poursuivait, et leurs danses étaient considérées comme des foyers de sédition.⁴ Sous les gouvernements suivants, il ne leur fut pas

¹ *Paris, sa Vie, ses Organes*, par Maxime du Camp.

² Moreau de St.-Méry, tome ii., p. 54.

³ *Idem*.

⁴ Jacques Nicolas Léger. "Pleinement convaincu que les chefs de ces danses (*Vaudoux*) n'ont d'autre but que celui de troubler l'ordre . . . et de donner aux personnes qui les écoutent des principes absolument contraires à ceux que doit professer l'homme ami de son pays et jaloux du bonheur de ses concitoyens ;—Voulant couper racines aux maux incalculables qu'entraînerait après elle la propagation d'une doctrine aussi vicieuse, etc. J'ordonne ce qui suit : 'Toutes danses et toutes assemblées nocturnes seront interdites,' etc.—Ordonnance de Toussaint-Louverture, du 4 janvier 1800.

donné non plus quartier. En 1846, le président Riché, dès qu'il entendait la nuit un son de tambour suspect, se donnait le malin plaisir d'aller lui-même dénicher la bande, la surprendre dans son gîte. Aussi ces malheureux vivaient-ils dans une crainte continuelle, salubre, ne pouvant, sans frémir, voir passer au loin un habit de gendarme.

D'ailleurs, qu'est-ce que le *vaudouisme*, comme l'appelait un pasteur protestant, le bon M. Bird? Qu'est-ce que le *vaudouisme* dans la vie d'un peuple dont les derniers ancêtres africains vivaient encore jusqu'en 1870? . . . Le fanatisme est un mal, mais il ne faut pas en exagérer l'importance.

La faiblesse prolongée et l'incapacité évidente d'un Etat à se gouverner peuvent être des causes de mort pour cet Etat, suivant la remarque de Bluntschli; mais une nation, une race, n'est pas fatalement condamnée par ce que la superstition n'a pu y être complètement abolie. Espérons. Le *vaudouisme* avec ses tambours, ses grelots, ses derviches hurleurs, devins ou rebouteux, disparaîtra d'Haïti comme disparaissent de l'Europe civilisée le paganisme et le druidisme.

Espérons. Haïti possède d'immenses richesses naturelles. Si son gouvernement s'applique méthodiquement à les faire valoir, en vue de l'existence nationale, de l'indépendance et de l'union des familles, elle se relèvera comme se sont relevées la République Argentine, le Mexique, le Chili, après une longue série de révolutions de Palais. Oui, espérons cela pour l'honneur de la race noire, pour le progrès de l'humanité, et, comme disait Dessalines, pour la manifestation de la gloire et de la puissance de Dieu. *Surge, et ambula.*

[Mémoire reçu en texte français.]

LA HONGRIE

THÉORIE DE LA "SAINTE COURONNE," OU DÉVELOPPEMENT ET SIGNIFICATION DE LA CONCEPTION DES DROITS PUBLICS DE LA SAINTE COURONNE, DANS LA CONSTITUTION HONGROISE¹

Par ÁKOS DE TIMON,

Professeur de Loi à l'Université de Budapest.

LE peuple Hongrois, qui a pendant la dernière décade du IX^{ème} siècle conquis le territoire qui s'étend sur les rives du Danube et du Tisza, et a pour frontières les Karpathes, descend des races Touranienne

¹ Comparez aussi, d'une façon générale, avec l'ouvrage du même auteur : *Ungarische Verfassungs- und Rechtsgeschichte*, traduit par Félix Schiller. 2^e édition (Berlin, 1909 : Puttkammer und Mühlbrecht).

et Uro-Altaïque. Il n'appartient cependant ni au groupe du Nord-Ouest, ni à celui des Finn-Ugrie; pas davantage au groupe du Sud-Est, les Turco-Tartares. Ethnologiquement, et par sa langue, il appartient à une troisième branche issue des deux branches susmentionnées, la même d'où sont sortis aussi les Huns, les Avars, les Bulgares de la Volga, les Petchenegs et les Koumaniens. Le puissant sentiment national qui anime le peuple Hongrois—et le distingue nettement des races germaniques, dont la tendance est individualiste—est probablement un héritage de leurs ancêtres Touraniens. Au milieu de la culture de l'Europe Occidentale, ce sentiment national du peuple Hongrois se manifesta comme une réaction contre l'influence des idées de l'Occident, et contre les tendances administratives et législatives, et s'exprima dans l'admirable système de gouvernement connu sous le nom de *Lois de la Sainte Couronne*.

Le peuple Hongrois considère la " Couronne " (la couronne de Saint Etienne) comme sainte. C'est ce qui le met à part parmi les peuples qui ont adopté la forme monarchique de gouvernement.

La Constitution Hongroise est un fait historique, le résultat de plus de mille ans de développement graduel. Pour en connaître les origines et les principes fondamentaux, il nous faut remonter jusqu'au lieu d'origine des Magyars, sur le versant occidental des Monts Ours. Aucun autre état constitutionnel n'a derrière lui un développement aussi étendu et aussi suivi de sa constitution: cette constitution assure d'une façon permanente aux libres membres de la nation, le droit de participation aux affaires publiques.

A la base de l'état Hongrois primitif était l'Alliance Nationale, formée par l'union des différentes tribus. Alliance dont le caractère était public, et non privé, elle ne s'occupait d'aucune volonté individuelle, ni d'aucun traité particulier, mais existait par nécessité, en vertu d'une haute idée de la loi, d'un principe qui engageait tous les membres de la nation.

Nous pouvons donc dire, d'accord avec toutes les théories modernes, que l'état Hongrois primitif était un corps légalement constitué. Autrement, nous ne pourrions le comparer qu'à un assemblage tumultueux de peuples, unis pour la guerre et maintenant unis par leurs sentiments de fidélité et de loyauté envers le chef. Grâce à l'Alliance nationale, l'état Hongrois primitif possédait sous une preuve incontestablement supérieure, un caractère légal national, différant en cela des états féodaux du Moyen-Age, dont la base féodale mettait en relation l'individu, non avec l'ensemble de la nation, mais avec un autre individu plus puissant que lui.

D'après ce que nous rapportent—et ils sont dignes de confiance—

les empereurs Grecs,¹ l'état primitif imposait deux devoirs nationaux : celui de la défense publique, et celui de l'obéissance aux lois de la nation. Tout homme, appartenant à la nation et en état de porter des armes devait paraître à l'Assemblée Nationale qui était un corps à la fois militaire et juridique. A l'Alliance Nationale appartenait l'autorité nationale ou, comme nous dirions aujourd'hui, le plus haut pouvoir exécutif. Il était représenté par le peuple politiquement organisé, c'est-à-dire par la nation. La souveraineté appartenait donc au peuple, et par là ces origines rappellent les commencements de la constitution germanique.

La première organisation politique ou nationale des Hongrois se constitua donc dans toutes les formes d'une loi nationale. L'armée hongroise est une armée nationale et non une force de guerre privée. Árpád et ses successeurs, avec leurs titres de ducs, n'étaient pas des suzerains guerriers particuliers, mais des fonctionnaires publics appartenant à la nation—des généraux élus qui, de par l'autorité dont ils étaient investis, commandaient et conduisaient l'armée.

L'état Hongrois primitif ne reconnaissait pas l'institution féodale dite des "retainers," ou "serviteurs" qui fournissait à l'entretien des armées particulières. C'est ce qui fait la différence essentielle entre le régime politique hongrois, à l'origine, et le régime germanique.

La vie et l'organisation politique du peuple hongrois ne perdirent pas leur caractère légal, même dans la dernière période du Moyen-Age, malgré l'influence des idées et des dispositions politiques de l'époque féodale. Le royaume ne se contenta pas de la suzeraineté féodale, mais se développa de plus en plus dans le sens d'un pouvoir constitutionnel fondé sur la loi nationale. Le puissant sentiment national et les idées communistes que le peuple hongrois avait apportés de son lieu d'origine, empêchèrent le régime féodal, fondé sur des principes nettement individualistes, de prendre la place de l'union nationale.

Le roi était tenu en échec, d'une manière très effective, par des limitations matérielles à son pouvoir, et cela, bien qu'il eut pendant les deux premiers siècles joui d'un pouvoir absolu, en sa qualité d'héritier des droits suprêmes que possédait jadis l'Assemblée Nationale, droits qui eurent, dès l'origine, un caractère national.

Le pouvoir royal n'avait pas qualité pour prendre une décision absolue sur des questions concernant les libres membres de la Nation. Le roi n'avait pas de juridiction absolue ni sur l'armée ni sur la noblesse, et il ne pouvait prétendre à s'approprier les biens de cette dernière au moyen d'impôts. A l'époque même où les Anglais

¹ Voir la "Taktik" de l'Empereur Léon le Sage et l'œuvre de Konstantinos Porphyrogennetos, *De administrando Imperio*. Voir aussi *Ungarische Verfassungs- und Rechtsgeschichte*, de Ákos de Timon, p. 22, etc.

arrachaient la "Magna Charta" à leur roi, les Hongrois recevaient du roi André II., dans le "Taureau Doré" (1222), la charte de leurs droits. Dans l'esprit des Hongrois, l'amour de la liberté nationale est bien supérieure aux revendications de la liberté individuelle.

Dans le cours du XIII^{ème} siècle, comme conséquence de la pénétration dans le pays des idées politiques féodales de l'Occident, à côté du pouvoir royal s'élevèrent d'autres pouvoirs oligarchiques, qui invariablement réclamèrent une plus grande part dans l'exercice des droits publics. L'administration de la justice, aussi bien que celle de l'armée et des finances, cessa d'être exclusivement une prérogative royale.

Mais les influences occidentales devinrent pour la vie nationale des Hongrois un danger imminent; comme ils risquaient de voir s'établir chez eux aussi le régime de la loi individuelle, le principe de la monarchie absolue—négarion de la véritable idée d'Etat—alors du profond sentiment national des Hongrois naquit l'idée qui s'est enracinée dans la nation, c'est-à-dire l'idée d'un pouvoir commun, appartenant à la fois au roi et à la nation.

Cette notion d'un pouvoir commun—opposée à celle du pouvoir personnel du roi—prend une forme concrète dans la conception des droits nationaux de la "Sainte-Couronne," et produit, comme conséquence logique, la théorie de la Sainte-Couronne, ou le système de la loi nationale qui dépend de cette personnification, la Sainte Couronne.

Cette conception de l'Etat comme un organisme vivant, une personnalité, est le principe fondamental de la politique moderne. Le Moyen-Age ignorait cette idée, ignorait la notion abstraite de l'Etat. Plus tard même, les nations du Moyen-Age, sous l'influence des principes législatifs prévalants dans l'ancienne Rome, n'arrivèrent pas à une conception satisfaisante de l'administration nationale, et par là à une notion juste du pouvoir commun "transféré." Cependant, grâce à la personnification de la Sainte Couronne la nation Hongroise s'éveillait à ces idées avant toutes les nations de l'Occident.

Le peuple Hongrois voyait dans la Sainte Couronne la personnification de l'Etat, entité organique, en vue des intérêts de la Société organisée. Pour lui, la Sainte Couronne était la marque et le symbole de la souveraineté de la Hongrie, l'expression de l'indépendance du peuple Hongrois parmi les nations, bien que, pour les nations du dehors, elle parût être en opposition avec le pouvoir souverain. D'autre part, le peuple voyait en elle le gardien du pouvoir commun, ayant ses racines dans ce peuple, bien que politiquement parlant, elle dépendît des deux parties: C'est l'idée (le "mystère"¹) présent dans la Sainte Couronne.

¹ Je trouve pour la première fois le mot "mystère," avec cette acception, dans le Manifeste de la Diète Hongroise de 1440, Kovachic, *Vestigia Comitiorum*, p. 235, etc.

Cette notion de la loi nationale commença à s'imposer à la fin du XII^{ème} siècle ; elle progressa lentement et graduellement, et on peut considérer qu'elle atteignit sa phase finale à l'époque de Sigismond. Avant longtemps, la "personnalité" de la Sainte-Couronne fut à la base de la Constitution ; tous les facteurs de la vie nationales sont en relations directe avec elle, et en reçoivent leurs fonctions. Le pouvoir commun le plus haut n'est pas un pouvoir lié à la personne de celui qui gouverne, mais c'est l'autorité de la Sainte Couronne (*Jurisdictio Sacræ regni Coronæ*) ; les droits suprêmes de la Nation ne sont plus les droits de la Majesté royale, mais ceux de la Sainte Couronne ; ils lui appartiennent comme à une personnalité abstraite et d'elle ils passent au roi.

Le domaine de l'Etat est le territoire de la Sainte Couronne, les revenus royaux sont les revenus de la Sainte Couronne (*bona vel peculia Sacræ regni Coronæ*) ; et aussi longtemps que dura la loi constitutionnelle sur la propriété, la loi dite "Avitizität" du roi Louis le Grand, tout droit de libre propriété avait son origine dans la Sainte Couronne (*radix omnium possessionum*), et retournait à la Sainte Couronne après l'extinction des descendants directs. Le système de donation hongroise était donc basé—à la différence de la propriété constitutionnelle féodale de l'Occident—non sur la loi privée, mais sur la loi nationale. La donation était uniquement un acte de la loi nationale, exécuté par le porteur royal de la Sainte Couronne.

Du "mystère" de la Sainte Couronne procède l'idée que, en elle, la nation ne fait qu'un avec le roi. Tous ceux qui sont héritiers de la Couronne étaient autrefois membres de la Sainte Couronne (*membra Sacræ regni Coronæ*) et comme tels ils participaient à l'exercice des pouvoirs publics appartenant à cette dignité. Mais aujourd'hui depuis que les lois de 1848 ont décrété l'égalité de tous les citoyens qui composent le peuple hongrois, tous ceux qui habitent le territoire de la Sainte-Couronne forment, avec son royal porteur, ce *tout* uni dans la loi nationale, cet organisme vivant que les documents du Moyen-Age appellent "le corps tout entier de la Saint Couronne" (*totum corpus Sacræ regni Coronæ*) et qu'aujourd'hui nous nommons l'Etat.

Cette théorie ne dérive nullement d'interprétations religieuses, elle ne provient pas du "mystère du Christ" du Moyen-Age, et n'a avec lui aucun rapport d'origine. Ici nous sommes en présence de la création réelle d'une loi d'Etat, création qui provient directement du développement constitutionnel du peuple Hongrois, et aujourd'hui encore elle est le point central de la loi nationale hongroise.

La notion et la nature du pouvoir commun "transféré" ont été déjà clairement et définitivement formulées par Verböczy dans son *Tripartitum* (tit. 3, par. 6, p. 1). Cette idée fut acceptée par la

Diète en 1514, comme elle n'avait jamais encore été acceptée dans l'Europe occidentale, pas même en Angleterre.

La Constitution fondée sur la théorie de la Sainte Couronne, par sa base et ses formes légales, se rapproche beaucoup plus des constitutions des états modernes que des constitutions féodales du Moyen-Age proprement dit, ou des régimes patrimoniaux absolus des périodes suivantes, qui, les uns et les autres, ont à leur base les règlements et les formes de la loi privée. C'est pourquoi elle a pu résister à l'invasion des notions plus modernes de l'état, plus longtemps que les constitutions féodales et absolues de l'Occident. Même la transformation que la Constitution subit en 1848, alors que fut reconnue l'égalité de tous les citoyens devant la loi, ne fut en réalité qu'une extension de ses principes fondamentaux.

Chacune des fonctions de l'autorité nationale revêt un caractère légal et une forme constitutionnelle. Ainsi le pouvoir législatif apparaît comme un pouvoir constitutionnel où le roi et la nation ont une égale part.

Déjà sous le règne du roi Sigismond, ce principe fondamental de la loi fut posé : qu'une loi, pour être valide, ne pouvait être promulguée que par le roi et le parlement agissant de concert. Les lois ne pouvaient être faites que si le corps entier de la Couronne hongroise (*totum corpus Sacræ regni Coronæ*), c'est-à-dire le roi couronné et les membres de la Sainte Couronne, étaient assemblés. Ce principe important de la loi nationale est formulé avec beaucoup de précision par Verböczy dans son *Tripartitum*. De la sorte, la différence exacte entre une loi et une ordonnance fut établie.

La volonté individuelle du roi n'a pas le pouvoir de créer une loi. Une loi est l'expression de la volonté unanime du roi et du parlement ; par conséquent, la volonté de la Sainte Couronne ; aucun décret royal ne pourra jamais réagir contre elle ni l'annuler. Les décrets émis sans le consentement du Parlement—ainsi par exemple les ordonnances du Grand Conseil—ne sont que des ordonnances, et non des lois. Il s'ensuit que les ordonnances royales peuvent être à un moment quelconques révisées et abolies, tandis que les lois ne peuvent être modifiées ou abrogées que par le consentement mutuel du roi et du Parlement, puisque la loi (d'après Verböczy) lie le roi lui-même.

Sous le règne des Habsbourg, malgré les efforts ardu de l'absolutisme, renouvelés de temps à autre, jamais le droit du Parlement de participer à la création des lois, ne fut mis en question.

La meilleure preuve en est fournie par l'histoire de l'Acte XXII. en 1604 ; cet acte fut ajouté arbitrairement aux décrets du Parlement par le roi Rudolph. Après le succès de l'insurrection d'Etienne Bocskay, l'article I. de la Paix de Vienne déclara que l'acte en

question serait aboli, ayant été enregistré sans le consentement de la Diète.

La compétence du Parlement s'étend sans restriction ni exception à toutes les affaires de l'état ; aucune des affaires de l'état ne saurait être soustraite à sa compétence. Il n'y a pas de prérogatives absolues ni de droits réservés sur lesquels le Parlement n'ait une certaine influence. Le caractère constitutionnel des droits souverains "transférés" exclue entièrement l'idée de toute espèce de droits réservés.

Les prérogatives royales sont constituées et limitées par la législature. Cette conception de la loi nationale est exposée dans l'Acte XI. de 1714: "A la Cour, la Reine bénéficiera de l'aide et des conseils de ses fidèles sujets Hongrois, dans toutes les questions dérivant du pouvoir suprême, conformément à son pouvoir discrétionnaire et à son état royal."

Depuis l'époque du "Taureau Doré" jusqu'à nos jours, nos lois sont formées d'innombrables décrets qui fixent les prérogatives royales et en limitent l'exercice. De même que pour le pouvoir législatif, il en est ainsi du pouvoir exécutif ; en particulier dans les questions concernant la guerre, les finances et la justice qui sont réparties entre le porteur et les membres de la Sainte Couronne. Cette division fut sans doute le résultat d'influences et de dispositions féodales qui l'emportèrent sur le principe d'individualité et ainsi portèrent atteinte au principe de la souveraineté représentant des intérêts nationaux. Mais elle n'alla jamais jusqu'à annihiler l'unité de l'état, personnifiée dans l'idée de la Sainte Couronne. C'eut été la remplacer par le dualisme des droits souverains et des droits législatifs, à l'exemple des monarchies patrimoniales de l'Occident.

Le développement de la théorie de la Sainte Couronne, amena d'importantes modifications, en particulier en ce qui concerne l'administration des finances. Le domaine et les revenus royaux sont actuellement la propriété de la Sainte Couronne, et le roi ne peut plus en disposer librement et absolument. Ainsi se développa le principe de l'inaliénabilité des terres de la Couronne. En outre, tout ce que le roi peut réclamer sans le consentement de la Diète, ce sont les anciens revenus du Trésor Royal, auxquels se rattachent, de temps immémorial, les revenus de la Monnaie et ceux qui sont connus sous le nom de "Droits de la Porte" (*lucrum cameræ*). Dans le cas d'une taxe de guerre exceptionnelle (*contributio, dica*, or *subsidium*) cet article de loi a été maintenu dès l'origine ; que le roi ne peut imposer ni lever d'impôts sans le consentement de la Diète. C'est au roi et au parlement réunis, c'est-à-dire au *totum corpus Sacræ regni Coronæ*, de fixer l'objet de l'impôt, d'en déterminer le montant et les exemptions et souvent le mode de levée ; l'article I^{er} du Décret de 1504 entoure de garanties spéciales ce droit si important de la Diète, qui

aujourd'hui est à la base de la loi connue sous le nom de "loi du budget."

Si un comté consentait à ce que le roi lève des taxes que la Diète n'aurait pas sanctionnées, les nobles de ce comté seraient exclus à perpétuité de l'assemblée de la noblesse.

Depuis cette époque, le droit de la Diète de voter les impôts n'a jamais été mis en question.

De même en ce qui concerne l'administration de la justice et le gouvernement, plus le temps passe et plus radicalement s'évanouit le caractère d'une administration exclusivement royale. Les membres de la Sainte Couronne y sont une part toujours grandissante. Les membres du Conseil Privé, du Conseil Royal restreint, et des Tribunaux Royaux, doivent leur situation, acquise peu à peu, non seulement à la confiance du roi, mais à la Diète qui les y a appelés. Le plus haut fonctionnaire du gouvernement, l'Electeur Palatin, qui est appelé à sa fonction par les volontés unies du roi et de la Diète, est d'une manière spéciale, l'employé de la Sainte Couronne; c'est d'elle qu'il tient son pouvoir et l'autorité qu'il reçoit pour défendre également les droits du porteur et des membres de la Sainte Couronne, aussi bien que pour représenter, comme distincte du roi, la nation. L'élection du Palatin est la conséquence naturelle de la théorie de la Sainte Couronne. La même remarque s'applique aux Gardes de la Couronne, eux aussi fonctionnaires de la Sainte Couronne, et nommés également par les volontés unies du roi et de la Diète. Cette institution d'un caractère particulier n'a pas son équivalent dans les états de l'Occident.

L'histoire de la Constitution Hongroise au Moyen-Age nous instruit en outre d'une évolution qui fut des plus heureuse, en ce qu'elle assura l'influence la plus étendue sur le pouvoir exécutif. D'après l'article XXIII. du Décret de 1298 ("Loi de Conseil" du Roi André III.) le roi est tenu de maintenir à la Cour deux évêques alternativement pendant trois mois consécutifs, avec un nombre égal de nobles, élus au Conseil par la Diète. Si le roi ne se conformait pas à cette disposition, toutes les décisions prises en l'absence du dit Conseil, qu'il s'agisse d'importantes donations ou de nominations à des charges, seraient considérées comme non-obligatoires.

Cette "Loi du Conseil" du roi André III. ne saurait en aucune façon être regardée comme une imitation des lois promulguées par les Conseils de l'Europe occidentale. Elle se rapproche bien plutôt de la notion de responsabilité ministérielle, que des Conseils élus des états de l'Europe occidentale, tels qu'on en voit en Angleterre et dans les états d'Aragon et de Castille. Chez aucun d'eux nous ne trouvons ce principe posé: que la validité des actes royaux dépend de la co-opération du Conseil.

La nation Hongroise fut la première à découvrir une méthode de contrôle du pouvoir royal, méthode qui est à la base des gouvernements ministériels représentatifs de notre âge.

Le deuxième principe de cette forme de gouvernement est le suivant : Les conseillers du roi sont responsables, non seulement de fautes dans l'accomplissement de leurs devoirs officiels, tant au point de vue de la violation de la loi que politiquement, si l'acte était contraire aux intérêts de la nation. Ce principe ne fut établi définitivement et complètement qu'au bout de deux siècles, lors de la "Loi de Conseil" du roi Wladislaus II. (Décret de 1507).

En Angleterre, la même évolution se produisit dans des circonstances plus favorables ; le Conseil Privé (ou *continu*) était choisi dans le ministère responsable ; ainsi fut formé le système parlementaire de gouvernement qui a à sa base le principe de la responsabilité ministérielle. L'évolution de la Constitution Anglaise est sans aucun doute la plus complète ; car avant Edouard III. les rois d'Angleterre opposaient une résistance continuelle et triomphante aux demandes d'élection des conseillers royaux et fonctionnaires publics. En Hongrie, la plus importante acquisition de la Diète, le droit d'élection (ou du moins de co-élection) des conseillers royaux, fut néfaste dans la suite, car elle eut pour conséquence l'affaiblissement de l'autorité royale et subordonna le roi à la suprématie des factions, dans la Diète.

Mais après le désastre de Mohács le Conseil Royal cessa complètement d'être le facteur de restriction dans le pouvoir exécutif du roi. La théorie de la Sainte Couronne demanda avec d'autant plus d'insistance dans le Palatinat—en particulier en ce qui regardait le rôle du Palatin comme représentant nécessaire du roi pendant ses absences du pays—que la nation, c'est-à-dire tous les membres de la Sainte Couronne agissent en qualité de pouvoir exécutif, et empêchent ainsi l'usage arbitraire de la Couronne.

L'influence de cette ancienne institution constitutionnelle de la Hongrie fut démontrée encore par l'établissement d'un ministère responsable ainsi que le prévoit l'acte III., 1848, par. 2 : "Lorsque sa Majesté est absente du pays, le Palatin et Lieutenant Royal (*Statthalter*) remplit avec une autorité plénière les fonctions du pouvoir exécutif dans la Hongrie et ses provinces, au nom de l'unité de la Couronne et du Royaume."

En 1867, la fonction du Palatin fut suspendue pour une période indéfinie.

Un autre disposition d'une haute importance de la Constitution Hongroise, disposition dont l'objet est de limiter le pouvoir exécutif du roi, c'est l'autonomie des comtés. De même l'idée des "Communes de Comtés" (*universitas nobilium*) fut fondée sur le principe de

l'autorité de la Sainte Couronne. Les Communes de Comtés dont les droits équivalent à ceux des Comtés Anglais, d'une part remplissent leurs fonctions comme communes nobles, sur le principe de la transmission, par l'état, du pouvoir exécutif, qu'elles exercent indépendamment, dans la limite de leurs frontières, par l'intermédiaire de leurs membres ; d'autre part, elles conduisent leurs affaires, en toute indépendance, dans les limites de la loi, et cela constitue bien l'autonomie véritable.

L'autonomie des comtés atteignit l'apogée de son importance constitutionnelle quand ils en vinrent à considérer qu'il était de leur droit et de leur devoir d'exercer un contrôle sur le gouvernement central, en ce qui concerne l'usage légal de la Constitution, et de refuser l'exécution des ordonnances d'état non-constitutionnelles. Les Comtés revendiquèrent le "Droit de Remontrance" sur la base de l'Acte XXXIII. de 1545 (découvert parmi d'autres principes de Loi nationale) contre les ordonnances royales illégales. S'ils n'avaient pas obtenu le résultat désiré ils se seraient réfugiés dans une autre mesure, *vis inertiae*, ou la résistance passive, retardant par là l'exécution de l'ordonnance illégale.

Tout Comté, en sa qualité de Commune noble, de Commune des Membres de la Sainte Couronne ayant à sa tête le Lieutenant Royal (le représentant du Roi), représente tout l'ensemble (le corps) de la Sainte Couronne ; elle est comme une image de l'état en miniature. Elle participe à la puissance, et en sa qualité d'organisme complet, elle participe aussi, d'une façon indépendante, à la vie de la Sainte Couronne.

La mise en pratique de la théorie des droits nationaux de la Sainte Couronne, et le droit de possession qui s'y rattache donna aux villes de Hongrie une importance légale très grande en leur assurant les droits et les privilèges d'un état du Royaume.

Grâce à leurs droits de libre possession, les villes devinrent des personnalités nobles—des membres de la Sainte Couronne—et comme telles, elles participèrent à l'exercice du pouvoir public appartenant à la Sainte Couronne. De fait, depuis le règne du roi Sigismond, elles ont d'une façon permanente été représentées à la Diète. Elles sont, il est vrai, plus dépendantes de la Sainte Couronne que les autres nobles. Cette plus grande dépendance se manifeste en particulier dans le paiement de certaines taxes de propriété au représentant du pouvoir royal, taxes qui ne pouvaient être levées sur les autres nobles. Les villes libres royales sont la propriété de la Sainte Couronne : *bona et peculia Sacræ regni Coronæ*.

Sur l'état de membre de la Sainte Couronne—par conséquent sur l'ensemble de la noblesse de la ville—se fonde aussi la situation légale des citoyens de la ville. Le citoyen ordinaire n'est pas

directement membre de la Sainte Couronne ; il n'est pas noble et ne participe pas à la liberté de la noblesse, sauf à celle d'une ville particulière ou à moins d'un libre droit de cité. Cette organisation n'a pas non plus son équivalent dans les constitutions des états de l'Occident.

Du moment que la nation Hongroise regardait la Sainte Couronne comme le symbole de l'état, et voyait personnifié en elle le pouvoir suprême de l'état, cet axiome légal s'imposait que le couronnement impliquait nécessairement la propriété constitutionnelle du pouvoir royal.

Une loi prescrivant le couronnement était superflue. Ce qui la remplaça efficacement, ce fut l'intelligence active de la loi dont la nation fit preuve, considérant que la légalité du pouvoir royal dépendait du couronnement. Par le décret de 1687 et la Pragmatique Sanction de 1723, la nation Hongroise, il est vrai, renonça à ses droits à l'élection du roi en faveur de la succession par primogéniture de la Maison de Habsbourg. Néanmoins, l'héritier apparent, devant la loi, ne tient son pouvoir que de la Sainte Couronne. L'acte II. de 1687 aussi bien que la Pragmatique Sanction contient cette disposition nettement indiquée que le roi doit être couronné avant de pouvoir mettre à exécution les "diplômes de garantie" ou prêter le serment de fidélité à la Constitution.

Sans le couronnement, il n'y a pas de souverain légitime, pas d'autorité légale, car (d'après Verböczy) il n'y a pas d'obéissance obligatoire, les membres entièrement libres de la nation, les nobles, n'étant engagés qu'envers le pouvoir d'un roi légalement couronné (*rex legitime coronatus*).

D'après cette conception politique primitive, qui est aussi exposée dans l'acte III. de 1790, le couronnement doit avoir lieu, sans opposition (*inomisse*) et dans l'intervalle de six mois après l'accession du roi au trône.

Pendant cet intervalle, le roi par hérédité (*hæreditarius rex*) n'a que l'exercice d'un pouvoir circonscrit. Le droit de conférer des privilèges, qui comprend—d'après une ancienne loi hongroise—la sanction des lois, n'appartient qu'à un roi légalement couronné. Si l'on laisse expirer l'intervalle prescrit par la loi pour le couronnement, il y a rupture dans la continuité de la loi : les actes et ordonnances du roi héritier sont nuls et vains du point de vue de la loi nationale. Il n'a en conséquence ni l'autorité pour sanctionner les lois, ni sous aucune forme légale, l'exercice du pouvoir suprême.

A l'institution du couronnement se rattachent étroitement deux importantes garanties : le serment de fidélité à la Constitution et le "diplôme de garantie" ; la première représentant la garantie religieuse,

l'autre la garantie administrative (*documentaire*) de la juridiction constitutionnelle de l'état Hongrois.

Le couronnement doit avoir lieu devant la Diète, convoquée à cet effet. De plus, un des articles fondamentaux de la loi hongroise ordonne que, au couronnement, on se serve de la Sainte Couronne de St. Etienne. Dans la pensée du peuple, le "mystère," c'est-à-dire l'effet constitutionnel du couronnement, est lié à la Sainte Couronne. C'est ce que prouve suffisamment l'histoire du couronnement d'André III., de Charles Robert, Wladislaus I., et Mattheas I.

Dans la Sainte Couronne se trouve personnifiée pour ses membres, l'unité politique du Royaume de St. Etienne, comprenant aussi les territoires adjacents, car ceux-ci sont également membres de la Sainte Couronne.

De même qu'il n'y a qu'une seule couronne, symbole du pouvoir suprême et personnification de son possesseur, de même il n'y a qu'un pouvoir royal uniforme. Le couronnement, le serment du couronnement, le "diplôme de garantie"—tout cela est un tout uniforme pour le royaume Hongrois tout entier; de même, le droit de cité dans l'état Hongrois, est également partout uniforme.

Les mille ans d'existence de la nation Hongroise comme état politique organisé sont indissolublement liés à la Sainte Couronne, et l'indépendance constitutionnelle et internationale du peuple Hongrois demeurera ou tombera avec la Sainte Couronne. C'est sans doute la conscience que le peuple a de ce lien qui explique le puissant sentiment monarchique des Hongrois—sentiment qui ne se manifeste certainement avec cette vivacité dans aucune autre nation de l'Europe. La nation Hongroise voit dans la Sainte Couronne sa plus haute garantie—le Palladium de sa vie et de sa liberté constitutionnelles.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LE RÔLE DE LA RUSSIE DANS LE RAP- PROCHEMENT DE L'OCCIDENT ET DE L'ORIENT

Par le Dr. ALEXANDRE YASTCHENKO,

Professeur de Droit à l'Université de Dorpat, Russie.

I

LA longue lutte des mondes occidental et oriental, qui traverse l'histoire, n'est pas une simple animosité de deux races; il s'agit ici de la collision de deux différentes façons de vivre, de deux systèmes idéologiques. Nous avons beau rapprocher l'Orient et l'Occident;

nous voyons toujours en eux quelque chose d'étranger l'un à l'autre, quelque chose de profondément adverse et parfois hostile.

Cette différence est fondée sur la mentalité des races, sur la disposition des esprits. Les peuples organisent leur vie et disposent, leurs rapports sociaux selon la façon dont ils envisagent le sens de leur existence. Sans doute, le fond général de la psychologie humaine est partout le même, commun à toutes les races (la garantie de la pacification définitive de l'humanité et de son unification repose justement en cela); tous les peuples sont sociables, tous cherchent également leur bonheur, seulement ils le comprennent de façon différente. Le contraste entre l'Orient et l'Occident se fait sentir dans le domaine le plus élevé de leur idéologie, dans leurs dernières réalisations à comprendre leur vie et l'existence du monde. Mais quand nous abandonnons les limites de la haute vie spirituelle, le domaine des plus parfaites expressions d'esprit de race, et descendons dans la sphère inférieure de la vie matérielle, nous trouvons une minime différence entre eux, et cette différence est souvent accidentelle, en détails extérieurs, non intérieure et non essentielle. Nous trouvons, en Orient comme en Occident, les masses du peuple, vivant de la vie à demi-consciente de l'existence sensuelle et presque animale; nous voyons qu'il n'y a pas de différence essentielle entre le matérialisme sceptique européen et le positivisme chinois, entre la libre-pensée et l'irréligion en Occident et l'indifférence pour la foi propre aux masses chinoises—leur égale capacité d'accepter les cultes les plus divers.

Mais si nous nous tournons vers le domaine des plus hautes productions de l'esprit, nous pouvons tout de suite constater en Orient la tendance ancienne vers un universalisme négatif de la conscience morale. Déjà, à l'aube même de la civilisation orientale, nous rencontrons les deux systèmes de philosophie pessimiste de Çakyamouni et de Lao-tseu. Le monde extérieur, les phénomènes physiques, la conscience individuelle avec ses chagrins, ses joies et ses espoirs, tout cela est illusoire et fallacieux; et toute division des hommes est aussi imaginaire; il n'y a de vrai que l'amour, la sympathie, la commisération universelle qui animent tout ce qui est vivant; le monde visible, réel, est inadmissible comme un mirage; la vie matérielle est niée dans ses fondements. De là découlent l'ascétisme et la prédication de la charité universelle. La philosophie de ces deux pessimistes entraine dans les systèmes religieux du bouddhisme et du taoïsme.

En même temps que l'universalisme négatif du bouddhisme est propre à l'Orient dans la région de la pure conscience religieuse, l'idée d'ordre, comme idéal de la constitution sociale, lui est familier dans le domaine des convictions sociales. La société est comprise, non

comme une chose courante, changeante et évolutive, mais comme un équilibre immobile, comme un ordre enfermé dans les limites éternelles. Cette exagération de l'idée d'ordre comme d'un fondement social, est unie en Chine à un culte exclusif du passé ; ce culte du passé dans le confucianisme devient le véritable culte des aïeux. Mais quand tous les rapports sociaux sont ordonnés une fois pour toutes, quand les ancêtres morts dominent la vie actuelle, la personne individuelle disparaît dans l'espèce et le principe social triomphe définitivement sur le principe individuel. L'adoration exclusive du passé conduit au mépris pour le présent et nécessairement à la négation de l'avenir.

Le caractère fondamental et général de l'esprit oriental apparaît dans son détachement de la vie et dans son penchant pour la connaissance exclusivement mystique du monde.

En opposition à l'Orient, l'Occident, peuplé par la race aryenne, est enclin depuis un temps immémorial à l'esprit païen, au culte des forces vivantes de la nature extérieure. L'acceptation du monde est aussi caractéristique pour l'Occident que son inadmission pour l'Orient. L'Aryen se plaît dans le monde changeant des phénomènes physiques, il ne mortifie pas sa chair, mais il l'aime et la pare. Il croit naïvement à la réalité de ce monde resplendissant de vives couleurs et plein de sons harmonieux. Il vit du présent, et le culte du passé lui est étranger ; son regard est toujours tourné vers le présent. De là viennent ses victoires sur les forces de la nature matérielle, toutes les merveilles de la technique et des soi-disant biens de la civilisation.

Non seulement le présent, dans le sens étroit du mot, mais aussi son autre expression, l'avenir, attire l'homme de l'Occident. Sa mentalité est imprégnée d'idées de progrès, de développement, d'évolution. Tout est sujet à l'amélioration et par conséquent à la réforme et à la destruction. Ce progrès se fait sous l'action des forces individuelles ; l'ordre social n'est pas un mécanisme immobile, mais un corps organique, où continuellement passe une évolution dynamique. Le principe collectif n'opprime pas l'individualité et la personnalité aspire toujours à l'affirmation de sa puissance.

L'esprit européen, en général occidental, est caractérisé par son réalisme et son inclination vers le positivisme ; dans la connaissance du monde il se fie, avant tout, à ses sens et à sa raison discursive ; par cela il est enclin en philosophie vers le rationalisme et l'empirisme ; même en religion il tend vers une explication rationaliste des mystères divins ineffables et il essaye même de comprendre rationnellement le christianisme mystique dans le protestantisme.

Cependant la vie mystique n'est pas complètement inaccessible

au monde aryen : il a accepté plus d'une fois les créations mystiques orientales ; mais conformément à son caractère pratique et vital, il aspire à apporter même dans le mysticisme la plus grande clarté de la conscience, la plus grande précision, et l'ordonnance. Le christianisme catholique est une semblable élaboration aryenne de mysticisme religieux oriental. Même actuellement, malgré le retour à l'ancienne mentalité païenne, nous voyons encore en Europe une opposition vitale de christianisme médiéval contre la renaissance païenne.

Aussi peut-on remarquer dans le siècle dernier une extension d'esprit bouddhiste oriental, non dans la forme directe de la religion bouddhique, qui elle-même s'éloigne beaucoup de l'esprit vraiment détaché de son fondateur, mais dans la forme de l'extension des convictions pessimistes, qui ont assuré le succès des philosophies des Schopenhauer, des Nietzsche, des Guyau. Dans cette note nouvelle on peut déjà percevoir l'abnégation de la vieille allégresse aryenne, royale et dominatrice.

II

Par l'arrêt du destin, la Russie est placée au carrefour de l'Orient et de l'Occident ; c'est dans ce fait qu'il faut rechercher les conditions de son histoire ; cette situation lui impose de lourds devoirs et en même temps une haute mission. Toutes les souffrances, les pénibles discordes, les troubles et les efforts continuels qui remplissent la vie du peuple russe, comme aussi ses réalisations et ses conquêtes, sont les résultats de cette situation intermédiaire.

Dans le grand combat entre le génie oriental et occidental, le rôle de conciliateur incombait naturellement à la Russie. Ce rôle synthétique de la Russie dépend de sa double nature, de son profond dualisme. Les deux éléments hostiles, oriental mongol et occidental aryen, confluent dans la Russie ; elle est le véritable Janus à double face ; l'Europe et l'Asie poursuivent dans son sein leur querelle séculaire, et son blason Impérial, l'aigle à deux têtes, symbolise, on ne peut mieux, ce dédoublement du principe politique russe. Ce blason même, porte sur la poitrine de l'aigle le symbole de la victoire finale sur ce dualisme : Saint Georges terrassant le dragon (le vieux blason de Moscovie).

Depuis le commencement, l'histoire russe est remplie par les luttes d'Orient et d'Occident.

Les tribus russes eurent sans cesse à compter avec les peuples orientaux, les Huns et les Avars, déjà à l'époque où l'état russe n'était pas encore formé, du IV^{ème} au VII^{ème} siècle. Ensuite vinrent les Khosars et les Petchenegues. Saint Vladimir, qui introduisit le christianisme, construisit des forteresses à la frontière méridionale

contre les peuples asiatiques. Après Jaroslaw le Sage les Polovetzts apparaissent, et durant deux siècles attaquent la terre russe. Enfin, au milieu du XIII^{ème} siècle un choc furieux se produit et la domination tartare est établie pendant deux siècles. A partir du tzar moscovite Ivan III., un fort mouvement inverse de la Russie commence sur les peuples asiatiques. Le steppe est sans bornes ; ses limites se perdent dans l'horizon infini ; les frontières de la Russie reculent toujours jusqu'au moment où enfin les cosaques russes apparaissent sur les bords du Grand Océan. Au XVIII^{ème} siècle la Crimée et la Nouvelle Russie sont conquises, au XIX^{ème} le Caucase et le Turkestan. Toute l'histoire millénaire de la Russie s'est passée dans de lourdes guerres continuelles avec les nomades et les états orientaux. Cette longue communion sur les champs de batailles imposa involontairement à la Russie une certaine empreinte orientale ; un grand nombre de peuples orientaux sont devenus ses sujets ; ses frontières politiques touchent pour la plupart la Turquie, la Perse, la Chine.

Mais en même temps la Russie aspire de toute son âme vers l'Europe. Elle a adopté le christianisme de Byzance ; pendant longtemps elle a fait le négoce avec les villes libres hanséatiques ; après les réformes de Pierre le Grand, elle est entrée avec résolution sur la voie de l'eupéanisation complète ; des réformes constitutionnelles et administratives sont réalisées dans l'esprit de la politique européenne ; de grands efforts sont faits pour l'assimilation de la science occidentale ; son art, fleuri d'une floraison luxueuse de source populaire, est entré complètement dans la voie de l'esthétique européenne et a pris part à la marche générale de l'histoire artistique de l'Occident. Tous les mouvements scientifiques, philosophiques, politiques et sociaux de l'Occident trouvent le plus vif retentissement en Russie, et l'histoire de sa civilisation ne peut être séparée de l'histoire générale européenne.

Ces deux principes antagonistes sont la cause de cette lutte douloureuse, morale et politique, qui caractérise l'histoire moderne de la Russie. D'un côté apparaît un véritable principe asiatique d'ordre politique immuable, d'ordre à tout prix. C'est le mouvement réactionnaire. Ses théoriciens exposent le pur idéal oriental d'un état absolu, où le monarque est non seulement un dépositaire du pouvoir, divin en son principe, mais lui-même un lieutenant de Dieu. La doctrine d'autocratie de ces idéologues approche tout-à-fait de la théorie chinoise d'un empire céleste immobile, où l'empereur est considéré comme le fils du ciel. L'Etat, l'organisation politique, est compris ecclésiastiquement, c'est-à-dire est divinisé, ce qui au point de vue chrétien est blasphématoire. La société est comprise conformément à l'idéologie orientale, comme

un équilibre définitif et immuable des rapports donnés. Tout doit être régulier comme dans une ruche d'abeilles, l'ordre doit régner partout et la suite des générations nouvelles ne doit représenter qu'une série d'épreuves stéréotypes.

L'abnégation complète et la crainte du progrès, l'absolutisme politique illimité, tout cela n'est qu'une expression éclatante de l'élément oriental. La religion même, dans ce cas, est une religion aveugle, traditionnelle, presque non-chrétienne, mais polythéiste, car les saints, les icônes, les rites, perdent leur signification des symboles et des moyens et deviennent des idoles et des buts.

Comme couleur complémentaire à cette divinisation de l'Existant, apparaît un autre mouvement, radicalement adverse, irréconciliablement hostile—mais de même source et en somme de même esprit—le mouvement nihiliste. Le nihilisme suit, ainsi qu'une haute note d'accompagnement, l'absolutisme. Sa nature est purement orientale et complètement étrangère à l'esprit occidental aryen. Cette négation de toutes les valeurs absolues, cette tendance à tout détruire, réfuter toute autorité, est vraiment bouddhique; ce monde imparfait, toutes ses conventions illusoire, toutes ses complexes juxtapositions sociales et psychiques sont maudits avec une surexcitation orientale, mystique, sombre et sans lumière. Cette inacceptation bouddho-nihiliste du monde se révèle comme un balbutiement dans plusieurs sectes mystiques populaires; elle apparut sans reconnaître sa nature véritable, dans l'anarchisme révolutionnaire; elle posa son empreinte même sur le monde intellectuel de génies tels que Léon Tolstoï.

Nous avons exposé les deux plus expressives manifestations idéologiques de l'élément oriental dans la nature russe, qui sont absolument étrangères au monde occidental. Mais l'élément occidental se manifeste aussi dans la nature russe.

Si les tendances absolutistes mongoliennes et nihilistes bouddhiques ont trouvé leur place principalement dans le gouvernement et dans le peuple, la classe moyenne, "soi-disant intellectuelle," montre un penchant exagéré pour les principes occidentaux par excellence: négation de la foi religieuse et de la connaissance mystique, admission exclusive de la science, foi dans le progrès, positivisme et rationalisme, limitation des buts humains à l'organisation du Royaume de Dieu sur la terre seulement. Ce courant est bien caractérisé par le nom de religion de l'humanité, de divinisation de l'homme.

Cette tendance occidentale, chassant de la vie tout principe divin, apparaît comme profondément athéiste: la religion est un préjugé, les pénétrations mystiques dans le mystère du monde n'existent pas, le pouvoir est une création des hommes eux-mêmes; de là

le principe démocratique de la souveraineté populaire, de là la morale de l'utilitarisme, c'est-à-dire de l'égoïsme maquillé, de là l'idée de la lutte des classes et de l'égoïsme social, de là le mépris de toute tradition, de toute forme établie de la vie, de là, enfin, l'inclination exclusive vers l'éducation purement intellectuelle.

Mais le courant occidental, parti du côté opposé de l'orientalisme (si on peut ainsi nommer l'absolutisme et le nihilisme), après avoir fait le tour complet de l'évolution en est arrivé aux mêmes résultats : la négation du sens de la vie. L'existence du monde, privé de la fin divine, est absurde ; l'existence de l'homme, de ce phénomène fortuit, temporel et mortel, est absurde ; toute morale est absurde, car elle n'est fondée sur rien ; la société elle-même est absurde, car elle est condamnée à la disparition comme chaque être individuel et ne porte en soi aucune valeur intrinsèque éternelle, comme tout dans ce monde prédestiné à l'éternelle destruction et dépourvu de tout souffle divin.

Ainsi les courants occidental et oriental se rencontrent dans leurs dernières conclusions extrêmes, mais le résultat est absolument négatif, il mène à la destruction du sens de la vie et on n'y trouve pas la synthèse recherchée.

Cependant la synthèse existe, elle s'est formée plus d'une fois et on en trouve souvent les indices dans l'histoire de l'esprit russe. Les slavophiles s'en sont déjà inspirés. Généralement les slavophiles sont opposés aux "occidentaux" (ainsi qu'on nomme en Russie les partisans de la civilisation occidentale), tout-à-fait à tort, à notre avis : la véritable lutte se passe entre les absolutistes et les démocrates, entre les réactionnaires et la classe intellectuelle radicale ; ces deux partis sont unitaires dans leurs principes. La doctrine des slavophiles combattit du premier moment à deux fronts, contre la fausseté relative de ces deux courants ; elle est profondément dualiste et synthétique dans son fondement.

Sans doute, un certain exclusivisme n'est pas étranger aux slavophiles ; ils eurent beaucoup d'orgueil national ; ils eurent peut-être le juste point de vue sur le grand rôle de la Russie, mais ils n'eurent pas la connaissance suffisante du caractère synthétique de ce rôle.

Il faudrait opposer comme deux éléments adverses, non l'Occident à la Russie (ce que les slavophiles ont fait), mais l'Occident à l'Orient ; il faudrait comprendre la Russie, comme étrangère et propre en même temps à l'élément oriental et à l'élément occidental dans leurs abstractions. La faute des slavophiles fut de creuser un abîme là où il n'y en avait pas, et où il ne doit pas y en avoir. Ils ont eu tort de soutenir, que l'esprit européen est exclusivement propre à la tendance positiviste, matérialiste et destructive. Ils ont vu la

destinée de la Russie dans la réalisation de l'idéal chrétien, mais ils ont oublié que la grande synthèse du christianisme fut élaborée par l'Europe et que si l'Europe actuelle commence à s'en séparer dans un développement étroit des anciens principes "renaissants," aryens, et païens, elle ne l'a pas complètement oubliée et qu'elle porte encore en elle le Dieu chrétien vivant.

Mais les slavophiles, et le plus profond parmi eux, W. Soloviev, comprirent avec raison que la grande synthèse des réalisations universelles est donnée dans le christianisme régénéré. Nous avons dans le christianisme un universalisme non négatif, mais positif. Le christianisme, comme le bouddhisme, ne reconnaît la valeur absolue que de la vie éternelle et ne voit l'idéal moral que dans l'amour universel, mais conformément à l'esprit aryen il ne nie, ni le monde corporel et temporel, ni le travail humain : l'idée aryenne de progrès et d'affirmation individuelle se manifeste dans la reconnaissance du Royaume de Dieu (le domaine de la véritable vie éternelle), non comme une chose donnée, mais comme le grand but du travail collectif de l'humanité, de l'action de l'église œcuménique ; l'idéal de charité universelle est aussi compris comme un idéal de l'amour actif, se réalisant dans le travail historique de toute l'humanité à travers les formes sociales successivement remplacées. Le christianisme indique les moyens d'atteindre le but éternel dans la vie temporelle. Le christianisme est une foi non seulement dans l'immortalité de l'âme, mais aussi dans la résurrection de la chair. La matière et l'esprit se concilient dans une synthèse. L'histoire humaine et le Royaume de Dieu ne sont pas deux choses opposées, mais elles sont interdépendantes et solidaires. L'histoire est un progrès au point de vue du christianisme. La philosophie chrétienne est une philosophie évolutionniste, mais avec cette grande différence sur la philosophie "évolutionniste," au sens étroit du mot, qu'elle sait le but final de cette évolution et tend à la guider.

Le génie russe a toujours, dans ses plus hautes manifestations synthétiques, concilié l'Orient et l'Occident, tel en politique Pierre le Grand, en poésie Pouchkine, en philosophie Soloviev, dans le domaine religieux et moral Tolstoï.

Léon Tolstoï, en particulier, fut un exemple très caractéristique du double caractère de l'âme russe, unissant l'Orient et l'Occident : la non-résistance au mal par la force, la charité universelle, le refus des biens extérieurs—sont de caractère oriental ; le christianisme, la foi dans l'immortalité, le travail actif pour l'amélioration de l'humanité—sont de caractère occidental. Le monde spirituel de Tolstoï, insuffisamment équilibré, est caractéristique en général pour la compréhension de la vie russe.

III

Si le péril jaune est ordinairement très exagéré, il ne faut pas en conclure qu'il n'existe pas et qu'il n'y a pas de question d'Extrême Orient. Il est ridicule et dangereux dans les questions de politique, surtout de politique mondiale, de se placer à un point de vue sentimental, douxereux et naïf, et de déclarer le but désirable déjà atteint. Il ne faut pas faire du principe théorique d'égalité et de fraternité de toutes les races la conclusion hâtive vers leur égalité réelle au moment présent, et vers l'existence de sentiments fraternels dans leur rapports mutuels. Affirmer cela serait aller contre les faits indiscutables de la réalité. Ce serait une légèreté impardonnable de la part de chaque ami sincère de l'humanité, de ne pas voir la différence profonde qui sépare en ce moment les races jaunes et blanches, et la possibilité, à cause de cette dissemblance, de luttes et d'hostilités entre elles.

Nous pensons que l'acceptation du principe radical pacifiste sur le désarmement général ne résoud pas la question des races; non parce que nous considérons comme vraies les opinions des penseurs qui croient à la valeur absolue de la guerre, trouvant en elle le caractère mystérieux et mystique, qui satisfait le désir de sacrifice et de rédemption si profondément imprégné dans la nature humaine; mais parce que nous pensons, que quand il s'agit de la sauvegarde des grandes valeurs, la guerre est nécessaire et divine et que son refus serait en ce cas une pusillanimité indigne et une lâcheté.

Mais la lutte des races et les guerres sont des choses anormales; elles doivent être surmontées. Cela peut se faire non quand elles seront radicalement niées, mais quand elles seront graduellement rendues inutiles. Les rapports entre les races doivent être organisés et régularisés et les races doivent entrer, comme des membres organiques, dans la vie unique de toute l'humanité. Le commerce international unit les hommes et les peuples chaque année davantage. La fusion des races est inévitable, que nous le voulions ou non; mais toutes les mesures doivent être prises pour que cette fusion soit le plus possible adoucie.

L'Orient se caractérise par le culte exagéré du passé, par la négation du monde et par l'idée du Nirvâna; l'Occident, par un culte non moins exagéré de l'avenir et par l'acceptation du monde tel qu'il se présente à nous. L'équilibre est perdu des deux côtés; l'oubli des droits du progrès en Orient conduit vers la stagnation, la décadence, la décomposition et, enfin, vers le mépris pour le passé même, car le passé fut en son temps un progrès, en comparaison des temps antérieurs; car le passé doit toujours de nouveau être reconstruit par le travail vivant des nouvelles générations; l'oubli

des droits du passé en Occident, conduit à une situation telle que la vie a perdu la cohésion d'évolution organique, et est devenue un mirage du cours continu du temps, une pérégrination sans but dans les espaces infinis de l'histoire.

La rôle de la Russie, tel qu'il est compris par la majorité des russes qui pensent, et tel qu'il se réfléchit dans les œuvres politiques et philosophiques des penseurs russes, consiste dans le maintien de l'équilibre au cours de ce processus antagoniste. La Russie, forte de sa doctrine chrétienne, a conscience de porter un haut idéal moral. Le Royaume de Dieu doit être atteint non sur la terre, mais par le travail ici-bas de l'humanité collective, non comme humanité-Dieu, mais comme Dieu dans l'humanité; non par l'action destructive du scepticisme, mais par le travail scientifique au but idéal; la société normale doit être construite, non pour l'existence animale des petits esprits satisfaits, mais pour les fins divines; car la vie normale est une évolution créatrice de nature divine.

La politique de la Russie se détermine par sa situation oriento-occidentale. La Russie eut toujours son rôle historique civilisateur dans l'assimilation des peuples asiatiques à la civilisation européenne. Chacune des grandes races européennes porte la mission de la colonisation de la terre, en première place les anglo-saxons, ensuite les espagnols, enfin les allemands et les français. La Russie l'a remplie dans ses propres limites, transformant dans son sein les éléments orientaux et occidentaux.

Nous n'essaierons pas de rechercher les moyens particuliers de politique pratique, qui pourraient faciliter à la Russie l'exécution de son rôle historique dans le rapprochement de l'Orient et de l'Occident, car c'est la tâche de son perfectionnement national dans toute son étendue. C'est seulement en le poursuivant qu'elle remplira la destinée universelle historique. La Russie ne montrera au monde comment la conciliation de l'Orient et de l'Occident est possible qu'en manifestant chez elle le Dieu vivant.

Quant à ses relations particulières avec l'Orient, l'entente de la Russie et du Japon est naturelle, et non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi dans l'intérêt de l'équilibre mondial. La guerre russo-japonaise fut une erreur énorme, quoique peut-être nécessaire au point de vue historique. Ses résultats bienfaisants se sont déjà manifestés dans la compréhension mutuelle de ces deux pays et dans le rapprochement du peuple japonais et russe. Son effet nuisible fut la fermeture pour la Russie de la sortie vers la mer tiède du golfe de Petchili; cela ne menaçait personne et répondait aux intérêts vitaux de la Russie, donnant ainsi un débouché aux larges espaces sibériens.

La première tâche que doit s'imposer la Russie dans sa politique

orientale, est un rapprochement étroit avec la Chine par les moyens de colonisation active de ses provinces asiatiques, par la construction en Sibérie de chemins de pénétration en Chine. La civilisation orientale n'est pas d'hier à l'étude en Russie, et cette étude doit se poursuivre avec la plus grande énergie. Il faut étudier et comprendre l'âme orientale et son idéal secret. Mais parallèlement à cette étude, la Russie doit propager ses propres doctrines; tous les efforts possibles doivent être faits pour l'expansion de l'éducation scientifique européenne parmi les Mongols, et surtout la prédication du christianisme doit être menée, non comme une entreprise commerciale, mais comme un acte de foi et d'enthousiasme. Cette propagande serait plus efficace si le rêve de plusieurs nobles génies, l'union des églises chrétiennes, s'accomplissait.

Beaucoup de pénibles passages sont encore prédestinés à l'humanité sur la voie difficile vers la cité de Dieu, que nous espérons. L'enthousiasme sacré qui, plus d'une fois déjà, poussa l'humanité à accomplir de glorieux exploits dans la lutte séculaire d'Orient et d'Occident doit aujourd'hui même remplir nos cœurs!

[Mémoire reçu en texte français.]

QUATRIÈME SÉANCE

(PREMIÈRE PARTIE)

PROBLÈMES SPÉCIAUX D'ÉCONOMIE POLITIQUE ENTRE LES RACES

PLACEMENTS ET EMPRUNTS

Par le Dr. ÁKOS DE NAVRATIL,

Professeur d'Économie politique à l'Université de Kolozsvár, Hongrie.

DE toutes les relations économiques qui existent entre les nations et les peuples différents, la possibilité de transférer le capital d'un peuple ou d'une nation dans le système économique d'une autre nation est de beaucoup la plus importante et la plus féconde en résultats. Parmi les facteurs de production de la vie économique, aucun n'est plus important que le capital dont l'activité créatrice se caractérise par la loi de productivité croissante. C'est, en outre, le capital qui semble être le plus mobile des facteurs de production parmi les procédés modernes d'échange et qui, pour passer d'un système économique dans l'autre, possède les formes les plus variées. Le sol s'associe de façon permanente à un système économique qui est sa base naturelle. Le travail, on l'a depuis longtemps reconnu, est d'un transport très difficile. Mais, si le capital ne rencontre pas d'obstacle sur sa route, il s'élance au dessus des frontières qui séparent les nations et même à travers l'océan, partout où il sera d'une plus grande utilité pour le système économique et pour son propriétaire, le capitaliste.

Le but de ces quelques lignes est de faire ressortir la grande importance de cet internationalisme—au sens le plus élevé du mot—du capital, d'en convaincre le premier Congrès Universel des Races et d'en exposer brièvement les conséquences.

A notre point de vue, le transfert du capital n'est pas autant considéré quand il s'agit des divers systèmes économiques nationaux qu'entre races différentes. Chaque transfert de capital est une source

d'enrichissement apportée à un système économique, d'une culture économique inférieure, par un autre système qui est parvenu à un degré plus élevé de culture économique. En ce sens le pays qui est pauvre en capital cherche l'aide du pays plus riche. Et ce dernier, de son côté, cherche l'occasion de procurer à son capital sans emploi un intérêt d'un taux avantageux. Une race inférieure à une autre au point de vue économique, et les peuples de cette race, cherchent les facteurs de production qui leur manquent—le capital—chez les peuples plus riches en capital, c'est-à-dire, pratiquement, chez les races plus évoluées au point de vue économique. Quant à la race économiquement plus élevée, elle se porte volontiers à l'aide de ces derniers avec son capital, même à travers les mers, parce qu'elle obtiendra les avantages les plus fructueux des facteurs de production qu'elle possède en superflu. C'est là une expression très claire de l'internationalisme économique sur la plus grande échelle.

Quand les principales contrées d'Europe établirent des relations avec les pays situés au delà des mers—en d'autres termes, quand se produisirent les premières tentatives de colonisation—se produisit également le premier transfert de capital d'une race aux autres. Cela nous entraînerait trop loin d'approfondir, dans cette brève esquisse, la question de la colonisation même à l'unique point de vue du transfert de capital qu'elle implique. Nous nous contenterons d'avancer, comme un fait indiscutable, que les relations économiques qui se sont établies de façon permanente entre les races plus élevées au point de vue de la culture économique et celles qui en sont encore sur ce point à un degré inférieur—relations que nous appelons colonisation, au sens le plus large du terme—impliquent toujours un transfert considérable des facteurs de production qui se trouvent en superflu dans la nation mère. La culture économique supérieure possède précisément comme signe caractéristique cette richesse de facteurs de production accumulés. Et parmi les facteurs de production, qui semblent s'accumuler en abondance excessive dans cette nation mère et cherchent au loin un meilleur emploi, la première place revient au capital. Les transferts de capital d'une race à l'autre, et particulièrement d'une race occidentale à une race orientale pour l'avantage de toutes deux ne sont guère possibles, l'histoire l'a prouvé, que lorsque leurs relations deviennent l'objet de certains règlements ayant le caractère de lois publiques et assurant ainsi de façon plus certaine la stabilité des relations économiques. Je citerai seulement ici le fait bien connu de ce que l'Inde doit à l'Angleterre ou plutôt aux transferts de capitaux accomplis par l'Angleterre pour ses intérêts anglo-hindous, avec paiement en retour à échéances lointaines ; ces capitaux furent naguère principalement consacrés à la construction des chemins de fer, mais maintenant, depuis que le pays est sillonné

par des moyens de communication modernes, ils servent au commerce, à l'industrie et à l'agriculture de l'Inde. (Voir Anton Arnold, *Das indische Geldwesen unter besonderer Berücksichtigung seiner Reformen seit 1893*, Jena, 1906, et en particulier les pages 77 et suivantes.)

Nous n'avons pas besoin d'autre chose pour prouver que l'influx du capital arrivé de l'étranger dans un système économique qui se trouve à un degré de culture inférieure et qui est, par conséquent, plus pauvre en facteurs de production économique, est d'une grande importance. Le pays neuf acquiert par cet influx ce qui lui manque et ce qui lui enlève la possibilité de pourvoir à sa vie économique et de se hausser à un degré supérieur de culture économique. Que l'influx du capital étranger prenne la forme d'un emprunt international dont l'Etat qui a contracté l'emprunt reconnaît le caractère légal, et que les relations internationales entre l'Etat emprunteur et l'Etat prêteur demeurent semblables, ou qu'au contraire le transfert du capital entraîne quelque changement dans les relations légales des deux Etats, c'est là simplement une question de loi publique, qui est, par conséquent, d'un intérêt moindre à notre point de vue. Il nous suffira d'indiquer très rapidement que dans les transferts de capital d'une race à l'autre il surviendra sans doute des modifications de ce genre dans les relations politico-légales ; c'est-à-dire que le lien plus étroit qui unit les intérêts économiques des deux races sous la forme de colonisation entraînera l'influx du capital venu de la race plus avancée au point de vue économique et au profit de la moins avancée. Mais que le transfert du capital s'effectue sous une forme ou une autre, le fait indiscutable qui demeure c'est qu'il enrichit et influence de façon bienfaisante le système économique qui se trouve avoir ainsi gagné des facteurs de production.

Les adhérents les plus chaleureux eux-mêmes des tarifs protectionnistes, qui prétendent que la production du pays se trouve encouragée dans toutes ses branches par leur politique économique, et dont le but final et l'idéal sont de rendre leur système économique indépendant de l'étranger, ceux-là même admettront facilement que l'isolement économique de leur pays ne pourrait se produire si le capital étranger s'en trouvait également exclu. L'influx du capital étranger fait, au contraire, fructifier la production de chaque nation, de la façon la plus moralement saine et la plus favorable, en lui fournissant le facteur de production le plus précieux et en lui donnant, par conséquent, les moyens de développer ses forces nationales.

Ce que nous avons dit à l'égard des différents pays de culture économique inférieure et supérieure en degré s'applique dans une mesure plus grande encore peut-être partout où existe une différence de culture économique provenant de la race ; nous pouvons, en effet,

affirmer avec confiance que le capital manque davantage encore à une race inférieure au point de vue économique qu'à un peuple, ayant atteint un développement économique moindre, mais appartenant à la même race.

D'après les théories de l'antique thèse économique libérale et orthodoxe, cette proposition n'est pas fondée et la question est en tout cas, superflue. L'école libérale est fidèlement attachée à l'internationalisme économique. Elle enseigne que chaque système national constitue uniquement une partie du système économique international du monde et ne devrait donc pas vivre à l'écart des autres nations. Elle voudrait voir le capital accumulé de la richesse nationale placé dans ces branches de production où le système économique en question est appliqué dans toute sa vigueur et peut, en conséquence, produire avec le plus de profit. Les produits appartenant à d'autres genres peuvent être importés de l'étranger.

Bien qu'à ces principes de l'antique libéralisme économique, le système protectionniste puisse opposer des objections parfaitement valables, ou sinon le système protectionniste, du moins, comme il vaudrait mieux l'appeler, le système de protection du travail et des produits nationaux, je ne puis douter néanmoins que nous soyons tous d'accord pour approuver le principe suivant, qui est également dû au libéralisme économique. Ce principe, le voici : le capital ne va chercher au loin des occasions de production que lorsqu'il ne peut pas les rencontrer dans son pays. Le capital demeure toujours là où il apporte le plus grand profit économique à tous et là où, par conséquent, il sera du plus grand profit pour son propriétaire, en lui procurant l'intérêt le plus élevé.

Je me contenterai de citer ce principe ; il me semble superflu d'en prouver le bien-fondé aux membres de ce Congrès. J'ajouterai seulement qu'ils trouveront dans le numéro d'octobre 1910 de la *Financial Review of Reviews* (*Revue des Revues financière*) un excellent petit article sur ce sujet, sous le titre suivant : "Placements étrangers et Emplois nationaux" dû à la plume de M. J. A. Hobson ; celui-ci s'occupe très à fond et de façon remarquable, dans les limites où il s'agit des conditions britanniques, des raisons qui militent contre les placements à l'étranger. Les arguments de cet écrivain distingué peuvent être recommandés aux adversaires des placements à l'étranger.

J'espère que le premier Congrès International des Races exprimera la plus grande sympathie pour les placements à l'étranger, pendant des périodes plus ou moins longues, et qu'il reconnaîtra en eux l'un des plus puissants moyens de co-opération économique dans des conditions pacifiques entre races d'un niveau économique différent. Espérons également que le Congrès manifesterà son désir de voir les divers états régler leurs situations économiques directement ou

indirectement liées au mouvement international du capital, de façon à accorder la plus entière liberté à un grand mouvement international des capitaux du monde.

[Mémoire reçu en texte allemand.]

LES SALAIRES ET L'IMMIGRATION

Par FRED C. CROXTON, *Washington,*
Expert au Ministère du Travail,

et W. JETT LAUCK, *Washington,*
Inspecteur Principal au Bureau des Tarifs.

Origine et Type industriel des Immigrants.—Pour juger des effets de l'immigration sur les salaires, aux Etats-Unis, il est nécessaire de considérer le pays d'origine des immigrants qui arrivent aux Etats-Unis, et en particulier de noter le changement frappant dans le type des arrivants.

Plus de 70 pour cent des immigrants qui arrivent maintenant aux Etats-Unis viennent des pays du Sud et de l'Est de l'Europe, alors que ces mêmes pays n'en fournissaient pas 20 pour cent il y a vingt ans. Les pays du Nord et de l'Ouest de l'Europe fournissent actuellement 20 pour cent des immigrants, et ils en fournissaient il y a vingt ans plus de 70 pour cent. Ces chiffres n'indiquent pas complètement toute l'étendue du changement parce que l'immigration a considérablement augmenté, le nombre moyen des immigrants arrivant annuellement ayant à peu près doublé pendant les deux dernières décades.

Le tableau ci-dessous montre le nombre d'immigrants arrivés par décade depuis 1820, et la proportion fournie par chacun des pays spécifiés :—

IMMIGRATION AUX ETATS-UNIS PAR DÉCADES DE 1820 À 1910.

(D'après les Rapports de la Commission d'Immigration des Etats-Unis.)

Années finissant le 30 Juin.	Nombre totale d'Immigrants.	POURCENTAGE.		
		Nord et Ouest de l'Europe.	Sud et Est de l'Europe.	Autres Pays spécifiés.
1820-1830	124,640	86.5	3.4	10.1
1831-1840	528,721	92.3	1.2	6.5
1841-1850	1,604,805	95.9	0.4	3.7
1851-1860	2,648,912	94.6	0.9	4.4
1861-1870	2,369,878	89.2	1.6	9.2
1871-1880	2,812,191	73.7	7.1	19.2
1881-1890	5,246,613	72.0	18.3	9.7
1891-1900	3,687,564	44.8	52.8	2.5
1901-1910	8,795,386	21.8	71.9	6.3

Une forte proportion des immigrants arrivant aux Etats-Unis avant 1890, venaient du Royaume-Uni ou de l'Allemagne. Pendant les derniers 70 ans la Norvège et la Suède en ont aussi fourni un nombre considérable. Presque tous les immigrants d'Allemagne, de Norvège, de Suède et du Royaume-Uni, venaient avec l'intention de faire des Etats-Unis leur demeure permanente, et, à l'exception des Irlandais, ce qui les attirait surtout, c'était les possibilités offertes par l'agriculture. Généralement, ils s'occupèrent de la culture du sol, et furent d'importants facteurs dans le développement de la richesse agricole du pays. La faible proportion de ceux qui furent employés dans l'industrie reçurent une préparation spéciale et acquirent de l'expérience dans le genre particulier de travail d'usine ou de fabrique où ils étaient déjà engagés.

Le changement dans l'origine des immigrants a été accompagné d'un changement marqué dans leur type industriel. Avant 1890, les Canadiens Français furent presque les seuls immigrants—à l'exception des Irlandais et de quelques ouvriers habiles appartenant aux nationalités sus-mentionnées—qui occupèrent un nombre considérable des emplois salariés. Mais l'immigration plus récente—celle du Sud et de l'Est de l'Europe—s'engage presque exclusivement dans l'industrie et entre, plus ou moins, en compétition avec les travailleurs qui sont du pays et avec ceux qui descendent d'immigrants antérieurs. De plus, sauf les Juifs Russes, ils sont en grande partie des résidents de passage. Ils sont presque tous des travailleurs sans métier, et réduits, par leurs maigres ressources, à travailler pour n'importe quel salaire et à accepter ce qu'ils peuvent trouver, en fait d'heures, d'hygiène et d'outillage.

L'augmentation dans la proportion des immigrants venus de certains pays du Sud et de l'Est de l'Europe, est considérable. En 1907, l'année de la plus grande immigration, 883,126 personnes, soit presque 70 pour cent des 1,285,349 immigrants vinrent de l'Autriche-Hongrie, de l'Italie et de la Russie. Le nombre annuel d'immigrants de ces trois pays réunis n'avait pas atteint 50,000 avant 1882, et avant 1887 n'atteignit pas 100,000.

Etendue de l'Emploi des Immigrants.—Dans ses recherches sur le problème de l'immigration, la Commission d'immigration des Etats-Unis obtint des informations détaillées sur 619,595 hommes employés dans les principales industries du pays situé à l'est des Montagnes Rocheuses. Sur ce nombre, 346,203—soit 55.9 pour cent—étaient nés à l'étranger.

Parmi les employés de vingt des principales industries, information fut obtenue également quant à la durée de résidence aux Etats-Unis, sur 290,923 étrangers. Sur ce nombre, 116,466—soit 40 pour cent—n'ont pas été cinq ans aux Etats-Unis. Sur le nombre

total des immigrants issus des pays du Nord et de l'Ouest de l'Europe, et du Canada, il y en avait 17·4 pour cent seulement qui étaient aux Etats-Unis depuis moins de 5 ans ; tandis que des travailleurs d'autre nationalités—presque tous du Sud et de l'Est de l'Europe—51·1 pour cent étaient depuis moins de cinq ans aux Etats-Unis. A peine plus d'un tiers du nombre total de travailleurs nés à l'étranger appartenaient aux peuples du Nord et de l'Ouest de l'Europe et au Canada ; tandis que sur les immigrants qui étaient aux Etats-Unis depuis moins de cinq ans, 14·3 pour cent seulement venaient du Nord et de l'Ouest de l'Europe et du Canada. L'accès dans les fabriques et les mines des Etats-Unis d'un nombre aussi vaste d'immigrants, a une influence notoire sur les salaires et les conditions de travail ; ce fait sera mis en évidence dans la discussion de cette question.

Raisons de l'Emploi des Immigrants.—La raison de l'emploi des immigrants récents et salariés, aux Etats-Unis, fut d'abord l'impossibilité où se trouvaient les manufacturiers et les entrepreneurs de mines de trouver ailleurs le travail nécessaire pour répondre aux besoins croissants du pays. Jusqu'à quel point il y eut ensuite un renversement de cause à effet, et dans quelle mesure l'expansion de l'industrie fut stimulée par la possibilité de s'assurer le travail de l'immigrant récent, on ne saurait le dire d'une façon positive. Il y a là matière à réflexion et à controverse, mais on n'a pas, jusqu'à présent de données suffisantes pour formuler une appréciation, même approximative. Quelle qu'ait pu être l'opinion des employeurs sur les avantages de cette catégorie de travailleurs, ils se virent dans la nécessité, soit d'employer le travail des immigrants, soit de retarder les progrès de l'industrie. Ils choisirent la première alternative, et il en est résulté la situation industrielle actuelle.

Il est visible que l'arrivée, dans les mines et les manufactures des Etats-Unis, d'une aussi grande proportion de peuples étrangers, devait avoir des résultats très étendus. On peut considérer brièvement les effets de l'emploi des immigrants Sud et Est européens : (1°) au point de vue des résultats industriels en général ; (2°) au point de vue des travailleurs américains, et des employés plus anciens dans l'industrie. Mais avant d'entrer dans la discussion de ces divers résultats, il est nécessaire, afin de bien saisir toute la situation, de passer brièvement en revue les qualifications personnelles et industrielles des immigrants. En voici un bref exposé.

Caractéristiques saillantes du Travail fourni par les Immigrants récents.—1. Un des traits les plus importants de l'immigration récente, c'est qu'un nombre extrêmement restreint des arrivants ont eu dans leur pays une préparation quelconque aux emplois industriels où ils sont engagés aux Etats-Unis. Le grand nombre est tiré des classes agricoles, inexpertes aux travaux manuels, des pays du Sud et de

l'Ouest de l'Europe. La plupart d'entre eux étaient fermiers ou employés dans des fermes, ou travailleurs sans métier dans leur pays natal. Les Juifs seuls font exception ; trois cinquièmes d'entre eux occupaient quelque emploi manufacturier avant de venir dans ce pays.

2. Les nouveaux immigrants, ne parlant pas l'Anglais et étant, dans une très grande mesure des illettrés, sont peu susceptibles de développer leurs capacités industrielles ou de se perfectionner. A cause de leur vie et de leurs conditions de travail séparées, isolées de la population américaine, ils n'apprennent que très lentement et la langue anglaise et la lecture et l'écriture.

3. Un autre trait important, c'est la condition nécessiteuse de ces immigrants, à leur arrivée dans les agglomérations industrielles d'Amérique. Ceux qui viennent du Sud et de l'Est de l'Europe, ne possèdent généralement plus que quelques dollars quand ils arrivent à leur destination finale, dans ce pays. Pendant les huit dernières années, la moyenne du pécule par personne a été d'environ $\frac{1}{3}$ de celle des immigrants du Nord et de l'Ouest de l'Europe ; en conséquence, ils ont été absolument forcés de se mettre au travail de suite. Leur position ne leur permettait de refuser aucuns salaires, aucunes conditions de travail ; mais il leur fallait trouver du travail et accepter les conditions offertes.

4. Le genre de vie de ces travailleurs industriels venus récemment du Sud et de l'Est de l'Europe est très inférieur. De plus, ces immigrants étant généralement célibataires, ou s'ils sont mariés ayant laissé leurs femmes en Europe, ils ont pu s'organiser par groupes, au lieu de vivre en famille, et en conséquence réduire leurs dépenses de façon qu'elles sont bien inférieures à celles de l'américain ou de l'immigrant plus ancien qui travaille dans la même industrie. Le mode de vie souvent employé est celui qu'on désigne communément sous le nom de système du "boarding-boss." Chaque pensionnaire paie au "boarding-boss" une somme fixe, généralement de 2 à 3 dollars par mois, pour le logement, la cuisine et le blanchissage. La nourriture en général, est achetée par le "boarding-boss" et les frais en sont également répartis entre les membres du groupe. Un autre arrangement fréquent consiste, pour chaque habitant de la maison, à acheter sa nourriture et à la faire cuire séparément. Dans ce genre d'organisations que l'on rencontre fréquemment parmi les immigrants, la dépense totale pour les nécessités de la vie, varie, pour un adulte entre 9 et 15 dollars par mois. Il y a peu de frais supplémentaires pour ces nouveaux immigrants salariés. Tout leur effort tend à épargner le plus possible. Pour la moyenne de ces immigrants salariés de l'Europe du Sud ou de l'Est, tout l'intérêt de la vie semble tourner autour de trois points : (1) gagner le plus possible dans les

conditions de travail existantes ; (2) vivre sur le principe du minimum de bon marché ; (3) épargner le plus possible ; l'économie domestique, ainsi que tous les arrangements de la vie, ont été subordonnés au désir de réduire le coût de la vie à son extrême minimum.

Le tableau suivant montre les conditions de vie, pour certaines races, d'après les agglomérations dans les logements. Les données ont été recueillies dans plus de dix-sept mille habitations de localités industrielles, mais cette statistique ne comprend que certains peuples étrangers qui s'engagent en grand nombre dans les emplois industriels.

NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR APPARTEMENT, PAR CHAMBRE ET PAR CHAMBRE À COUCHER, D'APRÈS LA NATIONALITÉ DU MAÎTRE DE MAISON.

(D'après les Rapports de la Commission d'Immigration des Etats-Unis.)

Nationalité du Maître de Maison.	NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR—		
	Appartement.	Chambre.	Chambre à Coucher.
Immigration récente—			
Croates	7'65	1'88	3'18
Italiens du Nord	5'50	1'42	2'59
Italiens du Sud	5'65	1'47	2'62
Lithuaniens	5'89	1'44	2'45
Magyars	6'44	1'72	2'92
Polonais	6'06	1'58	2'77
Portugais	6'68	1'38	2'39
Slovaques	5'87	1'62	2'90
Juifs... ..	5'27	1'36	2'55
Immigration ancienne—			
Anglais	4'52	0'87	1'89
Allemands	5'19	1'02	2'15
Irlandais	5'45	1'02	1'98
Suédois	4'90	0'92	2'02

5. Une autre caractéristique saillante des immigrants récents qui sont venus chercher du travail dans les industries américaines, c'est le peu d'intérêt permanent que, dans l'ensemble, ils prennent à leur travail, et à l'industrie qui les occupe. Ils constituent une classe de salariés remuante, migratrice, perturbatrice, menée surtout par l'intérêt économique et se déplaçant facilement selon les variations dans les conditions du travail ou les fluctuations dans la demande de travail. Cet état de choses est rendu possible par le fait qu'une aussi grande proportion de ces immigrants sont des célibataires, ou des hommes mariés dont la femme est restée dans leur pays, et par cet autre fait que le mode de vie prévalant parmi les travailleurs immigrants leur permet de quitter leur occupation ou leur localité dès qu'ils le désirent. Leurs épargnes aussi sont en argent, ou aisément convertissables en

argent. Bref, l'immigrant récent n'a ni propriété ni autres intérêts pressants qui le lient à un endroit ou à une occupation particulière, et le plus grand nombre d'entre eux sont libres d'aller à la recherche des meilleures offres industrielles, au lieu de tâcher d'améliorer les conditions de travail dans l'emploi qu'ils occupent.

6. Aux caractéristiques des immigrants récents indiquées ci-dessus, il faut en ajouter une autre. Dans le plus grand nombre des peuples représentés, les employés récemment entrés dans les mines, usines, fabriques ont été maniables et faciles à diriger. Cela paraît être un trait distinctif de leur tempérament, dû à leurs anciennes conditions de vie dans leur pays natal. D'ordinaire, dans les mines, usines et fabriques, les Européens du Sud et de l'Est ont montré une tendance à se laisser facilement diriger par les patrons, et à se laisser exploiter sans protestation, donnant par là l'impression d'un état d'infériorité. Mais cette caractéristique, qui est très marquée, n'appartient qu'à l'immigrant salarié qui a séjourné dans le pays pendant un temps relativement court ; elle résulte de leur défaut de préparation et d'expérience alors qu'ils étaient dans leur pays et de la différence entre leur niveau de vie et leurs aspirations et ceux des employés d'immigration plus ancienne et des travailleurs américains.

Conséquences industrielles générales de l'immigration récente.—

Si les caractéristiques des travailleurs d'immigration récente aux Etats-Unis, ainsi que nous venons de les exposer, sont bien présentes à l'esprit, on se rendra rapidement compte des conséquences industrielles qu'entraîne leur emploi.

En ce qui regarde les conséquences industrielles générales, la première chose à remarquer, c'est que le manque d'habileté et d'apprentissage industriel des immigrants de date récente ont provoqué l'invention de procédés et d'appareils mécaniques pouvant être mis en œuvre par des travailleurs industriels inexpérimentés, et qui ont remplacé les ouvriers habiles, nécessaires jusque là. Il faut qu'il en ait été ainsi, ou l'expansion de l'industrie américaine durant les dernières années n'aurait pas été possible. On pourrait citer de nombreux exemples. En voici trois qui sont sans doute parmi les meilleurs : les métiers automatiques et les fuseaux spéciaux (*ring spindles*) dans la manufacture du coton, les machines à souffler et à mettre en forme les bouteilles dans les verreries, et les machines pour extraire le charbon des mines. Une autre et moindre conséquence de l'emploi des Européens du Sud et de l'Est, c'est l'augmentation du nombre des contre-mâtres subalternes, dans beaucoup d'industries. Cette situation est dûe surtout au fait que les immigrants récents ne parlent généralement pas l'Anglais et demandent beaucoup plus de surveillance que les Américains ou les immigrants plus anciens venus de la Grande Bretagne et du Nord de l'Europe. La fonction de

contre-maître subalterne est surtout celle d'interprète. Pour les autres changements survenus dans les méthodes et organisations industrielles, le plus important probablement, c'est la création de nombreuses occupations spéciales; les travaux dangereux, les responsabilités qui, avant l'emploi des Européens du Sud et de l'Est, étaient répartis sur tous les travailleurs, sont confiés à des spécialistes qui en sont seuls chargés. Le meilleur exemple en est fourni par le nouvel emploi de "shot-firer" (tireur) dans les mines de bitume et d'anhracite. L'ouvrier mineur prépare et décharge l'explosion, ou le coup de feu qui fera tomber le charbon. Jusqu'à ces dernières années, chaque mineur était chargé de ses propres explosions, mais depuis l'emploi de ces Européens inexperts, on s'est vite rendu compte que, pour la sûreté des travailleurs aussi bien que pour le maintien de la bonne qualité du produit, il fallait que cet emploi fût rempli, le plus possible, par des Américains expérimentés ou des immigrants plus anciens. On traitera plus loin en détail de la relation existant entre les accidents du travail et l'emploi des nouveaux immigrants, ainsi que des conséquences pour les salaires et les conditions de vie, de l'accès d'un grand nombre d'Européens du Sud et de l'Est dans les industries américaines.

Conséquences de l'Emploi des Nouveaux Immigrants sur les Travailleurs Américains et les Immigrants plus Anciens.—Quant aux conséquences de l'immigration récente sur les ouvriers américains ou plus anciennement immigrés, la première à noter est la suivante : le fait que le nouvel immigrant n'a eu, dans son pays, aucune préparation ni aucune expérience industrielle, qu'il est, en outre, un illettré et ne parle pas l'anglais, a pour résultat d'exposer les anciens employés à des conditions de travail dangereuses ou anti-hygiéniques; de plus, des conditions que les Américains et les anciens immigrants considèrent comme mauvaises, et quelquefois insupportables, sont imposées. Lorsque les anciens employés, constatant que dans telles mines ou manufactures, les conditions sont malsaines, ou dangereuses, protestent, les nouveaux immigrants, généralement à cause de leur ignorance du métier ou des conditions du travail, se montrent disposés à accepter ces conditions défavorables. Souvent, le défaut de connaissance et d'expérience de l'Européen du Sud et de l'Est n'est un danger que pour lui-même. Mais il arrive aussi qu'en acceptant les conditions de travail dangereuses ou malsaines, il en rend le maintien possible; d'où il résulte une menace, soit pour une partie des employés, soit pour tous, dans l'établissement industriel en question. Dans le travail des mines, la présence d'un ouvrier inexpert peut être un danger pour tous les autres. Il semble bien qu'il y ait un rapport direct entre l'emploi, de plus en plus fréquent, dans les mines américaines, des immigrants

récents, et le nombre extraordinaire, dans ces dernières années, des accidents miniers. Il est avéré que le plus grand nombre des accidents, dans les mines de charbon bitumineux, est dû à deux causes : (1^o) la négligence : (2^o) l'ignorance et l'inexpérience des ouvriers. Si l'on considère que le récent immigrant n'a eu, dans son pays, aucune préparation à ce travail, et que dès son arrivée dans ce pays, il est employé dans les mines ; si l'on songe en outre qu'une forte proportion des nouveaux arrivants sont, non seulement illettrés et incapables de lire les avis qui sont affichés dans les mines, indiquant les précautions à prendre, mais qu'ils ne parlent pas l'anglais et par conséquent ne comprennent pas les instructions qu'on leur donne, la conclusion s'impose qu'il y a une relation directe entre l'emploi des récents immigrants et l'augmentation dans le nombre des accidents et de catastrophes de mines. On n'a pas de statistiques établissant un rapport entre les accidents et les nationalités des ouvriers ; mais les chiffres qu'on possède indiquent clairement une relation directe entre l'emploi d'étrangers inexperts et la fréquence des accidents miniers. Le témoignage des inspecteurs miniers des divers états qui produisent du charbon et celui des ouvriers qui ont l'expérience du métier s'accordent quant à cette conséquence de l'emploi des Européens du Sud et de l'Est.

En second lieu, l'emploi si fréquent de nouveaux immigrants a eu comme conséquence des conditions d'existence telles que les anciens ouvriers ne pouvaient que très difficilement lutter avec elles. C'est ce qu'on peut aisément conclure de ce que nous avons déjà dit du mode d'existence et de l'économie domestique dans les ménages d'immigrants et du prix de la vie pour ceux qui les composent.

Troisièmement : l'entrée en masse, parmi les travailleurs des mines et des manufactures, des races d'immigration récente, a été dans les organisations de travail des anciens employés, une cause d'affaiblissement et dans quelques industries, de complète démoralisation et de dissolution. Cette conséquence est due au caractère des travailleurs de l'immigration récente, et au fait qu'un si grand nombre d'entre eux ont, si rapidement, trouvé du travail dans les industries américaines.

La conclusion principale de tout ce qui précède c'est que l'immigration des Européens du Sud et de l'Est a été trop rapide pour qu'ils puissent être complètement absorbés par les organisations de travail qui existaient avant leur arrivée. Dans certaines industries, les syndicats n'ont d'influence et de puissance que dans les emplois où la compétition avec les Européens du Sud et de l'Est ne se fait sentir que vaguement ou indirectement, et par conséquent les syndicats n'ont pas été sérieusement atteints.

Dans les emplois et les industries où la compétition des immigrants récents s'est fait sentir avec force et directement—soit que le

travail fût de nature à permettre l'emploi immédiat de l'immigrant, ou que, grâce à l'invention d'un outillage perfectionné, son emploi fût rendu possible là où il eût fallu autrefois des travailleurs connaissant leur métier—les organisations de travailleurs ont été complètement submergées et anéanties. Dans d'autres industries, nécessitant l'habileté, l'apprentissage et l'expérience, comme dans certaines parties de l'industrie verrière, les conséquences, pour les syndicats, de l'emploi des nouveaux immigrants n'ont pas été aussi graves.

Quatrièmement : la compétition des Européens du Sud et de l'Est a eu pour résultat de produire le déplacement, dans certaines industries, des Américains et des émigrants plus anciens de la Grande Bretagne et du Nord de l'Europe. Ces déplacements sont de trois sortes : (1°) Un grand nombre d'Américains et d'immigrants anciens de la Grande-Bretagne et du Nord de l'Europe, ont quitté certaines industries, comme les mines de charbon bitumineux et d'anthracite et les usines de fer et d'acier. (2°) Une partie des anciens employés, restés dans les industries où ils travaillaient avant l'arrivée des Européens du Sud et de l'Est, ont pu, grâce à la demande dûe à l'expansion industrielle générale, s'élever à des situations supérieures, réclamant des connaissances techniques, de l'habileté professionnelle et de l'expérience, et impliquant des responsabilités. Dans le plus grand nombre de cas, cependant, où les anciens employés sont restés dans une industrie après que la compétition des récents immigrants eût commencé à peser sur eux, ils abandonnèrent leur situation première et se confinèrent à certains emplois. C'est ce qu'on peut voir dans les mines de bitume où les ouvriers sont distribués d'après leur nationalité. Dans cette industrie, tous les emplois dits "de la Compagnie," qui sont payés par jour, par semaine ou par mois, sont remplis par des Américains et d'anciens immigrants et par leurs enfants, tandis que les Européens du Sud et de l'Est sont confinés au maniement de la pioche et aux travaux grossiers les plus simples. La même situation se retrouve dans d'autres industries. Presque partout, les Américains et les anciens immigrants qui sont restés dans les emplois où les récents immigrants prédominent, sont les éléments incapables, arriérés, dans le contingent des anciens travailleurs. Le troisième fait digne de remarque, résultant de la compétition des Européens du Sud et de l'Est, c'est que, dans la plupart des industries comme celle du fer et de l'acier, l'industrie textile et la verrerie, et les différentes formes de travaux miniers, les enfants des Américains et des anciens immigrants de la Grande Bretagne et du Nord de l'Europe, n'entrent pas dans les industries où leurs pères étaient employés.

Les manufacturiers de toutes classes se plaignent de ne pas trouver assez d'employés indigènes pour assurer le nombre nécessaire

d'ouvriers capables de remplir les positions de responsabilité, ou de fournir un travail habile. Cet état de choses est dû à trois causes : (1^o) Grâce à l'éducation générale ou technique qu'ils ont reçue, un grand nombre d'enfants d'ouvriers industriels deviennent capables d'embrasser des carrières professionnelles, ou de diriger des affaires, emplois techniques plus désirables apparemment que ceux de leurs pères. (2^o) Les conditions de travail créées par l'emploi des émigrants récents ont rendu certaines occupations industrielles peu attrayantes pour le travailleur américain. (3^o) Les emplois sont recherchés (de préférence à ceux où travaillent les Européens du Sud et de l'Est) en raison du degré supérieur de considération sociale, et de respectabilité qu'y attache l'opinion populaire. Quelle que soit la cause de l'aversion qu'éprouvent les anciens employés à travailler à côté des nouveaux arrivants, ce sentiment existe et s'est cristallisé jusqu'à devenir une des causes les plus puissantes de cette substitution des races dont nous parlions, dans les manufactures et dans les mines.

En ce qui concerne l'influence de l'emploi des récents immigrants sur les salaires et les heures de travail, il n'est pas prouvé que cet emploi ait produit directement un abaissement dans les salaires ou une prolongation des heures de travail, dans les mines et dans les établissements industriels. Mais il est hors de doute que la possibilité de se procurer le travail d'un aussi grand nombre d'immigrants récents a empêché la hausse des salaires, que n'aurait pas manqué de produire, pendant les dernières années, la demande toujours croissante d'ouvriers. Le niveau si bas des Européens du Sud et de l'Est, leur disposition à accepter de pauvres salaires et les conditions qu'on leur impose ; leur incapacité à s'intéresser d'une façon permanente à leur travail et au groupement dans lequel ils sont employés ; leur attitude vis-à-vis des organisations de travailleurs ; la lenteur de leur assimilation ; la facilité enfin avec laquelle ils semblent vouloir accepter, indéfiniment et sans protester, certains salaires et certaines conditions de travail ; toutes ces causes rendent très difficile aux anciens employés d'obtenir l'amélioration des conditions et la hausse des salaires, depuis l'arrivée d'un nombre si considérable des ouvriers salariés du Sud et de l'Est de l'Europe. D'une façon générale, on peut dire que toutes les améliorations dans les conditions et les augmentations dans le taux des salaires, ont été obtenus *malgré* la présence de ces immigrants récents. En d'autres termes, l'immigrant récent ne s'est pas positivement opposé aux mouvements en faveur de l'amélioration des conditions et de la hausse des salaires ; mais sa disponibilité, ses caractéristiques générales, et son attitude ont constitué une opposition passive dont l'effet a été considérable.

Conclusions générales.—Si l'on passe en revue l'ensemble de la

situation et si l'on considère sous tous leurs aspects les conséquences industrielles de l'immigration récente, on peut en tirer plusieurs conclusions significatives ; bien que sujettes à de légères restrictions, elles indiquent les effets qui, généralement parlant, résultent de l'emploi fréquent dans les mines et les établissements industriels des Etats-Unis, des immigrants venus du Sud et de l'Est de l'Europe. Ces conclusions générales peuvent se résumer brièvement comme suit :—

1. L'emploi fréquent des Européens du Sud et de l'Est a causé un dommage sérieux aux Américains et aux employés d'immigration ancienne, originaires de la Grande Bretagne et du Nord de l'Europe, en ce qu'elle a provoqué des déplacements et retardé la hausse des salaires et l'amélioration des conditions du travail.

2. Les capacités industrielles, chez les récents immigrants salariés, se développent très lentement, en raison de leur manque absolu de culture et de leur inaptitude à parler anglais.

3. Pour ces mêmes raisons, leur assimilation est très lente, et ce n'est que très lentement aussi qu'ils s'élèvent au niveau d'existence et de travail des Américains.

4. La conclusion la plus importante à laquelle ait abouti l'enquête générale sur l'industrie de la Commission de l'Immigration aux Etats-Unis est celle-ci : qu'on est arrivé déjà, dans l'emploi des récents immigrants dans les mines et les manufactures, au degré de complète saturation. En raison de la rapidité de l'expansion industrielle pendant les trente dernières années, et de l'emploi toujours plus fréquent des Européens du Sud et de l'Est, les nouveaux arrivants ne peuvent pas s'assimiler soit politiquement, soit socialement, ni s'élever au niveau des ambitions américaines, comme salaires, capacités industrielles, ou conditions de travail.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

L'OUVERTURE DES MARCHÉS ET DES PAYS

Par JOHN ARTHUR HOBSON, M.A., *Londres,*

Ecrivain et publiciste.

LE commerce est la base la plus évidente de relations pacifiques entre les habitants de pays qui diffèrent entre eux par leur climat, leur flore, leur faune et leur degré ou leur caractère de civilisation. Car, quoique chaque race tende à se créer des besoins et des goûts qui peuvent trouver satisfaction dans les ressources naturelles du pays, et au moyen des arts industriels qui s'y sont développés dans ce but, chaque progrès dans les arts de la civilisation, chaque

extension de connaissance des produits et des arts des autres pays, chaque accroissement de la population au delà de certaines limites fera comprendre les avantages d'une division du travail nationale—en tant que distinguée du sens étroit de locale et d'un échange commercial régulier qui puisse permettre à chacun des pays de profiter des avantages spécialement réservés aux autres.

Une simple diversité de produits économiques ne suffit naturellement pas pour poser les bases d'un commerce. Il faut qu'un nombre suffisant d'habitants des deux pays se soient créé des besoins qu'ils ne peuvent plus satisfaire au moyen de leurs propres produits, ou satisfaire aussi bien et à aussi bon compte. Lorsque le commerce international a été suffisamment bien développé, il n'est naturellement pas nécessaire que deux pays qui font du commerce traitent directement l'un avec l'autre, balançant leurs comptes nationaux par des envois immédiats en marchandises ou en argent. Une nation peut vendre beaucoup à une autre sans lui prendre en retour une quantité équivalente de marchandises ; le paiement s'effectue sous la forme de denrées importées de quelque troisième nation, qui possède celles que nous désirons, et a besoin, elle, des produits qu'exporte cette autre nation, et dont nous n'avons pas besoin. Une élaboration plus avancée de ce commerce "indirect" permet à chaque nation moderne de faire du commerce avec n'importe quel pays moderne, sans considérer si les deux peuples peuvent s'acheter et se vendre l'un à l'autre.

Mais dans les débuts du commerce extérieur, il nous semblait nécessaire de limiter notre commerce aux étrangers qui voulaient et pouvaient trafiquer directement avec nous.

Alors que le prix et les risques du transport étaient aussi lourds que dans l'ancien commerce par caravanes avec l'Orient, ou dans l'ancien trafic par mer, il était presque indispensable d'utiliser le retour pour rapporter du pays où on avait envoyé des marchandises, un paiement direct et immédiat en espèces. Autrement, non seulement le retour était perdu, mais l'autre peuple devait faire son paiement en or ou au moyen de quelque autre matière précieuse. Or, quoique chaque commerçant d'un pays étranger pût être disposé et à même de faire un pareil paiement pour les denrées importées dont il avait besoin, les règlements de son gouvernement l'en empêchaient. La croyance qu'un pays, qui (dans son trafic avec un autre pays) exportait de l'or ou des richesses, faisait du tort à la prospérité nationale, gênait sérieusement les relations commerciales entre l'Europe et l'Asie au Moyen Age, et faisait constamment naître des mesures agressives de l'une contre l'autre. Lorsque les Cours et l'aristocratie d'Europe se mirent à désirer de plus en plus l'or, les bijoux, les soies, les épices et autres

objets de luxe de l'Orient, elles n'avaient pas de quoi les acheter, et par conséquent, étaient sans cesse tentées de se les procurer par piraterie, tribut forcé ou autres sortes de pillage. A mesure que l'accumulation d'un trésor d'Etat vint à jouer un plus grand rôle dans la politique financière des monarques européens, l'établissement d'un commerce profitable, sur des bases égales et pacifiques, fut très difficile. Dans l'ancien commerce avec l'Arabie, la Perse et l'Inde, il n'y avait guère de produits que les pays d'Occident eussent pu expédier en échange des soies et des épices importées, car ces peuples avaient développé toutes les industries connues, beaucoup plus que les Européens. Lorsque, plus tard des entreprises maritimes ouvrirent d'abord aux Portugais, aux Espagnols, aux Hollandais, puis aux Français et aux Anglais, l'accès des peuplades primitives qui habitaient les régions tropicales ou semi-tropicales de l'Afrique et de l'Amérique, on eut des difficultés semblables à établir un commerce sur une base mutuelle, et on eut aussi de pareilles tentations à remplacer le commerce par le pillage et le tribut. Car les Indiens d'Amérique, les aborigènes des Indes Occidentales et des îles du Pacifique, les nègres et les peuplades noires d'Afrique n'avaient aucun besoin pressant que les produits de l'Europe pussent satisfaire, quoique l'Europe eût besoin du sucre, du café, du riz, de l'or, de l'ivoire et des autres denrées qu'ils pouvaient fournir.

Telles furent les premières difficultés qui empêchèrent que de véritables relations commerciales s'établissent entre l'Europe et l'Asie, et entre les races blanches et les races de couleur. Les premiers pas des comptoirs de commerce et des compagnies de commerce en furent sérieusement gênés. Quoique le commerce se fit au moyen d'un capital privé, et pour un profit privé, il ne vint jamais à l'esprit d'aucun gouvernement de l'abandonner au jeu entièrement libre des intérêts personnels de ceux qui l'entreprenaient. Il était admis presque partout que l'Etat avait certains droits et certaines obligations de direction, de protection et de contrôle. Si on avait permis à des groupes de commerçants privés d'acheter des quantités illimitées de produits à l'étranger, ils auraient pu payer en argent, ce qui eut pu épuiser un pays de ses fonds nécessaires d'or ou d'argent. En outre, en introduisant des denrées étrangères pour faire concurrence aux industries nationales, ils auraient pu faire beaucoup de tort au commerce régulier et occasionner des troubles à l'intérieur. Ou même, ils auraient pu enlever au pays, pour les expédier à l'étranger, les matières premières et les capitaux nécessaires à l'industrie nationale, ou des objets manufacturés dont le prix dans leur propre pays eut alors été regrettablement élevé par de semblables exportations illimitées.

C'est pour ces raisons et d'autres encore qu'au Moyen-Age, et aujourd'hui même, l'Etat a généralement senti le besoin de régler le commerce extérieur dans l'intérêt de l'industrie nationale. Le système protecteur actuel représente la plupart de ces conceptions des fonctions de l'Etat en ce qui est du commerce extérieur. Quoique de pareilles mesures ne fussent nullement limitées au commerce de l'Europe avec l'Asie ou d'autres peuples de couleur, elles furent très onéreuses dans leurs entraves à la liberté profitable de commerce avec les marchés récemment ouverts. Lorsque de grands et lucratifs marchés par delà les mers furent pour la première fois rendus accessibles, le Gouvernement dans notre pays ainsi qu'en Hollande, en Espagne, tint généralement à les restreindre à des particuliers autorisés ou à des compagnies privilégiées en leur imposant de nombreuses conditions et des restrictions, pour la protection des intérêts placés dans le pays, ou pour les considérations des revenus publics. Ces compagnies, par leurs propres règlements, ou, lorsqu'elles pouvaient l'obtenir, par la loi publique de leur pays, étaient sans cesse occupées à refouler et à écraser les commerçants interlopes du dehors, qui cherchaient à profiter de leur monopole, et quoique les membres de ces compagnies se fissent concurrence, au sujet des profits du commerce, des nécessités évidentes les conduisirent à co-opérer de façon à partager toutes les bonnes occasions, et à maintenir les prix des denrées qu'elles importaient dans leur pays.

Outre ce soin d'écarter les pirates et les trafiquants interlopes, ces compagnies de commerce avaient à maintenir des comptoirs et des usines et à organiser le commerce sur le territoire étranger qu'elles avaient l'autorisation d'exploiter. Ces établissements lorsqu'ils se trouvaient dans des pays lointains et barbares ou des territoires de nomades, demandaient une protection efficace, et quoique les forts et les armes employés dans ce but fussent la propriété privée des commerçants, leur emploi était évidemment une opération quasi politique qui n'allait pas sans faire participer au conflit le gouvernement qui avait donné l'autorisation aux commerçants en question.

La Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie des Indes Orientales furent à leurs débuts sans cesse engagées dans une concurrence terrible avec les compagnies françaises et portugaises, concurrence qui un jour brouilla les gouvernements de ces différents pays. En partie par suite d'un pacte avec les chefs indigènes, en partie par suite d'une simple prétention soutenue par les chartes de leurs gouvernements, ces groupes de compagnies de commerce en arrivèrent à mélanger des opérations politiques et même militaires aux opérations commerciales qui étaient leur origine et leur raison d'être.

De tels comptoirs de commerce dans des pays très éloignés où les commerçants et les indigènes n'avaient que peu de relations et peu de sympathie les uns pour les autres, étaient exposés à amener des troubles. Le lien du commerce seul est à peine suffisant pour assurer la paix et une bonne entente dans une situation si délicate.

Un petit nombre d'Européens malhonnêtes et brutaux, peut-être n'ayant rien de commun avec la compagnie, ont exaspéré les indigènes incapables de distinguer un Européen d'un autre. Ou bien encore comme dans l'Angora, des commerçants ont organisé un système barbare d'esclavage ou de demi-esclavage pour l'exploitation des ressources naturelles du pays. Là où, comme dans d'immenses étendues de l'Afrique pendant la fin du XVI^{ème}, et pendant le XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, le commerce d'esclaves était le commerce le plus important et le plus profitable, les relations commerciales entre les blancs et les noirs avaient atteint l'état le plus vil de dégradation. Ce commerce qui pendant le siècle qui a précédé 1786 fournissait dit-on—pour le moins—20,000 esclaves par an aux plantations de l'Amérique du Nord, de l'Amérique espagnole du Sud, et des Indes Orientales, fut une source de haine et de méfiance sur les côtes de l'Afrique, à l'Est et à l'Ouest, ce qui a fait un tort continuel au commerce légitime de notre époque.

Considéré du point de vue purement économique de l'exploitation des ressources du Nouveau Monde, le commerce des esclaves était sans aucun doute une erreur inconcevable.

Le développement plus rapide des provisions de sucre, de riz, de tabac, et autres récoltes, ainsi assuré, fut payé trop cher par l'instabilité du monde politique et industriel, qui suivit et accompagna l'esclavage. L'industrie européenne et l'évolution des arts manufacturiers furent longtemps retardées en Amérique par leur dépendance excessive sur la richesse des plantations, et la guerre civile avec son legs de haine de race et de divisions sociales, a imposé et impose encore de lourdes sanctions économiques. Quoique l'esclavage sous ses formes les plus pénibles ait maintenant presque disparu des possessions européennes, il s'est développé un commerce important et sans cesse croissant, de transport d'êtres humains qui, quoique très profitable à son plus haut degré, en arrive à son plus bas degré, à quelque chose qui n'est pas très éloigné du type originel d'esclavage. Des associations pour se procurer des provisions de travail par contrat pour les mines, les routes et les travaux agricoles, en traitant avec des chefs indigènes de l'Afrique tropicale ou sous-tropicale, se procurent en fait du travail forcé. Les agents des compagnies de transport qui veulent faire leur profit en encourageant l'immigration, ont partout

recours à de fausses représentations et à des mensonges qui attrapent les peuples ignorants de ces pays en retard. Quoique leur esprit abusé y consente, cette méthode n'est en réalité pas très éloignée des enlèvements de vive force d'autrefois. A mesure que les renseignements se répandent de plus en plus, ces méthodes par la force ou la ruse sont remplacées par une véritable migration volontaire, comme celle qui fait que de grands nombres de Chinois, de Japonais, de Malais et d'Hindous s'en vont chercher un meilleur salaire dans les régions du Nouveau-Monde où on veut les admettre. Cette migration volontaire, considérée d'un point de vue économique, doit être regardée comme utile ; si on permet à des habitants de pays surpeuplés de transporter leur activité dans les pays insuffisamment peuplés, par un mouvement graduel et volontaire, deux buts économiques sont atteints. Il se produit une augmentation dans la richesse du monde par suite de ce transfert de travail d'un pays moins productif à une région plus productive, et on évite des guerres coûteuses et désastreuses, nécessitées jusqu'ici par le besoin dans lequel se trouvent des pays surpeuplés de s'assurer des débouchés au delà de leurs frontières, pour le superflu de leur population.

La tendance croissante de notre époque, malgré tout, s'oppose à cette importante migration par delà les mers, de races asiatiques ou africaines dans des pays habités par des blancs. Une nouvelle idée du commerce, qu'accompagnent des espérances et des craintes nouvelles, gagne du terrain. Les peuples industriels en retard, restant chez eux, peuvent être encouragés et assistés dans un développement plus intensif de leurs ressources naturelles, et en même temps portés à se créer de nouveaux besoins "civilisés," que les nations européennes peuvent satisfaire.

La réalisation de cette idée a des avantages évidents pour le commerce moderne. Car le caractère du commerce entre les Européens civilisés et les peuples de couleur non-civilisés, a changé, comme résultat de la révolution industrielle. Lorsque le Nouveau Monde fut pour la première fois découvert, il fut d'abord considéré comme une source de richesses à laquelle pouvaient puiser les peuples européens fortunés, par tribut, pillage ou commerce illicite, des quantités de métaux précieux, et des produits très précieux pour la consommation ou le commerce intérieur. Quoique des cargaisons d'objets manufacturés, bon marché, y fussent exportés pour les échanger, toute l'importance du commerce était dans les cargaisons qu'on en rapportait. Il n'y avait aucun semblant d'échange réciproque. Le trafic du début avec les Indiens de l'Amérique du Nord, ou avec les nègres de l'Afrique Occidentale, par lequel des perles et des étoffes voyantes tout ce qu'il y a de bon marché achetaient de l'ivoire ou des peaux de valeur, est caractéristique de

ce commerce. Tant que les manufactures européennes furent encore dans leur période "pré-machinale," tant que le commerce avec les peuples de couleur fut dans les mains d'un petit nombre de compagnies, un tel commerce d'exportation ne pouvait figurer comme une source considérable de richesse nationale. Chaque nation européenne dans ses premières relations avec les peuples primitifs les considérait franchement, non comme des clients, mais comme les possesseurs de trésors probables dont ils ignoraient la valeur, et qu'il fallait se procurer, autant que possible par des moyens pacifiques, mais autrement de vive force.

L'idée de faire naître en eux des goûts pour les objets manufacturés en Europe, était à peine venue à l'esprit. Lorsque, l'une après l'autre, pendant le siècle dernier, les nations européennes eurent recours à la production mécanique, l'idée tout entière du commerce extérieur se transforma rapidement. Le commerce extérieur devint de plus en plus essentiel, comme moyen de se défaire de produits manufacturés qu'on pouvait exporter. Lorsque vers la fin du siècle, les principales nations européennes se furent mises à peu près sur le même pied dans les arts de la manufacture, le commerce extérieur revêtit définitivement la forme d'une lutte pour s'emparer des marchés. Puisqu'elles étaient toutes capables de produire plus de denrées qu'elles ne pouvaient en vendre avec profit sur leurs propres marchés, elles commencèrent à porter leur attention sur l'ouverture de nouveaux marchés. C'est ce qui changea leur attitude à l'égard de l'Asie et de l'Afrique. Il y avait des régions avec d'immenses populations capables d'acheter et d'employer les produits du Lancashire et de Birmingham, si seulement on pouvait les leur faire désirer. De plus en plus l'effort de notre système, non seulement économique, mais aussi politique et missionnaire s'est dirigé vers ce but de trouver de nouveaux marchés importants pour écouler le surplus de produits manufacturés. L'importance du commerce avec les peuples primitifs passa des importations aux exportations. On désirait maintenant ces peuples de couleur, d'Asie et d'Afrique, comme clients, et les différentes nations commerçantes d'Europe se mirent avec empressement à découvrir, encourager leurs besoins et à y pourvoir. En théorie, cet accroissement du désir de vendre devait sembler favorable à l'amélioration des rapports entre les peuples blancs et les peuples de couleur, car la réciprocité plus égale de services devait avoir une influence de liaison. Et on ne saurait nier que cette considération, lorsqu'elle ne fut pas contrecarrée par d'autres, exerça une influence pacifique et civilisatrice dans ces pays non-civilisés. Les rails, les locomotives et autres machines, les chaussures, les instruments aratoires, la coutellerie et les draps, fournis par le commerce ou par placements, doivent compter comme

une réelle contribution au développement pacifique du monde et aux relations commerciales entre les pays dans lesquels de semblables relations sont voulues d'un côté comme de l'autre.

Malheureusement de sérieuses influences contraires se sont produites dans le commerce moderne entre les peuples civilisés et les peuples barbares. La lutte pour les marchés parmi les nations occidentales est devenue plus ardente avec chaque progrès dans les arts de la fabrication et du transport. La mauvaise distribution du revenu parmi les différentes classes des nations européennes, en restreignant la consommation des masses de leurs travailleurs, a rendu inévitable ce fait que la moyenne de production mécanique doit dépasser les besoins des marchés à l'intérieur. Pour cette même raison, le développement d'un nouveau capital chez ces mêmes nations, semble excéder la demande possible des placements à l'intérieur. Ainsi il y a un double motif croissant, et qui pousse les industriels à lutter pour l'augmentation des marchés étrangers, afin d'écouler leur surplus de denrées et de capitaux. A mesure que les nations civilisées en arrivent de plus en plus à produire les objets manufacturés pour leur propre industrie, et montrent une tendance à se protéger par un tarif contre la concurrence étrangère, la nécessité d'ouvrir de nouveaux marchés dans les pays en retard semble de plus en plus pressante. Une pareille interprétation de la situation conduit chaque nation à chercher, si possible, à se réserver quelque étendue de l'Asie ou de l'Afrique pour son propre commerce. Là où le commerce ordinaire s'accompagne des placements, la nation européenne a un enjeu plus important dans le pays primitif. Quoiqu'il n'y ait aucune nécessité inhérente d'une intervention politique, on reconnaîtra aisément que les commerçants d'un Etat civilisé qui ont établi un marché important chez un peuple en retard, et qui ont employé leurs capitaux à en développer les ressources inviteront très probablement leur gouvernement à les aider à maintenir leur commerce, et à leur assurer le respect de leurs droits, contre les intrusions de commerçants ou de capitalistes étrangers, ou contre les risques et dommages de désordres intérieurs dont des peuples primitifs dérangés par les commerçants et les explorateurs peuvent souffrir. L'impérialisme de la Grande Bretagne, de l'Allemagne, de la France, de l'Amérique et, à un moindre degré, de tous les autres Etats, pendant la dernière génération, est surtout dû à cette concurrence des marchés pour des denrées et des placements, et à cette croyance que, le nombre de pareils marchés étant limité, c'est un devoir patriotique pour chaque gouvernement d'en assurer à ses commerçants et à ses banquiers une part aussi étendue que possible.

Toutes sortes d'autres motifs, politiques, religieux, humanitaires, sont invoqués pour dissimuler une politique d'exploitation économique

aussi stupide dans sa conception que fâcheuse dans ses résultats. Les nations européennes, qui, sous ce jeu mélangé de motifs, sont allées dans le monde entier annexer de vastes portions de l'Asie et de l'Afrique, limitant d'autres sections comme sphères d'influence ou protectorats, et la plupart du temps assurant un monopole aux commerçants de leurs propres pays, au moyen d'un tarif douanier prohibitif et protecteur, se sont trompées dans leur politique. Des intérêts spéciaux d'un commerce ou d'une industrie en Angleterre, en Allemagne ou en Amérique peuvent gagner par un système d'annexion agressive suivie de protection, mais la nation en général ne gagne rien à cette intervention dans l'évolution paisible et le libre échange. Précisément parce qu'il est si désirable que des relations commerciales pacifiques et profitables se développent entre les nations européennes et les peuples primitifs et de couleur, ce conflit violent pour les marchés, et cette politique agressive sont d'autant plus à déplorer. Ils reposent sur trois suppositions fausses. La première est que les marchés intérieurs pour les produits manufacturés ne peuvent aller de pair avec la faculté croissante de production mécanique, et que par conséquent il faut trouver sans cesse de nouveaux marchés à l'étranger. Cela est faux, parce que dans chaque pays civilisé, la grande masse de la population est insuffisamment fournie de produits manufacturés, et avec une meilleure distribution des richesses, cette masse se créerait de nouveaux besoins, et cela assez vite pour contrebalancer n'importe quelle production.

La deuxième supposition est que pour avoir des marchés extérieurs, il est nécessaire ou utile de posséder les pays. Cette erreur se résume en ces mots: le commerce suit le drapeau. Même si le dicton était vrai, comme il l'est là où un tarif douanier protecteur accompagne le drapeau, l'avantage net d'une telle politique serait extrêmement douteux. Car, en fermant à un pays annexé l'accès complet au commerce, et au capital des autres nations industrielles et entreprenantes, le développement de ses ressources et l'augmentation de sa prospérité sont si retardés que sa valeur générale de marché pour les denrées de la nation agressive et protectrice est diminuée. En outre la véritable balance économique des comptes ainsi obtenue et gardée de force aura "du côté du doit" une forte dépense occasionnée par la conquête et l'occupation militaires, tandis que la mauvaise volonté et le mécontentement d'un peuple vaincu ne fournissent que de pauvres garanties pour un véritable développement commercial. Si l'ensemble des acquisitions de vive force de l'époque de concurrence impérialiste, qui date du milieu du XVIII^e siècle, était soumis à un examen détaillé, qui tiendrait compte de la part de dépenses croissantes militaires et navales, attribuables à cette politique contemporaine, tout ce chapitre dans l'histoire de l'Europe, serait indiqué comme une mauvaise

affaire, montrant un énorme déficit net en argent. Car la valeur des marchés ainsi obtenus n'arriverait pas à couvrir les frais d'acquisition et de maintien.

En comparant les deux façons d'obtenir des marchés dans les pays barbares, le procédé par agression de vive force, et le procédé de pénétration pacifique en faisant appel aux intérêts mutuels qu'engendre le commerce, il ne reste aucun doute sur la supériorité du dernier, au point de vue économique aussi bien qu'au point de vue moral.

J'ai traité la question de commerce en des termes calculables. Mais un examen économique sérieux ne peut ignorer le caractère ou la qualité du commerce. Un analyse des exportations et des importations faites par des pays comme la Grande Bretagne, la Belgique et l'Allemagne, avec des marchés récemment acquis sous les tropiques montre le commerce sous son plus mauvais jour. Les marchandises que nous vendons aux indigènes de ces pays sont en général des plus nuisibles et de la plus mauvaise qualité. Il en a toujours été ainsi. Un compte rendu adressé à la Chambre de Commerce Anglaise, dès 1698, sur le commerce avec Madagascar et les Indes Orientales, indiquait "les liqueurs, les armes, et la poudre" comme les principaux articles de commerce. De récents rapports sur notre commerce avec l'Afrique Orientale et Centrale indiquent qu'une proportion considérable du commerce a le même caractère dégradant, alimenté par les genres les plus vulgaires et le meilleur marché d'étoffes et d'objets en métal. Un commerce d'importation semblable, qui vise surtout les besoins les plus vils d'indigènes barbares ou à moitié civilisés, est gros de dangers manifestes, physiques et moraux. Le commerce des liqueurs en particulier que font des particuliers de plusieurs nations européennes dans différentes parties de l'Afrique est un crime contre la civilisation, le plus grand après le commerce d'esclaves d'autrefois. Mais une grande partie du commerce d'exportation organisé par les blancs dans des régions tropicales de l'Afrique et de l'Amérique du Sud pour l'exploitation rapide et aventureuse des ressources naturelles du pays, est tout aussi déplorable dans ses résultats. Le commerce du caoutchouc au Congo et au Brésil et le commerce du cacao à San Thomé, sont des exemples des abus les plus graves du commerce. Un tel contact des Européens et des peuples primitifs fait voir la civilisation Européenne sous son plus mauvais jour, car les représentants les plus vils de cette civilisation, animés par les motifs les plus bas, introduisent chez les indigènes les produits et les coutumes les moins désirables de cette civilisation, tandis que leurs tentatives pour organiser industriellement et commercialement les pays tropicaux, ayant pour but de s'assurer des bénéfices immédiats aussi grands que possible sans considérer

l'avenir, sont souvent accompagnées par le maximum de perte et de cruauté.

Le problème est de la plus haute importance. Ces pays tropicaux et sous-tropicaux contiennent de riches ressources naturelles qui ne peuvent pas et ne doivent pas rester inexploitées. Quoique ce soit un réel avantage pour les habitants de ces régions de développer leurs ressources et de les mettre à la disposition des nations civilisées qui peuvent les utiliser, ce développement demande souvent l'aide de la science des Européens, une organisation et des capitaux. Mais l'abandon de cette œuvre de développement à l'entreprise privée et indépendante, amène à de graves abus déjà mentionnés. Lorsque de semblables pays sont reconnus sous le protectorat ou comme sphères d'influence d'un peuple blanc civilisé, il est tout-à-fait évident que le premier devoir des représentants de ce contrôle politique est de protéger les indigènes contre ces abus, et de faire ce qu'ils peuvent pour empêcher que le pays et ses habitants ne soient soumis à une exploitation déplorable. La nomination de fonctionnaires, pour justifier le terme de protectorat, et dont les principaux efforts iraient vers un travail lent et continu d'éducation de ces peuples, dans les arts de l'industrie et le développement des besoins salutaires, est une condition indispensable pour la solution de ce problème sociologique. Car, laissant toute considération plus élevée de côté, et nous en tenant simplement au développement profitable de l'industrie et du commerce, l'expérience montre que, pour un état dépenser des fonds publics dans l'acquisition et le gouvernement de ces pays soumis, puis mettre leur exploitation économique dans les mains d'importateurs et d'exportateurs qui endommagent et dégradent les ressources naturelles et les populations productrices, par la nature de leur commerce et les denrées qu'ils y introduisent, est le système le plus déplorable et le plus insensé que l'on puisse concevoir. Lorsqu'on a affaire à des peuples à moitié sauvages, l'établissement d'industries saines et de besoins salutaires—les deux bases de la civilisation industrielle—est lent et difficile, et peut nécessiter une longue possession de l'autorité politique et économique avant que de semblables pays puissent être abandonnés à leur propre contrôle, dans leur propre intérêt et celui du monde entier. Mais malgré les périls évidents qui accompagnent une pareille éducation et protection, par suite de l'égoïsme et de l'avidité non seulement des commerçants mais aussi des gouvernements, il n'y a pas d'autre solution applicable. Ces peuples n'ont pas de droit naturel et inaliénable de refuser les ressources naturelles de leur pays au monde extérieur, et ils ne peuvent les développer sans le secours de ce monde extérieur. Il n'y a par conséquent pas d'autre solution que de faire naître chez les Etats civilisés un sens plus élevé de justice, d'humanité, et de

sagesse économique, dans l'apport de cette assistance. Cela demandera le plus grand soin dans le choix d'honnêtes fonctionnaires, indépendants et intelligents, pour administrer les pays protégés, afin qu'une politique prévoyante puisse l'emporter sur la politique étroite des commerçants. Les devoirs et les avantages de relations commerciales avec les peuples en retard, mais civilisés de l'Asie, sont plus évidents. Le meilleur et le plus profitable développement du commerce des Européens avec l'Orient, s'est produit dans les pays où on a eu le moins recours à la force, et où les denrées et les arts européens ont pu s'introduire par pénétration et appel.

Le Japon est, naturellement, l'exemple le plus remarquable de l'influence éducative de l'industrie sur un peuple de couleur. La Chine, malgré des interventions occasionnelles de la force européenne, donnera un exemple plus grand de ces opérations commerciales légitimes qui sont un lien pacifique d'union entre l'Orient et l'Occident. Le déploiement trop visible et omniprésent de la force dans l'Inde, a causé un tort certain aux intérêts commerciaux de l'Orient et de l'Occident, à la fois dans la dégradation et le déclin des arts et des métiers indigènes, et dans l'administration financière et économique du pays avec trop de considération pour les intérêts immédiats de la Grande Bretagne. Les intérêts économiques d'un commerce, pacifique et profitable à tout le monde, seront d'autant mieux servis que l'adoption des arts et des industries européennes en Asie sera laissée au libre choix des peuples orientaux. Car la science, les habitudes et l'intelligence de ces peuples sont telles qu'ils peuvent se dispenser, après une courte période d'initiation, de cette tutelle continue et de ce contrôle sur leur vie industrielle qui peuvent être nécessaires pour des races réellement plus en retard.

Quel que soit le résultat de cette industrialisation de l'Extrême Orient, soit qu'il gravite vers la formation d'un système économique isolé et indépendant, ou qu'il cultive des relations commerciales véritables et permanentes avec les nations européennes, aucun dessein honnête politique ou économique ne serait favorisé par une tentative quelconque de l'Europe ou de l'Amérique pour imposer des conditions à ce développement. Toute tentative d'intervention par la force, pour protéger les intérêts commerciaux actuels, ou pour étendre encore les marchés des blancs, est à peu près sûre d'être, à la longue, déjouée par la résistance passive ou active des peuples de l'Orient qui auront recours à leur ancienne et instinctive façon d'agir. Ceux qui désirent que ces grandes nations asiatiques prennent place dans l'internationalisme politique et économique du futur, et qui reconnaissent aussi combien, à la fois, l'Europe et l'Asie ont à donner et à

recevoir dans la solidarité d'un échange commercial amical, insisteront d'autant plus pour qu'on ne permette à aucune force militaire ou diplomatique des Puissances occidentales de venir se mêler du développement pacifique du commerce avec les pays d'Orient.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

QUATRIÈME SÉANCE

(SECONDE PARTIE)

CONTACT PACIFIQUE ENTRE LES CIVILISATIONS

LA SCIENCE ET LES ARTS, LA LITTÉRA- TURE ET LA PRESSE

Par le Dr. FERDINAND TÖNNIES,

Professeur de Sociologie à l'Université de Kiel, Allemagne.

N'AVONS-NOUS pas raison de dire qu'une question scientifique quelconque, où qu'on la discute, intéresse toutes les nations cultivées? "Le monde scientifique ne peut-il, en vérité, être considéré comme un seul corps?" Goethe lui-même écrivait cette phrase, peu de temps avant sa mort, à propos des théories de Geoffroy St.-Hilaire qui ont maintenant tant d'intérêt pour nous, comme préambule du Darwinisme. Et en posant cette question, le grand poète ne faisait qu'exprimer ce qui se trouvait dans l'esprit de tous ces penseurs cosmopolites qui florissaient au "Siècle de la Lumière" où, comme on l'appelle aussi parfois, au Siècle de la Philosophie. Il est certain qu'en pratique, c'est à la civilisation européenne qu'ils pensaient et c'est la Race Caucasienne ou Race Blanche qu'ils envisageaient en parlant de l'unité du genre humain. Pourtant, le commerce et la navigation étaient déjà parvenus jusqu'en des lieux plus éloignés, et, depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à celle de l'Australasie, un grand nombre de voyages fameux et aventureux avaient dès longtemps retenu l'attention fervente des Européens et contribué à l'élargissement de leur horizon intellectuel.

Ceux d'entre eux qui avaient l'habitude de la réflexion en avaient été amenés à comparer entre elles les diverses mœurs et coutumes, les superstitions et les religions, tandis que les philosophes

entreprenaient hardiment de formuler ce qu'ils considéraient comme la véritable méthode du Droit et le vrai principe de la Religion, sous le nom de Loi Naturelle et de Religion Naturelle. Ils dénonçaient les nombreuses influences qui avaient altéré et corrompu la civilisation moderne et plaidaient pour le retour aux sources pures de la Nature. La simplicité semblait être pour eux la preuve de la sincérité et l'on imaginait que ce qui était simple et naturel devait, de droit, devenir universel. On en arrivait aussi à comparer entre eux les différents états et degrés de civilisation et l'on opposait en particulier les habitudes de la vie rurale à celles des grandes villes et les coutumes des tribus encore ignorantes à celles des nations où régnaient l'art, la science, la richesse et le luxe. Non sans étonnement, on découvrait des civilisations anciennes très différentes des nôtres et on démontrait avec empressement qu'elles leur étaient supérieures à bien des égards. La religion elle-même cessait d'être considérée comme un abîme séparant les peuples, et le Christianisme comme le faite de l'élévation morale. Ce que l'on avait méprisé ou déploré sous le nom d'ignorance païenne finissait par sembler contenir une sagesse profonde à laquelle les Chrétiens devaient puiser des connaissances nouvelles, comme ils en avaient autrefois emprunté à la Grèce et à Rome. C'est ainsi que l'Occident se remit à tourner les yeux vers l'Orient, et la Chine lui donna bientôt l'impression accablante d'une civilisation antique, en même temps que suprêmement rationnelle et raffinée. Le rationalisme était l'esprit dominant du siècle et si les philosophes conseillaient le retour à la Nature, c'était uniquement parce que la raison leur semblait avoir la mission de rétablir les institutions primitives (basées sur la liberté naturelle et sur l'égalité), les libérant des préjugés et des superstitions, et les dirigeant au moyen de chefs pénétrés des bons principes philosophiques jusqu'au but final de la paix et du bonheur universels, considéré comme le véritable objectif du progrès moral et intellectuel.

Voltaire et Christian Wolf désignèrent tous deux la Chine comme objet d'admiration, tandis que Montesquieu et d'autres faisaient ressortir l'intérêt profondément sociologique et historique du Céleste Empire. Plus récemment, Comte et ses disciples usèrent de l'argument rationaliste qui présente la Chine comme le modèle du gouvernement spirituel et moral. Cependant, la plupart des informations dignes de foi sur cette civilisation merveilleuse venaient d'une source différente. L'Eglise Catholique Romaine retrouvait sa plus cruelle ennemie, la philosophie moderne, dans ces sentiments et ces tendances cosmopolites. L'intérêt des missionnaires se sentait profondément stimulé à faire des recherches exactes et complètes sur un peuple qui montrait si peu d'inclination à abandonner sa

propre foi et son code moral pour adopter ceux des Européens. Pourtant, on peut dire à l'éloge des pères Jésuites, d'abord Portugais et Italiens, ensuite Français pour la plupart, qu'ils réussirent à s'adapter aux mœurs et aux coutumes des Chinois, et même à leurs cérémonies religieuses et devinrent ainsi capables de pénétrer et de démêler les raisons créatrices de ces coutumes et de ces mœurs ; ils s'empressèrent ensuite de révéler leurs connaissances ainsi acquises dans une série d'ouvrages importants et soignés qui frappèrent l'Europe d'étonnement. Ils devinrent ainsi, pour ce qui concerne la Chine, les professeurs de l'Europe, tandis que, d'après M. Martin, ils obtenaient leur droit d'admission à Pékin, en tant qu'apôtres de la science. Les missionnaires Protestants les suivirent dans le plan qu'ils avaient formé d'apporter à l'esprit de la Chine la science grandissante du monde occidental. D'autre part, les connaissances de l'Europe sur la Chine se sont constamment accrues. Depuis la publication de la grande description géographique, historique, chronologique et politique de la Chine et de la Tartarie Chinoise par Jean Baptiste du Halde (1733), qui avait elle-même été précédée par Magilhaess, le Comte et Silhouette, et qui fut suivie par les Mémoires des missionnaires de Pékin sur l'histoire, les sciences, les arts, les coutumes et les usages des Chinois, une littérature copieuse s'est amassée sur ces questions ; les Européens peuvent donc maintenant porter des jugements à peu près catholiques sur le caractère et les hauts faits de cette nation si nombreuse et si profondément remarquable qui, pendant si longtemps, ne fut connue, d'après les paroles mêmes de Sir Robert Douglas, qu'à travers des légendes brumeuses et d'incertaines rumeurs.

Ce que l'on a dit de la Chine s'applique aussi, jusqu'à un certain point, au Japon. Pourtant les différences qui séparent ce grand Empire du plus petit sont suffisamment connues. La façon dont le Japon s'est élevé au rang d'une nation moderne et européenisé, s'est fait connaître comme l'un des évènements les plus mémorables du siècle dernier. Les progrès de l'instruction, qui, dans les deux siècles précédents, avaient été considérables, préparèrent ce merveilleux développement. Le Japon a adopté les perfectionnements scientifiques et techniques de l'Europe avec une rapidité surprenante et un succès extraordinaire. Mais nous voici maintenant en présence d'un fait dont les conséquences surpasseront peut-être de beaucoup la glorieuse ascension du Japon. L'éveil de la Chine retient maintenant l'attention de tous ceux qui observent l'Orient avec vigilance. Il y a quelques années, peu de temps avant l'explosion des troubles Boxers, Sir Alfred Lyall, contrairement aux autres écrivains, laissait entendre que la guerre avec le Japon, qu'il reconnaissait comme un tournant de l'histoire de Chine, pouvait très vraisemblablement

conduire non pas à une décadence ou à un démembrement de cette nation, mais bien à un réveil. Quelques années plus tard, après l'humiliation que la Chine eut à subir de la part des puissances européennes, Sir Robert Hart, l'un des rares Européens qui connaisse l'Empire Céleste par lui-même, connaissance qui est le fruit de longues et rigoureuses études, attira l'attention publique sur le point de vue opposé. "Elle ne se trouve, disait-il, que chez une minorité peu importante, mais elle grandit, elle accepte les faits, reconnaît les changements qui se produisent, ouvre les yeux sur la vie des autres nations, se demande ce qui peut être emprunté à l'étranger et greffé sur l'arbre chinois, et cesse de condamner les nouveautés, simplement parce qu'elles sont nouvelles, ou de fuir ce qui vient des pays lointains uniquement parce que c'est étranger." C'est à ce moment même que l'Impératrice douairière se décida à hâter les réformes et fit promulguer un édit pour dire que ce qui manque à la Chine peut lui être fourni par ce dont l'Occident regorge. Tsu Hsi, il est vrai, disparut depuis, en même temps que l'Empereur nominal, mais la pente du mouvement ne s'en est pas trouvée changée. Elle a, au contraire, considérablement augmenté en vigueur, et semble être à la veille de la victoire. Son élément le plus visible est, sans doute, le désir impérieux de progrès scientifique qui possède la jeune Chine et la pousse à rivaliser non seulement avec le Japon, mais même avec l'orgueilleuse Europe. Une instruction supérieure, tel est en ce moment le mot d'ordre de l'Extrême Orient, autant, en vérité, que dans le Royaume-Uni ou dans l'Empire Germanique.

Une foule d'étudiants chinois se rendent chaque année au Japon où on leur transmet la civilisation et la science européennes ; mais un certain nombre d'entre eux partent aussi pour l'Europe, principalement pour recevoir un enseignement médical que est de plus en plus apprécié par les Orientaux. On compte, nous dit-on, des centaines d'étudiants chinois en Europe et en Amérique, des milliers au Japon. Pourtant, les résultats amenés par l'enseignement étranger n'ont pas entièrement satisfait jusqu'ici l'ambition chinoise. On cherche à établir là-bas des centres d'enseignement occidental ; mais on se trouve aux prises avec de sérieuses difficultés. Un diplôme conquis en Chine ne semble pas, comme on l'a dernièrement indiqué dans la *Contemporary Review*, être très considéré par les esprits cultivés d'Europe ou d'Amérique. On a, en effet, bonne raison de douter qu'il puisse, pendant quelque temps encore, exister un corps de savants Chinois suffisamment nombreux pour guider les destinées d'une institution telle que prétendrait être une Université de science Occidentale à Pékin. D'autre part, l'orgueil des mandarins dédaignerait, et avec justice, l'idée d'un contrôle étranger. C'est pour ces

raisons que l'on a, ces temps derniers, discuté le projet de la fondation d'une Université à Hong-Kong, et une personnalité éminente d'Angleterre a déclaré que ce projet donne les promesses d'un développement intellectuel jusqu'ici sans précédent. On a déjà réuni une somme importante destinée à la réalisation de ce projet, somme dont une partie considérable a été souscrite par les Chinois eux-mêmes qui, dit-on, ont accepté cette idée avec enthousiasme. Si le succès suit cette tentative, il est probable que l'influence matérielle et morale de l'Empire Britannique en Chine s'en trouvera considérablement accrue; car une des conséquences en serait que l'anglais deviendrait sans doute la langue de la diplomatie et de la culture générale en Extrême-Orient, comme elle est déjà celle du commerce. Il n'est donc pas étonnant qu'on dise que le Gouvernement Britannique, et l'Office Colonial en particulier, approuvent ce projet et soient pleins d'ardeur pour en assurer la réussite. Le gouverneur actuel d'Hong-Kong compte au nombre de ses partisans les plus déclarés. Hong-Kong possède la plus belle situation du monde, comme port de commerce. Il est donc permis de dire que le projet repose sur des épaules solides. "Ex occidente lux" proclamait il y a quelque temps Taw Sein Ko; et c'est un fait que les écoles et les collèges qui surgissent sans cesse par tout l'Empire pouvaient lui donner l'espoir que le véritable éveil de la Chine avait enfin commencé. Plus récemment, le Commissaire Impérial, Tuan-Fang, s'adressant au Bureau des Missions à New York, félicitait les missionnaires américains d'avoir fait avancer la cause du progrès en Chine. Ils avaient, disait-il, porté la lumière de la civilisation Occidentale dans tous les coins et recoins de l'Empire Chinois. Comme les Chinois sont des gens cérémonieux et d'une politesse raffinée, il est toutefois possible que, venant même de l'un des chefs du mouvement progressiste, ces paroles n'aient été prononcées qu'avec l'unique intention d'être aimable. L'on sait bien, en effet, que les Chinois en général désirent que l'on renvoie les missionnaires étrangers, mais ce sentiment n'implique pas nécessairement qu'ils souhaitent du même coup voir renvoyer la science étrangère. La science des Européens et leur supériorité technique accroîtront leur influence en Chine comme elles l'ont fait au Japon. Mais comment se développeront les habitants de ces pays? Monteront-ils jusqu'aux sommets les plus élevés? Ces Orientaux, avec leur fraîcheur d'esprit encore impolluée, nous surpasseront-ils dans l'application et l'étendue des sciences? Suivront-ils tous les méandres de cette évolution capitaliste qui entraîne pour nous des problèmes si graves? Ou sauront-ils mieux que nous régler les courants qu'ils auront suscités?

A peu près semblable à la Chine, au Japon et aux nations plus

petites qui en dépendent, *en ce qui regarde l'éloignement pour la culture européenne*, l'Inde diffère grandement de ces nations en plusieurs points importants. Tout d'abord, elle n'a jamais été entièrement inconnue du monde occidental. Pendant tout ce qu'on est convenu d'appeler le Moyen-Age, les grandes voies du commerce traversaient des déserts sauvages, depuis l'Inde jusqu'aux ports du Levant, et gagnaient de là Venise et les autres ports italiens placés sur la Méditerranée, qui étaient alors les intermédiaires commerciaux de la plus grande partie de l'Europe. Seuls, les objets les plus précieux d'ailleurs valaient qu'on risquât les dépenses de ce long, lent et dangereux voyage. La richesse légendaire de l'Inde donnait à l'Europe les épices, produits de son climat tropical, et les œuvres d'un art domestique d'un raffinement extrême, et recevait généralement en échange de l'argent, qui était l'instrument du négoce. La chute de Constantinople ferma cette voie commerciale, et les commerçants européens désirèrent alors découvrir la route maritime conduisant à cette fabuleuse contrée.

Le nom d'Indes Occidentales nous rappelle encore quelques-uns des résultats de ces efforts. Néanmoins, en dépit de rapports commerciaux si anciens, l'Inde jusqu'à une période récente, demeura pour nous, comme la Chine et comme le Japon, cachée sous un voile de mystère. L'Administration Britannique seule s'efforça dernièrement de diminuer l'ignorance générale des Européens sur cette immense région qui, comme l'Europe elle-même, contient une multitude de pays différents. Et comme nous l'avons fait remarquer pour la Chine, l'Inde aussi excita d'abord une admiration basée sur une connaissance imparfaite qui précéda des recherches plus profondes, menées avec un esprit plus observateur et plus critique. Dans le cas de l'Inde, ce fut une admiration d'un genre spécial montrant une certaine tendance définie qui devint presque traditionnelle. Les religions de l'Inde et les philosophies qui leur sont si étroitement unies depuis le XVIII^{ème} siècle jusqu'à nos jours, se révélèrent de plus en plus aux savants Européens et frappèrent un certain nombre d'entre eux d'un respect admiratif. Mais cette fois-ci, il ne s'agissait plus de la tendance rationaliste qui pénétra tout le "siècle de la lumière," mais bien de la réaction romantique qui combattit l'influence d'un intellectualisme sévère et glacé; ce romantisme faisait le fond de cet intérêt singulier qui, s'éveillant plus particulièrement à l'aube du XIX^{ème} siècle, rendit l'Inde si attrayante à ceux qui l'étudiaient, et remplit le cœur des poètes, des philosophes et des historiens d'un enthousiasme qui voyait dans les premières œuvres écrites en sanscrit une sagesse presque surnaturelle et rêvait du type idéal aborigène, en le comparant à ce qu'en avaient fait la décadence et le déclin des civilisations postérieures. Cette glorification du

passé disposait à préférer à tous les êtres qui vivaient au loin, car ces deux tendances sont profondément enracinées dans l'âme humaine. Si le berceau de la race humaine était encore, pour la majorité des savants, placé en Terre Sainte, on supposait pourtant que la demeure primitive des Aryens se trouvait dans la région des Monts Himalaya. Les sciences comparatives du langage ont permis d'établir l'identité des racines du Sanscrit et celles des langues hellénique, romaine, teutonnes, slave et celtique. Même au temps de Max Müller, un certain charme vague, ainsi que lui-même l'affirmait à juste titre, s'associait au nom de l'Inde, sinon dans le pays de ses conquérants, du moins en France, en Allemagne, en Italie et même en Danemark, en Suède et en Russie. L'éminent Orientaliste cite "La sagesse du Brahmane" de Rückert, comme l'un des plus beaux poèmes écrits en langue allemande; et il observe qu'un savant qui étudie le sanscrit doit être initié aux profonds et sombres mystères de la science et de la sagesse antiques. Un peu de cette ancienne vénération semble avoir survécu. En Allemagne, du moins, les disciples de Schopenhauer, parmi lesquels l'on doit citer avec respect le nom du Professeur Paul Deussen, considèrent la philosophie du Vedânta et les Oupanichads comme la source la plus ancienne de cette Vérité éternelle qui s'occupe de l'Essence et de la Destinée de l'Humanité; selon eux, elle a trouvé en Kant son prophète le plus récent et se révèle plus complètement encore dans l'interprétation du monde que donne Schopenhauer. En somme, la tendance Panthéiste qui caractérise la philosophie moderne rappelle le Panthéisme qui pénètre l'Inde tout entière. Vers le milieu du siècle dernier, quelqu'un a dit que le Panthéisme est la religion secrète de l'Allemand cultivé. On peut dire de même que le Panthéisme est la religion avouée de l'Hindou cultivé. Et comme les penseurs panthéistes ont toujours eu des tendances au mysticisme, et que les penseurs mystiques inclinent souvent vers l'occultisme, il n'est pas surprenant que nos spiritualistes et ceux qui s'intitulent nos théosophes tournent de nouveau leurs yeux vers l'Orient sacré et vers la vallée du Gange, contemplant avec une crainte respectueuse la révélation de trésors spiritualistes cachés qu'ils croient découvrir dans ce qu'on appelle le Bouddhisme ésotérique ou la Lumière de l'Asie. Le véritable Bouddhisme a lui aussi regagné ces temps derniers un nombre croissant de partisans, à la fois en Europe et en Amérique, et dans l'Inde même, il s'est réveillé avec intensité, ainsi qu'en témoigne la Société Maha Bodhi de Calcutta. Cependant, ces aspects religieux et métaphysiques mis à part, le prestige qu'avait gardé tout d'abord l'étude des questions hindoues a cédé la place à des recherches d'une froideur critique sur le pays, ses habitants, son passé, son présent, en y ajoutant des pronostics sur son avenir, et à

des investigations rigoureuses sur ses mœurs, ses coutumes, ses lois, son administration, ses systèmes religieux et philosophiques.

C'est ainsi que l'Inde a largement contribué à certaines fameuses généralisations qui sont devenues des éléments permanents de cette science si particulièrement moderne (bien que ses fondements soient anciens) que l'on appelle la Sociologie. "L'Inde," a dit Sir Henry Maine dès 1875, "a donné au monde la Philologie comparée et la Mythologie comparée." Il ne savait trop comment nommer une autre science à laquelle il devait tant d'idées suggestives qui lui avaient été d'un grand secours ; il hésitait à l'appeler Jurisprudence comparée, "parce que, si jamais cette science existe, son domaine sera beaucoup plus vaste que le champ de la loi." Je ne crois pas qu'on puisse faire aucune objection au nom de Sociologie comparée ; pourtant cette science comprend non seulement des recherches sur l'histoire primitive, sur l'évolution et l'état actuel des lois et des institutions, mais encore sur la vie sociale en général, comprenant les conséquences des dispositions natives, des habitudes et des mœurs, des idées et des croyances originelles ou acquises. La vie sociale, en tant que problème, est le problème de la vie morale ce qui, dans une large mesure, signifie la vie pacifique d'un peuple. Elle ne peut être comprise que par ceux qui possèdent une connaissance approfondie de l'action et de la réaction mutuelles des conditions matérielles et des conceptions spirituelles qui, toutes deux, contribuent à régir les destinées humaines.

On dit que l'Inde aussi s'éveille maintenant. Nous avons beaucoup entendu parler, ces derniers temps, de l'inquiétude de l'Inde. Il n'est point dans mon programme de m'occuper du côté politique de ce remarquable mouvement. Intellectuellement et moralement, sa signification semble s'exprimer dans ce fait que le parti du Progrès a commencé à ébranler les axiomes fondamentaux qui jusqu'ici avaient été maintenus avec une inébranlable fermeté par presque la totalité des Orientaux ; ils semblaient, en effet, incarner cette idée que le Passé, parce que Passé, est vénérable, que l'on doit s'attacher à la Tradition, que les hommes ne peuvent jamais mieux faire que de se conformer aux principes moraux institués par leurs ancêtres. Par contre, les adeptes du Progrès sont généralement portés à considérer le Passé sans respect, et à oublier cette vérité que la survivance est en elle-même une preuve de force et de validité, que les structures organiques se sont peu à peu adaptées au monde par la sélection et la lutte pour l'existence et que ce principe s'applique également, en grande partie, à la vie organique de la Société comme à celle de l'individu. Pourtant la Vie elle-même signifie Changement ; et un changement plus radical implique un frémissement de la vie plus intense, une adaptation

nouvelle à des circonstances et à des conditions nouvelles. C'est ce principe du Progrès, comme le fait remarquer Sir H. Maine, que les Anglais communiquent à l'Inde ; ils transmettent ce qu'ils ont reçu. C'est par ces mots qu'il terminait la mémorable conférence qu'il prononça devant l'Université de Cambridge : " Il n'y a nulle raison," disait-il, " pour que le principe du Progrès, s'il a le temps de se développer, ne produise pas dans l'Inde des résultats aussi merveilleux que dans toutes les autres Sociétés humaines."

Nous avons déjà commencé à apercevoir quelques-uns de ces effets merveilleux. L'Inde s'eupéanise rapidement, quels que formidables que soient les obstacles que l'antique culture Brahmanique accumule devant elle. La question de l'émancipation de la caste est déjà soulevée (c'est à dire l'élévation des gens appartenant aux castes les plus basses) ; on parle de l'émancipation des femmes, et les coutumes sociales se libèrent peu à peu de la routine et de la superstition. L'enseignement universitaire fait l'effet d'un agent dissolvant. Que l'on considère que ce mouvement, dans son ensemble, soit bienfaisant ou malfaisant, il existe pourtant et à la longue se montrera irrésistible et irrévocable, malgré les réactions, même vigoureuses qu'il pourra subir pour un temps. Tous les Européens de cœur contempleront toujours avec admiration les trésors intellectuels et moraux de l'Inde ; ils seront prêts à en recueillir quelques parcelles offertes par les habitants de cet admirable pays et à souhaiter la bienvenue aux Hindous, toutes les fois que ceux-ci désireront participer aux miracles de nos progrès scientifiques et techniques. Cette maxime, naturellement, tient bon pour toutes les races de la famille humaine.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de l'Extrême Orient qui a été, plus ou moins, l'objet de découvertes récentes et qui commence à subir l'influence occidentale, mais qui est encore très imparfaitement connu, même par nos savants les plus consciencieux. Bien différentes sont les relations de l'Europe avec les régions moins lointaines de l'Asie et avec le Nord de l'Afrique, dont le caractère historique est tout à fait oriental. Les racines de nos arts et de nos sciences se trouvent dans ces pays. Car les éléments les plus précieux de la culture européenne se sont développés en Grèce, et la Grèce était l'élève de l'Égypte et de l'Asie, bien que plus tard son génie se trouva éclipser de beaucoup celui de ses maîtres. Aux Phéniciens, le monde occidental doit l'invention des lettres ; c'est en Chaldée que furent jetées les premières bases de l'astronomie, et l'Assyrie féconda tous les progrès des races sémitiques. Dans sa dernière période, l'Empire romain, cet Etat qui attirait tout à lui, accueillit une religion nouvelle, mélange de théologie juive et de philosophie ou mysticisme grec, tandis que la Croix couvrait de son ombre le soleil,

signe du culte rival de Mithra. La synagogue devint véritablement le modèle de l'Eglise chrétienne. Les Juifs, puisant à des sources diverses, ont apporté de l'ancien monde au monde moderne des trésors de science et de culture. Par leur étonnant pouvoir d'adaptation aux mœurs, aux langues et aux idées étrangères, ils ont toujours été les grands médiateurs cosmopolites. Mais au Moyen-Age, l'influence des Arabes devint plus forte et mieux organisée. Après la chute de l'Empire d'Occident, ils firent évoluer dans la Péninsule Ibérique la première civilisation qui eut des tendances scientifiques. Ils renouvelèrent et agrandirent le champ des observations astronomiques, géographiques et physiologiques ; ils firent progresser la science médicale ; et c'est par leurs traductions qu'Aristote parvint jusqu'aux Chrétiens. Les spéculations métaphysiques qui leur étaient propres, et en particulier celles d'Avicenna et d'Averroës agirent comme un stimulant et un ferment puissants sur la scolastique du Moyen-Age. Mais ils firent aussi des progrès considérables en sciences mathématiques et inductives. L'algèbre et la chimie (alchimie à l'origine) gardent encore dans leurs noms des traces de ce que nous devons aux Arabes. Ceux-ci d'ailleurs n'étaient-ils pas en contact constant avec les Chinois ? Ne tiraient-ils pas des Perses une grande partie de leurs connaissances et de leurs institutions ? N'étaient-ils pas avec Byzance les co-héritiers de la civilisation romano-hellénique et Byzance elle-même n'était-elle pas leur mère nourricière ? Ne trouvons-nous pas en eux l'unité originelle et l'indépendance mutuelle des sciences et des arts orientaux et occidentaux ?

Dans les beaux-arts, non moins que dans la science et dans le commerce, le contact pacifique des races a toujours neutralisé les hostilités et les haines ; les hommes sont portés à admirer ce qui pour eux est nouveau et à considérer les œuvres des étrangers comme supérieures aux leurs. On a souvent invité des artistes et des artisans étrangers à construire des cathédrales et des palais, à élever des statues, à peindre des portraits. Le grand talent a toujours eu des habitudes voyageuses et les maîtres eux-mêmes ont aimé à recevoir l'enseignement d'autres maîtres. Le commerce a répandu les modèles importés des autres nations, certains styles ont modifié d'autres styles, par exemple l'architecture romane a subi l'influence de l'architecture arabe. A la suite des premiers voyages maritimes autour du monde, l'on trouve des traces du style Chinois et Japonais dans l'architecture baroque en France et en Italie ; au début du XVIII^{ème} siècle la Chine devint à la mode dans les différentes cours d'Europe. Dans les derniers temps, les influences artistiques ont beaucoup grandi en importance : l'Europe moderne se laisse imposer ses goûts ; elle est capricieuse dans ses modes ; tout ce qui est oriental

la charme par son sens du grotesque et de la bizarrerie, qui s'élève parfois à un degré maladif chez les gens du monde, et cela sans doute aussi bien en Orient qu'en Occident.

L'art, il est vrai, porte en général une empreinte nationale ou du moins raciale ; mais la littérature, grâce à sa portée intellectuelle et morale, est d'un caractère plus essentiellement humain, en dépit des différences de langage. C'est Goethe qui a introduit en Allemand le mot "littérature mondiale." A la suite de Herder qui réunit "*Les Voix des Nations*," il avouait que sa première tendresse pour le fonds de légendes et de traditions populaires de chaque nation ne s'était pas éteinte avec l'âge ; et dans l'art lyrique et dramatique, il essayait d'emprunter aux sources étrangères la quintessence de la beauté. Il composa les chants de Suleika, en imitation de la poésie persane, et il dit du Sakountala que pendant des années il a vécu plongé dans l'admiration que cette œuvre lui inspirait. Il cite aussi d'autres poèmes hindous qu'il apprécie beaucoup ; les drames et les vers chinois eux-mêmes n'échappent pas à son attention. Il déclare avec la plus grande confiance qu'à cette époque "si émouvante et agitée," alors que les rapports entre les peuples sont devenus si faciles, l'on doit bientôt s'attendre à voir paraître une littérature mondiale. Que dirait-il de notre temps, alors que même à son époque, il signalait les journaux et périodiques comme les moyens d'apprendre, non seulement ce qui arrive aux autres nations, au point de vue politique, mais encore le caractère de leur vie morale et intellectuelle ? Et ces connaissances agrandies et approfondies nous aideraient, suivant Goethe, à augmenter notre estime pour les étrangers ; nous sommes, en effet, "toujours enclins à estimer un peuple moins qu'il le mérite," parce que nous en considérons uniquement les aspects extérieurs qui, d'ordinaire, nous rebutent ou nous semblent du moins ridicules.

Ces paroles apparaissent aussi vraies maintenant qu'elles l'étaient quand elles furent écrites, il y a environ 90 ans. Bien que les occasions de rapports entre les peuples aient augmenté dans des proportions énormes ; bien que la Presse voyage maintenant d'une extrémité du monde à l'autre, il nous faut avouer que la connaissance que nous avons les uns des autres est insuffisante, que les opinions courantes même parmi les hommes politiques et parmi ceux qui appartiennent nettement aux classes cultivées, sont souvent étroites et mesquines, qu'un orgueil national absurde et exclusif est souvent nourri par des données ridicules sur les mœurs étrangères, par des préjugés puérils sur des habitudes, des mœurs et des façons de penser différentes des nôtres, par des notions désuètes qui ne furent jamais mises à l'épreuve de l'expérience, et en général par une ignorance totale. Que doit-on faire pour rendre à cet égard le contact pacifique entre les nations et les races plus solide et plus efficace ? Je me

permets de suggérer les moyens suivants destinés à conduire à ce but :

1°. On devrait créer un langage universel, qui deviendrait le langage commun à tous les gens cultivés dans le monde entier. Je ne plaide pas en faveur d'une innovation quelconque, et j'ai même un peu la crainte d'un langage purement artificiel ; mais je crois que le latin, l'antique *lingua doctorum*, pourrait être ressuscité sous une forme nouvelle.

2°. Nous devrions faire notre possible pour décourager et empêcher la surproduction d'œuvres d'imaginations dénuées de toute valeur dans notre propre langue, et pour favoriser la traduction de tous les chefs-d'œuvre des diverses littératures nationales.

3°. La traduction devrait devenir en elle-même un art et être cultivée comme un art. On traduit souvent avec une lourdeur maladroite et les gens qui se chargent de ces travaux ne possèdent souvent qu'une connaissance grammaticale insuffisante du langage qu'ils se proposent de traduire.

4°. L'étude des peuples et des pays étrangers devrait être encouragée par des bourses, des frais de voyage et d'autres moyens du même genre. Un échange de professeurs et de conférenciers vaut peu de chose si on le compare à un échange d'étudiants. Les étudiants occidentaux, en particulier, devraient avoir la faculté de passer un ou deux ans en Orient, afin de pouvoir se familiariser entièrement avec les langages et les caractères des Hindous, des Chinois, des Japonais, des Siamois, des Persans, des Abyssins ou des Egyptiens. Ils ne devraient pas avoir à remplir d'autre tâche que celle-ci, qui est si importante.

5°. On devrait fonder une Académie internationale de science morale et sociale afin de concentrer toutes les études et tous les efforts de cette nature. Elle serait chargée d'entretenir les sentiments de solidarité et de fraternité humaines qu'ont enseignés toutes les religions les plus élevées, comme toutes les philosophies morales et rationnelles auxquelles ces religions doivent leur supériorité.

6°. Une réorganisation de la Presse, se proposant comme but de favoriser l'éclosion de sentiments plus amicaux entre les nations et les races, en recherchant plus consciencieusement les véritables mérites particuliers de chacune d'elles et en appréciant et répandant dans le monde entier toutes les nobles tentatives en faveur des progrès moraux et intellectuels du genre humain.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

ORGANISATION MONDIALE—LES ŒUVRES
DE LIBRE INITIATIVEPar M. H. LA FONTAINE, *Bruxelles*,*Sénateur, Président du Bureau International permanent de la Paix,
Directeur de l'Institut International de Bibliographie, Secrétaire
général de l'Office central des Institutions internationales, Professeur
de Droit International.*

A L'HEURE où beaucoup d'hommes exaltent les sentiments nationalistes et s'efforcent par des barrières factices d'isoler les peuples, il s'opère lentement une interpénétration des races, des intérêts et des idées d'une majestueuse grandeur.

Le monde entier devient une cité unique. Tel est l'aspect consolant des choses, leur aspect réel, en face de l'aspect apparent de lutte, de haine et de défiance sous lequel trop d'hommes se persuadent qu'il faut voir les événements.

Pour donner une idée exacte du mouvement qui pousse l'humanité vers plus d'entente et de concorde, il faudrait envisager à la fois les œuvres dues à l'action intergouvernementale et celles dues à l'initiative privée. Bien que les unes et les autres soient intimement liées, il nous a fallu limiter notre rapport au seul domaine des institutions internationales libres, domaine vaste et complexe, dont deux chiffres permettront d'apprécier l'étendue. Depuis 1843, qui vit se tenir le premier congrès international de libre initiative, jusqu'en 1910, plus de deux mille assemblées internationales se sont réunies, dont huit cents pendant la dernière décade. Le total des groupements, sous les formes les plus variées, destinés à étudier, à un point de vue universel, toutes les questions qui peuvent intéresser l'humanité, se montent à plus de deux cent cinquante déjà.¹

Nous ne pouvons donner ici qu'une esquisse sommaire de l'œuvre accomplie par ces organismes et tracer un tableau bien insuffisant de l'œuvre grandiose qui reste à accomplir. Ce qui ressortira à notre avis de l'examen que nous allons faire, c'est d'une part l'amplitude du mouvement dont nous avons à décrire les phases et surtout, d'autre part, le caractère organique qu'il a été possible de lui donner par la création d'une institution fédérative mondiale.

Le premier et le plus important phénomène que nous avons à envisager est évidemment le phénomène économique, celui de la production et de la circulation.

¹ Consulter *l'Annuaire de la Vie Internationale*, publié par l'Office Central des Institutions Internationales, Bruxelles. [Éditeur.—L'éditeur recommande sérieusement ce livre à toutes personnes qui s'intéressent à l'organisation mondiale.]

La constitution du marché mondial est aujourd'hui un fait acquis. Les fluctuations des prix, pour les produits les plus divers, n'ont plus de caractère local ou national; les répercussions internationales en sont désormais instantanées. Les trusts, les pools et les cartels se sont multipliés et étendus; la concentration internationale de multiples industries est de notoriété publique, malgré le secret intéressé qui enveloppe de telles combinaisons.

En face de cette concentration des usines et des industries, la classe ouvrière s'est groupée à son tour, nationalement d'abord, internationalement ensuite. Il existe à l'heure actuelle plus de trente fédérations internationales de métiers, notamment celles des mineurs, des mouleurs, des paveurs, des dockers, des typographes, des travailleurs des transports, des brasseurs, des verriers, des céramistes, des métallurgistes, des diamantaires, des ouvriers du bois et du cuir, des pelletiers, des ouvriers des industries textiles, des ouvriers du tabac, des selliers, des cordonniers, des gantiers, des relieurs, des tailleurs, des chapeliers, des coiffeurs, des maçons, des peintres, des musiciens, des employés du commerce, des postes, des télégraphes, des chemins de fer, des hôtels, cafés et restaurants.

Toutes ces fédérations enfin sont groupées au sein du "Secrétariat international des centres nationaux de syndicats." ¹

Les organisations ouvrières ont principalement pour but l'amélioration des conditions du travail, et il est apparu rapidement que les solutions préconisées devaient avoir une portée internationale. On se rappelle le retentissement qu'a eu en 1890 la convocation, à l'intervention de l'Empereur d'Allemagne, de la première "Conférence internationale pour la réglementation du travail." Elle ne put aboutir, mais dès 1897 des congrès internationaux s'efforcèrent de grouper tous ceux qui s'intéressaient à ces questions et ils réussirent à fonder "l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs." L'exécution des décisions prises lors des assemblées biennuelles de cette association a été confiée à "l'Office international du travail" installé à Bâle. Celui-ci s'appuie sur des sections nationales dont les cotisations jointes aux subventions des gouvernements lui permettent d'accomplir son œuvre: il est parvenu ainsi à obtenir des États l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc dans la fabrication des allumettes et celle du travail de nuit des femmes.

Des groupements internationaux poursuivent d'autre part l'interdiction du travail dominical, la lutte contre le chômage, l'étude des questions relatives aux accidents du travail et aux assurances sociales.

¹ D'après les statistiques publiées par ce secrétariat 9,096,000 ouvriers sont membres de syndicats dans 19 pays d'Europe et d'Amérique; 5,944,000 sont adhérents aux organisations affiliées au secrétariat.

Le rôle des gouvernements dans l'organisation de la circulation des hommes et des choses est connu: l'Union postale, l'Union télégraphique, l'Union radiotélégraphique, l'Union pour le transport des marchandises ont fait du monde entier un territoire unique. Sur mer, l'adoption de Règles de route uniformes et l'application d'un Code international de signaux ont consacré l'usage séculaire qui a fait des océans les voies internationales par excellence.

Dans ces domaines les Etats ont été guidés et inspirés par de vastes associations telles que "l'Association internationale des Congrès des chemins de fer," constituée par 47 administrations publiques et 411 entreprises privées, et "l'Association internationale des congrès de navigation," formée par 22 administrations gouvernementales, 260 administrations privées et plus de 1,500 membres individuels. Non moins important, à ce point de vue encore, est "l'Union internationale des tramways et des chemins de fer d'intérêt local," qui compte dans son sein 550 entreprises, exploitations ou associations de tramways.

Si les Etats ont accordé également leur attention aux questions d'hygiène et de salubrité, c'est qu'il existait depuis longtemps déjà de puissants organismes de propagande et de prophylaxie. Les deux groupements les plus influents dans ce sens sont ceux qui ont pour objet la lutte contre l'alcoolisme, dont le premier congrès international remonte à 1878, et qui a donné naissance à deux groupements importants, la "Fédération internationale de la Croix Bleue" et "l'Ordre indépendant des Bons Templiers," et la défense des jeunes filles contre les dangers des grandes villes, dont l'origine remonte à 1888 et qui a pour organes "l'Union internationale des amies de la jeune fille" et "l'Association internationale des œuvres de protection de la jeune fille."

La protection de l'enfance, le patronage des enfants abandonnés et des condamnés libérés, celui des aliénés, des sourds-muets, des aveugles, ont également fait l'objet de réunions internationales. A signaler aussi "l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens," qui compte plus de 900,000 membres.¹

A ces graves problèmes relatifs au bien-être moral et matériel de l'humanité, il faut rattacher les travaux poursuivis en matière d'assurances et de mutualité. Considérable est notamment l'importance des congrès d'actuaire qui depuis 1895 se réunissent régulièrement en sessions triennales. Les médecins des compagnies d'assurances se sont également groupés internationalement depuis 1899. Quant au mouvement mutualiste, dont l'ampleur a grandi d'une manière

¹ La valeur totale des immeubles possédés par les divers groupes approche de 300,000,000 francs.

réellement saisissante, il a abouti à la constitution d'une "Fédération internationale de la mutualité" et à la création d'un "Bureau permanent d'études et de statistiques mutualistes."

A la mutualité on peut rattacher le mouvement non moins considérable de la co-opération. La nécessité d'un groupement international s'imposait en ce domaine et s'est réalisée dans la création en 1892 de "l'Alliance co-opérative internationale." Il existe aussi une "Confédération internationale des sociétés co-opératives agricoles" qui groupe 28,000 associations.

Aux faits que nous venons de relater on peut rattacher les associations qui ont pour objet l'amélioration du sort des classes déshéritées. C'est ainsi qu'il a été créé un "Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes." Dans un but similaire il a été institué un "Comité permanent international des habitations à bon marché."

Au point de vue des sciences pures, la collaboration internationale est un fait indéniable: il n'est pas de découvertes qui ne soient le résultat des travaux de savants appartenant aux nationalités les plus diverses. Ce qui a amené tout naturellement les savants à se grouper en associations internationales.

Parmi les sciences pures le premier rang revient aux mathématiciens, dont les assises internationales ont lieu tous les quatre ans depuis 1897. Ils ont créé divers organismes internationaux: la "Commission internationale pour l'unification des notations vectorielles," "l'Association internationale pour promouvoir l'étude des quaternions," la "Commission internationale de l'enseignement mathématique."

Les astronomes se réunissent en congrès internationaux depuis 1865. Il a été créé par eux diverses œuvres internationales dont la plus considérable est le "Comité international pour l'exécution de la carte photographique du ciel": cette entreprise qui groupe 19 observatoires nécessitera la prise de 22,000 clichés photographiques. Il existe aussi une "Union internationale pour les recherches solaires."

Au point de vue de la mesure du temps, il a été constitué en 1900 une "Commission permanente internationale de chronométrie." Une "Conférence internationale pour le choix d'un premier méridien" a introduit dès 1884 le système des fuseaux horaires actuellement presque universellement adopté. D'autres unités ont également donné lieu à la création de commissions spéciales, notamment l'unité photométrique ou la bougie internationale, les unités électriques sanctionnées par de nombreuses législations nationales, l'étalonnage uniforme de thermomètres.

Le globe terrestre a, lui aussi, fixé internationalement l'attention des savants à divers points de vue. Sa connaissance géologique tout d'abord a fait l'objet des débats des Congrès internationaux de géologie qui se réunissent depuis 1878 en sessions triennales. Ces congrès ont organisé des commissions internationales chargées d'unifier les figures géologiques et la nomenclature géologique, ainsi que des commissions de stratigraphie, de pétrographie, de paléontologie et de géothermie. Il a été créé aussi une "Association glaciaire internationale" ainsi qu'un "Institut volcanique international."

L'hydrologie, la climatologie, la météorologie font l'objet des études de congrès internationaux réguliers. Un "Comité météorologique international" fonctionne depuis 1873 et a constitué dans son sein diverses commissions spéciales. Des ententes ont été établies pour uniformiser les observations météorologiques à la mer et dans les régions polaires. Il existe également une entente pour l'exploration systématique de l'atmosphère à l'aide de ballons sondes.

Si, de la terre, nous passons à ses habitants, nous constatons que depuis longtemps, depuis 1865, les questions anthropologiques et préhistoriques ont donné lieu à des assises importantes, parmi lesquelles celles des Orientalistes et des Américanistes ont tout spécialement fixé l'attention publique.

On peut rattacher à l'étude de la terre et de ses habitants les congrès internationaux de géographie réunis depuis 1871. C'est à leur initiative qu'est dû l'établissement d'une Carte de la terre au 1 : 1,000,000. Se rattache également à ce domaine la "Commission polaire internationale."

Quant aux sciences communément appelées naturelles elles aussi ont donné lieu à d'innombrables congrès internationaux. Ceux de botanique, qui datent de 1861, ont donné naissance à la "Commission internationale de nomenclature botanique" et à "l'Association internationale des botanistes." Ceux de zoologie ont débuté en 1889 et ont abouti à l'adoption de règles uniformes pour la nomenclature des espèces et la représentation des figures. Il a été constitué en outre un "Comité ornithologique international." Les physiologistes, outre leurs congrès triennaux, possèdent deux laboratoires internationaux de recherches, "l'Institut Marey" et le "Laboratoire du Mont Rose." Les anatomistes se sont groupés en une association internationale et il a été formé en outre parmi eux un "Comité international pour les recherches sur le cerveau."

Les chimistes également se sont réunis en assises internationales, tant au point de vue des recherches purement scientifiques qu'au point de vue des nombreuses applications industrielles auxquelles ces

recherches ont donné lieu.¹ A leur initiative ont été formées des commissions internationales pour l'unification des méthodes d'analyse des denrées alimentaires et du pétrole.

Enfin les plus hautes autorités scientifiques du monde ont fondé "l'Association internationale des Académies." Cette association accorde surtout son patronage ou son approbation à des institutions autonomes comme l'Institut Marey, l'Union internationale des recherches solaires, la Commission polaire internationale, ou à des entreprises de portée universelle comme le Catalogue des publications scientifiques, la réimpression des œuvres de Leibniz, l'édition critique du Mahâbhârata. Elle s'est aussi occupée du prêt international des manuscrits.

Si nous envisageons maintenant les sciences appliquées nous voyons que le mouvement vers l'entente internationale est peut-être plus intense en ce qui les concerne qu'en ce qui concerne les sciences pures.

Parmi les réunions les plus importantes à ce point de vue on peut citer les congrès internationaux des sciences médicales, dont l'origine remonte à 1867 et qui réunissent de vraies foules à chacune de leurs assises.

A côté de ces congrès généraux, il existe toute une série de congrès des spécialités médicales. Ainsi les homéopathes se réunissent régulièrement depuis 1876, les dermatologues depuis 1889, les neurologues depuis 1885, les aliénistes depuis 1889. Les chirurgiens, qui se réunissent depuis 1888, ont constitué en 1905 une "Société internationale de chirurgie." Les congrès internationaux dentaires, dont l'importance égale presque celle des congrès des sciences médicales, se réunissent régulièrement depuis 1889. Les ophtalmologistes sont parmi les premiers qui se soient rencontrés en des congrès internationaux : en effet, leurs premières assises remontent à 1857. Les otologistes et les laryngologistes se réunissent régulièrement depuis 1889, les gynécologues depuis 1892. Enfin les vétérinaires, dont les congrès ont également une importance considérable, ont commencé à délibérer ensemble dès 1862.

Aux questions médicales se rattachent directement celles relatives à la thérapeutique. Dès 1865 les pharmaciens se réunissaient en un premier congrès international à Brunswick, et leur dixième congrès vient de se tenir à Bruxelles en 1910. C'est surtout à l'unification des pharmacopées que leurs débats ont été consacrés.

¹ Le dernier congrès, tenu à Londres en 1909, a réuni 3,000 adhérents.

La vaccination a suscité les congrès retentissants des anti-vaccinateurs. La physiothérapie, dont les applications se font de plus en plus nombreuses à notre époque, a également donné lieu à des congrès récents, dont le premier a été tenu à Liège en 1905, et dont le quatrième se tiendra à Berlin en 1912. La thalassothérapie, une des formes les plus anciennes de la physiothérapie, a également été étudiée en de nombreuses réunions internationales, dont la première date de 1894. L'électrothérapie et la radiologie ont fait l'objet des travaux de plusieurs congrès, dont le premier s'est réuni à Côme en 1899. L'hypnotisme expérimental a donné lieu à des congrès internationaux dès 1889.

Certaines affections spéciales, enfin, la maladie du sommeil, le cancer, la lèpre, et surtout la tuberculose, ont fixé l'attention des spécialistes de tous les pays et les ont engagés à se constituer en réunions internationales.

Il existe en outre une "Association internationale de la presse médicale," et un "Comité international de l'enseignement médical" a été créé en 1910.

En matière technologique, les ingénieurs et les industriels ont senti depuis longtemps déjà le besoin de se grouper internationalement. C'est ainsi que dès 1878 un premier congrès international du génie civil se tenait à Paris. Les électriciens à leur tour se réunissaient dans la même ville dès 1881, et, dès 1902, se constituait une "Union internationale des stations d'électricité," dont les sessions sont annuelles depuis lors. Les congrès internationaux des mines et de la métallurgie, réguliers depuis 1889, comptent parmi les plus importants en matière technique. Les techniciens se sont préoccupés également et internationalement de l'unification des mesures d'essai des matériaux, de l'aménagement mécanique et hygiénique des usines, de la surveillance et de la sécurité en matière d'appareils de vapeur.

La technique des industries privées a été également l'occasion de réunions internationales: c'est ainsi que les techniciens de la brasserie, de la sucrerie, de la distillerie, de la boulangerie, ceux du pétrole, de l'acétylène, du ciment, du papier, les fileurs de coton, ont leurs réunions régulières internationales. Aux questions de filature, se rattache celle de l'unité internationale de numérotage des fils, qui, elle aussi, a fait l'objet de congrès internationaux.

Les agriculteurs se sont réunis internationalement dès 1848, et depuis 1889 leurs congrès siègent régulièrement. On peut rattacher à ces assises les réunions spéciales consacrées aux associations agricoles, à l'enseignement agricole, à l'agronomie coloniale,

ainsi qu'à l'unification des méthodes d'analyse des engrais et des substances alimentaires du bétail, enfin à la mécanique agricole.

L'importance de la culture de certains produits a justifié en outre la réunion de congrès spéciaux. C'est ainsi que nous relevons des congrès qui ont eu pour objet la culture du riz, la viticulture, la sylviculture, l'horticulture. On peut grouper dans la même catégorie toutes les réunions relatives à la zootechnie, notamment les congrès internationaux pour l'alimentation rationnelle du bétail, les congrès d'aviculture, d'apiculture. La laiterie tient depuis 1903 des congrès bisannuels.

Enfin les questions de chasse et de pêche ont également préoccupé les spécialistes des divers pays, et notamment celles relatives aux pêches maritimes.

Les sciences juridiques ont pour organes de très importantes associations internationales dont la réputation est universelle et l'autorité vraiment prépondérante: "l'Association pour la réforme et la codification du droit des gens" actuellement connue sous le titre d'International Law Association et "l'Institut de droit international et de législation comparée."

Les questions de droit spécial ont suscité d'autre part la création d'importants groupements internationaux: l'un des plus considérables est "l'Union internationale de droit pénal," dont les sessions ont lieu régulièrement depuis 1889. Les congrès internationaux pénitentiaires ont presque une égale importance: leur première réunion date de 1846 et a été l'un des premiers congrès internationaux qui se soient tenus dans le monde. A ce double organisme de droit pénal il faut rattacher les congrès internationaux d'anthropologie criminelle qui se réunissent depuis 1885.

Parmi les questions de droit privé celles relatives à la propriété industrielle, littéraire et artistique ont donné lieu à la création de deux vastes associations, dont les réunions ont eu sur les conventions intergouvernementales qui règlent les brevets d'invention, les marques et modèles de fabrique, ainsi que les droits d'auteur, une influence décisive. Il existe également une "Commission maritime internationale" dont l'action sur la législation internationale de l'abordage et du sauvetage vient d'aboutir à l'adoption d'une convention intergouvernementale d'une portée considérable. L'unification du droit commercial a elle aussi fait l'objet de nombreux congrès internationaux qui se sont notamment préoccupés de simplifier et d'unifier les règles relatives à la lettre de change. Le droit administratif, enfin, vient de donner naissance à une "Commission

permanente des congrès internationaux des sciences administratives."

Dans le domaine de la philosophie, de la religion et de la morale il a été aussi constitué d'importants organismes internationaux. Tout d'abord sont à citer les congrès internationaux de philosophie et de psychologie, puis "l'Union internationale des sociétés éthiques." Quant aux Eglises, elles forment en réalité de vastes associations internationales dont les conciles et les convents constituent de véritables assises internationales. On se rappelle la tentative réalisée en 1893 à Chicago de réunir un "Parlement mondial des religions." Depuis lors des réunions internationales sont consacrées tous les quatre ans à l'histoire des religions.

Certaines confessions ont organisé des congrès internationaux ; tels les congrès eucharistiques, ceux des anciens catholiques, ceux du christianisme libéral, ceux des baptistes, ceux de l'alliance évangélique universelle.

C'est ici encore qu'il faut citer "l'Armée du salut," formée de plus de 100,000 adhérents répandus sur toute la surface de la terre, la "Fédération internationale des libres penseurs" et la "Maçonnerie universelle."

Si le mouvement pacifiste se rattache par certains de ses aspects à la vie politique et juridique des peuples, il peut pourtant trouver sa place ici par son origine religieuse et son but de haute moralité. On sait que ce mouvement date de 1815 ; ses congrès, annuels depuis 1889, ont de plus en plus de retentissement et s'appuient sur d'innombrables sociétés dans tous les pays du monde, groupées autour du "Bureau international permanent de la Paix" à Berne. Certaines de ces sociétés ont elles-mêmes un caractère international, comme "l'Institut international de la Paix," la "Conciliation internationale," "la Ligue internationale de la Paix et de la Liberté," le "Musée international de la Guerre et de la Paix."

Deux des plus importantes fondations internationales, celle de Nobel et celle toute récente de Carnegie, se rattachent à ce mouvement. Il est peut-être intéressant de constater que le premier congrès pacifiste, convoqué à Londres en 1843, a constitué la première manifestation de l'esprit international à l'épanouissement duquel nous assistons à l'heure actuelle.

L'enseignement à tous les points de vue et à tous les degrés a fait l'objet de nombreuses délibérations internationales. C'est ainsi qu'en dehors des congrès qui ont envisagé l'enseignement en général, il en a été consacré à l'enseignement primaire, à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur, à l'éducation

populaire, à l'éducation familiale, à l'éducation morale. Des organismes internationaux ont été créés, ainsi que nous l'avons déjà indiqué plus haut, pour l'enseignement mathématique et l'enseignement médical ; il en a été créé également pour l'enseignement commercial et celui des langues vivantes.

L'internationalisation des études a amené le déplacement d'innombrables étudiants et nous assistons en ces dernières années entre les divers pays à des échanges actifs de professeurs. De là la formation dans de nombreuses universités de clubs cosmopolites, unis depuis 1907 en une association internationale. Les étudiants se sont en outre groupés dans la vaste fédération "Corda Fratres," et dans d'autres fédérations plus spéciales comme celles des étudiants chrétiens, des étudiants catholiques, et des étudiants socialistes. Les professeurs de l'enseignement primaire se sont de leur côté groupés autour du "Bureau international des fédérations d'instituteurs."

Des efforts sont actuellement tentés pour arriver à "l'Équivalence des diplômes"¹ et à la création d'un "Centre pédagogique international." On sait qu'il existe d'autre part dans de nombreux pays des Instituts de hautes études qui constituent des embryons de véritables écoles internationales et l'idée a surgi de les unir en un organisme plus vaste qui serait l'Université internationale ou mieux encore "l'École mondiale."² Il y a lieu aussi d'appeler l'attention sur le projet de fonder un "Bureau international des universités" et sur l'extension qu'a prise en ces dernières années la correspondance interscolaire.

On peut rattacher à la question de l'enseignement celle du choix d'une langue universelle. Des congrès annuels ont, depuis 1905, réuni en de vastes assemblées les adeptes de la langue Esperanto. D'autre part il a été constitué en 1901 une "Délégation internationale pour l'adoption d'une langue universelle." A signaler aussi, dans le domaine des langues, l'existence d'une "Association phonétique internationale," de la "Fédération internationale pour l'extension et la culture de la langue française," de la "Société internationale de dialectologie romane."

La longue et quelque peu fastidieuse énumération que nous avons été obligés de faire était indispensable pour donner une idée à peu près exacte de l'ampleur du phénomène qui tend à organiser le monde suivant une norme internationale.

Pourtant, pour être complet, il nous aurait fallu parler encore

¹ Cette équivalence a été conventionnellement admise par la Conférence pan-américaine de 1902.

² Il a été question de créer une telle école en Belgique.

de groupements d'une importance de premier ordre comme "l'Union internationale des associations de presse," "l'Institut international de sociologie," "l'Institut international de statistique," "l'Institut colonial international," "l'Union économique internationale," le "Comité permanent des Chambres de commerce," le "Conseil international des femmes," "l'Association internationale du froid."

Il faudrait aussi retracer l'histoire des Expositions universelles dont l'influence civilisatrice n'est plus niée par personne. On sait qu'une "Fédération internationale des comités permanents d'expositions" les relie les unes aux autres et s'efforce de les orienter vers une organisation de plus en plus synthétique. On s'est aussi efforcé de compléter les exhibitions de choses pour les exhibitions d'idées : déjà en 1878, en 1889 et 1900 à Paris l'organisation des congrès internationaux fut centralisée, mais c'est à Saint-Louis, en 1904, que le "Congrès international des sciences et des arts" a le mieux réalisé un programme vraiment encyclopédique et universel.

Il aurait fallu parler aussi des arts qui ont donné lieu à d'innombrables réunions : l'architecture, la musique, l'art public, l'art dramatique, la photographie ont été l'occasion de congrès multiples et influents. Les sports enfin, qui jouent un rôle si considérable dans les relations internationales contemporaines, mériteraient de fixer l'attention : le "Comité olympique international" et la "Ligue internationale des associations touristes" en sont les deux organismes des plus influents, auxquels il faut ajouter ceux qui s'occupent d'un sport spécial, cyclisme, automobilisme, aéronautique, gymnastique, patinage, alpinisme.

Nous ne pouvons toutefois terminer notre exposé succinct de la situation actuelle des œuvres internationales sans consacrer quelques lignes à l'œuvre poursuivie par ceux qui s'efforcent d'établir l'inventaire intellectuel du monde. Déjà les gouvernements ont consenti à subsidier le "Catalogue international de la littérature scientifique" entrepris, avec l'aide de bureaux régionaux, par la Société royale de Londres. Mais c'est "l'Institut international de bibliographie et de documentation" qui a envisagé ce problème dans toute sa vaste étendue : le labeur qu'il s'est imposé a consisté, à l'origine, à collectionner et à classer méthodiquement les titres de tout ce que l'humanité a écrit et publié, mais peu-à-peu il a fallu élargir cette œuvre et s'efforcer de réunir tous les écrits et toutes les publications, pour en former des dossiers qui seront autant de chapitres et de paragraphes du "Livre universel." L'ambition des promoteurs de cette œuvre est de résumer ce livre et d'élever ainsi à la pensée humaine un monument qui serait "l'Encyclopédie universelle et perpétuelle." Cette encyclopédie aurait pour collaborateurs

les penseurs de tous les temps et de tous les pays. Elle serait la "Somme totale" de l'effort intellectuel des siècles.

Tel est, tracé à larges traits, l'immense labeur poursuivi par des hommes de toutes nations, de tous cultes, de toutes opinions, de toutes races. Pour eux il n'existe plus de frontières : leurs pays sont les provinces de l'empire mondial dont ils sont les concitoyens. Mais souvent ils n'ont pas la claire perception de ce fait, ils n'ont pas conscience qu'ils collaborent à la vie internationale, et c'est à éveiller cette conscience, à matérialiser en quelque sorte le mouvement qui mène l'humanité vers plus de concorde, vers plus d'entente, vers une collaboration et une co-opération plus étroites dans tous les domaines, que se sont efforcés les fondateurs de "l'Office central des Institutions internationales." Ils ont estimé qu'il y a, à côté des problèmes propres à chaque branche des connaissances humaines, des intérêts d'un ordre universel qu'il importe d'examiner et d'étudier en commun, qu'il y a surtout des services généraux à rendre et à organiser. C'est pourquoi ils ont invité tous ceux qui ont assumé la mission de diriger les groupements internationaux à prendre part au "Congrès mondial des Associations internationales." En ses premières assises,¹ ce congrès a abordé les questions suivantes : le régime juridique international des associations internationales, l'établissement de systèmes internationaux d'unités dans la science et dans la technique, l'organisation internationale de la documentation, le langage scientifique et technique, l'organisation de la co-opération entre les institutions internationales. L'Office central des Institutions internationales² a été désigné par ce congrès pour en devenir l'organe permanent.

Il existe donc désormais un centre d'attraction autour duquel, suivant la hiérarchie des sciences, tous les groupements internationaux pourront venir prendre leur place et collaborer pour leur part à l'œuvre d'élaboration et de diffusion du savoir. Œuvre libre de bonne volonté et de co-opération consentie, elle sera à la fois le symbole le plus éloquent et la preuve la plus manifeste de l'unité humaine.

¹ Ce congrès s'est réuni à Bruxelles, du 9 au 11 mai, 1910 : 134 associations internationales y ont été représentées.

² A consulter sur cet organisme la brochure spéciale qui lui a été consacrée : *Office central des Institutions internationales*, Bruxelles, rue de la Régence 3 bis. In-8°, 32 pages, 1 fr.

[Mémorial reçu en texte français.]

L'INSTITUT INTERNATIONAL D'AGRICULTURE À ROME

Par DAVID LUBIN,

Délégué des Etats-Unis à l'Institut International d'Agriculture à Rome.

“ Et le loup habitera avec l'agneau, et le léopard couchera près du chevreau, et le veau, le lionceau et la brebis grasse seront ensemble, et un petit enfant les guidera.”

“ Et il sera juge parmi les nations, et il reprendra bien des peuples, et ils forgeront leurs épées pour en faire des socs de charrue, et leurs lances pour en faire des serpes ; les nations ne s'aborderont plus avec l'épée ; elles n'apprendront plus l'art de la guerre.”

L'INSTITUT International d'Agriculture peut être considéré comme une étape de l'évolution du point de vue économique. C'est dans le fond une institution co-opérative mondiale, une chambre de compensation mondiale d'information économique. C'est en fait le premier parlement international permanent ; parlement pour l'amélioration économique.

L'initiative de la création de cet Institut fut prise par Sa Majesté le roi d'Italie, qui convoqua à ce propos une conférence des Etats. La conférence se réunit à Rome, mai-juin, 1905, rédigea le texte d'un traité autorisant l'établissement de l'Institut. Ce traité fut ratifié par 47 Etats. Les pays adhérents représentent aujourd'hui 98 pour cent de la population et 95 pour cent des terres du globe.

Sitôt que le traité eut été ratifié par les puissances adhérentes, l'édifice devant servir à l'Institut fut construit sur les terrains de la villa Borghèse, Rome, aux frais de Sa Majesté le roi d'Italie, qui, du reste, a accordé à l'Institut une magnifique allocation annuelle de 60,000 dollars.

Chacune des nationalités adhérentes se classe dans l'un des cinq groupes, qui contribuent à l'entretien de l'Institut suivant un *pro rata* que le traité en question assigne à chaque groupe.

La direction suprême et le contrôle de l'Institut sont assurés par une assemblée générale, consistant en délégués que nomment les Etats adhérents. L'assemblée générale est en mesure, aux termes de l'article 5 du traité, de soumettre aux puissances adhérentes des projets, visant l'extension de l'Institut.

L'administration est confiée à un comité permanent, composé de 47 délégués, soit un par pays adhérent à la convention. Ces délégués résident, en permanence, à Rome. L'Exécutif comprend le Président, M. le Marquis Cappelli, délégué de l'Italie ; le Vice-Président, M. Louis Dop, délégué de la France, et M. le Professeur

P. Tannaccone, secrétaire général. Actuellement, le personnel se compose de 82 fonctionnaires de différentes nationalités.

L'objet de l'Institut est défini à l'article 9 du traité,¹ et quatre bureaux se partagent le travail :—

1. Service d'administration.
2. Publication des bulletins sur les récoltes et des statistiques agricoles.
3. Service des renseignements agricoles ; maladie des plantes.
4. Service d'ordre économique et social (co-opération, assurances et crédit agricoles.)

Le service le plus important est, en somme, celui qui est affecté à la publication des Bulletins et des Comptes-rendus. On le verra par ce qui suit :—

Le cours mondial des principaux produits agricoles a sa répercussion directe sur les cours indigènes, et le cours indigène fixe l'état du capital et du travail de la ferme, et aussi l'état du capital et du travail de l'usine (les produits de l'agriculture constituant la matière première de l'industrie). Par suite le cours des produits en question influence les conditions économiques de tous les pays. Quand on connaît le chiffre des stocks disponibles du monde, l'état des récoltes sur pied, on a les éléments nécessaires pour arrêter le cours mondial, et par suite, le cours indigène des produits agricoles. Il importe donc au plus haut point d'avoir un compte-rendu mondial officiel et approuvé.

¹ ARTICLE 9.—L'Institut, bornant ses opérations à la sphère internationale,

(a) recueillera, étudiera, publiera aussi vite que possible les renseignements statistiques, techniques ou économiques se rapportant à l'exploitation agricole, aux produits végétaux et animaux, au commerce des produits agricoles, aux cours des divers marchés ;

(b) communiquera aussitôt que possible aux parties intéressées tous les renseignements en question ;

(c) indiquera les salaires versés pour le travail agricole ;

(d) fera connaître les maladies nouvelles des végétaux, qui pourront se déclarer dans une partie quelconque du monde—indiquant les territoires atteints, le progrès du mal, et, si possible, les moyens les plus efficaces pour le combattre ;

(e) étudiera les questions relatives à la co-opérations agricole, assurances, crédit, sous tous leurs aspects, recueillera et publiera les renseignements, qui pourraient faciliter les diverses entreprises de travaux, se rapportant à la co-opération agricole, aux assurances et au crédit ;

(f) soumettre à l'approbation des Gouvernements, s'il y a lieu, des mesures pour la protection des intérêts des cultivateurs, et pour l'amélioration de leur état, après avoir utilisé toutes les sources d'information nécessaires, comme le préconisent les congrès internationaux ou autres congrès agricoles, les Congrès de Sciences naturelles appliquées à l'agriculture, les Sociétés agricoles, les Académies, les Corps savants, etc.

Or, avant la création de l'Institut International d'Agriculture, la distribution de ces bulletins était faite par des entreprises privées et par suite intéressées. Lorsqu'ils arrivaient aux yeux du public, c'était sous forme de renseignements divers et contradictoires. D'où, par une conséquence inévitable, les fluctuations inutiles et souvent violentes des cours de ces produits, et l'instabilité de la situation économique de par le monde.

L'Institut International d'Agriculture se propose avant tout de supprimer la cause de ces fluctuations, d'écarter les obstacles qui s'opposent à l'exercice normal de la loi de production et de consommation.

C'est ce que fait l'Institut en fournissant à tous les intéressés un résumé officiel de la condition des récoltes et de l'approvisionnement mondial.

Pour cela, chacun des Gouvernements adhérents fournit à l'Institut les informations nécessaires concernant sa production et relatant (a) la condition des récoltes, (b) la production dans chaque contrée. Ce travail est fait sur un plan uniforme, adopté par l'assemblée générale en 1909. Le bureau des statistiques de l'Institut emploie ces informations dans ses calculs mathématiques et les condense sous la forme d'un résumé numérique pour le monde entier, ainsi, 100 étant pris comme normale, quand l'Institut reporte 101, cela indique que la condition de production de récolte du monde est de 1 pour cent au-dessus de la normale et quand l'Institut reporte 99, cela signifie que la production est de 1 pour cent au-dessous de la normale, etc. C'est la méthode employée par le Ministère Américain chargé de l'agriculture pour indiquer l'état des récoltes et la production dans les Etats-Unis, et cette manière de faire a été adoptée par l'Institut pour indiquer l'état des récoltes et la production pour le monde entier.

L'effet des rapports de l'Institut qui sont exprimés dans l'exposé numérique et distribués chaque mois télégraphiquement et par bulletins imprimés, fut apparent dès le commencement parce que la production du blé pour 1910 était très irrégulièrement distribuée; quelques contrées ayant un déficit exceptionnel et les autres un surplus considérable comparé à la production de l'année précédente.

L'effet immédiat de cette connaissance des conditions locales dans chacune de ces contrées fut d'augmenter ou de diminuer le prix d'une manière excessive selon que le surplus ou le déficit étaient connus. Mais les rapports de l'Institut, donnant simultanément les tableaux de production pour toutes les contrées, et totalisant la production mondiale sous la forme d'un exposé numérique, montrèrent que les déficits étaient complètement balancés par le surplus et que le monde

avait atteint sensiblement le même total que l'année précédente. Ceci eut pour effet d'équilibrer le marché et de maintenir les prix normaux, empêchant l'affaissement des cours dans les contrées où la production était exceptionnellement abondante et la hausse exagérée dans les contrées où l'on avait constaté un déficit.

L'Institut agit en cette occasion comme un instrument faisant l'égalité de l'échange.

Ce qui a été dit jusqu'ici est un simple aperçu du travail fait par l'Institut pour les tableaux des récoltes ; l'espace limité mis à ma disposition ne me permet pas de plus amples détails, ceux-ci seront discutés en Congrès. Je n'ai fait simplement qu'effleurer le sujet.

L'Institut International d'Agriculture fournit au monde une nouvelle mesure, une mesure des besoins mondiaux pour les principaux produits agricoles, une mesure aussi importante en science économique que celle "des matières sèches," "liquides" ou la "mesure du temps." Et comme le plus sûr critérium entre deux civilisations différentes est la perfection relative des poids et mesures et de leur juste application, il s'en suit que l'Institut, en ce sens, est destiné à servir l'évolution sociale.

Nous parlons du drapeau de la Liberté et de l'Émancipation ; mais dans les 100 cents d'un dollar, chaque cent n'est-il pas une mesure de liberté ? Le propriétaire n'a-t-il pas la liberté d'échanger chaque cent pour une certaine mesure de marchandise ou de plaisir ? Par conséquent, la cause qui dérobe au cent ses pouvoirs d'achat, dérobe à son propriétaire une égale mesure de liberté et d'indépendance. Ce fut pour prévenir ce vol universel, international, que les nations ont ratifié le traité établissant l'Institut International d'Agriculture qui est destiné à devenir par la suite "le Temple de la Paix Mondiale." A ce propos, permettez-moi de citer les paroles du Professeur Carver, de l'Université d'Harvard :—

Je suis particulièrement intéressé à la possibilité de l'Institut comme facteur de la Paix Internationale. Si les principales nations peuvent être amenées en n'importe quelle occasion à collaborer pour un travail ayant en vue le bien général du monde civilisé, tel que votre système de résumé des récoltes, le fait de travailler ensemble tendra à produire une amitié réciproque et à rendre ensuite la guerre impossible. Il est probable que l'unité internationale ne se réalisera jamais en disant simplement, "Maintenant soyons unis," mais cela arrivera par cette forme de travail co-opératif pour un but utile, sans que les partis songent beaucoup, quant à présent, aux réactions futures dans le champ de l'amitié internationale.

Les savants et les prophètes de nos jours trouvent leur travail plus facile qu'autrefois, car le temps est enfin venu où l'on commence à comprendre que le vol, les ambitions démesurées et le désordre

ne sont pas si profitables que l'Équité, la Mutualité et l'Ordre. On commence à comprendre que la torpeur économique d'une contrée a sa répercussion sur les autres pays, et que le soleil de prospérité qui brille dans une contrée répand ses rayons bienfaisants sur les autres nations.

Quel est donc le moyen le plus sûr et le plus rapide de réaliser cette équité internationale, sinon l'institution de ce Parlement International ?

Mais les parlements internationaux ne peuvent s'établir et durer sans engager de lutte, et tout cela appartient particulièrement à ce premier parlement économique international, l'Institut International d'Agriculture.

Les forces qui ont le plus d'intérêt à désagréger ce commencement d'association sont parmi les plus astucieuses et les plus puissantes dans le monde et peuvent atteindre droit au cœur des Gouvernements. Ceux donc qui défendent la cause de la Paix Internationale, doivent être les premiers à combattre pour ce commencement de vie parlementaire internationale, et lui prêter leur concours.

Rien ne saurait mieux répondre à ce but que ce premier Congrès Universel des Races.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

L'INSTITUT BATAK DE LEYDE

Par le Dr. A. W. NIEUWENHUIS,

Professeur d'Ethnographie à l'Université de Leyde.

LES considérations qui ont amené la fondation de l'Institut Batak de Leyde (1908) sont les suivantes. Les puissances coloniales savent d'ordinaire trop peu de choses sur les peuples de races différentes placés sous leur domination pour pouvoir conserver avec eux des rapports qui puissent être appelés à tous égards des rapports rationnels, ou pour pouvoir établir un gouvernement en harmonie avec les opinions de ces races soumises et les institutions populaires qui en proviennent. Par le mot "gouvernement," nous ne devons pas entendre principalement l'administration et la législation et surtout ne pas nous limiter à ces seules questions, mais d'abord et surtout la façon de diriger les peuples dans les sentiers conduisant à une saine élévation du niveau de leur vie sociale, économique, intellectuelle et morale, en harmonie avec leurs facultés physiques et psychiques.

Afin d'acquérir les connaissances indispensables à la réalisation de ce projet dans des colonies aussi étendues que les Indes

Néerlandaises, il semble nécessaire que les premiers pas viennent de l'initiative privée, plus libre dans ses mouvements que le Gouvernement; il faudrait aussi que ces premières tentatives fussent concentrées sur une sphère soigneusement choisie et sévèrement délimitée. De cette façon, l'on peut recueillir auprès du Gouvernement des avis sur la politique générale à suivre et proposer un exemple de rapports entre une race occidentale et une race orientale, rapports également bienfaisants pour toutes deux.

C'est en partie à l'influence des circonstances actuelles, et en partie à des raisons personnelles qu'est dû, pour une première tentative en ce sens, le choix des Bataks, tribu habitant les régions montagneuses du centre et les plateaux couronnant la partie septentrionale de l'île de Sumatra, entre les régions Menangkaban au sud et les Acheh (Acheen) au nord.

Après une préparation sérieuse qui commença en 1905, après avoir cherché des renseignements auprès des fonctionnaires comme des particuliers, pris des consultations aux différents services de l'Etat, à des associations scientifiques et sociétés de missions, la méthode de travail suivante fut adoptée :—

(1^o) Réunir dans une bibliothèque distincte une collection aussi complète que possible de la littérature existante (y compris les mémoires, les archives et autres recueils de documents). (2^o) Publier un répertoire (bibliographie) de cette collection. (3^o) Entrer en relations personnelles avec les fonctionnaires et les particuliers vivant dans le pays et s'assurer de leur co-opération pour l'avenir, co-opération nécessaire à l'acquisition et à l'extension de notre connaissance des conditions, besoins et circonstances locales. (4^o) Composer un simple ouvrage collectif, d'après le modèle des "gazetteers" du district Anglo-Indien, donnant un compte-rendu sommaire de ce que nous savons et de ce que nous ne savons pas sur le pays en discussion.

Ce travail a été fait (de 1905 à 1911) sous la direction et la surveillance du "*directorium*" par un fonctionnaire permanent, qui, ayant vécu plusieurs années dans une partie spéciale du pays des Bataks et de par la nature même de ses fonctions, a eu la possibilité de connaître à fond le peuple et le pays à la fois.

Ce travail, bien qu'il soit une préparation nécessaire, est, sinon entièrement, du moins principalement théorique et devra être suivi de mesures pratiques, qui seront beaucoup plus coûteuses. L'Institut a déjà entrepris cette seconde tâche. Il y a quelque temps, son attention fut dirigée sur l'exploitation (probablement pour la plus grande part au moyen de l'irrigation) d'un plateau très étendu (le plateau de Sibolangit) situé dans les régions supérieures du Deli et habité par des Bataks. De plus, on encourage la diffusion de la langue hollandaise parmi les Bataks qui désirent l'apprendre. Enfin, l'Institut a entrepris d'envoyer là-bas (février 1911) un agronome

muni d'un bagage de connaissances théoriques et pratiques, et qui en même temps n'est pas étranger au commerce. Sa destination était le plateau de Karo, dans les régions montagneuses, tout-à-fait à l'intérieur du pays, dans le district de la Côte Orientale de Sumatra, qui est riche en plantations. Cette mission avait pour but d'amener les indigènes, en particulier au moyen de démonstrations pratiques, à une exploitation plus raisonnée de leur principale branche de culture, c'est-à-dire le riz, et à la culture d'autres produits susceptibles de trouver des marchés favorables dans la plaine et principalement à Deli tout d'abord, et peut-être aussi plus tard dans les *Straits Settlements*.

Si cette tentative est couronnée de succès, elle favorisera d'une part le progrès économique des indigènes et attirera d'autre part l'intérêt des colons européens sur les Bataks et leur pays.

Une "Société Batak" s'est déjà fondée à Médan (1909); elle se propose d'apporter son soutien aux mesures prises dans l'intérêt des Bataks et de leur pays.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

CINQUIÈME SÉANCE

LA CONSCIENCE MODERNE PAR RAPPORT AUX QUESTIONS DE RACE

LE PRINCIPE FONDAMENTAL DE LA MORALE INTER-RACIALE, ET QUELQUES APPLI- CATIONS PRATIQUES

Par le Dr. FELIX ADLER, *Professeur de Morale Sociale à
Columbia University, New York.*

DANS un mémoire aussi court, sur un sujet aussi vaste, je dois me borner nécessairement à indiquer quelques idées principales. La première que je mentionnerai, c'est la nécessité d'arriver à une conception plus claire de l'idéal à atteindre dans les relations internationales. Le but de ce Congrès est de faire naître des relations internationales justes. Des relations justes sont essentiellement des relations idéales. L'immoralité des conditions qui existent actuellement entre les différents groupes de nations et de races, est dûe, pour une bonne part, à ce qu'on a en vue un idéal faux. Un idéal faux ne peut être renversé que par un idéal vrai. Mais qu'est-ce qu'un idéal vrai? Envisageons l'avenir de l'humanité et demandons-nous quelles sortes de relations entre les éléments qui la composent nous paraissent satisfaisantes. Certes, cette question ne saurait être éludée.

En ce qui regarde le but à atteindre, on commet souvent deux erreurs. Comme exemple de la première de ces erreurs, je citerai l'usage que l'on fait de cette phrase: "Le parlement international et la fédération du monde." Un parlement, instrument politique destiné à assurer des mesures bienfaisantes et qui, de l'avis de tous, réalise très imparfaitement les fins auxquelles il est destiné, voilà ce que l'on offre à l'imagination comme le *terminus ad quem* des

progrès à réaliser dans le domaine international ; au lieu d'exposer nettement le but vers lequel ces progrès doivent tendre. Il semble que ceux qui emploient cette phrase poétique plus ou moins littéralement, estiment que si, dans quelque capitale du monde, on pouvait rassembler un parlement représentant tous les divers intérêts de la terre, le bien de l'Humanité serait assuré. On oublie que le parlement n'a pas encore existé qui ait su défendre avec équité même les moindres intérêts qui lui aient été confiés ; qu'aucun parlement encore n'a été pur de tout favoritisme, de toute législation de classe. Le parlement constitué par tous les peuples de la terre serait-il une institution possible à diriger ? A supposer qu'il puisse être organisé, travaillerait-il avec plus de justice au bien de tous que les parlements nationaux actuels ? Question discutable, pour dire le moins.¹

La deuxième erreur que l'on commet—la plus commune—c'est de repousser comme illusoire toute pensée du but final à atteindre pour concentrer tous ses efforts sur le prochain pas à faire (et on ne se demande pas jusqu'où il peut conduire) ; le prochain pas signifiant la délivrance de la difficulté présente et pressante. La situation internationale est pleine de menaces et peut à raison nous causer les plus graves inquiétudes. Où en arriverons-nous avec ces préparatifs incessants en vue d'une guerre possible, et, au point de vue des ressources économiques, avec cet effort excessif imposé aux nations civilisées ; avec le nouveau péril dû au rapprochement—plein de froissements possibles—des peuples occidentaux et orientaux ? La race humaine s'est précipitée dans une impasse d'où, si elle poursuit sa course dans le même sens, il n'y a pas d'issue. Il faut que de façon ou d'autre, elle revienne sur ses pas, et s'engage dans une nouvelle direction. Nous nous sommes enfoncés dans une espèce de morasse. Notre première, notre seule préoccupation ne devrait-elle pas être de sortir de ce marécage ? de mettre nos pieds sur la terre ferme ? en d'autres termes, par des traités d'arbitrage, des tribunaux internationaux et d'autres mesures analogues, d'assurer la paix ?

Mais qu'est-ce donc qui nous a amenés dans cette impasse ? N'est-ce pas un faux idéal ? Faux idéal militaire, faux idéal du prestige national, des agrandissements matériels ? Et par quels engins psychologiques et moraux serons-nous tirés du marécage sinon par un idéal meilleur et plus sain ? La paix elle-même est

¹ Ceci n'est pas destiné à discréditer l'idée d'un conseil ou d'un véritable parlement entre nations, mais à attirer l'attention sur ce fait qu'un parlement n'est qu'un moyen en vue d'une fin ; que le moyen ne peut être efficace sans une conception claire et juste du but à atteindre. C'est là ce qui fait encore défaut dans le domaine des politiques nationales ; et une plus grande netteté dans la conception de l'idéal international aurait un effet rétroactif sur chaque idéal national.

un moyen, non une fin. En vue de quelle fin désirons-nous donc la paix? C'est là la question qui s'impose entre toutes. Est-ce afin de multiplier les sources de jouissances matérielles? Est-ce pour le développement de la culture? Et dans ce cas, s'agira-t-il de développer un seul type de civilisation, la civilisation de l'Occident, par exemple? Et ce type sera-t-il universellement répandu à l'exclusion de tout autre? Quel que soit le but que l'on se propose, qu'il soit défini, qu'il soit mis au premier plan, qu'il soit nettement envisagé dans tous ses contours.¹

L'appel au sentiment ne suffira pas tout seul. Il est vrai que de nos jours nous sommes devenus plus sensibles à la souffrance; et les horreurs de la guerre, quand elles nous sont dépeintes par une plume habile, éveillent sur le moment une profonde répulsion. Mais le sentiment est de par sa nature fluctuant, et dans les masses comme dans les individus, il est apte à alterner avec l'égoïsme le plus cruel. Ni la dévastation que produit la guerre, ni la misère qui vient à sa suite ne lui serviront alors de frein. Dans les moments de crise il survient souvent une sorte de folie où toutes les considérations de profit sont jetées au vent, où tous les arguments que peut suggérer un égoïsme éclairé s'adressent à des sourds. Les progrès de la démocratie ne seront pas non plus une sauvegarde suffisante contre la calamité d'une guerre. Au contraire, un nouveau péril surgit dans la rapidité de la contagion, parmi les foules, des émotions surexcitées; et les démocraties, comme l'expérience en fait foi, sont tout aussi promptes à s'enflammer à l'idée de conquête, tout aussi portées à s'affloier au moindre soupçon d'un affront à l'honneur national, que les chefs isolés des aristocraties. Si le but poursuivi par le mouvement pacifiste doit être un jour atteint, il faut un mobile plus puissant qui s'adresse non pas tant au sentiment éphémère ou aux instincts égoïstes inférieurs qu'aux intérêts humains les plus durables et les plus élevés. Ce n'est pas la paix en elle-même qu'il faut avoir en vue, mais les fins auxquelles la paix doit servir. Anaxagore disait à Périclès: "Ceux qui désirent la lampe doivent fournir l'huile." Ceux qui désirent la lampe et la lumière de relations internationales

¹ Ces remarques ne sont pas destinées à encourager les utopies, bien que celles-ci aient leur valeur; cependant, il est impossible de voir assez loin devant soi pour se représenter dans le détail, ce que pourra être, dans un avenir éloigné, la vie humaine bien conditionnée. Cela dépendra de conditions et de changements dans les conditions que nul ne peut prévoir. Il est possible cependant de formuler un principe, un point de vue, une règle de conduite qui détermineront les actions des hommes dans le sens d'un effort pour assurer l'avenir désirable. Des essais de ce genre (dans le domaine politique plus restreint de l'Etat) n'ont pas manqué. Ce que demande l'auteur de ce mémoire, c'est qu'on les étende plus courageusement aux relations d'état à état, et que le problème de la morale internationale (distincte de la loi internationale) soit plus vigoureusement abordé.

équitables seront les propagateurs les plus utiles de la paix, qui est le *sine qua non* de ces relations.

Dans ce qui a déjà été dit, l'objet de cet article est atteint. Il me reste à donner un bref exposé destiné à faire comprendre le principe idéal des relations internationales tel que je le conçois. Il consiste dans l'organisation de l'humanité. On parle parfois superficiellement de la société actuelle comme d'un organisme.¹ Il est loin d'en être ainsi. Mais le but que l'on doit avoir en vue, le principe directeur, c'est une organisation progressive des relations entre les peuples et entre les groupements de races.

Et dans ce terme "organisation" sont compris deux postulats. Le premier, c'est qu'il faut arriver à la plus extrême différenciation des types de culture, au maximum de variété et de richesse dans l'expression des facultés humaines fondamentales. Le jardin de l'humanité devrait offrir le spectacle de fleurs dont les couleurs et les parfums sont variés à l'infini. Le verger humain devrait contenir des arbres portant les fruits les plus divers. On a souvent dit que la cupidité et la passion de la domination sont les causes principales des luttes entre nations. Mais il est hors de doute que la vanité

* Le mot "organisme" est employé ici à défaut d'un meilleur. En réalité, il faudrait forger un mot. Un terme tel que "*met-organique*," par analogie avec *met-empirique*, conviendrait peut-être mieux. Des mots tels que "organique" et "organisation" suggèrent comme prototype à reproduire l'organisme animal, mais partout où la notion d'organisme a été réduite à ce prototype les résultats ont été moralement fâcheux. Car, dans l'animal comme dans la plante, il y a toujours un organe ou des organes prééminents qui donnent à l'ensemble son caractère significatif et auxquels les autres organes et leurs fonctions sont subordonnés. Dès lors, si l'on serre de trop près les analogies biologiques, quand on prend l'organisme animal comme le type sur lequel l'humanité doit être façonnée, il en résulte un système social dont le caractère est aristocratique ou monarchique—telle fonction militaire, par exemple, ou sacerdotale—étant chargée de représenter la vie et l'objet de la société dans son ensemble, et toutes les autres fonctions sociales avec ceux qui les remplissent étant considérées comme subordonnées à celle-là. C'est pour cette raison que la théorie organique de l'Etat est devenue suspecte de nos jours, et associée aux tendances réactionnaires.

L'idée du met-organisme au contraire est spirituelle, et non animale dans son origine. Son caractère distinctif est d'exclure la notion de fonctions et de fonctionnaires inférieurs. La distinction entre ce qui est élevé et ce qui est bas est purement empirique et fondée sur la considération de la valeur marchande. La conception spirituelle est fondée sur la considération de la valeur morale. Et la valeur morale réside dans chaque membre du corps social, si humble que soit sa fonction, dans la mesure où il s'acquitte de cette fonction en envisageant l'ensemble—c'est-à-dire, en ayant pour objet de mettre en jeu tout le système des fonctions qui se stimuleront réciproquement. Sur ce point, je me contenterai ici de cette simple indication, pour empêcher la confusion du terme employé avec la conception biologique courante. Un développement plus complet sera tenté ailleurs.

de chaque nation à l'égard de son type de culture particulier est aussi une des grandes causes de guerre. Cette forme de vanité était un trait distinctif des anciens Grecs, Romains, Hébreux, etc. Mais elle n'est pas moins frappante à l'heure actuelle ; par exemple chez les peuples qui ajoutent à la désignation de leur race le préfixe *pan*—Pan-Slaves, Pan-Germaniques, et chez ceux qui prétendent que la prédominance de la race Anglo-Saxonne s'étend sur tout le globe, etc. Il n'y a pas jusqu'à certains des plus sages philosophes qui n'aient été victimes de cette illusion, de cette preuve de vanité. Un homme comme Fichte, par exemple, qui est tout particulièrement estimé pour sa délicatesse morale, représente ses compatriotes, les Allemands, comme la race choisie, les prêtres de la culture, les éclaireurs de qui tous les autres peuples recevront la lumière. Il est à remarquer en passant que cette curieuse arrogance intellectuelle, ces prétentions excessives sont dûes probablement au fait que l'on ne reconnaît pas, jusqu'ici, les droits nationaux, si justes soient-ils. Le *bellum omnium contra omnes* surgit encore dans les affaires internationales comme une possibilité toujours menaçante. C'est pourquoi tout peuple ayant une littérature à lui, un art à lui, des institutions légales et religieuses représentant son "Volksgeist"—tout peuple, en un mot, qui a créé un type de culture spécifique et qui y tient, à juste titre, se voit encore forcé d'envisager l'éventualité de voisins hostiles l'attaquant et détruisant la moisson spirituelle qu'il a produite. Mais quelle qu'en soit la cause, il est certain que l'orgueil de la culture, c'est-à-dire pour chaque nation, de sa culture particulière, considérée comme supérieure à toute autre, est un des principaux dangers dans la situation internationale.

Le principe de l'organisation dont je parlais, a pour but d'amener une modification à cet égard, dans l'opinion des classes cultivées de tous les pays, car les classes cultivées, après tout, mènent les classes ignorantes, et il y a lieu d'espérer que si une notion moins provinciale de la culture s'établissait parmi les premières, elle s'étendrait graduellement aux autres. Dans tous les cas, la paix et le progrès du monde dépendront de la formation d'une couche supérieure qui sera tirée des classes cultivées de tous les peuples civilisés—une "section croisée" pourrait-on dire, d'entre les nations dont les convictions et les sentiments seront une forme de force morale. A cette source, s'alimenteront les tribunaux d'arbitrage international, et autres organisations similaires.

Le premier postulat contenu dans le principe que nous discutons est donc celui-ci : que la variété des types de civilisation dans l'humanité—de préférence à la prédominance universelle d'un seul type aux dépens des autres—est chose désirable et, bien plus, que ce doit être le but moral vers lequel doivent tendre les efforts de

tous ceux qui sont vraiment épris de progrès. On sera peut-être surpris qu'il soit nécessaire d'insister sur une remarque de cette nature, il en est ainsi pourtant ; on n'en peut douter en présence des tendances contraires actuellement régnantes. Certes, la dépendance réciproque des différents genres de culture est un fait avéré. Certes, l'influence qu'exercent les cultures française, italienne, anglaise et allemande les unes sur les autres est un fait évident pour l'historien le plus superficiel. Certes, l'Anglais moderne instruit subirait comme une amputation intellectuelle et serait sérieusement appauvri dans son existence spirituelle, si l'Allemagne et la civilisation allemande disparaissaient, ou se trouvaient brusquement arrêtées dans leur développement ; et vice-versa ; et il en est ainsi de toutes les autres nations. On a souvent dit que les intérêts financiers et économiques des différentes nations sont si étroitement liés que la guerre devient une chose insensée ; qu'après une guerre victorieuse, en effet, le vainqueur se trouverait économiquement dans une plus mauvaise situation qu'auparavant à cause de la perte de capital qu'il aurait infligée au vaincu. Mais si cela est vrai des intérêts matériels, combien est-ce plus vrai des intérêts spirituels !

Le deuxième postulat contenu dans le principe d'organisation est le suivant : Non seulement chaque type de culture particulier se trouve stimulé et enrichi par l'assimilation d'éléments venus du dehors, mais la meilleure manière de découvrir les défauts de ce type de culture aussi bien que ses meilleures qualités, est de constater l'effet qu'il produit sur des types différents. On peut dire de nous, en tant qu'individus, que nous vivons dans les radiations qui émanent de nous ; que le genre d'influence que nous exerçons sur ceux qui entrent en contact avec nous est la mesure la plus exacte du degré de perfection ou d'imperfection où nous sommes parvenus. Et cela est vrai aussi des sociétés ou groupements d'hommes. Les qualités et les défauts de la civilisation occidentale, par exemple, n'apparaissent nulle part avec autant de force que dans l'effet que nous avons produit sur les peuples orientaux. A certains égards, cet effet a eu des résultats nettement bienfaisants. Les inventions de la mécanique, la science, les méthodes d'éducation de l'Occident ont été importés en Orient, et dans des pays comme le Japon, et, jusqu'à un certain point, la Chine, ils y furent rapidement assimilés. D'autre part, dans le domaine spirituel, nous faisons un mal incalculable aux nations de l'Orient en minant les fondements religieux sur lesquels reposait leur civilisation, sans remplacer efficacement les supports que nous renversons. Nous touchons ici à un des problèmes humains les plus poignants de l'heure présente—le problème de savoir quel sera, en fin de compte, le résultat de l'intrusion de la pensée, de la science, des formes de gouvernement de l'Occident, sur de vastes populations dont

le "Volksggeist" rejette l'agnosticisme occidental, et qui n'ont montré qu'un faible degré de réceptivité pour les formes de religions de l'Occident. Et les tristes résultats que nous avons produits, et que, cela est à craindre, notre influence pourra produire encore dans l'avenir, ne révèlent-ils pas d'une façon éclatante la discordance qui existe au sein même de notre civilisation occidentale, la brèche dont nous souffrons nous-mêmes, dans ce qui faisait l'unité de la vie, et tout ce que le type de culture par lequel nous essayons de vivre a d'incomplet et d'imparfait ?

Ce que je voudrais faire entendre, c'est que l'échange entre les types de culture (et plus ils seront nombreux et variés, mieux cela vaudra) est non seulement une cause d'enrichissement, empêche non seulement l'ossification et la décadence, mais sert aussi à mettre en lumière les points faibles sur lesquels doit porter un effort énergique en vue de l'amélioration ou de la guérison. Si l'humanité doit jamais devenir un *corpus organicum spirituale*—et c'est là le but à atteindre—alors il semble indispensable que s'établisse une conception nouvelle, basée sur l'influence réciproque des diverses cultures, conception qui favorisera la plus grande variété possible de types, et qui assurera à chaque groupe humain son intégrité en tant que membre distinct de l'ensemble, en sorte que tous puissent mettre en lumière les dons particuliers qu'ils ont reçus de la Nature.

On a dit récemment que, si les considérations morales sont prévalentes entre individus, entre nations la seule règle est celle de l'égoïsme. Si nous devons jamais dépasser ce point de vue barbare, ce ne sera qu'à l'aide d'un principe idéal qui opposera à cet égoïsme national primitif un amour de soi national aussi, mais plus avisé, et qui fera voir que cet amour de soi avisé n'atteindra son but qu'en favorisant les desseins, étrangers en apparence, des autres nations.

L'espace dont je dispose ne me permet que cette brève esquisse. Je ne pourrai donc que mentionner deux résultats pratiques sur lesquels, en conformité avec les idées que je viens d'exprimer, nos efforts pourraient se concentrer. Le premier se rapporte à notre manière d'agir vis-à-vis des races non-civilisées. Il faudrait leur appliquer une méthode pédagogique spéciale. Il faudrait examiner avec soin toutes les expériences qui ont été faites jusqu'ici en vue de l'enseignement des peuples primitifs ; noter les conditions de succès, là où une certaine mesure de succès a été obtenue, et répéter sur une grande échelle de nouvelles expériences du même genre. Un enseignement systématique de l'agriculture et de l'industrie est peut-être, dans le cas des races arriérées, ce qui semble promettre les meilleurs résultats. Mais aucune tentative de ce genre ne saurait être prise comme exemple si elle n'a pas

été inspirée par le désir désintéressé d'être utile au peuple que l'on veut éduquer. A part quelques nobles exceptions, ce que nous avons vu jusqu'à présent, c'est surtout l'exploitation des peuples arriérés ; ici, l'exploitation inhumaine, pour le seul avantage des exploités ; ailleurs, un traitement plus humain des peuples arriérés, parce qu'on suppose que la bonté et la patience sont en somme plus avantageuses. Ce qu'il faudrait, maintenant, c'est un traitement humain des races arriérées pour le bénéfice de ces races elles-mêmes—c'est-à-dire, en fin de compte, pour le bénéfice de l'humanité en général.

Le second résultat pratique à considérer concerne l'équipement intellectuel et moral des administrateurs coloniaux et des membres du service diplomatique. Si la conception morale que j'ai présentée ici est valable, il faudrait insister beaucoup sur ce fait que ceux qui entrent en contact direct avec les peuples étrangers doivent étudier en détail ces peuples chez lesquels ils sont envoyés—leurs coutumes, leurs mœurs, leurs lois, leur littérature, leur religion et leur art. Et ceux qui sont chargés de diriger ces études doivent avoir pour but d'inspirer aux étudiants une appréciation généreuse de tout ce qui est beau et digne d'admiration dans le caractère et la culture des peuples étrangers. Car seule la sympathie sait se faire écouter, et ceux qui apprécient sincèrement les qualités des étrangers pourront seuls les aider à triompher de leurs défauts et les conduire dans la route du développement progressif continu.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LA RACE JUIVE

Par ISRAEL ZANGWILL, *Londres.*

RÉSUMER en quelques pages une race qui, pendant quatre mille ans, n'a jamais cessé de donner des preuves de son énergie, est une tâche qu'on ne peut remplir, si toutefois on tente de la remplir, qu'en dessinant à grands traits. Et ce que l'on doit mettre au premier rang, c'est l'âme du peuple. C'est dans la Bible que l'âme de la race Juive se manifeste le plus ouvertement ; de la première page de l'Ancien Testament à la dernière du Nouveau, elle est saturée d'aspirations vers un ordre social de justice, et vers une unification finale de la race humaine dont la race Juive, dans toute la littérature particulièrement Juive, est et doit être l'agent et le porte-parole. Malgré la barbarie et la grossièreté de cette race à ses débuts, malgré la fréquence de ses apostasies et l'importance de ses fautes et de ses défauts passés et présents, elle garda ces aspirations que l'on retrouve

constamment dans sa littérature jusqu'à l'heure actuelle. Il y a toutes les raisons de croire que les textes historiques de l'Ancien Testament furent rédigés dans l'intérêt de cette philosophie de l'histoire, mais cette pieuse falsification diffère beaucoup de la glorification de soi-même que l'on trouve dans toutes les autres épopées. Israël apparaît d'un bout à l'autre, dans la Bible, non pas comme un héros mais comme un pécheur qui ne peut pas s'élever à la hauteur de son rôle de rédempteur, de "serviteur de Dieu"—ce rôle de service et non point de domination pour lequel son peuple fut "élu." Dans le Talmud, dans les innombrables volumes de la sainte pensée hébraïque, dans la liturgie juive, sous sa forme soit antique, soit médiévale, et même du haut des chaires "modernistes" des synagogues réformées de l'Amérique, partout on entend résonner l'écho de cette conception de la "Mission Juive." Pour les masses, elle s'est tout naturellement transformée en nationalisme, mais même ce concept plus étroit du "peuple élu" a trouvé une expression poétique, qui se traduit en tendre intimité entre Dieu et Israël. "Tu as aimé la maison d'Israël, ton peuple, d'un amour éternel; une Loi, des commandements, des statuts et des jugements, voilà ce que tu nous as enseigné. . . . Béni sois-tu, ô Seigneur, qui aimes Israël, ton peuple." Telle est la bénédiction du soir que prononcent encore des millions de lèvres hébraïques.

L'exécution de cette Loi, de ces commandements, de ces statuts et de ces jugements qui embrassent la totalité de la vie produisirent—malgré la tendance de toute loi à un formalisme excessif—un rituel domestique d'une beauté et d'une poésie singulières, un régime religieux et hygiénique d'une grande rigueur et des traits de tendresse et d'empire sur soi-même dans le caractère, qui se sont combinés pour élever les masses israélites au dessus de leur milieu non-juif d'autant que les classes les plus opulentes chez les Juifs se trouvent au-dessous du milieu où elles vivent. Aucun peuple du monde n'est si profondément saturé d'idéalisme et de vertus domestiques; et quand on le compare aux masses de l'Europe, encore si peu civilisées et si brutales—quand, par exemple, on fait contraster le taux si faible de sa mortalité infantile ou la santé florissante de ses écoliers avec les terrifiantes statistiques de ses voisins—il y a de bonnes garanties scientifiques pour reconnaître, même sous sa forme la plus étroite, son droit à être "un peuple élu."

Cette race extraordinaire fit d'abord son apparition en Mésopotamie en tant que tribu pastorale; elle s'en alla errer jusqu'en Palestine, de là en Egypte et, après une période d'esclavage, revint en Palestine sous la forme d'un peuple conquérant et agriculteur; pour y mettre en pratique le code théocratique qui lui avait été imposé par Moïse—qui est peut-être la figure la plus noble de toute l'histoire—et

pour y dérouler avec le cours du temps une littérature poétique et prophétique d'une sublimité sans égale. Ce mélange de spiritualisme, d'intellectualité et de combativité dans la même race, qui la mit de beaucoup au dessus des autres races de l'antiquité, les Grecs exceptés, trouvait sa rançon dans un individualisme excessif qui troubla et divisa l'Etat. Jérusalem tomba devant les légions de Titus. Mais—un demi-siècle avant sa chute—elle produisit le Christianisme et, entrant ainsi dans une carrière nouvelle, se remit à conquérir le monde. Cinq siècles après la destruction de Jérusalem, ses rejetons errants avaient fécondé Mahomet en lui insufflant les idées de l'Islam. La moitié du monde fut donc conquise à l'Hébraïsme sous une forme ou sous une autre, et la notion de la "Mission Juive" fut triomphalement revendiquée. Un *nucleus* de la race persistait pourtant encore, soutenu en partie par l'instinct nationaliste et en partie par la conviction que sa doctrine avait été adultérée par des éléments illégitimes, et que sa mission n'était pas encore accomplie ; c'est la persistance de cette population hébraïque, comptant aujourd'hui encore douze millions d'âmes—royaume Juif plus important qu'aucun de ceux que ses anciens conquérants se vantèrent d'avoir anéanti—qui constitue le problème Juif tant discuté.

Mais il y eut un exode des Juifs avant même la chute de Jérusalem ; des colonies juives s'installèrent tout autour de la Méditerranée ; elles reconnaissaient pourtant Jérusalem comme leur centre national et religieux. Le Livre d'Esther est douteux au point de vue historique ; cependant il contient un passage qui est un sommaire de l'histoire Juive : " Et Aman dit au roi Assuérus : Il y a un certain peuple disséminé et dispersé dans toutes les provinces de ton Empire ; et ses lois sont différentes de celles de tous les peuples ; et ils n'obéissent pas aux lois du Roi. Il n'est donc pas profitable pour le Roi de les supporter. S'il lui plaît, qu'on ordonne donc qu'ils soient détruits." Aussi le problème Juif, considéré au point de vue des Gentils, est-il entièrement artificiel. Il a sa source exclusivement dans l'injustice et dans l'intolérance chrétienne ou païenne, dans l'oppression des minorités, dans la loi universelle d'antipathie pour ce qui est différent. Dans la Russie qui a donné asile à la moitié environ de sa race, le Juif est confiné dans un territoire spécial et on lui interdit même les villages à l'intérieur de ce territoire ; dans toutes les circonstances de sa vie, il se trouve entravé et paralysé ; il doit se battre pour la Russie, mais il n'obtient pas d'avancement dans l'armée, dans la marine ou bien au service du Gouvernement civil, si ce n'est au prix du baptême. Parfois des "bandes noires" sont lâchées contre lui en de sanglants *pogromes*, mais son existence quotidienne ne possède même pas cette dignité tragique. C'est l'histoire sordide d'une oppression économique dont le but est d'empêcher les Juifs, qui

constituent quatre pour cent de la population, de dominer la Sainte Russie. Il y a dix ans, la Commission du Comte Paklen déclara que quatre-vingt-dix pour cent des Juifs parqués dans les territoires spéciaux n'avaient point d'occupation régulière. Si donc le Gouvernement impose la loi du Dimanche votée récemment par la Douma, les Juifs seront, en bien des cas, réduits à choisir entre leur propre sabbath et la semi-famine. Déjà l'antique espoir et la vaillance de la race la plus joyeuse qui soit agonisent, lentement asphyxiés par l'éternel et suffocant brouillard de la pauvreté et de la persécution.

Il existe en Roumanie une situation analogue—sur une plus petite échelle puisqu'elle n'affecte qu'un quart de million de Juifs—situation dont l'amertume est encore accrue par le fait que la Roumanie refuse de remplir cette obligation de traiter les Juifs de la même façon que les autres hommes à laquelle elle s'est engagée au Congrès de Berlin. Et la passivité des Puissances en présence de cette violation d'un traité ajoute à la tragédie juive la tragédie qu'offre un monde devenu insensible à ses intérêts spirituels. Les Juifs, qui sont en rapport avec la Roumanie depuis quinze siècles au moins, ne sont pas même encore reconnus comme citoyens. Ce sont des "vagabonds." Au Maroc, les Juifs ont une situation indiciblement humiliante. Ils sont confinés dans un Mellah, et comme dit le proverbe marocain : "On peut tuer jusqu'à sept Juifs sans être puni." Les Juifs ont même la besogne de mariner les têtes des rebelles. Passée à l'épreuve du Judéo-mètre, l'Allemagne elle-même n'est pas encore civilisée, car si elle n'a pas eu d'affaire Dreyfus, il faut se rappeler qu'on n'accorde pas aux Juifs de grades militaires. En Amérique encore, malgré ses protestations de fraternité qui viennent des lèvres et non du cœur, on a créé un ghetto sans portes en isolant les Juifs de toute vie sociale.

Mais si, au point de vue des Gentils, le problème Juif est une création artificielle, au point de vue israélite, il y a un problème Juif très réel—un problème qui grandit exactement d'autant que diminue le problème artificiel. Le Judaïsme orthodoxe ne peut exister si son peuple vit dispersé, sauf dans un ghetto, qu'il leur soit imposé par une volonté extérieure ou que leur propre volonté le crée. Les Juifs qui pratiquent rigoureusement ne peuvent entrer dans la vie sociale ordinaire et dans les professions ouvertes à tous. Les Juifs, en tant que Juifs, étaient dans une meilleure position aux siècles d'obscurantisme, quand ils vivaient comme s'ils étaient les serfs du roi, placés sous sa protection et travaillant à son profit ; ou encore au temps où ils étaient confinés dans des ghettos. Même dans les territoires que leur réservent les Russes, ils trouvent encore un certain degré d'autonomie. C'est l'émancipation qui produit le "problème Juif" pour les Juifs. Et c'est précisément en Italie, avec son Premier

Ministre Juif, et son syndic de Rome également Juif, que le problème est à son point le plus aigu. Le Sabbath du samedi impose des prescriptions économiques, même quand l'Etat les a abolies. Comme Shylock l'a fait remarquer, sa race ne peut ni boire ni manger avec les Gentils. Des rapports sociaux amènent fatalement des mariages et des croisements. Si le Judaïsme ne se réforme pas, c'est, selon le langage de Heine, un malheur ; et s'il se réforme, il ne peut pas logiquement se contenter de donner ses enseignements à la race Hébraïque qui, ne possédant pas cette protection normale qu'offre un territoire, serait fatalement absorbée par ses prosélytes.

La comédie et la tragédie de l'existence des Juifs à notre époque provient tout d'abord de cette absence d'un territoire où la race Israélite pourrait mener une vie qui lui serait propre. Car la religion qui l'a préservée et conservée au cours de longs siècles lugubres de dispersion a conservé également ses traditions territoriales dans un amalgame presque indissoluble d'histoire et de religion. Le sol de la Palestine adhère à toutes les racines de la religion laquelle n'a pu se transplanter qu'en se fossilisant. Les antiques festins agricoles ont lieu en des saisons qui, dans bien des terres d'exil, ne trouvent plus leur raison naturelle. La dernière victoire nationale que l'on célèbre—celle de Judas Macchabée—est vieille de deux mille ans ; le dernier jeûne populaire date du premier siècle de l'ère chrétienne. Le Juif qui agonise dans le ghetto russe, se réjouit automatiquement à la Pâque qui commémore sa liberté, à l'anniversaire de l'Exode d'Egypte. Même au temps où les caractères particuliers à la tribu possédaient encore chez les Juifs toute la fluidité virtuelle de la vie, les Grecs ni les Romains ne purent transformer cette race pleine d'une opiniâtre ténacité. Sa dispersion loin de la terre de Palestine ne fit que durcir et figer ses traditions en les affranchissant du développement probable qu'elles auraient connu. Les coutumes religieuses défendues par Josèphe contre Apion sont encore observées par la majorité des Juifs. Et même certains traits particuliers que leur histoire a imposés en plus à quelques fractions de la race sont conservés encore avec une égale ténacité. Les Juifs expulsés d'Espagne en 1492 gardent toujours une sous-fidélité (ou fidélité sub-consciente) au Roi d'Espagne et parlent un idiome espagnol, imprimé en caractères hébreux, qui conserve dans l'Orient certains mots espagnols qu'on n'entend jamais sur les lèvres d'Espagnols d'aujourd'hui et que l'on ne retrouve que dans Cervantès.

Cette impuissance à créer du nouveau—qui est l'aspect négatif des principes conservateurs—se transforma, après la révolte finale de Bar Cochba contre les Romains au début du second siècle, en une pieuse résignation. On déclara que l'Exil des Juifs était le

fait de la volonté de Dieu, qu'il était donc blasphématoire de se révolter contre cet exil, et les Juifs, par un accord unique et étrange avec l'enseignement de ce prophète qu'ils avaient chassé, présentèrent l'autre joue à celui qui avait frappé, laissèrent à César ce qui était à César, et dans toutes les terres d'Exil, se concentrèrent dans l'industrie et dans la domesticité, gardant une religion transformée dans laquelle les réalités se desséchaient en métaphores et les sacrifices du Temple s'épuraient pour devenir des prières. Tandis que l'opportuniste rabbinique conservait l'espérance de voir ces réalités, si grossières fussent-elles, revenir quand il plairait à Dieu, il s'avança d'autre part jusqu'à poser en principe que la loi du pays était la loi des Juifs.

Tout en somme—pendant cette période de transition qui séparait la gloire des temps passés de l'ère Messianique à venir—était sacrifié à l'idéal de survivre, tout simplement. Le philosophe Maimonides, au Moyen-Age, prétendit que, pour sauver sa vie, l'on devait en arriver à sacrifier le Judaïsme lui-même, à l'exception de ses quelques principes les plus sacrés. C'est ainsi que, sous une menace constante de massacre et de spoliation, se forma la secte des Crypto-Juifs ou *Marranos* qui, souvent au risque de la hache ou du bûcher, continuèrent à pratiquer leur Judaïsme en secret. Catholiques en Espagne et au Portugal, protestants en Angleterre, ils étaient Mahométans en Egypte ou en Turquie. En réalité, les *Dönmeh* florissent encore à Salonique et donnent des hommes d'Etat aux Jeunes Turcs ; les Iles Baléares abritent toujours les *Chuetas* et il n'y a pas plus d'un demi-siècle la persécution fit naître dans l'Asie Centrale les *Yedil-at-Islam*. La Russie doit être pleine de catholiques grecs qui, de cœur, sont restés Juifs. L'année dernière, un certain nombre de Juifs Russes, exclus des carrières universitaires, et cherchant l'apostasie la moins pénible, se firent Mahométans tout juste pour apprendre que reconnaître la sainte trinité était pour eux le seul moyen de marcher à leur salut social et universitaire.

Dans les pays où l'on accordait aux Juifs une existence légale qui n'allait pourtant pas sans infériorité sociale, l'on vit naître une forme moins importante de Crypto-Judaïsme qui persiste et domine aujourd'hui dans la plupart des contrées d'émancipation Juive ; l'on trouve parmi ses symptômes l'altération des noms, un patriotisme local accentué, une abstention marquée dans les affaires purement juives, et même un certain antisémitisme imitatif inspiré par le milieu. Le Marranisme, sous ses formes plus ou moins importantes, peut vraiment être considéré comme un exemple de la théorie Darwinienne sur les couleurs protectrices. Cette force d'assimilation pénétrante agit même sur les plus fidèles, et mine, avec plus de

subtilité encore que la persécution, les conceptions et les idées perpétuées avec tant de ténacité.

Et il n'y a nulle part dans le monde Juif d'à-présent aucune force centrale capable de contre-balancer ces tendances universelles à la dissipation. La religion est brisée en des fragments aussi nombreux que la race. Après la chute de Jérusalem, l'Académie de Jabneh continua à entretenir la tradition autoritaire du *Sanhedrin*. Au Moyen-Age, l'*Asefah* ou Synode se chargea d'unifier les Juifs sous la règle du Judaïsme. Du milieu du XVI^{ème} siècle au milieu du XVIII^{ème} siècle, le *Waad* ou Concile des Quatre Contrées légiféra de façon presque autonome dans ces régions de l'Europe centrale où la masse presque totale des Juifs s'était alors assemblée. Aujourd'hui, il n'existe pas de centre d'autorité religieuse ni politique. Les réformes elles-mêmes prennent des formes tout à fait individuelles, et rien ne demeure, en dehors de quelques centres très populeux, rien, si ce n'est un chaos de principes flottants et de communautés en dissolution que, seules, la persécution et la sympathie de race empêchent de disparaître entièrement. Cette idée que les intérêts Juifs sont fédérés à la façon jésuitique ou que les financiers juifs usent de leur puissance dans un but exclusivement Juif, est l'un des mythes les plus ironiques qui soient. Il n'existe maintenant ni peuple Juif, ni nation Juive ; il n'existe même pas de Juifs en tant qu'adeptes d'une foi spécifique, avec un centre d'autorité spécifique comme celui dont jouissent les catholiques ou les Wesleyens ; rien, si ce n'est une multitude d'individus, une foule désespérément amorphe, divisée à la fois dans sa destinée politique et religieuse. Il n'existe pas de tribune commune d'où l'on puisse s'adresser aux Juifs, point de Conseil commun d'où puisse partir un appel. Leur seule unité est une unité négative, celle qui est imposée par la vision héréditaire et hostile de cet Aman que l'on retrouve partout omni-présent. Ils vivent avec tous les autres peuples en état de symbiose, comme disent les savants, et chaque groupe s'abandonne à sa destinée locale. Cette habitude d'une existence dépendante et dispersée est devenue chez les Juifs une seconde nature, et ils sont les premiers à se demander avec doute s'ils pourraient maintenant former une nation qui leur serait propre. Comme la tante Judy dans *L'Autre Ile de John Bull* qui refusait de déjeuner dehors parce que le plein air n'était "pas naturel," la majorité des Juifs considèrent un Etat juif comme une perversion politique. Il n'existe pas pour les patries qu'ils ont adoptées de citoyens plus zélés ; ils ne sont, en vérité, que trop patriotes. Il n'y a pas d'Ottomans aussi Jeunes Turcs que les Juifs Turcs, point d'Américains aussi "aigle aux ailes éployées" que les Juifs Américains, point de sujets britanniques aussi "Jingos" que les Anglo-Juifs qui transforment même la célébration Chanukah, ce souvenir de la

valeur des Macchabées, en un festival militaire britannique. Des deux espions anglais, maintenant enfermés dans des forteresses allemandes, l'un est Juif. Les Juifs français et les Juifs allemands reproduisent en miniature les rivalités franco-allemandes et ces derniers singent même l'agressive *Welt-Politik*. Tout cet ultra-patriotisme est probablement dû à ce que les Juifs, peuple sans foyer, éprouvent consciemment comme une chose extraordinaire ce que les autres citoyens ne ressentent que dans les profondeurs de leur sub-conscient ; il faut ajouter qu'il entre aussi dans cette ostentation un certain degré de Marranoïsme, c'est-à-dire d'imitation ou de parodie protectrice. Du moins, partout où on lui permet de se mêler à la vie générale, chaque section du peuple Juif s'adapte avec une ardeur toute spéciale à la vie à laquelle il se trouve attaché et heureux doivent être estimés les peuples qui ont sous la main une race si douée, si capable de rendre de grands services, et qui se montre fière de porter leur livrée.

Comment s'étonner que les Juifs fassent le principal ornement des scènes théâtrales et que ces qualités " caméléonesques " trouvent leur emploi aussi bien dans l'imitation artistique que dans l'imitation biologique ? Rachel, enfant d'un colporteur étranger qui vivait dans l'un des plus misérables faubourgs de Paris, enseigna la pureté de diction au Faubourg Saint-Germain, et Sarah Bernhardt, fille de Juifs Hollandais, porte les triomphes de l'art de la comédie française jusque par delà l'Atlantique. Un Juif Hongrois, Ludwig Barnay, a joué un rôle prépondérant dans l'histoire théâtrale de l'Allemagne, et un autre, Von Sonnenthal, dans celle de l'Autriche. Car si, comme tous les autres peuples, les Juifs ne peuvent montrer que quelques individus doués d'un génie créateur—un Heine, un Spinoza, un Josef Israels, un Mendelssohn, etc.—dans tous les arts d'interprétation ils brillent et foisonnent étonnamment, si l'on compare le nombre de ceux qui réussissent au nombre total des Juifs. Ils envahissent les concerts comme chefs d'orchestre, chanteurs ou exécutants. Comme compositeurs, ils ont plus de talent pour la mélodie que de génie capable de marquer une époque. Jusqu'à ces derniers temps, ils s'étaient peu exercés à la peinture et à la sculpture, mais ils ont maintenant de nombreux représentants dans tous les musées et galeries, dans toutes les écoles aux tendances diverses, bien qu'ils se montrent rarement des initiateurs.

En réalité, le Juif est un intermédiaire né et tous les genres d'agence artistique et commerciale tombent tout naturellement entre ses mains. Il est le connaisseur par excellence, le trafiquant d'art universel. Son aptitude pour les langues, les relations qu'il entretient avec toutes les terres d'exil, le désignent à tous les succès commerciaux et financiers, aux succès du journaliste et du critique,

du savant et du voyageur. Ce furent leurs talents linguistiques qui rendirent possible les voyages aventureux d'Arminius Vámbéry et d'Emin Pacha. Si un Juif Russe, Berenson, jouit de la plus haute autorité en art italien et si le Danois Georges Brandès est le plus grand critique de l'Europe, si Reuter eut le premier l'idée de faire envoyer des nouvelles par le télégraphe, si Blowitz fut le prince des correspondants de journaux à l'étranger, si la Banque Juive d'Amsterdam fonda la finance moderne et si Charles Frohman est le plus grand entrepreneur du monde, tous ces phénomènes trouvent leur explication dans le cosmopolitisme du Juif errant. Elevées jusqu'au plan de l'idéalisme, ces habitudes et tendances d'esprit cosmopolites créent le socialisme par le moyen de Karl Marx et de Lassalle, le langage international par le Dr. Zamenhof, inventeur de l'Esperanto, annoncent la fin des guerres par Jean de Bloch, organisent un Institut International d'Agriculture par David Lubin, et un Congrès des Races par le Dr. Félix Adler. Car lorsque le Juif s'élève hors de son propre ghetto, s'il ne se rapetisse pas pour entrer dans celui du voisin, il doit nécessairement posséder un sens supérieur de la perspective.

En tant que médecins, la réputation des Juifs date du Moyen Age ; ils étaient alors les dépositaires de la science Arabe ; et depuis ce temps, la tradition imposant aux rois des médecins Juifs n'a jamais été interrompue. La récente découverte par le Dr. Ehrlich du "606," remède contre la syphilis, et l'inoculation contre la peste dans l'Inde par le Dr. Haffkine ne sont que des anneaux de la longue chaîne que forment les contributions des Juifs à la médecine. Et il ne serait guère possible de citer une science quelconque, naturelle ou philologique, qui ne doive à des professeurs Juifs des idées fécondes et nouvelles. Les noms de Lombroso pour la criminologie, de Freud pour la psychologie, de Benfey pour le Sanscrit, de Jules Oppert pour l'Assyriologie, de Sylvester et Georg Cantor pour les mathématiques et de Mendeleieff pour la chimie ("la loi périodique"), suffiront comme exemples.

En droit, en mathématiques et en philosophie, le Juif est particulièrement chez lui, surtout comme interprète. Aux échecs, il est véritablement le roi de l'échiquier. Il n'y a point de lutte pour le championnat du monde où les deux adversaires ne soient des Juifs. Même le premier homme qui vola (et en mourut) fut le Juif Lilienthal.

Mais il est impossible de mesurer ici l'importance de ce que le Juif apporte à l'activité du monde. Pour citer uniquement des Juifs qui vivent, les noms qui arrivent au hasard de la pensée sont ceux des Rothschild, avec leur omniprésente activité philanthropique et financière, de Sir Ernest Cassel qui fournit les fonds nécessaires à

l'irrigation de l'Égypte, de Mr. Jacob Schiff qui prêta au Japon les frais de la guerre contre la Russie et organisa les Juifs de l'Amérique, de Herr Ballin qui créa la ligne Hambourg-Amérique, de Maximilian Harden, ce journaliste politique d'une si grande hardiesse, du juriste hollandais Asser qui siège à la Conférence de La Haye, d'Oscar Straus, l'homme d'état américain et pacifiste, de Bernstein, l'auteur dramatique français, de Ludwig Fulda, avec ses pièces en allemand, de Heijermans et de Schnitzler, tous deux auteurs dramatiques, le premier en Hollande, le second en Autriche, de Max Nordau, le mordant écrivain, des peintres Solomon et Rothenstein, Jules Adler et Max Liebermann, de Waldstein avec ses fouilles archéologiques, de Hammerstein qui a construit l'Opéra anglais, d'Imre Kiralfy qui organise nos expositions, de Sidney Lee qui édite notre *Dictionnaire de Biographie*, de Sir Matthew Nathan qui dirige le *Post Office* de Londres, de Meldola qui fait des recherches sur les applications du goudron de houille. Citons encore les opéras de Goldmark, les opérettes d'Oscar Straus et Humperdinck (Frau Max Bernstein), les savants ouvrages de Salomon Reinach, la sculpture d'Antokolsky, le violoniste Mischa Elman, Sir Rufus Isaacs qui plaide pour la Couronne anglaise, Signor Nathan qui fait de la polémique avec le Pape, le Dr. Frédérick Cowen dirigeant l'exécution de ses symphonies, Michelson qui mesure la vélocité de la lumière, Lippmann qui travaille au développement de la photographie en couleurs, Henri Bergson, arrêtant le matérialisme par sa philosophie nouvelle de l'Évolution créatrice, Bréal qui expose la science des éléments du langage, Hermann Cohen et son Néo-Kantisme. Et l'on se demande quelle serait la liste d'hier et d'aujourd'hui si tous les Juifs portaient un insigne jaune, si chaque Juif dissimulé se montrait à découvert et si l'on pouvait découvrir chaque demi-juif aussi facilement que Montaigne ou que le compositeur du "Mikado." L'Église ne put même pas écrire sa propre histoire ; ce soin fut laissé au Juif Néandre. Pour les Gentils, le véritable problème Juif qui devrait se poser serait la meilleure façon de conserver les Juifs parmi eux—ces êtres rares qui ne forment qu'un pour cent de l'humanité. L'élimination de tout ce génie et de toute cette force vivifiante et joyeuse n'accroîtrait certainement pas la gaieté des nations. Sans Disraéli, l'Angleterre n'aurait-elle pas perdu l'unique jour férié où l'on célèbre un saint?

Mais le véritable miracle, c'est que le monde des Gentils n'a encore jamais vu un Juif ; car, derrière tous ces types cosmopolites qui obsèdent sa vue, demeurent des réserves inépuisables de Juifs vraiment Juifs ; et le mystique Talmudique, le sage qui parle l'Hébreu, reste aussi inconnu du monde occidental que s'il était caché dans les retraites du Thibet. Une suite de grands savants,

Geiger, Zunz, Steinschneider, Schechter—ont étudié l'immense littérature en hébreu, formée de siècle en siècle dans ces obscures Juiveries. Mais il existe aussi une littérature hébraïque moderne, un nouvel et brillant essaim de poètes et de romanciers, de philosophes et d'humanistes, qui expriment, dans cette langue antique, les plus subtiles nuances de la pensée moderne. Et il y a, en *Yiddish*, une littérature encore plus copieuse, non moins riche en hommes de talent et même de génie, dont les noms n'ont que rarement atteint le monde extérieur.

Et si le Juif, avec cette étrange pôlarité que son historien Graetz a remarquée en lui, montre simultanément un attachement tenace à son passé et l'abandon le plus rapide de ce même passé qui se soit jamais vu sur notre planète, si nous le voyons témoigner un patriotisme aussi passionné à presque toutes les communautés de la terre, si ce n'est à la sienne, le patriote Juif ne peut-il en tirer cette conclusion consolante que le Juif a, par cela même, démontré la valeur superficielle comparative de toutes ces divergences humaines? Comme la femme du Colonel, et comme Judy O'Grady, tous ces peuples sont pareils sous leur peau—et Bismarck lui-même fut obligé de l'avouer quand il vit des Prussiens et des Français étendus côte à côte dans la communauté de la mort. Les Juifs pourraient-ils si facilement s'assimiler à tous ces types, si tous ces types étaient fondamentalement différents? La notion primitive de l'abîme qui sépare les races a grand peine à survivre en ce temps de Darwinisme. En réalité, chaque race est sœur de toutes les autres. Imaginez un Congrès de chiens qui discuterait la question de savoir si toutes les différences manifestes de forme, de taille et de couleur entre les chiens, peuvent réellement co-exister avec la qualité de chien essentielle et subjacente!

Et chaque race est non seulement sœur de toutes les autres, mais chaque peuple est un salmigondis de races. Les Juifs, qui sont en grande majorité un peuple blanc, ne sont point dépourvus d'une minorité de couleur, noire, brune ou jaune. Il y a les Béni-Israël de l'Inde, les Falashas d'Abyssinie, la colonie chinoise de Kai-Fung-Foo qui est en train de disparaître, les Judeos de Loango, les Juifs noirs de Cochin, les Juifs nègres de Fernando Po, de la Jamaïque, de Surinam, etc., les Daggatuns et autres nomades guerriers des déserts du Nord Africain qui nous rappellent ce que devaient être les vainqueurs des Philistins.

Si les Juifs sont, en un sens qui n'a rien de métaphorique, les frères de tous ces peuples, tous ces peuples sont également les frères les uns des autres. Si le Juif a pu entrer dans toutes ces incarnations d'humanité et s'est senti chez lui dans tous les milieux, c'est parce qu'il est la mesure commune de l'humanité. Il est le pionnier au

moyen duquel la véritable théorie des races s'est trouvée expérimentalement démontrée. Si l'on prend un enfant blanc quelconque, c'est le patrimoine géographique et spirituel—"l'autocosme" national, ainsi que je l'ai appelé—au milieu duquel l'enfant est né qui, dans l'élément humain commun, façonne le Français, l'Américain ou le Hollandais spécifique. Et la couleur elle-même ne forme pas un élément distinct et infranchissable.

Ce n'est pas seulement avec les races encore vivantes que le Juif nous a montré quelle affinité existait entre ces races et lui ; il nous fait comprendre quel lien de fraternité l'attachait et nous attache du même coup aux peuples qui sont morts, les Mèdes, les Babyloniens, les Assyriens. Si le Juif Paul a prouvé que l'Évangile hébraïque était universel, les Juifs qui ont rejeté son enseignement ont prouvé l'universalité de la race hébraïque. Le contact avec les Juifs établit des liens de parenté entre toutes les races du monde.

Les travaux d'Hercule ne sont que jeux d'enfants auprès de la tâche qu'entreprit le défunt Dr. Herzl en proposant à ces épaves flottantes de l'histoire un plan de réorganisation politique dans un territoire donné. Mais, même si cet intrépide idéaliste avait pu s'assurer la co-opération et non l'amère hostilité des chefs dénationalisés de toutes ces communautés Juives, la tentative qu'il aurait pu faire d'acquérir la Palestine aurait rencontré l'opposition de la Turquie et des 600,000 Arabes qui sont en possession de ce territoire. Il ne faut guère s'étonner si, depuis la mort lamentable du grand chef du mouvement, le Sionisme—avec une nouvelle idéalisation de l'impuissance juive—est retombé au rang d'un simple mouvement de culture intellectuelle qui, au lieu de mettre un terme à l'Exil, se borne à l'unifier au moyen de la langue hébraïque et du sentiment national. Mais pour une unification de ce genre, une renaissance religieuse serait infiniment plus efficace : la race seule ne peut pas survivre à la pression de tant de milieux hostiles—ou ce qui est encore plus alarmant, à celle de tant de milieux amicaux. Le mouvement Territorial, qui représente le *nucleus* original de la pensée du Dr. Herzl, est encore à la recherche d'un sol non pas métaphorique mais réel ; et ses dernières négociations ont eu lieu avec le Gouvernement de l'Ouest-Australie.

Mais si la perspective d'une solution territoriale du problème juif, soit en Palestine, soit au Nouveau Monde, apparaît encore lointaine, il faut pourtant reconnaître que la race Juive, en abandonnant, en présence des légions romaines, la lutte pour une existence politique indépendante en faveur d'un isolement spirituel et d'une symbiose économique, a découvert le secret de l'immortalité, en même temps toutefois que celui du mouvement perpétuel. Dans l'état de dispersion, l'anti-sémitisme sera toujours l'ombre du

sémitisme. La loi de l'aversion pour la dissemblance triomphera toujours. Et, alors que d'ordinaire les éléments différents sont situés à une distance certaine, les Juifs apportent ces éléments différents au cœur de tous les milieux et doivent ainsi défendre une ligne de frontières aussi vaste que le monde. Les fortunes de la guerre varient pour eux dans chaque pays, mais il existe toujours, même sur les points les plus paisibles, une tension et des froissements perpétuels qui tendent à rejeter la race sur elle-même. La méthode drastique de l'amour—le seul dissolvant humain—n'a jamais été essayée sur les Juifs en bloc, et la Russie conserve avec soin—même au moyen d'un enclos—la race qu'elle se propose de détruire. Mais que la persécution extermine la race, ou qu'un traitement fraternel la dissolve, la haine ou l'amour ne pourrait jamais exister simultanément pour toutes les fractions de cette race dispersées à travers le monde ; il existera donc toujours sans doute un *nucleus* destiné à fournir ce type éternel. Mais quelle mélancolique immortalité ! “Etre *et* ne pas être,” c'est là une question auprès de laquelle l'alternative d'Hamlet semble d'une grossière simplicité.

Il reste seulement à considérer quel rôle le monde devrait être appelé à jouer dans la solution de ce problème tragique. Conserver les Juifs, soit comme race, soit comme religion, ne fait pas partie du devoir du monde, et d'ailleurs une conservation artificielle ne garderait rien de ce qui vaut la peine d'être gardé. Le salut des Juifs doit venir d'eux-mêmes, bien qu'ils aient le droit d'attendre au moins autant de cette aide et de cette sympathie que l'Italie et la Grèce ont trouvées dans leurs efforts vers la régénération. Le monde n'a d'autre devoir que de conserver l'idéal moral qui s'est si lentement et si laborieusement formé et dont l'inspiration est pour beaucoup due aux Juifs. La civilisation ne se doit pas de sauver les Juifs, mais elle se doit de se sauver elle-même. Et par son traitement des Juifs, elle est en train de se détruire. S'il n'y a pas de justice à Venise pour Shylock, c'est Venise qui est à plaindre :—

Si vous me refusez justice, fi de votre loi !

Il n'y a point de validité dans les décrets de Venise.

Même en se plaçant au point de vue économique, la Russie avec son immense population de paysans à demi-morts de faim, gaspille l'une de ses possessions les plus précieuses, en paralysant l'activité des Juifs, à la fois industriellement et géographiquement. En insistant pour demander que la Russie abolisse cette habitude de parquer les Juifs sous des régimes spéciaux, je plaide pour la régénération de la Russie et non pas pour les Juifs russes. Avoir un corps de ballet de premier ordre n'est pas un titre suffisant

pour être un peuple de premier ordre. C'est avec raison que Roditcheff, l'un des chefs des Cadets, disait : "La Russie ne peut point pénétrer dans le temple de la Liberté, tant qu'il existera des territoires spéciaux réservés aux Juifs." Mais l'abolition de ces territoires et la reconnaissance de l'égalité juive sera le coup le plus mortel porté à la nationalité juive. Bientôt un fervent patriotisme russe régnera dans tous les ghettos et la race commencera à se dissoudre. Mais cette absorption des cinq ou six millions de Juifs par les cent cinquante millions de Russes constitue la partie juive du problème. C'est uniquement l'affaire des Juifs.

Se rendre compte que la conservation de la race et de la religion juives ne regarde pas le monde en général, c'est là une conclusion qui épargne aux honnêtes Juifs l'indignité d'en appeler au monde. Car de quel visage le Juif peut-il en appeler *ad misericordiam*, alors qu'il n'a pas encore fait d'effort pour résoudre son propre problème? Il n'y a point de raison pour qu'une race plus qu'un homme soit protégée contre sa propre folie et sa propre mollesse. Aucune race ne peut persister en tant qu'entité si elle n'est pas prête à payer le prix de cette persistance. Les autres peuples sont conduits par les meilleurs et les plus forts d'entre eux. Mais les meilleurs et les plus forts dans Israël sont absorbés par les carrières plus élevées et par les plaisirs plus séduisants du milieu dans lequel ils vivent — même en Russie, il y a des carrières pour les renégats, même en Roumanie, pour les riches — et les rares individus qui restent pour conduire les Juifs, ne les conduisent, pour la plupart, que vers leur perte. Si pourtant nous sommes tentés de dire : "Laissez donc agoniser ce peuple, comme il le mérite," nous devons nous souvenir que les premiers à souffrir ne sont point les puissants mais les pauvres. Ce sont les masses qui portent presque à elles seules le choc écrasant des "Lois contre les Etrangers," des massacres, et de l'oppression économique. Tandis que pour le philosophe, l'absorption des Juifs peut être aussi désirable que leur régénération, en pratique la solution par la dissolution pèse plus lourdement sur les plus faibles. La dissolution commence invariablement par en haut, laissant les classes inférieures dépouillées de ces défenses naturelles d'un peuple : les classes supérieures. Bien plus, tandis que, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la classe supérieure chez les Juifs est plutôt inférieure aux classes qui l'absorbent, la supériorité marquée des masses juives sur leur milieu, particulièrement en Russie, ferait de leur absorption une dégénérescence déplorable.

Mais si la dissolution amenait l'abâtardissement, et l'émancipation, la dissolution, la seule issue à ce dilemme serait la création d'un Etat Juif, ou du moins d'une terre de refuge juive, organisée sur une

base d'autonomie locale, et vers laquelle, dans le cours des siècles, irait se réfugier tout ce qui serait véritablement juif. Et si le monde n'a pas le devoir moral de prendre la direction de cette création, il trouverait du moins son profit à se débarrasser du problème juif. Bien des régions du Nouveau Monde, en Amérique ou en Australie, se trouveraient de plus enrichies et consolidées par l'organisation d'une grande colonie juive; et pour le Vieux Monde, cette colonie pourrait avoir, au point de vue politique, de nombreux avantages. Une foule de rivalités politiques, dangereuses pour la paix du monde, se concentrent autour de la Palestine, tandis que dans les régions plus dangereuses encore de la Mésopotamie, l'Angleterre et l'Allemagne s'unissant pour créer un foyer pour les Juifs dans leur première patrie, sous la protection de l'étendard Turc, diminueraient ainsi les froissements Anglo-Allemands, favoriseraient la paix du monde et établiraient au cœur du Vieux Monde un pont de civilisation entre l'Orient et l'Occident, en même temps qu'un symbole d'espoir pour l'avenir de l'Humanité.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LA CONSCIENCE MODERNE ET LE TRAITEMENT DES TRIBUS ET DES PEUPLES DÉPENDANTS

Par Sir CHARLES BRUCE, G.C.M.G.,

Ancien Gouverneur de l'Ile Maurice, Auteur de "The Broad Stone of Empire."

I

PAR Conscience, j'entends cette faculté mentale inhérente qui permet à un homme de juger et d'apprécier les jugements que portent les autres sur les conséquences de ses actions. Cette faculté a comme fonction de contenir ses instincts physiques qui ont leur racine au plus profond de la nature humaine: le désir de la chair qui assure la continuité de sa famille et l'orgueil de la vie qui incite l'homme à travailler pour satisfaire aux besoins, au confort et au luxe de sa famille et de ses descendants. Ces deux instincts sont soumis à cette loi de la nature humaine qui fait que tout homme, s'il le peut, s'accapare le bien d'autrui quand il en a envie. La conscience, d'autre part, est elle-même dirigée par deux forces. Darwin a dit: "Au moment de l'action, l'homme sera très probablement porté à suivre l'impulsion la plus forte, et, bien que cette impulsion puisse parfois le pousser aux actions les plus nobles, elle le conduira plus

souvent à satisfaire ses propres désirs aux dépens des autres. Mais cette satisfaction obtenue, quand les impressions passées et affaiblies sont jugées par l'instinct social qui persiste toujours et par la considération profonde de l'homme pour la bonne opinion de ses semblables, un juste retour se produira certainement. Le coupable éprouvera alors du remords, du repentir, du regret ou de la honte, ce dernier sentiment se rapportant presque exclusivement au jugement d'autrui. Et en conséquence, il se décidera, avec plus ou moins de fermeté, à agir différemment à l'avenir: c'est ce qu'on appelle la conscience."

Pour moi, ce sentiment m'apparaît plutôt comme une des forces qui dirigent la conscience, ce que j'exprime dans la phrase suivante: "La conception qu'a l'homme de son devoir envers autrui." L'autre force est l'influence de la croyance de l'homme en une action surnaturelle et que j'exprime ainsi: "La conception qu'a l'homme de son devoir envers Dieu."

La conception qu'a l'homme de son devoir envers autrui s'est trouvée modifiée par trois relations d'affinité—la race, la croyance et la couleur; et chacune de ces affinités a été une cause de conflits entre les communautés qu'elle a incluses et celles qu'elle a exclues.

L'histoire de la civilisation est l'histoire de l'évolution de la conscience dans son attitude vis-à-vis de la politique que les communautés incluses ont eue vis-à-vis des communautés exclues, au cours de ces conflits. Elle montre un cours régulier de développement passant par trois phases, dont chacune emploie une politique dominante—politique d'extermination, politique d'asservissement, politique d'amalgamation. Par amalgamation, j'entends l'union dans la même communauté, en tant que maîtres et serviteurs, camarades de travail, citoyens aux droits égaux et, si possible, mais non pas nécessairement, en tant qu'alliés par mariages mixtes.

Pour la commodité de ce rapport, j'accepte la division ethnologique de l'humanité en trois groupes primaires de races, la race Caucasienne, la race Mongolienne, et la race Ethiopienne ou Nègre; et ayant à l'esprit l'amplitude des questions que le Congrès est invité à discuter, je me sers des mots "conscience moderne" dans le sens de "conscience" des races blanches du groupe Caucasien appartenant à la religion chrétienne, quelle que soit la partie du monde où ils se sont établis dans un territoire commun, sous un gouvernement commun.

Adoptant la méthode pragmatique qui consiste à interpréter une conception en mettant en lumière ses conséquences pratiques, je me propose, après avoir brièvement tracé l'évolution de cette

conscience dès son origine, d'examiner quelle influence elle eut, tout d'abord sur le traitement des races sémitique et hindoue du groupe Caucasien appartenant à la religion chrétienne, et ensuite sur celui des races typiques comprises dans les groupes Mongolien et Nègre. Ajoutons qu'en envisageant le traitement des tribus et peuples dépendants, j'embrasse dans le terme "servitude" l'exclusion des droits civiques; dans le terme "amalgamation" je comprends les indigènes traités comme des citoyens potentiels, dans un but d'amalgamation.

II

La civilisation occidentale est le produit de trois civilisations grecque, romaine et teutonnes, imposées et superposées les unes après les autres par les forces raciales, et soudées en une seule par le Christianisme. Chacune des civilisations primitives s'était établie et maintenue par la tyrannie d'une race qui réclamait le monopole inhérent d'une capacité d'autonomie, et qui affirmait le droit corollaire d'un monopole de capacité au gouvernement des autres races, groupées sous le titre de "races barbares ou inférieures." Chacune d'elles à son tour fut détruite par ces mêmes races inférieures, en révolte contre les méthodes par lesquelles on leur imposait de force une soi-disant supériorité, et qui substituèrent à l'ancienne une civilisation nouvelle, basée sur la même prétention, et imposée par les mêmes méthodes. Mais chacune de ces civilisations, en se superposant aux autres, choisissait et assimilait ce qu'elle considérait comme préférable dans les institutions des premiers occupants. Le principe fondamental de la civilisation grecque était le culte de la pureté de race, en tant qu'instrument de supériorité physique et intellectuelle; c'est à cela que l'Occident doit tout ce qu'il peut revendiquer d'originalité en philosophie, en littérature et en art. A la civilisation romaine l'Occident doit l'esprit de légalité et d'association municipale, sous un code de lois communes, qu'étayait la discipline d'un système militaire commun. A la civilisation teutonnes, l'Occident doit l'esprit de liberté—la liberté qui permet à l'individu d'être le maître de sa personne, de ses actions, de sa destinée, aussi longtemps qu'il n'empiète pas sur la liberté des autres. Chacune de ces civilisations primitives s'était établie et avait tenté de se maintenir par la concentration du pouvoir et la liberté d'exercer ce pouvoir entre les mains d'une petite classe privilégiée. Dans chacune d'elles, la politique de cette classe offrait aux masses exclues une alternative d'extermination ou de servitude. La politique de la Grèce fut exprimée par Euripide, son poète, au moment du bref empire d'Athènes, quand la pureté reconnue de la lignée et les privilèges de l'état de citoyen furent, dans la pratique, réservés à quelques

milliers d'habitants dans un rayon de quelques milles autour de l'Acropole :—

*Βαρβάρων δ'Ελληνας ἄρχειν εἶχος, ἀλλ' οὐ βαρβάρους
μήτερ, Ἑλλήνων· τὸ μὲν γὰρ δοῦλον οἱ δ' ἐλευθεροί*

—paroles dont voici la traduction libre : “ Il est convenable que les Grecs gouvernent les races inférieures, mais non pas que les races inférieures gouvernent les Grecs—car ils sont des esclaves et nous sommes libres.” L'alternative de l'extermination se manifesta lorsque, après la révolte de Lesbos, colonie Eolienne, plus Athénienne d'esprit que les Athéniens eux-mêmes, une sentence de mort fut prononcée contre la population mâle tout entière ; sentence qui, pour des raisons de convenance, fut toutefois rapportée.

La politique de Rome fut formulée par Virgile dans les vers fameux :—

*Tu regere imperio populos, Romane, memento,
Parcere subjectis et debellare superbos,*

que l'on peut interpréter, en pratique, de la manière suivante : “ Fais des esclaves de tous ceux qui se soumettent, et extermine tous ceux qui résistent.”

Pour continuer cette politique, tandis que l'on étendait constamment la fiction du droit de cité, les privilèges des citoyens se trouvaient, au contraire, sans cesse restreints, si bien que la destinée et la fortune de millions d'individus tombèrent dans la domination absolue de quelques milliers de citoyens, concentrés dans la capitale. Et cette concentration était si compacte, cette puissance si colossale, ce monopole si exclusif, ce luxe si forcené que le monde n'avait jamais rien vu de pareil. Pendant ce temps, les provinces se trouvaient ruinées par un système de tributs dont le but manifeste était d'épuiser leurs ressources et leur pouvoir de résistance. Les ressources que le tribut épargnait devenaient la proie facile de gouverneurs corrompus, de fonctionnaires rapaces, d'aventuriers du commerce et d'usuriers associés dans ce système désastreux qui confiait aux mêmes mains l'administration et l'exploitation commerciale. L'alternative qui restait, en dehors de la soumission, s'exprime dans cette phrase historique attribuée à un chef breton :—

Ubi solitudinem faciunt pacem appellant.

La révolte des races inférieures groupées sous le nom de barbares du Nord et la revendication du principe de liberté par la race teutonne—déclarant qu'être gouverné par une puissance étrangère n'est point être gouverné—furent suivies par la chute de l'empire romain d'Occident et le démembrement des diverses parties qui le

constituaient. La période de chaos connue sous le nom de Moyen-Age fut le témoin d'une réorganisation de l'Europe qui se partagea en principautés séparées et indépendantes, unies par des affinités géographiques et politiques et gouvernées par des chefs qui devaient leur élévation au principe d'élection et au choix de guerriers, leurs camarades. C'est au cours de cette époque de chaos, justement appelée l'époque des semailles du monde moderne que le Christianisme et la civilisation devinrent des termes analogues en Europe et au cours de cette expansion de l'Europe qu'amena la découverte de l'Amérique et la route maritime jusqu'en Asie. Les empires de la Grèce et de Rome avaient réellement été des agglomérations de tribus. Le Christianisme avait créé des nations en faisant de la religion une partie vitale de la politique et d'une foi commune, un lien d'union supérieur aux forces de désagrégation de la race.

L'ère de la civilisation chrétienne fut marquée par deux périodes. Dans la première, la foi la plus persécutée qui fut jamais essaya de s'imposer et de se superposer à la foi de ses persécuteurs au moyen des méthodes mêmes par lesquelles les races réputées inférieures avaient superposé leur civilisation aux civilisations qu'elles avaient supplantées—méthodes qui se trouvaient en négation directe avec ce qu'elle professait. A propos de l'issue finale de l'amalgamation amenée pendant notre ère par les mariages mixtes, il est bon de se souvenir ici que, presque jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, ce fut pour un prêtre un crime de la plus haute importance que de célébrer le mariage de catholiques romains avec des protestants.

Pendant la seconde période, le Christianisme accommoda sa politique à ce qu'il professait et reconstruisit la civilisation occidentale sur le principe de l'amalgamation, donnant au mot liberté le sens de liberté de personne et de conscience avec égalité de conditions pour tous, sous un gouvernement régulier.

Voici comment Guizot en un passage souvent cité a décrit les relations sociales, communales, nationales et internationales de la civilisation occidentale :—

Toutes les formes, tous les principes d'organisation sociale y coexistent, les pouvoirs spirituel et temporel, les éléments théocratique, monarchique, aristocratique, démocratique, toutes les classes, toutes les situations sociales se mêlent, se pressent, il y a des degrés infinis dans la liberté, la richesse, l'influence.

La conscience moderne demande que les principes qui ont fondé cette civilisation s'étendent aux rapports avec l'Orient.

III

Le principe fondamental du Judaïsme consistait en cette croyance que les Juifs étaient un peuple choisi, destiné par Dieu à

être son instrument pour mener à bien son plan de création, d'abord à l'intérieur de leur propre communauté, et plus tard dans les rapports de leur communauté avec le monde non Juif tout entier. Sous l'influence de cette conception, tout évènement qui survenait par rapport à l'individu ou à la communauté, toutes les vicissitudes de la fortune personnelle, toutes les variations dans la prospérité publique ou dans l'adversité, la santé et la maladie, les récoltes abondantes ou la famine s'expliquaient comme la conséquence d'un jugement et d'une sentence directs et surnaturels et non pas comme le résultat des lois naturelles. Leur conception d'un état futur était conforme à cette conviction. Elle n'embrassait aucune idée de la résurrection de l'individu, sous une forme uniquement spirituelle et dans un autre monde. Elle signifiait seulement la continuation de la communauté par une postérité se multipliant constamment et qui devait, avec le temps, peupler le monde et en faire le domaine d'une civilisation dont les Juifs auraient le monopole exclusif. Les moyens par lesquels on devait atteindre ce but étaient résumés par cet ordre du Dieu des Armées transmis à Saül par le Prophète Samuel : "Maintenant partez et allez frapper Amalek, détruisez entièrement tout ce qu'ils ont et ne les épargnez pas ; mais tuez à la fois les hommes et les femmes, les enfants et les nourrissons, les chameaux et les ânes." C'était, en somme, une politique d'extermination ; mais cette politique réclamait également, par son essence, même un accroissement de ses membres en proportion où s'élargissait le domaine de son activité. Pour y remédier, l'accroissement naturel amené par l'hérédité et multiplié par la polygamie et le concubinage devait être encore fortifié par l'adoption des prisonniers de guerre, masculins et féminins, qui pénétraient dans la communauté dans des conditions de servitude. Par l'opération de la loi cosmique d'action et de réaction, cette même politique était adoptée en retour par toutes les communautés avec lesquelles on entraînait en conflit et que l'on menaçait de destruction ou d'esclavage. Pour citer les paroles même d'un membre illustre de leur race :—

On a tenté de les détruire sous les auspices les plus favorables et sur la plus vaste échelle ; les moyens les plus considérables dont pouvait disposer l'homme furent obstinément appliqués à la conquête de cet objet et pendant la période la plus longue que se puisse. Les Pharaons Egyptiens, les rois Assyriens, les Empereurs romains, les Croisés scandinaves, les Princes Goths et les inquisiteurs sacrés se sont également consacrés de toute leur énergie à réaliser ce projet commun. L'expatriation, l'exil, la captivité, la confiscation, la torture distribuée de la façon la plus ingénieuse et les massacres les plus étendus, le plus curieux système de coutumes dégradantes et de lois humiliantes, capables de briser le cœur de tout autre peuple, furent essayés en vain.

Les exigences des limites qui me sont assignées rendent impossible de retracer les progrès de la conscience moderne arrivant à

substituer à cette politique d'extermination, d'expulsion et de dégradation, une politique d'amalgamation. Dans le domaine tout entier de la civilisation occidentale, à l'exception de la Russie et de la Roumanie, les Juifs jouissent de leurs pleins droits civils et politiques et il n'y a pas de pays où on ne les reconnaisse parmi les pionniers de l'art, de l'érudition et de la science. Dans la vie sociale, ils jouissent de la faveur des Cours et leur alliance dans le mariage est recherchée par les familles chrétiennes qui, il y a un siècle, auraient considéré une telle alliance comme un crime d'une importance capitale. La plus persécutée des races s'est maintenant acquis, par son contrôle dominant sur les finances, un ascendant pratique sur la presse d'Europe et par le moyen de ces agents combinés, une forte proportion d'influence sur la paix ou la guerre. Ce qui est peut-être plus étonnant encore, c'est que, en cas de guerre, un Juif fut, du consentement unanime du monde civilisé, choisi comme président de la Société internationale de la Croix Rouge.

IV

Les éléments de conflit qui s'élevèrent au sein de la civilisation occidentale et entre la civilisation occidentale et le Judaïsme, furent la race et la religion. Le conflit qui existe entre la civilisation occidentale et les groupes ethnologiques que nous avons maintenant à examiner est exaspéré par un élément additionnel : le conflit de couleur. La question qui nous occupe est celle de savoir si la conscience moderne qui, dans ses rapports entre les races blanches, divisées par des différences de race et de religion, a substitué à la politique d'extermination et de servitude une politique constructive d'amalgamation, doit étendre son activité à des territoires où les groupes sociaux sont divisés par des différences de race, de religion et de couleur, ou si, dans des territoires de ce genre, il vaut mieux faire revivre la politique d'une conscience plus primitive. Je veux d'abord toucher à l'évolution de la conscience moderne dans ses rapports avec les races de couleur de l'Inde. Aux temps préhistoriques, les races autochtones de l'Inde furent expulsées par une population qui, à son tour, à une période qui coïncide presque avec les annales les plus reculées de l'histoire, fut submergée ou subjuguée et assimilée par une invasion aryenne d'Hindous venus de l'Asie Centrale. Sous la domination de l'Hindouisme, s'établit un système politique qui divisa le pays en trois territoires, organisa une caste sacerdotale de prêtres et de législateurs, une caste militaire et une population civile occupée d'industrie et de commerce. Sa puissance résidait dans la co-opération des forces spirituelles et intellectuelles des prêtres et des dictateurs avec les forces matérielles des militaires, sa faiblesse, dans la révolte de la population civile contre la tyrannie

ainsi engendrée. Avec le temps, cette révolte conduisit à l'établissement du Bouddhisme, système se trouvant avec l'Hindouisme dans les mêmes rapports que le Protestantisme avec le Catholicisme romain. Après mille ans de domination, le Bouddhisme dut céder la place à un système d'Hindouisme réformé, modifié par les influences qui avaient amené le Bouddhisme. Le nouveau système se maintint pendant cinq cents ans environ—période d'extraordinaire splendeur sociale et d'éclat dans les arts de la civilisation—car il concentra les résultats d'une série de civilisations imposées chacune à leur tour par des races qui, en religion et en droit, en langues et en littérature, en art et en science, furent les initiatrices de conceptions qui passèrent dans la substance vivante de la civilisation occidentale. Cette période s'acheva, suivant la loi universelle qui a toujours réglé l'évolution des empires, quand tous les arts de la civilisation eurent contribué au luxe et à la luxure d'une classe dirigeante restreinte, aux dépens de ceux qui étaient dirigés. Dans la démoralisation générale qui s'ensuivit, l'Asie Centrale fournit les forces nécessaires à une invasion nouvelle et substitua au système hindou de suprématie sacerdotale et militaire le système mahométan du pouvoir despotique, exercé par une démocratie sous l'influence de l'enthousiasme religieux, et gouverné par des chefs qui, se nommant eux-mêmes, exigeaient l'obéissance des éléments civil et militaire, en tant qu'agents et oracles de Dieu. La domination mahométane, à son tour, se termina par la révolte des Mahrattas, corps politique organisé à l'exemple du système mahométan, par une coalition des castes hindoues les plus élevées comme les plus humbles. Ils ne réussirent pas à établir un gouvernement fixe, assez puissant pour réprimer les forces en décomposition latente dans les éléments survivants d'une suite de peuples et de dynasties tour à tour asservis. La conséquence en fut un chaos analogue à la désagrégation de tous les Etats assemblés qui suivit en Europe la chute de l'Empire Romain. L'Inde devint la proie des princes et des puissances, aidés par les Pindarries et autres bandits organisés qui, au Moyen-Age, en Europe, étaient toujours prêts à jouer le rôle de *condottieri*. Ce fut pendant cette période de lutte autour des fragments de l'Empire fracassé, alors que toutes les provinces étaient troublées par des guerres mesquines ou gémissaient sous l'oppression de chefs poursuivant chacun leurs projets individuels de rapines, que l'Europe fut mise en contact avec l'Inde par la route maritime et décida soudain, par une politique agressive de conquêtes, de superposer aux anciennes une civilisation nouvelle et de s'approprier les richesses accumulées de cette antique civilisation. Il n'est pas dans mes projets de retracer ici comment cette entreprise fut battue en brèche par la Compagnie des Indes Orientales ni de suivre pas à pas les étapes par lesquelles une association privée de

commerçants, entraînée dans des complications politiques, devint, par la suite, la puissance dominante dans l'Inde. Je ne dois m'occuper que de la conscience moderne qui, dans l'exercice de ce pouvoir, substitua à une politique d'extermination et de servitude, une politique d'amalgamation.

L'Acte de Pitt en 1784 marqua la première phase de ce système nouveau en déclarant que les plans de conquête répugnaient aux désirs, à l'honneur et à la politique de la nation britannique et, par certains dispositifs, projeta d'empêcher qu'on subordonnât les intérêts de l'Inde aux intérêts des partis politiques d'Angleterre ou aux intérêts privés des agents et des fonctionnaires de la Compagnie. En 1813, on proposa un vœu d'après lequel le premier devoir du Parlement en légiférant sur l'Inde était de favoriser tout d'abord les intérêts de l'Inde. Ce vœu fut repoussé. Néanmoins, la politique de l'administration dans l'Inde fut bientôt amenée à se conformer aux principes de cette résolution. Cette politique se concentra dans "l'Acte du Gouvernement de l'Inde," en 1833, et se formula dans une dépêche explicative du Conseil des Directeurs qui accompagnait l'Acte. Elle parlait de respecter sans faiblesse les croyances d'autrui et de les défendre sans brutalité. Elle établissait en principe un protectorat, des relations qui devaient peu à peu se changer en un système internationalement reconnu et jouer un rôle important dans les rapports entre la civilisation occidentale et les peuples dépendants; elle entreprenait de protéger le peuple contre les agressions étrangères et pour les questions du ressort des affaires étrangères, tandis qu'elle déclarait que, dans les limites de sa juridiction, le peuple jouirait en paix, sous sa protection, de sa religion et de ses lois personnelles; que la politique fiscale serait inspirée par le seul intérêt de l'Inde; et que, autant qu'il était compatible avec sa situation d'arbitre ayant à couvrir d'une égale protection de nouveaux intérêts généraux, le Gouvernement admettrait la population indigène à des emplois de confiance auxquels il accorderait une rétribution. Son but avoué était de donner une éducation aux éléments contradictoires de la population par des méthodes qui, croyait-on, les rendraient capables, à une époque sans doute encore éloignée, il est vrai, d'établir une union politique sur des bases de liberté individuelle et d'égalité dans les conditions, sous un gouvernement organisé, élu par les indigènes et responsable devant eux seuls.

Mais les avocats les plus déterminés de cette politique étaient aussi les plus prêts à déclarer que des efforts prématurés pour hâter cette solution n'amèneraient pas seulement l'effondrement immédiat de la puissance britannique, mais replongerait le peuple hindou dans un état d'anarchie plus grande que celui dont on l'avait tiré. La

sagesse de ces réserves devait bientôt être justifiée par la Révolte de 1857 qui, pendant un instant, mais un instant seulement, arrêta les progrès de la conscience moderne. Rien dans son histoire n'est plus digne de remarque que la rapidité avec laquelle elle se manifesta et s'affirma dans l'œuvre de reconstruction qui suivit.

La Proclamation de la Reine Victoria aux Princes et aux Peuples de l'Inde en 1858 établit le principe fondamental de la conscience moderne dans la déclaration suivante : " Sa Majesté cherchait sa force dans la prospérité de son peuple, sa sécurité dans leur bonheur et sa récompense dans leur gratitude." Elle exposait également sa politique subsidiaire en ces termes : " Aucun indigène, en raison seule de sa religion, de son lieu de naissance, de sa lignée de sa couleur et d'autres obstacles de ce genre, ne sera empêché d'occuper aucune place, aucune charge ou aucun emploi donnés par le Gouvernement."

Il est inutile de m'appesantir sur les mesures prises récemment par le Gouvernement et qui ont pour but de donner aux indigènes de l'Inde un droit plus étendu à accéder aux situations élevées de l'administration et des conseils de l'Empire. Je puis pourtant faire allusion ici à un sujet qui sera traité dans un rapport spécial, les droits extra-territoriaux des indigènes hindous à émigrer, sous la protection d'un contrat, dans les colonies britanniques. Sous une grande diversité de systèmes, se retrouve toujours au fond cette condition fondamentale qu'on doit reconnaître les indigènes comme des citoyens possibles et à venir.

Il reste à dire un mot sur l'amalgamation par mariages mixtes entre Européens et Hindous. Ces mariages, en général, ne sont pas en grande faveur auprès d'aucune des deux communautés ; et pour le moment chacune d'elles a tendance à préférer le genre de relations sociales que l'on a très justement comparées aux relations que les doigts entretiennent entre eux ou avec la main.

V

Je passe des races de couleur du groupe Caucasiens, généralement classées comme races brunes aux races de couleur du groupe Mongolien que l'on appelle communément races jaunes. A peine la conscience moderne s'était-elle révélée dans la Proclamation de 1858 aux Princes et aux Peuples de l'Inde que l'antique barbarie agressive de l'Europe s'affirmait de nouveau. Sous le couvert fictif d'une association bienfaisante entre le commerce et la religion, ayant pour but la civilisation de la Chine, les Puissances occidentales s'unirent dans une politique d'invasion, de prise de possession du territoire, de massacres, de rapt, de rapines et de sacrilèges, sans parallèle dans l'histoire. Cette formidable entreprise servit d'avertissement à une

race de la même famille habitant le petit empire du Japon. A cette époque, l'Orient était si peu connu de l'Occident que le Professeur Charles Pearson et d'autres autorités reconnues, s'occupant à prédire l'avenir des races de couleur dans la civilisation cosmopolite, négligèrent de considérer le Japon. En 1863, le Ministre britannique dans un rapport sur la condition du Japon, montrait que par un système d'autonomie organisée et administrée par l'initiative des indigènes, privés de tous rapports avec le reste du monde, les Japonais avaient assuré la paix, l'ordre et la prospérité d'une population estimée à quelques trente millions d'âmes. Mais la leçon de choses fournie par la Chine les avertit qu'il fallait devancer la politique agressive d'expansion adoptée par la civilisation occidentale. Ils se décidèrent donc à adapter aux conditions modernes leur antique civilisation. Ils reconnurent que le secret de l'expansion occidentale ne devait être cherché ni dans un monopole de capacité intellectuelle inhérent à une race, ni dans un monopole de capacité morale inhérent à une religion. Ils le découvrirent dans un monopole acquis de capacité pour l'application de la science aux usages industriels, dans le développement des ressources naturelles par les méthodes scientifiques, dans l'appropriation des profits de ce développement aux armements de terre et de mer pour la défense du territoire déjà acquis par la conquête, dans l'expansion constante de ce domaine déjà existant et dans un monopole de tout le commerce maritime par la suprématie sur les mers. En 1868, le message impérial de l'avènement fut modifié suivant la formule connue sous le nom de Message des Cinq Articles. Après avoir formé le vœu d'établir les principes d'un gouvernement constitutionnel, ce message s'engageait à rechercher la science dans le monde entier afin d'assurer la prospérité de l'empire.

Après quarante ans, le résultat de la guerre entre le Japon et la Russie en 1904-5 venait donner la preuve éclatante que les méthodes occidentales dans tous les domaines de l'activité se trouvaient entièrement assimilées et permettait au Japon de se placer au même rang que le plus grande des Grandes Puissances de la Civilisation occidentale. Au point de vue politique, la théorie d'un monopole de capacité inhérent à cette trinité de race, de religion et de couleur particulière à l'Occident se trouvait détruite. La confiance morale et le respect de soi-même qui avait stimulé toutes les aspirations d'autonomie de toutes les communautés d'Orient, dans la sphère d'un Gouvernement, d'une protection ou d'une influence occidentale, se trouvèrent confirmés et avivés. Les résultats économiques furent même d'une plus grande portée. La capacité de l'Orient pour l'organisation de l'industrie et le développement des ressources locales, pour réserver à l'usage local les profits de la production des

manufactures, pour répartir ces produits en tous lieux par voie de terre et de mer et entrer ainsi en compétition commerciale avec l'Occident, se révéla et s'affirma. Et les Orientaux ne perdirent point de temps pour démontrer jusqu'à quel point cette compétition pourrait contribuer à la richesse et à l'indépendance de l'Orient, et ceci aux dépens de l'Occident.

Un des résultats de la guerre de 1904-5 vaut une mention spéciale, au point de vue du progrès de la conscience moderne en Orient aussi bien qu'en Occident. Un rapport officiel sur l'organisation et les ressources de la Société de la Croix Rouge au Japon vient d'être publié et répandu parmi toutes les classes de la Société en Grande Bretagne comme un système modèle, supérieur à tout ce qui fut organisé en ce genre en Occident.

J'ajouterai un mot seulement au sujet de l'amalgamation par mariages mixtes entre Européens et races du groupe Mongolien. En Asie, ces mariages ne sont pas plus en faveur que les mariages entre les communautés européenne et hindoue. En Amérique, c'est différent. L'évolution de la conscience moderne dans les rapports entre les Européens et les races américaines du groupe mongol, d'une couleur particulière généralement désignée sous le nom de *rouge*, s'est montrée d'un intérêt tout spécial. La politique d'extinction et de servitude n'a été pratiquée sur nulle race avec une rigueur plus impitoyable. Mais tandis que cette politique avait comme résultat l'extermination presque totale de la race dans l'Amérique du Nord, comme un facteur effectif de la civilisation, dans toutes les régions plus tropicales de l'Amérique Latine, les races autochtones, représentant la survivance des mieux armés pour la vie, sont en train de s'assimiler avec une fermeté persévérante les descendants de leurs conquérants et forment un type nouveau—type admirablement doué des qualités qui constituent une capacité pour l'autonomie, selon les conditions de son milieu.

VI

Je passe au rôle de la conscience moderne, dans le traitement du nègre. Les nègres ont été esclaves en Afrique et en Asie dès la période la plus reculée; en Europe et en Amérique, depuis la fin du quinzième siècle, quand la découverte d'une route maritime conduisant en Orient mit la civilisation occidentale en contact avec eux sur les côtes de l'Afrique et amena leur émigration forcée en Amérique. Dès le début, on recourut pour eux aux méthodes barbares employées envers les Juifs, non pas en vue de les exterminer, mais pour assurer la perpétuité de leur servitude. La conscience et l'instinct se combinèrent pour réaliser ce projet général. L'ingéniosité des tortures physiques qui soumettaient les hommes et les

femmes de la race noire aux passions de l'avidité, de la cruauté et de la luxure était encore accrue par des tortures morales d'une ingéniosité supérieure. Pour les nègres la religion se réduisait à cette doctrine qu'ils devaient envisager une vie de tourments sans espoir sur la terre comme le seul espoir d'être soustraits à une éternité de tourments en enfer.

Quand, au bout de trois cents ans, la conscience moderne songea à amener le nègre dans le champ d'activité de ce progrès moral de l'humanité qui avait reconstruit la civilisation occidentale sur des bases de liberté, deux choses apparurent clairement : la force de sa vitalité de race, et l'arrêt de son développement intellectuel, causé par le fait d'avoir laissé son intelligence en friche. Pendant toute l'histoire de sa race, il avait été écarté de ce genre d'influence qui, après des milliers d'années, avait contribué à donner à la conscience de l'homme blanc un certain empire sur ses instincts. Toutes les manifestations de cette faculté chez le nègre avaient été réprimées avec une sévérité sans merci. Et maintenant la conscience moderne se trouve en face d'une déclaration, faite par ceux qui résistent à son appel, et qui affirment qu'il n'existe chez le nègre aucune faculté de ce genre et qu'en son absence, celui-ci se trouve organiquement disqualifié et incapable d'être admis à rivaliser avec les races du type caucasien, sur le même pied d'égalité et dans des conditions analogues.

La réponse de la conscience moderne est un appel à l'expérience ; elle allègue le bref intervalle de temps qui s'est écoulé depuis que le nègre a cessé d'être esclave, c'est-à-dire d'être considéré, par décret législatif, comme une marchandise. On reconnaît que lorsque la Révolution Française rendit les droits de l'homme au blanc comme au nègre, tous deux adoptèrent les mêmes méthodes de vengeance. Mais la conscience du nègre, endormie faute d'avoir servi, se manifesta lorsque le Gouvernement des Etats-Unis proclama son émancipation, d'une façon sans parallèle dans la civilisation occidentale. Quand les planteurs du Sud combattirent pour l'asservissement de la race noire, ils partirent pour la guerre, après avoir placé leurs femmes et leurs enfants sous la protection de leurs esclaves. Il n'y eut pas un attentat, à peine quelques cas de vol ou d'abus de confiance.

Mille torches, a-t-on dit, aurait forcé l'armée du Sud à se disperser, il n'y en eut pas une seule. Depuis l'émancipation qui suivit la guerre civile, la population de couleur s'est efforcée de réparer les conséquences de l'arrêt qui s'était produit dans son développement, par des méthodes exprimées dans cette formule : "Le travail forcé, c'est la dégradation ; le travail, c'est la civilisation." A l'Université Industrielle de Tuskegee, ils ont organisé une institution qui a formé

plusieurs milliers de diplômés ; ceux-ci ont appris à appliquer les méthodes scientifiques à toutes les branches de l'industrie humaine ; quant aux directeurs de cette institution, ils déclarent qu'on ne pourrait pas trouver parmi leurs étudiants, plus d'une douzaine d'individus qui n'aient obtenu un emploi utile, et que jamais aucun d'eux ne fut convaincu de crime. Animée de cet esprit, en moins d'un demi-siècle, la population de couleur évaluée à dix millions d'âmes environ, et partie d'une profondeur de pauvreté et d'ignorance qu'on ne rencontra peut-être jamais dans l'histoire d'aucun peuple, et se heurtant à chaque pas à la plus formidable opposition que purent jamais réunir les forces combinées de l'avarice, de la jalousie, de la haine et de la crainte, arriva pourtant à acquérir des terres de quelques 30,000 milles carrés d'étendue, c'est à dire plus que les territoires réunis des Etats de Belgique et de Hollande, ainsi qu'une propriété mobilière estimée à des centaines de millions. En même temps, ils se sont distingués non seulement dans l'industrie et le commerce, mais dans les professions savantes et dans les carrières libérales de l'art, de la littérature et du journalisme. Ces résultats sont une preuve remarquable de leur capacité d'assimilation à leur milieu social, aussi bien que de leur capacité de compétition avec les blancs, sur un pied d'égalité et dans des conditions semblables.

Dans toutes les colonies anglaises des tropiques où des nègres furent amenés par émigration forcée et dans des conditions de servitude, l'on retrouve les mêmes résultats. Et ces colonies fournissent des données qui permettent d'estimer les possibilités futures de l'amalgamation par mariages mixtes avec beaucoup plus de certitude que si l'on se contentait des données fournies par les Etats-Unis d'Amérique. On y voit le sûr développement d'une méthode qui, diminuant la population de sang européen pur et de sang africain pur, lui substitue un type nouveau, analogue au type que l'on rencontre dans les régions tropicales de l'Amérique latine et qui est le produit par assimilation des blancs et des races autochtones dites rouges ; ces deux types sont également doués des qualités qui constituent la capacité d'autonomie, selon les conditions du milieu.

D'autre part si nous nous tournons vers le pays d'origine des races nègres, c'est-à-dire vers l'Afrique, nous y trouvons la conscience moderne toujours engagée dans un conflit formidable avec l'ancienne conscience et sa politique. En 1842 la conscience moderne se manifesta dans une Proclamation de la Reine Victoria qui accorda une constitution politique à la Colonie de Natal à cette condition expresse "qu'il n'y aurait pas aux yeux de la loi aucune différence entre les individus, aucune disqualification de couleur, d'origine, de langage ou de religion ; mais que la protection de la loi, dans sa lettre comme dans sa substance, serait également étendue à tous." En 1858, la

conscience ancienne se révéla dans le Grondwet (loi fondamentale) de la République Sud-Africaine, déclarant que "le peuple ne supporterait aucune égalité entre les blancs et les noirs, soit dans l'Etat, soit dans l'Eglise." En 1898, l'Empire Britannique fit une guerre pour la défense de la conscience moderne et la justifia au prix de vies nombreuses et de bien des millions. En 1908 le Parlement Impérial, par le Décret sur l'Union de l'Afrique du Sud, abandonna cette politique.

Le résultat a déterminé les conditions du conflit entre l'ancienne conscience et la moderne dans trois régions de l'Afrique. A l'intérieur de l'Union de l'Afrique du Sud, les méthodes de l'ancienne conscience se trouvent modifiées par l'influence de la conscience moderne. Ce qui apparut clairement dans une déclaration faite par un des plus distingués représentants de l'Union : "L'idéal qui est de rendre l'Afrique du Sud le pays des blancs, ne peut se réaliser que si, en général, on remplace les indigènes par des blancs que l'on emploiera de plus en plus. Les blancs doivent gouverner, et si les indigènes étaient affranchis et recevaient de l'instruction, les blancs se trouveraient peu à peu remplacés par les indigènes." En dehors de l'Union, au Congo, la conscience ancienne continua à affirmer sa suprématie par les méthodes d'autrefois qui finirent par révolter la conscience moderne. Le conflit dure toujours. Dans les vastes étendues de l'Afrique équatoriale qui se trouvent dans les frontières des Colonies, des Dépendances et des Protectorats de la Couronne, la conscience moderne, telle qu'elle se trouve exprimée dans la Proclamation de la Reine Victoria en 1842, exerce un contrôle absolu sur la politique du Gouvernement et de l'Administration.

En ce moment, une race de la division océanique, appartenant au groupe éthiopien et dont on avait tenu peu de compte jusqu'ici, attire l'attention générale. Les Papous ont montré la vigueur de leur vitalité raciale en survivant aux méthodes d'une politique qui a presque exterminé les branches alliées à leur race, en Australie. Par la vitalité de leur race, ils ont conservé les instincts de sauvagerie d'un code non formulé, qui ne reconnaît pas le meurtre comme un crime, mais parfois comme un devoir, parfois comme une part nécessaire de l'étiquette sociale, parfois encore comme une forme virile de délasserment et de sport. Le système judiciaire que l'on applique aux Papous et qui possède tous les caractères dérivés de la conscience moderne constitue l'une des expériences les plus remarquables du siècle.

VII

Nous proposons, comme conclusion de ce rapport, que, dans son traitement des tribus et peuples dépendants, la conscience moderne

rejette comme un sophisme cette prétention que s'attribue la civilisation occidentale à un monopole de capacité pour l'autonomie, basé sur la relation nécessaire qui existerait soi-disant entre la race européenne, le Christianisme et la race dite blanche. Nous reconnaissons que si cette relation a montré une capacité spéciale pour l'autonomie dans un milieu approprié, une capacité analogue s'est développée de même parmi d'autres races, d'autres religions et d'autres couleurs appropriées à d'autres milieux. Nous affirmons donc que le conflit existant entre l'Occident et l'Orient doit être réglé selon le même principe qui a mis fin aux conflits de race et de religion en Occident, c'est-à-dire selon le principe de liberté, interprété en tant que liberté individuelle et liberté de conscience, avec égalité de conditions pour tous, sans distinction de race, de religion, de couleur, et sous un gouvernement organisé.

L'histoire, la raison et la récente expérience du Japon nous avertissant que cet accord doit se faire non pas dans l'esprit du refrain populaire : "l'Orient est l'Orient et l'Occident est l'Occident," mais plutôt dans l'esprit d'une formule poétique d'une inspiration plus noble :—

A Dieu appartient l'Occident,
A Dieu appartient l'Orient.

Tel doit être l'esprit de la conscience moderne dans le traitement des tribus et peuples dépendants.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

DU GOUVERNEMENT DES COLONIES ET DÉPENDANCES

Par Sir SYDNEY OLIVIER, K.C.M.G.,

Gouverneur de la Jamaïque.

TOUTE nation qui possède des colonies ou des territoires à l'extérieur les acquiert et les conserve pour le bénéfice de ses propres citoyens, qu'il s'agisse de colons, de commerçants ou de ceux qui placent des capitaux dans ces territoires; et dans la mesure où la nation-mère organise le gouvernement de ses colonies et territoires, cet objet sera le facteur dominant et directeur de sa politique. La politique du gouvernement vis-à-vis des races indigènes est secondaire et subsidiaire. Les exceptions à cette règle sont extrêmement rares, et telles qu'on doit les considérer comme des accidents dans l'histoire de la colonisation.

Les méthodes d'administration sont variables, étant dictées par

les circonstances particulières de la colonie ou du territoire. Lorsque celle-ci ou celui-ci a pour ainsi dire un gouvernement indépendant—tel est le cas pour les plus grandes colonies de l'Empire Britannique, le Canada, la Fédération Australienne et l'Union Africaine—la nation-mère n'y exerce presque aucune politique en ce qui regarde le gouvernement, sauf qu'elle fait son possible pour empêcher son propre commerce et ses placements de fonds, dans cette colonie, de se trouver dans une situation inférieure à celle des autres nations. Lorsqu'elle est habitée par un peuple non-civilisé ou par un agrégat de races étrangères, le gouvernement établi et maintenu par la puissance suzeraine est plus positif dans ses méthodes et plus délibérément adapté à l'action qu'il doit avoir sur la vie et les mœurs des peuples indigènes.

En ce qui concerne ces colonies et territoires non-civilisés et aussi ceux qui sont civilisés et autonomes, mais où il subsiste une population non-civilisée composée de races étrangères, les méthodes de gouvernement n'ont plus seulement en vue les avantages commerciaux pour les colons et les citoyens de la nation-mère ; elles sont aussi dirigées par des considérations philanthropiques et humanitaires, et jusqu'à un certain point par l'influence des missionnaires qui se proposent d'imposer à la race étrangère et non-civilisée la moralité, la religion et l'ordre social qui, dans la nation suzeraine, sont considérés comme supérieurs à ceux que cette race a produits. Le désir d'éclairer les peuples barbares et de leur être utile n'a pas été, en vérité, le seul et vrai mobile de l'acquisition des colonies et des territoires ; la raison efficace en est toujours l'intérêt économique ou l'orgueil impérial. Mais aussitôt que ces mobiles-là ont amené l'annexion ou la colonisation, d'autres influences et d'autres mobiles entrent en jeu, qui affirment, de la part de la nation colonisatrice, des intentions non commerciales, le besoin de gratifier l'instinct réformateur et la pitié née de sentiments humanitaires. Qu'on étudie, pour illustrer cette vérité, l'histoire de la conquête anglaise, et les principes du Gouvernement Britannique aux Indes.

Si l'on songe que les colonies et territoires des nations colonisatrices forment une série graduée allant de la fédération démocratique et, dans le fait, indépendante, de peuples civilisés, aux tribus barbares, habitant un pays non-civilisé, pays qui n'est occupé que pour la protection des routes commerciales, ou pour des travaux miniers ou encore comme un moyen d'investir des capitaux, on comprendra qu'il soit impossible d'établir, concernant le traitement des races indigènes, des règles générales qui s'appliquent également et exactement au gouvernement de toutes les colonies.

En outre, entre la colonie indépendante et le territoire ou protectorat africain, il y a le cas des colonies plus anciennes,

telles que (parmi les possessions Britanniques) les Indes Occidentales, l'Île Maurice et d'autres où on ne trouve pas de race primitive ayant sa vie et ses mœurs propres, mais une vaste population de race étrangère et parfois de plusieurs races étrangères, africaines ou asiatiques. Ces gens sont venus là comme esclaves, ou comme cultivateurs à gages, et ils forment un prolétariat transplanté, adapté aux formes économiques et sociales de la civilisation européenne, et surpassant de beaucoup en nombre la petite classe des colons organisateurs, dont la race, la religion et le programme industriel sont identiques à ceux de la nation-mère européenne.

Dans la liste de l'Office Colonial Britannique sont énumérées outre les colonies d'Australie et de la Nouvelle Zélande (dont la politique indigène est depuis longtemps indépendante de la nation-mère), une vingtaine de colonies et de territoires peuplés de races primitives qui n'ont pas été amenés comme esclaves ou comme cultivateurs et qui conservent, à des degrés divers, les institutions de leurs civilisations particulières. Dans ces sociétés, les relations entre la race gouvernante et les gouvernés offrent les variétés les plus complexes différant d'après l'époque de la colonisation, le but spécial et les méthodes de cette colonisation—soit, par exemple, qu'elle ait été organisée par des colons planteurs venus de la mère-patrie, ou pour des entreprises minières, ou seulement pour le commerce, ou afin d'empêcher des nations rivales de monopoliser un marché à venir possible, ou pour mettre fin à des troubles, aux incursions des tribus sauvages qui les occupent dans des districts voisins mieux organisés, ou encore—comme il y en eut quelques rares exemples avant que l'homme blanc eut perdu son prestige—parce que les peuplades indigènes avaient volontairement demandé ou accepté la suzeraineté de la nation colonisatrice pour leur propre protection et parce qu'ils reconnaissaient la supériorité de ses institutions et de sa civilisation.

Quant au groupe plus ancien des colonies où régnait l'esclavage, nous en trouvons presque autant sur la liste de l'Office Colonial Britannique qui, toutes, pour ceux qui les connaissent bien, présentent des différences appréciables dans la manière dont leur gouvernement s'adapte aux circonstances que crée l'existence au milieu d'elles d'un prolétariat de couleur, sous le contrôle d'une domination blanche.

Les difficultés et les controverses les plus graves, quant à cette question du gouvernement des races africaine et asiatique par une suzeraineté européenne, ont été soulevées et existent encore dans l'Empire Britannique, notamment aux Indes et dans les colonies sud-africaines. Je ne puis raisonnablement ni avec modestie essayer de traiter dans cet article le cas de l'Inde. C'est

probablement au Sud de l'Afrique que se sont produits les plus sérieux conflits d'opinions entre la classe des colons influents dans ce pays et la mère-patrie, au sujet du principe que doit inspirer le traitement des races indigènes. Ces controverses tendent à disparaître à mesure que les colonies gagnent en richesse, en importance et en puissance, grâce à l'élimination progressive du contrôle, des opinions et de l'influence de la mère-patrie, en sorte que, pour ce qui est de ces colonies, la question du gouvernement des races indigènes sort du domaine de cet article, qui doit traiter du gouvernement des colonies et territoires par une nation suzeraine—elle devient un problème de gouvernement domestique, qui serait plus proprement appelé la question du gouvernement intérieur d'une communauté, composée de races mêlées et de peuples à demi-civilisés. Mais en ce qui regarde l'autre groupe important de colonies—les colonies d'esclaves et les colonies qui n'ont pas encore produit ni établi leur gouvernement propre et indépendant, il est possible de dire d'une façon plus générale quels sont les principaux objets que le gouvernement de la nation-mère doit avoir en vue. Il me suffira de passer en revue ces divers principes, tels qu'ils apparaissent dans le gouvernement des colonies et territoires britanniques, à propos desquels il m'est permis de me croire suffisamment informé.

Dans les colonies d'esclaves—c'est-à-dire aux Indes Occidentales, à l'île Maurice et aux Séchelles—il ne subsiste guère aucun vestige des institutions sociales et juridiques ou de l'organisation religieuse de la race étrangère qui y fut transplantée. La Loi, les Tribunaux et les Eglises sont européens. Il n'y a aucune distinction de personnes devant la loi. Le prolétariat transplanté—en majorité de race africaine, ou d'origine africaine—est considéré comme étant en demi-tutelle, et comme imparfaitement qualifié pour l'exercice d'un gouvernement indépendant et responsable au sein d'institutions démocratiques. La suprême garantie de l'ordre, pour ces communautés, réside dans la mère-patrie, et presque sans exception, l'autorité législative reste comme dernier recours, sous le contrôle du représentant de cette Puissance dans le gouvernement exécutif. Une ou deux des anciennes colonies font en apparence exception à cette règle générale, et conservent leurs constitutions primitives ; mais elles forment à peine une exception, car le gouvernement et le contrôle de ces communautés, bien qu'ostensiblement démocratiques, restent en réalité entre les mains de la partie blanche de la communauté, ou de ceux qui se sont imprégnés de la civilisation et de l'idéal de la nation-mère.

Le principe du gouvernement vis-à-vis des races les moins avancées est de viser à une éducation et à une évolution dans le sens de la civilisation et des méthodes politiques européennes. On

tâchera d'y arriver en maintenant la loi commune de la mère-patrie, loi qui sera garantie par un niveau très élevé de pureté dans l'administration de la justice, par un crédit toujours plus étendu en faveur de l'éducation élémentaire et supérieure, tant littéraire que pratique, et par le privilège et la responsabilité que confère l'exercice des droits politiques pour l'élection des membres du Conseil législatif et des Conseils municipaux. Dans les colonies qui sont sous le contrôle de la nation-mère—distinctes en cela de celles qui sont autonomes—aucun citoyen, à quelque race qu'il appartienne, n'est disqualifié; tous les sujets ont les mêmes privilèges et sont l'objet des mêmes limitations. Ces limitations sont exclusivement politiques, et basées sur l'expérience et sur la constatation que la race transplantée ne possède pas les capacités politiques voulues—le représentant de la nation suzeraine (qui est comme l'incarnation de l'esprit de la race gouvernante) ne conservant de puissance politique que juste la mesure nécessaire au maintien de l'équilibre dans l'ordre social progressivement établi; et c'est le principe explicite de toutes ces communautés que ces limitations politiques sont provisoires, et deviendront moins rigoureuses à mesure que la communauté fera preuve d'une plus grande capacité pour se gouverner elle-même.

Quant à l'autre grande catégorie de colonies habitées par des races indigènes, dont on peut dire qu'il est dans la politique de la mère patrie de gouverner ces races, l'objet de la méthode moderne est nettement différent.

La plupart de ces territoires ont été acquis et leurs gouvernements organisés en vue d'un but commercial et non dans l'idée que les colons européens eux-mêmes y deviennent des cultivateurs ou des employeurs de travail agricole. De plus, le pays colonisateur n'a pas importé ni créé la population, comme c'est le cas dans les colonies plus anciennes. Les colons y viennent pour défendre leurs intérêts économiques de façon à y avoir le moins de difficultés possible avec les indigènes. Là où ils vivent, comme dans les établissements côtiers et dans les villes en contact immédiat avec les indigènes, ils sont obligés, pour leur commodité et pour leur santé de s'ingérer, jusqu'à un certain point dans les coutumes et les mœurs des indigènes; d'établir, par exemple, en vue de l'hygiène, des conseils municipaux dont la puissance gouvernante aura à un degré plus ou moins élevé le contrôle administratif. Mais à part cela, il y a de moins en moins de tendance à intervenir dans la vie et l'activité indigènes, et il y en a de plus en plus à confiner l'autorité gouvernementale aux questions de protection (armée et police), à l'amélioration des routes et autres moyens de communication, et à l'éducation technique. On est de moins en moins disposé à considérer que le pays colonisateur est dans l'obligation religieuse d'intervenir en ce qui concerne la polygamie ou autres

coutumes indigènes qui répugnent à la conception britannique de la civilisation et de la moralité, et l'on tend de plus en plus à maintenir et à renforcer l'autorité des institutions locales du gouvernement et de la justice.

Au lieu de proclamer dans ces territoires la souveraineté de la loi anglaise et de contraindre tous les habitants à s'y soumettre, à demander justice à ses tribunaux, le principe qui actuellement reçoit l'approbation générale et que l'on tend à établir est celui-ci : il y aura une Cour Suprême de Justice britannique, à la portée de tous les Européens et de ceux des indigènes qui préféreront y faire appel ; mais les indigènes, pour les questions concernant eux-mêmes et les leurs conserveront le droit d'être jugés par leurs propres tribunaux, l'approbation et l'autorité du Gouvernement Suprême apportant plus d'ordre et d'impartialité dans l'administration de la justice par ces tribunaux. On laisse aux chefs de grands pouvoirs, mais ces chefs sont placés sous la direction et sous le contrôle d'un magistrat ou commissaire représentant le Gouvernement, dont le devoir est de veiller à ce que les chefs n'excèdent pas leurs pouvoirs et n'oppriment pas les hommes de leur tribu, par un abus de procédure de la loi indigène. Les immenses territoires qui sont sous le contrôle de la Grande Bretagne dans l'Afrique Occidentale, Orientale et Centrale sont tous gouvernés actuellement plus ou moins d'après ces principes.

La plus importante des questions où le Gouvernement britannique intervient activement dans l'organisation indigène est celle de l'esclavage, institution qu'il ne reconnaît pas et veut abolir. Mais à part cette question, on peut dire que le but principal du gouvernement de la Grande Bretagne dans ces territoires est de fortifier et de stimuler la vie indigène dans ses caractéristiques particulières, tout en créant en eux le désir des objets fabriqués par la mère-patrie, et en les rendant plus capables de cultiver et de préparer des produits tels que les huiles, les graines, le coton et autres denrées dont le pays colonisateur a besoin comme matière brute pour ses usines. Ces territoires, ne convenant pas à des établissements Européens privés, ne deviendront pas, comme certaines colonies Sud-Africaines, les foyers d'une vaste population blanche, se livrant à l'agriculture. La demande de travail indigène, d'ouvriers à gages directement rétribués par la classe blanche—circonstance qui a si profondément affecté, dans l'Afrique du Sud, les relations entre races—ne se produira probablement pas à un degré marqué dans ces territoires, bien que cela puisse arriver dans certains de ces districts de l'Afrique Centrale de l'Est, qui sont propres à la colonisation européenne. C'est quand les difficultés inhérentes à cette question du travail indigène deviennent pressantes que du même coup les questions de colonisation du sol et

de privilèges indigènes deviennent également urgentes. Quand ces difficultés se présentent, la politique non interventionniste, beaucoup plus aisée, qui convenait aux vastes territoires d'annexion plus récente, et aux protectorats, tend à devenir surannée et une politique plus franchement intéressée est reconnue désirable et appliquée.

Ainsi que je l'ai indiqué, le problème dès lors tend à changer ; au lieu d'être celui du gouvernement par une nation européenne suzeraine de territoires peuplés par d'autres races—phase pendant laquelle le but du gouvernement est simplement, d'ordinaire, de créer des facilités de commerce et cela en stimulant l'énergie et l'activité consciente de la classe indigène—il devient celui du gouvernement intérieur d'un Etat dans lequel les Européens et les hommes des autres races sont concitoyens : et lorsqu'on en est là la politique du gouvernement doit nécessairement avoir pour objet le développement d'un Etat adapté à la vie sociale d'une société européenne civilisée. Dans de telles circonstances, il arrive presque invariablement que les mêmes principes de gouvernement qui existent dans les anciennes colonies d'esclaves tendent à être introduits, ce qui veut dire l'abandon des institutions et des coutumes indigènes, le refus (ou ce qui revient au même) de l'égalité des droits politiques à la race non-européenne, et l'adoption vis-à-vis d'elle d'une politique de tutelle et d'éducation avant qu'elle soit admise à une complète liberté politique. Ces mesures de protection contre l'incapacité politique dans un Etat nettement démocratique sont assurées par une variété considérable de moyens.

De plus, dans une société de ce genre, on évitera bien difficilement que se développe une politique industrielle, tendant à imposer à la population de couleur les exigences européennes comme énergie et comme travail ; en effet, tandis que les besoins d'un peuple primitif peuvent être satisfaits sans un excès de production industrielle, les besoins d'une société civilisée ne sauraient être satisfaits à ce prix. L'exemple suivant suffira peut-être à indiquer ma pensée : la société indigène non-civilisée produit la nourriture, l'habillement et le logement suffisants pour les besoins de son système social propre ; mais lorsqu'on lui demande de produire des vêtements, des souliers, des savons, des églises, des écoles, des forces policières, des tribunaux, de la médecine et de la chirurgie européennes et tous ces instruments de civilisation supérieure qui exigent des classes professionnelles recevant des salaires élevés en argent, et ne faisant pas, à l'origine, partie de l'organisation générale qui suffit aux besoins élémentaires de la vie, il faut alors, de la part du prolétariat, un surplus de production, et pour qu'il paie lui-même directement ces différents services, et pour le paiement des impôts au Gouvernement qui crée ces services par ces institutions. Cela est doublement

nécessaire pour la raison suivante : tandis que chez les anciens peuples civilisés, les classes qui remplissent ces fonctions ont été formées graduellement, pendant des siècles de vie nationale, et que le système fondamental de la vie économique a grandi avec le reste de l'organisme social—dans une colonie mixte, lorsqu'on essaie d'élever de force les races indigènes au niveau européen, ces progrès sont introduits par le Gouvernement, soit en réponse aux désirs des colons eux-mêmes, soit pour des raisons humanitaires et philanthropiques émanant de la nation-mère. En sorte que ces sociétés devront passer immédiatement d'un système de non éducation à un système d'éducation d'Etat, d'un système de cours de justices présidées par des chefs et réglées par les coutumes du pays, à un système de juges payés, d'avocats, de greffiers, de documents, de procédures et de timbres—d'un système de magie et de simples en médecine à un service médical avec des hôpitaux, des infirmières, des instruments de chirurgie et la pharmacopée britannique. Il en est de même de toutes les institutions d'Etat, dont l'Européen a besoin pour lui-même et que, dans une société mixte, il juge désirables, ou se voit contraint pour des motifs philanthropiques ou religieux, de procurer à la race moins développée. Cette société n'a pas produit une organisation économique parce que, dans son ensemble, elle n'a pas appris à la demander. Il incombe donc à l'Etat et au gouvernement de l'établir au moyen d'impôts. La nation suzeraine enverra peut-être pendant quelque temps à l'administration qui dépend d'elle des subsides de son trésor, mais elle se lassera bientôt de cet exercice de philanthropie.

Il faut donc que le pays, par ses produits, paie tous ces services et il n'y arrivera qu'au moyen soit d'un travail individuel plus intense, soit d'une organisation capitaliste qui augmentera la productivité, soit d'un commerce d'exportation qui donnera lieu en retour à des importations sur lesquelles on lèvera des droits de douane. Il arrive donc que, plus les Européens apportent dans le gouvernement de ces sociétés mixtes un esprit et des visées philanthropiques et humanitaires, plus il est nécessaire, pour atteindre leur but, que soit adoptée une politique intérieure stimulant l'industrie et augmentant l'exploitation et l'imposition du travailleur indigène. C'est ce fait—tout autant que la cupidité individuelle des patrons—qui est à la base de la politique dans les colonies autonomes à populations mixtes, en ce qui regarde le sol et l'industrie. Si les populations indigènes doivent se civiliser, il faut qu'elles produisent assez pour maintenir les institutions que réclame la civilisation. Il est très difficile pour le Gouvernement d'une colonie tropicale de trouver dans le pays même, par les impôts directs de quoi maintenir les institutions que demande sa civilisation : d'où la tendance constante à encourager le commerce, en sorte que

le trésor puisse être alimenté indirectement par des impôts levés sur ce commerce, impôts qui ne paraîtront pas aussi lourds à l'indigène et auxquels il ne pourra guère essayer de se soustraire. Il a horreur des impôts directs sous quelque forme qu'ils se présentent, et il s'y dérobe, s'il le peut, par les ruses les plus extravagantes.

La difficulté est moins grande dans les anciennes colonies d'esclaves dont j'ai parlé que dans ces colonies plus récentes à populations mêlées qui tendent à se gouverner elles-mêmes, parce que les anciennes colonies ont été fondées pour le commerce, en vue de fournir à la mère-patrie les produits tropicaux, et leur population a été importée pour l'établissement de marchés d'exportation ; en sorte que, au temps de leur plus grande prospérité, elles parvinrent, grâce aux bénéfices de ce commerce, à fonder dans une grande mesure, les institutions des sociétés civilisées demandées par les colons Européens, et en fait, la classe des employeurs a gardé le contrôle de la plus grande partie du sol sur lequel on peut lever des impôts directs. En m'invitant à écrire ce bref exposé, on m'a demandé de fournir quelques suggestions sur la manière de gouverner les territoires à populations mixtes. Ce serait, je le crains, une bien vaine tentative que d'exprimer une opinion générale de ce genre, en présence de la grande diversité des cas, que j'ai indiquée en parlant de ces territoires. Et mon postulat de ce qui est désirable paraîtrait sans nul doute individuel et arbitraire. Chaque colonie a son opinion sur ces questions et son opinion peut différer de celle de la nation-mère.

Ces territoires ne pourront être gouvernés comme les Européens voudraient les voir gouvernés que lorsque les races indigènes qui les habitent seront devenues ce que les Européens voudraient qu'elles fussent ; elles ne le sont pas actuellement. C'est là toute la difficulté de la situation pour ceux qui s'occupent des problèmes de gouvernement colonial.

Personnellement, j'ai la très ferme opinion que, quoi qu'il en soit des Asiatiques, les peuples africains en général n'ont ni le talent ni le tempérament voulu pour cette situation industrielle de travailleurs à gages aux ordres du capital qui est celle aujourd'hui des prolétariats, dans les pays industriels de l'Europe ; et il ne me paraît nullement désirable, s'ils peuvent l'éviter, qu'ils acquièrent cette position, ainsi que tous les caractères du salarié européen ; mais, dans les circonstances actuelles, il semble qu'on n'augmentera rapidement leurs capacités de production qu'au moyen d'une éducation organisée, venant des employeurs de la race civilisée ou industrielle.

En outre, pour les aider à entretenir ces diverses institutions

qu'on leur apprend de plus en plus à réclamer, la seule méthode sera une éducation individuelle assez étendue, au point de vue de l'habileté technique et agricole. Mais on n'obtiendra cette éducation qu'à force d'application et de travail de leur part; et c'est ce qu'il est très difficile de les décider à fournir volontairement. Dans le système européen de l'apprentissage, les artisans ont appris leur métier comme jeunes garçons, sous l'autorité très sévère d'un maître habile qui les tenait en main, et, s'il était nécessaire, les frappait. Je ne connais pas d'autres moyens qu'une semblable contrainte, ou celle de la nécessité, pour produire le travail persévérant nécessaire pour bien apprendre un métier et combattre toutes ces attractions contraires de la paresse et de la sensualité qui sollicitent constamment le jeune garçon, dans toutes ces régions tropicales.

Le travailleur à gages, en Europe, n'est pas aussi libre que l'indigène des tropiques, mais il est compétent parce qu'il est instruit et discipliné. A moins que les indigènes des pays tropicaux ne se soumettent volontairement à une discipline et à une instruction industrielles, les institutions d'un état civilisé ne pourront être maintenues chez eux que par la pression de la nécessité industrielle, comme cela fut le cas dans les pays civilisés de l'Europe, ou par un travail obligatoire imposé par l'Etat. Partout où l'indigène a la libre jouissance du sol, et se voit à d'autres égards libre de toute contrainte économique, tout ce que peut faire un gouvernement progressif imposé du dehors, c'est de lui offrir les avantages d'une éducation technique et agricole, en le suppliant de les accepter, et de s'efforcer, par tous les moyens possible, de stimuler et de développer son intelligence, afin qu'il aperçoive ces avantages.

Tel est, en fait, le but principal de la politique moderne progressive qui est appliquée dans toutes les colonies et territoires habités par des races mélangées. Que l'idéal social, industriel, religieux, poursuivi par les nations qui ont ce but en vue, doive amener le plein développement des races que l'on cherche à former ainsi, c'est ce que l'avenir seul dévoilera.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

L'INFLUENCE DES MISSIONS RELIGIEUSES

Par ALFRED CALDECOTT, D.D. (*Cambridge*), D.Litt. (*Londres*),
Professeur de Philosophie et de Morale, King's College,
Université de Londres.

DANS un autre rapport, le Professeur Rhys Davids envisage l'influence de la religion en général, en tant qu'influence qui consolide

et qui sépare ; je me donne comme tâche d'appeler l'attention à cet égard sur quelques traits des entreprises des missions religieuses.

Si une religion veut faire de la propagande, elle doit, comme condition première, croire à l'unité fondamentale de l'humanité. Une religion qui admet la "racialité" comme article de foi, se retranche dans les limites de la race spécifiée. Pour quelques religions, la racialité est, sinon manifeste à la surface, du moins si puissante en son courant sous-jacent, qu'il ne leur reste plus de forces pour la propagande ; parmi les religions existantes, je crois que tel est le cas à présent pour le Judaïsme, qui ne fait pas de propagande, mais se fie pour son expansion à la diffusion par contact. L'Hindouisme contient des formes si localisées qu'elles ne sont pas transportables, et les doctrines fondamentales du Brahmanisme sont tellement étroitement liées à la racialité que la diffusion qui s'opère en ce moment ne peut guère franchir les limites de la Péninsule Hindoue. En Chine, on ne conçoit pas que le système religieux triple établi par l'Etat puisse se transporter soit tout entier, soit dans ses parties et, autant qu'il m'a été possible de le savoir, il en est également de même au Japon. Le mouvement d'expansion dans les religions a été pendant quelque temps et est encore, à l'heure actuelle, limité au Bouddhisme, à l'Islam et au Christianisme.

Le Bouddhisme, dans ses principes fondamentaux, est affranchi de toutes les limitations de races, et son histoire a montré dans quelles vastes proportions il s'est transmis de races à races. L'Islam, bien qu'étroitement associé à son fondateur et à sa race, fit ouvertement et dès le début des prosélytes ; si cette religion ne réussit jamais à opérer des conversions en Europe, elle rencontra par ailleurs de grands succès, et en Afrique son champ s'élargit tous les jours sous nos yeux. Le Christianisme, dès la première génération, apparut avec un caractère d'universalité ; sa domination, il est vrai, se transporta d'Asie en Europe et plus tard, il lui fallut battre en retraite devant l'Islam en Asie occidentale et dans l'Afrique septentrionale ; mais il ressentit ce phénomène comme un blâme, et les Croisades, bien que leur effet demeurât inutile, furent sa protestation. Après 1492, quand l'Asie s'ouvrit de nouveau, et à la découverte du Nouveau Monde, le Christianisme reprit ses projets d'expansion universelle.

Je propose donc qu'au cours de cette Assemblée des Races du monde entier, on veuille bien noter que les trois religions propagandistes sont désormais explicitement et nettement affranchies des préjugés de races ; espérons également que ces religions qui demeurent étroitement attachées aux limitations de races seront, une fois amenées en conférence mutuelle, affectées par le sentiment

de l'unité et envisageront sérieusement la possibilité d'une estimation nouvelle de leurs caractères séparatistes.

Parmi les formes multiples de religion chez les peuples de culture inférieure, le lien qui les unit à la race dans ses moindres subdivisions est trop étroit pour qu'on puisse espérer qu'il se relâche et l'on ne peut discerner parmi elles aucune notion de propagande.

A. En étudiant la propagande religieuse, je choisirai seulement quelques caractères principaux ; j'aborderai en premier lieu (*a*) *l'association avec le pouvoir politique*. Une religion peut être si profondément enracinée dans un système politique que, partout où s'étend cette politique, elle entraînera nécessairement avec elle cette religion, sans une minute de discussion, soit de la part de la nation qui étend son territoire, soit de la part des peuples conquis, que ces derniers soient prêts ou non à accepter la religion de leurs vainqueurs. L'Amérique espagnole et portugaise entra immédiatement et formellement dans le Christianisme au cours du seizième siècle ; de même, l'Afrique du Nord pénétra dans l'Islam, sous la domination des Arabes et des Maures aux septième et huitième siècles ; de même encore, les colons français emmenèrent leur Eglise au Canada comme les envahisseurs musulmans avaient emporté la leur à Delhi. Mais, dans ces différents milieux, des degrés très divers de succès suivirent ces tentatives faites pour amener les populations indigènes à embrasser les religions nouvelles qui leur étaient présentées. Les espoirs et l'attente des premiers jours de conquête s'évanouirent devant l'incapacité des aborigènes ou leur répugnance à accepter tout changement et, dans le Nouveau Monde comme dans l'Ancien, on ne recueillit avec le temps que des succès très restreints et des conversions qui restaient uniquement des conversions nominales. A l'intérieur de l'empire britannique, les dissensions religieuses donnèrent lieu à une grande variété de politiques dans les Colonies et les Plantations. Les colonies de la Nouvelle Angleterre établirent les formes de Christianisme protestant qui leur étaient propres ; la Virginie et les colonies de l'Inde Occidentale établirent l'Eglise anglicane, telle qu'elle existe en Angleterre ; quelques colonies demeurèrent sur une base de tolérance, et en particulier la Pennsylvanie, fondée par la Société des Amis (Quakers). On cessa bientôt de s'occuper officiellement des Indiens Peaux-Rouges ; et même une longue période d'hostilités suivit bientôt, sur d'importantes étendues de territoires ; les Missions firent pourtant d'elles-mêmes quelques efforts, mais qui restèrent assez restreints. Dans les Etats du Sud et aux Indes Occidentales, la singulière transplantation d'un grand nombre de Nègres les amena au Christianisme ; de nom seulement, il est vrai, car leur état d'esclavage était, du sentiment de tous, tellement en

contradiction avec les principes chrétiens que, pendant de longues années, leur admission dans la religion fut ou bien ignorée ou bien positivement défendue ; à la fin pourtant, le résultat fut que dix millions, pour le moins, d'individus originaires de l'Afrique Occidentale avaient été plus ou moins complètement enrôlés dans les diverses églises chrétiennes. Dans l'Inde, la domination britannique s'étant peu à peu établie sous le couvert des affaires conduites par une Compagnie commerciale, ce fait empêcha entièrement toute propagande religieuse. En Australie, les circonstances particulières de la colonisation primitive et la malheureuse inaptitude que l'on manifesta dans l'appréciation des promesses futures que pouvaient malgré tout faire concevoir des indigènes d'un degré sans doute très inférieur, firent que ceux-ci demeurèrent entièrement négligés, pour ne pas dire davantage, pendant un certain temps. En Nouvelle-Zélande, le genre de colonisation plus éclairé et la qualité supérieure des Maoris entraîna une alliance étroite entre l'Etat et les Missions, alliance illustrée par la mémorable co-opération du Gouverneur Grey et de l'Evêque Selwyn. L'extension de l'Eglise grecque a été pendant longtemps limitée par l'expansion de la domination russe. La première accompagne nécessairement la seconde, de nom du moins, car dans l'Asie Centrale elle n'a pas encore remplacé l'Islam.

L'extension de l'Islam a toujours compris une certaine conception de l'extension du pouvoir chez les successeurs de Mahomet au Califat ; pourtant il exista de puissants souverains qui ne promirent même pas une fidélité nominale, au sens séculier, la Perse, par exemple et, dans des pays plus lointains, le Maroc. Mais les récents bouleversements politiques ont été si irrésistibles que, d'après des autorités compétentes, on estime que sur environ 230 millions de Musulmans, 170 millions vivent sous la direction ou la protection chrétienne, 30 millions sous d'autres gouvernements non musulmans, et 30 millions seulement sous la juridiction politique musulmane.

A. (b) La propagande religieuse entièrement séparée de l'extension de la domination.— Cette séparation a toujours distingué le Bouddhisme. En s'étendant de l'Inde au Thibet, au royaume de Siam, à la Chine et au Japon, il progressait sous la forme d'un changement purement religieux, effectué par des moines, des professeurs et des pèlerins ; et dans l'Inde même, sa diffusion au temps de son succès ne s'opérait point par des moyens politiques.

Dans l'Islam, comme nous l'avons vu ci-dessus, l'aspect politique s'évanouissait à mesure que l'expansion s'étendait à des régions lointaines ; c'est comme système religieux qu'il a marché de l'avant et la déférence montrée au successeur de Mahomet et au Cheik-ul-Islam

prend maintenant la forme d'une obéissance spirituelle; pourtant, dans bien des esprits, sans doute, l'ancienne association d'idées demeure et pourrait bien s'affirmer de nouveau. Pour le moment, l'extension sur toute l'Afrique s'opère au moyen de missionnaires individuels et de trafiquants et n'entraîne avec elle aucune revendication d'obéissance politique.

Pour le Christianisme, aux jours mêmes de l'étroite union de l'Eglise catholique romaine avec les divers Etats, on reconnaissait un caractère non-politique aux missions catholiques romaines que l'on envoyait en Chine et au Japon, sans aucune arrière-pensée d'intervention dans les affaires politiques de ces pays. Dans les églises protestantes s'éleva bientôt le désir d'étendre le christianisme au moyen de l'initiative privée; et des sociétés de missions, d'un caractère purement volontaire, se formèrent. Commençant tout d'abord avec les indigènes des colonies et dépendances comme objet principal (par ex. la Compagnie de Cromwell en Nouvelle-Angleterre et la Société de Propagation de l'Evangile de la Reine Anne), la fin du dix-huitième siècle vit se fonder en Grande Bretagne plusieurs sociétés qui eurent en vue le monde entier. Des sociétés analogues s'organisèrent en Allemagne, en Suisse, en Suède, en Danemark, et aux Etats-Unis; ces sociétés étaient entièrement et nécessairement affranchies de toute intention politique puisqu'elles s'occupaient exclusivement de pays situés en dehors des possessions du peuple qui les avait fondées et qui les entretenait.

Tandis que quelques-unes de ces sociétés de missions entreprenaient la tâche de proposer le Christianisme à des nations civilisées telles que l'Inde, la Chine, le Japon, avec quelques autres tentatives sur les pays placés sous la loi de l'Islam, on s'aperçut—et il n'y a là rien de surprenant—que la plus grande quantité de travail effectif s'accomplissait chez les peuples de culture inférieure, où se rencontrent les formes les plus primitives de religion. Dans l'Afrique du Sud et Occidentale, à Madagascar, dans les îles du Pacifique, le roman des missions, protestantes aussi bien que catholiques, offre un chapitre du plus haut intérêt dans l'histoire de l'humanité, avec un pareil héroïsme chez les messagers, et un pareil accueil fait au message. L'Eglise grecque a pris part à cette œuvre non-politique par l'entreprise des missions russes en Chine et au Japon.

Ce qu'à mon avis, on devra faire remarquer au cours de cette assemblée des représentants de toutes les différentes races, c'est que tout le monde s'accorde pour reconnaître que cette propagande religieuse doit partout se faire au moyen de l'initiative absolument privée; c'est par les églises, les sociétés ou les individus, et non par les gouvernements que les religions pourront être confessées

et proclamées dans le monde entier. On peut demander deux principes :—

Qu'aucun gouvernement ne vienne apporter du trouble dans la situation politique en comprenant dans son programme la propagation de sa propre religion, distincte du maintien et de l'entretien de cette religion.

Qu'aucun gouvernement ne refuse à ses sujets la liberté d'écouter la parole religieuse, ou ne les empêche de la recueillir, si tel est leur désir.

Ces principes expriment un droit qui peut être généralement accepté comme gisant à la racine de l'unification du genre humain. Il me serait extrêmement pénible d'aborder un sujet offensant, et peut-être ne devrais-je pas présenter de cas particuliers ; mais on peut espérer que, dans une atmosphère de respect mutuel, les représentants de ces peuples ne se refuseront pas à exposer leur opinion et à prendre conseil de l'assemblée générale. Je voudrais attirer l'attention sur les points suivants : la nécessité d'accorder la liberté aux missions religieuses en Espagne et en Russie, à l'intérieur de la Chrétienté ; même liberté en Turquie et en Perse ; et dans les colonies françaises, la neutralité du gouvernement, comme dans le Congo français ; l'attitude contraire, en effet, même envers des missions depuis longtemps organisées, a été adoptée, pendant une période assez considérable, par les représentants du gouvernement à Madagascar. Dans certains pays, ce sont les missionnaires qui ont besoin de la protection du gouvernement ; dans d'autres, ce sont les libertés religieuses du peuple qui sont restreintes, sinon officiellement, du moins, en fait. Naturellement, on doit comprendre, permettre l'opposition des peuples eux-mêmes, et la traiter dans un esprit de justice, par exemple, en Turquie, en Perse, en Afghanistan et au Maroc où le ressentiment et la terreur pénètrent l'esprit populaire. Mais quand les peuples ne s'opposent pas aux missions, on peut demander aux gouvernements de ne pas intervenir ; et alors même que ces peuples donnent des signes d'alarme, les gouvernements devraient s'efforcer de les rassurer, et les guider vers le respect de la liberté religieuse. D'autre part, les missions doivent reconnaître des limites à la protection qu'elles demandent. A cet égard, je voudrais persuader les représentants des peuples qui hésitent à accorder une liberté entière que, pour les missions chrétiennes du moins, on exercera à l'avenir la plus étroite surveillance. Ce même sujet a retenu l'attention de la "Conférence des Missions du Monde," à Edimbourg l'an dernier ; celle-ci consacra toute une section de son assemblée aux relations entre les missions et les gouvernements : ses décisions se font

remarquer par un grand tact et une grande prudence ; la politique des missions s'en inspirera certainement à l'avenir ; de sorte que le respect du gouvernement, la loyauté et le patriotisme trouveront un ferme soutien dans les missionnaires religieux, quel que soit le pays où ils exercent leur œuvre.

B. J'examinerai en second lieu la question de savoir jusqu'à quel point la propagande religieuse comprend des facteurs moraux et sociaux.

(a) Et tout d'abord, nous envisagerons *la religion en ce qu'elle entraîne avec elle un culte très développé*—et du même coup—la science, la littérature, les arts techniques (en particulier la médecine et l'art de l'ingénieur), les méthodes d'industrie et de commerce, et même la vie domestique et les institutions sociales en général.

Nous parlons ici naturellement de la condition primitive des religions. Dans l'Hindouisme, par exemple, il est presque impossible de distinguer entre l'élément sacré et séculier ; quant au Brahmanisme, il apporte avec lui un certain culte ; pourtant l'admission de castes nouvelles entraîne d'ordinaire avec elle quelques modifications sur ce point. Dans les missions chrétiennes des temps modernes, on s'aperçut bientôt qu'il existait une différence entre les missions s'adressant à des peuples d'une haute civilisation et celles s'adressant à des peuples d'une culture inférieure. Transporter le culte Européen dans l'Inde, en Chine ou au Japon apparut comme très différent de la tâche incombant à ceux qui proposaient le Christianisme aux peuples primitifs. Dans l'Inde, les traces laissées par la séparation de la religion et du pouvoir à laquelle nous avons déjà fait allusion furent durables et les réformes que l'on jugeait indispensables dans les institutions morales et sociales, réduites dans des limites étroites ; celles même que l'on entreprit restèrent entièrement distinctes des sanctions religieuses : quelques unes d'entre elles pourtant venaient sans aucun doute des inspirations de la morale chrétienne. En Chine et au Japon il s'éleva entre les résidents européens et les missionnaires chrétiens une froideur durable, conséquence des tentatives de ces derniers qui faisaient figurer à leur programme des réformes sociales en trop grand nombre.

Mais avec les peuples de culture inférieure, les religions considérées comme véhicules de réformes sociales et morales se donnèrent libre cours ; elles fournirent ainsi la puissance motrice destinée à élever ces peuples jusqu'à la civilisation. Le récit de l'influence que peut avoir un missionnaire chrétien, établi dans une tribu africaine ou une île du Pacifique, est plein d'intérêt. Combien de fois est-il arrivé qu'à lui seul un individu est arrivé à représenter pour une population tout entière aussi bien la "civilisation" que l'Évangile. C'est en lui qu'on trouva la source des influences qui portèrent la régénération dans

toutes les parties de la vie sociale. Du cœur et du cerveau d'un seul homme sont sortis non seulement l'abolition de coutumes cruelles et dégradantes, mais les débuts d'une nouvelle organisation industrielle, des éclairs de science et de littérature et des formes nouvelles d'ordre social. Et quand cette homme était accompagné d'une famille, un type nouveau de vie domestique se trouvait révélé et la Famille placée dans une lumière nouvelle. Il est difficile de concevoir que l'histoire future du monde puisse jamais montrer d'exemples si fréquents d'élévation sociale et sur une si vaste échelle ; d'importantes tribus du Sud-Afrique, du Pacifique, de Madagascar et de la Nouvelle-Zélande, des groupements de Peaux-Rouges du Nord-Ouest et les lointains Esquimaux du Groënland et du Labrador en sont venus à une renaissance. Leur élévation s'est manifestée si clairement que, pour beaucoup d'entre eux, elle a entraîné leur admission dans cet unique cercle mondial qui approche maintenant de la perfection, bien qu'il soit resté pour le moment dans cette phase provisoire et préparatoire qui les place dans les dépendances ou sous le protectorat des empires européens. Le temps manque pour préciser davantage ici les effets de l'œuvre des missions chez ces peuples. En se plaçant uniquement au point de vue du monde, nous voyons comment elle a sauvé quelques-uns de ces peuples qui étaient en danger de périr, lorsque les races plus vigoureuses se répandirent sur la surface du globe, portant avec elles des influences qui menaçaient d'être fatales pour les plus faibles. Sauvés par l'infusion des influences religieuses, ces peuples relèvent maintenant la tête et commencent de nouveau à se multiplier dans la vigueur d'une vie renouvelée. Mais il était, hélas ! trop tard pour quelques-uns d'entre eux, ainsi que le prouve l'histoire lamentable des races qui décroissent et s'éteignent. Mais, somme toute, il nous est permis de proclamer que les indigènes trouvés par l'Europe dans les terres tropicales et semi-tropicales ont traversé la vallée d'amertume, qu'ils sont maintenant entrés dans les grandes plaines libres, et que l'instrument principal de leur salut à l'heure du péril fut l'ardeur pleine de sympathie de la religion, qui poussa ses messagers à projeter et à commencer l'œuvre de réformation morale et sociale dont les annales ont leur place dans l'histoire.

Pour l'Islam aussi, on aurait à faire un long compte-rendu des peuples amenés dans le champ de la civilisation mondiale, en particulier dans une grande partie de l'Afrique. D'importantes réformes morales et sociales furent adoptées par des communautés énergiques, dirigées par de puissants chefs indigènes ; quelques-uns d'entre eux demeurent indépendants, d'autres, comme au Soudan, à Zanzibar et dans la Malaisie, ont passé sous la protection de l'Europe, tout en conservant leur fidélité à la religion qui les a tout d'abord reliés au monde.

(b) *La religion en tant que séparée de la culture laïque.*—La religion se considère parfois comme appartenant à un autre monde, comme une question qui regarde les hommes dans leur individualité, et appartient uniquement à la vie intérieure ; elle laisse les domaines extérieurs de la vie tels qu'elle les trouve, pour qu'ils continuent ou se réforment à leur gré. D'autre part, la culture laïque peut avoir également une existence séparée et se développer suivant des voies indépendantes de la religion.

Le Bouddhisme dans son essence tient la vie séculière en si petite estime qu'il est capable de s'en détacher complètement et en conséquence de se transmettre de race à race sans imposer aucun changement social. La philosophie brahmanique se trouve dans le même cas. L'activité actuelle de ces deux religions tombe dans cette catégorie ; elles cherchent toutes deux à s'étendre, sans se soucier de réformer l'ordre social et sans viser à répandre à travers le monde la culture particulière de l'Inde ou du Japon.

D'autre part, une grande partie de la civilisation européenne s'étend maintenant en dehors du Christianisme. C'est ce qui arrive même à l'intérieur des possessions européennes. Dans l'Inde, le Gouvernement britannique ne fait aucun appel à l'autorité chrétienne, même dans les provinces placées entièrement sous son administration ; et dans les 688 Etats Indigènes, les religions établies continuent à régner en toute liberté. Les réformes sociales et morales que l'on favorise sont considérées comme laïques, elles sont introduites et recommandées en dehors des sanctions religieuses. La récente séparation de l'Eglise et de l'Etat en France lui impose une politique purement laïque dans ses colonies et ses protectorats ; et l'absence de tout lieu officiel entre la religion et le Gouvernement des Etats-Unis place la politique Américaine dans la même situation.

En outre, le flot des arts, des sciences et du commerce de l'Europe progresse par une diffusion indépendante de la religion. Dans quelques cas, il y a non seulement séparation mais hostilité, et l'on envoie, comme messages contraires, le matérialisme et diverses autres formes de culture purement morale et laïque. La propagande religieuse doit donc faire de grands efforts pour revenir sur elle-même et tenir compte de l'extension parallèle d'une culture dans laquelle elle n'a aucune responsabilité ; elle est donc par cela même entraînée à accorder son attention toute spéciale aux éléments intérieurs et plus purement spirituels du message qu'implique son œuvre des missions.

En d'autres termes, le Christianisme a bien été forcé de voir dans l'extension de l'Europe non pas une part constitutive de son activité, mais une influence plutôt antagoniste. Les mœurs d'un grand nombre parmi ces individus énergiques qui, pour des raisons de commerce ou d'aventure, s'introduisirent ou s'établirent dans ces

terres lointaines, étaient fort loin d'être chrétiennes, pour ne pas dire plus ; ils répandaient trop fréquemment autour d'eux le vice et la misère et excitaient la terreur et l'hostilité partout où leur sinistre présence se faisait sentir. Le Christianisme dut, en toute tristesse, se séparer de l'Européanisme, en la personne de Las-Casas, de Xavier, et, après eux, de plus d'un missionnaire. Et même quand il n'y avait point de dépravation sans retenue, il se répandait une influence déprimante qui demandait à être contre-balancée, influence provenant de ce fait que, la plupart du temps, le contact des Européens avec les peuples lointains était simplement et uniquement basé sur le profit commercial. Ces rapports pouvaient d'ordinaire être inoffensifs et même bienfaisants ; mais l'amour de l'or est un mauvais conseiller ; et de plus fournir des moyens de débauche nuisibles et destructeurs était souvent le genre de commerce le plus profitable ; d'autre part, il était souvent difficile de se procurer le travail nécessaire, sans exploiter les peuples indigènes, exploitation qui entraînait de déplorables résultats. Et quand on avait besoin de terres sur lesquelles les indigènes étaient de trop, "l'extermination étant plus aisée que la civilisation," ce principe se donnait carrière sur de vastes étendues de territoire. Contre-balancer ces influences nuisibles du passé ne fut pas la moindre tâche de la propagande chrétienne. Et aujourd'hui, le besoin d'une tâche analogue a déterminé la tendance qu'ont les agents du Christianisme à désavouer toute responsabilité envers l'Européanisme ou du moins envers les formes que les circonstances semblent avoir imposées à son intronisation en Asie et en Afrique. En résumé, la séparation doit jusqu'à un certain point prendre cette forme qui consiste à refuser d'associer le nom de chrétien aux caractères quels qu'ils soient de race ou de nation, et à insister pour qu'on s'en serve uniquement comme terme religieux. L'Islam a dû de son côté exercer une action parallèle et contraire ; cette action a eu son importance analogue comme protestation contre l'arrivée de la civilisation sous les formes redoutées du traitant d'esclaves et du pirate ; et elle a dû se présenter comme entièrement distincte du nom et de la race arabe.

(c) Il reste maintenant les cas qui se trouvent entre ces deux extrêmes, ceux dans lesquels *la propagande religieuse contient quelques facteurs d'un ordre moral et social* dans son programme, sans toutefois s'embarquer dans des réformes extensives.

Quels sont, parmi ces facteurs, ceux qui peuvent se recommander par des résultats futurs si universels et si bienfaisants que toutes les religions devraient leur accorder une place ? Nous avons vu qu'il faut en exclure la domination politique ; que la religion doit avancer comme une force qui s'ajoute au devoir de loyauté et de civisme envers les nations. Il est particulièrement important que dans ce

Congrès, nous demandions en outre que la religion manifeste pour la race un respect analogue. Elle doit accueillir avec faveur les résultats des études anthropologiques sur les différents caractères et les différentes capacités de race, et laisser une grande liberté à leur influence sur les systèmes moraux et sociaux auxquels la religion fournit des principes et des sanctions. En résumé, elle doit accepter la *vocation*, l'appel des nations et des races. Le récent "Congrès Pan-Anglican," dans son rapport sur les missions, a montré combien cette vérité se reconnaît et se répand partout ; il en a été de même à la "Conférence des Missions du Monde" à Edimbourg, l'an dernier. L'organisation des formes nationales du Christianisme au Japon, en Chine, dans l'Inde et en Afrique fut acclamée comme la méthode de l'avenir. "Les Africains sont un peuple oriental," dit un évêque nègre au premier de ces Congrès. "Il faut qu'il y ait des chrétiens chinois!" s'écria un érudit néophyte, venu de Chine ; et ces sentiments furent adoptés par le Congrès. On prêta une attention très vive au choix des institutions morales et sociales que doit comprendre la Religion, et de celles dont la Religion doit laisser le soin, suivant les idées qui leur sont propres, aux différentes races et nations. Ce sera une des fonctions les plus importantes de ce Congrès d'aider à passer au crible toutes les théories morales et sociales afin de faire entrer les unes dans la sphère de celles qu'on recommandera universellement et de remettre les autres à la décision de chaque race et de chaque pays.

J'ai mon opinion sur la pente que suit dans un grand nombre de cas, le jugement universel, mais je ne dois pas la consigner dans un rapport où je n'ai pas assez de place pour indiquer sur quels témoignages je m'appuie.

J'espère pourtant que nous pouvons admettre comme entendu que toutes les religions qui éprouvent le désir d'étendre leur influence seront heureuses d'apporter leurs conseils et de recevoir ceux des autres dans la tâche importante qui consiste à choisir les *universalia* de l'ordre moral et social dans l'humanité. Je puis en parler comme croyant chrétien, et j'espère que les disciples des autres religions me suivront dans cette tentative. Les représentants des religions seraient alors libres d'entrer dans une controverse, conduite avec une déférence mutuelle jusqu'à la région des espoirs et des sanctions différentes que chacun d'eux sait offrir, controverse sur leurs divers dogmes, sur les modes de leur culte, sur toutes les matières auxquelles eux-mêmes attachent une grande importance et qu'ils désirent recommander au genre humain. Qu'il existe des éléments universels et idéalistes dans ces religions mêmes qui maintenant n'essaient plus de propagande, j'en suis tout-à-fait persuadé et j'espère que ce Congrès comprendra, parmi ses résultats heureux, le désir très ferme, de la part de ceux qui appartiennent à ces religions, de mettre en lumière

les facteurs universels qu'elles possèdent. C'est ainsi que nous pourrons tous co-opérer à la tâche commune.

Conclusion.—La continuation de la propagande religieuse s'impose à la sympathie d'un Congrès des Races pour ces deux raisons entr'autres : (1) la propagande religieuse est un témoignage constant de l'altruisme dans un monde qui aujourd'hui, plus que jamais, a besoin de témoignages de ce genre. L'ombre menaçante des agrandissements politiques a par bonheur disparu, pour le moment du moins ; nous espérons encore la suppression du pillage et de l'exploitation sous toutes ses formes. Mais l'extension universelle des arts du commerce et de l'industrie repose uniquement sur le désir des hommes, aussi bien individuellement qu'en groupes, pour les salaires et les profits ; et les sciences et les arts bienfaisants eux-mêmes sont répandus dans le monde entier par des hommes qui avouent ne point avoir de motif plus élevé que de s'assurer ainsi des moyens d'existence honorables. Dans les missions religieuses seules, nous trouvons, sur une vaste échelle, des agents purement altruistes. Et le cas qui concerne la sphère si incomparablement importante de la femme est spécialement digne d'être noté ; peu de femmes accompagnent les pionniers du commerce ou de la science, et quand elles vont par hasard dans les régions tropicales ou sous-tropicales, leurs capacités ne s'étendant pas au-delà du cercle étroit de leurs devoirs envers leurs proches, sont naturellement contenues dans d'étroites limites. Mais les missions religieuses ont envoyé une suite constante de femmes qui, femmes et filles de missionnaires, ou membres de communautés religieuses, sont de vivants témoignages altruistes manifestés par les femmes d'une race aux femmes d'une autre race.

(2) La propagande des missions est un appel constant à *l'unité du Royaume spirituel*. Elle témoigne toujours de ce fait, qu'on la considère comme un message purement spirituel ou comme le soutien de ces principes moraux et sociaux que l'on désire voir devenir universels, comme nous l'avons indiqué plus haut. L'absence du désir de s'étendre est un signe de consentement à la séparation, une acceptation de tout ce qui divise l'humanité et de la participation inégale aux valeurs les plus élevées. La conviction religieuse d'une unité essentielle s'allie à la conception philosophique de la personnalité rationnelle et à la conception morale de la fraternité. L'un des problèmes les plus harcelants de l'heure est celui de savoir si ces sentiments peuvent subsister seuls ou s'ils ne le peuvent. On a généralement refusé une personnalité aux peuples de culture inférieure ; cette attitude se révèle clairement par la façon qu'on a de les représenter comme des "peuples primitifs" et par les désignations dépréciatives courantes parmi les voyageurs et les commerçants. Jusqu'à quel point la fraternité peut se manifester par d'heureux effets dans cette

atmosphère d'évolution naturaliste, c'est là un point tout au moins douteux. Il est certain que cette élévation des peuples de culture inférieure qui a pu s'effectuer jusqu'ici est en grande partie due à cette inébranlable confiance en la personnalité et la fraternité, confiance inhérente aux religions historiques qui ont été accomplir leur œuvre parmi ces peuples. Qu'arriverait-il si ces religions devaient cesser d'exister en cessant de faire de la propagande, c'est là une question qui peut être différemment appréciée ; il est clair du moins qu'elles ont été dans le passé des soutiens de la fraternité humaine et qu'elles le sont encore aujourd'hui. L'extension, dans le monde entier, des sciences physiques en tant qu'unités complexes est désormais assurée et n'a besoin d'aucune aide ; les religions qui ont à leur programme de s'étendre doivent tenir compte de ce fait ; il en est de même pour l'organisation de l'industrie humaine qui arrive à se fondre en un système unique ; et ceci également n'est en aucune façon incompatible avec la religion.

Les variétés du caractère et des mœurs individuelles, de l'idiosyncrasie des races, et de l'ordre politique et social sont ramenées à l'unité partout où les religions leur ont donné comme substratum la conception d'une personnalité spirituelle ; et les variétés elles-mêmes reçoivent par la suite une place et une raison d'être dans le monde qui est en voie d'évolution. Pour participer à ces tentatives d'unification de l'humanité, chaque religion historique doit veiller à tenir en sa possession des facteurs de culture d'une portée universelle, et capables de se développer dans leur application, selon les différences de races et de circonstances. Elle doit être capable de montrer la nécessité de sa co-opération, en prouvant qu'elle peut frapper l'imagination, stimuler l'enthousiasme dans les cœurs, et engendrer puis soutenir la foi au progrès des hommes vers l'unité du genre humain, à un point qui, sans son aide, ne saurait jamais être atteint.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LE TRAVAIL OBLIGATOIRE ET LE TRAVAIL PAR CONTRAT

Par feu le Très Honorable Sir CHARLES W. DILKE, *Bart.*,
Membre du Parlement, Londres.

HONORÉ par l'invitation que j'ai reçue d'écrire sur "l'esclavage et le travail par contrat," j'ai importuné le Comité par mes suggestions quant au titre—aucune d'elles ne me satisfaisant. "Le travail forcé" n'est pas généralement limité aux cas de compulsion directe. "Le travail obligatoire" comprend bien des systèmes bons et mauvais. Ils n'est pas de phrase d'usage commun pour désigner le résultat de

pareils plans et en même temps d'une politique de propriété et de taxation instituée en vue de rendre indirectement obligatoire le travail dans les mines ou dans les plantations dirigées par des Européens. L'objet de cette étude sera de décrire les formes les plus modernes des abus relatifs au recrutement des travailleurs que les vieilles sociétés anti-esclavagistes d'Europe et d'Amérique s'attachent maintenant à faire disparaître.

Ceux qui écrivent des études du genre de celles-ci sont priés par le Comité d'éviter de se montrer sévères vis-à-vis des gouvernements et des nations, alors qu'un "blâme raisonné" doit viser à des fins pratiques. Elle ne sera donc pas injuste l'interprétation de ces instructions qui prendra comme guide le désir de prouver que l'honnêteté vis-à-vis des travailleurs indigènes est la meilleure politique—la seule politique qui puisse être constante. L'avertissement fourni par l'Etat du Congo nous est familier à tous. Il pourra être utile de prendre note de la différence singulière dans les résultats produits dans les différentes colonies françaises de l'Afrique tropicale par le rejet ou l'application de mauvaises méthodes—introduites dans le Congo français à l'imitation des concessions belges voisines.

Les économistes ont enterré l'ancien esclavage et convaincu tout le monde qu'il tendait à devenir improductif ou bien bénévolement vieillot ou bien à provoquer la destruction intensive et méthodique de ces travailleurs et en dernier lieu des ressources de l'Etat. Les travailleurs-forçats indigènes, le péonage, et quelques formes du travail par contrat ci et là révèlent encore aux curieux les vieilles horreurs reléguées maintenant pour la plupart dans les provinces les plus reculées de contrées peu connues. De ces terreurs que même un système de travail organisé consenti entre gouvernements peut contenir, le pire exemple qui soit dans la mémoire de nos contemporains fut celui que présentèrent les révélations de la Commission Impériale Chinoise, envoyée à Cuba pour investiguer les résultats horribles d'un système de travail chinois organisé, fondé après l'émancipation des esclaves noirs de l'Espagne. Les opérations furent surveillées par la Grande Bretagne et enregistrées dans des documents concluants. J'éviterai ici de noter des accusations similaires que l'on examine en ce moment, d'autant plus que les faits ne sont pas prouvés officiellement. Mais il semble probable que le Yucatan et quelques autres districts du Mexique présentent une occasion de pareilles recherches.

Des formes modernes plus cachées et étendues de ce mal que nous avons à considérer deviennent probablement de plus en plus nombreuses. On ne peut vraiment pas se dire avec certitude si la cause de l'anti-esclavagisme a perdu ou a gagné du terrain à notre époque. On ne peut malheureusement pas douter que le principe du

traitement égal des blancs et noirs n'a pas réussi à maintenir son empire sur la législation des états de langue anglaise. Il n'est pas utile de donner d'autre exemple que l'inclusion d'une "restriction de couleur" dans les constitutions les plus récentes de nos possessions. Quant à ce qui a lieu dans la pratique, le gouvernement de l'Inde, soutenu par le gouvernement Impérial en Angleterre, n'a pu obtenir tout récemment des Etats Britanniques, pour les sujets britanniques de l'Inde qui émigrent, ce traitement que nous avons pu autrefois leur assurer. La correspondance refusant d'accorder des travailleurs de l'Inde à la Réunion forme le document historique le plus important d'un passé meilleur. La question de Lord Sanderson a cependant renforcé la position prise par Lord Salisbury à savoir qu'il est "absolument indispensable" que les immigrants indigènes ayant complété le terme de service auquel ils avaient consenti soient à tous les points de vue des hommes libres, jouissant de privilèges en rien inférieurs à ceux d'aucune autre classe des sujets de Sa Majesté qui résident aux colonies.

Néanmoins, c'est le moment où il existe un risque réel de recrudescence générale de conditions esclavagistes déguisées. La perversion du système établi par l'Europe pour la Vallée du Congo, la recherche du caoutchouc, le développement de la Vallée de l'Amazone dans l'Amérique du Sud, l'augmentation des capitaux affluant aux tropiques pour des placements plus profitables, ont poussé les promoteurs de sociétés vers les forêts vierges du monde; tandis que le besoin de coton et les demandes de cacao ont précipité la course vers les concessions.

Quant au "travail obligatoire" à la *corvée* exigée pour les routes et les travaux publics, il existe dans la législation de bien des pays comme dans les coutumes de presque tous les états indigènes. Ce système généralement accepté sous ses formes les plus simples et les moins nuisibles est évidemment exposé aux abus. Un cas bien connu de l'extension de la corvée en un virtuel esclavage de la population se présenta en Egypte sous Ismaïl; c'était la coutume de mobiliser sans les indemniser ou les payer de façon suffisante des milliers d'hommes et de femmes que l'on entraînait à de grandes distances de chez eux, souvent enchaînés et que l'on faisait avancer à coups de fouet. De telles choses sont "abolies" et puis, parfois, après avoir essayé de les faire revivre d'abord sous des formes plus douces, elles reparaissent une fois de plus.

Réparer les digues qui détournent l'inondation ou qui, en certains endroits propices la facilitent, peut s'appeler un travail semblable à celui qui consiste à faire rapiécer en Suisse une route par des travailleurs villageois non payés. Mais un ministre égyptien peut accumuler de grandes richesses par l'avantage que lui offre sur

les planteurs de sucre rivaux cet emploi de travailleurs officiels temporaires. Les derniers rapports sur l'Égypte ont montré de quelle manière considérable et toute nouvelle on fait appel au travail forcé des enfants pour la destruction d'un ver du coton.

En cette matière nous avons beaucoup à apprendre de ce qui a eu lieu dans les colonies africaines françaises. Les Français se sont aperçus que le travail forcé est toujours du travail forcé, même lorsqu'il est payé. Ils ont plus peut-être que n'importe quelle autre nation obtenu son abolition dans leurs colonies. On verra aussi qu'ils ont renoncé au travail par contrat, sur une grande échelle, sous direction officielle, prouvant ainsi qu'il n'avait aucun succès dans les mines de nickel de la Nouvelle Calédonie, et qu'on importait les travailleurs de Java ou de l'Annam. Plût au ciel qu'il nous soit possible de dire que les annales françaises sont aussi vierges de toutes souillures en ce qui concerne les concessions que dans ces deux exemples-là. Les Français "enlèvent" les travailleurs dans l'Océan Pacifique méridional sur une petite échelle et lorsqu'ils sont découverts, ils sont poursuivis par la République, comme la "chasse aux corbeaux" est réprimée par les Allemands et par nous-mêmes.

Dans beaucoup de nos possessions il y a eu, et l'Office Colonial en a convenu, des cas de *corvée* employée dans un but qui exposait aux abus—travail obligatoire, payé à des taux plus bas que ceux qui avaient cours sur le marché ; qui n'était parfois pas payé et que justifiait seulement une nécessité absolue. Des armées, même en Europe, obtiennent le transport par force. En Afrique, où les chefs demandent des porteurs pour transporter les bagages pendant les marches, la distinction qui consiste à réserver la force pour les opérations militaires n'a jamais été observée. Le "portage" est bien payé lorsqu'il est possible de se procurer de bons porteurs, car il n'est pas d'administrateur ou d'explorateur qui se contente des services des indigènes non dressés, les professionnels de la côte leur étant si infiniment supérieurs. Mais les hommes qu'il faut ne se trouvent pas toujours. Des lignes de chemins de fer, des routes carrossables pour les automobiles et des chemins pour les bicyclettes sont à faire et l'abus de l'extension de la corvée n'a pas été réduit partout. En ce qui concerne le Congo, la réponse aux attaques de M. Vandervelde montre que même le gouvernement amélioré des Belges dans cet Etat défend l'emploi du travail forcé, sur une grande échelle, à une longue distance des demeures des travailleurs pour la construction des chemins de fer.

Le rapport présenté au Parlement sur le "Travail forcé dans les colonies britanniques" paraissait assez juste à première vue. Dans la Colonie autonome du Natal, il était officiellement condamné, bien qu'existant encore, et il était partout réduit. Mais dans nos débats

parlementaires de 1910, il fut admis que l'on y avait encore eu recours, dans plusieurs de nos protectorats africains, lorsqu'on commença à faire des essais de culture de coton. Ceux qui lisent les rapports annuels de chacune des colonies, comme par exemple ceux du gouvernement de Kedah ou de Kelantan, et ceux de nos plus anciennes possessions de la Péninsule Malaise savent les difficultés qui se sont présentées. Bien que la Compagnie des Phosphates du Pacifique trouve des gens pour défendre leurs actes dans "l'Île de l'Océan" et dans les îles Gilbert, il semble qu'il soit admis que nos griefs contre les Portugais au sujet de leur emploi simultané des travailleurs-forçats indigènes, du travail forcé, obtenu grâce aux chefs, et du travail par contrat sur les mêmes plantations, s'appliquent à ce qui se pratique dans quelques îles unies par leur histoire du travail à notre colonie de Fidji. Il y a davantage matière à discussion quant aux faits qui concernent l'Est Africain et l'Uganda, mais l'évêque Tucker est en cette matière une autorité au dessus de tous reproches et impartial, et il condamne encore, je crois, l'emploi que l'on fait du travail forcé dans nos possessions de l'Est Africain. Parfois, là où les gouvernements sont hors de cause, les Compagnies Concessionnaires compromettent et détruisent l'avenir de leurs colonies en obtenant des travailleurs qui sont contraints au travail par leurs chefs. C'est ce qui a été la cause principale de la révolte dans la Côte d'Ivoire française.

En tant que la *corvée* doit être maintenue, il est essentiel que l'on évite d'étendre les usages indigènes en augmentant la période habituelle pendant laquelle les travailleurs sont absents de chez eux ou la distance qui sépare les travailleurs de leurs demeures, réduisant ainsi l'espace de temps nécessaire pour ensemençer et récolter dans les villages chaque espèce de moisson.

Le travail forcé ordinaire de l'Etat du Congo, que l'on dit maintenant aboli sur la moitié de son territoire, était d'une espèce différente, heureusement exceptionnelle, excepté dans quelques unes des régions des concessions voisines, françaises ou franco-allemandes. Dans le Congo seul, l'Etat recevait directement le produit des forêts récolté par travail forcé, considéré comme taxation. Le résultat reconnu de ce système est la destruction inévitable de l'avenir économique du pays. Ses incidents horribles ont à juste titre attiré la plus grande attention. Que ces incidents aient lieu dans un territoire immense placé à part par l'Europe comme un Etat modèle, augmentait la responsabilité directe—surtout de la Belgique, des Etats-Unis—selon le traité primitif—du Royaume Uni; et justifiait ou nécessitait l'intervention.

Bien qu'il y ait maintenant des formes plus populaires de travail forcé à considérer, elles comprennent souvent un incident primordial

de système du Congo. Par la destruction de la loi indigène et des coutumes de la tribu, en mêlant les nobles à la population esclave et en créant un prolétariat noir universel, des travailleurs à bon marché, bien qu'incapables, sont obtenus par les directeurs qui représentent les capitaux européens. Non seulement les administrateurs vont et viennent, mais les Compagnies elles-mêmes ne possèdent généralement pas les territoires pour plus de quelques années et n'ont aucun intérêt à ce que la région qui constitue le principal intérêt du pays duquel elle dépend, prospère d'une façon permanente.

On fait un effort d'un caractère très étendu pour obtenir de la main d'œuvre à bon marché par des méthodes moins destructives que celles que nous avons déjà considérées. Il semble aux colons et aux directeurs de mines qu'ils doivent choisir entre la contrainte indirecte au moyen de lois agraires et de taxation et l'introduction du travail par contrat de travailleurs venant de régions éloignées. La tendance officielle est opposée au travail par contrat et est plus généralement favorable à des systèmes divers offrant aux indigènes qui se trouvent sur les lieux des encouragements qui les poussent à travailler pour les Européens parce que leurs terres deviennent insuffisantes pour leurs besoins, et qu'ils ne peuvent autrement payer leurs impôts. Cette tendance est plus forte dans les parties de l'Afrique qui appartiennent à la Grande Bretagne, à l'Allemagne et à la France et même à la République de Libéria par suite de la cherté des gouvernements européens. Dans les territoires africains de ces trois grandes Puissances, le développement des chemins de fer et des ports et le désir d'échapper aux obligations reconnues envers la mère-patrie, en échange de subsides annuels considérables, produisent une pression constante dans la même direction.

Il y a un danger évident en ce que la main d'œuvre est détournée de ces formes de l'agriculture qui sont les plus populaires parmi les indigènes et qui sont économiquement préférables pour l'Etat local. Le prix élevé du caoutchouc et du cacao, le désir de se faire bien voir des Gouvernements allemand ou britannique quant à l'approvisionnement en coton, la spéculation enragée dont sont l'objet les actions des compagnies, tout donne de la force à une tendance que déplorent nos meilleurs administrateurs. Le fait de posséder ou même d'occuper temporairement des territoires d'une superficie de plus en plus grande—fait qui est celui de capitalistes habitant l'Europe et qui acquièrent toutes les ressources minérales et une grande partie des produits des champs ou des forêts et qui payent des gages à des noirs non propriétaires dépendant de ces gages pour leur existence, sont des traits nouveaux dans la vie économique de l'Afrique. Les problèmes sont d'origine européenne. Le système est incompatible avec les coutumes de la

population, qui ne l'a jamais expérimenté. La théorie sur laquelle repose cette population est celle de la possession par la tribu ou de la dépendance vis-à-vis d'un chef dépositaire et les dangers se trouvent augmentés du fait de l'hostilité ou des préjugés de religion et de race. Il est de toute nécessité que des terres suffisantes soient réservées à l'usage de la population agraire indigène ; mais ainsi que l'a démontré Sir Charles Bruce, il n'y a pas eu de politique uniforme ni beaucoup de signes de bonne volonté pour faire face à cette question, à savoir, "Comment peut-on bâtir un état stable sur de pareils fondements?"

Le travail par contrat a été décrit dans la déposition faite devant le Comité de Lord Sanderson. La main d'œuvre vient d'un endroit éloigné pour remplacer la main d'œuvre locale, ou aussi pour maintenir aussi bas que possible le chiffre des salaires par une concurrence active, ou, encore, pour produire une main d'œuvre d'un caractère si dangereux, si dur ou localement si inusité qu'elle devient exceptionnellement haïssable. L'extraction du minéral à de grandes profondeurs avec sa moyenne élevée d'accidents ou de morts est redouté, au moins au début, quel que puisse être le salaire donné pour ce genre de travail. Lorsque les opérations minières ont continué pendant quelque temps, elles donnent souvent naissance, si elles sont bien conduites, à une offre considérable en main d'œuvre temporaire, mais bien rarement suffisante en quantité dans l'opinion d'un directeur européen.

La puissante administration du Travail de l'Etat Australien qui a la Papouasie sous son autorité doit faire face à une demande de travail par contrat qui émane de pays éloignés, bien que la main d'œuvre locale soit singulièrement abondante et bonne, considérant le développement soudain d'entreprises capitalistes dans la Nouvelle Guinée. Des réunions d'explorateurs et de colons y ont eu lieu pour exercer une pression sur le Gouvernement de l'Australie, et des capitalistes ont été priés d'empêcher ce dernier d'intervenir, mais ont assuré que chaque prospectus imprimé à Londres montre bien ce qu'il en est—à tous les points de vue, sauf un. Le "public" s'est réuni pour montrer au Gouvernement de l'Australie que "les compagnies ont besoin de travailleurs par contrat deux fois plus nombreux que ceux qu'elles peuvent se procurer," bien que le Ministre du Travail établisse qu'il y en avait 5,500 à leur service en juin, 1910. "Les méthodes de recrutement sont inadéquates"; "la durée des contrats" est trop courte et les assemblées exigent le "travail obligatoire," au moins de la part des "prisonniers," sans trop rechercher peut-être jusqu'à quel point la sentence des *convicts* si désirés est plausible. Un pasteur de la Société des Missionnaires de Londres, interrogé après la grande réunion, ouvrit

franchement son magasin de "considérable science": "Je suis persuadé," dit-il, "que le travail obligatoire est la meilleure des choses dans certaines régions."

Le Comité de Lord Sanderson, qui nominalemeut établissait un rapport en faveur de la continuation de l'émigration des Hindous par contrat telle qu'elle existait, insista sur les conditions sans lesquelles elle "pourrait facilement devenir oppressive." Il faut exiger un personnel de fonctionnaires que nous ne semblons pas, dans la Trinité tout au moins, pouvoir obtenir, personnel résolu à prendre au sérieux les fonctions pour lesquelles ils sont nommés "Protecteurs" des émigrants. Le Comité de Lord Sanderson propose de ne permettre l'immigration des Hindous sous contrat que pour "les colonies qui ont des terres inoccupées" et convenablement situées. C'est exactement cela que ne possèdent pas bien des colonies et c'est pour cela qu'il n'y a pas de sécurité dans d'autres. Le Zululand, par exemple, fut donné au Natal dont on le considère maintenant comme une partie intégrante, à condition de réserver aux indigènes des terres qui sont maintenant données aux Compagnies concessionnaires, et le Natal a jusqu'à aujourd'hui reçu des travailleurs sous contrat, venant de l'Inde. Ceux qui se sont préoccupés ces derniers temps du gouvernement du Sud de l'Afrique et qui ne partagent pas les vues de beaucoup d'entre nous, sont fermement persuadés de l'injustice qu'il y a à déplacer la main d'œuvre indigène locale dans les circonstances particulières au Sud de l'Afrique. Et cependant le travail par contrat des Hindous est un exemple tout particulièrement favorable au système par contrat, car l'Inde possède et a exercé dans le passé le droit de suspendre toute émigration vers les pays où des mesures adéquates n'ont pas été prises pour protéger les travailleurs et les rapatrier, s'ils rejettent les conditions favorables stipulées pour leur faire fixer leur domicile dans leurs nouvelles résidences d'une façon permanente.

Le Comité pense que dans quelques colonies l'immigration est nécessitée par le fait que la population indigène diminue. Dans les Iles Fidji la diminution considérable de la population indigène eut lieu sous les coups d'un système expérimental qui avait pour but de régler la main d'œuvre indigène par des moyens aussi scientifiques, et quant au résultat final, presque aussi cruels que le système de culture de l'île de Java qui est (comme le système des Iles Fidji) maintenant abandonné.

Mais la moyenne des décès de Fidji pour la main d'œuvre venant de l'Inde qui a été substituée est aussi très élevée. Dans un rapport officiel sur la moyenne des décès à Penang il est admis que les conditions dans "beaucoup de plantations où on emploie la main d'œuvre par contrat sont telles que les travailleurs qui ne sont pas

liés par un contrat refusent d'y travailler et que les désertions y sont nombreuses." Il semble que l'Inde soit incapable de toujours obtenir satisfaction pour ses justes demandes, même dans les pays qui sont ses voisins immédiats. Quant aux Antilles, bien que le Comité soit disposé à disculper les fonctionnaires des lourdes accusations que l'on a porté contre eux, des documentes comme ceux qui expliquent la raison pour laquelle une grande proportion des travailleurs sont jetés en prison et comment le fait d'exiger la somme de travail légale cause les désertions que l'on enregistre, ne peuvent que faire naître les plus graves appréhensions. On y admet "des souffrances en quantités considérables" et la disposition de M. Norman Lamont a montré quelle est l'opinion d'un propriétaire foncier, désireux de se montrer juste, sur les chances minimes que les travailleurs affligés ont d'invoquer, et encore moins d'obtenir, que "le Protecteur" prenne réellement leur défense.

Il est essentiel de se mettre en garde contre les invocations habituelles, en ce qui concerne le refus des travailleurs indigènes de travailler. Il faut se rappeler le cas d'au moins trois colonies britanniques possédant la main d'œuvre noire. Celui de la Jamaïque peut suffire. Les travailleurs par contrat venant de l'Inde semblent nécessaires aux plantations locales et sont payés en majeure partie au moyen de la taxation des nègres de la Jamaïque, mais ces derniers sont très recherchés pour le Panama et la Guyane hollandaise, à des salaires très élevés, de telle sorte qu'il est évident que nous sommes en présence non pas de mauvaise volonté pour travailler, mais de l'impossibilité dans laquelle se trouve le planteur de payer les salaires que le travailleur peut obtenir dans le marché ouvert. Le Comité de Lord Sanderson, en pesant les dispositions tirées aux sources responsables, réduisit à néant les demandes d'emploi du travail par contrat aux colonies et qui réclamaient son extension à de nouveaux pays. Nous ne trouvons qu'une seule exception et quant à "une expérimentation sur une petite échelle" dans l'Uganda où la diminution de la population indigène est "alarmante," le Comité affirme son opinion que l'expérience ne pourra pas être couronnée de succès au point de vue financier.

Il arrive souvent que les travailleurs indigènes pourraient se trouver en grand nombre, mais que l'indigène qui ne demanderait pas mieux que de travailler veut retourner chez lui pour surveiller l'ensemencement de ses récoltes. Or, ainsi que le dit le colon qui l'emploie, "il désire s'en aller juste au moment où il devient capable." Oui, il veut s'en aller, mais dans la plupart des cas, il veut revenir aussi. Le travail dans ces conditions produit la paix et devrait être encouragé. Les travailleurs venant du Basutoland et du Bechuanaland se rendent dans les colonies voisines et cela

montre le travail volontaire que nous venons de décrire sous son meilleur aspect, tandis que la main d'œuvre telle qu'elle se trouve dans l'Est Africain portugais et jusque dans les mines du Transvaal repose sur ce système qui se place entre le travail volontaire et la main d'œuvre obtenue en abusant des pouvoirs de chefs corrompus. Nulle inspection n'évitera la satisfaction occasionnelle de rancunes privées ou le paiement de commissions et nul brevet de recruteur ne donnera l'assurance invariable que ces agents resteront fidèles. Cependant, là où l'approvisionnement en travailleurs est en partie local et en majeure partie volontaire, une certaine absence des abus les plus fâcheux est assurée par la facilité plus grande qu'il y a à retenir ces travailleurs, privilège dont jouissent les entreprises qui ont la meilleure réputation pour bien diriger.

L'Inde, comme la Chine, exporte des travailleurs mais dans l'Inde nous avons adopté une ligne de conduite différente de celle qui a été adoptée par les autres pays dans leurs possessions, ou plus récemment par nous autres dans les colonies. M. Joseph Chailley montre "qu'une politique indigène est un nouvel aspect de la politique coloniale" qui a en vue un double but : d'amener la population indigène à fournir une main d'œuvre abondante aux entreprises européennes ; de préparer la population indigène à se résigner à la domination de l'étranger." Mais selon l'écrivain français, "nous avons dans l'Inde songé au second aspect seulement de la politique indigène." "L'Inde n'est pas et n'a jamais été une colonie. Elle n'a pas . . . comme les Hollandais à Java et nous autres Français, dans l'Inde orientale et à Madagascar, rêvé d'amener des colons pour les répandre dans le pays et, en tant que capitalistes, de fonder et de diriger des entreprises nécessitant l'aide de la main d'œuvre indigène." M. Chailley dit de plus "qu'il n'y a pas de colons agriculteurs dans les plaines, près des villages, disputant les terres à ces derniers et réclamant des travailleurs."

Quant à l'Afrique, les Puissances ont des devoirs moraux et conventionnels à remplir les unes envers les autres. Or, l'Afrique est encore et de beaucoup le champ le plus vaste de nos investigations. A peu près 120 millions de nègres en Afrique voient leur présent et leur avenir absolument à la merci de la politique des Gouvernements d'Europe.

Il est difficile de présenter un exposé précis des obligations solennellement encourues par les Puissances qui ont pris part au partage après avoir arrangé entre elles ses conditions à moins de rappeler la série des événements qui ont eu lieu.

Les Anglais ne sont pas le moins du monde les plus mauvais en ce qui concerne l'administration récente des pays tropicaux, mais nous ne pouvons jamais oublier que nous étions encore, il y

a un peu plus d'un siècle, le pilier de la traite des esclaves africains, traite que nous nous sommes efforcés pendant trois générations de faire disparaître. Nous n'avons pas de politique uniforme dans les affaires qui concernent la main d'œuvre indigène, mais Herr Dernburg, au nom du Gouvernement allemand, nous a adressé à plusieurs reprises les plus hautes louanges qui aient jamais été données en pareille matière par un pays à un autre. Les politiciens français, dans leurs rapports sur le budget des colonies, ont incité la France à imiter notre politique et nos méthodes pour les colonies françaises qui ont été ruinées ou mises en péril par ces concessions corrompues, heureusement évitées dans la plus grande partie des possessions françaises. Les pires de ces concessions françaises furent celles qui furent accordées dans le voisinage du Congo Belge à des compagnies Franco-Belges, et une politique de destruction qui se compliquait dans la "région conventionnelle" d'un défi des engagements internationaux contre tout monopole, peut être attribuée à l'Etat du Congo sous son dernier souverain.

Les "scandales concessionnaires" révélés en France ces dernières années ont fait revivre à Paris les principes sains et ont produit des contestations qui font encore rage. Tout en ne faisant pas suffisamment attention aux obligations internationales déjà violées avec impunité par l'Etat du Congo, les hommes d'Etat français atteignent notre but désiré par une nouvelle considération de ce que la France doit à sa propre réputation et de ce dont elle a besoin pour sa force future. On voit que briser l'organisation indigène de la société pour y substituer un individualisme féroce ou une uniformité terne des formes les plus basses du travail compétitif pour le capital non présent, représenté despotiquement sur les lieux par des agents inférieurs, n'est ni défendable ni, en fin de compte, compatible avec la prospérité coloniale. M. Messimy, dans ses deux rapports à la Chambre sur le budget des colonies, et dans son livre de 1910, a annoncé qu'il ferait tous ses efforts pour créer en France une "conscience coloniale." La part de la France dans le partage de l'Afrique est géographiquement énorme et l'entreprise de ses officiers a fait accepter sa suzeraineté dans des régions immenses habitées par des races aussi diverses que celles avec lesquelles nous avons affaire dans l'Inde. "La tâche de la France est la plus difficile. Les peuples qu'elle gouverne sont ceux en Afrique qui sont les plus près et les plus éloignés de sa civilisation." "L'effort prodigieux qui est nécessaire est la cause même de l'enthousiasme avec lequel bien des Français se sont dévoués au travail colonial." Les Français qui sont en opposition directe avec M. Messimy et qui professent de ne s'occuper que des intérêts matériels, s'accordent avec lui pour dire qu'il est impossible de conserver des territoires

aussi vastes si les institutions auxquelles les indigènes s'attachent sont brisées et remplacées par des pratiques universellement odieuses.

Dans la seconde moitié de 1910 le Ministre français des Colonies a publié le nouvel arrangement qui a été conclu avec les compagnies du Congo français dont on avait eu le plus à se plaindre.

Outre les troubles spéciaux sur la Côte d'Ivoire, les plaintes concernaient surtout le Moyen Congo et le Gabon, où sept millions de noirs, sur les trente qui se trouvent dans les colonies africaines françaises, habitent une région où la population est très dense. Les compagnies furent obligées de consentir à abandonner une partie considérable des territoires qui leur avaient été improprement concédés en 1899, et cela en partie parce qu'elles avaient contrevenu à l'Acte Général de Berlin.

La Côte de l'Or offre un exemple de connaissance parfaite des faits nouveaux en tant qu'ils affectent une colonie britannique. En arrière des anciens établissements, tels que le Château de la Côte du Cap, se trouvent les territoires plus récemment acquis, tels que l'Ashanti et en dernier lieu ces "territoires Septentrionaux" qui ressemblent aux protectorats de l'Hinterland, du Niger Septentrional et des possessions françaises et allemandes qui les avoisinent. Il y a une loi spéciale pour protéger les indigènes contre la hardiesse des concessions; mais une circulaire émanant de l'Office Colonial, indiquant que la cession de territoires et autres droits par les chefs ne sont pas valides à moins qu'ils ne soient ratifiés, a montré il y a un an que l'on avait conscience, et à raison, de l'état alarmant de l'aliénation rapide au profit des Européens des territoires qui appartenaient aux tribus que les chefs possédaient au nom du peuple. Le cas spécial d'une concession en particulier fut cité devant le parlement. Elle s'étendait sur une étendue de 40 milles, était concédée pour une période de 99 ans et déclarée dans les prospectus comme ayant reçu une garantie officielle. Elle semblait aussi violer les conditions qui avaient été posées quant à la suffisance de considération. L'agitation eut pour résultat l'envoi à la fin de juillet d'une dépêche du Secrétaire d'Etat formulée en termes concordant avec les vues énoncées dans cette étude; mais à la fin de Décembre nous ne savons pas encore jusqu'à quel point la porte stable se trouve maintenant close. Par la perte des ressources ultimes de la colonie, la main d'œuvre locale doit en fin de compte se trouver opprimée, même si le taux élevé des salaires et la prospérité temporaires persistent.

Les leçons utiles qu'il faut tirer des succès et des échecs récents peuvent mieux s'étudier dans la partie de l'Afrique occidentale où la France est rencognée entre trois étendues de côte appartenant à la Grande Bretagne et deux autres appartenant à l'Allemagne.

Les plus intéressantes différences sont celles que présentent les colonies françaises et britanniques en question et plus d'une leçon de morale pourrait se tirer de la considération des particularités de quelques colonies des gouvernements concernés. Parmi les colonies britanniques, la Côte de l'Or, peut être prise comme exemple, tandis que les colonies françaises se classent dans toutes les parties de l'échelle des variétés possibles, depuis le Sénégal jusqu'au Gabon ou district côtier de ce qui était autrefois le "Congo Français." Dans le Sénégal les indigènes votent, ils se livrent presque exclusivement à leurs anciennes méthodes favorites de la culture de l'huile: il n'y a pas de concessions et la France y récolte son profit dans un commerce très étendu. Dans l'Hinterland le gouvernement est militaire mais, à sa façon, tout aussi bon. Dans la Guinée Française, on a trop fait par l'intermédiaire des chefs pour opprimer le peuple. La Côte d'Ivoire est une colonie qui fut autrefois aussi prospère que les autres, mais qui a reculé du fait d'une administration trop sévère; un de ses actes a été l'ensemencement obligatoire dans chaque village de certaines nouvelles sortes de récoltes. Le résultat final fut que les impôts ne furent pas payés et que les indigènes se vendirent aux marchands jusqu'au moment où tout travail devint travail obligatoire avec, pour conséquence, l'insurrection. Dans le Moyen Congo et dans le Gabon règnent encore les grandes compagnies ci-dessus nommées qui se sont débarrassées de la concurrence de nos marchands de Liverpool mais ont perdu maintenant tout empire réel sur le pays. Le commerce du Congo Français avec la France est tombé à la moitié de ce qu'il était il y a quelques années et il est maintenant universellement admis que le principe *concessionnaire* en entier a été désastreux aussi bien que cruel pour les indigènes. Il est regrettable d'avoir à ajouter que l'une des compagnies promues par une nouvelle concession est décrite comme étant anglaise. Une autre compagnie du même genre est la Corporation de la Côte d'Ivoire qui a été formée pour acquérir plus de 1,000 milles carrés en propriété absolue.

Nous n'avons pas pu nous-mêmes complètement échapper à ce système d'octroi de concessions pas plus que ne l'ont pu les Allemands dans le Camérout.

Il n'y a pas de divergence d'opinions, parmi ceux qui sont en sympathie générale avec nos idées, en France et en Allemagne, aussi bien que dans le Royaume Uni quant à ceci, à savoir qu'il est préférable d'éviter les concessions; mais que si elles sont concédées elles doivent être petites en superficie, de courte durée et soumises à un examen sérieux et à la publication continuelle des faits. L'échange de faits connus sur ce sujet, entre les trois grands gouvernements principalement intéressés, est déjà actif et pourrait bien être formel.

Il peut être juste d'ajouter un avertissement destiné à mettre en garde contre le développement rapide des plantations gouvernementales. Dans le cas de l'Etat du Congo, les plantations de caoutchouc sont importantes et peuvent amener le rétablissement de la compulsion appliquée à la main d'œuvre sur une échelle considérable. Vers la fin d'Octobre, l'introduction d'une nouvelle forme d'esclavage virtuel sous cette forme fut enregistrée comme ayant été découverte dans "le A.B.I.R." ou dans son voisinage. Non seulement les réformateurs du Congo, mais aussi le Colonel Thys ("Le Rhodes Belge") s'opposent aux plantations d'Etat. Bien que nos propres opérations dans la culture expérimentale du coton soient plus réduites et moins dangereuses, elles doivent être soumises à cette considération, à savoir que le risque de l'abaissement des prix peut faire qu'il soit peu raisonnable de s'attendre à ce que l'indigène africain plante du coton sans subvention ou sans compulsion virtuelle. Nous ne pouvons oublier le risque de créer de l'inquiétude parmi les indigènes laborieux de nos protectorats d'Afrique les plus peuplés. Sur notre Côte Occidentale, la main d'œuvre disponible est entièrement occupée par l'espèce la plus rémunérative d'agriculture ou d'industrie s'y rattachant et l'avertissement de la Côte d'Ivoire est là pour nous montrer le danger de contrarier trop vite les coutumes depuis longtemps établies d'une population pacifique mais vigoureuse.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

SUPPLÉMENT AU RAPPORT DE SIR CHARLES DILKE

Par JOSEPH BURTT, *Matlock (Angleterre)*.

Le problème des races n'a jamais été plus d'actualité qu'aujourd'hui. Bien loin que les jours d'épreuve pour les races soient terminés, leur lutte pour la suprématie est devenue un drame angoissant qu'observent des nations inquiètes. Après des siècles d'isolement, l'homme jauné en est sorti pour vaincre une nation blanche; et le Nègre qui, il y a un siècle encore, était esclave sur la terre étrangère ou vivait inconnu dans des terres éloignées, est libre maintenant et réclame l'égalité ou bien s'éveille au progrès sur un continent divisé entre les puissances européennes.

Comment traitera-t-on les races négroïdes, c'est là un problème d'une importance cosmique, qui demande non seulement de la justice et de la sagesse, mais une saine appréciation des faits ethnologiques. L'histoire avec ses surprises devrait nous enseigner à ne point mépriser les races soi-disant arriérées. Des capacités peuvent dormir pendant des siècles et pourtant s'éveiller sous l'influence de stimulants appropriés, comme dans le cas des Grecs de l'antiquité. Les Zoulous, branche orientale de la souche Bantu, et qui constituent l'un des types les plus élevés des races négroïdes, furent comparés à ces barbares blonds

que méprisaient les Romains il y a deux mille ans et qui aujourd'hui, sous le nom de Teutons, sont parmi les porte-flambeaux de la civilisation.

Différent du Peau-Rouge de l'Amérique ou du Maori de la Nouvelle-Zélande, le Nègre d'Afrique semble être, dans le monde entier, une race solide et durable. Sa vitalité physique, ses émotions rapides et toujours prêtes, sa joie de vivre manifestent une jeunesse vitale, autant que le découragement, le manque de fécondité et la poursuite dépourvue de joie du matérialisme indiquent la vieillesse déclinante des nations plus avancées.

Les races blanche et noire ne peuvent rester séparées. L'Afrique est pour les modernes ce qu'étaient les Amériques pour les contemporains d'Elisabeth. Les richesses de ce continent en or, en pierres précieuses, en ivoire, en caoutchouc, en huile et en cacao sont si grandes qu'aucun danger ne pourra empêcher le blanc d'aborder sur ses côtes. Une fois arrivé, il se trouve sur une terre de mort et de mystère, où, entouré par des essaims de mouches empoisonnées, Bêlzebub est le seigneur suprême. Le soleil foudroie le voyageur, des maladies mortelles l'attaquent pendant la nuit et il n'a pas la force de recueillir les trésors qu'il convoite. Dans son besoin pressant, il se tourne pour demander secours vers les muscles endurants, le crâne épais et la constitution défiant tout germe morbide qui sont les caractéristiques du Nègre. Aujourd'hui, tous les rapports coloniaux l'attestent, résonnent dans l'Afrique entière des appels pour le travail des Noirs. Le Nègre prête à ces appels une oreille complaisante, car lui, de son côté, est fasciné par les étoffes, les perles, les outils et même la science du Blanc.

C'est ici que le travail par contrat intervient comme un facteur important de la situation.

Les 120 millions de Nègres de l'Afrique, placés maintenant sous le gouvernement des Parlements européens, sont influencés par la direction qu'ils subissent, par leur éducation séculaire et religieuse, et par la simple proximité des Blancs. Mais il est probable que le facteur le plus important de leur situation consiste dans les relations entre employeur et employé.

Ces relations autrefois se résumaient dans l'esclavage ; le Blanc a expié ce crime non seulement par sa propre dégradation, mais par les résultats matériels qu'ont entraînés ses mauvaises actions comme en Amérique, par exemple, où les suites de l'esclavage sont suspendues comme une menace sur les États du Sud.

Que le système du travail par contrat, maintenant si généralement employé, soit un progrès énorme sur l'esclavage, personne ne peut en douter, surtout si, comme moi-même, il vit les indigènes revenir, heureux et satisfaits, des mines du Transvaal, à l'expiration de leur contrat.

Mais le travail par contrat peut, comme dans le cas de Cuba, conduire à de graves abus, et devenir l'esclavage en tout, excepté de nom ; et ceci est d'autant plus à craindre qu'un mouvement très net de réaction contre le sentiment anti-esclavagiste si prononcé d'il y a un siècle s'est fait sentir au cours de ces années dernières.

Les méthodes au moyen desquelles on s'est procuré des travailleurs pour la culture du cacao aux Iles Saint-Thomas et du Prince pendant ces vingt dernières années pourront illustrer les abus du système de travail par contrat. Pendant deux années passées en Afrique pour faire des recherches sur ce cas particulier, j'ai visité ces îles et voyagé pendant des mois sur la route où passait la plus grande partie du trafic venu de l'intérieur. Des indigènes décharnés et couverts de cicatrices, esclaves en tout si ce n'est de nom, marchaient en chancelant sous des poids excessifs ; par endroits, la route était jonchée de chaînes et des spectacles lugubres témoignaient avec évidence de la cruauté employée dans ce système soi-disant de liberté. La crainte de celui qui les transformait en esclaves était suspendue comme un épais nuage sur

les travailleurs, et le trafic pernicieux, avec ses ramifications multiples, frappait à la racine tout commerce honnête et tout progrès.

Que ces abus aient eu lieu à l'abri du drapeau Portugais ne concerne pas notre enquête. Le gouvernement républicain fait de son mieux pour remédier à ces abus, et nous devons nous souvenir qu'ils sont le résultat de la licence des Blancs et de la faiblesse des Noirs, facteurs qui ne sont uniquement réservés aux colonies d'une seule nation.

Le fait qu'on a envoyé des travailleurs dans une autre colonie de la même nation, que les lois concernant les conditions de ce travail étaient équitables, et que la culture du cacao est l'une des formes le plus saines de l'agriculture tropicale, ce fait montre que des maux peuvent résulter de ce système, même lorsqu'il a, comme dans ce cas, toutes les circonstances en sa faveur.

Reconnaissons franchement que le travail par contrat possède bien des maux qui lui sont inhérents. Il enlève l'indigène à son foyer, le sépare souvent de sa famille pendant une longue période et tend à faire de lui une unité sans patrie, dépendant entièrement du capital. Il se passe dans des régions lointaines, entre des parties incroyablement inégales—d'une part, le Nègre imprévoyant et sans souci, de l'autre le Blanc résolu, armé de son fusil moderne et soutenu par l'expérience, par le capital, et par la tradition du pouvoir.

Il est évident qu'un système de ce genre doit être surveillé avec la plus grande vigilance. Le recrutement doit en être absolument libre, la période de contrat, courte, et l'indigène doit retourner périodiquement à son foyer et à sa famille.

Mais, tout en nous efforçant de tirer du travail par contrat les meilleurs résultats, nous devrions nous avancer peu à peu vers un système dans lequel l'indigène lui-même pratiquerait des industries ou cultiverait ses propres terres.

On a cité l'administration du Sénégal comme s'étant couronnée de succès. Notre colonie de la Côte de l'Or est un autre exemple heureux et l'un des établissements d'Afrique qui donne le plus de promesses pour l'avenir. Dans cette colonie, des indigènes qui, il y a quelques années, étaient notoires pour leur amour du carnage, se consacrent maintenant à l'agriculture. Ce travail est naturel à l'indigène, d'accord avec ces meilleures traditions et il constitue la méthode la plus certaine que soit pour développer son caractère et lui donner des habitudes industrielles.

Ajoutez à cela qu'un système de ce genre édifie un état durable et prospère, à la fois aisé à gouverner et profitable pour la mère-patrie.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LE TRAFIC DES BOISSONS ALCOOLIQUES ET DE L'OPIMUM

Par le Dr. J. H. ABENDANON, *La Haye,*

*Ex-Directeur de l'Instruction Publique, etc., aux Indes Orientales
Néerlandaises.*

LE Comité du Congrès des Races m'a fait l'honneur de me demander un rapport sur le trafic des boissons alcooliques et de l'opium.

Ce rapport devra pourtant se tenir dans des limites assez étroites. Je négligerai donc les tristes annales du passé, alors que le nom attrayant d'eau-de-vie avait été inventé par euphémisme pour désigner

les liqueurs enivrantes comme une excuse à tous les malheurs qu'elles entraînaient après elles.

Il n'est pas nécessaire non plus de parler de ce qui se passait naguère dans les différentes colonies et dans d'autres pays où les races européennes exerçaient leur influence. Ces déclarations auraient tout l'air d'un acte d'accusation lugubre et formeraient une longue suite de faits lamentables qui ne peuvent maintenant obtenir de réparation.

Je ne m'appesantirai pas davantage sur les divers genres de liqueurs enivrantes et sur le danger plus ou moins grand que chacune représente. Nous pouvons accepter avec certitude ce point de vue que toute liqueur enivrante est dangereuse, à moins qu'on ne l'emploie dans un but médical, et après un avis médical.

Ce que nous venons de dire sur les liqueurs enivrantes s'applique également à l'opium. L'emploi de cette drogue n'est pas seulement dangereux en lui-même, mais il l'est plus encore parce que le besoin d'en prendre chaque jour davantage devient sans cesse plus impérieux. Le consommateur d'opium en réclame une quantité toujours croissante, nécessaire à sa satisfaction et quand il n'a pas d'argent pour s'en acheter, il ne recule pas devant les moyens les plus bas pour se procurer ce qu'il convoite. L'opium réduit le consommateur en esclavage.

Nous ne pouvons donc trop insister sur la nécessité d'éviter les dangers qu'entraîne l'usage soit des liqueurs enivrantes, soit de l'opium.

Ceux-là même qui ne voient pas de danger dans les liqueurs enivrantes ni dans l'opium devront confesser qu'aucun d'eux n'est bienfaisant pour la constitution humaine, si ce n'est peut-être en cas de maladie. Nous savons positivement que l'usage et l'abus de l'opium et des boissons alcooliques sont en rapport étroit avec, et même— nous pouvons l'assurer en toute confiance—sont la cause de la perte de toute énergie ; et la perte d'énergie implique la perte des forces, ce qui signifie la ruine pour les individus aussi bien que pour les nations.

Puisque tel est le cas, n'est-ce pas notre devoir, un devoir très sacré, de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour avertir l'humanité de ce danger fatal et nous assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour l'écarter ?

Quand nous nous tournons vers l'avenir, la question se pose de savoir quelle doit être en ce sens la tâche des divers Gouvernements et de tous ceux qui ne pensent pas seulement à leur propre bénéfice, mais aussi au progrès et au bien-être des nations avec lesquelles ils se trouvent en contact. Nous aurons aussi à considérer la possibilité de persuader à ceux qui exportent ces produits dangereux de joindre

leurs efforts à ceux des gouvernements et des réformateurs ; de changer, s'il est nécessaire, leur commerce contre un autre, plus en harmonie avec les principes humanitaires ; et de penser, en outre de leurs propres intérêts, à la prospérité des nations qui ne sont pas encore arrivées à la pleine lumière de la civilisation. Une mesure préventive des plus efficaces est celle que l'on connaît sous le nom de "Régie." Elle permet aux gouvernements de décider de la quantité et de la qualité des articles à vendre, et à en empêcher ainsi la demande exagérée ou forcée. La vente est d'ordinaire forcée lorsqu'on l'abandonne à ceux qui veulent la prendre en main ou qui ont reçu du Gouvernement un droit de monopole. Un autre moyen serait de frapper ces produits de lourds impôts d'importation, mais cette mesure seule ne suffirait pas, elle ferait seulement élever les prix et conduirait sans doute à la fraude. Malgré tout, il faudrait certainement prendre cette mesure. Elle pourrait avoir comme effet d'arrêter entièrement l'importation, pas d'un seul coup peut-être, mais peu à peu, en en diminuant chaque année le montant.

Un autre moyen encore serait d'interdire la vente de ces produits aux indigènes ou du moins de la limiter autant que possible.

Ici, pourtant, nous devons convenir que, dans les pays où jusqu'à présent l'opium a été le seul ou du moins le plus important produit agricole, ces mesures devraient être prises avec une grande prudence, afin d'éviter les désastres économiques. Il faudrait de plus prendre un soin tout particulier d'éviter qu'on substitue à l'opium d'autres stupéfiants ou d'autres genres de drogues, préparées au moyen d'autres plantes ou ingrédients et produisant des effets analogues ; tels que la morphine, les soi-disant "pilules anti-opium," le haschich et autres drogues du même genre. Nous conseillons aussi d'éviter avec grand soin l'usage du vin de palme qui, grâce à la facilité avec laquelle il se prépare, offre un danger réel.

Pourtant, on ne peut répéter trop souvent ni trop énergiquement : rien ne doit être fait de force. Aucune violence n'empêchera de boire ceux qui veulent boire, ni de fumer ceux qui veulent fumer. On doit apprendre peu à peu et tranquillement au malade à rejeter ces stimulants pour la seule raison qu'il les sait mauvais ; et pour ne pas les désirer, il doit en connaître pleinement l'effet. La meilleure façon de combattre le mal est donc un système d'instruction publique complet et étendu. Et cette instruction doit avoir un caractère tel que les jeunes gens puissent connaître dans tous leurs détails les dangers pernicieux que présentent, pour l'esprit comme pour le corps, les boissons alcooliques.

Quand ils auront acquis cette connaissance, ils ne pourront manquer de voir que l'usage de ces stimulants n'est pas seulement nuisible, mais coupable et immoral. Afin d'inculquer aux jeunes

gens la force de volonté et la solidité des principes, il importe absolument de choisir leurs éducateurs parmi des hommes de caractère inattaquable et de principes élevés, puisque la tâche qui leur est dévolue est d'instruire et d'éduquer. Rien ne contribue davantage au progrès matériel et intellectuel d'une nation qu'une éducation publique étendue de l'esprit et du caractère.

Si l'esprit est développé et le caractère formé comme nous le conseillons, les convictions deviendront sans doute si fermes qu'il ne sera pas facile de les ébranler. Il sera nécessaire de donner des exemples ; ils pourront même être exagérés, cela ne fera pas de mal au début.

Les gravures que l'on voit dans certaines écoles et aux expositions d'hygiène, gravures donnant une idée des ravages causés dans l'être humain par l'usage des spiritueux—la dilatation de l'estomac et du cœur, l'atrophie du foie, l'effet stupéfiant qu'ils causent sur le cerveau, l'énervement général, la faiblesse des muscles, etc., sont bien faits pour impressionner les races primitives, si on explique en même temps aux élèves les principes de l'anatomie, l'importance de chaque organe et somme toute de chaque partie du corps, le cerveau en particulier. On devrait bien leur faire comprendre que le cerveau ne peut pas fonctionner comme il devrait si l'organisme tout entier n'est pas normal et si chaque partie du corps n'agit pas de façon convenable. Aux gravures dont nous venons de parler pourraient s'ajouter des photographies de fumeurs d'opium, semblables à des squelettes vivants.

En ce qui concerne les mesures préventives auxquelles je faisais allusion tout à l'heure, je voudrais dire que : (1) En Norvège, la vente des liqueurs alcooliques en petite quantité est interdite, mesure qui a beaucoup contribué à diminuer l'ivrognerie. (2) Dans les Pays-Bas, le nombre des débits de boissons a été limité, et la vente des liqueurs fortes n'est permise qu'avec une autorisation spéciale. D'autre part, il existe plusieurs associations qui favorisent la consommation à bon marché du lait, du café, du cacao, du bouillon, de la limonade, etc., en établissant de petits kiosques de tous côtés, quelques-uns même dans les lieux solitaires des faubourgs des grandes villes. (3) En Chine, la culture du pavot (*papaver*) est systématiquement limitée, en vue de diminuer la production de l'opium ; et d'autres mesures, plus strictes encore, sont à l'étude, telles que l'interdiction du commerce d'exportation, afin de décourager ceux qui en font la culture. L'initiative prise, en cette matière, par le Gouvernement chinois est d'une grande importance pour le bien-être agricole et économique de la Chine, de même que le sont pour nous les mesures prises à cet égard par les autres Gouvernements.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

SIXIÈME SÉANCE

LA CONSCIENCE MODERNE (LE NÈGRE ET L'INDIEN D'AMÉRIQUE)

LA POSITION MONDIALE DU NÈGRE ET DU NÉGRÔÏDE

Par Sir HARRY JOHNSTON, G.C.M.G., K.C.B., D.Sc.,
Poling (Angleterre),

Ancien Commissaire et Consul-Général en Afrique Centrale, etc.

NOUS devons par nègre comprendre négroïde, c'est-à-dire toute race humaine, toute nationalité ou tout peuple, suffisamment imprégné de sang nègre pour montrer les caractéristiques négroïdes, qui sont une peau foncée et des cheveux frisés en spirale. Il n'existe guère de type humain aussi complètement séparé de la sous-espèce blanche ou caucasienne que le nègre. Un exemplaire quelconque de la sous-espèce mongole ou amérindienne peut, en se croisant avec la race blanche, produire dès la première génération, un hybride qui ne soit pas assez étranger ou différent du type blanc pur pour ne pouvoir se fondre dans la communauté blanche ; et comme il est naturel, plus les blancs se marient avec les Tartares, les Chinois, les Japonais, les Esquimaux, les Amérindiens ou les Malais, plus ces races se rapprochent du groupe caucasien. Et même, certains spécialistes de l'anatomie comparée comme le Professeur W. H. L. Duckworth prétendent qu'ils ont peine à distinguer anatomiquement l'homme blanc du Mongol ou de l'Amérindien ; et grand peine à distinguer entre le type caucasien et le type esquimau—quoique ce dernier, qui garde certains caractères particuliers, puisse être considéré comme représentant de très près le rejeton mongol sorti de la souche-mère de *Homo sapiens*. Il y a une barrière raciale moins grande entre le Caucasien et le Mongol qu'entre l'Australoïde et le Caucasien.

Pourtant, ces deux derniers types se sont librement croisés—quoique, selon les anatomistes, le type australoïde représente de plus près qu'aucune autre variété humaine existante l'homme néanderthaloïde de l'Europe paléolithique et peut-être en un degré moindre la forme originelle de *Homo sapiens* dont dérivent toutes les races humaines actuelles, toutes les variétés ou sous-espèces.

Nous voyons donc dans les peuples de la Polynésie et de l'Inde les résultats, anciens et modernes, d'un croisement direct entre le Caucasien et l'Australoïde ; et ces résultats, là où ils sont plus ou moins affranchis de tout mélange avec la souche nègre, ont formé des peuples qui, lorsque leur état social s'est élevé, se sont fondus sans difficulté dans le monde blanc. Par exemple, un planteur allemand de Samoa pouvait avoir des enfants d'une femme indigène ; un Français, d'une Tahitienne ; ou un Anglais, d'une Maori de la Nouvelle Zélande, sans que leurs rejetons mâles se trouvassent empêchés, par le fait de la barrière que la couleur dresse entre les races, d'épouser à leur tour des femmes blanches d'un état social équivalent au leur. Il y a, à cet égard, plus de difficulté en ce qui concerne l'Inde, simplement parce que la Péninsule Hindoue tout entière (ainsi que plusieurs des îles de l'Archipel Malais et de la Polynésie) est imprégnée de sang nègre venu de la souche originelle négro-asiatique qui subsiste encore sous une forme plus ou moins pure aux îles Andaman, dans quelques tribus Nilgiri de l'Inde méridionale, dans la Péninsule Malaise, dans une ou deux îles de Malaisie, et surtout dans les grandes îles situées au Nord-Est de la Nouvelle Guinée et dans la Nouvelle Guinée elle-même. Les indigènes de Tasmanie, avant d'être exterminés par les colons britanniques, donnaient probablement des preuves de la survivance soit d'exemplaires de la souche nègre au moment où elle commençait à s'écarter de la forme australoïde, soit hybrides plus récents se classant entre le négroïde océanique et l'Australoïde. Les peuples de la Nouvelle Calédonie, des îles Fidji, des Nouvelles Hébrides, de nombreuses parties de la Nouvelle Guinée, les îles Philippines, et même l'Annam et la Birmanie, sont plus ou moins imprégnés d'anciens mélanges de sang nègre, dont le degré va de la forme nègre presque pure aux signes les plus faibles d'affinités nègres. Il arrive en conséquence que beaucoup d'Eurasien venus d'un croisement avec certains types hindous, asiatiques du Sud et polynésiens de l'Ouest plaisent certainement moins aux préjugés de race du blanc pur qu'un métis amérindien ou le produit d'un croisement entre un Européen et une Maori, une indigène de Samoa ou encore entre des Chinois ou des Japonais d'une part et des Européens de l'autre ; mais uniquement pour ce motif que dans le croisement entre l'Hindou ordinaire ou le Malaisien et les blancs, se trahissent certains caractéristiques négroïdes qui,

pour des raisons profondes et inexpliquées, provoquent une aversion inhérente chez le blanc de sang absolument pur de l'Europe septentrionale et centrale, de l'Amérique du Nord ou de l'Australie blanche. Telle est, je crois, l'explication de la haine presque éteinte pour le Juif et pour les résultats du croisement Juif ; ou du désir analogue qu'on éprouve à décrier l'apparence extérieure des rejetons nés de rares unions entre des hommes blancs du Nord et des femmes égyptiennes ou maures : cela vient simplement de ce que dans le Juif, comme dans l'Égyptien et dans le Maure, il y a un élément nègre variable mais encore perceptible ; dans le cas du Juif, il provient d'un fort apport de sang élamite, et dans le cas des Maures, d'une parenté évidente avec les nègres d'Afrique. La même remarque s'applique en certains cas aux peuples de la Perse méridionale ou de l'Arabie occidentale, le mélange de sang nègre qu'on y rencontre étant dû non seulement à l'élément élamite de l'antiquité, mais à l'importation, sur une vaste échelle, d'esclaves noirs, importation qui eut lieu pendant toute la période Islamique.

Des découvertes récentes faites dans le voisinage de la Principauté de Monaco, d'autres en Italie et dans la France occidentale—et qui sont toutes analysées dans la monographie écrite, sur les crânes trouvés dans les grottes de Grimaldi, par le Dr. Verneaux, de Paris, et publiée en 1909 par le Prince de Monaco—sembleraient démontrer, même si l'on en néglige quelques déductions et quelques affirmations considérées, en général, comme erronées, qu'à une époque séparée de la nôtre par environ trente mille ans, une race négroïde pénétra très réellement en France après avoir traversé l'Italie. Elle a laissé, à l'époque actuelle, certaines de ses traces dans la physionomie des peuples de l'Italie méridionale, de la Sicile, de la Sardaigne, de la France méridionale et occidentale, et même dans les parties occidentales de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. On trouve même à l'heure actuelle, parmi la population celtibérienne de l'Ecosse occidentale, du pays de Galles du Sud et de l'Ouest, de l'Irlande méridionale et occidentale des types d'aspect distinctement négroïde, dont les ancêtres ne laissèrent aucune trace de rapports quelconques avec les Indes occidentales ou l'Afrique moderne. Ces traits sont encore plus marqués chez les peuples de la France méridionale et occidentale et dans les autres parties du bassin méditerranéen que nous avons déjà signalées. On rencontre un fort élément négroïde dans le sud de l'Espagne et dans le sud du Portugal, mais, devant le défaut d'autres témoignages, nous n'avons pas le droit d'assurer qu'il est dû à une immigration négroïde aussi ancienne que celle qui paraît être indiquée en France et en Italie. D'abord parce que les invasions répétées de l'Espagne par les Maures ont manifestement apporté un très considérable afflux de sang nègre venu du

Soudan Nigérien, tandis que le Portugal, au quinzième et seizième siècles, importa de propos délibéré des esclaves nègres, destinés à faire les travaux agricoles de ses provinces méridionales.

Jusqu'ici—à moins que l'on ne m'apporte un démenti—on n'a découvert en Portugal ni en Espagne aucun crâne profondément enterré portant les mêmes caractères négroïdes évidents que les crânes découverts à l'endroit où se trouvaient d'antiques cimetières en France ou en Italie.

Autrefois, c'était la mode chez les anthropologues d'attribuer les populations brunes de l'Europe de l'Ouest ou du Nord-Ouest—avec leurs cheveux et leurs yeux noirs, leur tendance au teint olivâtre, et la longueur ou la brièveté comparatives de leurs os ainsi que leur autres traits anatomiques—à la persistance dans ces régions de la race de l'homme néanderthaloïde ou paléolithique. Et puisque l'Australien noir moderne est le représentant vivant le plus rapproché du type néanderthaloïde et qu'en même temps il est plus ou moins de la couleur du nègre, l'on affirma que l'homme de Néanderthal, de Spy, d'Heidelberg, de Krapina, de Galley Hill et de la Corrèze devait avoir également la peau noire ou d'un brun très foncé, ainsi que des cheveux et des yeux noirs. D'après le peu que nous savons, il nous est permis d'assurer que l'*Homo primigenius* avait des cheveux noirs et l'iris brun ou couleur noisette (gris bleu sans doute, chez les enfants nouveaux-nés, comme il arrive si souvent aux bébés nègres et Asiatiques); mais il a pu se produire, dans ce type d'homme primitif, des cas accidentels d'érythrisme, d'individus aux cheveux rouges et à l'iris jaune clair; je ne vois par contre aucune raison quelconque de prétendre que l'ancêtre du blanc européen—le type au front lourd et légèrement simiesque qui, nous le savons maintenant, vagabondait à travers certaines parties de l'Afrique du Nord, de l'Espagne et dans la plus grande partie de l'Europe—avait une peau noire ou brun sombre et des cheveux aplatis en ellipse avec des tendances, quand ils poussaient, à friser en spirale. Au contraire, l'*Homo primigenius* ou, du moins, le type néanderthaloïde a pu avoir une peau semblable à celle de quelques chimpanzés et de l'orang-outang, une couleur allant du blanc sale au gris-jaune; tandis que les poils de sa tête et de son corps, normalement noirs, pouvaient cependant avoir une forte tendance vers le brun. Si tel était le cas, il semblerait alors que la tendance noire de la couleur de la peau et que les cheveux frisés, type qui a tant pénétré en Europe et en Asie, soit dûs non pas à une persistance de l'élément *Homo primigenius*, mais à l'invasion de ces pays aux temps anciens par les peuples nègres émigrant de l'Asie méridionale: le domaine, autant que nous pouvons le deviner, du développement originel des divers genres de l'espèce nègre.

En examinant ces divers points de vue, nous devons naturellement

nous souvenir qu'une section de la race nègre—l'élément boschiman de l'Afrique du Sud—n'a pas la peau noire, mais jaune ou jaune-brun, tandis que certaines tribus de pygmées du Congo sont d'un jaune-rouge clair ; et que la plupart des bébés nègres naissent avec une peau jaunâtre qui ne fait que s'obscurcir en brun ou en noir quelques semaines après la naissance. Ces faits, pourtant, peuvent uniquement servir à prouver que la souche mère de l'humanité avait la peau jaune, et que, dans le cas du nègre ou du négroïde, les jaunes, aussitôt que commença la spécialisation de ce type, passèrent rapidement en fonçant du brun-sombre au noir. Nous savons que certaines races d'Amérindiens, complètement dépourvues de mélange de sang nègre, ou de tout autre mélange, ont peu à peu, grâce aux conditions du milieu local, acquis des peaux de couleur très foncée. Le Boschiman a peut-être gardé la peau claire qu'avait à l'origine son ancêtre négroïde ; ou, comme dans le cas de ces pygmées du Congo qui habitent dans les forêts les plus épaisses, peut-être ont-ils, sous l'influence de diverses conditions de milieu, éliminé une grande partie des éléments colorés de leur peau et sont-ils devenus, avec l'aide du temps, des gens à peau jaune et non à peau brun-sombre. Dans le cas des pygmées du Congo, la couleur de la peau a des tendances à foncer à la première génération née dans de meilleures conditions d'existence, et en particulier loin de l'ombre profonde des forêts du Congo. Mais il est probable que la peau claire du Boschiman date de très loin. On trouve çà et là de rares indices qui nous permettent de croire que le type boschiman habita naguère la vallée du Haut-Niger et les plateaux adjacents, ainsi que des parties du Nord-Est et de l'Est de l'Afrique et des traditions locales sur ce type disparu affirment qu'il était "peaux-rouges," c'est-à-dire de couleur assez claire pour contraster avec les nègres noirs ou brun-sombre qui le déposèrent, et d'autre part de couleur assez foncée pour qu'ils fussent qualifiés de "peaux-rouges" par les Fulas au teint blanc-jaune.

Donc, la nigrescence de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique du Nord et de l'Océanie peut être dûe au nègre qui, à beaucoup d'autres égards, est au pôle opposé du blanc. Il nous semble voir peu à peu approcher une période où il pourra y avoir deux camps rivaux dans l'humanité divisée : le camp blanc et le camp noir—quand bien même les noirs se seraient éclaircis jusqu'au brun pâle, et les blancs, foncés jusqu'au jaune vif.

Mais une telle éventualité—800 millions de Dravidiens, d'Asiatiques mongoloïdes et d'Amérindiens à absorber dans le camp blanc—occuperait une si longue période que les résultats qui pourraient suivre ce partage de l'espèce humaine en deux types rivaux et divergents ne sauraient retenir à notre époque l'attention d'hommes et de

femmes pratiques. Le Congrès préférera, sans doute, discuter la question de savoir jusqu'à quel point les nègres et négroïdes peuvent faire cause commune avec les blancs et les effets que pourraient produire à la longue une extension assez considérable des mariages mixtes.

Les questions de teint, de contours de visage et de nature de cheveux sont en grande partie des questions d'esthétique. Si nous pouvions nous imaginer qu'un être surhumain abaisse ses regards sur cette petite planète avec une science et une appréciation des choses bien supérieures à celles que possède le plus sage d'entre les humains, il nous serait aisé de concevoir que cette Intelligence établirait peu de différence entre une peau rose et une peau noire, des cheveux crépus et des cheveux lisses et n'estimerait pas un nez à la Wellington beaucoup plus beau qu'un nez épaté aux larges narines : en résumé, elle ne trouverait pas un nègre ou une négresse bien développés plus laids qu'un blanc ou qu'une blanche, pourvu que les deux spécimens fussent également d'heureux exemplaires au physique comme au moral. Et un Etre pareil saurait aussi sans doute, ce dont nous ne sommes pas encore sûrs à l'heure actuelle, qu'à l'origine—c'est à dire il y a de 40,000 à 10,000 ans—le nègre avait pour l'art et pour la musique des dispositions innées beaucoup plus grandes que ses parents jaunes et blancs, qui étaient alors comme lui-même de simples chasseurs de bêtes fauves. Nous possédons des indices suffisants sinon pour prouver, du moins pour rendre plausible sans ridicule, une théorie qui attribuerait à l'ancienne pénétration de l'Europe et de l'Asie par les nègres, l'amour de la musique et le désir de reproduire par la peinture, la gravure ou la sculpture les aspects les plus frappants des bêtes, des oiseaux et des hommes.

Il est possible aussi que le nègre ait acquis au cours d'une lutte opiniâtre contre les micro-organismes des Tropiques une force de résistance à certaines maladies que ne possèdent pas encore l'homme blanc ou l'homme jaune. Il a certainement été doué par la nature d'un degré de fécondité qui l'emporte très probablement sur celle de l'Européen, de l'Asiatique et de l'Amérindien qui vivent dans des conditions-également défavorables à la lutte pour la vie. Les quelques savants qui, en Grande Bretagne, en France, en Allemagne, aux Etats Unis et au Brésil, se sont efforcés de comprendre l'anthropologie du nègre et de la comparer à celle du blanc, sont plutôt portés à assurer que les nègres et les négroïdes ont fourni dans le passé et fourniront plus encore dans l'avenir une quote-part très importante à la somme totale de l'humanité, qu'ils lui ont apporté et lui apporteront un élément de santé et de stabilité dans le développement physique et dans certaines qualités mentales dont l'homme à l'état de développement parfait—l'homme vivant, par exemple, vingt deux ou vingt trois siècles après Jésus-Christ—sera incapable de se passer.

Ces conseillers tenteraient sans doute de nous empêcher de tempêter avec fureur contre les mélanges de races et, surtout, ils nous retiendraient sur la pente de toute politique d'oppression ou d'extermination à laquelle le blanc se livre volontiers de temps à autre, lorsqu'il s'aperçoit que le nègre ou le négroïde le gêne.

Quelques personnes qui prétendent à la clairvoyance et se trouvent au dessus des préjugés temporaires de l'esprit humain, soutiennent cette théorie que le nègre n'aurait jamais dû être considéré autrement qu'un esclave pour les peuples blancs et jaunes ; et que les ennemis de cet homme parfait que nous réserve l'avenir—ceux qui cherchent à retarder le progrès de la perfection humaine—sont les philanthropes qui aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles ont usé de leur grande influence pour empêcher la traite des esclaves, abolir l'esclavage et élever le nègre au niveau d'un citoyen, sans aucune barrière légale s'opposant à l'égalité entre sa situation et celle de l'homme blanc. Ces ennemis déclarés du nègre sont au point de vue spirituel les frères de ces gens qui prétendent ou ont prétendu dans leurs écrits que nous avions commis une erreur fatale en introduisant dans l'Inde nos idées européennes sur l'éducation.

Ces derniers, sans doute, ont quelque peu raison. Quand, il y a une centaine d'années, nous avons commencé à répandre l'éducation à la volée parmi les peuples noirs et jaunes qui nous sont soumis, nous avons semé les dents du dragon. Nous avons permis aux générations à venir de voir le monde par nos yeux, d'acquérir notre connaissance du bien et du mal—cette connaissance que nous avons si péniblement gagnée par cent mille ans de martyre, de luttes sans trêve contre les forces naturelles—et de chercher à appliquer à leurs maux raciaux et sociaux les solutions que nous avons trouvées avantageuses dans notre propre cas. Mais le fait est, si ces gens ont raison, que le mal commença non pas avec l'introduction de l'éducation moderne dans l'Inde il y a cinquante ou cent ans—et qui comprit tout d'abord l'affranchissement et en second lieu l'éducation des indigènes de l'Afrique et des nègres de l'Amérique par les missionnaires—mais avec l'avènement et l'enseignement du Christ.

Jésus-Christ eut un notable précurseur dans la personne de Çakyamouni, le Bouddha, qui, d'après certaines suppositions, appartient peut-être (comme le Christ lui-même) à ce qu'on appelle conventionnellement la souche aryenne ; c'est-à-dire qu'il descendait plus ou moins de cette race blanche septentrionale qui a été le principal véhicule du progrès humain, la source la plus importante des idées qui ont ébranlé le monde. Si la doctrine de Bouddha ne s'était point enlisée dans la mesquinerie des idées mongoles et dans les vagues rêveries dravidiennes, elle aurait pu accomplir l'œuvre du Christianisme. Sans aucun doute, elle était en révolte contre les préjugés de

caste des Aryens, et son enseignement fondamental consistait en l'égalité de race de tous les hommes. Mais finalement son effet sur l'Asie fut de peu de portée. Elle n'a point empêché ni même modéré les horribles guerres, les massacres et les ravages qui ont fait de l'Asie méridionale un champ de bataille perpétuel pendant les deux mille ans qui précédèrent le milieu du XIX^{ème} siècle.

Le long martyre des peuples noirs et jaunes de l'Asie, fut primitivement causé par les tentatives que fit l'homme blanc—sous la forme des Perses, des Grecs, des Arabes, des Afghans, des Portugais, des Français, des Hollandais et des Anglais—pour pousser devant lui les Mongols obtus et réduire plus ou moins en esclavage les populations dravidiennes, plus faibles et plus négroïdes ; tâche dans laquelle le Mongol bouddhiste, toutes les fois qu'on lui permit d'y collaborer, se montra aussi cruel que le Mahométan ou que le Chrétien blanc du Moyen-Age. Mais, chose étrange, l'enseignement du Christ et de ses apôtres—bien que surchargé de dogmes aussi niais que ceux de l'Asie et de l'Afrique et de mythes qui n'ont pas, à nos yeux modernes, plus de prix que ceux des religions plus primitives—posséda une influence invincible et durable, qui commença à se faire sentir dès la fin du XV^{ème} siècle dans les doctrines humanitaires des Catholiques comme des Protestants. Ces doctrines agirent suffisamment sur l'opinion publique du monde blanc pour empêcher les blancs (quand c'était en leur pouvoir) d'exterminer ou de dégrader les races à peaux noires qu'ils avaient asservies ; de plus elles les obligèrent même à étendre jusqu'à ces peuples l'Évangile du Christ, à les regarder en théorie comme les égaux de leur propre race, et à leur accorder les avantages d'une éducation européenne.

A en juger d'après les écrits d'un certain nombre de mes compatriotes et d'autres écrivains des États-Unis et de l'Allemagne, l'enseignement du Christ pourrait bien avoir été l'œuvre d'une Nature réactionnaire : puisque son application pratique tendrait inévitablement à rapprocher toutes les branches de la race humaine, avec, comme résultat final, la fusion de toutes les races, et des privilèges égaux pour tous les êtres humains, possédant le même degré d'éducation et la même valeur physique et morale.

D'autres pensent que l'apparition et la doctrine du Christ peuvent avoir constitué l'évènement le plus remarquable de l'histoire de l'espèce humaine depuis l'heure où l'homme sortit définitivement de l'état de singe ; et l'application logique des principes chrétiens peut conduire non seulement à l'extinction graduelle de la haine entre les races, de l'envie et de la méchanceté, mais encore amener la formation de l'homme accompli plus rapidement qu'il aurait été possible avec d'autres systèmes religieux.

D'après les évaluations les plus exactes que l'on puisse faire il y a

maintenant dans le monde environ 135 millions de nègres et de négroïdes, pour 575 millions de blancs ou Caucasiens, et environ 520 millions de jaunes ou Mongoliens, 300,000 Dravidiens, etc. (Asiatiques à la peau foncée, aux cheveux droits, aux traits réguliers, principalement composés d'éléments caucasiens et australoïdes), et 16 millions d'Amérindiens (qui sont probablement le produit d'un ancien mélange entre Caucasiens et Mongols).

De ces 135 millions de nègres et de négroïdes, 109 millions environ vivent en Afrique, 24 millions au Nouveau-Monde et peut-être 2 millions dans l'Inde, aux îles Andaman, dans la Péninsule Malaise, aux Philippines, à la Nouvelle-Guinée, dans l'Archipel Bismarck, à Neu-Pommern, et dans toute l'Australie. Il faut noter ici qu'à l'exception, douteuse d'ailleurs du Mongolien (tel qu'il est représenté par la population très mêlée du Japon, empire qui contient beaucoup de sang " blanc " de souche antique, mélangé à celui d'une race négroïde d'Asie), le nègre est la seule race non caucasienne qui ait donné jusqu'ici des rivaux au blanc en sciences, en arts, en littérature et en Mathématiques. Jusqu'à présent, sauf quelques Dravidiens, Amérindiens et Japonais, qui sont tous des demi-frères de l'homme " blanc "—les autres peuples de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie et de l'Amérique indigène ont vécu pour eux-mêmes et n'ont jamais tenté de rivaliser avec le blanc dans sa propre sphère. Mais maintenant, un nègre est allé au Pôle Nord, et on trouve parmi les nègres ou négroïdes de fameux peintres, des musiciens, des romanciers, des botanistes, des légistes, des philosophes, des philologues, des mathématiciens, des ingénieurs, et des officiers généraux qui exercent dans le monde blanc et doivent rivaliser avec les talents de premier ordre en Europe et en Amérique. Ici, à la Riviera française où j'achève ce rapport, les chauffeurs nègres se font remarquer par l'habileté et la prudence avec lesquelles ils conduisent.

Les nègres s'éteindront probablement en Asie (tout en laissant parmi les peuples nouveaux de la Polynésie, de la Malaisie et de l'Inde, des traces ineffaçables de leur ancien passage dans ces pays). Mais en Afrique et en Amérique, ils ont un rôle très important à jouer, et ils peuvent même, aux siècles futurs, s'immiscer à la vie de l'Europe.

La France est devenue une puissance africaine de première grandeur ; elle possède une armée nègre de 40,000 hommes. Quant à la Grande Bretagne et à l'Allemagne, elles comptent de plus en plus sur l'Afrique pour les besoins de leur commerce et pour se procurer les matières premières de leur industrie. Les dix millions de nègres et de négroïdes occupent dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord une place d'une importance capitale dans les industries et dans l'agriculture.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LES RACES INDIGÈNES DU SUD DE
L'AFRIQUE

Par J. TENGO JABAVU, *Kingwilliam Town, Afrique du Sud.*

A L'EXTRÊME sud de l'Afrique, en dehors mais sous la dépendance de l'Union, existe une vaste population d'indigènes, estimée approximativement à six millions d'âmes. Ils se sont fièrement attribué le nom de *Bantu* (peuple), à la façon dont les premiers Aryens s'arrogèrent leur nom. Ceux qui ne se rangent pas dans cette catégorie sont dédaigneusement désignés soit par leur couleur, soit par quelque autre particularité physique frappante. C'est ainsi que, lorsqu'il y a trois ou quatre siècles, dans leur migration silencieuse mais certaine du Nord vers le Sud, ils rencontrèrent les Bushmen (Bativa) actuellement éteints et les Hottentots, également tombés en décadence, ils les appelèrent des noms méprisants de *Amaawu* et *Abafwa*, à cause de leur taille minuscule ; et l'homme blanc fut appelé *Umlungu* d'après la couleur de sa peau.

Les *Abantu* se divisent naturellement en deux grandes familles : les Abesutho et les Abantu, à peu près égales en nombre. Les préfixes *Abe* et *Aba* dans ces deux noms indiquent le nominatif pluriel, la racine étant *tho* et *ntu*. Ce qui les sépare, c'est la langue, les deux langues différant autant entre elles que l'allemand diffère du hollandais. Les deux tribus paraissent avoir suivi dans leur migration descendante, des lignes parallèles—les Bantu serrant de près la côte est, tandis que les Besutho restaient sur le plateau du centre ; la langue de ces derniers fut fortement influencée par les races nègres qu'ils rencontrèrent sur leur passage, ou s'assimilèrent en cours de route.

Les Bantu étaient un peuple robuste, sain, viril, adonné à la chasse et tirant sa subsistance des animaux qu'il avait domestiqué. Les Bantu semblent avoir créé des organisations politiques et un système de lois et de jurisprudence que les observateurs jugent parfois supérieurs à ceux des civilisations européennes, malgré l'ancienneté de ces dernières. Le fait que leurs lois et leurs coutumes légales les ont soutenus à travers la longue nuit qui a enveloppé l'Afrique, et que l'aurore les a trouvés sains et forts, qu'ils ne connaissent pas les maladies provenant d'un sang vicié et autres fléaux si fréquents dans les sociétés civilisées, est un témoignage de plus en faveur de leur code moral et de leur mode de vie. De l'aveu général, ils avaient dans leur état primitif, un niveau moral très élevé, si élevé que les crimes provenant de violence personnelle entre les sexes étaient devenus assez rares pour être punis de mort. Qu'ils fussent pleinement habitués à la loi et à

l'ordre public, cela est abondamment prouvé par leur docilité et leur respect de la loi bien connus, une prompte soumission à l'autorité étant aujourd'hui encore obtenue sans le secours d'aucune police locale, sur la seule instance du chef.

Pour ce qui est des boissons fortes ils avaient tous des habitudes de tempérance. Ils avaient bien leur bière indigène, peu forte en alcool, mais dont n'usaient que les hommes faits et les hommes mûrs. Elle était absolument interdite aux jeunes gens et aux femmes. Voilà un fait qui servira aussi à indiquer où en était leur législation, car il s'agit là d'un point sur lequel s'exerce encore l'ingéniosité des législatures civilisées dans le monde entier.

Quant à la religion, ils avaient une profonde vénération pour un grand Inconnu, omniprésent, omnipotent, et ils croyaient que les esprits de leurs ancêtres morts intercédèrent en leur faveur dans toutes les circonstances de leur vie. Ils n'élevèrent donc aucun temple. Ils n'adoraient pas les esprits de leur ancêtres, comme on le suppose communément, et leur foi n'avait pas pour objet des créatures "dans les cieux, ou sur la terre, ou dans les eaux plus basses que la terre." On retrouve dans leur mœurs beaucoup de traits analogues à ceux que nous décrit le livre du Pentateuque.

C'est sans doute à cause de leurs mœurs nomades qu'ils n'élevèrent pas de grandes cités ; ils ne possédaient pas l'art de l'écriture. Le peu de culture du sol qu'ils faisaient suffisait à leurs besoins immédiats.

Telle était la condition de ces peuplades lorsqu'arriva l'homme blanc avec tout son attirail de civilisation. Les autorités européennes à cette époque ne s'appliquaient pas ardemment, comme aujourd'hui, à améliorer les conditions des peuplades sous leur tutelle. Ne demandant qu'à en tirer le plus d'impôts possible, ils se contentaient d'une politique de laisser-faire. En général, les colons n'étaient pas cruels envers les indigènes, malgré ce qu'on a pu dire de certains cas d'inhumanité, en laissant dans l'ombre ce qu'il y avait de bon.

Jusqu'à aujourd'hui cependant, il est à craindre que, pour la moyenne des Européens Sud-Africains, l'indigène ne leur inspire pas d'autre intérêt que celui qui consiste à exploiter son travail au profit de leur avantage propre. Ou encore l'Européen redoute en lui—et ce n'est guère justifié—un concurrent et un vainqueur possible. Ainsi s'est créée la tendance à écarter le Bantu, sous prétexte de protection personnelle, alors qu'il est clair pour ceux qui réfléchissent de sang froid et sans préjugés que l'Afrique du Sud suffit à contenir deux fois la population de la Grande Bretagne sans préjudice pour aucune race ou aucun individu. On est enclin à considérer les affaires du point de vue personnel. Plus le hameau, le village ou la ville sont

petits, plus les préjugés et l'antagonisme envers la race indigène sont prononcés ; et plus la ville est grande, plus libérale et plus tolérante y est l'atmosphère pour l'indigène. Le résultat direct de la politique qui consiste à regarder les indigènes comme de simples bêtes de somme a été pittoresquement décrit par M. Merriman, un des hommes d'Etat les plus intelligents du Parlement de l'Union ; de son siège au Parlement il déclarait récemment :—

Le Parlement ne se doutait guère de ce qui arrivait : dans les mines seules, il y avait 200,000 hommes, la plupart des barbares, rassemblés de toutes les parties de l'Afrique du Sud, ayant brisé avec les coutumes de leurs tribus, et mis en contact avec des blancs de l'espèce la moins désirable. Ils prirent les vices des blancs et les emportèrent dans leurs kraals, choses qu'on n'avait jamais imaginées auparavant. La responsabilité en incombe à la race supérieure ; elle doit être pour tous les gouvernements un sujet de grave préoccupation et pour tous leurs membres un sujet de réflexion. Il faut qu'ils se souviennent que Johannesburg a été pour les indigènes une Université du Crime. Le traitement que ces derniers ont subi a été la cause de tout.

On reconnaît généralement cependant que le Gouvernement fait son possible pour remédier à cette situation particulière, mais jusqu'à présent aucune organisation politique pour l'amélioration de la condition des indigènes dans les mines n'a subi l'épreuve du temps ; et l'administration, en dehors du réglemeut par lequel on recrute le travail, n'a rien essayé pour améliorer la condition du Bantu au point de vue de l'éducation, rien fait pour qu'il soit heureux et satisfait, pour lui rendre facile de faire le bien et difficile de faire le mal.

Le droit électoral n'est accordé aux indigènes—et sous une forme limitée—que dans la province du Cap ; dans trois autres provinces de l'Union, les Bantus n'ont pas le droit de vote. La conséquence, c'est que les habitants de ces trois dernières provinces se regardent comme de simples instruments entre les mains des blancs et n'ont pas à cœur les droits et les intérêts des noirs. Il est facile de voir qu'à la longue, le résultat sera l'oppression du Bantu dans ces trois provinces.

Les missions chrétiennes ont été jusqu'ici les seuls agents philanthropiques s'exerçant sur la vie indigène des Bantus. Ils sont établis parmi eux depuis près d'un siècle et ont à peine atteint les masses. Des six millions d'hommes, on peut dire sans crainte de se tromper qu'un demi million seulement a subi leur influence. Et les missionnaires eux-mêmes s'aperçoivent à présent qu'en propageant leur œuvre ils n'ont pas toujours été aussi avisés que bien intentionnés. Arrivés avec la notion préconçue qu'ils étaient envoyés vers une société barbare, ils se mirent aussitôt à attaquer et à renverser toutes les organisations établies, en vue d'édifier le Christianisme sur leurs ruines. Il ne semble pas qu'ils aient consacré aucun temps à étudier

et à classer les lois et coutumes du peuple, afin de retenir ce qui était bon et de rejeter ce qui était mauvais. Le principe fondamental de tout enseignement qui consiste à procéder du connu à l'inconnu, fut, bien à la légère, jeté au quatre vents des cieux. Le résultat a été, plus ou moins, la désorganisation du peuple Bantu, et sa réorganisation demande à présent des hommes sérieux et zélés, même dans le champ de travail missionnaire. Mais ceux qui n'ont pas subi l'influence missionnaire s'éloignent de cet instrument de tant de maux, et, pour le moment, le progrès est comme bloqué. Voici, sur les résultats acquis jusqu'à ce jour, la conclusion d'un missionnaire après quelques années d'expérience. Le Révérend W. J. Stead, de la mission St.-Philippe, Grahamstown, écrit à un journal :—

“ Il est profondément regrettable que les progrès sûrs, malgré leur lenteur, des races indigènes, n'aient pas pu être accomplis par le développement de leurs idées morales propres ; en conservant l'ancienne organisation du clan sous la direction du chef, et en les aidant à mesure qu'ils progressaient, à assimiler après une judicieuse sélection, ce qui dans la civilisation de l'Europe pouvait leur convenir ; au lieu de cela, nous les avons contraints par la force écrasante de nos lois étrangères, à une hâtive imitation d'un état de choses qui nous paraît être ce que nous avons de mieux à offrir, mais qui chez eux devient ce qu'ils ont de pire, excitant l'antagonisme et la haine contre la race blanche ; ou, pour dire le moins, suscitant l'imitation au lieu de la confiance.

“ Lorsque je voyageais dans ces régions, à plusieurs centaines de milles de la frontière du Natal, je pus constater que l'influence des blancs devient de plus en plus appréciable et qu'elle se manifeste de diverses façons, autant sur les femmes que sur les hommes. Les hommes sont plus capables et plus rusés, parce que plus instruits ; leur intelligence s'est élargie par le contact du peuple scientifique à la vaste et longue expérience, qui aujourd'hui règne en maître. Dans l'ensemble du peuple, la dégradation n'a pas progressé ; sans doute on trouve parmi ces gens quelques individus qui sont moralement perdus, mais, comme peuple, on ne peut pas dire qu'ils se soient détériorés. Il n'y a pas de signe physique de dégénérescence de la race. Les *Batva* sont éteints. La tribu des Hottentots est également en train de disparaître entièrement dans les innombrables croisements de races ; on y retrouve nombre de noms anciens et honorés de France et de Hollande—des descendants de ceux qui suivirent Adam Kok. Mais la race brune, les *Aba Nutsundu*, ont du caractère, une vigueur de race et de la race ; ils n'ont pas perdu au point de vue physique, ni diminué de nombre. L'homme blanc ne pourra pas les balayer du sol sud-africain. Ils y resteront. Nous les aurons toujours avec nous, ou ce sont eux qui nous auront.”

La question de savoir ce que l'on peut faire pour élever le Bantu est d'une grande importance dans l'intérêt de tous au Sud de l'Afrique ; car les races agissent et réagissent les unes sur les autres. L'espoir, semble-t-il, est dans l'éducation. Il y a bien un certain genre d'éducation. Elle s'étale, de temps à autre, dans d'importantes statistiques ; mais il est à craindre qu'elle ne soit dans une grande mesure de cette espèce qui démontre douloureusement les dangers d'une éducation insuffisante. Et la plupart de ceux à qui elle s'adresse ne sont pas à l'affût des occasions d'en profiter et de l'acquérir. La solution du problème semble être d'instruire les masses dans leur langue maternelle et de concentrer les efforts sur le petit nombre qui dirigera et soulèvera la masse. Le Dr. Steward, de Lovedale, avait coutume de dire : "La lumière est venue d'en haut," voulant indiquer par là que les masses devaient être aidées, éclairées par quelques luminaires des hommes de leur race, et que le devoir immédiat était de préparer, d'alimenter cette source. L'efficacité de cette méthode est démontrée par les quelques indigènes qui ici et là, triomphant des obstacles de leur milieu, ont dépassé leurs semblables et ont bu à longs traits à la source de l'éducation. Ceux-là ont eu une heureuse influence non seulement sur les autres indigènes, mais aussi sur leurs voisins européens. Ils ont en outre démontré, de façon à ne pas laisser l'ombre d'un doute, que si, comme il en est question, on fondait un collège indigène capable de produire une ou deux centaines d'éducateurs instruits de race indigène, le problème qui semblait insoluble disparaîtrait. Sur ce sujet un écrivain de couleur s'exprimait récemment ainsi :

"Ce que nous avons à faire, c'est d'agir par nous-mêmes. A mesure que nos facilités d'éducation diminuent, il faut que nos propres efforts redoublent. Il faut qu'individuellement et collectivement nous veillions de tout notre pouvoir à ce que soient offertes à notre peuple toutes les occasions possibles de développement personnel. . . . Ce qu'il nous faut, c'est un grand nombre d'éducateurs très bien préparés appartenant à notre race ; et on pourrait peu à peu se les procurer, ces éducateurs, si nous avions un fonds qui nous permit d'aider les jeunes gens de mérite à recevoir dans un bon collège la préparation nécessaire."

Mais le besoin pressant, c'est le collège ; et le Congrès Universel des Races a une admirable occasion de donner à ses membres plus faibles du Sud de l'Afrique une aide bien nécessaire, en encourageant et en faisant sien l'appel des Races indigènes du Sud de l'Afrique : elles demandent qu'on trouve les 10,000 livres qui manquent encore pour entreprendre l'œuvre de l'éducation du talent indigène, pour le préparer à la grande tâche d'élever le peuple. La somme requise pour établir le collège, même dans des conditions modestes, est de

50,000 livres. Les sommes suivantes, comprenant la valeur du terrain, ont déjà été reçues ou promises :—

De sources européennes	22,500 livres sterling
De sources indigènes	17,750 " "
Total	40,250 " "

Il manque donc encore une somme de 10,000 livres. Ainsi que cela a été dit, on sent actuellement le besoin pressant d'une organisation adéquate pour la préparation d'instituteurs indigènes, capables de donner l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur aux indigènes qui sont en mesure d'en profiter. Ces instituteurs ne peuvent recevoir dans l'Afrique du Sud la préparation suffisante, ils doivent aller la chercher en Angleterre ou en Amérique; système qu'à l'usage on a trouvé peu avantageux.

L'ancienne organisation de la tribu disparaît; avec elle s'en vont les salutaires restrictions de la loi de la tribu, de ses coutumes, de sa moralité. Les résultats sont déjà tout-à-fait désastreux: de nombreux indigènes ont été démoralisés et perdus, et dans la société blanche, ils ne sont guère moins déplorables. C'est donc un moment où des indigènes vraiment instruits et cultivés pourraient donner à leur peuple une direction qui serait d'une grande valeur. Ces indigènes pourraient éduquer le peuple de façon à l'adapter aux nouvelles conditions de la vie civilisée, en même temps qu'ils leur enseigneraient les méthodes perfectionnées dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie.

Si le premier Congrès des Races peut contribuer à hâter l'inauguration du premier collègue indigène dans l'Afrique du Sud, il laissera une empreinte indélébile sur l'avenir des races indigènes; car il aura bravement joué son rôle dans le louable effort de ceux qui travaillent à faire luire l'aurore dans ce continent qui, en vérité, a longtemps mérité d'être appelé le Continent noir.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LE PROBLÈME OUEST-AFRICAIN

Par le Pasteur MOJOLA AGBEBI, D.D.,

Directeur de la Mission du Delta du Niger.

Considérations Générales.—L'appropriation, par les nations européennes, des régions tropicales de l'Afrique a ajouté un nouveau problème aux problèmes de races qui se posent à l'Europe. Du point de vue africain, le problème africain présente un double aspect: D'une part, comment la question affecte-t-elle l'Européen? D'autre

part, comment affecte-t-elle l'Africain lui-même? Pour l'Européen, il est visible que le problème comporte : (1°) l'objet qu'il a en vue en s'arrogeant le gouvernement de l'Afrique tropicale de l'Ouest, (2°) les moyens d'atteindre cet objet. Cet objet sera nécessairement, en fin de compte, d'ordre politique et économique, comportant à la fois la domination politique et un programme de développement commercial et industriel, destiné à servir les intérêts du gouvernant comme du gouverné. Du côté africain, le problème est surtout celui-ci : Quel effet le contact immédiat avec l'Européen et la prépondérance de l'Europe auront-ils sur l'Africain, qui vit dans des conditions primitives, et dont le mode de vie diffère entièrement de celui de l'Européen, s'il n'y est pas directement opposé? Il est inévitable que le rapprochement, le heurt de deux problèmes vitaux aussi discutables ait des conséquences profondes, et qu'il apporte de graves perturbations dans les mœurs et les habitudes sociales d'un peuple qui, par la simplicité de sa vie, et par ses caractéristiques indigènes, est facilement influencé. C'est à cause de cette action sur ses mœurs, sur son point de vue social, sur son point de vue religieux (croyance au Père universel) que l'expropriation de l'Afrique tropicale par les nations de l'Europe implique un problème pour l'Africain. Le problème est d'autant plus important que c'est la partie fondamentale, essentielle, de la vie africaine qui est affectée.

Mais à ce problème si complexe et si compliqué soit-il, on trouverait facilement une solution heureuse, si seulement on apportait, dans la recherche de cette solution, une certaine mesure de sincérité, de sérieux, et surtout de sympathie. Le caractère maniable de l'Africain, le fait qu'il est habitué à des systèmes politiques différents des systèmes européens de gouvernement en grand, et peut-être, ici et là, l'indifférence vis-à-vis des gouvernements officiels, tout cela devrait faciliter aux nations de l'Europe la réalisation de leur objet politique. La chose essentielle que, dès l'abord, elles devraient avoir en vue, c'est de rendre le joug politique aussi doux que possible, afin qu'il ne soit pas trop lourd à porter pour un peuple qui n'y est nullement accoutumé. Le contraste entre les lois et les institutions sociales de l'Africain et celles de l'Européen, contraste qui se manifeste, par exemple, dans l'absence chez le premier, d'agents de police et de détectives, de serrures et de verrous, devrait suggérer la précaution de modifier des méthodes sociales qui comportent de tels facteurs et de tels accessoires. L'absence de toute organisation pour la répression par la force est une preuve éloquente de la vie régulière et ordonnée du peuple que l'on cherche à gouverner. Il semblerait que la simplicité du côté politique du problème, tel qu'il se présente à l'Européen, soit précisément ce qui le lui a rendu complexe et troublant. Accoutumé à un régime de gouvernement totalement

différent, et dont le seul moyen d'exercer un contrôle réside dans la contrainte, l'Européen a peine, dans ses rapports avec l'Africain, à se défaire de ses préjugés européens. Et ces préjugés sont entretenus par ce fait que la domination de l'Européen sur l'Africain est fondée sur le principe de la puissance, dont l'idée de force est inséparable. Mais les cas doivent se plier aux circonstances dans tous les domaines de l'énergie et de l'activité humaines, et si l'on ne perdait pas cela de vue, la solution du problème politique où l'Europe est engagée vis-à-vis de l'Afrique tropicale en serait bien facilitée. Si l'Europe pouvait seulement se rendre compte que, dans son rôle politique dans l'Afrique tropicale, elle a affaire à un ordre de circonstances nouveau et entièrement différent, qui appelle surtout l'exercice de la sympathie et de la patience, pour étudier et pour comprendre ; et aussi la volonté d'agir d'après ce que l'on aura appris à connaître de ces circonstances, nul doute que le problème serait résolu, dans son double aspect politique et économique, à l'avantage des Européens et des Africains.

L'exercice de la sympathie et de la patience aurait pour résultat de rapprocher l'Européen et l'Africain et de produire ainsi l'unité et la co-opération qui sont essentielles et indispensables, en même temps qu'il consoliderait la domination européenne et stimulerait les progrès du développement économique.

Pour l'un et l'autre aspects de la question, le point essentiel, c'est de connaître l'Africain ; de le connaître de telle sorte qu'on en conçoive du respect et de la considération pour lui et pour ses institutions. Lorsqu'on le connaîtra ainsi on comprendra quels effets l'organisation compliquée et artificielle de la vie européenne peut produire sur les conditions, morales et autres, de la vie d'un peuple aux mœurs simples. L'ignorance où l'on est des effets ainsi produits —et qui sont produits d'autant plus qu'on les ignore—voilà ce qui charge le problème qui nous occupe de lourdes conséquences pour l'Africain. De l'introduction des coutumes et des institutions de la vie européenne dans le système social africain, il est résulté la désorganisation et la dislocation de ce dernier qui se trouve menacé de destruction et d'anarchie. Des preuves lamentables du chaos social ainsi produit sont fournies par la complète faillite de l'autorité des parents, par la licence et le dérèglement nouveaux—que l'on prend à tort pour l'exercice légitime des droits et prérogatives de la liberté individuelles, tels que les définissent et les autorisent les coutumes et usages de la vie européenne. C'est là une fatale méprise : elle entraîne les Africains européens, dans l'erreur foncière de renoncer au régime social africain, pour lequel ils ont un éloignement et un mépris dont il faut en grande partie chercher la cause dans l'ignorance européenne des mœurs africaines ; il y a là un aspect du problème

africain qu'il est urgent d'examiner attentivement. Les institutions sociales, qui sont le produit de la vie d'un peuple et qui sont fondées, plus ou moins, sur des caractéristiques innées de la race, ne sauraient être transférées d'un peuple qui a son type particulier, à un autre peuple dont le type et les conditions de vie sont différents. On parle volontiers de "l'état de transition" de gens que l'on suppose être dans des conditions sociales transitoires; mais en réalité, ils se trouvent dans la douloureuse situation de voir leur ordre social démembré par l'introduction d'un ordre social étranger, et "l'état de transition" pour eux est le passage d'une vie régulière et ordonnée qui a ses racines dans le peuple, et qu'il a longtemps pratiquée, à une sorte de tourbillon social où règnent la confusion et le désordre, où il n'y a pas les matériaux voulus (ou bien les matériaux existants ne sont pas employés) pour la reconstruction sociale. D'autre part, il y a contre la reconstruction et l'ordre social, le courant puissant et irrésistible des passions et des volontés déréglées des hommes. On conçoit ce que cet état d'anarchie sociale implique, au point de vue de la détérioration morale, avec son complément de dommages physiques. C'est là—l'Africain en a eu les preuves les plus positives et les plus douloureuses—la conséquence qu'entraîne pour lui le problème africain, conséquence dûe à l'ignorance et au mépris de ses mœurs et institutions, aussi bien que des problèmes vitaux fondés sur ces mœurs et institutions.

Mariages entre les Races.—Aucun indigène non-européanisé dans l'Afrique tropicale, ne recherche le mariage avec une femme blanche. Les échanges commerciaux et autres occasions inévitables de contact avec les blancs peuvent produire des rejetons de sang-mêlé, mais l'Africain des tropiques pur et simple n'a nul désir d'épouser une Européenne et n'apprécie nullement les mariages mixtes.

Séparation.—La manie de séparation dans les réunions sociales et les services religieux, que les imprudents et les impolitiques d'entre les Blancs ont récemment préconisée, n'est pas pour déplaire à l'Africain qui n'a pas été européanisé. Le grand Architecte de l'Univers a, dès l'origine, "fixé les limites de leur habitation" à chacune des races humaines. L'Africain n'a pas franchi ces limites pour rechercher le commerce social, religieux ou autre des Blancs. C'est pour l'Africain un sujet qui prête au ridicule que le Blanc, non content de violer la propriété du sol africain, y vienne encore prêcher la doctrine de "séparation," séparation que la nature elle-même avait indiquée de tout temps par des mers sans limites et des barrières innombrables. L'Africain simple et ignorant a de l'aversion pour les Blancs, et lorsque par hasard, ou sans y être préparé, il rencontre un Blanc, et qu'on le voit se détourner ou se sauver à toutes jambes, c'est qu'il croit être tombé sur un être extraordinaire, hors nature—quelque

spectre, esprit ou revenant ; et lorsqu'il ne veut pas regarder en face l'homme blanc, c'est parce qu'il croit au "mauvais œil" et qu'un nez aquilin, des lèvres minces et des yeux de chat lui sont désagréables. La langue Yoruba désigne l'Européen d'un mot significatif : "L'homme pelé" ; et pour beaucoup d'Africains, l'homme blanc dégage une odeur rance déplaisante à leur nerf olfactif.

En outre les Européens sont regardés comme des propagateurs d'infection. Les maladies connues jusqu'ici aux Africains des Tropiques sont très peu nombreuses et sujettes à des traitements éprouvés, mais à l'arrivée d'un flot d'Européens, beaucoup sont pleins d'appréhension, car on connaît les fléaux et les maladies qui marchent à leur suite et auxquels les Africains sont étrangers. Par exemple, la peste bubonique, la syphilis, le choléra et d'autres.

Sociétés secrètes.—Les sociétés secrètes sont nombreuses en Afrique, et existent pour des raisons nombreuses aussi, et variées. Si l'on examine attentivement la question, on découvrira peut-être que les sociétés secrètes de l'Europe, et des autres contrées de l'Occident sont venues de l'Afrique. Les rites et cérémonies de quelques sociétés secrètes de l'Afrique correspondent dans une grande mesure à ceux de certaines sociétés de l'Europe ; et tandis qu'en Europe, beaucoup de sociétés secrètes n'ont d'autre utilité que, à l'occasion, des actes charitables ou des donations post-mortem, ou l'encouragement à la tempérance et à l'épargne, en Afrique, certaines sociétés secrètes sont des cultes pour l'initiation au mystère sacré de la Femme ; d'autres ont pour objet d'enseigner l'art de la sage-femme et l'art de la maternité ; de diriger des funérailles, d'inculquer le principe de la vie immortelle après la mort ; d'autres encore remplissent le rôle de Cours d'Appel nationales ; d'autres protègent le commerce ; d'autres conservent les généalogies nationales ou les gloires des tribus ; les unes sont secourables aux hommes, d'autres sont secourables aux femmes, et toutes, dans l'intention des fondateurs ont en vue le bien général de la Société. La franc-maçonnerie, sous sa forme la plus élevée, n'a pas de rites meilleurs ni plus innocents que ceux de telles sociétés secrètes de l'Afrique.

Le principe en est semblable. Même s'il ne s'agit pas de faire des choses coupables, les hommes "préfèrent les ténèbres à la lumière" lorsqu'il s'agit de sociétés secrètes. A mesure qu'un homme s'élève aux degrés supérieurs de la franc-maçonnerie, les rites qu'il doit accomplir sont grossiers, ne devrais-je pas dire dégradants ? Et la franc-maçonnerie est considérée comme un produit européen et non africain. La franc-maçonnerie exclut la femme de ses sociétés secrètes ; mais en Afrique, il n'y a pas seulement des sociétés secrètes fondées par des hommes et composées d'hommes, mais il y en a qui sont fondées par des femmes et composées de femmes. On voit

parfois, dans une société secrète d'hommes, une femme occuper une place importante. La franc-maçonnerie refuse l'entrée de ses loges même à des hommes, s'ils ne sont pas membres; mais dans le Egungun et l'Oro—sociétés secrètes du district de Lagos—les hommes de toute nationalité et de toute couleur peuvent pénétrer dans le bocage et traverser librement, sans être molestés, toute une ville qui est "sous les ordres" de telle ou telle société secrète.

Sacrifices humains.—Les sacrifices humains en Afrique ont pour base un principe strictement religieux. Il n'y a pas de massacre gratuit de vies humaines, ni d'immolations inutiles. L'intervention européenne, dans de nombreuses régions, a mis fin à ces sacrifices. Mais il faudrait comprendre qu'ils sont l'expression des mobiles humains les plus élevés—bien que le sacrifice de soi-même leur soit supérieur. Mais le sacrifice de soi-même est aussi un sacrifice humain. Le Christianisme est fondé sur le sacrifice humain, et son Fondateur est "l'Agneau mis à mort dès le commencement du monde."

Adoration des Ancêtres et des Héros.—L'adoration des Ancêtres et des Héros, qualifiée de paganisme ou de fétichisme, est très fréquente dans la région du Niger. Le respect des vieillards et de toutes les personnes plus âgées que soi est, dans l'Afrique tropicale, une des vertus par excellence. Shango, Oya, Shoponna des Yorubas, Atakunmosa, Obokun, Iyarere, Oluwashe des Ijeshas étaient des héros nationaux; et dans le delta du Niger chaque famille a ses gloires ancestrales. L'adoration qu'on leur voue peut être ou ne pas être accompagnée de symboles visibles et matériels. Et Jésus-Christ n'est-il pas le type par excellence du héros?

Sorcellerie.—Pour l'homme de l'Afrique tropicale, le spiritisme de l'Europe est une forme de sorcellerie: l'hypnotisme, le mesmérisme, la télépathie, la divination des pensées, l'attraction mentale, la clairvoyance, la seconde vue, la magie, le mauvais œil, la conjuration des mauvais esprits, le bas occultisme, les charmes, les poisons, etc.—toutes ces choses entrent dans la catégorie de ce que l'Africain appelle la sorcellerie, et à moins d'une intervention européenne, sont plus ou moins punies de mort toutes les fois qu'on y soupçonne des pratiques criminelles.

Cannibalisme.—Le cannibalisme n'est pas généralisé en Afrique. Le même principe qui a conduit certaines communautés à instituer le sacrifice de vies humaines en a conduit d'autres qui l'ont poussé plus loin, à donner à ce sacrifice ce qu'ils considèrent comme un but utile, en y participant solennellement comme à un sacrement. Il y a des cas où les victimes du sacrifice humain considèrent comme plus honorable d'être mangées par des hommes, auxquels on suppose qu'ils communiquent quelque vertu, ou pour lesquelles ils remplissent quelque fonction importante, nécessaire, que d'être

dévorés par des vers imbéciles et répugnants. Que l'on mange de la chair humaine, ou non-humaine, la différence n'est que dans l'espèce, et la chair humaine est, dit-on, le plus savoureux de tous les mets, supérieure par le goût à la chair des oiseaux, quadrupèdes, poissons ou reptiles. Le Christianisme est lui-même édifié sur le cannibalisme. Son Fondateur n'a-t-il pas dit : " Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'avez pas la vie en vous-même " ? Lorsque je donne la communion à des convertis du cannibalisme, je me sens souvent mal à l'aise en répétant la formule : " Prenez, mangez, ceci est mon corps "—et encore, " ceci est mon sang."

Le Mariage en Afrique.—La polygamie est la loi de la Société en Afrique. Elle est à la base de l'économie politique et du bonheur des hommes dans le pays. En Afrique, la monogamie est péché, et la polygamie est honnête. En Europe, la femme hérite de la propriété de son mari, mais en Afrique la femme est propriété et sujette à être héritée comme toute autre propriété. On lit dans l'Écriture Sainte, le récit suivant :—

Il y avait sept frères. Le premier s'est marié et est mort sans avoir de postérité ; il a laissé sa femme à son frère. Pareillement le second, puis le troisième jusqu'au septième. Enfin, après eux tous la femme est morte. Duquel des sept, ayant été la femme de tous, sera-t-elle donc l'épouse au jour de la résurrection ?

La femme était la propriété sociale.

Dans l'économie sociale et religieuse de l'Afrique, il serait sage de reconnaître les lois du pays, et de considérer le mariage polygame comme la fondation du foyer, et, par conséquent, la source du bonheur durable pour le pays. Dans l'Afrique tropicale, aucune femme, si elle n'est européanisée, ne désire vivre seule dans la maison de son mari. Elle préfère avoir de la compagnie, et souvent elle conçoit et facilite les projets qui lui procurent cette compagnie. Ce qu'on appelle " les liens sacrés du mariage " a mis en péril la vie humaine en Afrique. " En pleine vie, nous sommes dans la mort. " Dans le mariage monogame, le lit conjugal est bien souvent souillé, et les " liens sacrés du mariage " profanés grâce aux libertés criminelles et déréglées que prennent, sous la sanction de la loi européenne, les maris monogames, pendant que leurs enfants sont dans le sein maternel, ou que leur mère les nourrit. Les hommes tombent au dessous du niveau de la brute.

La polygamie, en Afrique, n'est nullement un obstacle au progrès de la femme dans n'importe quelle activité humaine. Une enquête attentive et bienveillante mettra en lumière ce fait que des femmes, en Afrique, ont été non seulement des chefs et des conducteurs, des " mères en Israël, " des prêtresses et des héroïnes ; mais qu'elles ont

été déifiées après leur mort, et adorées par hommes et femmes. L'hommage rendu à la femme, en Afrique, est rendu à la valeur ; ce n'est pas l'hommage de paroles, c'est l'hommage de l'amour, et non de la loi. A moins peut-être qu'il ne soit un conducteur religieux, un fonctionnaire ou un dignitaire, ou encore un homme sans ressources, l'Africain, en général, publiquement ou dans sa vie privée, sera toujours polygame.

L'Islam.—Il n'y a pas moins de 1300 ans que l'Islam a élu domicile en Afrique. Le Christianisme, sous sa forme européenne la plus ancienne, n'y est pas depuis beaucoup plus de cent ans. Le Christianisme ne devrait-il pas recevoir les instructions de son rival plus ancien et plus expérimenté ? Un homme ne peut-il apprendre, même d'un ennemi ? Pour l'Africain, l'Islam est une religion simple et attrayante. C'est, en dehors du Christianisme, la seule religion qui ait une littérature prétendant être divinement inspirée. Les livres sacrés du Christianisme comme du Mahométhanisme promettent aux fidèles des joies matérielles après la mort ; “ des pavés d'or, des portes de perles, de belle vierges.” Le Christianisme et l'Islam ont beaucoup en commun, et nous avons, parmi nos parents et nos amis, beaucoup de disciples du prophète de la Mecque ; comme d'autres aussi, nous nous réclamons de Jésus de Nazareth. L'Islam est en Afrique, une religion établie, permanente. Son appel à la prière, la forme de sa prière, ses jeûnes annuels, ses fêtes annuelles, toutes choses qui s'imposent par la vue—attirent, de jour en jour, les puissants comme les humbles. Son adaptation aux lois sociales, à l'organisation domestique, aux aspirations religieuses, à l'ambition politique, aux aptitudes intellectuelles, à l'empire mental et aux instincts fondamentaux du peuple, n'est plus discutée. L'Africain n'est pas un grand enfant ; sa race n'est pas dans l'enfance comme certains Européens le prétendent couramment ; il est un homme fait ; il a sa place dans le “ plan éternel ” du monde. Il peut être un enfant, au point de vue de l'avidité et de l'ambition, de l'astuce et de la subtilité, des abus et des péchés de l'Europe, mais il n'est pas un enfant par rapport à la loi de son être.

Cinq fois par jour, des tours et des minarets, l'appel de l'Islam à la prière fait tressaillir l'Afrique, de l'aurore au crépuscule appelant l'attention des hommes ; et le Christianisme le plus élevé, quel qu'il soit, n'a pas trouvé de formule plus inspirante que :

Levez-vous, vous croyants,
La prière vaut mieux que le sommeil,
La prière vaut mieux que le sommeil.

L'objet du Congrès Universel des Races est de rapprocher les peuples de l'Occident et de l'Orient, de les aider à se mieux connaître

et à se respecter tous, jusqu'aux plus humbles. Le triomphe des principes que ce Congrès représente contribuera largement, je n'en doute pas, à la solution du problème africain.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LA RACE NÈGRE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE¹

Par le Dr. W. E. B. DUBOIS, *New York,*

*Ancien Professeur d'Histoire et d'Economie Politique à l'Université
d'Atlanta, Etats-Unis ; Auteur de "The Souls of Black Folk," etc.*

EN 1900, il y avait aux Etats-Unis et dans leurs dépendances 8,840,789 individus d'origine nègre reconnue. Aujourd'hui leur nombre s'élève probablement à dix millions. Ces individus sont presque tous des descendants des esclaves africains amenés en Amérique pendant les XVI^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

1^o. *Le Commerce des Esclaves.*—Le commerce des esclaves d'Afrique en Amérique naquit du désir qu'avaient l'Espagne et d'autres nations d'exploiter rapidement les ressources du Nouveau Monde. La tentative d'employer à cet effet la race indigène échoua, à cause de la faiblesse et du nombre relativement restreint des Indiens. D'autre part, en Afrique, les conditions étaient favorables à l'organisation du trafic des esclaves. Une civilisation Nègro-Arabe, très développée dans le Soudan, avait refoulé les barbares jusque dans les régions infestées de fièvre du Centre et de l'Ouest, et là, le peuple Bantu, plus fort et plus féroce, et d'autres peuples encore, subjuguèrent et réduisirent en esclavage les tribus plus faibles. Les Portugais, survenant au milieu de XV^{ème} siècle, transportèrent un certain nombre de ces esclaves en Portugal, et de là sortit plus tard le commerce des esclaves aux Indes Occidentales.

Le commerce des esclaves africains ne tarda pas à devenir une entreprise avantageuse, dans laquelle les Portugais, les Hollandais et les Anglais entrèrent en compétition. Finalement, en 1714, les Anglais acquirent virtuellement le monopole du commerce Nord-Américain et déversèrent des esclaves en grand nombre dans l'Ouest. Le nombre exact des esclaves importés n'est pas connu. Dunbar estime qu'il en vint en Amérique près de 900,000 au XVI^{ème} siècle, 2,750,000 au XVII^{ème}, 7,000,000 au XVIII^{ème} et plus de 4,000,000 au XIX^{ème} ; en tout, peut-être 15 millions. Il va sans dire que cette émigration forcée n'allait pas sans une grande cruauté. Pendant longtemps les propriétaires d'esclaves eurent pour tactique d'exterminer les nègres par un travail excessif, et d'en acheter d'autres.

La vie de famille était impossible, car on importait peu de femmes, et il s'ensuivait la promiscuité des sexes et le concubinage. Lorsqu'enfin, pour des raisons physiques et morales, le contingent d'esclaves commença à baisser un nouvel état de choses s'établit.

¹ [Ce rapport, étant très important, est publié dans son entier, mais comme l'espace dont nous disposons est très limité, il a été imprimé, à cause de sa longueur, en petits caractères d'imprimerie.—EDITEUR.]

Développement numérique et physique de la Population Nègre Américaine.—
L'accroissement de la population nègre dans les colonies anglaises peut être estimé comme suit :—

1710	50,000
1725	75,000
1750	220,000
1754	260,000
1760	310,000
1770	462,000
1780	462,000

Les recensements des Etats-Unis donnent les chiffres suivants :—

Dates.	Total des Nègres.	Pourcentage de l'augmentation.	Pourcentage de l'augmentation des Blancs.	Pourcentage des Nègres dans la population totale.
1790	757,208	—	—	19'27
1800	1,002,037	32'33	35'76	18'88
1810	1,377,808	37'50	36'12	19'03
1820	1,771,656	28'59	34'12	18'39
1830	2,328,642	31'44	34'03	18'10
1840	2,873,648	23'40	34'72	16'84
1850	3,638,808	26'63	37'74	15'69
1860	4,441,830	22'07	37'69	14'13
1870	4,880,009	9'86	24'76	12'66
1880	6,580,793	34'85	29'22	13'12
1890	7,488,789	13'79	26'68	11'93
1900	8,840,789	18'10	21'40	11'60
1910	10,000,000 (estimé à)	—	—	—

Le recensement de 1870 fut défectueux et celui de 1890 probablement aussi, ce qui expliquerait les principales irrégularités dans la proportion de l'augmentation des Nègres. La proportion plus forte de l'augmentation des Blancs est due principalement à l'immigration nombreuse.

La population actuelle prétendue "nègre" aux Etats-Unis se décompose comme suit :—

1. Un mélange des différentes populations africaines : Bantu, Soudanais, Nègres de la Côte Occidentale, quelques nains. . . . On trouve des traces de sang arabe et sémitique.

2. Un mélange de ces races avec des Américains Blancs, grâce à un système de concubinage des femmes de couleur qui dura longtemps à l'époque de l'esclavage, et grâce aussi à quelques mariages légaux. Les chiffres officiels pour les mulâtres sont comme suit :—

- 1850, les mulâtres forment 11'2 pour cent de la population nègre totale.
- 1860, les mulâtres forment 13'2 pour cent de la population nègre totale.
- 1870, les mulâtres forment 12 pour cent de la population nègre totale.
- 1890, les mulâtres forment 15'2 pour cent de la population nègre totale.

Soit en chiffres réels :—

- 1850, 405,751 mulâtres.
- 1860, 588,352 mulâtres.
- 1870, 585,601 mulâtres.
- 1890, 1,132,060 mulâtres.

L'exactitude de ces chiffres est douteuse, et ils sont officiellement reconnus comme aptes à induire en erreur. D'après des observations et des études locales

dans toutes les parties des Etats-Unis, je suis disposé à croire qu'au moins un tiers des Nègres des Etats-Unis ont des traces marquées de sang blanc ; de même, il y a une forte proportion de sang nègre dans la population blanche. Ce mélange des races a donné des types humains nouveaux et intéressants ; mais le préjugé de race a jusqu'ici empêché toute étude scientifique de la question.

On n'a pu encore faire des mensurations scientifiques de Nègro-Américains sur une assez forte échelle pour en tirer des conclusions appréciables.

Le taux de la mortalité pour ce qu'on en sait, est plus grand dans la race noire que dans la race blanche. Voici les chiffres d'après les statistiques d'enregistrement des Etats-Unis (*registration area*).

MORTALITÉ PAR MILLE NÈGRES VIVANT DANS LE CHAMP D'ENREGISTREMENT AUX ETATS-UNIS.

	1890.	1900.
Nègres	29'9	29'6
Blancs	19'1	17'3

Ces chiffres ne s'appliquent qu'à un million et quart de la population nègre, ceux-ci habitant presque toutes les villes. Nous ne savons rien du taux de la mortalité parmi la population des campagnes. Les principales causes de mort parmi les Nègres sont : la tuberculose, la pneumonie, les troubles nerveux, la malaria et la mortalité infantile.

Voici les chiffres :—

MORTALITÉ PAR 100,000 NÈGRES.

	1890.	1900.
Tuberculose	546	485
Pneumonie	279	355
Troubles nerveux	333	308
Malaria	72	63

Par mille enfants nègres, il est mort chaque année :—

ENFANTS AU-DESSOUS D'UN AN.

	1890.	1900.
Etats où l'enregistrement est de rigueur (Registration States)	458	344
Villes	580	397
Campagnes	204	219

Le taux des naissances est établi d'après des conjectures :—

NOMBRE D'ENFANTS AU-DESSOUS DE 5 ANS PAR 1,000 FEMMES AYANT DE 15 A 44 ANS POUR LES ETATS-UNIS CONTINENTAUX.

	Total.	Blancs.	Nègres.	Excédent des Nègres.
1900	474	465	543	78
1890	485	473	574	101
1880	559	537	706	169
1870	572	562	641	79
1860	634	627	675	48
1850	626	613	694	81
1840*	—	744	—	—
1830*	—	781	—	—

* Pour ces deux années, il s'agit de femmes entre 15 et 49 ans.

Nous pouvons conclure de ce qui précède :—

(1) Que le taux des naissances nègres excède, et a toujours excédé, le taux des naissances blanches.

(2) Que le taux des naissances nègres a probablement beaucoup diminué jusqu'en 1870; puis il a peut-être légèrement augmenté, et plus tard il diminua rapidement.

(3) Que le taux des naissances nègres dans les campagnes est élevé. Dans les villes, il est bas à cause du caractère immigrateur de la population.

D'une façon générale, la population nègre des Etats-Unis est de couleur brune, allant jusqu'au noir ou au contraire s'éclaircissant jusqu'au jaune et même au blanc; dans beaucoup de cas le "nègre" ne se distingue pas de la population blanche. La race est vigoureuse et virile et malgré l'oppression mentale et économique qu'elle subit, elle fait plus que tenir son rang.

3. *Histoire sociale.*—Les Nègres vinrent en Amérique avec les premiers explorateurs et jouèrent un certain rôle dans l'exploration. Stephen Dorante, un nègre de l'expédition Fray Marcos, découvrit la partie Sud-Ouest du Nord de l'Amérique; il y avait de nombreux nègres avec Balboa, Pizarre, d'Ayllon et Cortez. Le commerce anglais et hollandais du XVII^{ème} siècle ayant amené des nègres en grand nombre, la question de savoir comment organiser ces nègres et exercer sur eux un contrôle, devint sérieuse. On eut soin de mêler les races et les langues, afin de prévenir tout complot, et ils travaillèrent par escouades sous la surveillance de maîtres durs et sévères. Il s'ensuivit des révoltes répétées, dans les îles et sur le continent. Deux de ces révoltes seulement furent importantes et couronnées de succès: celle des Marrons de la Jamaïque au XVII^{ème} siècle, et celle de Toussaint Louverture à Haïti au XVIII^{ème} siècle.

Au point de vue moral, l'esclavage des Nègres reposait sur cette idée que par ce moyen, on amenait des païens au Christianisme, et peu à peu on s'efforça de les convertir. Il en résulta qu'au milieu du XIX^{ème} siècle, après des progrès lents et hésitants, les esclaves étaient chrétiens de nom et parlaient l'Anglais. L'œuvre de conversion et de relèvement fut cependant fort retardée du fait de l'importation rapide de nègres qui suivit le traité d'Assiento entre l'Angleterre et l'Espagne en 1714. L'Angleterre imposa des esclaves aux colonies, qui d'abord se montrèrent dociles. Mais à la fin elles prirent peur et il se produisit contre le système une révolte morale marquée. Finalement on en vint à une sorte de nouveau régime féodal américain d'où parfois des nègres libérés purent passer à la pleine possession des privilèges de l'homme libre.

Telle était la situation au moment de la Guerre de l'Indépendance avec l'Angleterre. On estime que dix mille soldats nègres combattirent pour l'indépendance des colonies américaines, et ils furent reconnus comme citoyens. Les fondateurs de la République croyaient, cela ne fait pas de doute, que l'esclavage disparaîtrait peu à peu, et que les nègres, ou deviendraient citoyens américains, ou émigreraient en Afrique. Cette conviction était encouragée par la faillite économique de l'esclavage dans le Nord, et par l'émancipation des esclaves. Entre 1777 et 1804, dans tous les Etats du Nord, les esclaves furent libérés soit immédiatement, soit graduellement, et dans l'état de Virginie et dans la Caroline se produisit un fort mouvement abolitioniste.

Parmi les nègres, il y avait des signes de réveil. Les hommes libérés commençaient dans le Massachusetts à demander le vote et à fonder des églises et des associations dans l'île de Rhode, à New York et en Pensylvanie; quelques nègres se distinguèrent comme Benjamin Banneker, l'inventeur de l'almanach, et Phillis Wheatley, le poète. Des nègres combattirent dans la guerre de 1812; il y avait des marins nègres avec Perry et McDonough, et 400 soldats de couleur à la Nouvelle-Orléans. Vers cette époque aussi furent prises des mesures décisives pour supprimer le trafic des esclaves d'Afrique.

Peu à peu cependant, à mesure que la culture du coton gagnait en importance,

ce mouvement libéral perdit de sa force. Des signes d'une plus grande sévérité envers les esclaves se manifestèrent, et il y eut parmi eux plusieurs tentatives de révolte ; celle de Nat Turner, en 1831, fut la plus sanglante.

A dater de 1830, le Sud changea de langage et commença à défendre l'esclavage du point de vue économique contre les attaques grandissantes des abolitionnistes ; d'autre part, les fuites d'esclaves systématiques provoquaient l'amertume et les récriminations. Les Nègres libres commencèrent à se réunir en assemblées, la croisade contre l'esclavage fut organisée et peu à peu la question de l'esclavage devint, en politique, la question brûlante. Des nègres comme Frédéric Douglass se levèrent, Harriet Beecher Stowe publia sa *Case de l'Oncle Tom*, le nombre des esclaves fugitifs augmenta ; la nation toute entière était en fermentation.

Lorsque la guerre civile éclata, à cause de la question de l'esclavage, on refusa d'abord les soldats nègres ; mais dans la suite on en enrôla 100,000 et le Sud même essaya d'armer les esclaves.

Dès l'abord, ces esclaves furent pour le Sud une source de faiblesse et d'appréhension. Pendant la plus grande partie de la guerre, les noirs restèrent tranquilles et protégèrent les femmes blanches pendant que leurs maîtres étaient sur le champ de bataille, combattant pour qu'ils restent en esclavage. Mais peu à peu, la signification de la guerre se fit jour dans leur esprit, et ils commencèrent à s'enfuir et à se joindre aux armées du Nord. Finalement, comme mesure de guerre, ils furent émancipés en masse, et leur émancipation fut confirmée plus tard par un amendement constitutionnel.

Lorsqu'après la déclaration de paix se posa la question de la protection des hommes récemment libérés, la nation s'arrêta, hésitante. Il y avait trois voies à suivre :—

(a) Laisser les Nègres à la merci des Blancs, à la condition que les Blancs accepteraient l'amendement constitutionnel abolissant l'esclavage.

(b) Mettre les Nègres sous une direction spéciale, dont l'objet serait de leur apprendre l'agriculture, de les éduquer, et de leur assurer la justice dans les tribunaux.

(c) Donner aux Nègres le pouvoir de se protéger eux-mêmes en insistant pour que les États adoptent le suffrage universel complet, avec telles restrictions qu'ils désireraient imposer, sauf des restrictions basées sur "la race, la couleur ou l'antécédent de servitude."

La première méthode fut essayée par Johnson. Il en résulta une série de "codes noirs" qui, dans la pratique, rétablissaient l'esclavage—au nom près—dans presque tous ses éléments. Ainsi que Carl Schurz l'a remarqué : "Il y eut des planteurs qui, par la force brutale, retinrent leurs anciens esclaves sur leurs plantations. Des bandes d'hommes blancs armés parcouraient le pays pour ramener les Nègres errants. On trouvait, sur les routes et dans les sentiers des cadavres de Nègres assassinés. Des hôpitaux venaient d'horribles histoires : histoires d'hommes et de femmes nègres dont les oreilles avaient été coupées, les crânes brisés par les coups, les corps transpercés de couteaux ou lacérés de verges. J'ai eu l'occasion d'examiner moi-même nombre de ces cas. Dans de nombreuses régions du Sud régnait une véritable terreur. Devant les tribunaux locaux, le Nègre ne trouvait guère de justice contre le Blanc. Il ne pouvait demander protection qu'à la force militaire des États-Unis, encore établie dans les 'États récemment révoltés' et au 'Bureau des libérés.'"

La deuxième méthode fut essayée par l'établissement du Bureau des Libérés, mais le Nord objectait aux frais, le Sud se plaignait du principe, et le bureau lui-même n'était pas bien administré. En dernière ressource, le Gouvernement fut littéralement forcé d'essayer de la troisième méthode qui impliquait le vote des Nègres. L'argument en faveur de ce système fut ainsi exposé par Carl Schurz : "L'émancipation des esclaves n'est acceptée qu'en raison du fait que l'ancien

système de 'l'esclave-chose' (*chattel slavery*) ne pouvait être maintenu. Mais bien que l'homme libéré ne puisse plus être considéré comme la propriété du maître particulier, il est considéré comme l'esclave de la Société, et toute législation d'Etat indépendante tendra à le rendre tel.

"La solution du problème serait grandement facilitée si l'on donnait à tout ce qu'il y a dans le Sud d'éléments loyaux et de travailleurs libres, le moyen d'exercer une influence saine sur la législation. Il sera à peu près impossible de garantir le nègre libéré contre une législation de classe opprimante et contre les persécutions individuelles, si on ne lui accorde pas une certaine mesure de pouvoir politique."

A l'objection d'ignorance, Schurz répondait : "Si la question est de savoir quel effet l'extension du droit de vote aux Nègres aura sur le développement du travail libre et sur la sécurité des droits humains dans le Sud, les objections basées sur l'ignorance perdent leur importance. La pratique de la liberté est une bonne école. Il est oiseux de dire qu'il sera temps de parler du suffrage des Nègres quand toute la race nègre sera éduquée, car le vote est peut-être nécessaire pour assurer au nègre l'éducation."

Les Nègres eux-mêmes s'adressant au Président Johnson par l'organe de Frédéric Douglass s'exprimèrent ainsi :—

"Votre noble et bienfaisant prédécesseur mit entre nos mains l'épée afin que nous aidions à sauver la nation, et nous espérons que vous nous ferez la faveur de placer entre nos mains l'urne électorale qui sera pour nous le salut."

Le nouveau système de suffrage eut comme premier résultat la démoralisation. La classe supérieure des Blancs dans le Sud refusa de prendre sa part du gouvernement, même quand elle le pouvait, et les nègres inexpérimentés et ignorants furent livrés aux démagogues du Nord et du Sud, qui pillaient les biens de l'Etat. Plus tard, les Nègres finirent pourtant par s'assurer de meilleurs guides, Blancs et Nègres, se révoltèrent contre l'orgie du vol, et entrèrent dans la voie des progrès honnêtes et des réformes. Ils parvinrent à donner au Sud renouvelé :—

1. Une forme de gouvernement plus démocratique.
2. Des écoles publiques libres.
3. Le commencement d'une nouvelle législation sociale.

Avant que cette œuvre fut achevée, ils furent intimidés et rendus impuissants par la force et par la fraude, mais ainsi que l'a dit un de leurs chefs blancs les plus en vue :—

"Pendant qu'ils avaient le pouvoir, ils obéirent à la Constitution des Etats-Unis. . . . Ils instituèrent un système d'écoles publiques dans un pays où les écoles publiques étaient inconnues. Ils rendirent l'urne électorale et le banc du jury accessible à des milliers de Blancs, qui en avaient été privés par l'absence de fortune. Ils introduisirent l'autonomie (*home rule*) dans le Sud. Ils abolirent le fouet, le fer rouge, les fers (*stocks*) et autres modes barbares de châtimement qui jusqu'alors avaient prévalu. Ils réduisirent le nombre des trahisons capitales d'une vingtaine à deux ou trois. A une époque de prodigalité, ils furent prodiges des sommes employées aux travaux publics. Pendant toute cette période, aucune atteinte légale ne fut portée aux droits de la personne humaine : la vie, le foyer et les affaires de tous les Démocrates étaient en sûreté. Jamais aucun homme ne mit d'obstacle au vote d'un Blanc, ni n'entrava sa liberté de langage, ni le boycotta à cause de ses opinions politiques."

Malgré tout, le Sud était déterminé à priver les Nègres du pouvoir politique, et à les contraindre de rester une caste de travailleurs.

Pour cela, on se servit d'abord de l'intimidation directe, du meurtre et de la fraude, par le moyen de sociétés secrètes comme le Ku Klux Klan. Finalement, à partir de 1890, on promulgua une nouvelle série de lois. En apparence ces

lois disqualifiaient pour le vote les ignorants et les pauvres, mais elles permettaient aux ignorants et aux pauvres de race blanche de voter, au moyen d'une mesure connue sous le nom de "clause du grand-père." Cette clause admettait aux urnes toute personne dont le père ou le grand-père avait le droit de vote avant que les Nègres ne fussent admis à voter. D'autre part, ces lois excluaient du vote non seulement les ignorants, mais presque tous les Nègres intelligents, en faisant des secrétaires locaux des fonctionnaires dont le jugement (quant à la capacité) était virtuellement sans appel. Il va sans dire que ces fonctionnaires étaient invariablement des Blancs.

Cette législation était accompagnée de différentes lois restrictives qui portaient atteinte à la liberté sociale, civile et économique, de toutes les personnes d'origine nègre. La validité et l'opportunité de ces lois, la question du développement, sous leur régime, des Nègres libérés, et celle de l'avenir de leur race en Amérique, voilà ce qui constitue le Problème Nègre.

4. *Condition sociale des Nègres Américains.*—Quelle est, après l'histoire sociale que l'on vient de voir, la condition sociale actuelle des dix millions d'individus d'origine nègre aux Etats-Unis, dont un bon tiers a plus ou moins de sang blanc ?

Pour mieux étudier la question, nous la subdiviserons :—

(a) *Distribution.*—La population Nègro-Américaine est très inégalement distribuée ; les anciens esclaves du Sud-est en formant une bonne partie.

Pendant la dernière décade, il s'est produit une émigration considérable des campagnes vers les villes et du Nord au Sud. L'émigration des Nègres vers les villes en 1900 est indiquée dans le tableau de recensement ci-dessous :—

POPULATION CLASSÉE PAR RACES ET PAR RANG D'IMPORTANCE DES LIEUX DE RÉSIDENCE, ET POURCENTAGE DE LEUR RÉPARTITION, 1900.

Classement des Lieux de Résidence.	Nombre de Villes, 1900.	Blancs.	Nègres.
Etats-Unis continentaux	—	66,809,196	8,833,994
Villes de 2,500 habitants au moins ...	1,861	28,506,146	2,004,121
Villes ayant—			
100,000 habitants et au delà	38	13,507,327	668,254
25,000 à 100,000	122	5,021,827	468,219
8,000 à 25,000	385	4,866,928	399,295
4,000 à 8,000	612	3,098,048	274,492
2,500 à 4,000	704	2,012,016	193,871
Campagnes	—	38,303,050	6,829,873

POURCENTAGE DE DISTRIBUTION D'APRÈS LE RANG D'IMPORTANCE DES LIEUX DE RÉSIDENCE, 1900.

Classement des Lieux de Résidence.	Blancs.	Nègres.
Etats-Unis Continentaux	100'0	100'0
Villes de 2,500 habitants au moins ...	42'7	22'7
Villes ayant—		
100,000 habitants et au delà	20'2	7'6
25,000 à 100,000	7'5	5'3
8,000 à 25,000	7'3	4'5
4,000 à 8,000	4'7	3'1
2,500 à 4,000	3'0	2'2
Campagnes	57'3	77'3

NOMBRE ET POURCENTAGE DE LA DISTRIBUTION DE LA POPULATION NÈGRE DES ETATS-UNIS CONTINENTAUX (PAR DIVISION DES LIEUX DE RÉSIDENCE), 1900.

	Population Nègre, 1900.	Pourcentage de la Population Nègre des Etats-Unis Continentaux habitant la Division spécifiée, 1900.
Etats-Unis Continentaux ...	8,833,994	100°0
Division Nord-Atlantique ...	385,020	4°4
Nouvelle Angleterre ...	59,099	0°7
Sud-Nord Atlantique ...	325,921	3°7
Division Sud Atlantique ...	3,729,017	42°2
Nord-Sud Atlantique ...	1,056,684	12°0
Sud-Sud Atlantique ...	2,672,333	30°2
Division Nord Centrale ...	495,751	5°6
Est-Nord Centrale... ...	257,842	2°9
Ouest-Nord Centrale ...	237,909	2°7
Division Sud Centrale ...	4,193,952	47°5
Est-Sud Centrale ...	2,499,886	28°3
Ouest-Sud Centrale ...	1,694,066	19°2
Division Ouest ...	30,254	0°3
Montagnes Rocheuses ...	12,936	0°1
Bassin et Plateau ...	2,654	(*)
Pacifique ...	14,664	0°2

* Moins de $\frac{1}{10}$ de 1 per cent.

(b) *Sexe, Age et Mariage.*— Dans les statistiques du sexe, on peut suivre facilement l'histoire sociale des Nègres-Américains : le nombre disproportionné des esclaves mâles importés, la mortalité des hommes pendant la guerre civile et plus tard, etc.

PROPORTION DES HOMMES ET DES FEMMES PAR 10,000 INDIVIDUS.

DATES.	NÈGRES.		BLANCS.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1820	5,082	4,918	5,080	4,920
1830	5,074	4,926	5,077	4,923
1840	5,014	4,986	5,090	4,910
1850	4,978	5,022	5,104	4,896
1860	4,990	5,010	5,116	4,844
1870	4,905	5,095	5,056	4,944
1880	4,942	5,057	5,088	4,912
1890	4,986	5,014	5,121	4,879
1900	4,969	5,030	5,108	4,892

La moyenne d'âge des nègres a augmenté dans les proportions suivantes :

AGE MOYEN DES NÈGRES—CLASSIFICATION POUR LES ETATS-UNIS CONTINENTAUX : 1790 à 1900.

1900 ...	19°70	1850 ...	17°33
1890 ...	17°83	1840 ...	17°27
1880 ...	18°01	1830 ...	16°90
1870 ...	18°49	1820 ...	17°75
1860 ...	17°65		

POURCENTAGE DE L'ÂGE (EN GÉNÉRAL).

Blancs (Indigènes).

		Au dessous de 15 Ans.	De 15 à 59 Ans.	60 Ans et au dessus.
1880	...	42·6	52·9	4·9
1890	...	40·0	54·8	5·2
1900	...	39·0	55·8	5·2

Nègres.

		Au dessous de 15 Ans.	De 15 à 59 Ans.	60 Ans et au dessus.
1880	...	44·2	51·2	4·6
1890	...	42·1	53·3	4·6
1900	...	39·5	55·6	4·9

POURCENTAGE DE DISTRIBUTION POUR LA POPULATION NÈGRE D'APRÈS LE SEXE ET L'ÂGE : 1900 ET 1910.

Population mâle, 1900.

Age.	Célibataires et Inconnus.	Mariés.	Veufs ou Divorcés.
Etats-Unis Continentaux—			
15 ans et au-dessous ...	39·8	54·0	6·2
15 à 19 ans ...	98·2	1·7	0·1
20 à 24 ans ...	64·9	33·8	1·3
25 à 29 ans ...	33·4	63·3	3·3
30 à 34 ans ...	21·4	73·7	4·9
35 à 44 ans ...	13·5	79·1	7·4
45 à 54 ans ...	7·4	81·4	11·2
55 à 64 ans ...	5·5	78·6	15·9
65 ans et au-dessus ...	5·0	69·6	25·4
Age inconnu ...	46·7	47·4	5·9

Pour apprécier ces statistiques, il faut se rappeler qu'il ne pouvait y avoir parmi les esclaves de relations de familles légalées et que par conséquent, pour la masse des Nègres, la famille est une institution vieille seulement d'une génération. C'est pourquoi il y a encore un nombre anormal de "veufs" et de "séparés"; et de plus les nécessités économiques et l'inconduite sexuelle repoussent l'âge du mariage très tard. Mais les progrès de la vie de famille en 25 ans ont été immenses.

La famille nègre d'aujourd'hui se compose en moyenne de cinq personnes. Le pourcentage de l'illégitimité n'est pas connu exactement, mais il paraît être d'environ 20 pour cent dans une ville comme Washington, D.C., qui contient 100,000 nègres. Il n'y a pas de doute qu'il ne soit en décroissance rapide.

(c) *Education.*—Voici, d'après les statistiques des Etats-Unis, la proportion des Nègres-Américains illettrés.

INDIVIDUS AGÉS DE 10 ANS ET AU DESSUS.

1870	79·9 pour cent.
1880	70·0 pour cent.
1890	57·1 pour cent.
1900	44·5 pour cent.

Il est probable qu'aujourd'hui les deux tiers environ de la population nègre savent au moins écrire leur nom et lire dans une certaine mesure.

Dans les Etats du Nord, avec peu d'exceptions, les enfants nègres suivent les écoles publiques communes. Dans les anciens Etats d'esclaves, où est massée la population nègre, il y a deux systèmes d'écoles distincts—l'un pour les Nègres et l'autre pour les Blancs. Tous deux sont soutenus par les impôts publics et sont censés offrir les mêmes avantages. En réalité, alors que les Nègres forment un tiers du contingent scolaire, ils reçoivent moins d'un cinquième des fonds scolaires—excepté dans le District de Colombie et dans quelques villes.

Il en résulte des écoles publiques nègres d'un ordre très inférieur et insuffisant, et une mauvaise surveillance. La masse des Blancs du Sud a encore vis-à-vis des écoles pour Nègres, une attitude hostile, et depuis les nouvelles lois qui ôtent le vote aux Nègres, les écoles ont été plus négligées encore que de coutume.

Pour compenser partiellement cette négligence de l'Etat, il y a 132 établissements privés pour l'éducation des Nègres ; quelques uns d'entre eux reçoivent des subventions de l'Etat et de la Nation, mais la plupart sont soutenus par la philanthropie privée, par des dotations et le paiement des frais d'études. Ils devancent les écoles publiques pour Nègres, en remplaçant les institutions d'éducation de jadis établies par les différentes églises et œuvres philanthropiques, aussitôt après la Guerre Civile.

Ces établissements varient beaucoup de valeur. Les uns, comme les Universités d'Atlanta, de Fisk, de Howard, ont le rang de petits collèges et de lycées (*high schools*), et on y fait de très bonnes études supérieures. D'autres sont des écoles supérieures et normales. Quelques-uns, comme Hampton et Tuskegee, sont des écoles de commerce et d'agriculture ; ils rencontrent plus de faveur dans le Sud que les autres écoles.

Les établissements privés comptent plus de 40,000 élèves ; ils représentent un capital de 14 millions de dollars et une dépense annuelle de 2,100,000 dollars, dont les Nègres paient eux-mêmes environ 30 pour cent.

Dans ces écoles, la plupart des maîtres sont des professionnels ; et un bon nombre des artisans nègres y ont été formés. Leur plus grande difficulté aujourd'hui est le défaut de ressources suffisantes pour leur œuvre grandissante.

Il y a en outre environ 200 petites écoles élémentaires privées, entièrement soutenues par des Nègres, surtout par l'intermédiaire de leurs églises. Leur but est de suppléer aux écoles publiques insuffisantes.

(d) *Emplois.*—Parmi les Nègres des Etats-Unis, il y en avait, en 1900, 3,992,337 âgés de 10 ans et au-dessus, qui occupaient un emploi rétribué, soit 45 pour cent de la population nègre totale. Voici la liste des principales occupations :—

EMPLOIS.

Etats-Unis Continentaux—Emplois de toutes sortes	3,992,337
Métiers employant au moins 10,000 nègres en 1900	3,807,008
Agriculteurs... ..	1,344,125
Fermiers, planteurs et surveillants	757,822
Travailleurs (sans spécification)	545,935
Domestiques et garçons (de café, restaurants)... ..	465,734
Blanchisseurs et blanchisseuses	220,104
Camionneurs, cochers, voituriers, &c.	67,585
Employés de chemins de fer	55,327
Mineurs et carriers... ..	36,561
Ouvriers dans des scieries et usines de rabotage	33,266
Commissionnaires et garçons (de magasins, &c.)	28,977
Instituteurs et professeurs de collèges	21,267
Charpentiers et menuisiers	21,113
Fermiers et cultivateurs produisant la térébenthine	20,744
Barbiers et coiffeurs	19,942

EMPLOIS—*suite.*

Bonnes d'enfants et sage-femmes	19,431
Ecclesiastiques	15,528
Ouvriers dans des fabriques de tabac et de cigares	15,349
Hôteliers	14,496
Maçons (briques et pierres)	14,386
Couturières (et couturiers)	12,569
Ouvriers du fer et de l'acier	12,327
Lingères	11,537
Concierges et sacristains	11,536
Femmes de charge et intendants	10,596
Pêcheurs et cultivateurs d'huîtres	10,427
Ingénieurs et chauffeurs (dans des usines, pas de locomotives)...	10,224
Forgerons	10,100
Autres emplois	185,329

Pour bien juger de tous ces emplois remplis par les nègres, il faut se rappeler que lorsqu'ils furent émancipés et devinrent des travailleurs libres, ils n'avaient ni terres ni capital. C'est pourquoi le plus grand nombre devinrent des serfs, et un système de peonage, grâce à de prétendus crimes et dettes, leur fut imposé de force ; on louait ou on prêtait sur parole des prisonniers à un propriétaire qui payait leurs amendes, ou payait à l'État une somme stipulée. Dans le peonage pour dettes on maintenait le prisonnier endetté et on l'arrêtait sous prétexte de rupture de contrat, s'il essayait de cesser le travail. À ce système de peonage, les Nègres échappent de plus en plus nombreux ; beaucoup vont vers les villes et deviennent travailleurs d'occasion, ou journaliers, d'autres appartenant à la classe mieux éduquée des gens de maison, deviennent propriétaires fonciers, ou artisans, tandis que d'autres, après une période d'éducation, embrassent des carrières professionnelles. En gros, nous pouvons dire que la population nègre se décompose ainsi :—

2,000,000 travailleurs { 1,250,000 cultivateurs fermiers.
500,000 journaliers.
250,000 blanchisseuses.

Cette classe-là est à demi submergée, les uns tenus par le système du peonage pour dettes, tous recevant des salaires minimes et étant maintenus dans l'ignorance pour la plupart.

1,200,000 ouvriers { 125,000 artisans habiles.
575,000 travailleurs de capacité moyenne.
500,000 domestiques.

C'est là le groupe qui commence à émerger. Ils ont à lutter avec les obstacles d'une éducation insuffisante et du préjugé des races. Mais ils vont de l'avant, mettent quelque chose de côté, et, autant que possible, donnent de l'éducation à leurs enfants.

250,000 personnes indépendantes { 200,000 fermiers.
40,000 hommes engagés dans les professions libérales.
10,000 marchands.

Ce groupe-là est à la tête des Nègres-Américains. Le plus grand nombre d'entre eux ont fait leurs études élémentaires et il y a environ 5,000 hommes ayant passé par un collège. Ils amassent du bien et leurs enfants reçoivent de l'éducation. À leur progrès s'oppose un préjugé de race amer et toujours grandissant.

Le chiffre exact de la propriété accumulée par les Nègres n'est pas connu.

Dans un rapport du comité de l'Association Economique Américaine, on lit : "Votre Comité, par les preuves qu'il a en mains, est amené à la conclusion que la richesse accumulée par la race nègre aux Etats-Unis en 1900 est approximativement de 300 millions de dollars — probablement pas moins de 250 ni plus de 350 millions."

Depuis 1900, l'augmentation de la propriété a été très rapide, comme le montrent les comptes-rendus de trois Etats :—

	1900.	1908.
Georgie	\$14,118,720	\$27,042,672
Virginie	15,856,570	25,628,336
Caroline du Nord	9,478,399	21,253,581
Total	\$39,453,689	\$73,924,589

D'après ces chiffres et d'après le rapport ci-dessus de l'Association Economique Américaine, il semble juste de conclure que la propriété totale des Nègres en 1908 s'élevait à 560 millions de dollars.

En 1900 le *Census* disait :—" Nous trouvons que la totalité des terres possédées par des fermiers nègres dans les Etats-Unis Continentaux, en 1900, était de 14,064,214 acres ou 23,382 milles carrés—une étendue presque aussi vaste que la Belgique et la Hollande—et représentait 35·8 pour cent de tout le sol cultivé par des fermiers nègres."

Sur la proportion de fermiers propriétaires, d'après le recensement, entre 1890 et 1900, tandis que le nombre des fermiers nègres augmentait probablement de 36 à 38 pour cent environ, le nombre des Nègres propriétaires augmentait de plus de 57 pour cent, et le pourcentage de propriété augmentait de 3·5 pour cent, en sorte que 187,799 fermes nègres, soit 25·2 pour cent de la totalité des fermes nègres, étaient la propriété des fermiers.

5. *Religion.*—L'Eglise Chrétienne fit peu de chose pour convertir les esclaves et les détourner de l'adoration d'Obeah et de leur religion primitive, jusqu'à l'établissement de la Société pour la propagation de l'Evangile en pays étranger, en 1701 ; cette société, de même que les Méthodistes et les Baptistes qui s'établissaient dans le pays, eut vite fait d'amener la masse des esclaves dans la communion nominale de l'Eglise Chrétienne. Mais à peine avaient-ils fait leur apparition dans l'Eglise, que s'établissaient des inégalités que les Nègres libres du Nord refusèrent d'accepter. Aussi se retirèrent-ils dans l'Eglise Africaine Méthodiste, et dans l'Eglise Méthodiste de Sion. Les Baptistes, même parmi les esclaves, eurent de bonne heure leurs églises distinctes, et dans le Nord, ces églises commencèrent à se fédérer vers 1836. En 1871, l'Eglise Méthodiste du Sud sépara ses membres nègres et les versa dans l'Eglise Méthodiste Episcopale Nègre ; de même les autres églises du Sud versèrent leurs membres dans les autres églises nègres. Dans le Nord, les autres dénominations conservèrent leurs membres nègres, mais la plupart les organisèrent en congrégations séparées.

Dans la pratique, les sept-huitièmes de toute la population nègre a donc ses églises propres qui se gouvernent et se soutiennent elles-mêmes.

La statistique des églises nègres, en 1906, donne les chiffres suivants (d'après le recensement des Etats-Unis) :—

Le nombre total des communicants ou membres, d'après les rapports de 36,563 églises, est de 3,685,097 ; sur ce nombre, comme le montrent les statistiques de 34,648 églises, 37·5 pour cent sont des hommes et 62·5 pour cent des femmes.

D'après les statistiques, ces organisations possèdent 35,160 édifices de culte pour 10,481,738 personnes, d'après les rapports de 33,091 organisations ; des propriétés ecclésiastiques estimées à 56,636,159 dollars, ayant une dette de 5,005,905 ; des édifices de cultes dont se servent 1,261 organisations ; et des presbytères évalués à 3,727,884 dollars. Le nombre d'écoles du dimanche,

d'après les rapports de 33,538 églises, est de 34,681 avec 210,148 officiants et instructeurs, et 1,740,099 élèves.

En comparant ces chiffres à ceux du rapport de 1890, on constate une augmentation de 13,308 dans le nombre des églises nègres, de 1,011,120 dans le nombre des communicants ou membres, de 11,390 dans le nombre des édifices de culte et de 30,009,711 dollars dans la valeur de la propriété ecclésiastique.

On estimait en 1907 que ces églises recueillaient 7 millions et demi de dollars par an. La plus grande partie du demi-million doit être employée à payer un intérêt élevé sur une dette de cinq millions. La majeure partie des sept millions restants, sert à maintenir le pasteur, à entretenir le matériel et à faire face aux différents frais des églises. Une portion considérable de cette somme, cependant, et qui va grandissant, est consacrée à l'œuvre missionnaire. Celle-ci est en partie prosélytisme, mais en plus grande partie bienfaisance et efforts d'amélioration sociale. Il est impossible d'obtenir de cette œuvre un compte rendu complet. En dehors de ces contributions en argent, la plus grande partie de l'œuvre charitable des nègres est le travail personnel et libre des membres des églises au sein des congrégations. Il consiste en dons, visites, soins des malades, adoptions d'enfants, etc.

Voici le tableau des dénominations les plus importantes, d'après le nombre de leurs membres : —

Dénomination.	Nombre total d'Églises blanches et nègres.	Nombre d'Églises nègres.	Nombre total des Membres.
Total	142,476	36,770	3,685,097
Eglises Baptistes	32,122	19,891	2,354,789
Eglises du Dieu-Vivant	68	68	4,276
Congrégationalistes	5,713	156	11,960
Disciples de Christ	10,942	170	11,233
Eglises Méthodistes	44,861	15,317	1,182,131
Eglises Presbytériennes	14,226	659	47,116
Eglises protestantes Evêques	6,845	198	19,098
Eglise Catholique romaine	12,482	36	38,235
Autres dénominations	15,317	275	66,259

6. *Criminalité.*—Sur 125,093 prisonniers jugés en 1904, aux Etats-Unis, il y en avait 15·8 pour cent de nègres, ceux-ci formant 11·5 pour cent de la population. Ce n'est pas là toutefois la mesure véritable de la criminalité nègre, car à cause du préjugé de race, les nègres sont plus facilement condamnés devant les tribunaux et le sont à des peines plus longues : en effet, en 1904, il y eut 125,093 prisonniers blancs condamnés à la prison ; le 30 juin 1904, il y avait en prison 55,111 prisonniers blancs. Il y avait donc eu un grand nombre de peines courtes. D'autre part, il y eut 23,698 prisonniers nègres condamnés à la prison en 1904, et le 30 Juin, il y avait 26,087 nègres en prison ; les longues peines avaient donc été en grand nombre. Plus de la moitié des prisonniers qui sont condamnés à la prison à perpétuité, aux Etats-Unis, sont des nègres. Cela pourrait s'expliquer par la gravité supérieure des crimes chez les Nègres : mais telle ne paraît pas être la vérité. Le Nègre a naturellement bon caractère, et les récits d'enlèvement de femmes blanches qui ont cours dans les journaux sont fort exagérés. D'autre part, l'accusation de crime et les longues peines pour des délits infimes sont des procédés depuis longtemps employés dans le Sud, afin de

se procurer du travail nègre à bon marché pour des usages publics aussi bien que privés, et sur les 2,500 cas connus de Nègres lynchés pour de prétendus crimes pendant les dernières 25 années, il n'y en avait pas même 25 pour cent qui fussent accusés d'avoir assailli des femmes.

Les crimes des Nègres ont leur origine dans la faiblesse naturelle aux esclaves, de misérables vols et des querelles. A cela se sont ajoutés plus récemment des crimes plus graves, de vengeance contre les Blancs ou provenant d'altercations entre employeurs et travailleurs, ainsi que des combats et des meurtres résultant du contact des races.

7. *Le Problème Nègre.*—Le problème Nègre Américain réside dans la question de savoir quelle sera la condition future des 10 millions d'Américains d'origine nègre. Il faut se rappeler qu'ils sont Américains de naissance et d'origine. Ils représentent pour la plupart quatre ou cinq générations nées Américaines, et ils sont par là un des groupes les plus américains de tout le pays. De plus, les Nègres ne sont pas des barbares. Dans l'ensemble, ils sont pauvres et ignorants ; mais ils gagnent rapidement en fortune et en intelligence, et un nombre toujours grandissant d'entre eux revendique, comme les méritant sans conteste, les droits et les privilèges des citoyens américains.

Aujourd'hui, ces droits leur sont, dans une grande mesure, refusés. Pour nous rendre compte de l'état d'infériorité auquel sont soumis les Nègres, sans considération pour le degré d'éducation, de fortune, ou la proportion de sang blanc, nous diviserons les Etats-Unis en trois districts :—

- (a) Le Sud-Sud, contenant 75 pour cent des Nègres.
- (b) Les Etats limitrophes, contenant 15 pour cent des Nègres.
- (c) Le Nord et l'Ouest, contenant 10 pour cent des Nègres.

Dans les Etats du Sud, de par la loi, ou de par la coutume, les Nègres—

1. Ne peuvent voter, ou leur vote est frauduleusement neutralisé.
2. Doivent généralement habiter les districts les moins agréables.
3. Reçoivent des salaires minimes.
4. Sont, pour la plupart, astreints aux besognes inférieures ou aux plus humbles travaux d'artisans et ne peuvent espérer d'avancement ou de promotion.
5. Ne peuvent se marier avec des Blancs.
6. Ne peuvent faire partie d'églises de Blancs, ni suivre des collèges de Blancs, ni se joindre à des organisations pour la culture de l'esprit organisées par des Blancs.
7. Ne sont pas reçus dans les hôtels et restaurants ni dans aucun lieu de divertissement public.
8. Reçoivent, dans les tribunaux, une justice spéciale et sont particulièrement livrés aux violences de la foule.
9. Sont mis à part, autant que faire se peut, dans toutes les circonstances de la vie—dans les gares, dans les trains, tramways, ascenseurs, etc. ; et, en général, ont à payer des prix égaux pour une accommodation inférieure.
10. Sont souvent dans l'impossibilité de protéger leurs foyers contre l'invasion, leurs femmes contre les insultes, et leurs épargnes contre l'exploitation.
11. Sont imposés pour des services publics, tels que bibliothèques, parcs, où ils n'ont pas accès.
12. Ont peu de ressources comme éducation, et parfois aucune.
13. Risquent des insultes personnelles, à moins qu'ils ne soient domestiques, ou dans quelque emploi servile, ou qu'ils ne témoignent de leur respect pour les Blancs en leur laissant la route libre, etc.

A beaucoup de ces cas d'infériorité, il y a des exceptions, personnelles et locales. Dans les villes, par exemples, les facilités pour la protection du foyer, pour l'éducation, pour des gages un peu plus équitables, seront plus grandes, et

les violences populaires moins fréquentes. Il y a toujours, aussi, quelques exceptions personnelles—des cas d'aide mutuelle, de courtoisie, de justice dans les tribunaux et de bonnes écoles. Mais ce sont là des exceptions et, d'une manière générale, tous les Nègres, quels que soient leur éducation, leur fortune ou leur mérite, sont soumis aux injustices ci-dessus mentionnées. Dans les limites de ces restrictions de classes, il y a beaucoup de bonne volonté, de bonté entre les races et en particulier beaucoup de charité et de secours personnels.

Les 15 pour cent de la population nègre qui habitent les Etats limitrophes sont l'objet de restrictions un peu moindres. Ils ont, jusqu'à un certain point, le droit de vote, sont mieux en mesure de protéger leurs foyers, et dans l'administration des fonds publics, ne sont pas victimes des mêmes injustices. Dans les villes, leurs écoles sont beaucoup meilleures, et on a à remarquer moins d'insultes publiques.

Dans le Nord, les derniers 10 pour cent de la population nègre ne sont légalement victimes d'aucune inégalité, et peuvent sans restriction aucune suivre les écoles et les églises et voter. En réalité, cependant, dans la plupart des Sociétés, on leur fait sentir que leur présence n'est pas désirable. Dans les hôtels, les restaurants et les théâtres, ou bien on leur refuse l'entrée, ou on les reçoit à contre-cœur. Dans les églises et les "associations pour la culture de l'esprit," ils sont traités de telle sorte que peu d'entre eux cherchent à en faire partie. Les mariages avec des Blancs entraînent l'ostracisme et la défaveur publique, et dans les tribunaux, les Nègres encourent souvent des peines imméritées. Les travaux grossiers et les besognes inférieures leur sont accessibles, mais il leur est très difficile d'aspirer au delà, à des travaux industriels, ou aux professions libérales, sauf quand il s'agit de servir leur race, et il y a beaucoup d'inégalité pour ce qui est des salaires. Les violences populaires ne sont pas rares depuis quelques années.

Ici encore il y a de nombreuses exceptions, des exemples d'avancement dans le monde politique et industriel, et il y a toujours dans une faible mesure quelque échange social. Dans l'ensemble, malgré tout, le Nègre est, dans le Nord, un individu mis à part qui a peine à bien gagner sa vie ou à dépenser avec plaisir ce qu'il a gagné.

Dans ces circonstances, il s'est formé en Amérique un monde nègre qui a sa vie économique et sociale, ses églises, ses écoles et ses journaux ; sa littérature, son opinion publique, son idéal. Cette vie, pour beaucoup de gens, passe inaperçue et est inconnue même en Amérique, et les voyageurs n'en voient à peu près rien.

Autrefois, la moyenne des Américains trouvait au moins un prétexte d'excuse à l'inégalité dont les Nègres sont l'objet, dans le fait de leur ignorance et de leur pauvreté, de leur tendances au crime, et aux maladies. Si la masse d'entre eux est encore pauvre et illettrée, tout le monde admet aujourd'hui qu'il se développe, de plus en plus rapidement, une classe d'hommes intelligents, ayant du bien et nègres d'origine ; malgré cela, la ligne de démarcation entre les races s'accuse de plus en plus, impliquant le traitement d'hommes civilisés d'une manière qui n'est pas civilisée. Mais le nœud de la question aujourd'hui n'est pas seulement une affaire d'éligibilité sociale. Pendant de nombreuses générations, le Nègre Américain n'aura pas l'éducation et la culture que demandent les relations humaines les plus satisfaisantes. Mais en Amérique, l'inégalité vis-à-vis des Nègres va plus loin, va jusqu'à l'impolitesse en public, l'incapacité civique, l'injustice devant les Tribunaux, et les restrictions économiques.

L'argument de ceux qui défendent ces inégalités est basé avant tout sur la question de race. Ils soutiennent que les caractères inhérents à la race nègre montrent leur infériorité essentielle et l'impossibilité d'incorporer ses descendants à la nation Américaine. Ils admettent qu'il y a des exceptions à cette règle d'infériorité, mais soutiennent que celles-ci ne font que prouver la règle ; ils

disent qu'une fusion des races serait fatal à la civilisation, et ils sont partisans, pour ces raisons, d'une système de castes strict, pour les Nègres qui les séparerait par les emplois, par les privilèges, et, jusqu'à un certain point, par les lieux d'habitation, en sorte que :—

- (a) Ils se soumettent à une position inférieure permanente.
- (b) S'éteignent.
- (c) Emigrent.

Cette thèse est vigoureusement combattue par les Nègres qui pensent et par un grand nombre de leurs amis Blancs. Ceux-ci soutiennent que les différences entre les races blanche et nègre aux Etats-Unis n'offrent pas de barrière essentielle là où les races vivent sur un pied de respect mutuel et d'aide mutuelle. Ils nient d'une part, que la large fusion de races déjà accomplie ait produit des dégénérés, malgré le caractère malheureux des unions entre races ; d'autre part, ils se défendent d'avoir aucun désir de voir l'identité de l'une ou l'autre race, se perdre par suite de mariages. Ils déclarent qu'il devrait être possible, sans faire de tort à la République, de traiter un nègre civilisé en citoyen Américain, et que si le monde moderne espère avancer dans la voie du progrès, il faut qu'il apprenne à traiter les races nègres en égales.

Ils soutiennent que la race nègre en Amérique a démontré, et au delà, son aptitude à assimiler la culture moderne. Le sang nègre a fourni des milliers de soldats pour défendre le drapeau dans chacune des guerres où les Etats-Unis ont été engagés. Ils sont une des fractions les plus importantes de la force économique de la Nation, et ils ont produit un grand nombre d'hommes distingués en politique, en littérature, en art, tels que, par exemple, Banneker, le mathématicien ; Phillis Wheatley, le poète ; Lemuel Haynes, le théologien ; Ira Aldridge, l'acteur ; Frédéric Douglass, l'orateur ; H. O. Tanner, l'artiste ; B. T. Washington, l'éducateur ; Granville Woods, l'inventeur ; Kelly Miller, l'écrivain ; Rosamond Johnson et Will Cook, les compositeurs de musique ; Dunbar, le poète ; et Chesnut, le romancier. Nombre d'autres Américains, dont l'origine nègre n'a pas été publiquement reconnue, ont atteint une haute distinction. Les Nègres soutiennent donc qu'une inégalité, qui avait son origine dans certaines conditions sociales, est en train de devenir rapidement une persécution, basée sur le seul préjugé de race, et qu'une République édifiée sur un système de caste ne saurait subsister.

Devant le heurt de deux arguments aussi diamétralement opposés, il était naturel que des conseils se réunissent pour chercher un compromis, et il était naturel aussi qu'une nation, dont les succès économiques ont été aussi remarquables que ceux des Etats-Unis, cherchent une solution économique à cette question des races. De plus en plus, pendant les vingt dernières années, les "hommes d'affaires" ont proposé comme solution au problème des races, le développement des ressources du Sud. Au moment où l'on préconisait cette politique, commençait l'ascendant de B. T. Washington. M. Washington était convaincu que le préjugé de race en Amérique était si puissant et la situation économique des fils d'esclaves libérés si faible, que le Nègre devait abdiquer ou remettre à plus tard son ambition de conquérir ses pleins droits de citoyen ; qu'il lui fallait mettre toutes ses énergies à réussir dans l'industrie, et à accumuler des richesses. Son idée était que, plus tard, quand le Nègre aurait acquis dans l'industrie une position solide et qu'il aurait amassé des richesses, il pourrait prétendre à d'autres droits et à d'autres privilèges. Cette thèse devint très populaire aux Etats-Unis, chez les Noirs comme chez les Blancs.

Les Blancs du Sud se hâtèrent de l'acclamer. Ils pensaient que grâce à elle, le Nègre serait exclu de la politique, qu'elle tendrait à calmer l'agitation, ferait du Nègre un travailleur satisfait et le convaincrait peu à peu qu'il ne pourrait jamais être reconnu comme l'égal du Blanc. Le Nord donna de grandes

sommes pour l'éducation industrielle, espérant par là se débarrasser d'un grave problème social.

Dès le début de cette campagne, cependant, un groupe important de Nègres et beaucoup de Blancs redoutèrent ce programme. Non seulement ils y voyaient un compromis dangereux, mais ils insistaient sur le fait que cesser à ce moment-là de combattre le mal essentiel du préjugé de race, c'était l'encourager.

C'est précisément ce qui arriva. Le programme de M. Washington fut exposé à l'exposition d'Atlanta en 1896. Depuis lors, quatre Etats ont enlevé le vote aux Nègres, des douzaines de villes ont séparé les races dans les tramways publics, 1,250 nègres ont été lynchés publiquement sans jugement, et de sérieuses bagarres de races se sont produites dans presque tous les Etats du Sud et dans plusieurs du Nord ; l'instruction publique Nègre a subi un recul, et de nombreuses écoles privées ont dû se restreindre rigoureusement, ou fermer. Dans l'ensemble, le préjugé de race a fait des progrès énormes pendant les quinze dernières années.

En même temps, les Nègres faisaient, eux, des progrès rapides et solides au point de vue de la richesse, de l'éducation et de la moralité ; et ces deux mouvements du préjugé de race et du progrès nègre ont amené une situation anormale et déplorable. Quelques-uns, Blancs et Noirs, cherchent à atténuer et à ignorer le préjugé qui fait rage dans le pays, exagérant les nombreux actes de bonté de la part des Blancs du Sud et les progrès des Nègres. D'autres, au contraire, font remarquer que ce n'est pas le silence et les bons sentiments qui résoudront ce grave problème social, et que seules, une protestation virile et la publication de la vérité toute entière, éveilleront la nation au danger qui la menace.

De plus, nombre de penseurs attentifs insistent sur le fait que, dans les circonstances actuelles, la solution du problème qu'offrent les "hommes d'affaires" amènera forcément des difficultés. Si les Nègres deviennent de bons travailleurs à bon marché, garantis contre les grèves et les mécontentements, ils éveilleront tout le préjugé latent chez les ouvriers blancs dont ils rabaissent les salaires. Si, d'autre part, on veut en faire des "hommes" et pas seulement des "mains," alors en tant que race (et formant un groupe privé, dans une aussi grande mesure, du contact des maîtres de la culture blanche), ils auront besoin, non seulement d'une éducation industrielle, mais aussi d'un contingent de guides intellectuels, ayant reçu une bonne éducation, et de professionnels. En outre, la pensée nationale, dans ce qu'elle a de meilleur, arrive peu à peu à comprendre que, vouloir former un ouvrier et ne pas former un homme, est chose impossible. Si les Etats-Unis veulent des travailleurs nègres intelligents, il faut qu'ils consentent à les traiter comme des hommes intelligents.

Cette réaction d'hommes intelligents, Blancs et Noirs, contre la solution purement économique du problème des races, a rencontré l'opposition d'influences puissantes, et dans le Nord et dans le Sud. Le Sud y voit un séparatisme mal intentionné, et le Nord un sentiment personnel d'antipathie et d'envie à l'égard de M. Washington. Des influences politiques furent mises en jeu, et on obtint ainsi un groupe de guides politiques nègres qui ne font pas d'agitation en faveur du droit des Nègres. En même temps une série de journaux nègres furent publiés pour défendre la thèse en faveur.

Malgré cet effort bien intentionné, pour laisser dans l'ombre l'état de la question nègre, et pour amadouer le peuple nègre, le problème s'est aggravé. Il en est résulté le malaise et le mécontentement si généralement répandus aujourd'hui.

Les Américains honnêtes savent que les conditions actuelles sont injustes, et ne sauraient durer ; mais ils ont à faire d'un côté, avec le préjugé en apparence implacable, du Sud ; de l'autre, avec le soulèvement indéniable des Nègres contre ce préjugé. L'effort pour réconcilier ces deux puissances devient toujours plus

illusoire, et la nation se trouve en face de cette simple question : Ferons-nous justice à la race nègre, en dépit de nos préjugés ? Des solutions radicales de séparation complète ou de déportation de la race ont été suggérées de temps à autre, mais le prix en efforts, argent, temps et troubles économiques, en serait trop colossal pour qu'on songe à considérer sérieusement la chose. Le Sud, malgré tout son préjugé de race, aime mieux lutter que perdre la vaste force de travail que représentent pour lui les Nègres ; et à travers toute la nation, dans toutes les régions de la vie, le Nègre se fraie lentement son chemin.

On commence à percevoir certains signes indiquant que le préjugé, dans le Sud, n'est pas absolument inaltérable ; et des voix de protestation et des symptômes de pensée libérale apparaissent ici et là. Le Nègre conquerra-t-il enfin tous ses droits humains, ou sera-t-il complètement écrasé par le préjugé et par le nombre ? Tel est actuellement le problème Nègre en Amérique.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LA SÉCURITÉ DES FEMMES BLANCHES ET LA RACE AFRICAINE

Par FRANCES HOGGAN, M.D., *Londres.*

EN Afrique, ces derniers temps, comme en Amérique depuis quelques dizaines d'années, des plaintes se sont élevées sur le danger que les femmes blanches ont à redouter des nègres. Ces plaintes ont stimulé tous les instincts chevaleresques de l'âme humaine ; on se demande seulement avec surprise pourquoi l'on manifeste par contre si peu de pitié quand l'homme blanc est l'agresseur et la femme noire la victime. Que des violences soient exercées sur des femmes dans des pays qui traversent différentes phases de civilisation, c'est là un fait terrible et déconcertant ; ils se rencontrent, hélas ! plus fréquemment dans les contrées civilisées et dans celles qui se trouvent sur les confins de la civilisation. Dans les districts éloignés de l'Afrique, là où la vie indigène s'étale dans toute sa crudité, les femmes blanches n'ont rien à craindre ; elles circulent librement parmi les indigènes, saines et sauvées, et sans jamais que l'idée d'un danger vienne leur traverser l'esprit. C'est uniquement lorsque les indigènes prennent contact avec des blancs de classe inférieure que le péril s'élève, et que les femmes blanches commencent à voir chez les indigènes une source possible de danger.

Les meilleurs esprits se doivent de travailler à résoudre le problème indigène, en général, et, comme incidente, la question des attentats criminels contre les femmes. Si l'on étudie les causes qui conduisent à ce crime, on s'aperçoit qu'elles sont multiples et complexes. On doit tout d'abord accorder la première place à la polygamie, avec les coutumes qu'elle entraîne ; je range parmi ces dernières tout ce qui appartient à "l'initiation" et aux pratiques qui l'accompagnent et se

continuent maintenant, malgré le changement dans les conditions de la vie. Le jeune homme, dont toutes les passions ont été éveillées et stimulées par les soi-disant "écoles indigènes," avec les excitations, les orgies et la promiscuité qui forment, à coup sûr, dans quelques districts une part de l'éducation qu'elles donnent, ne mène qu'en partie la vie de la tribu ; cette vie imposait naguère à la satisfaction de ses appétits des restrictions connues, et elle punissait par une amende en bestiaux—châtiment le plus vivement ressenti—toute violation de la propriété ou des droits d'autrui, même commis par les maris envers leurs femmes, et par les pères envers leurs filles. Ces jeunes gens, aussi bien que des hommes plus âgés, sont recrutés en grand nombre pour travailler aux mines. Ils y sont, il est vrai, soumis à un traitement répressif et confinés, pendant la plus grande partie de leur temps, dans les enclos qui leur sont réservés ; mais ils ne sont pas placés sous la direction et la surveillance immédiate d'un chef quelconque, surveillance qui leur paraît aussi naturelle que celle, par exemple, des parents sur leurs jeunes enfants. Les propriétaires et les employés des mines ne représentent à leur esprit qu'une force brutale à laquelle ils s'efforcent d'échapper le plus souvent possible ; tandis que l'autorité du chef représente pour eux quelque chose d'analogue à une combinaison de la loi et de la religion. Sans aucun doute, il y avait là une influence morale de la plus haute importance ; car si mentir n'est pas un péché pour la conscience indigène, mentir à son chef est un crime haïssable, dont il tremblerait de se rendre coupable. Les "garçons des mines," comme on les appelle, sont donc en grand danger de devenir des parias moraux, puisque leurs instincts matériels ne sont contenus par aucune restreinte effective quand ils ne sont pas placés sous une surveillance immédiate et visible. Sous ce nouveau régime, la crainte constitue l'unique frein ; la crainte mêlée au respect pour le chef constituait le frein qui, chez eux, dans leur tribu, contenait leurs passions. Il est facile de se rendre compte de quel danger peuvent présenter pour la communauté des individus de ce genre, particulièrement pour les femmes sans défense, quand elles se promènent en dehors des limites de protection.

La conscience de la race peut, en se développant, devenir un autre facteur qui, dans certains cas, amènerait peut-être des crimes de cette nature. L'idée qu'un homme en vaut un autre, si elle n'est pas contenue dans les bornes voulues, et maîtrisée par le sentiment de fraternité qui engendre le respect pour tous les membres de la famille humaine, ainsi qu'une reconnaissance stricte des droits de tous, même des plus faibles, peut dégénérer et entraîner un sentiment particulier conduisant à l'indulgence de soi-même aux dépens d'êtres différents et plus faibles.

Je dois ici toucher à un facteur qui contribue au crime et qu'il

suffira de désigner pour qu'il apparaisse clairement à tous ceux qui pensent. Mon attention fut tout d'abord attirée sur ce fait par des fonctionnaires de la police et par d'autres personnes capables par leur situation de parler sur la question avec autorité ; enfin des recherches ultérieures vinrent confirmer l'existence de ce danger. En Afrique du Sud, les dames permettent d'ordinaire à leurs "garçons" indigènes de les servir dans leurs chambres à coucher, quand elles sont soit au lit, soit très légèrement vêtues, oubliant que ces "garçons" sont des hommes dont les passions ont atteint leur plein développement et qui vivent séparés de leurs femmes. Si les dames employaient davantage les femmes indigènes pour leur service personnel, cela ne contribuerait pas seulement à répandre plus rapidement la civilisation chez les femmes, mais tendrait aussi à écarter un danger évident ; ce danger, sinon pour elles-mêmes, mais pour les femmes blanches plus pauvres et moins protégées qui ont toutes les raisons de redouter des attaques et des violences.

Il faudrait aussi se débarrasser d'un gros obstacle : la répugnance qu'on éprouve d'ordinaire à employer les indigènes aux travaux plus raffinés, dans la crainte qu'ils prennent la place des blancs. Or, le choix demeure entre une classe de travailleurs éduqués et satisfaits, respectés et se respectant eux-mêmes d'une part ; et d'autre part une population indigène mécontente, sans espoir et sans énergie, ignorante et brutale, toute prête à grossir les rangs de la classe criminelle, et constituant un grave danger dans un pays où la population noire est en majorité écrasante. Cette impuissance des blancs à comprendre leur rôle de frères aînés, et à exercer sagement le privilège qui leur est dévolu de guider les indigènes de la vie de tribu à la vie civilisée, aura pour résultat un désastre national et la création d'un prolétariat indifférent à tout et impossible à conduire. Si l'on refuse aux indigènes un débouché convenable et raisonnable de leurs énergies, dans la terre qui fut longtemps la leur avant l'établissement des blancs en Afrique, la criminalité, y compris les violences de tous genres, deviendra forcément à l'avenir plus fréquente et plus difficile à réprimer parmi eux. Une politique de justice et de générosité envers les anciens possesseurs de la terre est notre seule chance d'échapper à un conflit de couleurs d'une importance sans égale. Ni le désir de la richesse ou du pouvoir, ni une jalousie méprisante envers une race en train de s'élever et de se développer et dont nous surveillons la destinée, ne devraient intervenir pour étouffer les bonnes intentions des gouvernements blancs envers les millions de noirs qui attendent d'eux la direction et la lumière dans les questions spirituelles et temporelles et leur demandent un idéal à conquérir.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

L'INDIEN DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Par le Dr. CHARLES A. EASTMAN, M.D. (Ojibesa), *Amherst, Etats-Unis.*

Géographie.—Les aborigènes de l'Amérique du Nord étaient, au moment de sa découverte, éparpillés par petits groupes plus ou moins mobiles sur toute la surface du continent. Les noms de leurs tribus ou de leurs groupes sont si nombreux, si variables que le savant lui-même s'y perd. Toutefois, il est possible, grâce à la linguistique et à d'autres procédés, de reconnaître plusieurs grandes familles, ayant chacune ses traits distinctifs et son tempérament local. Tels sont les Abénaquis, les Apalaches, les Iroquois, les Algonquins, les Souans, les tribus des Montagnes Rocheuses ou de l'Entre-Montagne, les tribus occupant la côte du Pacifique et celles de l'Alaska.

Les caractères physiques de la race sont censés bien connus, mais les erreurs n'en sont pas moins fréquentes sur ce point. La peau n'est ni "rouge" ni "cuivrée," mais chocolat, avec des nuances beaucoup plus foncées dans le midi que parmi les habitants de la zone tempérée du nord. La tête est d'ordinaire bien moulée, le nez n'est certes pas uniformément aquilin et les cheveux, tout en étant généralement noirs et raides, sont plutôt fins que gros. Suivant les meilleurs calculs que l'on ait pu établir, la population indigène de l'Amérique du Nord, à la fin du quinzième siècle, ne pouvait guère être inférieure à un demi-million. Depuis cette époque elle a diminué, mais non pas autant qu'on a voulu le croire; elle augmente lentement aujourd'hui.

Le régime politique.—Le régime politique de l'Indien du Nord primitif consistait en une démocratie, sous sa forme la plus simple. Il était basé sur le système patriarcal ou familial: le chef de clan en incarnait l'autorité suprême. Il exerçait à vie sa charge, qui, à certains égards, était héréditaire. Cependant, s'il arrivait un jour que son successeur se montrât faible ou indigne, le peuple se détachait de lui, et choisissait pour guide l'homme le meilleur et le plus brave de son groupe.

Les pouvoirs du chef n'étaient point dictatoriaux, mais son influence était grande dans son clan. Si le clan était considérable la voix du chef devenait naturellement d'un grand poids dans les conseils de la tribu entière. Plusieurs clans formaient d'ordinaire une bande; la tribu ou nation se composait d'un grand nombre de bandes, mais, anciennement, il n'y avait point de chef pour une tribu entière ou même pour une bande.

Le chef indien n'était, somme toute, qu'un porte-voix reconnu

par le clan, sauf le cas où des qualités personnelles rares, et, à une époque ultérieure, l'estime et les faveurs de l'homme blanc, pouvaient lui valoir une autorité inaccoutumée. Toutes les questions intéressant le bien-être ou la réputation du clan devaient être soumises à l'examen du peuple tout entier et le chef devait s'en rapporter à sa décision. L'homme blanc, pour avoir voulu négocier directement avec les chefs et les capitaines a provoqué parmi nous toutes sortes d'ennuis. Il a mal compris ou tout simplement ignoré le fait que la fonction du chef est purement honoraire, que dis-je, nominale, puisqu'il ne commande point d'armée, ne peut lever aucun impôt. Les historiens américains se sont d'autant mieux trompés qu'ils n'ont jamais remarqué notre système démocratique—véritable gouvernement populaire, régime de liberté personnelle, de droits égaux pour tous les membres. Il n'existait autrefois aucune confédération digne de ce nom. Celle des Iroquois est postérieure à l'arrivée des Européens. Témoins du sort des Péquots et des Naragansets, ils sentirent vivement le besoin de s'unir en vue d'une défense commune. Il ne fut pas levé d'impôts, il n'y eut pas de gouvernement fédéral au sens strict du mot. Il s'agissait tout bonnement d'une alliance amicale, dont les membres siégeaient de temps à autre en conseil pour délibérer sur les questions de politique commune et sur l'attitude à tenir à l'égard des envahisseurs.

A une époque un peu plus tardive, les Apalaches formèrent, sous la conduite des Criques, une confédération beaucoup plus forte, mais faute de l'appui matériel nécessaire, ils se dispersèrent peu à peu et furent exterminés. Plus tard encore, les Algonquins de l'est, commandés par le grand Pontiac, tentèrent d'organiser une ligue solide pour assurer leur défense, mais leurs efforts furent moins heureux encore que ceux de leurs frères méridionaux.

Les Dacotas ou Sioux proprement-dits étaient des alliés naturels, mais sitôt qu'ils eurent engagé le fer avec les blancs, la dissolution fut également rapide. Les bandes se séparèrent une à une, jusqu'au jour où il ne resta plus qu'un tout petit groupe de braves pour opposer la dernière résistance. La cause de ces échecs répétés fut la même dans tous les cas : absence d'une organisation centrale, soutenue convenablement par toute la tribu. Le seul gouvernement véritable était celui du clan, qui demeura toujours intact, mais comme les chefs, les conseillers, les éclaireurs ne réclamaient pour leur service d'autre récompense que celle de l'honneur s'attachant à leurs fonctions, il n'était point malaisé de pourvoir à l'entretien des "gouvernants." De grandes assemblées se tenaient dans le but de conclure les traités ou d'accomplir des solennités religieuses, et c'est alors qu'on remarquait un usage se rapprochant, dans un sens, de l'impôt. Dans ces occasions, il était d'usage d'inviter certains

anciens à siéger en conseil, à édicter et à publier les règlements capables d'assurer le bien général. Les règlements portant sur la chasse quotidienne, étaient fort sévères, et un service régulier de reconnaissances avait également pour devoir d'écarter, par une incessante vigilance, tout danger de surprise. Ceux qui servaient ainsi la communauté avaient droit, en retour, à la nourriture. Il était distribué chaque jour de petites baguettes colorées en rouge : tout homme, qui en recevait une, devait porter dans un temps donné à la loge du conseil une certaine quantité d'aliments cuits au préalable.

L'Indien apprenait dès l'enfance à considérer les services publics comme un grand honneur ; point n'était nécessaire après cela de le prier longtemps pour lui faire accepter la tâche la plus dangereuse et la plus ardue. On ne choisissait pour ces importantes besognes que les hommes de corps robuste et de vie pure. On voulait, par-dessus tout, un homme religieux, aimant la Bonté Invisible, et ne recherchant dans sa conduite que la volonté du "Grand Mystère."

Le conseil se constituait en tribunal pour statuer sur les cas de meurtre toujours rares et sur les autres crimes survenus parmi la tribu. Le coupable pouvait être exilé, ou livré à la famille de la victime, qui en tirait une juste vengeance. Pour des crimes de gravité moindre, on avait recours à quelque châtiment, ou bien les camarades de guerre du délinquant détruisaient sa maison ou ses armes. Cependant ici encore, il s'agissait d'une affaire importante, qui ne pouvait être réglée que par des hommes de valeur et avec l'assentiment de tout le conseil.

La question économique.—Il paraît que l'indice de la "civilisation" n'est ni la liberté, ni la démocratie, ni la culture religieuse, mais bien le progrès matériel. L'Indien Américain est privé de ce dernier avantage, ou plutôt, il n'a jamais cherché à l'avoir. Il était convaincu que la malhonnêteté et la cupidité viennent de l'accumulation des biens, et aussi que les grandes villes sont anormales, la source de maux nombreux dans l'ordre physique et moral. Dans la vie "civilisée" contraire à la nature et complexe, le philosophe sauvage apercevait des dangers qu'il n'essaya même pas de combattre. C'est avec raison qu'il redoutait ces ennemis qui vous guettent—la vie sédentaire et les grosses agglomérations. De plus, son instinct religieux était si profond qu'il se fut refusé à changer l'aspect de la Nature maternelle, à capter ses forces pour son usage ou pour son plaisir. Souiller les cours d'eau, abattre les forêts, niveler les collines—autant, pour lui, de sacrilèges. Il n'entendait pas acheter à ce prix les bienfaits de la civilisation. L'Indien se livrait très peu à la culture de la terre. Pour assurer sa subsistance il comptait presque entièrement sur les produits naturels du pays. Il vivait surtout des produits de la chasse et

de la pêche, de blé, de riz (céréales indigènes d'une grande importance), de glands, de fruits à baies, de fruits sauvages, de racines diverses. La nourriture fut distribuée par portions égales jusqu'au jour où elle devint abondante. Alors, les femmes se mirent à recueillir et à emmagasiner des provisions de bouche pour les mois les plus froids de l'année. Elles les faisaient sécher soit sur un feu doux, soit au soleil ; l'excédent de la récolte était d'ordinaire caché ou ensilé dans un endroit convenable, car si presque toutes les tribus étaient nomades, une famille ou un clan donné n'en occupait pas moins une certaine région. Les Indiens de la prairie avaient un territoire plus vaste que les Indiens forestiers. Et cependant leurs moyens de subsistance étaient moins variés. L'amour des richesses est considéré comme efféminé chez les guerriers : la femme possède tous les biens ; le mari n'a que ses vêtements et ses armes. Toute question de commerce, voire un simple marché, est chose inconnue. Notre peuple était généreux jusqu'à l'imprévoyance, mettant tout ce qu'il avait à la disposition des plus indigents ou de l'étranger qui s'en montrait ravi. Les femmes faisaient et ornaient tous les vêtements avec un art remarquable, et suivant la mode en vigueur dans la tribu ; elles tannaient aussi les peaux qui servaient à faire ces vêtements. Les tentes ou loges étaient construites par différentes tribus à l'aide de matériaux variés : nattes de jonc, écorces de bouleau, peaux de buffle, le tout préparé par les femmes. Quelques-uns occupaient des cabanes, reposant sur des pieux, avec un toit de broussailles ou de mottes de gazon. Les pirogues étaient faites par les gens des deux sexes ; les hommes seuls fabriquaient les pipes et les armes, et, sauf dans les cas graves, s'occupaient de la chasse et de la pêche. Les femmes retournaient la terre et semaient les petites planches de maïs ou de riz ; elles cueillaient les fruits à baies, arrachaient les racines, préparaient le sucre d'érable, et fabriquaient les articles de vannerie. Les couvertures et les vases de terre étaient faits indifféremment par les hommes et par les femmes, les hommes ciselaient les vases en bois ou façonnaient des cuillères dans le bois, l'os, la corne, et les coquillages.

La division du travail entre les deux sexes n'avait rien que de naturel ; elle était loin d'être injuste. N'oublions pas que dans une société comme celle-là, il n'y avait point de place pour les gens oisifs. Aux hommes étaient réservés les travaux qui impliquaient les plus grandes fatigues, comme les plus grands dangers—la guerre et la chasse ; les femmes se chargeaient de tous les travaux du ménage, et devaient apporter le bois et l'eau. Puis vint l'homme blanc, dont les armes étaient plus puissantes, les instruments de travail plus perfectionnés, et qui apportait avec lui une conception nouvelle de l'industrie et du commerce. Alors les simples travaux de l'aborigène

s'agrandirent, se systématisèrent, lorsqu'il se mit à observer ou se fit instruire, et plusieurs industries "semi-civilisées" purent naître. Le tissage des couvertures et l'élevage des troupeaux devinrent très importants dans le sud-ouest, tout comme la fabrication du sucre d'érable chez les Ogibés.

Religion.—La religion de l'Indien Américain a été d'ordinaire mal comprise, et la faute en est tout aussi bien au silence de l'indigène à cet égard qu'à l'intolérance et aux préjugés des nouveaux-venus. L'Indien apprenait dès sa plus tendre enfance que le "Grand Mystère" est sacré et inexprimable, que l'Esprit pénètre l'Univers dans toutes ses phases, sous toutes ses formes, et que sa nature ne saurait être violée ni définie par des mots. L'Indien cultivait son intelligence et son âme, de manière à sentir, à entendre et à voir Dieu dans la Nature. Il savait distinguer la raison de l'esprit, et tout en admettant l'intelligence supérieure de l'homme, qui possède un langage articulé, l'infaillible instinct de la nature muette l'amenait à concevoir quelque chose de mystérieux et de divin.

Il avait une foi absolue dans l'immortalité de l'esprit, croyait que le "Grand Mystère" avait insufflé une partie de lui-même dans chaque corps humain. La conception la plus haute de la prière consistait à jeûner, à gagner seul un endroit solitaire, si possible, sur le sommet d'une montagne. C'était la vraie communion des esprits, bien au-dessus des désirs terrestres ou égoïstes. Il existait une forme secondaire de la prière se rapportant aux besoins corporels et matériels: l'Indien suppliait alors son père le Soleil, son aïeul le Roc ou les esprits des animaux de lui servir d'intermédiaires. Le rituel de ce culte était purement symbolique. L'aborigène croyait à l'intercession des âmes des morts; des totems ou objets emblématiques, revêtus d'un caractère sacré, s'employaient comme talismans, mais non comme idoles. L'enseignement religieux était donné par la femme, et surtout par la mère. Celle-ci, pour cultiver les attributs spirituels de l'enfant même avant sa naissance, ne vivait que de pures et nobles pensées dans les solitudes de la nature, et par la suite, elle parlait doucement de la docilité qu'il faut avoir —de l'abandon de soi-même aux Puissances invisibles. En un mot cette religion simple était plutôt une attitude de l'esprit qu'un dogme, se caractérisant par des sentiments d'humilité, de respect et de dévouement.

Loi.—Il était malaisé de changer les lois non écrites des tribus sauvages; du reste, on les violait rarement. Le châtement du criminel ne se faisait pas attendre; il était sûr. Les aborigènes, gardons-nous bien de l'oublier, ne toléraient jamais la vie licencieuse: dans bien des cas, au contraire, ils se conformaient à une étiquette rigoureuse et pratiquaient une moralité austère.

On ne permit jamais chez eux la moindre familiarité douteuse entre personnes de différents sexes. A partir de dix ou de douze ans, les garçons et les filles ne pouvaient plus jouer ensemble. Un jeune homme ne parlait à une jeune fille que s'il voulait en faire sa femme. On n'admettait pas, même entre frères et sœurs, de causeries et de plaisanteries familières, mais on leur demandait de conserver toujours de la dignité et un certain décorum. On ne pouvait se marier à une personne de son clan. La faculté de procréer était considérée comme le don le plus mystérieux et le plus sacré que le Divin ait accordé à l'homme, qui, à cet égard, se comportait avec beaucoup de prudence et de respect. En raison de l'honneur et du dépôt qui lui étaient confiés dans la maternité, la femme occupait une position privilégiée—acquérant ainsi une importance suprême dans la création.

La généalogie de nos chefs se basait sur la ligne maternelle, et l'honneur de nos jeunes filles était gardé jalousement de génération en génération. La "Fête des jeunes filles" qui était annuelle, avait pour but d'encourager la pureté, en même temps qu'elle en était l'indice. Suivant un usage Sioux, l'homme avait le droit de renvoyer publiquement sa femme, si au moment du mariage elle était déflorée.

La pluralité des femmes était permise, il est vrai, dans la vie nomade, mais non sans conditions. En voici la raison : Nos jeunes gens, se piquant d'honneur et rêvant d'une "moisson de plumes"—récompense des héroïques actions, tombaient en foule sans laisser d'issue. De plus, selon l'usage établi, les enfants d'une seule femme étaient limités à cinq, un certain nombre d'entre eux mouraient sans avoir atteint l'âge d'homme, si bien que la population de la tribu augmentait peu ou point. C'est alors que furent établis les principes qui suivent. L'homme le mieux doué au point de vue physique et intellectuel aura plus d'une femme ; ces femmes seront sœurs ; les parties intéressées s'entendront sur ce point, mais il est préférable que la proposition soit faite par les parents de la femme. De cette façon, le sang de la famille ne serait point mélangé, et cette union à la fois honorable et heureuse.

Les médecins étaient des serviteurs publics ; ils ne réclamaient aucun honoraire ; tant que l'on ignora le système des marchés et que la foi primitive vécut, ces hommes restèrent fort influents et rendirent de grands services à la communauté. La plupart d'entre eux n'étaient que de simples herboristes, leurs remèdes étaient des plantes dont la vertu était connue ; il y avait du reste quantité de "guérisseurs" particuliers, qui pour soulager les maux physiques appliquaient un remède moral. Pour captiver l'attention du malade, ils avaient recours à la musique, aux charmes, aux bains de vapeur

administrés fréquemment, parfois aussi à la saignée. La chirurgie demeura inconnue.

A l'origine, on ne voyait dans la guerre qu'un moyen de faire preuve de ses qualités viriles et de les accroître ; il ne s'agissait ni de conquérir ni de s'agrandir. C'est à peine si les Indiens d'autrefois faisaient des prisonniers ou se livraient au pillage. Le scalp était uniquement le trophée de guerre, témoignage nécessaire de la victoire. La plupart des mutilations barbares, pratiquées sur les cadavres, se rapportent à une période de transition—celle du "whisky," et c'est au péril de sa vie que le guerrier, pour mériter la plume d'aigle ardemment désirée, devait toucher le cadavre d'un ennemi. Les premiers colons européens n'hésitèrent point à tirer parti de cette habitude qui chez "les sauvages" consistait à se procurer des scalps ; ils achetaient ceux-ci à poids d'or, y compris ceux des femmes et des enfants.

L'Indien Américain se fit remarquer par son amitié loyale et désintéressée ; il sut se comporter en camarade fidèle, jusqu'à la mort. L'intelligence s'alliant au patriotisme permettait d'arriver au commandement ; celui-ci fut toujours recherché. De la culture, l'aborigène n'en avait aucune, au sens technique du mot, mais il était logique et perspicace, comme le montrent suffisamment ses discours et ses qualités de commandement. Ses enfants apprenaient à obéir. Le silence, l'empire sur soi-même, le renoncement, telles étaient les bases de la formation morale. Il existait une école des bois, où les jeunes gens se livraient d'une manière raisonnée à l'entraînement du corps et de l'esprit, par la pratique des sports et d'arts indigènes fort nombreux, par l'étude de la nature, par les travaux sur le bois et par une connaissance approfondie de l'histoire, des traditions et des légendes populaires de la tribu.

J'ai parlé déjà un peu de la condition de la femme. La mère était le chef de la famille ; rien d'important ne se faisait sans son approbation. On admettait les femmes dans la société "de la loge de médecine" où elles étaient reçues d'égal à égal, parfois on les invitait à siéger au conseil. Quelques tribus avaient des femmes pour chefs.

Période de Transition. Les premiers effets de la civilisation.—Les premiers effets du contact entre cette race primitive aux vertus spartiates et à la philosophie non-progressive, et la race anglo-saxonne énergique, conquérante, furent, en somme, destructeurs et démoralisateurs, et ce ne fut qu'après une affreuse série de misères que s'ouvrit l'ère de reconstruction et de progrès. Les résultats obtenus peuvent se grouper en deux classes—ceux qui furent naturels, inévitables ; ceux qu'engendra une politique raisonnée.

Les conflits qui s'engagèrent à propos du droit d'occupation du

sol étaient sans doute presque inévitables. On a dit avec quelque apparence de raison que les titres de l'Indien à la possession d'un territoire, servant uniquement à ses chasses, étaient nuls. Mais pareil principe ne figurait point dans le code des blancs ; ses droits, dans le fait, furent dès le début reconnus invariablement par des traités ou par voie d'achats. Par malheur, le Peau-Rouge ne comprit pas son frère, le Blanc. Sa candeur lui fit supposer que dans ce grand pays, il y avait de la place pour deux, et que chacun pouvait y vivre paisiblement et suivant ses habitudes particulières. Il est à peine nécessaire de faire observer que l'Indien ne reconnut point du premier coup la supériorité d'une société bien organisée, et qu'il lui répugna d'accepter les arts, les lettres, les usages et la religion de l'envahisseur jusqu'au jour où la faim, l'oppression et la souffrance, sous des formes diverses, lui firent comprendre—rude leçon—qu'il fallait en arriver là.

Autre conséquence inévitable—les vices de la race la plus corrompue furent imités par la race la plus simple qui, mal préparée pour lutter contre la contagion, contracta le germe et parut ne pas devoir guérir. Le commerce des fourrures et d'autres articles précieux, mis à la mode par l'avidité de l'homme blanc, contribua sans doute à la déchéance du Peau-Rouge, chez qui l'appât du gain vint remplacer la vieille générosité d'où le calcul est absent. Il y eut surtout l'usage immodéré des liqueurs fortes, dont les premiers colons se servirent avec profit pour mater et pour voler l'indigène. A la suite du whisky et de l'ivresse vinrent la débauche, les maladies causées par l'immoralité. La terrible variole, inconnue jusque là, décima de nombreuses tribus, extermina des bandes entières ; il y a aussi la peste blanche, la tuberculose : résultat inévitable de la vie sédentaire, s'écoulant dans des habitations malsaines (mode d'existence que conseillait ou ordonnait l'homme blanc) et d'une alimentation pauvre et insuffisante.

Le missionnaire chrétien, notamment l'homme à "robe noire," suivit le marchand de très près. Mu par les meilleurs motifs, il n'en commit pas moins de graves erreurs. Il se trompe sur la religion Indienne, dans laquelle il reconnaît et dénonce "le culte du démon." Et c'est ainsi que souvent il ruine la philosophie de l'aborigène sans lui substituer rien de meilleur. Un grand nombre des premiers convertis ne le sont que de nom ; ils se recrutent parmi les vagabonds et les sycophantes de la tribu—les hommes nobles se tiennent fièrement à l'écart.

L'histoire montre clairement que les colons européens partagèrent tout d'abord les erreurs des Indiens quant à la conduite ultérieure de leurs rapports. De vastes étendues de terrain, sises à l'extrême ouest de la région où s'était établi le colon, étaient réservées de temps à

autre à l'Indien pour s'y installer à demeure, mais à peine les ressources du pays s'étaient-elles tant soit peu développées que le terrain était accaparé. Chaque tribu essaya enfin d'opposer une dernière résistance. Ces hommes déployèrent, dans leur lutte désespérée contre des forces écrasantes, un courage merveilleux et remportèrent parfois la victoire. Ils furent subjugués, anéantis un à un, mais le blanc n'en dut pas moins recourir à des stratagèmes : on extermina le gibier, on excita tribu contre tribu, on alla même jusqu'à corrompre les chefs et les capitaines par toutes sortes de présents pour leur faire trahir leurs hommes. Les horreurs et les cruautés de la guerre Indienne sont attribuables non seulement à l'état désespéré des indigènes, au vif ressentiment que provoquait en eux la rupture continuelle des traités, mais encore au fait qu'ils avaient pu se procurer par leurs relations commerciales des couteaux et des armes à feu modernes.

Une fois l'asservissement complet, c'est la "période de séquestration" qui s'ouvre. Les tribus dont le gibier a été détruit voient naturellement leurs moyens de subsistance s'appauvrir de plus en plus. L'Indien mène l'existence misérable d'un prisonnier, il est à la merci d'officiers subalternes en quête de "gains sordides," sa virilité est abolie, et dans sa nonchalance de mendiant, il ressemble à un fauve enfermé dans un jardin zoologique.

On peut dire maintenant sans crainte d'être contredit que cette politique était une erreur provenant d'une ignorance absolue à l'égard des aptitudes du Peau-Rouge. Il y a quelque vingt-cinq ans, on vous déclarait communément que l'Indien était entièrement incapable de se faire à la civilisation des Blancs. Il n'était pas, cela va de soi, incapable à ce point, mais il n'avait ni motif ni occasion d'en venir là. En un mot, il s'agissait de s'adapter au milieu. Et voici que l'on incarne une doctrine superficielle, immorale dans ces maximes bien connues, "L'Indien ne vaut que lorsqu'il est mort." "Vouloir civiliser un Indien, c'est vouloir civiliser le serpent à sonnettes." Ainsi parlent un général fameux, et un sénateur des Etats-Unis. Par bonheur, il y a une croyance tout opposée, et celle-là gagne peu à peu du terrain parmi les générations plus instruites. Que répondre à ce raisonnement du Général Pratt, "Pour civiliser l'Indien, donnez-lui la civilisation" ?

Mariages entre races.—Le métissage apparaît dès le début de la conquête. Les aborigènes contractent des unions avec les blancs, leurs maîtres, et ces unions sont devenues de plus en plus fréquentes jusqu'à ce jour. Il ne s'agissait d'ordinaire à l'origine que d'alliances temporaires, formées uniquement pour le plaisir et les convenances du blanc de la frontière, mais réprochées par les Indiens des classes supérieures, qui voyaient là une menace à la pureté de leur race. Les

enfants, issus de ces sortes d'unions, constituent la race nombreuse et trop ravalée des "demi-sang." Le père appartient à toutes les nationalités (avec prédominance de l'élément français et écossais), il se rattache à tous les rangs depuis les officiers, les gentilshommes, les riches marchands en rapport avec l'indigène, les plus humbles pionniers jusqu'aux repris de justice. La plupart de ces enfants ont adopté la patrie de leurs mères; ils ont grandi dans le milieu Indien et ne paraissent pas se différencier beaucoup de la race primitive.

Une critique envieuse veut que ces demi-sang aient "les vices des deux races sans aucune de leurs qualités respectives." Tout cela est fort injuste. Hommes et femmes ont montré, dans bien des cas, de grandes aptitudes, s'ajoutant à la beauté morale. En ce qui concerne les enfants rebelles et indisciplinés, il n'est que juste de dire que cette faiblesse provient non pas d'un croisement qui a été dans l'ensemble fortuné, mais d'un atavisme douteux, d'une éducation peu soignée, ou des deux à la fois.

Pendant les vingt ou trente dernières années, et dans certains cas avant cette époque, un très grand nombre d'unions se sont contractées de différents genres entre Indiens et Caucasiens, ayant passé par les écoles. Si à l'origine les femmes Indiennes seules s'engageaient dans ces liens, par la suite les hommes de la tribu épousèrent des Anglo-Saxonnes dans une proportion à peu près égale. Ces mariages, reposant sur une sympathie et une affection mutuelles, ont été heureux d'ordinaire, et ont donné les résultats les meilleurs. Comme il est admis aujourd'hui que l'Indien ne saurait poursuivre d'existence à part—avec ses qualités distinctives et ses usages—dans le territoire des Etats-Unis, la fusion des races apparaît comme le seul moyen de résoudre le problème une fois pour toutes. Et c'est dans ce sens—il ne s'agit là nullement d'un manque de vitalité, bien au contraire—que l'Indien Américain "se meurt." Dans les régions perdues du Canada, où la pression de population blanche est moins forte, le processus sera peut-être plus long, mais du train dont actuellement vont les choses, la race Indienne pure aura disparu en moins de deux siècles, peut-être même avant cent ans.

L'avenir.—Si l'on envisage maintenant l'avenir, on peut affirmer que les méthodes d'enseignement employées au cours des trente ou quarante dernières années aux Etats-Unis et au Canada, et rappelant le système plus ancien mais incomplet des Ecoles de mission, n'ont pas été du tout infructueuses. En les adoptant beaucoup plus tôt et dans la même mesure qu'aujourd'hui, on eût depuis longtemps résolu le problème. Plusieurs millions de dollars, fournis par les "caisses communes" des tribus, ou provenant d'allocations directes, ont été consacrés à la construction et au maintien d'un grand nombre d'écoles Indiennes, et au paiement de toute une armée d'instituteurs

blancs et de couleur. Enseignement industriel, leçons d'étiquette et de morale forment une partie importante du programme. Dans les meilleures écoles, on insiste sur l'hygiène, les aménagements sanitaires: ce qui est d'autant plus indispensable que l'Indien, pour avoir été condamné à une sorte de réclusion, a vu ses forces décliner.

Toutefois le contact et l'émulation qui sont survenus entre les jeunes Indiens et les jeunes gens de race blanche, ont eu au point de vue individuel les meilleurs résultats. Ce mode d'éducation est préconisé par le Général Pratt, penseur et administrateur de premier ordre, et fondateur de l'école Carlisle. L'erreur, en effet, consiste à pratiquer le cloisonnement, à moins qu'il ne s'agisse d'un expédient temporaire, s'appliquant à un nombre relativement peu considérable d'individus que l'on pourra sans doute instruire et assimiler sans grande difficulté, à la condition de prendre les mesures requises. Un certain nombre d'Indiens sont déjà les égaux des blancs au point de vue social, commercial et industriel; la majorité des aborigènes ont reçu des lots de terrain, qui leur appartiennent en propre et sont devenus citoyens.

Aujourd'hui, il s'agit moins des Indiens eux-mêmes que du Bureau Indien de Washington. Il ne reste guère plus de 350,000 indigènes, dont 260,000 aux Etats-Unis. Ces derniers s'égaillent dans les régions de l'ouest: ils sont entourés de toutes parts par les blancs, et dans bien des cas s'unissent par le mariage à la population blanche. Mais c'est la machine énorme, inmaniable mise sur pied à Washington et dans les divers Etats, qui gêne la croissance de "l'Indien nouveau" et qui tend à le maintenir pour toujours, dans un état de tutelle et de dépendance partielle. Il faut abolir toutes ces restrictions, renoncer à tous les établissements où l'enseignement n'est point commun, répartir par tête les fonds de toutes les caisses de dépôt. Plus on ira vite dans ce sens, plus le citoyen de couleur sera heureux et indépendant.

Il a de quoi se féliciter malgré tout—la question du partage des terres est en somme résolue; les guerres Indiennes ont, autant dire, cessé; la plupart des jeunes Indiens parlent un peu l'anglais; ils reçoivent au moins quelques bribes d'instruction, leurs intérêts se confondent avec ceux de la population blanche, et le génie latent de ma race par rapport aux arts, à l'éloquence, à la mécanique, que dis-je, à tout point de vue promet assez de contribuer à l'épanouissement du vingtième siècle.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

SUR LES MÉTIS DU BRÉSIL

Par le Dr. JEAN BAPTISTE DE LACERDA, *Rio de Janeiro*,
Directeur du Musée National de Rio de Janeiro, Membre correspondant
des diverses Sociétés scientifiques d'Europe et d'Amérique, Pro-
fesseur honoraire de la Faculté de Médecine de l'Université du
Chili.

LES limites étroites dans lesquelles je dois me confiner, ne me permettant pas de rédiger un mémoire avec toute l'extension que le sujet comporterait, je ne présenterai ici qu'une brève notice, sans grands développements et se rapportant aux points essentiels et vraiment importants de la question. Cette question des métis considérée du point de vue anthropologique et social a au Brésil une importance extraordinaire, surtout parce que dans la population mélangée de ce pays, la proportion des métis est très élevée et que les produits issus du croisement du nègre et du blanc ont également une représentation sociale et politique considérable.

Afin de pouvoir, un peu plus loin, établir quelques inductions quant au futur des métis au Brésil, nous nous voyons obligés de fixer d'abord, comme point de départ, une question anthropologique, que beaucoup regardent comme non résolue encore et qui consiste à savoir si l'on doit considérer les Blancs et les Noirs comme deux races ou comme deux espèces. Les polygénistes en font deux espèces du genre "Homo," se basant sur la différence des caractères physiques qui séparent le Noir du Blanc, et qui, selon eux, est plus profonde que celle qui existe entre beaucoup d'espèces du règne animal. Ceux qui raisonnent ainsi, oublient pourtant que la même différence de caractères physiques s'observe entre races de la même espèce, comme, par exemple, dans l'espèce des "Canis familiaris," et a produit une diversité de races, dont les caractères physiques de couleur, de forme, de stature sont plus dissemblables encore que ceux qui différencient l'homme blanc du noir. La science ne possède pas encore le criterium infaillible pour distinguer les races des espèces, et l'unique moyen qui permette d'établir cette différence est l'infécondité des produits issus du croisement de deux espèces supposées. Si ces descendants continuent à se reproduire en générations successives, les reproducteurs constituent une race ; si, au contraire, ces descendants restent stériles, les reproducteurs qui ont effectué le croisement constituent une espèce.

Acceptant ce criterium qui me paraît plus physiologique et naturel que tous les autres, je ne fais aucune difficulté d'admettre que l'homme blanc et le noir forment deux races et non pas deux espèces, car personne n'ignore que les métis, issus du croisement

du blanc avec le noir, sont féconds pendant une longue suite de générations.

Si, cependant, le blanc et le noir isolément conservent pour un temps indéfini les caractères propres de leur race—ce qui constitue la fixité—il n'en est pas de même des produits de leur croisement, des métis. Ceux-ci ne forment pas une race véritable, par suite du manque de fixité de beaucoup de caractères physiques, qui sont sujets à varier avec chaque croisement nouveau, penchant tantôt vers le type blanc, tantôt vers le type noir.

Cette tendance innée du métis, le privant des qualités propres d'une race fixement constituée, a une valeur considérable dans les transformations que subissent, pendant le cours des âges, les populations mélangées où les croisements n'obéissent pas à des règles sociales précises, où les métis ont toute liberté de s'unir aux blancs, fournissant des produits qui se rapprochent chaque fois davantage du blanc que du noir.

Et c'est là précisément la condition actuelle des populations mixtes du Brésil. Le nègre presque complètement sauvage acheté sur les comptoirs Africains et transporté aux rives du Brésil par les trafiquants portugais, pendant la première moitié du siècle dernier, arrivait ici dans l'état le plus complet d'abrutissement jusqu'auquel puisse tomber une race humaine. Les aventuriers qui exploitaient à cette époque les terres fertiles du Brésil, les traitaient plus mal que des animaux domestiques, leur infligeant les épreuves les plus cruelles et les plus humiliantes. Pendant la traversée de l'océan, au moindre signal de rébellion, ils les étouffaient dans la cale des navires, en fermant les écoutilles et en vidant dans cette atmosphère confinée, des sacs de chaux. Les uns mouraient de faim, des autres de soif, d'autres encore asphyxiés par les propres émanations de cette foule qui viciaient l'air ambiant. Les gouvernements de quelques nations civilisées se révoltèrent contre cette inhumanité, qui ne choquait en rien la conscience des bourreaux ; et l'Angleterre, entre autres, se vit obligée de tolérer les corsaires pour mettre un terme à ce honteux trafic.

Déposées sur les plages, dans les lieux les plus cachés et les moins accessibles aux corsaires, ces masses humaines étaient divisées par lots que l'on vendait aux propriétaires de domaines, sans souci de séparer les femmes des maris, les fils des pères, au gré des destins divers. C'est ainsi que pour cultiver le sol, les Portugais introduisirent au Brésil près de deux millions de noirs. Cette néfaste immigration forcée d'esclaves a pesé sur les destinées du Brésil jusqu'à nos jours, comportant des résultats moraux désastreux, qui ne disparaîtront entièrement qu'avec la lente action du temps. Les nègres nouvellement arrivés étaient transportés dans

l'intérieur du pays, où ils mouraient en masse, après avoir éprouvé des misères de toute nature. Ce qui surprend dans cet état de choses, c'est que les maîtres, sans aucune délicatesse, aient fait des concubines de ces femmes esclaves. Naturellement ces unions entre blancs et noirs devinrent rapidement très fréquentes.

Il ne fallut que très peu d'années pour voir les alentours des domaines ruraux se peupler de métis. Ceux-ci partagèrent le sort de leurs parents, demeurant aussi sous le joug des maîtres communs. Comme ils étaient plus actifs et plus intelligents que les noirs, ils pénétrèrent bientôt dans les foyers et s'y dévouèrent aux services domestiques. Plusieurs même conquièrent l'estime de leurs maîtres et de leur entourage. Et quelques-uns, faisant preuve d'intelligence réelle et de dévouement pour leurs patrons, ces derniers, par un sentiment de reconnaissance, affranchissaient ces individus exceptionnels et cherchaient à les doter d'un rudiment d'éducation artistique. C'est ainsi que plusieurs sont devenus d'habiles mécaniciens, des charpentiers, menuisiers et même tailleurs. Nous avons personnellement connu un mulâtre affranchi qui ne devait qu'à ses capacités le diplôme de docteur en médecine, auquel il fit honneur toute sa vie.

L'ascension des métis sur l'échelle sociale, qui commença dès le temps de leur esclavage, s'est poursuivie lentement jusqu'aujourd'hui, suivant les lois de la sélection intellectuelle. Il faut d'ailleurs rendre justice aux sentiments généreux de la majorité des Brésiliens, propriétaires d'esclaves ; ils firent preuve d'esprit vraiment chrétien, en adoucissant autant que possible le sort des enfants d'esclaves, nés sur leurs terres. Combien de fois avons-nous vu des maîtres, qui ne faisaient aucune difficulté pour mettre à la table de famille leurs petits esclaves mulâtres ? Ils prenaient soin de leur nourriture, de leur habillement, et les traitaient pendant leur maladie avec douceur et bonté. Les mulâtresses se présentaient souvent vêtues à la mode, ornées de bijoux, et suivaient les filles de leurs maîtres dans les promenades, à l'église, dans les fêtes publiques, remplissant l'office de dames d'honneur. Il n'était pas d'ailleurs plus rare alors, de voir le fils du maître se faire accompagner d'un métis du même âge que lui, dans les chasses, dans les promenades à cheval, dans les bals champêtres, fréquentés par des gens de toutes classes. En général les possesseurs d'esclaves choisissaient pour nourrices de leurs enfants des négresses ou des mulâtresses. Ces heureuses créatures, une fois leur tâche accomplie, étaient affranchies, et elles continuaient presque toujours à vivre librement sous le même toit, et jouissant de divers privilèges. On n'utilisait les vieillards nègres que pour des services très légers ; et le reste du temps ils causaient avec les petits enfants de leur maître, leur racontant des histoires baroques, bien propres à frapper leur imagination.

La rencontre du Portugais et du Nègre dans les possessions du Nouveau-Monde prit un caractère bien différent de celui que les Anglo-Saxons surent maintenir en présence de la même race. Tandis que le Portugais ne craignait pas de se confondre, jusque pour la constitution d'une descendance, avec le nègre, l'Anglo-Saxon, plus jaloux de la pureté de son lignage, tint le nègre à distance, et s'en servit à peine comme d'un instrument de travail. Et c'est un fait curieux et remarquable que, ni l'action du temps, ni d'autres facteurs aient jamais pu faire changer cette attitude première des Américains du Nord, qui maintiennent jusqu'à l'heure actuelle la race noire séparée de la population blanche. Pour le Brésil, c'est l'inverse qui eut lieu ; le Blanc se constitua une race de métis, dispersée aujourd'hui sur une grande étendue de pays.

Les déductions de Galton sur les races métisses d'animaux, ne peuvent avoir une application complète au métissage de l'homme. Chez celui-ci l'hérédité des qualités morales et intellectuelles n'obéit pas à des règles fixes, absolues. Sous l'influence de facteurs dont la nature nous échappe, les qualités intellectuelles atteignent souvent, chez les produits du croisement entre blanc et noir, un degré de supériorité dont l'explication ne se trouve dans l'hérédité ni lointaine, ni immédiate. Une force obscure inconnue, fait fleurir en eux une intelligence capable d'atteindre un développement qui ne fut l'apanage d'aucun de leurs parents. Il est commun, en effet, de voir naître d'un blanc, doué d'une médiocre intelligence, croisé avec une négresse des plus incultes, un rejeton jouissant de hautes qualités intellectuelles, comme si l'un des effets du métissage chez l'homme était précisément d'affiner l'intelligence, sans élever toutefois le sentiment, ni les qualités morales et affectives, propres aux individus des deux races croisées.

Bien que l'on ne puisse dire que, par leurs formes ni leurs lignes, les métis soient des exemples de beauté, néanmoins il est très réel que dans le sexe féminin surtout, on rencontre des types aux formes gracieuses et bien proportionnées. Les instincts voluptueux sont très développés chez la plupart, et ils se révèlent dans le regard langoureux, par les lèvres épaisses, dans le ton indolent, légèrement traînant de la voix. Généralement ils sont peu musclés, et paraissent offrir peu de résistance aux maladies. La tuberculose, surtout, fait chez eux de nombreuses victimes. Ils sont d'habitude courageux, pleins d'audace, intelligents, grands parleurs, et doués d'une très vive imagination. Au point de vue moral, cependant, on doit avouer que l'on ne peut se fier aveuglément à leur loyauté, ni à leur probité.

Ils ont les cheveux noirs ou châains, quelquefois tirant sur le roux ; rarement ils sont lisses, presque toujours crépus. Leurs yeux sont bruns, châains, parfois verdâtres ; leurs dents moins résistantes

et moins régulières que celles de la race noire. Chez quelques-uns la prognastique alvéolaire ainsi que la coloration foncée de la muqueuse gingivale sont parfaitement visibles. Leur teint est extrêmement varié, depuis le jaunâtre ou olivâtre foncé jusqu'au blanc mat. Ils sont en général dolichocéphales et platyrriniens ; l'indice céphalique, et celui nasal, varient pourtant sur une échelle très étendue. Comme travailleurs des champs, les métis sont visiblement inférieurs aux noirs, dont ils n'ont hérité ni la robustesse physique, ni la force musculaire. Ils n'ont guère montré d'aptitudes pour la vie commerciale, ni pour la vie industrielle ; en général ils dissipent leur avoir, ont un penchant irrésistible pour l'ostentation, et sont peu pratiques en leurs affaires, versatiles, sans tempérance pour leurs entreprises. Personne néanmoins ne peut nier leur intelligence vive, leurs tendances littéraires et scientifiques, ni leur capacité politique. Au Brésil les métis ont donné jusqu'à ce jour des poètes de grande inspiration, des peintres, des sculpteurs, des musiciens distingués, des magistrats, des jurisconsultes, des orateurs éloquents, des littérateurs remarquables, des médecins et des ingénieurs qui se mirent hors pair, grâce à leurs aptitudes techniques, et à leur capacité professionnelle. Comme hommes politiques, ils sont habiles, insinuants, sachant admirablement profiter des occasions favorables pour conquérir les positions ; énergiques en général, et courageux dans la lutte où ils emploient indifféremment toutes les armes. D'après ce que nous venons d'affirmer, on voit que bien contrairement à l'opinion des divers écrivains, le croisement de la race noire avec la race blanche ne donne pas en général des produits d'une intellectualité inférieure ; et si même ces produits ne peuvent rivaliser par d'autres qualités, avec les races plus fortes du tronc aryen, si, comme ces dernières, elles n'ont pas un instinct de civilisation aussi achevé, il n'en reste pas moins certain que l'on ne peut non plus placer ces métis au niveau des races réellement inférieures.

La collaboration des métis dans le progrès et l'avancement du Brésil est notoire, et loin d'être de peu de valeur. Ce sont eux qui eurent le plus grand rôle dans la campagne, poursuivie pendant plusieurs années au Brésil, en faveur de l'abolition de l'esclavage. Je pourrais citer ici les noms célèbres de plus d'un de ces métis, qui se mirent à la tête de ce mouvement libérateur ; ils combattirent avec fermeté, avec intrépidité, par la presse, à la tribune des conférences publiques ; ils affrontèrent avec courage les plus grands périls auxquels leur vie se trouvait exposée, luttant contre les puissants propriétaires d'esclaves qui se trouvaient protégés par les gouvernements conservateurs de l'Etat. Ils firent preuve de sentiments patriotiques, d'abnégation, et de valeur pendant la longue campagne du Paraguay, se battant héroïquement à l'abordage des navires dans la

bataille navale de Riachuelo, et dans les attaques dirigées contre l'armée brésilienne, en de nombreuses occasions mémorables de cette longue guerre Sud-Américaine. Ce fut, encore, grâce à leur appui que la République put se dresser sur les ruines de l'Empire.

Les préjugés de race et de couleur qui n'existent jamais aussi enracinés au Brésil qu'on les vit toujours parmi les populations de l'Amérique du Nord, ont perdu encore beaucoup de leur force depuis la proclamation de la République. La porte, ouverte par ce régime à toutes les aptitudes, laissa pénétrer beaucoup de mulâtres de talent jusque dans les plus hautes corporations politiques du pays. Au congrès national, dans les tribunaux, dans l'instruction supérieure, dans la carrière diplomatique, dans les corps administratifs les plus élevés, les mulâtres occupent aujourd'hui une situation prééminente. Ils ont une grande influence sur le gouvernement du pays.

Les unions matrimoniales entre les métis et les blancs, ne sont déjà plus repoussées, comme elles le furent autrefois, dès que la position élevée du mulâtre, et ses qualités morales prouvées, font oublier le contraste évident de ses qualités physiques, et son origine noire s'efface par son rapprochement des qualités morales et intellectuelles des blancs.

Le mulâtre lui-même s'efforce par ses unions de faire revenir ses descendants au type pur du blanc. On a déjà vu, après trois générations, des fils de métis présenter tous les caractères physiques de la race blanche, bien que chez quelques-uns persistent encore quelques traits de la race noire, dûs à l'influence de l'atavisme. La sélection sexuelle se poursuivant, achève toutefois de subjuguier l'atavisme et fait disparaître chez les descendants des métis tous les traits caractéristiques du noir. Grâce à ce procédé de réduction ethnique, il est logique de supposer que dans l'espace d'un nouveau siècle, les métis auront disparu du Brésil, fait qui coïncidera avec l'extinction parallèle de la race noire parmi nous. Après l'abolition de l'esclavage, le noir, livré à lui-même, commença par quitter les grands centres civilisés. Sujet à toutes les causes de destruction, sans recours suffisants pour se maintenir, le nègre se répand dans les régions peu peuplées, et tend à disparaître de notre territoire.

La population mixte du Brésil devra donc avoir dans un siècle un aspect bien différent de l'actuel. Les courants d'immigration européenne, augmentant chaque jour davantage l'élément blanc de cette population, finiront au bout d'un certain temps par suffoquer les éléments chez lesquels pourraient persister encore quelques traits du nègre.

Le Brésil, alors, deviendra l'un des principaux centres civilisés du monde ; ce sera le grand marché de la richesse de l'Amérique,

exploitant toutes les industries, jouissant de toutes les facilités de transport pour le commerce extérieur et intra-continentale débordant d'une population active, entreprenante, qui remplira les grandes cités du littoral, et se répandra ensuite par les vastes plaines de l'intérieur et le long des fleuves sinueux de l'Amérique du Sud.

"Labor et Divitiæ," tel est l'emblème gravé au fronton du portique de ce vaste territoire américain, nommé Brésil, où il y a une place suffisante pour que toutes les races du monde puissent vivre réunies et prospères.

[Mémoire reçu en texte français.]

SEPTIÈME SÉANCE

SUGGESTIONS POSITIVES POUR ENCOURAGER L'AMITIÉ ENTRE LES RACES

LE RESPECT QUE DOIT LA RACE BLANCHE AUX AUTRES RACES

Par M. le Baron D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, *Paris*.

JE ne parlerai pas de nos devoirs ; je me borne à faire appel à notre intérêt.

L'intérêt de la race blanche est de voir clair, de mesurer la masse innombrable des populations que nous avons dominées jusqu'à ce jour et que notre orgueil a cru pouvoir définitivement classer comme inférieures. Cette classification s'explique dans une certaine mesure, car il est clair que les populations si diverses qui occupent la surface du globe n'ont pas été toutes également partagées ; les unes sont favorisées, d'autres durement éprouvées par le climat, par la nature du sol, par les dispositions de leurs voisins, par les péripéties de leur histoire ; il est des populations indigènes très malheureuses, odieusement opprimées par d'autres indigènes et pour lesquelles la conquête des blancs a été un secours et même le salut. Mais, cela dit, il faut ajouter aussi que cette classification a permis, pendant des siècles, à une minorité d'exploiter sans scrupules et sans limites une majorité d'êtres humains moins privilégiés. Aurait-on jamais toléré l'infamie de la traite des nègres si on ne l'avait pas justifiée en abaissant ces malheureux à la condition d'un bétail ou d'un gibier ? Et cette condition a été si bien établie dans nos mœurs qu'il a fallu, en dépit de l'abolition de l'esclavage, fonder des sociétés pour la protection des indigènes dans le même esprit que les sociétés pour la protection des animaux.

Nous avons donc bien du chemin à faire pour nous affranchir de nos préjugés de races, parce que ces préjugés nous conviennent et en

sont parfois que des prétextes. A côté de ses instincts généreux qu'il est impossible de méconnaître, la race blanche étant la race dominante a trouvé commode de se qualifier de race supérieure pour mettre bien des abus au compte des exigences de la civilisation. Ce n'est pas par amour du progrès que nous dépouillons les indigènes de ce qu'ils possèdent !

Si la race blanche était plus sincère, si elle appliquait simplement les principes chrétiens qu'elle reproche aux races soi-disant inférieures de ne pas connaître, elle s'inspirerait du plus élémentaire de ces principes : "Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fit" ; et la question des races, comme la question sociale, ne se poserait pas. Mais ces principes ne sont pas des articles d'exportation, et on les applique le moins possible ; c'est pourquoi j'ai demandé souvent qu'on y substituât de nouveaux devoirs, des devoirs vraiment humains et non pas seulement personnels ou nationaux. Avec le progrès actuel et toujours croissant des communications entre les peuples, de grands devoirs généraux finiront par se superposer à l'ensemble de nos devoirs domestiques ; la Révolution Française nous a donné la déclaration des Droits de l'Homme ; ce n'est pas assez, il faut nous acheminer maintenant à une déclaration plus désintéressée, plus générale, plus internationale. Les Conférences de La Haye ne sont qu'un début, nous arriverons un jour à la déclaration des Devoirs de l'Homme. L'article 48 de la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux a inscrit pour la première fois, sur l'initiative de la France, le mot "*Devoir*" dans un traité international ; c'est un embryon.

En attendant, sans viser trop haut, respectons les autres races dans notre intérêt plus encore que dans le leur. C'est notre intérêt individuel et notre intérêt national.

En Tunisie, où, par le Protectorat, par le régime de l'association, par la co-opération des indigènes au gouvernement de leur propre pays, nous avons évité la triste désorganisation de notre régime algérien, et nous avons, en tous cas, réalisé un progrès indéniable sur le passé, j'ai toujours vu le bon colon récompensé par l'amitié des indigènes, et le Gouvernement lui-même a recueilli les bénéfices de sa tolérance, sous forme de tranquillité, d'accroissement de ses recettes, de prospérité pacifique enfin. La tolérance nous a épargné des expéditions ruineuses ; c'est pourquoi le régime du Protectorat fut si critiqué par les partisans de la manière forte.

C'est en Tunisie que j'ai fait mon apprentissage de la conciliation. En somme le succès de la France en Tunisie s'explique parce que nous avons dominé notre orgueil et non pas seulement celui des Arabes.

Le secret de toute action humaine vraiment féconde c'est en

dernière analyse, la justice et la douceur. La violence ne sème que la haine ; l'iniquité ne prépare que des représailles.

Tout pays où ces axiomes élémentaires sont encore considérés comme des naïvetés est un pays menacé ; le châtement le guette sous une forme ou sous une autre, et ce châtement sera terrible.

Tout d'abord c'est la rancune, le mépris qu'une domination violente étrangère inspire aux indigènes ; des haines silencieuses mais profondes s'accumulent ; elles livrent nos installations à la merci d'un soulèvement que la première occasion favorable fait éclater.

Que seraient nos installations Françaises, Anglaises, Hollandaises, Allemandes, Russes, Espagnoles ou Portugaises, en Extrême-Orient par exemple, dans un océan de populations hostiles ? Ces populations nous ne pouvons songer, les uns et les autres, à les maintenir sous notre joug qu'à la condition de les conquérir moralement s'il est possible et non pas seulement matériellement. En d'autres termes, il faut faire oublier notre conquête matérielle par notre conquête morale, de sorte qu'elle soit un bienfait et non un fléau.

Il y a longtemps que j'ai dit : la vraie défense de nos colonies c'est la sympathie des indigènes. Contre la haine qui guette et attend son heure, il n'y a que des illusions à nous faire ; des illusions dont l'ignorance seule est dupe.

Ce n'est pas tout ; un autre châtement nous menace, les uns et les autres ; il est perceptible déjà. Voyez ce que sont, dans les grands ports militaires, les troupes qui reviennent des colonies avec des mœurs de conquérants. Quel est l'homme blanc même excellent, qui peut être sûr de résister dans les espaces sans bornes de nos diverses colonies européennes, à la démoralisation effrayante d'un pouvoir sans contrôle, jointe à celle de la solitude, du climat ? Quel est l'homme blanc qui ne s'est pas cru plus ou moins *le maître* en Afrique, en Asie ?—le maître d'agir à sa guise, d'opprimer ?

Aussi, en dépit des résistances et des protestations des meilleurs, il se fait parmi les blancs livrés à eux-mêmes une sélection lamentable, à rebours, une culture de la brutalité dont on rapporte ensuite les traditions, les vices dans la métropole ; et le mal que nous avons cru pouvoir faire aux autres impunément, au loin, retombe sur nous-mêmes. Celui qui a voulu dominer s'est abaissé ; le poison qu'il a cru verser autour de lui l'a pénétré.

Heureusement tout excès provoque en nous sa réaction, sa protestation, et nous voyons aux colonies, parmi les explorateurs, les officiers, les hommes d'énergie et d'action que pousse une volonté ardente d'être utiles, des caractères admirables, des

apôtres, dont la bonté rachète l'erreur des autres ; là, comme ailleurs, mais plus brutalement, se poursuit la lutte du bien et du mal. En face des vieux instincts de pirates et de négriers se dressent des âmes de saints ! là, comme ailleurs, celui qui s'élève au-dessus de lui-même élève son pays et l'humanité. Mais le problème n'en reste que plus nettement posé. Il se résume ainsi : le blanc qui n'aspire qu'à se faire craindre des indigènes est détestable et déteste ; il attire sur lui, sur son pays, sur sa race, des vengeances qui n'atteindront peut-être que ses fils, mais qui seront d'autant plus terribles qu'elles auront été plus lentes à s'exercer. En sorte que le dernier mot de l'éducation des indigènes c'est l'éducation préalable des blancs, c'est la culture de l'esprit de justice, c'est l'abaissement de notre orgueil, c'est le respect des droits d'autrui.

Ces grands mots n'étaient que des mots jadis ; on en riait ; aujourd'hui ils vivent, se propagent et s'imposent. Je les ai vus triompher, quoi qu'on en dise, aux deux Conférences de La Haye, où les représentants des races "soi-disant inférieures" ont pu discuter librement avec ceux des plus grandes puissances et faire triompher, aux applaudissements de tous, les principes les plus généreux et les plus sages, obliger la force à commencer de s'incliner devant le droit.

Ce n'est qu'un commencement, je le sais ; mais ces grands débats nous acheminent à découvrir le monde, à nous mieux connaître nous-mêmes. Ces rapprochements internationaux ont l'heureux effet de stimuler, chez les uns et chez les autres, l'éducation nationale, l'éducation morale, et, finalement, l'éducation générale ; ils nous apprennent à nous discipliner, à discipliner notre égoïsme ; ils éclairent notre conscience et nous découvrent notre véritable intérêt. Le reste vient ensuite par surcroît. Les blancs seront d'autant plus respectés et aimés qu'ils seront vraiment supérieurs, et non seulement les plus instruits et les plus forts.

Déjà un immense progrès a été réalisé le jour où tous les Etats, sans distinction de races, petits ou grands, ont eu à La Haye, chacun une seule voix pesant exactement le même poids que les autres. On ne reviendra pas sur ce progrès ; à chacun sa voix, à chacun son droit, à chacun sa part dans le monde.

C'est une ère nouvelle qui commence ; il s'agit maintenant de conserver les résultats acquis ; que chacun en profite en contribuant par sa propre organisation nationale au progrès de l'organisation générale.

[Mémoire reçu en texte français.]

DROIT INTERNATIONAL, TRAITÉS, CONFÉRENCES, ET COUR DE LA HAYE

Par le Dr. WALTHER SCHÜCKING,

Professeur du Droit à l'Université de Marbourg, Associé de l'Institut de Droit International.

1. *Expansion de la Communauté du Droit International.*—Il y a eu de tous temps entre les faits et le droit une réciprocité de rapports, et le procès du développement du droit s'est toujours accompli de telle façon que tout changement dans les faits a produit des normes nouvelles, qui devraient répondre aux nouvelles nécessités.

Aussi longtemps que les Etats cultivés de l'Europe vécurent de leur existence propre, la communauté du droit international fut limitée au cercle des "Etats chrétiens européens" et les habitants des autres contrées du monde n'étaient englobés dans cette communauté internationale qu'autant qu'ils étaient soumis à la domination des puissances coloniales européennes. Mais dès que les Etats-Unis d'Amérique se constituèrent en un système d'Etat indépendant, le droit international perdit géographiquement son caractère européen (1783). Le développement intense des relations commerciales universelles étendit la communauté du droit international à travers toutes les parties du monde.

Au début du dix-neuvième siècle, le soulèvement des colonies de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud en fit des Etats indépendants, mais là encore il ne s'agissait que des descendants de la branche latine européenne et d'une civilisation chrétienne; toutefois l'extension ne s'arrêta pas là. Indépendamment de l'expansion politique extraordinaire des puissances coloniales européennes qui, pendant les dernières générations, réussirent à incorporer dans leurs Etats des sujets de races étrangères, sous les formes judiciaires les plus variées et à les enrôler passivement dans la communauté du droit international, indépendamment donc de cette expansion politique, la caractéristique du développement réside en ce fait que le rapprochement réel des races a eu pour effet l'enrôlement d'Etats non-chrétiens et non-européens parmi les représentants du droit international.

Les événements de la guerre de Crimée ont conduit à l'admission de la Turquie dans "le concert européen," selon la façon caractéristique dont on s'exprimait autrefois (1856). Avec cela l'Hellespont était franchi, et la première puissance d'origine mongole empiétant sur l'Afrique et l'Asie fut reconnue membre à titre égal de la communauté des Etats. Par les traités conclus entre 1894 et 1896 le Japon, grâce à son développement de nature toute spéciale et à sa

stricte observance du droit des gens pendant la guerre de 1894 avec la Chine, fut implicitement compris dans la communauté des Etats civilisés par la suppression de la juridiction consulaire. Ce succès était encore plus considérable que le précédent pour la race mongole, les vrais Turcs ne pouvant être considérés comme de purs Mongols à cause de leur croisement avec les races aryenne et sémitique. St.-Dominique, la république des mulâtres, et Haïti, la république des nègres dans l'Inde occidentale font partie aujourd'hui indiscutablement et de plein droit de la société des Etats et y forment une trame de race éthiopienne ou nègre.

Nous voyons ainsi que de nos jours déjà parmi les quarante-trois Etats de la communauté internationale (Lichtenstein, San Marino et Monaco sont exclus à cause de leur étendue restreinte) les trois races humaines sont représentées.

Sans aucun doute, l'admission de quelques autres Etats non-chrétiens, non-européens dans cette communauté des Etats civilisés sera sous peu un fait accompli. On se demande même déjà si la Chine, la Perse et le Siam qui furent représentés aux deux Congrès internationaux de La Haye ne doivent pas être comptés parmi les sujets du droit international public.

L'empire Chinois qui compte 400 millions d'habitants renouvelle sa culture sur les traces du Japon d'après le modèle européen. Sa prochaine entrée dans le groupe des Etats cultivés sera un évènement d'une portée considérable pour la race mongole. La réception du Siam dans la corporation internationale du droit, réception préparée par les réformes du feu roi Chu-La-Long-Korn, fortifiera la trame mongole, tandis qu'avec les Perses un peuple d'origine caucasienne entrera dans la communauté du droit international qui fut fondée par la race consanguine indo-germanique. La complète parité internationale de la Perse, de la Chine et du Siam aura lieu ici comme pour le Japon au prix de l'ouverture principielle et totale du pays aux citoyens de tous les Etats cultivés, et assurera du même coup un rapprochement pacifique et plus étroit des différentes races. Des autres Etats, les Etats de "demi-culture," La Libérie, l'Abyssinie et le Maroc entreront à bref délai en contact avec la communauté du droit international. Les objections fondamentales qu'offrait la république de Libérie à la reconnaissance de son égalité de droits, tombent depuis que la république des nègres de St.-Dominique l'a acquise, ainsi qu'il a été dit plus haut.

La branche Chamitique de la race Caucasienne sera prochainement représentée dans la communauté des Etats par les Marocains et les Abyssins dont les Etats ont attiré l'attention des puissances colonisatrices européennes.

En dernier lieu, l'Afghanistan, aussi bien que les Etats indépen-

dants de l'Himalaya, Bhoutan, Népal, et les petits Etats arabes, seront attirés également dans le cercle des Etats civilisés, à condition toutefois qu'ils puissent conserver leur indépendance.

En tous cas l'expansion s'accomplit de telle sorte que du cercle des Etats non-européens, il s'en élève toujours davantage au rang de membres à titres égaux du cercle du droit international, selon l'euro péanisation progressive des parties du monde non-européennes. De nos jours déjà les Etats à demi-civilisés sont reconnus comme parties contractantes, et aussi loin que ces contrats s'étendent, le droit international est valable pour eux. Il leur appartient d'amener leurs Etats à un niveau tel que l'égalité des titres dans le droit international leur soit due ; tandis que les Etats de culture plus ancienne ont l'obligation de tirer du nouvel état de choses les conséquences judiciaires nécessaires et de reconnaître, indépendamment des préjugés de races, les Etats non-européens comme membres à titres égaux de la communauté internationale du droit.

2. *Traités et Associations d'États.*—La communauté du droit international ne s'est pas seulement agrandie dans l'espace et quant au nombre de ses sujets pendant les dernières générations, mais la vie judiciaire en son sein est devenue infiniment plus intense. On dit habituellement qu'au cours du dix-neuvième siècle s'est développée l'idée de la communauté des intérêts. Il me semble plus juste de dire que nous sentons depuis longtemps la nécessité de trouver l'organisation internationale correspondant à l'internationale communauté des intérêts. Les nombreux contrats collectifs reflètent cette tendance ; ils amènent chaque fois l'union d'un certain nombre d'Etats pour la réglementation d'une affaire d'importance internationale. C'est ainsi qu'au sein du grand cercle du droit international public furent formées par contrats des associations plus restreintes pour les affaires particulières. Le fait qu'à ces associations particulières, ou du moins à l'une ou l'autre d'entre elles, les races humaines les plus diverses sont intéressées, a une importance extrême pour le rapprochement des races.

En effet nous ne trouvons pas seulement ici cette participation passive d'un domaine colonial introduit par une puissance européenne dans l'Association respective (comme par exemple l'Angleterre avec tout ses colonies se joignant à l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques de 1886), mais nous trouvons aussi un grand nombre d'Etats souverains et d'Etats vassaux d'origine non-européenne comme participants à titre égaux dans ces Associations d'Etats ; et parmi eux, ceux-là même qui n'ont pas atteint la parité fondamentale au sein de la communauté universelle des Etats. Ainsi la Turquie et Zanzibar se sont joints à "l'Acte du Congo" en 1885. La Turquie, le Japon et la Chine

appartiennent à l'Association plus étroite qui s'est réunie en 1888 pour la garantie de la navigation libre dans le canal de Suez. Le Japon, la Chine, la Perse, le Siam, l'Égypte, sont associés dans "l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers" fondée à Bruxelles en 1890.

L'Union postale universelle, qui fut fondée par la convention de Paris (1878) sur la proposition de l'Allemagne, peut servir d'exemple ; elle comprend presque toute la terre habitée. Le Japon, la Perse, le Siam, l'Égypte et la Tunisie appartiennent aussi à l'Union télégraphique universelle, fondée en 1865 ; ce fut la première communauté administrative du droit international. La Turquie, St.-Dominique, le Japon et la Tunisie sont aussi membres participants du "Contrat international pour la protection des câbles télégraphiques sous-marins." Le Japon et la Perse sont également membres de l'Union radiotélégraphique internationale de 1908. Le Japon s'est joint déjà à l'Union internationale pour la propagation et l'unification du système métrique. La Tunisie, le Japon, St. Dominique appartiennent à l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (1883), tandis qu'Haïti, la Tunisie, le Japon, la Libérie appartiennent à la convention de Berne (1886) pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Du moins l'Égypte, la Perse et la Tunisie se sont jointes à l'Union internationale d'hygiène publique de 1903 dont la convention fut complétée à Rome en 1907. La Turquie, la Chine, le Japon, la Perse, l'Égypte et même déjà l'Abyssinie participent à l'Union internationale agricole fondée en 1905 à Rome par l'initiative méritoire du roi d'Italie. L'Acte de la conférence de Bruxelles pour la suppression de la traite des esclaves auquel la Turquie, Zanzibar, la Perse, la Libérie s'unirent prouve que les races les plus diverses ne se sont pas seulement unies là où il s'agit d'intérêts commerciaux et économiques ; en outre les tendances humanitaires de ces pays se sont aussi manifestées dans l'Acte de Bruxelles sur la réglementation des armes—la Turquie et la Libérie seule parmi les puissances nommées participent à ce dernier Acte.

Des autorités particulières respectives ont été créées pour assurer l'exécution des projets faisant l'objet des contrats collectifs qui viennent d'être cités. Cependant la commission internationale pour l'exécution de l'Acte de navigation du Congo n'est jamais intervenue, et la commission internationale pour l'exécution du Contrat sur le Canal de Suez fut supprimée après une entente entre la France et l'Angleterre (1904). Mais les autres communautés administratives précédemment énumérées ont leur organe particulier. C'est ici que nous trouvons la Conférence internationale, l'Office international, l'Etat dirigeant, la Commission internationale, et le Tribunal

d'arbitrage. A part "l'Union internationale pour la suppression de la traite des esclaves" toutes les autres associations administratives du droit international public disposent en première ligne d'une conférence internationale comme organe principal. Dans l'Union postale universelle cette conférence est nommée Congrès, et ses séances sont prévues par contrats. Des offices internationaux se sont formés et développés d'après le modèle des plus importants offices centraux du même genre : celui de l'Union internationale télégraphique et celui de l'Union postale universelle toutes deux à Berne. L'Office international pour la radiotélégraphie est incorporé à l'Office de l'Union télégraphique internationale. De plus, se trouvent domiciliés à Berne l'Office de l'Union pour la protection de la propriété industrielle et de l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Tandis que l'Office international des poids et mesures et l'Office international d'hygiène publique fondés respectivement en 1903 et 1907 ont leurs sièges à Paris. Des offices centraux pour la suppression de la traite des esclaves se trouvent à Zanzibar et à Bruxelles. Dans cette dernière ville l'Union pour la publication des tarifs douaniers a aussi son siège. Par contre l'Institut international agricole est domicilié à Rome. Tous ces offices centraux ne sont pas les organes de chaque Etat, mais des Comités du droit international dont ils sont les mandataires internationaux. La Suisse et la Belgique sont constituées respectivement comme mandataires pour la surveillance et la direction de la fonction de l'Union télégraphique de Berne avec ses deux subdivisions : l'Office postal universel et les Offices centraux réunis pour la protection du droit d'auteur à Berne ; comme l'Office pour la publication des tarifs douaniers et pour la suppression de la traite des esclaves à Bruxelles. Par contre les Unions internationales des poids et mesures et d'hygiène publique ont créé des autorités collégiales indépendantes de la puissance territoriale, auxquelles fut confiée entre autres fonctions la surveillance de l'Office international correspondant. On a désigné avec raison ce type d'organisation comme le plus propre pour les Offices centraux internationaux parce qu'il les soustrait absolument à la puissance exclusive de l'Etat où ils sont domiciliés. De telles commissions internationales existent d'abord pour l'Union internationale des poids et mesures à Paris, se composant de quatorze membres qui doivent tous appartenir à différents Etats et sont élus par la Conférence des Etats laquelle se réunit à Paris au moins tous les six ans. Dans une autre commission semblable, le Comité pour la surveillance de l'Office international d'hygiène publique à Paris, qui doit se réunir au moins une fois tous les ans, chaque Etat est représenté par un délégué élu par lui. La zone d'action de ce comité s'étendra vraisemblablement d'autant plus que les anciennes

Commissions sanitaires de Constantinople, d'Égypte, de Tanger, de Téhéran s'y seront incorporées à brève ou longue échéance. Ces commissions sont réunies de la puissance policière et pénale dans l'étendue de leur rayon. Enfin nous avons encore nommé comme organe des Unions d'États internationales, le Tribunal d'arbitrage. Ce tribunal est prévu obligatoirement pour certaines questions judiciaires au sein de l'Union postale universelle, et facultativement pour l'Union radiotélégraphique.

Nous venons ainsi de jeter un coup d'œil sur l'œuvre civilisatrice collective accomplie aujourd'hui déjà par les races de l'Orient et de l'Occident au centre des Unions particulières du droit international dont la structure nous est à présent connue. Il est inutile d'insister davantage sur l'importance de ces Associations pour un rapprochement plus complet des races humaines, si elles s'étendaient aussi loin que possible comme par exemple l'Union postale universelle. Il serait en outre à souhaiter que les communautés administratives du droit international public dont la zone d'action ne dépasse pas jusqu'à présent les États d'Europe et d'Amérique s'incorporent les États de races étrangères.

Cela s'applique par exemple à l'Union internationale Géodesique avec l'Office de Potsdam, fondée en 1864 par l'initiative de la Prusse et qui poursuit des buts uniquement scientifiques. Cela s'applique encore à l'Union internationale pour la réglementation du régime des sucres qui a aussi son Office à Bruxelles et dont le Pérou, seul parmi les États Américains, fait partie. Avant tout il est à souhaiter que l'extension du réseau de chemins de fer s'accompagne de la transformation intermondiale de l'Union internationale pour les transports par chemins de fer, qui est jusqu'à présent exclusivement européenne, qui fut fondée à Berne en 1890 et y a son Office central.

L'importance d'un tel développement serait d'autant plus grande que dans les conventions en question existent déjà les ébauches d'un Code de droit commercial international, avec des normes pour la procédure civile. De même pour le droit de change mondial, en voie de développement, et le droit maritime international privé dont se sont occupées déjà trois conférences diplomatiques, l'élargissement de la zone dans laquelle ils seraient reconnus selon les exigences des relations de commerce et de navigation est de toute nécessité. Les États de toutes les races se trouveraient ainsi reliés et on se trouverait amené en dernier lieu au perfectionnement d'un droit de commerce mondial. Si la grande tâche de la codification du droit international privé est liquidée d'abord en partie dans le cercle purement européen, nous voyons déjà ici les modestes ébauches d'un droit intermondial, par le fait que le Japon a pris part en 1904 à la quatrième conférence sur cette matière.

Ainsi les problèmes du rapprochement plus complet des races ne résident pas seulement dans le parachèvement des Associations d'Etat déjà existantes, mais aussi dans la participation aux efforts des Etats civilisés européens en vue de créer des normes internationales pour chaque matière judiciaire de portée intermondiale.

3. *L'Importance des Conférences de La Haye et de la Cour d'Arbitrage.*—Pendant les dix dernières années, il faut signaler, outre l'expansion de la communauté du droit international et la fondation de quelques Associations importantes, la modification profonde subie par la Communauté du droit des gens dans sa structure judiciaire. Cette transformation réside en ce que la Communauté s'est transformée elle-même en une Union d'Etats organisés. La grande communauté est devenue une Union intermondiale des Etats ; c'est le résultat de la Conférence de La Haye dont l'importance civilisatrice n'est pas suffisamment reconnue. C'est l'aurore de l'ère nouvelle d'une confédération mondiale des Etats. Il fut un temps où les Césars romains avaient, d'un point, dominé l'ancien monde connu, et les Puissances du Moyen-Age, l'Empire et la Papauté, avaient essayé de poursuivre cette domination monarchique universelle. Puis la monarchie universelle du Moyen-Age s'était dissoute en une juxtaposition des Etats occidentaux. De nos jours ce monde des Etats, augmenté de celui du lointain Orient et des parties du monde inconnu autrefois aux Romains, se constitue en un tout.

L'importance de la première Conférence de La Haye ne repose pas dans la codification du droit de guerre continentale qui y fut conclue, mais dans l'établissement de la cour d'arbitrage. Les Etats de la première Conférence de La Haye—parmi lesquels se trouvaient dès le début les Etats asiatiques, Chine, Japon, Perse et Siam—en se créant un organe commun pour le maintien de la paix au sein de la communauté du droit international, s'organisaient en réalité en une "Confédération d'Etats." Peu importe si on a tout de suite donné ou non cette dénomination à l'entreprise et par égard pour les esprits craintifs il est préférable qu'on ne l'ait pas fait ; mais nous sommes habitués, comme juristes, à parler d'une Association d'Etats là où s'est créée une pluralité d'Etats ayant des organes communs. En se constituant un tribunal commun, le monde civilisé a créé du même coup une Union du droit international réglant la communauté du droit international public. Bien qu'en réalité la cour permanente d'arbitrage ne consiste jusqu'à présent qu'en une liste dans laquelle les partis en lutte doivent élire leurs juges pour chaque cas donné, nous nous trouvons déjà en présence de l'Office et de la Commission internationale, nommée Conseil d'Administration, ainsi que dans les Associations particulières du droit des gens. Une Conférence

internationale périodique ne fut pas prévue tout d'abord, mais elle s'est révélée nécessaire pour presque toutes les Unions du droit international comme pour l'Union générale des Etats. A la première Conférence de La Haye (1899) succéda la seconde en 1907. Cette dernière ne s'est pas dissoute sans avoir exprimé le vœu de se réunir au plus tard en 1915, et de préparer cette troisième conférence environ deux années d'avance. La périodicité des Conférences de La Haye est ainsi assurée en fait, sinon judiciairement, et elles seront comme dans les Associations spéciales, l'organe principal de l'Union des Etats. Comparées à l'achèvement de la communauté du droit international par l'Association des Etats, les autres acquisitions de la première Conférence sont secondaires. On fit d'autant plus pour la codification du droit international, que dans l'une comme dans l'autre Conférence on n'aboutit à aucun résultat pratique relativement à la question de la limitation des armements.

Comme toute organisation qui progresse, l'Association des Etats est en train de créer son Code. La première Conférence de La Haye a, entre autres choses, codifié le droit de guerre continentale et étendu la convention de Genève à la guerre maritime. Après qu'en 1906 la convention de Genève pour la guerre continentale fut révisée, les normes du droit de guerre furent complétées dans la seconde Conférence de La Haye et au moins pour quelques points importants de la guerre maritime—par exemple pour la question des mines sous-marines—des normes restrictives furent posées. Toutefois la codification du droit de guerre maritime dans son ensemble devait être reportée à la troisième Conférence ; cependant le travail préalable est accompli par la Conférence maritime de Londres de 1909 ; un cercle restreint de puissances, parmi lesquels on est heureux de compter le Japon, y ont pris part.

D'une façon générale on peut dire que les Etats, dans la codification du droit de guerre où jusqu'alors il s'agissait fréquemment de questions de puissance, ont élucidé déjà les chapitres les plus difficiles et qu'une codification des normes du droit de la paix—par exemple sur la condition des envoyés et consuls—est mille fois plus facile. Par conséquent, si la codification du droit de guerre a déjà réussi en grande partie, l'achèvement du tout en un système codifié complet est à prévoir à brève échéance. Dans ce Code toutes les normes s'appliquant à la solution pacifique des conflits internationaux devront trouver leur place ; celles-là aussi qui devaient être créées de toute pièce dans les deux Conférences précédentes : l'Institut des commissions internationales d'enquêtes, et le Code de procédure du Tribunal de La Haye. Déjà avant l'achèvement de ce Code, l'Association internationale des Etats commence à se consolider selon un

procès qui transforme le droit des gens en un Droit public universel. L'Association des Etats fondée dans la première Conférence de La Haye avait encore le caractère typique des Unions spéciales ; elle se différencie de celles-ci en ce que ce ne fut pas une communauté d'administration qui fut créée, mais une communauté judiciaire, et en ce que tout le monde civilisé y participa. Du reste, l'Association des Etats qu'on avait établie avait une structure purement co-opérative selon le caractère de l'ancien droit international. Aussi cette communauté judiciaire ne consistait-elle qu'en relations d'Etats à Etats—relations qui ne portaient atteinte à la souveraineté d'aucun d'eux. Les Etats seuls pouvaient s'adresser au Tribunal de La Haye ; et il ne dépendait que d'eux de le faire ou non, par suite du caractère facultatif de la Cour d'arbitrage. La seconde Conférence de La Haye a constitué dans la "Cour internationale des Prises" un Institut qui donne un autre caractère à l'Association des Etats. Cette Cour n'a pas le caractère d'une Cour arbitrale ; le nombre de ses membres et sa compétence sont déterminés une fois pour toutes ; les juges doivent accomplir un acte solennel d'Assurance sur l'intérêt de l'Association des Etats. Dans les questions de fait et de droit le recours en droit va des cours nationales à la Cour internationale ; la Cour internationale des prises peut abolir les normes nationales quand leurs conséquences portent atteinte à la justice et à l'équité ; elle peut en outre créer des normes nouvelles lorsqu'il n'existe aucune règle reconnue. Mais avant tout, tout homme privé ayant subi quelque dommage, soit qu'il appartienne à un Etat neutre, soit à un des partis de guerre, peut invoquer la protection de la Cour internationale des prises contre une décision défavorable de l'Etat ennemi ayant opéré la capture ; et le citoyen lésé de l'Etat ennemi ne peut en cela recevoir l'interdiction de son pays d'origine ainsi que cela peut se produire pour le citoyen neutre. On a essayé d'expliquer ce fait contredisant le droit international public antérieur, en disant que dans ce cas, le contrat est conclu entre les Etats en faveur d'un tiers ; mais on semble ignorer par là que l'homme privé ne peut jamais, selon l'ancien droit des gens, être un tiers. On a dit, qu'à l'avenir, dans les affaires de prises, le citoyen particulier serait considéré comme un sujet du droit international ; il est plus juste de dire que le droit des gens a perdu de cette façon son caractère spécifique. L'organisation du monde a tant progressé que le droit international se transforme, comme il a déjà été dit, en un droit public mondial. De Liszt dit avec raison que l'entente sur la Cour internationale de prises est le premier pas conscient de l'organisation co-opérative vers une organisation dominatrice. Mais là où il s'agit d'une organisation dominatrice nous ne parlons pas, suivant l'ancienne terminologie, d'une Association du droit international, mais d'une

Association du droit public. La souveraineté des Etats n'est assurée au sein de l'Association du droit public que par la prescription que toute l'organisation repose sur un contrat pouvant être résilié au bout de douze ans. En attendant, nous aurions pour ainsi dire une confédération temporelle comme base de la Communauté de la Cour des prises. Des perspectives inespérées s'ouvrent ici pour le développement du droit international. Ce fut une contradiction de l'empire allemand sur l'initiative duquel fut fondée cet Cour d'avoir fait échouer le Tribunal d'arbitrage obligatoire universel. Le délégué allemand, Zorn, a dit, en effet, avec raison, qu'une juridiction arbitrale obligatoire porterait beaucoup moins atteinte à la souveraineté des Etats, étant donné la relativité de "l'Obligatorium" qui serait rejeté pour tous les cas où l'honneur, l'indépendance ou les intérêts vitaux d'un Etat seraient en jeu. L'empire allemand ne pourra pas maintenir ce point de vue contradictoire. La Cour universelle d'arbitrage est en voie de développement depuis que plus de cent Contrats d'Etats furent conclus dans lesquels chaque fois deux Etats ont rendu la Cour d'arbitrage obligatoire. Le développement du droit international vise à remplacer le contrat individuel par le contrat collectif; la victoire de la Cour d'arbitrage obligatoire est décidée par ce fait. Les puissances ont déjà adopté à l'unanimité dans la seconde Conférence de La Haye, une résolution reconnaissant en principe la sentence arbitrale obligatoire, et constatant que certains différends sont de nature à être soumis à la sentence arbitrale obligatoire, sans restriction. La constitution de la Cour internationale des prises contribuera ainsi à mettre en vigueur la Cour arbitrale obligatoire. Bien entendu on ne pourra se contenter, lors d'une sentence arbitrale obligatoire, de l'ancienne Cour permanente, qui, comme on sait, ne consiste qu'en une liste. On devra donc, ou bien rendre la Cour des Prises accessible à la juridiction commune, ou bien adjoindre à la Cour permanente d'arbitrage une Cour véritablement permanente sous forme de la "Cour de Justice Arbitrale" qu'avait proposée la seconde Conférence. Malheureusement ce projet ne fut être présenté à la signature du plenum, car on n'avait pu s'entendre ni sur le nombre des juges ni sur le système de durée de leurs fonctions. On n'était arrivé à aucune entente, car, d'une part, le nombre des juges devrait être limité, et d'autre part, les petits Etats ne voulaient pas—au détriment du progrès—renoncer à leurs droits dans la formation de la Cour.

En réalité, le dogme de l'égalité en droit des Etats est aboli par le fait que pour la Cour des prises la répartition des sièges est faite selon un ordre gradué. Ce dogme n'avait de valeur qu'autant que les Etats voisinaient sans lien côte à côte. L'organisation progressive du monde exige une répartition des voix proportionnée

à l'importance virtuelle de chaque Etat dans l'ensemble de l'Union. La possibilité de la comparaison de l'individu comme plaignant devant la Cour internationale des prises contribue à combler dans un autre sens une lacune du droit des gens. Il est vrai que, dans l'intérêt du pacifisme, la seconde Conférence de La Haye a reconnu jusqu'à un certain point la doctrine de Drago : à l'avenir les armes ne pourront plus être employées contre l'Etat débiteur pour assurer le respect des obligations contractées ; mais l'homme privé est toujours dépendant de la bonne volonté et de l'énergie de sa patrie. Si la seconde Conférence de La Haye a donné à l'individu le droit de faire examiner par la Cour internationale des prises la légalité des faits de guerre ayant causé des dommages, rien ne s'oppose à ce qu'on rende une Cour de La Haye accessible aux plaintes de droit privé des citoyens d'un Etat contre un autre et à ce que, pour de tels procès, on donne un forum aux créanciers. Cette innovation attend sa réalisation de la troisième Conférence de La Haye.

Enfin la question de savoir si la confédération mondiale des Etats veut se borner à être uniquement une communauté judiciaire, surgira aussi. Son développement naturel exige qu'elle se charge des communautés d'Administrations qui, comme l'Union postale universelle, s'étendent par le monde entier ; de plus, qu'elle s'incorpore les autorités correspondantes, et mette en vigueur les nouvelles communautés du même genre et leurs propres autorités.

Ce que le penseur allemand le plus profond, Kant, désigne comme le grand problème pour l'espèce humaine "vers la solution duquel la Nature elle-même nous pousse," à savoir : "la constitution d'une société humaine régissant en commun le droit," est aujourd'hui en train de se réaliser.

Notre point de départ fut la constatation que le bouleversement des conditions sociales par l'extension inouïe du commerce mondial a influé sur le droit, et nous avons parlé au commencement de cette dissertation des rapports entre les faits et le droit. Des faits nouveaux modifient le droit, mais inversement la valeur de normes nouvelles indique des forces nouvelles. Si à l'avenir, comme l'a dit de Liszt, chaque citoyen d'un Etat—membre de l'Association des Etats—est sujet unite, c'est-à-dire citoyen à la fois de son Etat et de la Confédération, qui osera mesurer la portée pour le rapprochement des races humaines, des fières paroles que chacun pourra prononcer partout : *Civis mundi sum* ?

[Mémoire reçu en texte français.]

LE DROIT INTERNATIONAL ET LES RACES
SUJETTES

Par Sir JOHN MACDONELL, C.B., *Londres,*

Professeur de Loi Comparative à l'Université de Londres,
Maître de la Cour Suprême.

J'AI promis, quelque peu imprudemment, à votre Secrétaire Général de contribuer aux travaux de ce Congrès par un rapport sur l'Arbitrage International—sujet dont personne aujourd'hui ne met en doute l'importance et l'opportunité.

Après réflexion pourtant, il m'a semblé, et votre Secrétaire, je crois, est de mon avis, que si l'arbitrage intéresse tous ceux qui envisagent avec sympathie le but de ce Congrès, il n'a pourtant qu'une portée indirecte sur la plus grande partie de ses travaux principaux. Bien que l'œuvre de l'arbitrage ait déjà témoigné de sa grandeur, bien que son avenir doive être plus grand encore, nous ne devons point être aveugles sur les limites qui la restreignent. C'est là un instrument destiné à régler les disputes entre gouvernements ; et en particulier les disputes capables de soulever des difficultés ou de causer des guerres entre Etats que la diplomatie ne suffit pas à concilier. Sans doute, certaines de ces questions sont au fond des questions de races ; telles sont, par exemple, les difficultés sans cesse renouvelées quant aux questions d'émigration entre la Chine et le Japon d'une part, et d'autre part, la Grande-Bretagne, ses colonies et les Etats-Unis. Ces difficultés prennent une forme économique ; leur origine est un antagonisme et des préjugés de races. Et, alors même que n'apparaît avec évidence et sans conteste aucun élément de race, la difficulté réelle, quoique latente, s'opposant au règlement des différends internationaux pourrait être la répugnance et la méfiance nées des préjugés et des malentendus de races.

Mais l'Arbitrage International ne touche pas, et ne se propose pas de toucher, à bien des questions intérieures et domestiques, profondément intéressantes pour les races qui ne dominent pas.

Je cite presque au hasard les questions de races qui sont d'actualité : la condition des Juifs en Russie et en Pologne ; les Polonais sous le gouvernement russe ; les Roumains en Hongrie ; les Finlandais en Russie ; les Macédoniens et les Arméniens en Turquie ; les Indiens occidentaux en Afrique du Sud ; les indigènes dans l'Etat du Congo, sous le gouvernement belge. . . . L'Arbitrage International n'aide pas à résoudre, si ce n'est de très loin et très indirectement, les problèmes que rappellent ces noms. Aujourd'hui, chaque Etat dit et dira longtemps encore : " Je veux être maître dans ma

maison." La situation doit être acceptée, du moins pour le moment. Nous devons (autant qu'il est possible) chercher ailleurs la solution de certains des grands problèmes dûs aux différends et aux collisions de races.

Mais—et c'est ici l'objet principal de mon enquête—il peut être intéressant de tenter d'examiner si les fins que se proposent les organisateurs du Congrès ne peuvent point trouver leur réalisation dans d'autres moyens que l'arbitrage ; et, en particulier, l'acceptation plus nette des devoirs des races dominantes envers les races sujettes par une meilleure organisation des agents déjà existants et par la création d'organisations nouvelles.

Je me rends compte de la difficulté qu'il y a à suggérer des idées utiles quant à ces questions, si nombreuses, d'un caractère si varié et, il faut l'avouer, ayant si peu de choses en commun. Ni un Leibnitz lui-même, ni un Humboldt, ni aucun autre de ces grands organisateurs de la science ne pourrait embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de ce champ si vaste, pour en dresser la carte en toute connaissance de cause. Les quelques idées que je me propose de suggérer ici ne sont données que pour provoquer la discussion et aider à clarifier les opinions diverses. Mais, en guise de préface, il est nécessaire d'admettre plusieurs points. Importants sont les obstacles que dressent toutes les organisations et tous les mécanismes sociaux contre l'accomplissement des buts principaux que nous avons en vue. Les barrières qu'opposent les préjugés de races ne tomberont pas devant une simple organisation ; la propagation de la science, l'esprit de charité et un nouvel idéal seront les seules solutions effectives.

Dès l'abord se pose la question suivante : jusqu'à quel point le Droit International est-il applicable aux relations entre races sujettes et dominatrices, civilisées et non-civilisées, si toutefois il leur est applicable ? D'après un point de vue, il ne leur est pas applicable en aucune façon ; d'après un autre, il leur est bien applicable, mais seulement partiellement et avec de nombreuses qualifications. Je passe sous silence, comme ne méritant pas l'attention de ce Congrès, la prétention, rarement exprimée de nos jours, qu'un degré supérieur de civilisation entraîne avec lui le droit, pour le supérieur, d'imposer sa volonté à l'inférieur ; qu'entre eux, le droit c'est la force, et qu'en vertu de leur supériorité, il est permis au premier de faire tout ce qui lui plaît.¹

¹ Trione (*Gli Stati civili Nei loro Rapporti Giuridici coi Popoli Barbari*, p. 14) renvoie à Ize, qui cite Hegel et Cousin comme étant de cet avis. Dans le *Geist des Römischen Rechts*, vol. i., de Ihering, on trouve quelques assertions remarquables sur le droit qu'ont les grandes Puissances civilisées d'imposer leur commerce aux nations orientales.

Me tournant vers des opinions moins intractables, je citerai ensuite celle d'un ou deux écrivains. Le premier est John Stuart Mill :—

“ Il existe une profonde différence (par exemple) entre le cas dans lequel les nations en question se trouvent au même, ou presque au même, degré de civilisation et le cas où l'une des parties se trouve à un degré élevé de progrès social et l'autre à un degré très inférieur. Supposer que les mêmes coutumes internationales et les mêmes lois de moralité internationale peuvent être en usage entre une nation civilisée et une autre d'une part et d'autre part, entre nations civilisées et barbares, c'est là une grave erreur, et une erreur dans laquelle ne saurait tomber aucun homme d'Etat, quoiqu'il en puisse être de ceux qui, du haut d'une situation sûre et irresponsable, se permettent de critiquer les hommes d'Etat. Parmi les nombreuses raisons qui empêchent d'appliquer les mêmes lois à des situations si différentes, les deux suivantes sont parmi les plus importantes : Tout d'abord les lois ordinaires de moralité internationale impliquent la réciprocité. Or des barbares ne peuvent point offrir de réciprocité. On ne peut point compter sur eux pour observer des lois quelconques. Leurs esprits ne sont pas capables d'un si grand effort ni leur volonté suffisamment soumise à l'influence de motifs lointains. Ensuite, les nations encore barbares n'ont pas dépassé cette période pendant laquelle c'est pour leur bien que des étrangers les conquièrent et les tiennent en dépendance. L'indépendance et le sentiment national, si essentiels au progrès et au développement nécessaires d'un peuple d'un degré de civilisation supérieur, leur sont généralement des obstacles. On peut facilement en arriver à une violation des grands principes de moralité ; mais des barbares n'ont pas de droits en tant que nations, si ce n'est le droit au traitement qui leur permettra de devenir, le plus rapidement possible, une nation. Les seules lois morales destinées à régler les relations entre un gouvernement civilisé et un gouvernement barbare sont uniquement les lois de moralité réglant les rapports d'homme à homme ” (*Dissertations*, iii., p. 167).

J'ai cité ce passage comme exprimant l'opinion de ceux—et ils sont légion—qui attachent de l'importance à l'absence de réciprocité et aux bienfaits de la civilisation, en tant que ces bienfaits justifient l'application de lois, différentes de celles qui sont en usage entre Etats civilisés. Bluntschli appuie sur la seconde des raisons ci-dessus :—

“ Lorsque la contrée qui ne fait partie du territoire d'aucun état est possédée par des tribus barbares, ces dernières ne peuvent pas être expulsées par les colons des nations civilisées ; on les laissera émigrer en paix et on leur fournira un dédommagement équitable. L'Etat colonisateur a le droit d'étendre sa souveraineté sur le territoire occupé par des peuplades sauvages pour favoriser la civilisation et l'extension des cultures ” (p. 280).

Voici une autre façon d'exprimer la même doctrine :—

“ C'est le droit naturel, non le droit international, qui est applicable aux rapports des nations civilisées avec les nations de l'Asie. . . . En Asie, le droit international se transforme en droit naturel, lequel exige également que la parole donnée soit exécutée consciencieusement, que la vie et la propriété d'autrui soient reconnues saintes et inviolables, que les mauvais instincts et passions cèdent leur place aux impulsions justes, honnêtes et généreuses ” (Martens, “ La Russie et l'Angleterre dans l'Asie Centrale,” *Revue de Droit International*, 1879, p. 241).

Voici comment se présente le problème pour quelques autres écrivains modernes :—

“Der Unterschied in der Kultur berechtigt den Europäischen Staat nicht im Verkehr mit einem minderkultivierten Volke, z. B., Papua, alle Regeln des Völkerrechts ausser Acht zu lassen. Es ist vielmehr davon auszugehen, dass jeder Staat die Grundrechte eines jeden andern—wenn auch von wenig gebildeten Menschen geleiteten—Staates so lange durchaus respektirt, als es die Ausübung der eigenen Grundrechte irgend gestattet” (Gareis, p. 40).

“Les Etats européens seront obligés, en partie par leur sentiment de l'honneur et en partie par celui de leur intérêt, de se laisser guider par les lois artificielles qui leur sont propres dans leurs rapports avec les peuples à demi-civilisés, quand ces derniers en sauront assez pour l'exiger et longtemps avant qu'on puisse raisonnablement en attendre une obéissance réciproque à ces lois” (Hall, 6^{ème} ed., pp. 140, 141).

Pour différentes raisons, ces déclarations ne sont pas satisfaisantes ; si elles ne sont pas inexactes, elles manquent du moins de précision et de netteté. Tout d'abord, la façon moderne d'agir des nations et l'enseignement des écrivains modernes ne s'accorde pas, dans tous le cas du moins, quoiqu'il puisse advenir en des occasions particulières, avec certaines de ces opinions. Les manuels modernes traitent, et parfois même très longuement, des relations et des devoirs des Etats civilisés à l'égard des races inférieures ou arriérées. En fait, les nations civilisées ont toujours quelque peu reconnu qu'elles avaient des devoirs vis-à-vis des nations non civilisées ou à demi-civilisées avec lesquelles elles se trouvaient en contact, elles l'ont reconnu d'une façon généralement imparfaite, parfois compatible avec la plus monstrueuse cruauté, servant souvent de voile ou d'excuse au mal. L'un des sujets principaux de discussion entre ceux qui, les premiers, étudièrent le Droit International (par ex., Francisco Victoria et Baldassarre des Ayala) fut les rapports des conquérants espagnols et portugais avec les indigènes des pays conquis et leurs devoirs envers eux.

Il faut encore noter qu'il n'y a pas une ligne de démarcation très nette entre nations civilisées et barbares ; elles ne diffèrent souvent les unes des autres qu'à des degrés insensibles ; la distinction tranchée, établie, dans le passage de Mill que je viens de citer, entre les nations civilisées et les nations barbares, n'est d'aucun secours pour la solution des problèmes actuels : ceux-ci pour la plupart, se rapportent aux faits et gestes de nations appartenant à différents types de civilisation, types dont la valeur relative pourrait apparaître douteuse à des observateurs impartiaux, si toutefois il en existait. Quelle est la pierre de touche de la supériorité ? Il y a la pierre de touche de la supériorité guerrière, grâce à laquelle, il y a quelques siècles, les Turcs l'emportèrent sans doute sur toutes les nations, sans en excepter les Italiens, contemporains de Michel-Ange et de

Léonard de Vinci. Il y a la pierre de touche de la richesse, dont on nierait l'efficacité, si elle s'appliquait aux individus. Il y a encore la pierre de touche de la moralité, l'existence d'un code légal et moral auquel on conformerait sa conduite et dont l'application, si elle était possible, conduirait aux résultats les plus surprenants. Quant à la distinction entre les races qui progressent et celles qui ne progressent pas, elle n'apparaît pas aussi claire aux ethnologistes modernes qu'à ceux qui ne savaient pas encore grand chose. Les races soi-disant stationnaires sont souvent simplement celles dont les changements ne sont pas relatés. Comme le fait remarquer très justement le Professeur Royce, cette épreuve n'a jamais été appliquée par des nations civilisées avec assez de loyauté pour pouvoir donner des résultats exacts. Aussi longtemps qu'existera ce que M. Tarde appelle "l'irrésistible orgueil primitif qui porte toute tribu, si infime qu'elle soit, à se considérer supérieure à ses voisins," l'application d'une pierre de touche reconnue par tous reste impossible. La supériorité en faveur de laquelle réclament des écrivains tels que Gobineau et Houstin Chamberlain ne sera jamais accordée, mais ce qui semble très net, c'est que le monde se trouverait appauvri si un type unique de civilisation devenait universel. Nous ne pouvons pas affirmer qu'une race qui semble dépourvue de toute promesse, si on l'abandonne à elle-même, ne deviendra pas le point de départ d'un développement qui viendra enrichir l'humanité. (Voyez les faits décourageants quant aux bienfaits de la civilisation, réunis par Bastian, *Der Mensch in der Geschichte*, iii., p. 233, etc.)

Je ne fais ici que résumer les enseignements d'une grande majorité d'écrivains, quand je dis que, en mettant à part les conventions dont je vais parler, quelques unes au moins des lois du Droit International peuvent, d'après la plupart des écrivains, s'appliquer à des communautés de ce genre; même envers les communautés qui se trouvent en dehors du domaine du Droit International, il y a des devoirs à accomplir, devoirs que l'on peut régler et formuler. Ceci tout au moins tient bon pour les communautés pourvues de gouvernements réguliers, tout en ayant des organisations sociales et des idées morales différentes des nôtres.

L'un des progrès modernes les plus caractéristiques en ce qui concerne les rapports entre Etats et, en général, les rapports entre races sujettes et dominatrices, est l'établissement, par les Etats puissants, de Protectorats destinés aux Etats plus faibles, quelques-un de ces derniers se trouvant sur un plan de civilisation égal à celui des premiers. Petit à petit s'élaborent des principes concernant les devoirs réciproques des Etats protecteurs et des Etats protégés, y compris le traitement des indigènes.

Disons quelques mots des Conventions dont j'ai parlé. Il existe

un certain nombre de traités par lesquels quelques-uns des Etats principaux du monde s'engagent à certains devoirs envers les races non-dominantes ou certaines fractions de ces races. Un de ces devoirs, universellement reconnu, est le suivant : principalement dans l'intérêt des races inférieures ou arriérées, la traite des esclaves, qui dépend nécessairement des cargaisons de marchandises vivantes, fournies par ces races, doit être supprimée et traitée comme un crime monstrueux. Je n'écris pas ici l'histoire de la Traite des Esclaves ni du Mouvement d'Emancipation. Je rappelle simplement la décision des Puissances Alliées à Vienne, en 1815 ; à Vérone en 1822 et le Quintuple Traité de 1841. Un point de repère dans l'histoire de ce sujet est la Conférence de Berlin en 1884-85. Elle élucida les principes et concentra l'action ; elle marqua le début d'une politique nouvelle, quant à la traite des esclaves sur terre aussi bien que sur mer. Par l'Article VI. du Décret de Berlin, les Puissances décidèrent de veiller à la conservation des tribus indigènes, de s'occuper à améliorer leur situation, leur bien-être moral et matériel, à aider à la suppression de l'esclavage et particulièrement de la Traite des Esclaves. L'Article IX. était le suivant :—

“ Conformément aux principes du droit des gens, tels qu'ils sont reconnus par les Puissances signataires, la traite des esclaves étant interdite, et les opérations qui, sur terre ou sur mer, fournissent des esclaves à la traite devant être également considérées comme interdites, les Puissances qui exercent ou qui exerceront, une souveraineté ou une influence dans les territoires formant le bassin conventionnel du Congo, déclarent que ces territoires ne pourront servir ni de marché ni de voie de transit pour la traite des esclaves, de quelque race que ce soit. Chacune de ces Puissances s'engage à employer tous les moyens en son pouvoir pour mettre fin à ce commerce et pour punir ceux qui s'en occupent.”

Parmi les dernières mesures d'importance fut l'Acte anti-esclavagiste de Bruxelles, le 20 juillet 1890, qui commença à être mise à exécution le 1^{er} octobre 1892. Les Puissances exerçant une souveraineté quelconque ou un protectorat en Afrique s'engageaient (Article III.) à poursuivre graduellement, selon les circonstances : “ la répression de la traite, chacune dans ses possessions respectives, et sous sa direction propre.” Par l'Article XV. elles s'engagent en outre à surveiller “ les routes suivies sur leur territoire par les trafiquants d'esclaves, d'y arrêter les convois en marche ou de les poursuivre partout où leur action pourra s'exercer légalement.” On devait établir des postes (Article XVI.) sur les routes de ce genre, dans le but d'intercepter les convois et de libérer les esclaves. Le Chapitre III. traite de la répression de ce trafic en pleine mer. Une autre série de réglemens internationaux se rapporte à la vente des liqueurs (Chapitre VI.). L'Acte de Bruxelles contenait aussi des restrictions sur l'importation

des armes à feu. L'Article VIII. déclarait en effet que l'une de conditions de développement du commerce des esclaves fut la libre introduction des armes ; il défendit, en conséquence, leur importation, si ce n'est dans certaines circonstances et dans un domaine déterminé. L'Articles XC. et XCI. de l'Acte général disent :—

“ Justement préoccupées des conséquences morales et matérielles qu'entraîne pour les populations indigènes l'abus des spiritueux, les Puissances signataires sont convenues d'appliquer les Articles XCI., XCII., et XCIII. dans une zone délimitée par le 20^{ème} degré de latitude nord et par le 22^{ème} degré de latitude sud, et aboutissant vers l'ouest à l'océan Atlantique et vers l'est à l'océan Indien et à ses dépendances, y compris les zones adjacentes au littoral jusqu'à 100 milles marins de la côte.

“ Article XCI. Dans les régions de cette zone où il sera constaté que, soit à raison des croyances religieuses soit pour autres motifs, l'usage des boissons distillées n'existe pas, ou ne s'est pas développé, les Puissances en prohiberont l'entrée. La fabrication des boissons distillées y sera également interdite.”

Article XCII. Cet article engage les signataires à imposer dans les possessions et dans les protectorats où la prohibition n'existe pas un droit d'importation de 15 frs. par hectolitre pendant les trois premières années et de 25 frs. ensuite.

On a constaté que dans les districts non soumis au régime prohibitif, l'importation des spiritueux augmentait rapidement, et, en conséquence, les Puissances décidèrent à une Conférence subséquente tenue à Bruxelles en 1899 (Martens, *Recueil*, xxv., p. 543) d'élever le droit d'entrée à 70 frs.

C'est une question de mots, sur laquelle je ne me permettrai pas d'être dogmatique, que de savoir si les accords que j'ai mentionnés font partie du Droit International ou s'il faut les regarder simplement comme des indications d'une commune politique. Je ne puis dire que ceux-là sont déraisonnables qui pensent que “ L'Assemblée de Berlin a démontré qu'elle ne voyait point en eux des associations ou des individus en dehors de la communauté du droit des gens ” (Englehardt, cité par Trione, p. 18).

Il résulte clairement, du moins, de ce bref exposé des faits, que l'on reconnaît, dans une certaine mesure, les devoirs des grandes nations vis-à-vis des races faibles et assujetties, que l'on reconnaît aussi, la nécessité d'une action commune ; que l'on est d'accord jusqu'à un certain point, sur ce que sont ces devoirs.

Il n'est pas moins vrai que ces devoirs sont encore imparfaitement reconnus, que nombre de points importants sont encore irrésolus, et que l'organisation qu'elle soit ou non officielle, nécessaire pour rendre effective la reconnaissance de ces devoirs, est imparfaite et rudimentaire. Il faudra peut-être du temps pour élaborer un code des devoirs des nations civilisées vis-à-vis des races moins heureuses, ou moins douées, ou plus arriérées, si l'on songe à la lenteur avec laquelle le

code des devoirs des nations entre elles a été élaboré, il est possible que ce nouveau chapitre demande beaucoup de temps. Mais certains principes semblent déjà assez bien établis, et en voici quelques-uns.

1. Si certaines races sont dans la situation de mineures, incapables dans leur condition actuelle de se gouverner elles-mêmes, ceux qui prétendent être les supérieurs et les maîtres devraient justifier de leur position en étant aussi des tuteurs. Plus les races sont incapables, plus grands sont les devoirs imposés aux tuteurs. Tout gouvernement qui s'arroge le droit de contrôler les destinées de ces races, devrait montrer pas sa conduite qu'il n'est pas pour ses pupilles, un tuteur injuste; qu'il n'exploite pas leur travail et ne disperse pas leurs domaines. Dirions-nous que, dans tous les gouvernements qui ont sous leur contrôle une population indigène le département qui en a la charge satisfait, dès maintenant à ce critérium: "La prétendue incapacité de ces populations est la mesure de nos devoirs"? Ce qui n'est pas moins évident, c'est qu'à beaucoup d'égards ce sont les soi-disant tuteurs qui sont le moins en mesure de juger équitablement s'ils ont rempli leurs devoirs. Il ne peut y avoir d'autre juridiction que la leur, mais cette circonstance ne les rend pas moins faillibles.

2. Il faudrait que l'intolérance de la civilisation moderne, égale à celle du fanatisme religieux, fût moins grande; elle est à peine surpassée par celle dont firent preuve les conquérants espagnols du Mexique et du Pérou. S'ils furent sans pitié, ils avaient moins de moyens pour en venir à leurs fins, et du moins avaient-ils des moments de contrition où ils doutaient que leur œuvre apparût entièrement bonne aux yeux de Dieu; tandis qu'il est bien rare que l'admission d'une erreur vienne troubler la satisfaction que la civilisation moderne éprouve pour elle-même. Je suis tenté de citer, ne fût-ce qu'en manière de reproche à cette satisfaction si commune en la matière, un document remarquable intitulé "Confession véritable et protestation à l'heure de la mort," par l'un des premiers conquérants espagnols du Pérou, nommé Marcie Serra de Lejisama, en 1589. Lejisama commence par déclarer qu'il désire libérer son âme et faire connaître à sa Majesté Catholique, le Roi Philippe, son regret d'avoir contribué à la découverte et à la conquête du pays des Yncas.

"Les dits Yncas," continue le Conquistador repentant, "gouvernaient de telle sorte que dans tout le pays on ne connaissait pas un voleur ni un homme vicieux, ni une femme de mauvaises mœurs. Les hommes avaient tous un emploi honnête et profitable. Les bois et les mines et tous les genres de propriété étaient ainsi repartis que chacun savait ce que lui appartenait et il n'y avait jamais de procès. Les Yncas étaient craints, obéis, et respectés de leurs sujets; ils étaient, en tant que race, très capables de se gouverner, mais nous leur avons pris leur pays, nous

l'avons soumis au Gouvernement Espagnol, et nous en avons fait des sujets. Il faut que Votre Majesté comprenne que mon but, en faisant cette constatation, c'est de soulager ma conscience, car nous avons détruit ce peuple par nos mauvais exemples. Les crimes étaient jadis si peu connus parmi eux qu'un Indien, ayant cent mille pièces d'or et d'argent dans sa maison, la laissait ouverte, plaçant seulement un petit bâton en travers de la porte pour signifier que le maître était sorti ; et personne n'entrait. Mais lorsqu'ils virent que nous mettions à nos portes des serrures et des clefs, ils comprirent que c'était par crainte des voleurs, et voyant que nous avions des voleurs parmi nous, ils nous méprisèrent. Je dis tout cela à Votre Majesté pour soulager ma conscience de ce qui pèse sur elle, afin que je ne sois plus solidaire de ces choses. Et je prie Dieu de me pardonner, car je suis le dernier de tous les explorateurs et les conquérants ; car il est notoire qu'il n'en reste pas d'autre que moi dans ce pays ni hors de ce pays ; c'est pourquoi je fais à présent ce que je peux pour décharger ma conscience."¹

Peut-être n'ai je pas cherché avec assez de soin, mais dans les nombreuses narrations d'explorateurs modernes, de conquérants et de pionniers de la civilisation, je ne puis me rappeler aucune expression d'un regret aussi profond que celui qui s'exprime dans la confession du conquérant espagnol, peu de cas où un explorateur, un initiateur moderne, ait été troublé dans sa conscience, où ait douté du droit qu'il avait de bouleverser les institutions des tribus et de convertir en une masse d'atomes épars ce qui était jadis de fortes organisations douées de cohésion, des rudiments de nations, sinon des nations complètement développées. Même dans les cas où l'on n'a pas commis de cruautés envers les races indigènes, où l'on a désiré au contraire les traiter avec équité, les résultats ont été souvent désastreux.

On a détruit l'ancien système de la tribu, les colons se sont emparés des meilleures terres ; on a grugé les indigènes de leurs pâturages ou de leurs terrains de chasse. On les a attirés au loin par l'offre de salaires élevés, et ils sont devenus des hommes ruinés, sans tribu, imitant les pires vices de leurs nouveaux maîtres, séparés de leur nation primitive ; l'autorité de leurs chefs ayant disparu, aucune autre autorité ne remplace pour ces enfants de la nature celle qui a été détruite.

Certains de ces maux sont inévitables ; il est de mode de dire ou de supposer qu'ils le sont tous. Etrange retour d'opinion, on supposait jadis que les forces de la nature—l'inondation, l'ouragan, la foudre, les éléments, les obstacles dûs à la distance étaient indomptables—toutes ces forces précisément que la science moderne plie à sa volonté. Conjointement avec cette confiance en la docilité de toutes les forces naturelles, règne un état d'esprit qui touche au fatalisme lorsqu'il s'agit des mœurs et des conditions des hommes,

¹ Tiré de l'Introduction aux *Voyages* de Piedro de Ciez de Léon, Société Hakluyt, 1864, p. xxxii., n.

une méfiance quant à l'efficacité des lois et mesures destinées à éviter une désagrégation comme celle que j'ai décrite, ou à y porter remède ; une conviction que l'homme, en ce qui regarde sa situation économique n'est pas maître de sa propre destinée et de celle de son espèce. Je ne veux pas me détourner de mon sujet pour discuter les questions soulevées ici, questions qui dépassent de beaucoup ma compétence. Mais j'ai bien le droit de mentionner, en traitant des races indigènes, certains préjugés dominants, qui prennent des formes variées, qui ont déjà fait du mal et sont encore à l'œuvre. Un de ceux-là est un sentiment injustifié—justifié si l'on regarde la question du haut sur la valeur de la forme actuelle de la civilisation. Ce sentiment apparaît dans la supposition qu'il existe une forme de société à laquelle toutes les autres doivent se conformer sous peine de périr. Ce préjugé fait oublier combien il y a eu de types différents de civilisation : le type grec, le romain, le chrétien, le théocratique, le militaire, l'industriel—et que jamais on ne fut d'accord quant à leur mérites respectifs.

Si l'intolérance de la civilisation, avec son *compelle intrare* a fait du mal, néfaste aussi fut l'idée que le monde prétendu barbare est composé de races toutes sur le même modèle ; alors que sous la vague appellation de "barbares" sont groupés une multitude de peuples radicalement différents les uns des autres ; des forts et des faibles, des bons et des mauvais, les uns progressant, les autres stationnaires, les uns possédant les vertus de renoncement qui sont à la base de l'aptitude politique ; les autres instables, égotistes et sans cohésion. Il était de mode au dix-huitième siècle pour une école d'écrivains politiques, dans ce pays comme en France, de proposer les Tahitiens et les insulaires des mers du Sud comme modèles à l'humanité, comme les hommes naturels non corrompus que célébrait Rousseau ; et de les contraster avec les produits avilis de la civilisation, avec son luxe, ses vices, sa honte et ses crimes. Diderot et Voltaire se plaisaient à placer le site du jardin d'Eden à un degré de latitude et de longitude non éloignés de ceux de Tahiti ; glissant peut-être, par parenthèse, un peu légèrement sur le fait que ces hommes heureux et vertueux mangeaient d'autres hommes heureux et vertueux. Lisez les récits des premiers navigateurs qui visitèrent ces îles—Cook et Wallis, par exemple—et vous verrez que ces prétendus sauvages avaient des vertus à eux, qu'ils étaient courtois, doux et satisfaits, et avaient, dans la plus large acception du mot, une civilisation à eux. Je ne puis m'empêcher de citer les paroles d'un voyageur anglais qui visitait récemment une île dans l'un des grands lacs africains :—

"Heureuse petite île, et heureux insulaires ! La guerre n'approche jamais d'eux. Ils ne connaissent rien du monde extérieur. Ils semblent ne rien désirer. Que désireraient-ils ? Ils ont tout ce qu'il leur faut. Puisse-t-il s'écouler des

siècles avant que la civilisation avec les maux innombrables qui l'accompagnent les atteigne et dérobe à la petite île de Kisi la paix et le contentement dont elle jouit actuellement !" ("Circumnavigation du Lac Bangouélo," par M. Weatherley, *Geographical Journal*, 1896, p. 254.) (Pour trouver des détails sur un peuple possédant des meilleurs attributs de sa véritable civilisation, consulter les *Notes ethnographiques sur les Bakuba et les Bushango*, récemment publiées par M. Torday.)

Permettez-moi de citer les paroles par lesquelles William Penn—l'homme d'état avisé, à l'esprit vaste qui prévît les difficultés que l'avenir réservait—décrit les Indiens de Pensylvanie, tels qu'il les connut.

"Ne les maltraitez pas ; traitez-les avec justice, et vous les gagnez. Ce qu'il y a de plus triste c'est que les Chrétiens leur ont fait du mal, propageant parmi eux leur vices et leur donnant des traditions pour le mal, et non pour le bien." "Ils sont d'une libéralité extrême, rien n'est trop bon pour leur ami ; donnez-leur un beau fusil, un habit ou autre chose, l'objet pourra passer par une vingtaine de mains avant de se fixer ; de cœur léger ; d'affections fortes, mais vite épuisées ; les créatures les plus gaies qui soient, festoyant et dansant perpétuellement ; ils ne possèdent jamais beaucoup, et n'ont pas besoin de beaucoup ; la richesse circule comme le sang ; chacun en a sa part, et bien que nul ne désire ce qu'un autre possède, la propriété est strictement respectée" (*Description générale de la Province de Pensylvanie*, Œuvres de Penn, vol. i., p. 703).

3. Autre point à noter. Les conditions qui sont à la base des traités entre les Gouvernements civilisés et les sociétés non civilisées ou à demi-civilisées devraient être entièrement différentes de celles qui régissent les traités conclus entre égaux. Je cite un principe de loi, mais un principe fondé sur le bon sens, lorsque je dis que les contrats où des mineurs sont parties se trouvent annulables s'ils ne sont à leur avantage. Nous savons tous combien gratuitement ce principe a été violé, comment les habitants indigènes ont été traîtreusement chassés de leur pays ; comment on a revêtu d'une teinte de légalité des fraudes grossières (Deherpe, *Essai sur le Développement de l'occupation*, 1903, p. 76). Je suis convaincu que de telles fraudes sont beaucoup plus rares que par le passé—l'occasion s'en présente rarement à l'heure actuelle. Mais il faut que le principe formulé ci-dessus soit nettement établi.

4. Cela paraît un truisme de dire qu'il faudrait que ces peuples conservassent leurs moyens d'existence—truisme que, malheureusement, la pratique remet souvent en question ; truisme dont les conséquences sont étendues, aussi bien pour les pays des tribus qu'en ce qui concerne les opérations des promoteurs, et le don de concessions. Ce principe implique un système de distribution des terres établi dans l'intérêt des indigènes aussi bien que dans celui des blancs ; là où les premiers sont plus nombreux, on peut en toute justice demander que leur intérêt l'emporte sur celui des blancs.

L'Acte de Berlin du 26 février 1885 posa certaines règles utiles (Articles 34 et 35) quant à l'établissement d'un protectorat des territoires situés sur la côte du continent africain, et quant aux conditions de l'occupation ; ces règles concernent seulement les droits des parties signataires de l'Acte ; elles sont muettes quant aux droits des populations indigènes de ces pays. L'Acte ne condamna pas le principe que tout pays qui n'est pas occupé par une nation civilisée est *res nullius*, et ne prescrit pas davantage les conditions auxquelles doit être soumise la reconnaissance des traités touchant à ce pays.¹

On pourrait également croire que c'est un truisme de dire, si cette vérité n'était pas aussi souvent oubliée que les populations indigènes devraient avoir les moyens de se développer à leur manière. C'est-à-dire une éducation appropriée à leurs besoins ; et non une conformité imposée à un seul type unique.

5. Le principe formulé ci-dessus implique, je dirai, un certain degré de révérence, en tous cas, de respect, vis-à-vis de ces races arriérées : le désir de conserver leurs coutumes et leurs lois (pour autant qu'elles ne sont ni cruelles ni malfaisantes).

Voilà—très imparfaitement, c'est inévitable—pour ce qui concerne quelques-uns des principes qui ont déjà été partiellement reconnus mais qui demandent à être clairement formulés et appliqués. Quelle sera, désormais, l'organisation nécessaire pour les rendre effectifs ? Aujourd'hui nous pensons tout de suite à des Parlements. Mais toutes les races sujettes ne peuvent avoir des Parlements. Cependant elles peuvent avoir des voix : non seulement pour l'expression de leurs griefs politiques, mais aussi pour le maintien et la conservation de leurs caractères distinctifs et de leur idéal ; pour l'encouragement de la littérature nationale avec ses éléments indigènes ; pour la conservation de leurs institutions, et des monuments de leur art et de leur littérature ; des organes pour la réalisation d'objets que l'Etat n'assure pas nécessairement et que souvent il détruit ou met en péril.

(a) D'abord, et avant tout, il faudrait qu'il y eût assez fréquemment des assemblées comme celle-ci : des réunions où l'on puisse passer en revue la situation dans son ensemble ; où les peuples de races différentes puissent se rapprocher : où l'on puisse étudier les formes diverses que peut prendre un même mouvement. Si, comme

¹ Une proposition dans ce sens fut faite par M. Kassen, le représentant des Etats-Unis, mais fut repoussée. Ceci s'accorde en substance avec la proposition de M. de Martitz (*Annuaire, Institut du Droit International*, ix., p. 280) : "Le Droit International impose à la nation occupante le devoir de veiller à la conservation, à l'éducation et à l'amélioration du bien-être moral et matériel des populations indigènes," etc.

on le dit, il faut se fier à l'opinion publique, il faudrait que l'opinion publique fût éclairée par des assemblées comme celle-ci.

(b) La sympathie doit marcher de pair avec la science et l'objet de ces assemblées pourrait être d'étudier les bases scientifiques de la vérité—si vérité il y a—sur lesquelles se fondent les théories des races, et de faire le choix entre la masse des illusions et des préjugés d'une part et d'autre part l'enseignement scientifique. Il faudrait qu'il y eût toujours plus — et heureusement il en existe déjà beaucoup — de sociétés qui représentent les intérêts des races. Dans aucun pays, à ma connaissance, le gouvernement ne peut faire tout le nécessaire; dans quelques-uns, il peut être positivement hostile à ce que telles ou telles races désirent vivement. Il y a quelque temps, quelques uns de mes amis constituèrent le Comité des Races Indigènes du Sud de l'Afrique. Son principal objet était d'obtenir et de répandre des informations précises concernant la population indigène du Sud de l'Afrique. Peut-être son œuvre la plus importante jusqu'ici a-t-elle été d'amener la fondation de deux sociétés similaires dans ce pays. Récemment le comité a essayé d'aider à trouver les fonds nécessaires à l'établissement d'un collège pour les indigènes sud-africains. Je ne puis m'empêcher de penser que la place ne manque pas pour des sociétés dont l'objet serait analogue.

(c) Une dernière suggestion est difficile à formuler sans en dire trop ou pas assez et sans paraître mettre en question ou ignorer le pouvoir de la diplomatie et de la presse. Il a dû venir souvent à la pensée de beaucoup, ces derniers temps, qu'il serait désirable d'obtenir des informations exactes sur certaines questions dont ce Congrès doit s'occuper; des informations qui non seulement soient exactes, mais universellement acceptées comme telles; de s'assurer la co-opération d'enquêteurs dont la compétence ou le désintéressement ne puissent être mis en doute. Peut-être aurons nous quelque jour des investigateurs de ce genre, formant un état-major d'experts dignes de la plus entière confiance pour éclairer les questions sur lesquelles les compte-rendus officiels et non-officiels ne sont pas d'accord.

Il y a donc—sinon faisant partie du Droit International, du moins en rapport étroit avec lui—un groupe de devoirs qui incombent aux races dominatrices vis-à-vis de celles qui subissent leur contrôle et leur influence. Ces devoirs, aujourd'hui insuffisamment reconnus, peuvent être élargis, leur observation peut être rendue plus stricte par l'effet d'une sage co-opération. Tout en louant et en conservant la diversité des races, nous pouvons arriver à une certaine unité de l'esprit et de la politique.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LES CONFÉRENCES PÉRIODIQUES DE LA PAIX

Par M. JAROUSSE DE SILLAC, *Paris*,

Secrétaire Permanent de la Commission Préparatoire de la troisième Conférence de La Haye.

“Le droit des gens est naturellement fondé sur ce principe que les diverses nations doivent se faire dans la paix le plus de bien et dans la guerre le moins de mal possible.”—MONTESQUIEU, *Esprit des Loix*, iii., 1.

LORSQUE le Comte Mouravieff, sur l'ordre de l'Empereur de Russie, convoqua la première Conférence de la paix par la circulaire du 12/24 août 1898, presque personne ne prévoyait l'importance que prendrait un jour cette initiative qui apparaissait alors, aux yeux de l'écrivain Mommsen, comme une “faute d'impression dans l'histoire universelle.”¹

Pour se rendre compte du développement auquel sont destinées les conférences désormais périodiques de la paix, il suffit d'examiner la réalité d'hier et le chemin déjà parcouru.

L'objet du premier projet russe était très limité : il s'agissait de réunir un certain nombre de Puissances pour étudier la possibilité de “mettre un terme” aux armements, afin de diminuer les charges financières des Etats. Mais les échanges de vues qui précédèrent la réunion de cette “Conférence du désarmement” ayant montré que les chances de succès en étaient très faibles, une seconde circulaire Mouravieff (11 janvier 1899) élargit le programme primitif en y ajoutant, notamment, “la possibilité de prévenir les conflits armés par les moyens pacifiques” et la réglementation des “lois et coutumes de la guerre.”

Ces deux sujets nouveaux changèrent le caractère de l'assemblée dont le titre lui-même se modifia. Elle s'appela désormais la “Conférence de la paix.” En effet, la conférence obéissant à la force même des choses, transforma bientôt l'accessoire en principal, fit passer au second plan la question prématurée du désarmement et s'attacha à justifier son titre en portant tout son effort sur le règlement pacifique des conflits internationaux. Enfin la deuxième conférence, réunie en 1907, accentua cette tendance et donna à la pensée initiale du Tsar un développement encore plus étendu.

Des travaux de ces deux conférences se dégage clairement pour l'avenir un plan d'action qui se résume dans les points suivants :—

Réglementer la guerre—préservcr la paix—organiser la société des Etats civilisés.

¹ *Temps* du 15 mai 1899.

Nous examinerons successivement ces trois sujets en nous demandant, pour chacun d'eux, *ce qui a été fait* par les deux premières conférences et *ce qui reste à faire* par celles qui suivront.

I. RÉGLEMENTER LA GUERRE.

Ce qui a été fait.—On a reproché aux délégués à La Haye de s'occuper de la guerre. Il faudrait au contraire les en louer, car rien ne prouve mieux leur sens des réalités.

Les nations doivent avoir entre elles des rapports normaux et pacifiques. Mais ces rapports peuvent être rompus et faire place à la violence. On ne saurait négliger cette éventualité. Il faut, au contraire, la prévoir et poser des règles pour limiter les maux qui en résultent.

Les principes du droit des gens étaient, en ces matières, dispersés soit dans les ouvrages spéciaux, soit dans des projets non ratifiés comme celui de la Conférence de Bruxelles (1874) : l'œuvre de La Haye a consisté à les réunir, à les unifier, en un mot à les codifier. Sans doute, elle n'a pas épuisé la question, mais elle a établi une loi commune sur un grand nombre de points importants.

Il s'agissait, avant tout, de préciser les rapports des belligérants entre eux, de leur indiquer ce qu'ils pouvaient faire et ne pas faire. De là les conventions élaborées à La Haye sur les sujets suivants :—

Ouverture des hostilités. Lois et coutumes de la guerre sur terre.
Régime des navires de commerce ennemis. Transformation des navires de commerce en bâtiments de guerre. Mines sous-marines.
Bombardement par des forces navales. Adaptation de la Convention de Genève à la guerre maritime.

Faire leur part aux nécessités de la guerre dans ce qu'elles ont d'inéluctable et permettre d'atteindre le plus tôt possible le but de toute guerre qui est la réduction de l'ennemi, mais en même temps, introduire dans les rapports entre les Etats mêlés au conflit et entre les citoyens de ces Etats le maximum d'humanité et de loyauté possible—telle est la pensée générale qui inspire la "législation de la guerre" établie par ces conventions.

Un autre point à envisager était la situation faite aux neutres en temps de guerre ainsi que leurs droits et leurs devoirs—point des plus importants par suite de la conception toute moderne de la neutralité. En temps de guerre, les Etats neutres sont comme les spectateurs du conflit et il y a un double intérêt à ce que la guerre ne s'étende pas chez eux : en premier lieu, ils échappent ainsi eux-mêmes aux maux qui en résultent, et, en second lieu, ils conservent la sécurité et l'autorité nécessaires pour faire entendre leur voix auprès des belligérants et les pacifier. Pour leur permettre ce rôle nouveau, il fallait préparer le terrain en élaborant une législation de la neutralité. C'est à quoi tendent les accords sur les points suivants :—

Droits et devoirs des Puissances et des particuliers neutres en cas de guerre terrestre.

Droits et devoirs des Puissances neutres en cas de guerre maritime.

Déclaration relative au droit de la guerre maritime (blocus—contrebande—assistance hostile, etc.).

Cette dernière "déclaration" a été, il est vrai, élaborée par la Conférence navale réunie à Londres en 1909, mais on peut considérer celle-ci comme une suite de la Conférence de la paix car elle avait pour but de permettre le fonctionnement de la Cour des Prises.

Enfin, en dernier lieu, les conférences se sont préoccupées d'établir des

sanctions pour l'observation des lois de la guerre—sanctions bien modestes encore, mais qui n'en marquent pas moins une voie toute nouvelle où ne s'était pas encore engagé le droit conventionnel. La plus importante est "l'indemnité pécuniaire" infligée à la partie belligérante qui violera la convention sur les lois de la guerre (art. 3). Mais il en est d'autres, telles que la perte des droits d'inviolabilité pour le parlementaire qui commettrait un acte de trahison (art. 34), la reprise des hostilités en cas de violation d'un armistice (art. 40), la perte du bénéfice de la neutralité (art. 17 de la convention sur les neutres), &c.

Ce qui reste à faire.—L'œuvre de codification du droit en temps de guerre a un programme tout tracé pour les prochaines Conférences de la paix. Elle continuera à viser deux buts principaux : (1^o) humaniser la guerre dans la mesure possible,¹ sans tenter de s'opposer aux applications militaires des inventions, ce qui risquerait d'être une tâche illusoire ; (2^o) préciser et fortifier de plus en plus la situation des neutres, de façon à les préserver de la contagion des hostilités et à leur permettre d'exercer leur influence collective dans le sens de la pacification des belligérants.

Dans ces deux ordres d'idées, les conventions déjà existantes comporteront sans doute des améliorations et des retouches. En outre, d'autres questions seront mises à l'ordre du jour, la plupart d'entre elles ayant déjà fait l'objet d'études approfondies par l'Institut de droit international ou l'Union interparlementaire. On peut citer comme exemples les sujets suivants :—

- Droit de capture sur mer (respect de la propriété privée).
- Limitation du blocus aux ports de guerre.
- Neutralité de certains détroits et canaux interocéaniques.
- Effets de la guerre sur les traités et sur les contrats privés.
- Réglementation de la navigation aérienne en temps de guerre.

Il y a là une œuvre considérable à continuer dont l'utilité sera indiscutable tant que pourra être prévue la possibilité des guerres.

II. PRÉSERVER LA PAIX.

Ce qui a été fait.—Les deux premières conférences ont élaboré, dans cet ordre d'idées, un véritable code international sous le nom de "Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux" et de "Convention concernant la limitation de l'emploi de la force pour le recouvrement de dettes contractuelles." En outre, des "déclarations" insérées à l'acte final préparent certaines améliorations. Enfin, la "Cour des Prises" a pour objet de régler juridiquement une série de conflits spéciaux.

Le but de toutes ces dispositions est le même : procurer aux Etats la faculté de régler leurs différends autrement que par les armes.

La "médiation" est le premier procédé qui se présente. Elle est exercée par une ou plusieurs Puissances amies des parties en conflit et le médiateur, désigné d'un commun accord, doit "concilier les prétentions opposées." Ce qui distingue surtout ce système de celui de l'arbitrage, c'est que les conclusions du médiateur ne sont nullement obligatoires pour les parties et ne sont pas nécessairement fondées sur une définition de leurs droits.

Après ce moyen diplomatique viennent les moyens juridiques de résoudre les conflits. Dans les litiges on peut distinguer deux éléments : les questions de fait et les questions de droit. Pour élucider les premières on a institué les "commissions internationales d'enquête." Pour trancher les secondes, on a défini les règles de l'arbitrage.

La Commission d'enquête a simplement pour objet d'éclaircir des faits contestés entre deux Etats et d'établir un rapport dans les meilleurs conditions

¹ Voir le 4^{ème} vœu de l'Acte final du 18 octobre 1907 (La Haye).

d'impartialité. Un résultat indiscutable de ce procédé est d'arrêter les discussions publiques sur une question qui surexcite l'amour propre de deux peuples. On a vu ses excellents effets lors de l'incident de Hull.

Vient ensuite "l'arbitrage," qui a pour objet "le règlement des litiges entre les Etats par des juges de leur choix et sur la base du respect du droit."

Deux méthodes principales sont prévues pour implanter l'arbitrage dans les habitudes des nations : (1^o) la conclusion de traités stipulant entre deux Etats le recours à l'arbitrage "pour tous les cas qu'ils jugeront possible de lui soumettre." Grâce aux indications données par ce texte (art. 40) le nombre des traités d'arbitrage est devenu considérable (environ 120); (2^o) la création d'une "Cour permanente d'arbitrage." Cette Cour est une sorte de collège d'arbitres, nommés à raison de quatre par Etat. Une procédure pratique permet de désigner rapidement 3 ou 5 arbitres parmi eux : puis ces arbitres se réunissent, délibèrent et formulent leur sentence d'après des règles établies. La Cour de La Haye rend ainsi, suivant une expression célèbre, l'arbitrage "aisé et honorable" pour les Etats.

Ceux-ci semblent l'avoir compris et en usent de plus en plus. (Exemples : l'affaire de Casablanca, 1909—le conflit anglo-américain relatif aux pêcheries nord-atlantique, 1910—l'affaire Savarkar, 1911, etc.).

Pour que cette Cour remplisse son rôle le plus souvent possible, on a reconnu l'existence, pour les Puissances étrangères à un conflit, d'un "devoir" qui les oblige à rappeler aux parties sur le point de se déclarer la guerre "que la Cour permanente leur est ouverte" (art. 48). Ce "conseil" ne peut pas être considéré comme un acte peu amical. D'autre part, l'une des deux puissances en conflit pourra adresser au Bureau de La Haye une note faisant savoir qu'elle est disposée à accepter un arbitrage et le Bureau devra porter aussitôt cette déclaration à la connaissance de l'autre puissance. Le Président des Etats-Unis, ainsi que l'a rappelé le premier délégué américain en 1907, a rempli à plusieurs reprises, le "devoir" ainsi défini et a évité par ce moyen plusieurs guerres entre des Etats de l'Amérique du Sud.

La "Cour internationale des Prises" doit être rangée également au nombre des moyens destinés à régler d'une façon pacifique les conflits internationaux.

Enfin, la convention relative aux "dettes contractuelles" prohibe de façon absolue l'emploi de la force pour les recouvrer. Exception est faite quand la partie adverse a refusé l'arbitrage ou ne veut pas exécuter la sentence. Il en résulte que cette catégorie de différends doit être soumise à des arbitres dans tous les cas : elle constitue donc, avec les litiges relatifs aux prises maritimes, deux matières pour lesquelles l'ensemble des Etats acceptent le fonctionnement d'une juridiction internationale.

Ce qui reste à faire.—Les conférences futures doivent continuer à codifier le droit international : (1^o) en améliorant et en augmentant les moyens de préserver la paix; (2^o) en définissant les principes non encore codifiés, sur lesquels reposent les rapports des Etats entre eux. Dans ces deux ordres d'idées, voici les points susceptibles d'appeler plus particulièrement l'attention :

Sanctions.—On a souvent remarqué que les engagements pris par les Etats, et notamment les conventions d'arbitrage, étaient dépourvus de sanctions. Cependant, en fait, les sentences arbitrales sont toujours exécutées. D'autre part, dans la période récente, les gouvernements ont apporté un soin minutieux à ne pas être considérés comme les agresseurs dans les guerres qu'ils ont engagées. Ces deux résultats ont une même origine : la crainte du jugement de l'opinion publique, le désir d'avoir pour soi l'apparence du bon droit et, par suite, l'appui des neutres.

Tout cela, pourquoi ? C'est que l'opinion neutre tend à devenir une force morale qui peut, avec une extrême facilité, se transformer en aide matérielle. Il

y a donc là, à l'état latent, une puissance moralisatrice qu'il appartient aux Conférences de la paix de dégager et d'organiser. En le faisant, elles se borneront à développer l'idée contenue en germe dans l'article 48 lorsqu'il institue pour les neutres un devoir de pacification et charge le Bureau de La Haye d'un rôle d'intermédiaire à la veille des conflits.

Pour donner à l'opinion neutre des éléments de formation, pour lui permettre de se porter tout entière du côté du bon droit, il faut définir ce bon droit. On peut partir de ce principe évident que l'Etat, attaqué par un autre, se trouve dans la situation de légitime défense. Mais le véritable agresseur n'est pas toujours celui qui franchit le premier la frontière. Il est facile de se faire déclarer la guerre. Il faut donc un criterium qui permette aux neutres de distinguer l'agresseur. Ce criterium existe. Il suffit de le définir dans un texte qui s'inspirerait de l'idée suivante : le bon droit d'un Etat résulte non de la nature des prétentions soutenues ou des opérations militaires engagées, mais du fait que cet Etat a déclaré qu'il était prêt à recourir à l'arbitrage, tandis que la partie adverse a refusé d'y recourir ou d'exécuter la sentence rendue. *Le refus de l'arbitrage*, tel est l'élément précis qui pourrait permettre dans presque tous les cas à l'opinion neutre de se porter tout entière du même côté.¹

Lorsqu'on aura ainsi entraîné l'opinion neutre à se former d'après un principe juridique, il sera temps d'examiner par quels moyens elle pourra, au besoin, se manifester. Il est probable que, le plus souvent, son influence morale suffira.

Médiation.—C'est là un procédé commode en certains cas, très souple et qui pourrait permettre, dans la période actuelle, de trancher des différends d'ordre politique ou territorial que les Etats hésiteraient à soumettre à l'arbitrage. Mais ce moyen, déjà préconisé par le Congrès de Paris de 1856, par l'Acte général de Berlin du 26 février 1885, et réglementé par les conférences de La Haye de 1899 et 1907, pourrait être sensiblement amélioré. En premier lieu, il ne paraît pas indispensable de recourir à une ou plusieurs autres Puissances : on a fait remarquer que certains corps constitués ou des particuliers seraient à même de jouer le rôle de médiateurs dans ces conditions qui exclueraient davantage toute préoccupation d'intérêt national.

On a également proposé de conclure des traités rendant obligatoire le recours à un médiateur dans certains cas et de rédiger des articles correspondant, pour la médiation, aux articles 40 et 48.

Celles de ces propositions qui sont pratiques pourraient être insérées dans le titre II de la Convention sur le règlement des conflits internationaux.²

On aurait ainsi toutes prêtes, deux solutions au lieu d'une : la médiation et l'arbitrage, que l'on emploierait selon la nature des litiges.

Arbitrage.—La deuxième conférence a apporté sur ce point des résultats et des travaux qui indiquent la voie à suivre. La possibilité de soumettre certaines catégories de différends à l'arbitrage obligatoire sans aucune réserve a été reconnue par l'unanimité des Etats. Six de ces catégories ont été acceptées par 32 Etats et deux autres catégories sont dès maintenant reconnues par l'ensemble des Etats civilisés : ce sont les questions de dettes contractuelles et de prises maritimes. Ce qui a été admis pour ces deux cas pourra facilement l'être pour un plus grand nombre. Quant aux autres différends au sujet desquels fonctionnent encore les réserves habituelles de l'honneur national, des intérêts essentiels, &c., il serait logique de ne pas viser seulement les "différends juridiques," mais bien toute espèce de conflits, puisque les Etats ont toujours le droit de ne pas recourir à l'arbitrage en invoquant les "réserves." De même, le sens et l'interprétation de ces réserves pourraient être définis comme dans le traité italo-belge

¹ Cf. G. Moch, *Du Droit de légitime Défense*, 1910.

² Voir N. Politis, "L'avenir de la médiation," *Revue de Droit International public*, 1910, p. 136.

du 18 novembre 1910.¹ On restreindrait, ainsi le caractère potestatif qui a été reproché à cette clause dans les discussions de 1907. Enfin, parmi ces réserves mêmes, il y aurait lieu d'éliminer celles qui ne paraissent pas correspondre à des réalités et qui relèvent d'une phraséologie imprécise. Il serait désirable qu'un lien arbitral sur ces bases déjà acceptées, liât l'ensemble des Etats civilisés réunis à la 3^e conférence.

Mais rien ne semble devoir empêcher ceux d'entre eux qui voudraient faire mieux, de profiter de l'occasion de cette prochaine réunion pour se lier par un traité plus extensif et constituer ainsi une union restreinte d'arbitrage obligatoire.

Cour d'Arbitrage et Cour de Justice internationale.—Cette question sera traitée plus loin (voir 3^e partie : "Organisation de la Société des Etats").

*Devoir international.*²—Pour continuer l'effort des deux premières conférences, il y aurait lieu de rechercher les moyens pratiques de faciliter aux Puissances l'exercice de ce devoir.

Deux difficultés semblent en rendre l'accomplissement difficile :—

1^o. Bien que, d'après les textes, "le conseil de s'adresser à la Cour permanente" ne puisse être considéré que comme acte "de bons offices," une Puissance hésite toujours à être la première à rompre le silence observé par les autres et à se mêler officiellement au conflit entre deux Etats. Il faudrait donc trouver un procédé pour que la démarche, au lieu d'être isolée, fût collective ; ainsi, elle aurait plus de poids et les responsabilités seraient divisées. Pour atteindre ce but, l'un des organes permanents des institutions de La Haye ("Conseil administratif" ou "Bureau d'arbitrage") ne pourrait-il pas être chargé de recueillir, à la veille d'un conflit, l'opinion des Puissances sur l'opportunité d'exercer le "devoir" défini à l'article 48 et transmettre aux deux parties en conflit les réponses des Etats désireux de remplir ce devoir ?

2^o. Autre difficulté : à quel moment précis un conflit devient-il menaçant et quand y a-t-il lieu de recueillir l'opinion des Puissances neutres ? On pourrait laisser à cet égard toute liberté d'appréciation à l'organe international et pour qu'il n'y ait aucune perte de temps, il faudrait admettre qu'il puisse correspondre directement et télégraphiquement avec chacun des Etats intéressés.

Limitation des armements.—On sait que les deux premières conférences n'ont pu aboutir sur ce point. Elles se sont bornées à des vœux dont l'exécution semble se heurter à des difficultés considérables. L'insécurité qui règne encore dans le monde, l'absence de sanctions suffisantes en faveur des solutions juridiques, font considérer toute diminution dans les armements de chaque Etat comme un danger pour son existence. Chacun veut rattraper le voisin et le progrès dû aux inventions crée une rivalité sans cesse renaissante. Cependant, l'abus en perte de travail productif et d'argent est si évident que l'excès des armements provoquera sans doute un sentiment de lassitude même chez les Etats les plus riches. Ce jour-là, on pourra songer à la "limitation," mais il faudra en même temps—ou plutôt, auparavant—assurer d'une façon plus obligatoire la solution juridique des conflits. Remarquons d'ailleurs que "limitation des armements" n'est pas synonyme de "désarmement" et ne supprime en rien la possibilité d'une guerre.

Codification des autres principes du Droit international.—Il va sans dire que les divers moyens que nous venons de passer en revue relèvent de la codification du droit international dont ils forment la partie la plus importante puisqu'ils ont pour but de préserver directement la paix. Mais pour atteindre plus sûrement ce résultat, il est nécessaire de préciser, en outre, les principes sur lesquels reposent les relations normales entre nations. On a écrit (art. 37) que les

¹ "Déclaration" annexée au "Traité d'Arbitrage obligatoire" conclu le 18 novembre 1910, entre la Belgique et l'Italie.

² Voir l'article 48 de la convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux.

arbitres devaient juger "sur la base du respect du droit." Mais quel est ce droit? C'est ce que les Puissances ont négligé de dire d'une façon complète. Il faut donc transformer en droit conventionnel les parties du droit qui n'ont pas encore été codifiées. C'est là une tâche de longue haleine. Parmi les questions qui pourraient être en premier lieu abordées, on peut citer les suivantes :—

- Responsabilité des Etats ;
- Règlement des immunités diplomatiques et consulaires ;
- Voies internationales de communication ;
- Mesures d'exécution à l'égard d'Etats étrangers.

III. ORGANISER LA SOCIÉTÉ DES ÉTATS.

Le mot de "société" a des sens très différents (sociétés commerciales, philanthropiques, scientifiques, &c.), mais on peut dire que, dans son acception la plus large, il signifie toute réunion d'individus ou de groupes d'individus ayant des règles communes en vue de préserver des intérêts communs.

Il y a une société des Etats civilisés : sur beaucoup de points, en effet, ces Etats ont des intérêts semblables dont le nombre va chaque jour croissant avec les moyens de communication, les échanges et les progrès de toute nature. Cette interdépendance, cette communauté d'intérêts ont été affirmées par des Congrès qui se sont occupés de questions européennes ou mondiales, tels que ceux de Vienne 1815, Paris 1856, Berlin 1878. La création des bureaux des unions universelles a rendu tangible ces intérêts en leur donnant une expression purement internationale.

Mais il appartenait aux deux Conférences de la paix d'organiser véritablement la société des Etats en la dotant des premiers éléments d'une société politique. Simples germes aujourd'hui, ces éléments pourront constituer en se développant une organisation législative, judiciaire et administrative—l'ensemble étant coordonné par une "déclaration de principes" dont les bases sont déjà posées.

En passant en revue ces créations éparses dans les divers textes de La Haye de 1899 et 1907, on surprend dans sa formation cette Société des Etats dont le seul but est de garantir des intérêts communs tout en conservant l'entière souveraineté et les prérogatives actuelles de ses membres. En voici les principaux éléments :—

Déclaration de Principes.—Elle est contenue dans le préambule de la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux et définit avec un rare bonheur d'expression les intérêts fondamentaux des Etats, le but vers lequel ils tendent et la loi qui doit présider à leurs rapports.¹

D'après ce préambule, les grands intérêts à sauvegarder sont "le maintien de la paix générale" et les liens de "solidarité internationale." Paix et solidarité : ces deux mots donnent l'explication de la force qui pousse les nations modernes à se grouper et à légiférer en commun.

Le but à atteindre c'est "la sécurité des Etats et le bien-être des peuples."

Enfin les moyens de préserver ces intérêts et d'atteindre ce but sont

¹ Préambule de la Convention :—

Les Souverains et chefs d'Etat représentés "Animés de la ferme volonté de concourir au maintien de la paix générale ;

"résolus à favoriser de tous leurs efforts le règlement amiable des conflits internationaux ;

"reconnaissant la solidarité qui unit les membres de la société des nations civilisées ;

"voulant étendre l'empire du droit et fortifier le sentiment de la justice internationale ;

"convaincus que l'institution permanente d'une juridiction arbitrale accessible à tous, au sein des Puissances indépendantes, peut contribuer efficacement à ce résultat ;

"considérant les avantages d'une organisation générale et régulière de la procédure arbitrale ;

"estimant avec l'auguste initiateur de la Conférence internationale de la paix qu'il importe de consacrer dans un accord international les principes d'équité et de droit sur lesquels reposent la sécurité des Etats et le bien-être des peuples."

“d'étendre l'empire du droit,” de “fortifier le sentiment de la justice internationale” et de “consacrer les principes d'équité et de droit.”

De même qu'il y a une Déclaration des droits de l'homme, il existe donc maintenant une Déclaration des droits des Etats entre eux qui marque une date non moins importante.

Ces principes posés, reste à voir l'application qui en a été faite en 1899 et en 1907.

Eléments d'une organisation législative internationale.—La “Conférence de la paix” a désormais tous les caractères d'une assemblée chargée d'élaborer, sous la réserve de la ratification de chaque gouvernement, des lois s'appliquant à l'ensemble des Etats civilisés (26 Etats en 1899—44 en 1907).

Chaque Etat est représenté par plusieurs délégués (diplomates, juristes, techniciens) qui sont nommés par le pouvoir exécutif national : la représentation est donc diplomatique.

Quant au but même de la conférence, il présente des analogies avec celui des parlements : il s'agit, en effet, de légiférer sur des sujets généraux touchant aux matières de droit et d'élaborer la loi internationale comme les Parlements élaborent la loi nationale. Mais une différence subsiste : c'est que les résolutions de la Conférence sont prises “ad referendum” de l'approbation des Etats.

Autre analogie avec la méthode parlementaire : des commissions sont instituées pour l'étude de chaque question. Un président, un rapporteur, un secrétaire sont généralement nommés pour chacune et les conclusions font l'objet d'un rapport devant l'assemblée plénière.

Quant aux conséquences du vote, elles sont très différentes de celles qui ont lieu dans un parlement ; chaque Etat ne possède qu'une voix et la majorité ne fait pas la loi à la minorité. Pour qu'une décision soit adoptée il faut que l'unanimité l'accepte. Mais, en fait, lorsqu'il y a très peu d'Etats contraires à un projet ou à un article, ces Etats se bornent à “faire des réserves” sur le point qu'ils n'acceptent pas sans s'opposer à ce que la “presque unanimité” convertisse le texte voté en loi internationale.²

Ce qui donne à ces réunions un caractère très particulier bien conforme à l'idée qu'on se fait d'une assemblée législative c'est leur périodicité et leur convocation due à la volonté collective des Etats et non à celle d'un unique chef de gouvernement. C'est, en effet, dans ces conditions que sera convoquée la troisième Conférence de la paix, 7 ans environ après la seconde, et il y a tout lieu de croire que ce principe de la périodicité sera reconnu d'une façon définitive.

La périodicité étant acquise, que restera-t-il à faire pour donner à ces réunions internationales le plus d'efficacité et d'autorité possibles ?

Le plus urgent serait d'établir un “règlement” qui permette de conduire les délibérations avec méthode. La difficulté relative aux conséquences des votes devrait notamment être résolue. A quelles conditions un texte pourra-t-il être incorporé dans la loi internationale avec l'autorité qui s'attache à toutes les délibérations des Conférences de la paix ? Voilà la question fondamentale. Elle paraît délicate à résoudre. On a souvent parlé, au cours de la réunion de 1907, de la nécessité d'obtenir la “quasi-unanimité.” C'est là une expression vague qui doit être écartée. Il serait plus simple d'admettre que les textes votés par un nombre suffisant d'Etats (par exemple les 2/3) pourraient être inscrits dans les Actes de La Haye et rester ouverts à l'adhésion des autres Etats. Pareille méthode a été adoptée, en fait, pour plusieurs des conventions votées en 1907 (notamment pour celle relative à la Cour des Prises) et n'a paru entraîner d'inconvénients pour aucun Etat, chacun conservant la liberté de dénoncer les conventions ou de ne pas y adhérer. Mais pour qu'elle fût applicable dans tous les cas, n'y aurait-il pas lieu de supprimer le droit de veto que peuvent

² C'est ce qui a eu lieu pour la “Convention relative à la Cour des Prises” adoptée par 33 Etats seulement et insérée cependant dans les Actes de La Haye.

s'arroger un très petit nombre de Puissances pour empêcher la grande majorité des autres de se mettre d'accord sur un progrès à réaliser ?

La question de la périodicité devrait être également réglée de façon à ce que les conférences aient lieu à date fixe, sans qu'il soit besoin d'aucune initiative gouvernementale et d'aucune négociation pour les convoquer.

Eléments d'une organisation judiciaire.—Ils se présentent actuellement sous la forme suivante :—

1°. Cour permanente d'Arbitrage ;

2°. Cour des Prises ;

3°. Plan d'une Cour de Justice.

La première de ces institutions a déjà fait ses preuves ; son caractère facultatif, la liberté qu'elle laisse aux parties pour le choix des juges, ont été les causes de son succès. En un mot, elle était adaptée aux conditions de la période ou elle a été créée et on peut dire que son rôle a déjà été considérable ; elle a familiarisé les Etats avec la pratique de l'arbitrage. Ces résultats prouvent, incidemment, qu'il vaut mieux ne pas trop devancer le progrès général des idées et construire avec la collaboration de tous, dût la perfection de l'édifice en souffrir. La cour "facultative" d'arbitrage est donc digne d'être conservée, telle qu'elle est ; elle correspond, pour le moment, à une utilité réelle et a donné aux Etats des preuves de sa commodité et de sa haute impartialité.

La Cour des Prises a un caractère tout différent. Ici les juges sont choisis à l'avance, ils sont permanents et reçoivent un traitement pendant la durée des sessions. De plus, les Puissances s'engagent à accepter la sentence de la Cour toutes les fois qu'une contestation s'élèvera concernant les prises maritimes. Cette juridiction est donc obligatoire.

La conférence a voulu faire un pas de plus en créant une "Cour de justice" avec des juges permanents. Le projet en a été élaboré, voté et annexé à l'acte final de 1907. Mais il n'a pu être encore réalisé par suite d'une lacune en ce qui concerne le système de nomination des juges.

Il y a donc sur ce point une solution à rechercher. En même temps, plus d'unité et d'harmonie pourraient être apportées au pouvoir judiciaire de La Haye. Le nom de cour de justice *arbitrale* est-il très conforme à la réalité ? Le mot "arbitral" implique l'idée que les arbitres sont choisis à l'occasion d'un différend donné, leurs pouvoirs expirant ensuite. Comme il s'agit, au contraire, ici, de juges permanents, ne devrait-on pas dire plutôt : Cour de justice internationale ? En principe, cette Cour doit être facultative et ne s'imposera à l'usage des Etats que par la commodité qu'elle offrira. Cependant, pour certains différends, n'y aurait-il pas avantage à la faire fonctionner comme une juridiction obligatoire ? Il semble que les matières restreintes donnant lieu aux stipulations d'arbitrage obligatoire trouveraient des juges tout indiqués dans cette Cour, et ne serait-il pas désirable que les Etats s'entendissent pour porter certains différends devant elle à raison de sa compétence exceptionnelle et de sa permanence ?

Enfin, de même qu'une Cour spéciale a été créée pour les questions de prises maritimes, on pourrait prévoir des Chambres spéciales qui s'occuperaient de certaines matières exigeant chez les juges une compétence particulière. On obtiendrait ainsi une organisation judiciaire bien adaptée aux diverses hypothèses de conflit et dont l'unité apparait dans le tableau suivant :—

I. Cour d'Arbitrage (facultative).

II. Cour de Justice (obligatoire pour certains cas, facultative pour les autres).

Chambres : 1, de droit international privé ;

2, des différends administratifs (matières des unions universelles) ;

3, des questions douanières ;

4, des prises maritimes, etc.

Eléments d'un pouvoir administratif.—Jusqu'à ce jour les Etats n'ont jamais exprimé leur volonté de créer, en dehors de chacun d'eux, un pouvoir permanent représentant la collectivité internationale et capable de prendre des décisions dans l'intérêt général. Il va sans dire qu'un tel pouvoir n'existe pas et les difficultés d'ordre politique qui peuvent s'opposer à sa création sont telles que nous ne songeons même pas à les discuter ici. Mais il existe déjà des administrations internationales chargées de l'exécution de certaines décisions ou de certains services qui intéressent l'ensemble des Etats. Il n'est pas interdit d'y voir le germe d'une véritable autorité internationale que l'avenir développera.

Il y a, d'abord, les "Bureaux" des Unions qui sont des organes ayant des fonctions d'ordre administratif s'appliquant à la communauté internationale. (Par exemple les bureaux pour les matières suivantes : propriété littéraire, propriété industrielle, poids et mesures, géodésie, union postale, chemins de fer, questions sanitaires, agriculture, etc.) Il y a également des organes internationaux auxquels certains Etats ont délégué un pouvoir exécutif partiel, tels que la Commission du Danube, ou un droit de décision propre, telle que la Commission de l'Union des sucres.

En outre, les Conférences de la paix ont créé d'autres éléments d'administration internationale. Ce sont :

- le Conseil administratif ;
- le Bureau d'arbitrage ;
- le Comité préparatoire.

Le premier, composé des représentants des Etats à La Haye, a un rôle d'administration et de contrôle en ce qui touche la justice internationale (Cour d'arbitrage, Cour des prises et éventuellement Cour de justice). C'est lui, notamment, qui règle les dépenses et les répartit entre les Etats.

Le "Bureau d'arbitrage" a plusieurs attributions. Il sert de greffe à la Cour qu'il est chargé de convoquer, le cas échéant. Il constitue des archives et doit y réunir tous les documents officiels concernant l'arbitrage (sentences, traités, etc.). Enfin et surtout, il a pour mission, en cas de conflit éventuel entre deux Puissances, de transmettre à la partie intéressée "la note contenant la déclaration" que l'autre partie "serait disposée à soumettre le différend à un arbitrage." Pour modeste qu'il soit ce rôle d'intermédiaire, il prend une certaine importance du fait qu'il est rempli au nom de l'ensemble des Etats.

Quant au "Comité préparatoire international" il a pour mission, d'après l'Acte final de 1907, d'élaborer le programme ainsi que le mode d'organisation et de procédure de la prochaine conférence. Ce comité est donc investi de deux fonctions : préparation des lois internationales et organisation de l'assemblée périodique de La Haye.

Ainsi nous nous trouvons, à l'heure actuelle, en présence d'une sorte d'émiettement de l'autorité internationale entre ces quatre sortes d'éléments. Il semble qu'il y ait un besoin évident de coordination entre ces institutions administratives disséminées et sans lien.

Sous quelle forme cette coordination pourra-t-elle être accomplie ? Y aura-t-il lieu, par exemple, de constituer un Comité international dont la première fonction serait de veiller au maintien de la société des Etats et au respect des principes sur lesquels elle est fondée ? A cette fin, ce Comité devrait-il fusionner certaines attributions du Conseil administratif, du Comité préparatoire et du Bureau de La Haye, tout en établissant un lien entre les Bureaux des Unions ? C'est à la troisième Conférence de la paix qu'il appartiendra de répondre à ces questions en recherchant les meilleurs moyens d'assurer

¹ Le nom officiel de ce Bureau est, d'après la Convention de 1907, "Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage."

l'unité de direction en ce qui concerne les intérêts communs des Etats. Cela peut être une des tâches les plus intéressantes des futures conférences.

Il va sans dire que l'avenir décidera s'il y a lieu de rechercher les moyens d'imposer le respect des lois internationales. Mais il est inutile, pour le moment, d'anticiper à trop longue échéance. Ce qu'il faut affirmer dès aujourd'hui c'est que la force doit être mise de plus en plus au service du droit des gens. A cet égard, il suffit d'observer l'évolution pour voir où elle nous conduit. Par un phénomène tout moderne, les nations ont dans plusieurs cas constitué des forces internationales : expédition de Chine, occupation de la Crète, gendarmerie en Macédoine, &c. La formule est trouvée. Lorsque l'opinion des neutres aura pris conscience d'elle-même, lorsqu'on l'aura habituée à se préciser à la veille d'un conflit, la force morale qui s'en dégagera ne sera que le prélude de la force matérielle dont elle peut disposer.

Les Conférences périodiques de la paix verront ainsi leur action s'étendre dans le sens de l'organisation de la société des Etats.

[Mémoire reçu en texte français.]

HUITIÈME SÉANCE

SUGGESTIONS POSITIVES POUR ENCOURAGER L'AMITIÉ ENTRE LES RACES (CONCLUSION)

LA PRESSE, INSTRUMENT DE LA PAIX

Par ALFRED H. FRIED, *Vienne.*

LES idées nouvelles ont besoin de publicité pour triompher dans la lutte et se réaliser. Autrefois, le nombre de ceux qui s'occupaient des affaires publiques était beaucoup plus restreint qu'à présent. Il était donc plus facile de se procurer la publicité. La propagande des idées nouvelles volait de bouche en bouche, s'effectuait dans les meetings et par la voie des livres. C'est ainsi que furent amenées de grandes révolutions. Aujourd'hui, il en est autrement. L'intérêt qu'éveille le développement des idées et des choses a pénétré dans toutes les couches de la Société, chez tous les peuples civilisés. Il existe maintenant peu d'individus vivant en marge, avec indifférence. La parole, la propagande orale, et le livre sont désormais loin de suffire à une publicité étendue. L'instrument qu'il nous faut employer dans ce but est la presse. C'est la presse qui influence l'opinion publique; mais c'est aussi la presse qui place les plus grands obstacles sur la route des idées nouvelles.

Les individus des contrées et des régions différentes se connaissent d'ordinaire aujourd'hui par la voie de la presse. En dépit de l'énorme développement du commerce, très peu d'entre eux encore ont l'occasion de faire personnellement la connaissance des peuples et des pays étrangers. Tout ce qu'ils en apprennent, ils l'apprennent par les journaux quotidiens. C'est ainsi que la presse est devenue le plus important moyen de communication. C'est elle qui forme les opinions et les jugements qui se répandent ensuite sur la terre entière avec la plus extraordinaire rapidité. L'écrasante majorité des habitants de notre planète voient et entendent par les journaux ce qui se passe aux quatre coins du monde.

Mais à l'extrême importance de la presse ne répond pas la façon dont elle est organisée à l'heure actuelle. En général, le journal constitue une affaire d'argent, comme toute autre entreprise commerciale. Elle sert, soit aux intérêts matériels du directeur, soit à l'intérêt d'une collectivité quelconque qui s'en sert pour influencer les masses. Cet intérêt colore toutes ses nouvelles et tous ses commentaires. Ne trouve sa place dans le journal que ce qui correspond à l'intérêt de ceux qui le publient et le surveillent. Tout le reste est supprimé, ou pis encore, mal interprété. De là vient que les opinions de la plupart des hommes sont influencées par l'opinion d'une poignée d'individus qui font marcher le journal comme une affaire commerciale.

Certes, il existe bien dans les pays civilisés une presse consciente de sa mission civilisatrice, et qui n'éprouve pas le besoin de flatter le caprice des masses, ni de favoriser basement leurs intérêts les plus médiocres. Ces organes, néanmoins, ne sont pas encore aussi nombreux qu'ils devraient l'être dans l'intérêt de la civilisation. Bien plus, leur influence sur les masses est limitée par la prépondérance d'organes qui spéculent sur les tendances inférieures des grandes masses. La majorité des lecteurs réclament les nouvelles sensationnelles. Donc, les journaux qui s'abaissent jusqu'à répondre à ce désir, vendent le plus grand nombre d'exemplaires et font le plus d'argent.

De là vient que la majeure partie de la presse dans tous les pays et en particulier ces journaux qui plaisent au plus grand nombre d'individus et sont dévorés avidement par des millions de lecteurs, ne prennent aucun intérêt au progrès de la civilisation et au développement pacifique des peuples et des races. Leur seul intérêt est d'évincer leurs rivaux en se procurant le plus grand nombre de nouvelles sensationnelles et de s'assurer ainsi le plus gros tirage.

Les conséquences de cet état de choses sont désastreuses. D'abord les millions de lecteurs susdits n'apprennent rien de ce qui constitue la grande activité de la civilisation contemporaine ; car cette action n'est pas sensationnelle, mais lente et silencieuse. Secondement, ils apprennent d'autant plus tout ce qui touche à l'activité non civilisée : les crimes, la violence, les troubles. Ils en sont amenés à se former cette opinion erronée que le monde est plein de crimes et que la force seule peut contenir cette invasion criminelle. Troisièmement, la grande hâte avec laquelle on publie les nouvelles, dans la crainte d'être devancé par les publications rivales, entraîne de nombreuses inexactitudes, ce qui fait que le lecteur a souvent une impression très fautive des événements réels. Quatrièmement, les nouvelles, très fréquemment, ne correspondent pas aux faits. Ce sont des inventions. Mais une fois mises en circulation par la presse

que lisent les masses, elles demeurent obstinément fixées dans l'esprit des lecteurs, et des choses qui n'ont jamais eu lieu continuent à être considérées comme des réalités.

Les effets les plus fâcheux des journaux de cet ordre sont que ceux-ci vont à l'encontre du développement pacifique des nations et des races. La paix et le cours normal de la vie internationale offrent d'ordinaire peu d'intérêt. Les évènements pacifiques n'ont en eux-mêmes aucun élément sensationnel. De là vient que la presse, dont les nouvelles sensationnelles sont la condition même de l'existence, n'ont aucun intérêt à servir la cause de la paix. Elle a au contraire tout intérêt à irriter les peuples les uns contre les autres. Le seul danger de rencontre sanglante, de guerre ou de révolution, éveille aussitôt la curiosité et assure des millions de lecteurs. Donc, tout évènement qui présente un caractère d'anarchie et qui est propre à engendrer la haine et l'agitation est aussitôt décrit dans tous ses détails. La moindre phrase agressive ou amère est immédiatement télégraphiée. Le détail le plus trivial suggérant la possibilité d'un conflit international est exagéré et amplifié au point que le lecteur s'imagine qu'il y a danger immédiat de conflit armé. Ces journaux ne font rien pour apaiser le sentiment public et favoriser une entente meilleure. Quand le conflit existe, leur intérêt est de souffler sur le feu de l'émotion pour enflammer le peuple. Plus l'agitation internationale empirera, et plus ils feront d'affaires.

Bien qu'il n'y ait pas eu de guerre en Europe depuis quarante ans et que la majorité de ses habitants soient, comme la majorité des peuples civilisés dans toutes les parties du monde, opposés à la guerre, cette section de la presse a néanmoins annoncé que la guerre était sur le point d'éclater deux ou trois fois au moins chaque année. La faillite de leurs prophéties ne semble leur faire aucun tort. Les masses qu'ils visent ont la mémoire courte ; ils ne voient et n'entendent que les évènements du jour. Ils ont déjà oublié les évènements de la semaine précédente. Mais s'ils ont peu de mémoire, ils possèdent des sentiments très vifs. La haine qu'on leur prêche et qu'on leur instille d'un bout de l'année à l'autre pousse des racines profondes dans leur subconscient et aujourd'hui la majorité des habitants de tous les pays considèrent les habitants des autres contrées comme des méchants et des criminels, dignes tout au plus de leur mépris.

C'est ainsi que toutes les opinions d'une génération se trouvent empoisonnées. La presse dont je viens de parler est une empoisonneuse de la civilisation. L'homme qui assassine par le poison n'est pas seulement celui qui verse le poison capable de tuer un homme mais aussi celui qui empêche de lui administrer un antidote en temps utile. Telle est la tendance de la presse sensationnelle. Elle

empêche les masses de connaître l'information qui les calmerait et qui leur donnerait une opinion plus juste de la vie et de l'activité des nations voisines.

Ce besoin de sensations fortes et la satisfaction de ce besoin qui a pour résultat d'exciter et d'enflammer les masses, sont responsables de cet état d'esprit qui maintient l'illusion de la paix armée ; illusion qui fait durer la possibilité d'un conflit guerrier.

Nous trouvons là une grave menace pour la civilisation. Toutes les nobles entreprises de notre civilisation demeurent sans effet aussi longtemps qu'il est possible à certaine presse commerciale d'empoisonner la masse du peuple dans tous les pays. Les plus merveilleuses découvertes et qui pourraient élever l'humanité à une hauteur éblouissante, perdront de leur sens aussi longtemps qu'il existera une presse capable d'abaisser les esprits au niveau de l'homme des villages lacustres ou des grottes préhistoriques.

Si nous désirons faire progresser la bonne entente entre les races et les nations, servir les intérêts de la civilisation et en particulier tirer de nos avances scientifiques et techniques tout le profit possible, nous devons tout d'abord extirper du corps des nations ce redoutable cancer et mettre fin à la presse sensationnelle.

Nous avons à lutter contre les rejetons d'un dragon plus épouvantable que toutes les bêtes fabuleuses de l'antiquité, dont la destruction a valu aux héros des temps primitifs l'honneur d'être inscrits au livre de l'histoire.

La tâche n'est pas facile, mais cela ne doit pas nous empêcher de l'entreprendre. Toutes les grandes œuvres de la civilisation ont été difficiles. Dans tous les pays, nous voyons les pionniers de la civilisation travailler à résoudre des problèmes beaucoup plus malaisés. Pourquoi ce mal, le plus grand de tous ceux qui affligent la civilisation, ne cèderait-il pas aux efforts combinés de tous les hommes d'esprit sain ?

Le moyen le plus simple est, à coup sûr, de couper l'herbe sous les pieds de cette pernicieuse section de la presse ; ou, en d'autres termes, d'immuniser les masses par le développement de l'éducation, contre le poison qui les menace. Mais c'est aussi le moyen le plus lent, et qui demande de nombreuses générations pour réaliser son but. A coup sûr, nous ne devons pas perdre de vue ce point important. Mais devons l'associer à une autre méthode qui promet un succès plus rapide. Une méthode qui consiste à aider la presse qui se respecte dans sa lutte pour la vie, à lui gagner peu à peu le public, et à la faire tant apprécier que les gens deviennent enfin capables de distinguer entre la presse sensationnelle et la presse civilisée.

Il y a deux ans, j'ai proposé le vœu suivant : établir une " Union

internationale de la Presse pacifiste," ayant pour but de transformer peu à peu la presse en soutien de la cause pour la paix et la bonne entente mutuelle entre nations. Ma principale idée était qu'il existe déjà dans de nombreux pays un nombre assez considérable de personnes et de publications qui font de leur mieux pour favoriser l'entente entre les peuples.

Ces éléments déjà nombreux, mais dispersés, doivent d'abord s'unir et se liquer en une organisation qui prendra le nom "d'Union Internationale de la Presse Pacifiste." Les écrivains pacifistes qui existent déjà dans diverses contrées se trouveront ainsi organisés.

La fondation d'une union de ce genre constituera en elle-même un grand progrès. *Par le fait même qu'elle existe, elle exercera une influence.* Elle montrera qu'il existe, dispersée à travers le monde, une cohorte d'hommes qui travaillent pour la paix par le moyen de la presse. Elle fera connaître au monde entier *le contraste qu'offrent la presse qui se respecte et la presse malfaisante* et elle aura ainsi sur le public une influence plus grande que les écrivains isolés.

Une organisation de ce genre, qui serait facile à établir, deviendrait:—

1. Un centre de cristallisation, qui attirerait peu à peu à elle les meilleurs éléments de la presse opposée.

2. Elle ferait aussitôt sentir son influence sur la presse dont elle élèverait le ton, et elle deviendrait ainsi immédiatement un facteur important dans la recherche de la paix entre nations.¹

Il n'est pas niable qu'une entreprise de ce genre soit praticable. Si elle apparaît d'abord comme le conflit d'un nain avec un géant, ne nous laissons pas décourager par cette impression superficielle. La lutte destinée à conquérir la presse dans le but de la paix est une lutte non pas matérielle mais spirituelle et nous devons en conséquence tenir compte du poids de cette idée. Nous ne devons pas non plus négliger l'accueil sympathique que nous sommes assurés de trouver aussi bien de la part des gouvernements que des peuples. Nous voyons bien parfois que les gouvernements se servent de la presse comme d'une trompette, et que, directement ou indirectement, ils protègent et encouragent le cri de guerre; mais n'oublions pas que l'attitude guerrière et inflammatoire d'une section de la presse est souvent peu appréciée des hommes d'Etat qui sont de plus en plus disposés à condamner publiquement une tactique de ce genre. Il est vrai que tous les hommes d'Etat ne sont pas tous suffisamment courageux pour crier avec Winston Churchill: "Dieu nous préserve de notre presse patriotique!" ou, comme l'ancien ministre anglais des Travaux Publics, Harcourt, pour stigmatiser une certaine classe

¹ Pour des renseignements plus détaillés s'adresser à l'auteur, 7 Wiederhofergasse, Vienne, Autriche.

de publicistes du nom de "pickpockets de la politique et ennemis de la race humaine." Néanmoins, dans tous les pays augmentent les cas où les directeurs de la politique étrangère se plaignent de la presse qui paralyse leur œuvre. En l'année 1894, le ministre Austro-hongrois, le Comte Kálnocky, recommanda aux sociétés pacifiques de veiller sur la presse quotidienne et les nouvelles qu'elle annonce. Tout dernièrement, le Comte Aerenthal se plaignait de "ces irresponsables de la presse qui paralysaient tous les efforts qu'il faisait pour en arriver à une entente avec l'Italie"; et, en même temps, Tittoni déclarait que "les exagérations et les provocations criminelles de la presse constituaient la principale sinon l'unique menace pour la paix de l'Europe."

Et les peuples? La plupart des journalistes qui écrivent dans le camp des belliqueux le font avec l'impression qu'ils consultent le goût du public. Ils ne savent pas combien leur erreur est grave, et combien leur esprit belliqueux dégoûte le public qui pense. Et c'est uniquement avec le public qui compte qu'ils ont à compter. La plupart de ceux qui n'ont aucune idée personnelle sur la politique internationale ne sont pas un obstacle à la cause de la paix. Celle-ci a dans le grand public du monde civilisé plus de partisans que ses adversaires ou même quelques uns d'entre nous l'imaginent. Les idées et l'activité d'un Congrès de la Presse sont accueillies avec faveur par le plus grand nombre. Il est donc inconcevable que l'idée et le but de l'Union ne rencontrent pas l'aide de tous les hommes sains d'esprit, actifs et sérieux. Les circonstances semblent donc très favorables à la fondation de l'Union. Les temps sont venus. Ce que nous avons à faire doit être fait. On ne peut plus longtemps le remettre. Le besoin impératif et les circonstances propices nous donnent tout espoir de succès.

Que le grand Congrès des Races, en lui-même un signe de l'éveil du sentiment de solidarité dans le monde, n'hésite pas à prêter son appui à ce projet. Il secondera ainsi la réalisation de l'idée et contribuera par là à écarter le plus grand obstacle au progrès de la civilisation, en supprimant les empoisonneurs de l'humanité.

[Mémoire reçu en texte allemand.]

LANGUE INTERNATIONALE

Par le Dr. L. L. ZAMENHOF, *Varsovie, Pologne,*
L'inventeur de l'Espéranto.

QUOIQUE votre Congrès ait pour titre "Congrès des Races" permettez-moi de vous parler ici non seulement des *races*, mais des

peuples. Car ces deux mots veulent dire également groupe ethnologique d'hommes et ne diffèrent que par l'étendue qu'ils embrassent. Les mêmes relations, mais seulement peut-être à un degré plus ou moins grand, dominant entre les peuples comme entre les races et, très souvent, il est difficile de dire si tel ou tel autre groupe d'hommes représente une race ou un peuple.

Les luttes qui existent entre les diverses races et les divers peuples constituent le plus grand malheur de l'humanité. Si le Congrès des Races pouvait trouver moyen de faire disparaître, ou au moins de diminuer, les haines mutuelles et les luttes entre les peuples, il pourrait être mis au rang des Congrès les plus importants qui aient jamais existé.

Mais pour atteindre ce but, le Congrès ne doit pas se contenter de déclarations théoriques, qui passent comme le vent sans produire d'effet.

Il ne doit pas chercher de vains compromis qui bouchent un trou en en ouvrant un autre, il doit, avant tout, étudier la question pour trouver la *cause* du mal et chercher le remède à y appliquer pour le détruire ou au moins l'affaiblir. Quelle est donc la principale cause ou même la seule cause de la haine entre les peuples ?

Peut-on la trouver dans les conditions *politiques*, c'est à dire dans la concurrence qui existe entre ces groupes d'hommes que l'on appelle des royaumes ?

Non certainement, car l'on sait déjà que, par exemple, un Allemand de l'empire d'Allemagne ne ressent aucune haine naturelle contre un Allemand d'Autriche. Des Allemands nés et logeant dans les gouvernements les plus différents ont les uns pour les autres une sympathie réciproque, tandis que, par exemple, les Allemands et les Slaves, bien que nés et logeant dans le même gouvernement, se regardent entre eux comme des étrangers et si le sentiment humain ne surmonte pas, en eux, l'égoïsme du groupe, ils se haïssent mutuellement et se combattent. Ce n'est donc pas l'existence de gouvernements différents qui crée les peuples et la haine entre ces peuples.

Est-ce la concurrence *économique* qui fait naître cette haine ? Certainement non. Souvent, en effet, nous entendons crier au danger. Nous allons être absorbés, et engloutis, au point de vue économique, par tel ou tel peuple. Il nous faut le détester, l'opprimer, le combattre.

Mais tout homme que n'aveugle pas le "chauvinisme" peut facilement comprendre que ces cris n'ont aucun sens, que si nous haïssons les peuples étrangers, ce n'est pas parce qu'ils nous absorberont au point de vue économique, mais nous crions à l'absorption parce que nous les haïssons, car si effectivement une

crainte économique était cause de leurs haines réciproques, les hommes devraient, dans chaque pays, dans chaque province, et dans chaque ville, se haïr mutuellement et se combattre de même.

Peut-on dire, par exemple, que pour des causes économiques des millions de pauvres russes haïssent des millions de pauvres chinois, lorsque, pour défendre les oppresseurs russes contre des attaques étrangères, ils versent si volontiers leur sang? Certainement non, car le soldat russe, qui tue un soldat chinois, sait très bien que celui-ci ne lui ferait jamais autant de mal que le "poing" de ses propres nationaux. Ce ne sont donc pas des causes économiques qui créent les haines entre peuples.

Est-ce *l'éloignement* réciproque? c'est-à-dire la dissemblance du climat ou des autres conditions géographiques, qui produit une aversion naturelle ou une antipathie entre les peuples. Certainement non.

L'éloignement ou la dissemblance des circonstances locales ou climatiques causent évidemment quelques différences dans les apparences extérieures et les caractères des hommes, mais ne crée pas les peuples différents et n'engendre pas la haine entre ces peuples.

Les différences qu'introduisent les circonstances géographiques et locales entre les habitants de Pétersbourg et d'Odessa ou entre les habitants de Kiew et ceux de Krasnojarska sont, sans comparaison, plus grandes que celles qui existent, par exemple, entre les habitants de Berlin et de Varsovie, et cependant entre les premiers, règne le sentiment de même nationalité et de fraternité, tandis qu'entre les derniers domine toujours le sentiment d'une entière répulsion et de la haine de peuple à peuple la plus fanatique.

Ce n'est donc pas la dissemblance des conditions géographiques et climatiques qui crée la haine entre nations.

Ce qui la crée, est-ce le fait que les diverses races et les peuples diffèrent entre elles par leurs qualités *corporelles*? Certainement non. Dans chaque peuple nous trouvons des hommes qui ont les couleurs de peau les plus diverses, et présentent les plus grandes différences de taille et de formes des diverses parties du corps. Souvent deux hommes du même peuple présentent plus de dissemblance entre eux que deux hommes de peuples différents, comme cela arrive, par exemple, pour le type moyen du Japonais et le type moyen du Français. Cependant à personne ne viendra la moindre idée de séparer les membres d'un même peuple en groupes distincts d'après les formes du corps et de supposer que ces groupes doivent se haïr et se combattre mutuellement. Pour le plus grand nombre de peuples étrangers personne déjà ne doute que les dissemblances qui existent entre leurs corps et les nôtres

nous laissent tout-à-fait indifférents, et même, la plupart du temps, nous ne pouvons les distinguer, souvent même elles nous plaisent, grâce à cette loi de la nature, dont nous n'avons pas, même, parfois conscience, qui favorise physiologiquement le mélange des races.

Il n'y a qu'une seule race pour laquelle il semble, à beaucoup d'entre nous, que nous avons une antipathie naturelle, c'est la race nègre. Mais une plus grande attention nous montre facilement que la cause de cette antipathie est toute autre.

Les nègres, avec lesquels nous autres blancs nous nous heurtons, étaient, il y a peu de temps encore, des sauvages, puis des esclaves et le plus grand nombre d'entre eux conservent encore les traits caractéristiques ou les marques de leur longue barbarie et de leur esclavage. Cela, par un effet instinctif, nous cause une répulsion à nous autres hommes libres et depuis longtemps civilisés.

Les sentiments du blanc, à l'égard du noir, ces sentiments qui nous paraissent provenir de quelque antipathie de race, sont, en réalité, tout à fait les mêmes que les sentiments qu'éprouve un aristocrate de naissance, à l'égard d'un fruste campagnard, qui lui est désagréable à cause de son défaut d'intelligence et du manque d'élégance de ses manières. Mais quand au bout de quelque temps, disparaîtront chez les nègres toutes les traces de leur ancienne barbarie et de leur esclavage, quand ils atteindront un puissant degré de culture, et que beaucoup de grands hommes seront sortis de leur milieu, alors certainement le mépris inconscient et l'antipathie feront place au respect, et alors nous n'aurons plus de répugnance pour la peau noire et les grosses lèvres des nègres.

Chacun de nous peut voir, dans son propre peuple, beaucoup de personnes, dont les corps nous déplaisent plus que ceux d'autres personnes d'autres races. Si leurs corps nous déplaisent, nous pouvons les éviter, mais est-ce que, pour cela et à cause de leur corps, nous les haïssons et les persécutons? Certainement non. Ce ne sont donc pas les dissemblances corporelles qui créent les haines entre les peuples.

Sont-elles créées par les dissemblances d'esprit ou de mentalité?

Certainement non. Les cerveaux et les cœurs des hommes de tous les peuples sont égaux chacun selon sa nature, et si nous voyons souvent des différences de mentalité, cela n'est pas le propre d'un peuple, mais le propre d'un individu, ou bien cela ne dépend que des circonstances dans lesquelles vivent les individus ou le peuple entier auquel appartiennent ces individus.

Si nous voyons une immense différence entre l'esprit de quelque peuple de l'intérieur de l'Afrique et l'esprit d'un peuple européen, la cause n'en est pas dans la différence des qualités nationales, mais dans les dissemblances de civilisation ou des conditions politiques

Donnez aux Africains, sans y mettre de haine ni d'oppression, une haute civilisation plus humaine et alors leur mentalité ne différera en rien de la nôtre. Faites disparaître notre propre civilisation tout entière et alors notre esprit ne présentera plus de différence avec celui des Africains anthropophages. Nous n'avons donc pas ici une différence de mentalité de race, mais une différence *d'instruction* que nous pouvons rencontrer, en plus ou moins grande mesure, entre les diverses classes d'un même peuple ou entre les diverses périodes de son histoire.

Ce qui prouve que les diverses mentalités des hommes ne constituent pas une particularité nationale, ce n'est pas seulement le fait que des hommes, de tous les peuples européens, semblablement élevés, ont des mentalités égales, mais cela est plus démontré encore par la comparaison que l'on peut faire, par exemple, entre des Egyptiens des temps civilisés antiques ou des Japonais civilisés actuels et des Européens civilisés. Tous trois appartiennent, non seulement à des peuples différents, mais même à des races et à des continents entièrement différents, et cependant, si nous faisons abstraction des circonstances de temps, de lieu et de religion, ne trouvons-nous pas que les mentalités de ces Africains, de ces Asiatiques et de ces Européens sont tout-à-fait les mêmes? Est-ce que, par exemple, l'esprit d'un savant japonais, quoiqu'il soit d'une race tout à fait différente, n'est pas le même que l'esprit d'un savant européen, bien que, il y a 50 ans à peine, il paraissait exister entre les Japonais et les Européens, une différence colossale?

Si un groupe d'hommes présente ou paraît présenter un caractère différent de celui d'un autre groupe, cela ne provient pas spécialement d'un esprit national propre, mais seulement des circonstances particulières dans lesquelles vit ce groupe. Un groupe élevé en esclavage ne peut avoir la tenue courageuse et libre d'un groupe élevé dans un régime de liberté. Un groupe qui n'a pas eu la possibilité de s'instruire ne peut connaître ces larges horizons spirituels que possède le groupe qui a beaucoup appris. Un groupe à qui il est défendu d'avoir d'autres produits de son travail que ceux que peut lui donner le commerce ne peut avoir le même caractère qu'un groupe qui vit constamment en contact avec la terre et la nature. Changez les conditions de la vie du groupe et alors, comme nous l'avons vu déjà souvent dans l'histoire, demain, le groupe A prendra le caractère du groupe B et ce groupe B le caractère du groupe A.

Non, certainement ; ce ne sont donc pas les différences des esprits dûes à la nature qui créent les races et la haine entre les races.

Serait-ce la différence *d'origine*? Effectivement, au premier abord, il semble que c'est là la cause principale de la haine entre les peuples. Nous savons que chacun de nous aime les hommes

de "son sang," que chacun de nous aime mieux son frère ou tout membre de sa famille que tout "étranger."

La séparation des hommes par familles, avec l'attraction au dedans et la répulsion au dehors qu'elle provoque, présente déjà le prototype des relations mutuelles entre les peuples et les races et si l'on cherche, dans leur origine, l'explication de la haine entre les peuples, on peut dire que ces peuples ne sont rien autre chose que des familles développées dans de plus vastes proportions.

Cependant, bien que les hommes des même peuples se disent "du même sang," il est très facile de prouver que l'analogie entre les familles et les nations et aussi l'influence de l'origine sur les relations internationales ne sont *qu'apparentes*.

Ce n'est donc pas la différence d'origine, laquelle n'est qu'un prétexte et non une cause, qui crée les peuples et la haine entre ces peuples.

Quelle est donc la véritable cause des dissensions et des haines entre les peuples? D'après tout ce que je viens d'exposer, on peut déjà entrevoir que malgré toutes les théories pseudo-scientifiques sur les différences de races, les différences de climats, l'hérédité du sang, etc., les vraies murailles entre les peuples, la vraie cause de toutes les haines entre les peuples, se trouvent seulement dans la différence des langues et des religions.

Principalement la langue joue un rôle considérable et presque exclusif dans ce qui constitue la différence entre les peuples, tellement que, pour quelques langues, les mots "langue" et "peuple" sont entièrement synonymes. Si deux hommes parlent la même langue, sans que l'un s'en serve pour humilier l'autre, c'est à dire avec des droits égaux sur cette langue, et si, grâce à elle, non seulement ils se comprennent mutuellement, mais ont la même littérature (parlée ou écrite), la même éducation, le même idéal, le même sentiment de la dignité humaine et les mêmes droits, si en outre ils ont le même "Dieu," les mêmes fêtes, les mêmes mœurs, les mêmes traditions et les mêmes manières de vivre, alors ils se sentent frères, les uns par rapport aux autres, alors ils sentent qu'ils appartiennent au même peuple. Si deux hommes ne se comprennent pas l'un l'autre, alors ils se regardent comme des étrangers, comme des muets et des barbares, instinctivement ils s'évitent l'un l'autre et se méfient mutuellement l'un de l'autre, de même que, par instinct, on se méfie de tout ce qui, pour nous, se cache dans les ténèbres.

Il est vrai que beaucoup d'entre nous peuvent comprendre ce que disent des étrangers et cela est la cause que, pour les classes élevées, les murailles qui séparent les peuples se trouvent moins épaisses.

Il est vrai que beaucoup d'entre nous reconnaissent et apprécient,

à leur juste valeur, l'essence des religions étrangères et c'est la cause pour laquelle les hommes qui pensent juste ne montrent jamais de haine pour les étrangers et pour leur différence de religion.

Mais pour que la mutuelle entente de deux hommes les unisse réellement, il est nécessaire qu'ils se sentent encore des *droits égaux* sur la langue qu'ils parlent. Pour que la religion n'élève pas de murailles entre deux hommes, il est nécessaire que tous deux non seulement soient tolérants sur les principes de leur croyance intime (croyance qui, pour des hommes intelligents, est une question individuelle et qui ne dépend pas de la nationalité) mais il faut aussi que des rites religieux *extérieurs* ne les divisent pas.

Tout ce qui vient d'être dit nous conduit à la conclusion du *principe* ci-après : *la diversité des peuples et la haine entre les peuples ne disparaîtront entièrement de la face de la terre que lorsque l'humanité n'aura plus qu'une seule langue et une seule religion.* Car alors l'humanité entière, en réalité, ne formera qu'un seul peuple. Alors pourront durer encore, dans l'humanité, ces diverses formes de discordes, qui existent à l'intérieur même de chaque pays et de chaque peuple, comme, par exemple, les discordes politiques et économiques ou celles de partis et de classes, etc. Mais la plus redoutable de toutes les discordes, la haine *entre les peuples*, aura entièrement disparu.

En principe, tout ami de l'humanité devrait donc viser à ce que l'humanité entière n'ait plus qu'une seule langue et une seule religion.

Mais est-ce que cela est absolument nécessaire en pratique ? Certainement non ; ce qui est déplorable pour l'humanité, ce n'est pas l'*existence* des peuples, mais bien l'action dominatrice qu'elles cherchent à exercer les unes sur les autres et qui n'a pu être évitée jusqu'ici.

Chaque fois que nous voulons entrer en relations avec un homme d'une autre nation il est actuellement nécessaire ou bien que nous lui imposions notre langue et nos coutumes, ou bien qu'il nous impose les siennes.

Quand cette regrettable *velleité de domination* aura disparu, alors disparaîtra aussi la haine entre les peuples. De même que pour obtenir la paix, à l'intérieur d'un pays, il n'est pas nécessaire que les familles existantes disparaissent avec leurs habitudes et leurs traditions familiales, mais il est seulement nécessaire qu'elles ne soient pas dans l'obligation d'imposer à d'autres familles leurs propres habitudes familiales et encore qu'il existe des lois et des coutumes de neutralité territoriale, pour toutes les questions *sortant de la famille*, de même, pour la paix de l'humanité, il n'est pas nécessaire que les peuples disparaissent, mais il est seulement nécessaire de trouver un

“modus vivendi” tel qu'il leur soit possible de faire disparaître leurs aspérités blessantes extérieures et de ne pas s'imposer, l'une à l'autre, leurs particularités nationales.

Il est nécessaire que l'humanité arrange sa vie de telle manière que, *tout en conservant leur langue et leur religion nationales dans la vie intérieure de leurs groupes linguistiques ou religieux, les hommes, dans leurs rapports avec les autres peuples, emploient une langue de neutralité humaine et vivent suivant les règles d'une morale comportant des mœurs et des manières de vivre de neutralité humaine.*

Sur la façon d'atteindre ce résultat, en ce qui concerne la religion, je ne parlerai pas ici, car—

1^o. Ce n'est pas le sujet de mon mémoire et cela demanderait des explications préalables toutes spéciales et très longues.

2^o. La religion n'est pas une question *d'essence* nationale, mais elle dépend de la volonté humaine et représente une part de la civilisation humaine, de sorte que l'union religieuse des peuples a commencé depuis longtemps à se préparer d'elle même et que ce sont des circonstances tout-à-fait à côté et qui disparaîtront bientôt qui l'empêchent de se réaliser.

Quand d'un côté, aura disparu, en tous pays, la situation privilégiée de telle ou telle religion, et lorsque, comme conséquence, tout individu pourra changer sa religion de naissance, sans trahir ses coreligionnaires malheureux, et quand, d'autre part, il existera une religion, dont chacun pourra accepter les dogmes, sans offenser sa conscience, alors, très vite, l'humanité entière réglera, de la même façon, sa vie religieuse.

Du reste, l'union des religions est fortement liée à l'union des langues.

C'est une affaire hors de doute que plus les hommes s'entendront, sur la base d'une langue neutre et plus, par cette langue, jouissant de droits communs dans tous les pays, leur littérature, leurs idées, leur idéal s'uniront rapidement et aussi leurs points de vue religieux deviendront semblables.

Tout le problème de l'union de l'humanité et de la disparition des haines entre les peuples se concentre donc sur *une conclusion et une seule*, et cette conclusion je la recommande, avec la plus grande insistance, à votre attention, vous qui êtes réunis pour étudier le problème de l'amitié et de la justice à établir entre les peuples et les races.

Cette conclusion est la suivante : *Pour toutes les relations internationales, on doit faire usage d'une langue neutre, facile à acquérir pour tous et appartenant à tous, à droits égaux.*

A toute personne qui ne veut pas parler avec nous dans *notre* langue, parlons la langue neutre et lors disparaîtra la cause principale

de la haine entre nations et toute possibilité d'humiliation pour certaines d'entre elles.

Que tout peuple qui ne veut pas s'humilier en cultivant la langue de ses ennemis ou de ses orgueilleux voisins ait la possibilité d'apprendre une langue de neutralité humaine, n'imposant d'humiliation à personne, et bientôt ainsi il n'existera plus de peuple n'ayant pas de culture littéraire.

Une langue *neutre* de cette nature peut-elle exister? Certainement oui, car elle existe déjà depuis longtemps, fonctionne dans la perfection, a déjà un nombre considérable d'adhérents et possède une riche littérature qui se développe puissamment.

Cette langue qui n'a pas de maître, ni matériellement, ni moralement, mais qui est entièrement libre et est l'égalité propriété de tous ceux qui l'emploient et enfin ne réclame d'eux que de ne pas la détruire par ambition personnelle ou de ne pas la transformer sans entente générale, cette langue, dis-je, non seulement existe et fonctionne tout à fait bien, mais encore elle remplit déjà, dans la perfection, le rôle dont j'ai parlé plus haut, c'est à dire le rôle de langue servant de lien fraternel entre les hommes et de destructeur de toutes les murailles et de la haine entre les peuples.

Que celui qui veut se convaincre de la façon dont cette langue peut être employée uniformément par tous les peuples, et qui veut aussi se convaincre de quelle grande force d'union est douée cette langue neutre qui appartient également à tous, celui-là ne doit pas agir comme ces hommes de science qui, même après quelques années d'excellent fonctionnement des chemins de fer, publiaient encore de grands traités sur l'impossibilité des voies ferrées.

Que cet homme ne discute pas uniquement au point de vue théorique, qu'il ne prononce pas seulement des phrases soi-disant scientifiques, au sujet des particularités des langues nationales, mais qu'il aille assister à l'un des Congrès universels annuels des Espérantistes.

Il verra là l'harmonie parfaite entre les peuples; il verra, de ses propres yeux, et entendra, de ses oreilles, comment l'établissement des relations, fondées sur une base de neutralité qui n'humilie personne, fait disparaître et oublier absolument toutes les barrières et les sentiments de répulsion qui ne peuvent préexister entre les peuples.

Alors, il comprendra ce dont l'humanité a besoin pour réaliser finalement la paix entre les peuples.

Ce dont l'humanité a besoin, nous n'avons plus à l'attendre, nous n'avons pas à essayer de le créer au prix de grandes difficultés et en doutant du résultat, car c'est aujourd'hui un fait palpable

et qui ne laisse aucun doute que cela existe. Nous devons seulement *le soutenir*.

Ce ne sont ni des compromis qui ne seraient que des palliatifs, ni les conventions politiques les plus sagaces, qui pourront donner la paix à l'humanité. Mais plus l'Espérantisme se fortifiera dans le monde, plus fréquemment les hommes des divers peuples se réuniront et converseront sur la base d'une langue neutre, plus ils s'habitueront à se comprendre et à s'aimer, plus aussi, ils sentiront qu'ils ont les mêmes cœurs, le même esprit et le même idéal, et qu'ils ont aussi les mêmes souffrances et les mêmes douleurs ils comprendront encore que toute haine entre les peuples n'est qu'un reste des temps barbares.

De cette base neutre et *seulement* de cette base fondamentale sortira, peu à peu, et se développera cette humanité unie de l'avenir et purement "humaine" qu'ont rêvée les prophètes de tous les pays et de tous les temps.

[Mémoire reçu en texte espéranto et français.]

L'ENSEIGNEMENT MORAL A L'ÉCOLE EN CE QUI CONCERNE LES RACES

Par J. S. MACKENZIE, M.A., Litt.D.,

Professeur de Philosophie à University College, Cardiff, Pays de Galles.

ON s'accorde généralement aujourd'hui à reconnaître l'importance fondamentale de l'enseignement moral dans les écoles. Parmi les personnes qui s'intéressent tant soit peu à l'enseignement, à peine s'en trouverait-il une pour douter sérieusement que la formation du caractère moral soit le plus grand service que l'école puisse rendre à la nation. Aussi bien est-il admis de nos jours—et cela peut-être dans une plus large mesure que par le passé—que la portée des obligations morales dépasse de beaucoup celle des obligations envers l'Etat. Les devoirs à l'égard du prochain ne se bornent pas aujourd'hui à la famille, au clocher, à la patrie, à l'empire; ils se prolongent et se complètent par beaucoup d'autres, d'ordre public et privé, qui embrassent l'humanité tout entière. D'où la question qui se pose : en quoi l'instruction morale peut-elle contribuer à l'amélioration des rapports entre les différentes races du globe? La haute importance du problème au point de vue pratique saute aux yeux. Il est à peine nécessaire d'en exposer le sens ni de dire pourquoi il se pose d'une manière irrésistible. Généralement parlant, l'instruction morale ne saurait manquer de servir heureusement ce dessein. La

preuve n'en est pas difficile à faire : la culture des différentes qualités morales doit avoir pour effet d'améliorer les rapports entre les hommes dans toutes les conditions données. Et en particulier la culture de certaines qualités essentielles, telles que la bonté, la politesse, la justice, l'empire sur soi-même présenteraient sans doute, à ce point de vue, de sérieux avantages. Toutefois, il est des considérations d'ordre spécial qu'il ne paraît point hors de propos de mettre en relief, puisqu'elles se rattachent au problème posé. Sans vouloir traiter ce problème à fond, qu'il nous soit permis de l'envisager au moins sous cinq de ses aspects généraux. A ce propos, nous ne saurions mieux faire que de nous reporter aux programmes soigneusement gradués de la *Moral Education League** (Ligue d'Education morale).

1. La première question qui se pose est la suivante : *Quel parti peut-on tirer de l'instruction morale par rapport à la notion de la personnalité humaine et des droits de l'homme ?*

Il est évident que cette notion est de la plus haute utilité, s'il s'agit de supprimer l'injustice sociale et internationale. Et rien ne semble plus important que de la voir comprise nettement par le genre humain, prêt à remplir avec empressement et avec cœur tous les devoirs qu'elle entraîne. Cette utilité s'est déjà manifestée en bien des occasions. Chez la plupart des peuples, l'esclavage a été aboli au moins dans sa forme avouée : la femme occupe un rang plus élevé et les rapports entre patrons et ouvriers se sont améliorés. N'oublions pas cependant que la besogne s'est faite plus ou moins par à-coups, et que les efforts se sont arrêtés souvent devant les obstacles de la race et de la couleur. Le devoir de l'éducateur consiste précisément à rendre cette notion de plus en plus claire dans les jeunes esprits, si l'on veut que les effets en soient durables. Or, en ceci comme dans la plupart des autres cas intéressants l'éducation, l'étude de l'histoire et de la littérature de notre pays et de l'étranger sera toujours l'un des auxiliaires les plus puissants. L'étude raisonnée de l'histoire permettra sûrement de montrer quelle place prépondérante a occupé, à presque toutes les époques du développement humain, la lutte pour la liberté. Chaque période, ou presque, de l'histoire montre comment certaines races ou certaines classes se sont considérées comme les dépositaires de faveurs spéciales, invoquant une sorte de droit divin pour asservir les autres. Quoi de plus émouvant pour de jeunes esprits que le récit des luttes, au cours desquelles ces races conquérantes se sont vues peu à peu obligées de reconnaître l'égalité, au point de vue humain, de ceux qu'ils voulaient dominer ? Le droit à

* *Moral Education League*, 6, York Buildings, Adelphi, W.C., Londres. Les programmes sont envoyés gratuitement sur demande ; ils s'appliquent aux écoles primaires et secondaires.

la vie, à la liberté, à la propriété, à l'instruction a été pour ainsi dire monopolisé de temps à autre par les classes ou par la nation dirigeante. Ce n'est que par de lentes étapes, et, en général, grâce à la poussée continuelle des "peuples affamés" que les hommes ont pu se rendre compte d'un fait : c'est que, aucune classe, aucune race ne saura garder une élévation réelle et durable, si le niveau de la vie humaine ambiante ne s'est du même coup élevée.

Chez nous, c'est surtout à propos des rapports entre patrons et employés que cette conception de l'égalité des droits a pris dernièrement tant d'importance. Peu à peu on en est venu à admettre que le premier devoir du patronat est d'assurer le bien-être et la liberté des ouvriers. Mais l'histoire démontre encore que des droits similaires, par exemple dans les relations entre peuples assujettis et peuples souverains, se font peu à peu reconnaître. Il ne serait pas difficile, même de nos jours, de trouver à ce propos de nombreuses leçons de choses. Des sujets bien choisis, comme l'émancipation des esclaves en Amérique, la Révolution Française, les rapports entre les diverses races aux Indes, en Australie, dans l'Afrique du Sud ou dans l'Etat du Congo, pourraient servir à mettre en relief ces vérités historiques.

La littérature ne nous fournit-elle pas à son tour des matériaux abondants et précieux ? Combien de chansons entraînant, de superbes poèmes pour enseigner ces mots de Burns : "Un homme est un homme, malgré tout !" Ouvrons Shakespeare. L'égalité des races apparaît dans l'héroïque personnage d'Othello, dans le portrait du Gallois Fluellen, et dans l'apostrophe de Shylock. "Un Juif n'a-t-il pas d'yeux ? de mains ? d'organes, de dimensions, de sens, d'affections, de passions ?" Dans la littérature moderne on retrouvera sûrement cette note si humaine. De son côté la Bible pourra aussi nous rendre ses services. Pour le Chrétien du moins, il n'y a ni Juif, ni Grec, ni esclave ni homme libre. La doctrine de Bouddha et des autres sages de l'Orient, celle des Stoïciens grecs et romains, n'est pas moins précise à cet égard.

L'histoire et la littérature peuvent ainsi servir l'une et l'autre à donner des leçons de morale. L'étude de la géographie et des caractères physiques des différents pays—si ce travail est fait avec intelligence—exerce d'ailleurs une puissante influence sur les jeunes gens, dont elle agrandit la vision et les sympathies. Dans les classes où l'instruction morale prend une forme plus précise et plus systématique, il s'agira de recourir davantage à la réflexion et de cultiver cet état d'esprit qui se traduit sous cette forme générale : "respect envers soi-même, en tant qu'individu ; respect envers les autres, en tant qu'individus," et cela sans distinction de race, d'âge, de sexe, de rang ou en dépit de tout autre différence. Attitude plus réfléchie qui pourra

s'acquérir naturellement, à la suite des études concrètes dont nous venons de parler, mais qu'il sera possible de cultiver également par des maximes et des discussions, appropriées à l'âge des élèves. Dans le programme de la "*Moral Education League*," destiné aux écoles primaires, figurent quelques leçons sous les titres suivants : *Honnêteté* (Respect pour la propriété d'autrui), *Justice* (envers tous les êtres humains, sans distinction de sexe, d'âge, de religion, de rang social, de nationalité ou de race ; et envers les animaux, domestiqués ou sauvages), *Honneur et Respect de soi-même*. Les leçons destinées aux tout petits et aux élèves des classes intermédiaires, porteront naturellement sur les sujets les plus simples—respect pour la propriété d'autrui, esprit de justice dans les jeux. Dans les classes plus avancées, la notion de justice, de respect envers soi-même et envers tous les êtres humains sera traitée plus largement. En ce qui concerne le programme destiné aux écoles secondaires, on fournit des occasions plus nombreuses d'insister sur les mêmes notions et particulièrement sur celles d'honnêteté, de justice, d'humanité, de respect de soi-même et de développement des rapports sociaux.

Le second point se rattache étroitement au premier.

2. *L'enseignement moral doit aider à percevoir la ressemblance essentielle qui existe entre les différentes races et les différentes classes, malgré leur dissemblance apparente.*

Les divergences en général sont dues, dans une très large mesure, à la variété des conditions physiques et sociales ; il s'agit de faire ressortir ce fait dès les premières étapes de l'éducation et de le mettre en pleine lumière. L'histoire et la littérature des différents pays sera d'un grand secours pour aider à discerner une humanité commune sous l'infinie variété des formes. C'est là un des arguments principaux, en faveur du maintien de l'enseignement du grec et du latin ; sans pourtant qu'il soit nécessaire de les rendre obligatoires pour tous, ils restent un élément important d'une éducation libérale. On pourra pour les élèves plus âgés arriver au même but en rendant de plus en plus populaires les voyages à l'étranger. Mais il faudrait, avant ces voyages, étudier quelque peu l'histoire et les mœurs et, jusqu'à un certain point, la géographie des pays que l'on désire visiter. Ce sera la meilleure manière de comprendre les habitants de ces pays et d'éprouver pour eux de la sympathie. Familiarisons nos élèves avec les différents siècles, les différentes nations chez lesquelles les grandes questions vitales mirent aux prises des hommes différant par la race, la religion, la couleur, les habitudes ou les formes de l'organisation sociale, nous les amènerons ainsi à comprendre sans le moindre effort tout ce qu'il y a de factice et d'insignifiant dans toutes ces distinctions au prix du but et des intérêts communs du genre humain. C'est par ce moyen que sera le mieux inculqué l'esprit de tolérance. L'étude

de l'histoire, qui, à ce propos, doit être menée de front avec celle de la géographie sera ici le meilleur auxiliaire ; appliquons nous à en tirer tout le parti possible. On est parfois porté, notamment dans les livres écrits pour la jeunesse, à donner trop d'importance à l'idée patriotique —insistant sur les "glorieuses victoires," passant sous silence les tristes défaites, exposant les méfaits de nos ennemis, mais cachant soigneusement les vilaines actions commises dans notre camp. Il serait sans doute d'un effet déprimant et décourageant, surtout pour les jeunes gens, d'insister de façon maladroite sur nos propres tares. Il nous faut quelque chose de vivifiant, d'encourageant, et le fait de savoir que nous avons reçu de nos pères de belles traditions satisfait ce besoin. Mais que cela ne nous empêche pas d'applaudir aux héroïques exploits des autres, alors même qu'ils furent nos ennemis. Le poème de Browning sur Hervé Riel, la carrière de Jeanne d'Arc, retracée dans un esprit de sympathie (*non point* la Jeanne d'Arc de Shakespeare, ni même celle de Schiller), conviendraient admirablement à ce but. Au moyen de récits fidèles empruntés à la Révolte de l'Inde, ne serait-il pas également facile d'éveiller l'esprit des enfants à ce fait que la Grande-Bretagne ne détient pas le monopole de l'héroïsme, de la fidélité ou du dévouement ? Dans un ordre d'idées tout différent, la parabole du bon Samaritain pourra être aussi une leçon précieuse. Pour faire aimer l'esprit de tolérance que l'on insiste particulièrement sur certains sujets inspirés par la justice, la franchise, la modération, les bienfaits de l'organisation sociale, le développement des rapports sociaux, la tolérance elle-même. A certains moments de l'éducation, il ne sera pas inutile non plus d'associer aux mêmes travaux les écoliers et les écolières dans le but de les familiariser avec la notion de l'unité fondamentale qui se retrouve partout malgré les différences de surface. Mais la plus grande prudence s'impose, cela va sans dire, à cet égard.

Venons en à une autre considération, la plus importante de toutes au point de vue qui nous occupe, la vérité qui consiste à dire :

3. *Les qualités morales forment la base réelle de la supériorité des hommes comme des nations.*

C'est en mettant ce fait en lumière, cela va sans dire, que l'on finira par comprendre toute l'importance de l'instruction morale, mais, ce qu'il faut bien retenir ici, c'est moins la leçon particulière que l'esprit général. En ceci, comme en toutes choses, la littérature est encore notre auxiliaire. La littérature anglaise ne manque pas d'indications précieuses : "L'homme ne vaut que par le mérite" ; "La vraie noblesse consiste à être bon" ; "Les cœurs généreux valent mieux que toutes les couronnes, et l'humble foi qu'un aïeul normand" ; "Les jeunes filles—et les autres—doivent s'efforcer

d'être bonnes plutôt que trop habiles." En prose, les ouvrages de Carlyle et de Ruskin sont remplis de cet enseignement, mais ils ne seront mis, cela se conçoit, dans les mains des élèves, qu'à une époque plus tardive. La littérature des autres pays, pour la plupart, n'est pas moins féconde en prophètes du même genre. N'insistons pas, cependant, sur les qualités morales, dans le sens le plus étroit du mot, mais bien sur cet épanouissement du caractère moral qui tend à réaliser l'idéal humain tout entier.

II Les "facultés intellectuelles" doivent à coup sûr être cultivées au même titre que celles que l'on a dénommées "morales," et dans ce but presque tous les sujets que l'on traite à l'école peuvent avoir leur place. Revenons à l'histoire. Celle-ci sera d'autant plus utile que l'on indiquera bien les qualités exceptionnelles auxquelles certains peuples doivent leur grandeur—les Grecs et les Romains, par exemple. Faisons aussi ressortir ce fait que les peuples, privés de leur indépendance politique, ne sont pas toujours dans un état d'infériorité, qu'ils possèdent au contraire des qualités remarquables, dignes de notre admiration. Il n'y a pas que les Hellènes qui, de quelque manière, aient fini par conquérir leurs conquérants. Il ne serait pas difficile de montrer que l'Angleterre peut se mettre avec profit à l'école de ses sujets aux Indes, en Afrique et ailleurs. Et c'est précisément quand on se propose d'éduquer et assimiler les races asservies que l'on sent d'autant plus le besoin d'insister sur les attributs essentiels, qui en constituent le caractère. L'une des plus graves difficultés que soulèvent les rapports entre deux races dont le développement est inégal trouve un exemple facile dans le problème qui se pose aux Etats-Unis à propos de la population de couleur. Celle-ci est facilement capable d'acquérir une certaine forme d'intelligence superficielle, des connaissances techniques et même de l'habileté. Mais ce développement précède d'ordinaire des éléments plus essentiels qui constituent le caractère moral et intellectuel. Disons, pour expliquer ce fait, que les races plus avancées elles-mêmes sont portées trop fréquemment à insister sur le côté matériel. Pour qui a étudié sérieusement les méthodes d'éducation, la chose ne fait pas de doute, et c'est là une tendance de notre temps contre laquelle il importe de réagir. La nation—non moins que l'individu—qui méprise les aspects les plus libéraux et les plus humains de l'instruction, sous prétexte qu'ils ne sont que chimère, est presque toujours sûre d'être battue en fin de compte—même au point de vue de la prospérité matérielle—par celle qui voit dans l'instruction morale une préparation féconde à cette vie de dévouement à la communauté qui permet aux facultés morales et intellectuelles leur plein épanouissement. C'est l'éducation, poursuivie selon cet idéal, qui a créé à la fois l'Allemagne et le Japon. Il reste

toujours vrai, en somme, que tout vient par surcroît à qui cherche le royaume de Dieu.

Après avoir relevé ces points communs et fondamentaux de l'humanité, il est également important de noter que (4) *Les différents peuples, les différentes classes, les différents sexes, etc. . . . ont une personnalité et une valeur spéciales qui servent à les distinguer des autres.* " Il faut," dit-on communément, " toutes sortes de gens pour composer le monde." Suivant une pensée plus fine et plus délicate de Tennyson, " Dieu accomplit son œuvre en cent façons, de peur que le monde ne s'abîme dans la monotonie." Grâce à l'enseignement de l'histoire et de la littérature, on pourra faire comprendre aux enfants les traits distinctifs et l'idéal particulier de leur pays, comparés à ceux des autres pays ; ils apprendront que les apports de leur patrie à la somme totale des qualités et du bien-être humain ne sont pas nécessairement supérieurs à ceux des autres pays, mais qu'ils sont un peu *différents*—une note distincte dans " le concert de l'humanité." Qu'on les amène à reconnaître la personnalité et l'idéal incomparables du peuple Juif, des Hellènes, des Romains, des Japonais et des autres peuples orientaux, aussi bien que ceux des principaux groupements de l'Europe et de l'Amérique, et qu'ils s'habituent, par cette discipline à rechercher ce qu'il y a de vraiment excellent chez tous les peuples. On est beaucoup trop porté à croire, et à dire que " l'Orient est l'Orient—l'Occident, l'Occident," et qu'il est tout-à-fait chimérique d'entretenir l'espoir d'une réunion. Or, qu'y a-t-il de plus encourageant pour l'avenir de l'espèce humaine que de voir les rapports actuels entre les peuples de l'Orient et de l'Occident? Ne commencent-ils pas à comprendre qu'ils ont beaucoup à apprendre les uns des autres? Il sera facile de faire comprendre ce fait aux jeunes gens en mettant de bonne heure sous leurs yeux des récits où seront mises en relief les qualités particulières des différents peuples. A cet égard, on pourra se servir avec avantage du livre de Mr. F. J. Gould, contenant des récits empruntés à la vie indienne et destinés à l'instruction morale.¹

Dans l'organisation générale de l'école, la séparation entre les genres divers d'études pourra, jusqu'à un certain point, remplir le même but. Par exemple, l'idéal des étudiants-ès-sciences, diffère quelque peu de celui des étudiants-ès-lettres. Les leçons sur le patriotisme auront pour but de faire ressortir les différences, lorsque le moment sera venu de traiter les questions morales de façon plus systématique. Il sera bon d'y insister sur l'importance vitale de la fidélité à l'idéal particulier et à cet ensemble de qualités spéciales, qui sont l'héritage d'une nation ou d'un groupe donné. C'est ainsi que l'on finira par comprendre, dans une certaine mesure, que les autres

¹ *Youth's Noble Path*, chez Longmans, Green & Co., Londres.

ont, autant que nous, le droit d'être fidèles à leurs meilleurs traditions, bien qu'elles ne soient pas tout-à-fait les mêmes que les nôtres. Les leçons en question porteront naturellement sur le respect de la vérité, la co-opération, le travail, la tolérance, l'organisation sociale.

Avec les élèves plus âgés, on pourra faire quelques pas encore, et tâcher de mettre en pleine lumière (5) *L'identité et le caractère compréhensif de l'idéal humain, se manifestant sous des formes différentes et multiples.* On peut faire observer que l'idéal de chaque race est un effort vers le mieux, qu'il est limité ; mais que, par une aide et une critique mutuelles, les peuples peuvent enrichir cet idéal, le compléter, l'unifier, et le purifier. L'étude des principales religions du monde, si différentes en apparences extérieures, pourra servir à montrer que toutes renferment les mêmes vérités fondamentales sous une forme plus ou moins parfaite. Une étude de ce genre aura également l'avantage de nous apprendre que l'idéal et les qualités des races diverses ne sont pas tous sur le même plan, et qu'il importe d'amener peu à peu ceux qui sont moins développés au même niveau que ceux qui le sont davantage. C'est dans ce sens que le maxime " Noblesse oblige " acquerra toute sa valeur. Il ne faudra pas sans doute songer bien sérieusement à faire des leçons de ce genre avant les deux dernières années de l'enseignement élémentaire, mais l'esprit qui les inspire pourra, du haut en bas de l'échelle, pénétrer tout l'enseignement. Dans les écoles secondaires, toutefois, il sera possible de s'étendre davantage sur ce sujet, à partir des classes de transition, jusqu'aux classes supérieures.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

LE MOUVEMENT DES CLUBS COSMOPOLITES

Par LOUIS P. LOCHNER, *Université de Wisconsin, Etats-Unis,*
Secrétaire Général de l'Association des Clubs Cosmopolites, Rédacteur
en chef du "Cosmopolitan Student."

IL existe parmi les étudiants des Etats-Unis un mouvement qui donne au monde un exemple frappant de la possibilité qu'il y a pour des hommes de pays différents à vivre ensemble—souvent sous le même toit—en harmonie et en toute amitié. Ce mouvement unit, en une ligue de fraternité mondiale, des étudiants de toutes races, de toutes couleurs, de toutes croyances. Les mots de races dépendantes et indépendantes lui sont inconnus. Il admet au contraire que toutes les races et tous les peuples doivent être placés d'abord sur le même pied d'égalité. Ce mouvement est d'un développement récent ; on trouve son origine dans le change-

ment de nature du corps des étudiants américains. Des milliers d'Orientaux, de Latins-Américains et d'Européens affluent en effet maintenant dans les cours et les conférences de nos Universités Américaines où l'étranger était naguère un élément presque inconnu. Pour citer un exemple, à l'Université de Wisconsin, que j'ai l'honneur de représenter, le nombre des étudiants étrangers a passé en dix ans de sept à cent sept, et le même cas se représente dans toutes les grandes Universités d'Amérique. Le mouvement auquel je fais allusion est celui des Clubs Cosmopolites dont je me propose d'exposer dans ce rapport le but, l'utilité, et l'idéal.

A la veille du 12 mars 1903, seize étudiants étrangers et deux nationaux de l'Université de Wisconsin, représentant ensemble onze nationalités, se réunirent dans le modeste petit appartement d'un jeune Japonais. Ils fondèrent un Club International où les membres de chaque nation représentée à l'Université devaient se rencontrer sur un terrain d'égalité et de fraternité.

C'était là une initiative nouvelle que prenaient les étudiants. Les sociétés *étrangères* n'étaient pas, il est vrai, une exception dans la vie universitaire d'Amérique, chaque grand établissement d'instruction possédant un club norvégien, allemand ou latin-américain dont la situation était prospère. Mais l'idée d'une organisation *cosmopolite* ayant comme pierre angulaire la fraternité universelle, était une nouveauté. Beaucoup l'envisageaient comme une chimère. La seule pensée d'amalgamer en une seule société des hommes venus des contrées les plus diverses amenait un léger sourire de mépris sur les lèvres des nationalistes à l'esprit étroit.

Qu'arriva-t-il pourtant? Le Club ainsi fondé s'accrut et prospéra à tel point qu'aujourd'hui, avec soixante-dix membres représentant vingt nations, il constitue l'une des plus florissantes organisations de l'Université et à coup sûr la plus intéressante. L'idée cosmopolite s'est en partie étendue aux autres Universités ou bien elle y a germé spontanément, si bien qu'à l'heure actuelle vingt-quatre des institutions d'enseignement appartenant à l'Etat ou subventionnées par lui comptent à leur actif des clubs de ce genre.

On fonda en 1907 une *Association Nationale des Clubs Cosmopolites* qui possède plus de 2,000 membres et comprend les représentants de près de soixante nations diverses. Un organe mensuel, *The Cosmopolitan Student* (*L'Étudiant Cosmopolite*) tient les membres en contact les uns avec les autres et avec les différents mouvements destinés à établir une meilleure organisation du monde. Au cours d'une assemblée tenue à La Haye en août 1909, on décida même l'affiliation de l'Association à la *Fédération Internationale des Étudiants*, plus connue sous le nom de *Corda Fratres*. Notre

œuvre se trouve ainsi placée sur des bases internationales et les conséquences qui en peuvent résulter pour une co-opération effective demeurent illimitées. Les deux corps unis ont formé une ligue de fraternité universelle qui embrassera bientôt l'ensemble des étudiants du monde civilisé tout entier.

L'Hawaïen et le Français, le Japonais et l'Américain, le Chinois, l'Allemand, le Hongrois, le Philippin, et l'Arménien, se trouvent sur le même pied d'égalité dans cette organisation unique. Qu'importe que l'un soit ingénieur, l'autre étudiant en droit, le troisième agronome? Que celui-ci croie au gouvernement monarchique et celui-là au gouvernement démocratique comme solution du problème social? Que le premier soit un prince japonais, le second un révolutionnaire russe, le troisième un simple valet de ferme américain, le quatrième un prêtre hindou? Pourquoi mépriser un homme parce que sa peau est jaune, brune ou noire? Les membres des clubs internationaux et cosmopolites n'ont besoin pour se lier et s'attacher les uns aux autres d'aucune identité de couleur, de race ou de situation sociale. Leur lien est un lien plus solide. "Au dessus de toutes les nations plane l'Humanité," telle est la fière devise de notre Association. L'Humanité—qui embrasse tout et comprend tout, jointe à l'idée d'amour fraternel, d'entente cordiale, d'un échange de services entre les hommes—c'est là une raison de s'unir dépassant de beaucoup en valeur les différences de race, de nationalité et de condition.

Le but que se proposent les Clubs internationaux et cosmopolites est le suivant: rapprocher les étudiants de nationalités diverses, aider et diriger les étrangers qui viennent faire leurs études aux Etats-Unis, cultiver les arts de la Paix, établir de fortes amitiés internationales.

L'activité des organisations individuelles s'exerce en des directions nombreuses et variées. Des conférences sur les questions internationales, des discussions sur des sujets intéressant les pays étrangers et de temps à autre quelques réunions amicales, telles sont certaines des formes que prend cette activité. Mais il faut placer au premier rang ce que l'on nomme "les soirées nationales." Au cours de ces réunions, les membres d'une nation, par exemple, le soir de la fête de cette nation si possible, exposent l'histoire et les institutions du pays natal, jouent la musique de leurs compositeurs, discutent les rapports de leur patrie avec les autres puissances. C'est pendant "ces soirées nationales" que les membres du Club acquièrent sur les mœurs, les coutumes et les points de vue des peuples de races différentes, une connaissance plus exacte que celle que pourraient leur donner les récits colorés des voyageurs en terres lointaines.

Cette influence a élargi les idées de chacun d'eux en leur apprenant à éprouver de la sympathie pour la religion de ses semblables, quelque éloignée qu'elle soit de la sienne ; pour leur rang social, même inégal ; pour leurs opinions politiques, même contraires ; pour leur nationalité, quelle que soit la différence qui l'en sépare.

Dans les branches locales règne la plus franche camaraderie et les meilleurs rapports. Aussitôt qu'un cercle a une vitalité assez forte pour assumer des responsabilités financières, il loue un appartement ou bien ses membres prennent à bail une maison entière, dont le rez-de-chaussée est consacré aux besoins du club, tandis que le reste du bâtiment sert de chambres à coucher. Dans les salles du club les membres rencontrent leurs camarades cosmopolites dans l'intimité et nouent des amitiés qui survivent longtemps aux années d'études. Ils se livrent à des discussions familières qui contribuent considérablement à détruire les préjugés nationaux.

La partie américaine des clubs cosmopolites est composée d'étudiants choisis pour la sympathie qu'on leur sait à l'égard des étrangers et pour leur bonne réputation dans la communauté universitaire. Des membres des facultés universitaires forment également un élément important du contingent américain. Par les membres des Etats-Unis, les étrangers sont présentés dans des familles américaines ; ils en tirent la connaissance du caractère américain et de son idéal ; en retour, leurs hôtes ont ainsi l'occasion d'entrer en contact avec des hommes qui, selon toute probabilité, sont destinés à figurer parmi les premiers personnages de leur pays.

En général, les étudiants américains sont fiers de compter des étrangers dans leurs rangs. Ils comprennent que les étrangers ne sont pas uniquement venus pour obtenir un diplôme et pour acquérir avec peine, dans des livres écrits en un langage qui n'est pas le leur, des connaissances qu'ils pourraient avec bien moins de difficultés apprendre par des textes ou des traductions dans leur langue maternelle.

L'étranger vient chez nous pour donner autant que pour recevoir ; pour communiquer ses propres impressions aussi bien que pour écouter les nôtres.

Son exode vers une terre inconnue provient de son désir de devenir un citoyen du monde. Son patriotisme l'a conduit à passer outre aux liens de famille et aux souvenirs d'enfance pour aller à l'étranger chez des peuples nouveaux et des nations différentes afin d'en revenir meilleur citoyen et membre plus utile de la société. Ainsi donc, la présence de l'étranger est un stimulant pour l'Américain. Son exemple excite l'émulation. On ne peut qu'être frappé par l'élévation de son idéal, sa ténacité dans la poursuite d'un but, la conception large et noble qu'il se fait de sa mission.

Mais le mouvement a encore une signification plus profonde. Suivant les paroles du distingué secrétaire de la *Société Américaine pour la Paix*, le Dr. Benjamin F. Trueblood: "Parmi les moyens destinés à hâter et à provoquer l'établissement final d'une paix permanente entre nations, aucun dans le domaine de l'enseignement ne semble promettre une plus abondante moisson."

Le contact personnel et étroit entre peuples de races différentes est nécessaire pour arriver à un entente complète. C'est là, dans tout mouvement destiné à établir la paix du monde, une condition fondamentale. Les antipathies et les préjugés nationaux reposent en grande partie sur une ignorance mutuelle. Dans nos clubs internationaux et cosmopolites, se rencontrent des hommes appartenant à environ soixante nations différentes. Ils apprennent à se comprendre, à se respecter, à s'admirer, à s'aimer. Ils ne peuvent faire autrement que de rapporter dans leur foyer natal un message de "Paix sur la terre et bon vouloir entre les hommes."

Ces faits prennent une signification particulière si l'on considère que les étudiants étrangers représentent la fleur de leur pays. Beaucoup sont envoyés par leur gouvernement. Ils occuperont plus tard des postes de confiance et d'honneur dans leurs nations respectives. Ils dirigeront l'opinion publique et même l'esprit politique et le gouvernement de leur patrie.

Plus les jeunes gens de pays différents seront amenés en contact avec des camarades, étudiants de nationalités diverses, plus ils apprendront à se comprendre les uns les autres, plus ils se rendront compte que nous ne sommes que les membres d'une vaste famille humaine et qu'en conséquence l'esprit de guerre et d'hostilité est un sentiment indigne des générations montantes—plus s'accroîtra l'espoir de réaliser enfin la paix entre les peuples.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

L'ORGANISATION D'UNE ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LES BONS RAPPORTS ENTRE LES RACES

Par EDWIN D. MEAD, *Boston, Etats-Unis.*

LES Conférences du Lac Mohonk sur l'Arbitrage international furent inaugurées en 1895, après une série de Conférences annuelles tenues au Lac Mohonk, également sur le devoir des Américains envers les Indiens habitant leur territoire. Les trois premières Conférences du Lac Mohonk sur l'Arbitrage furent rendues célèbres par les admirables discours de Edward Everett Hale—le

Nestor de la cause de la paix en Amérique, ainsi que nous aimions à l'appeler dans ses dernières années—discours où il demandait et prophétisait l'existence d'un Tribunal International Permanent. Par leur intelligence de la situation internationale, par l'inspiration et par la prévision de l'avenir, ces discours furent les plus remarquables et les plus inspirateurs de ceux qui furent entendus pendant ces dix-sept années, aux Conférences d'Arbitrage de Mohonk. Ce qu'ils réclamaient principalement, c'est que les nations dont les meilleures étaient favorables à l'idée d'arbitrage, ne remettent pas les mesures à prendre en faveur de l'arbitrage au moment d'un différend particulier ou d'un danger pressant, créant alors une commission spéciale chargée de régler le cas particulier; mais que les nations co-opèrent à l'établissement d'un Tribunal International Permanent, qui serait toujours prêt à régler tous les différends internationaux. Ce ne sont pas les causes qui doivent attendre les tribunaux, disait le Dr. Hale, ce sont les tribunaux qui doivent attendre les causes, et cela n'est nulle part plus vrai et plus urgent que dans le domaine international où il n'existe aucune disposition d'aucun genre. Il est insensé et criminel d'attendre une crise aiguë—alors que les deux peuples en conflit sont excités et enflammés par leur querelle—pour s'occuper de l'instrument nécessaire au règlement du différend. Aucun moment n'est aussi défavorable. Il faut un Tribunal International Permanent, afin qu'à l'heure critique où on aura besoin des services de l'arbitrage, toutes les nations soient conscientes de son existence. Le principal service que rendrait ce Tribunal, disait le Dr. Hale, serait d'exister; chaque nation saurait qu'il existe, et si, à l'heure du conflit, elle n'avait pas recours à lui plutôt qu'à la vengeance individuelle elle se déshonorerait. En un mot, il faut que dans l'ensemble des nations, les nations civilisées suivent en cas de dispute ou de conflit, la même voie qui suivent, dans chaque nation, les hommes civilisés. Lorsque le Dr. Hale, en 1895, 1896, 1897 réitéra cette demande—tels des coups de tonnerre répétés—des diplomates distingués et des juristes éminents lui répondirent que c'était là un noble idéal, dont un beau, mais distant avenir verrait sans doute la réalisation, mais qu'il devançait de beaucoup les temps, et qu'il ne fallait pas s'attendre à le voir se réaliser dans notre génération. C'était là probablement le jugement de la plupart des hommes dits "obstinés," même des hommes de progrès, à Mohonk et ailleurs, en 1897. Mais en 1898 se réunissait la première Conférence de La Haye et en 1899, le Tribunal International Permanent de La Haye était fondé.

Cela est intéressant et encourageant, et c'est un chapitre d'histoire instructif au moment où nous nous réunissons pour nous occuper

d'un nouvel effort à faire en vue d'amener la justice et la fraternité entre les peuples de la terre. Il nous montre, ce chapitre d'histoire, que, à notre époque, où les hommes du monde entier se touchent les coudes, comme ils ne l'ont jamais fait auparavant, et où les intérêts de chacun sont, comme jamais auparavant, les intérêts de tous, de grandes choses peuvent être accomplies en très peu de temps. Mais surtout il nous instruit, sur la façon de bien faire ce que nous sommes venus faire dans ce Congrès. Ce n'est pas une nouveauté que de braves gens représentant une vingtaine de nations, s'occupent sérieusement des relations entre les diverses races, au dedans ou au dehors de leurs frontières ; ce n'est pas une nouveauté de créer des organisations spéciales, de tenir des Conférences spéciales, de traiter d'injustices spéciales. Chacun des hommes de ce Congrès a vu, chaque année de sa vie, les injustices flagrantes soulever la sympathie, l'indignation, les protestations et une forme quelconque d'action organisée ; cela s'est vu dans presque toutes les nations ici représentées. La "Congo Reform Association" en est un exemple. Les atrocités du Congo furent racontées ça et là par les missionnaires et par d'autres pendant des années. Peu à peu ces récits formèrent un si gros volume, et furent si bien établis qu'ils furent abondamment discutés et provoquèrent des protestations publiques. M. Morel et d'autres ici en Angleterre en furent si émus qu'ils consacrèrent leurs vies à faire connaître l'horrible état de choses et à y remédier. Vous avez organisé en Angleterre la "Congo Reform Association." Nous, Américains, à votre exemple, en avons fondé une autre. La France, la Suisse, et je ne sais pas quels pays encore, fondèrent la leur, et tous firent une œuvre noble, résolue, étendue, et jusqu'à un certain point, heureuse en ses résultats.

On attira l'attention du monde, on toucha la conscience du monde, et il est hors de doute que la situation, aujourd'hui, est meilleure au Congo. Dans tous les cas, tous ceux qui y sont se savent surveillés, et n'ignorent pas que leur situation dépend de leur manière d'agir. De même, lors des cruautés en Arménie, en Macédoine, en Crète, en Russie, aux Indes, des groupes d'hommes civilisés et compatissants se sont levés et organisés de la même manière. Des sociétés existent ou ont existé en Angleterre, en Amérique, et dans d'autres pays, pendant ces dernières années, pour s'occuper de la tyrannie et des injustices entre races dans tous ces pays et dans une douzaine d'autres. Mais d'ordinaire les efforts ont été si tardifs, si improvisés, si faiblement soutenus et si éparpillés qu'ils n'ont jamais pu, de beaucoup, atteindre leur but. Ils furent comparables à ces commissions d'arbitrage particulières dénoncées par le Dr. Hale, qui, pendant tout le siècle dernier, furent créées d'urgence pour parer à quelque crise

menaçante. Ces commissions ne répondirent pas aux besoins des nations, et de même ces sociétés accidentelles et isolées ne répondent pas aux besoins des nations lorsqu'il s'agit d'intervenir dans des tragédies soudaines ou menaçantes. Les nations durent instituer un Tribunal International Permanent, et nous avons à créer une organisation internationale permanente chargée de veiller dans le monde entier pour empêcher les injustices et les maux qui ont rendu impérieusement nécessaire notre réunion ici. Je n'oublie pas qu'il existe, pour lutter contre l'oppression des peuples les plus faibles par les peuples soi-disant supérieurs, des institutions d'un caractère bien plus permanent et de visées bien plus vastes que des sociétés comme la "Congo Reform Association." La Société pour la Protection des Indigènes (Aborigines Protection Society) ici, en Grande Bretagne, est une institution de ce genre. En ce qui concerne les devoirs de la Grande Bretagne, et ses efforts dans une des sections importantes du problème qui nous occupe, cette Société, dans la définition de son objet et dans le champ de son activité, est presque exactement ce qu'il faudrait dans chaque pays. Cette noble Société, dont la fondation remonte à l'année 1837, il y a trois quarts de siècle, fut fondée à la suite de la nomination d'un Comité dans la Chambre des Communes "pour étudier quelles seraient les mesures à prendre à l'égard des habitants indigènes des pays où se fondent des établissements britanniques et des tribus voisines, afin de leur assurer la justice et le respect de leurs droits." Si l'on regarde la carte du monde et que l'on note les lieux où sont les établissements britanniques, on se rend compte qu'il y a peu de tribus qui ne soient pas d'un côté ou d'autre, voisines d'établissements anglais, et que l'objet proposé par l'ancien Comité parlementaire était donc, à peu de chose près, universel. C'est ainsi, je le crois, que la Société pour la Protection des Indigènes a compris sa fonction. Elle était elle-même—comme nous le savons bien, aux Etats-Unis—une des associations effectives pour la réforme du Congo, et elle a joué à peu près le rôle de chaque association spéciale de réforme par le seul accomplissement de son objet défini: "Aider à la protection des faibles et travailler au développement des tribus non-civilisées." Il est heureux que la Société britannique contre l'Esclavage, fondée presque au même moment, se soit fondue avec elle, comme cela est arrivé il y a deux ans; car les deux Sociétés ont fait presque constamment une œuvre parallèle. En parcourant le dernier numéro (janvier 1911) de l'organe trimestriel de ces Sociétés unies, je constate qu'il consacre plus d'attention au problème des races dans mon pays que dans tout autre. Il y a un long compte rendu de l'Assemblée du mois d'octobre dernier à l'Hotel Whitehall (Whitehall Rooms) en l'honneur de Booker Washington. Suit une lettre relative à la visite en

Europe cette année du professeur DuBois ; puis un hommage rendu à Julia Ward Howe et à ses services pendant la lutte contre l'esclavage, en Amérique ; il y a également une longue critique de l'ouvrage de Sir Harry H. Johnston sur *Le Nègre dans le Nouveau Monde*, accompagnée d'un portrait de John Brown. Enfin, j'y trouve un article relatif à une certaine œuvre en faveur des Indiens de l'Île du Prince Edouard (MicMac Indians). Puisque votre Société pour la Protection des Indigènes peut dans un seul numéro de son journal traiter avec cette extension la question des races opprimées en Amérique, de leurs droits et des injustices dont elles sont l'objet, il me semble que vous avez déjà en Grande Bretagne les éléments d'une agence britannique pour un groupe de sociétés telles que je désire en voir se fonder chez les nations civilisées, sociétés dont l'ensemble formerait une Union Internationale en vue de la justice entre les races. Nous sommes quelques-uns aux Etats-Unis qui, ayant été des membres actifs de la "Congo Reform Association," avons, après cette expérience, senti le besoin d'une Société dont l'objet fut plus vaste, comme celui de la "Société pour la Protection des Indigènes." Nous nous sommes aperçus que nous ne traitions qu'un des aspects d'un problème obsédant et vaste comme le monde. Je crois que nul ne sentit cela plus profondément que le Dr. G. Stanley Hall, président de notre "Congo Reform Association." Il avait étudié longtemps avec soin et avec sympathie, les conditions des races moins développées, les cruautés, la tyrannie dont elles étaient l'objet de la part de la cupidité et de la brutalité "civilisées." Le professeur William James, lui aussi, avait été profondément ému par ce problème et avait écrit à ce sujet des pages brûlantes lors des iniquités Américaines aux Philippines. Dans les réunions de notre "Congo Reform Association" le Président, Hale, et d'autres parlèrent de la nécessité et de la possibilité d'une association de plus large envergure ; mais jusqu'à présent, nous n'avons pas créé d'association semblable aux Etats-Unis. Ce que je demande ici avec insistance, c'est la création d'associations de ce genre aux Etats-Unis et dans tous les pays civilisés, associations qui se ligueraient pour fonder une union internationale.

Aux Etats-Unis nous avons, cela va sans dire, fondé des sociétés particulières pour traiter de nos deux grands problèmes de races, celui du nègre et celui de l'Indien. Le professeur DuBois, qui visitera l'Europe cet été, représentera la "National Association for the Welfare of Coloured People" (Association Nationale pour défendre les Intérêts des Races de Couleur), la plus récente des diverses sociétés qui ont formulé leur objet dans des termes similaires, et dont quelques-unes existent encore. Le professeur DuBois est le membre le plus actif de cette nouvelle société, dont M. Moorfield Storey est

le président et dont les dignitaires et les membres sont des blancs pour la plupart. La "Constitution League" des Etats-Unis, dont M. John E. Milholland—qui est presque autant chez lui à Londres qu'à New York—a été peut-être le plus actif propagateur, est une autre entreprise américaine qui a travaillé avec ardeur à combattre l'oppression politique et les illégalités auxquelles les nègres du Sud sont encore soumis. Notre "Anti-Imperialist League," fondée pour faire opposition à la politique de notre Gouvernement aux Philippines et dont M. Moorfield Storey est aussi le président, est devenue, par les exigences mêmes du problème à résoudre, presque une "Société pour la Protection des Indigènes." Il y a aussi, parmi nos noirs eux-mêmes, diverses organisations qui s'occupent des souffrances et des luttes de leur race en Amérique.

Depuis de nombreuses années, il existe une "Indian Rights Association," et depuis vingt ans, une Conférence annuelle se réunit au Lac Mohonk pour traiter de nos devoirs envers les Indiens ; elle est suivie par nombre d'hommes éminents et on lui doit déjà des progrès considérables. Cette Conférence, depuis ces dernières années, a tellement élargi son champ d'action qu'elle embrasse actuellement les problèmes de nos relations avec nos soi-disant "dépendances"—les Philippines y jouant, cela va sans dire, le rôle prépondérant. Il n'y a pas, aux Etats-Unis, d'endroit plus indiqué que le Lac Mohonk (grâce aux traditions créées par les fameuses Conférences sur l'Arbitrage International), pour devenir le centre de Conférences sur la justice entre les races. Les Conférences de l'automne sur les droits des Indiens et des indigènes de nos territoires pourraient utilement étendre leur programme dans ce sens, sans préjudice, et même avec avantage pour les objets spéciaux de leur réunion.

Il est possible, cependant, que le centre de cette œuvre plus vaste aux Etats-Unis, soit ailleurs. Voilà deux ans que, de l'Université de Clark (Worcester, Massachusetts), est parti le mouvement le plus intelligent, le mieux compris qui soit au monde (du moins à ma connaissance) portant sur les questions particulières qui sont au programme de ce Congrès. L'objet de ce Congrès a été défini : "la discussion des relations entre les peuples de l'Occident et ceux de l'Orient, entre les races prétendues blanches et les races prétendues de couleur." J'ai parlé surtout des relations entre la race blanche et les races de couleur, ces dernières étant celles que visent les réformateurs et les savants qui constituent la "Société pour la Protection des Indigènes." Les Conférences de l'Université de Clark seront dans une grande mesure consacrées à la discussion de cette question ; mais elle s'occuperont aussi de ce que l'on peut appeler plus exactement les rapports entre les peuples de l'Occident et ceux de l'Orient—et

c'est à ce sujet que déjà les deux dernières Conférences ont été consacrées. Le Président de l'Université de Clark comme la plupart des savants qui sont ici le savent bien, est le Dr. G. Stanley Hall, que j'ai déjà mentionné comme étant le président de notre "Congo Reform Association" d'Amérique; et je crois que son expérience de l'œuvre de cette association n'a pas peu contribué à l'intéresser à la fondation des Conférences de l'Université de Clark; dans cette entreprise, le professeur George H. Blakeslee, de cette Université, a été son collaborateur entendu et dévoué. La première de ces Conférences se réunit dans l'automne de 1909, et s'occupa des relations de l'Amérique avec l'Extrême-Orient, en particulier avec la Chine et le Japon. La deuxième Conférence eut lieu dans l'automne de 1910 et s'occupa de l'Orient plus rapproché (Near East). Rarement on a vu des programmes mieux élaborés et mieux exécutés que ceux de ces deux Conférences. Elles marquent une ère nouvelle pour nous aux Etats-Unis, quant à l'étude scientifique des peuples de l'Orient et quant à la manière dont nous devons les traiter. Le plus heureux résultat de ces Conférences, qui auront lieu régulièrement, a peut-être été la fondation d'un journal trimestriel *The Journal of Race Development* (*Journal de l'Évolution des Races*), dans lequel ont paru un grand nombre des rapports présentés aux Conférences; c'est de beaucoup la meilleure publication de cet ordre que nous ayons jamais eue en Amérique, et c'est certainement un des meilleurs organes qui existe du grand mouvement en vertu duquel nous sommes rassemblés ici. Avec les Conférences d'automne de Mohonk (qui prennent l'extension que nous voyons) et l'institution de ces Conférences de l'Université de Clark, je sens que la question du problème des races, de l'intérêt sérieux et profond qu'elle éveille aux Etats-Unis, se présente de la façon la plus encourageante pour l'avenir; et certainement la fondation chez nous d'une Société Américaine efficace, correspondant dans une certaine mesure à la "Société britannique pour la Protection des Indigènes" n'est qu'une question de jours.

En montrant comment a été préparée une plus large organisation de nos forces en face de ce problème des races, et comment cette organisation est prête actuellement, je n'ai guère eu en vue que la Grande Bretagne et les Etats-Unis parce que je les connais mieux et que, par conséquent, ces pays peuvent mieux servir à illustrer ma pensée. De plus, sous certains rapports, le mouvement est plus accentué dans ces deux pays, et cela s'explique par les obligations spéciales qu'ils avaient dans ce domaine. Mais je n'oublie pas les nobles tentatives humanitaires et les travaux scientifiques précieux qui ont été faits en France, en Allemagne, et dans d'autres pays. Le problème s'impose aux esprits et aux consciences des hommes

sérieux dans le monde entier. Il ne s'agit pas seulement de la manière de traiter les indigènes, ni des relations avec les noirs ou avec les jaunes ; il s'agit des relations mutuelles entre les peuples de toutes races, et à tous les degrés de civilisation. La cruauté, sans doute est le plus fréquente là où l'intervalle entre les races est le plus grand ; mais l'on peut se demander si ce n'est pas là où l'intervalle est moindre que le plus grand mal est fait, par ignorance, par égoïsme et par orgueil.

Un mouvement comme le nôtre doit avoir comme premier résultat de cultiver la bonne intelligence et la bienveillance entre les peuples voisins ou éloignés. Nous avons en Amérique un petit groupe bruyant et malfaisant qui semble n'avoir d'autre affaire que d'exciter la haine et la méfiance contre les Japonais. Vous avez, en Angleterre, un groupe plus important dont la vocation similaire consiste à répandre l'inimitié contre les Allemands.

La plupart des difficultés que nous rencontrons ici ont pour cause l'ignorance. Le Dr. John H. De Forest dans sa remarquable brochure sur *l'Ignorance des Langues orientales en Amérique* a montré avec force les sérieux dangers qui nous menacent aux Etats-Unis du fait de notre ignorance de la langue et des coutumes les plus ordinaires de nos frères Japonais. Il y a quelques années, j'ai rencontré en Allemagne un groupe de jeunes gens généreux et enthousiastes qui travaillaient au progrès international et, de crainte que le nom de "Société de la Paix" ne fût pas favorable à leur cause, ils appelèrent leurs groupements des Sociétés pour développer la Bonne Entente entre les Peuples (Völkerverständigung). Le résultat est le même, et le nom indique bien le mal essentiel et le remède essentiel ; nous avons tous besoin de nous rapprocher et de nous mieux connaître.

Il y a eu récemment aux Etats-Unis une importante Conférence en vue de l'Union des Chrétiens : l'Eglise Presbytérienne, l'Eglise Episcopale et l'Eglise Congrégationaliste y étaient représentées. A la suite de la Conférence un des chefs de l'Eglise Presbytérienne parlait du mal qui était résulté de ce qu'on ne se connaissait pas les uns les autres : "Nous ne pouvons pas imposer l'union, disait-il, mais nous pouvons apprendre à nous connaître. Nous avons vécu dans nos milieux respectifs, connaissant bien les membres de notre congrégation, mais ne connaissant absolument pas ceux des autres églises. La rencontre de ces chefs d'autres dénominations a été un moyen de nous élever au-dessus de nous-mêmes. Après tout, ils ne sont pas très différents de nous. Quand tous nous nous connaissons, l'union sera réalisée." Si cette confession d'ignorance mutuelle et du mal qui en résulte est possible entre des groupements de Chrétiens américains, combien terrible nous apparaissent l'ignorance mutuelle

entre des races que séparent des différences capitales, et le mal qui en résulte ?

Je disais de l'organisation internationale que je propose qu'elle a pour but la justice entre races ; mais je veux dire plus que cela. Je veux dire qu'elle s'occupera aussi d'un autre problème, à savoir : qu'elle est la meilleure manière d'aider les races arriérées dans leur marche en avant et leur développement, et comment amener les hommes de toutes races à se mieux connaître ?

M. Milholland à New York, M. Moscheles ici à Londres, ont beaucoup parlé de clubs internationaux ou cosmopolites. Ils voudraient qu'on établît à Londres, à Paris, à Berlin, à New York, à Tokio, à Shanghai, des clubs internationaux où les hommes qui s'occupent des problèmes internationaux pourraient se rencontrer ; les membres d'un de ces clubs seraient membres de tous les autres, au cours de leurs voyages. C'est, disent-ils et avec raison, de la bonne conversation plutôt que des congrès qu'il faut attendre de bons résultats. Encourageons la fondation de ces clubs internationaux, car chacun d'eux serait dans l'intérêt de notre cause, un centre important.

Le monde nous paraît petit, maintenant que se sont multipliés les *Mauretania*s, la télégraphie sans fil et autres inventions qui le rapetissent ; mais ce n'est que sous certains aspects particuliers qu'il est petit ; sous tous les autres, et généralement parlant, c'est encore un grand monde, barbare pour la plus grande partie, avec ses peuples si éloignés et si ignorants les uns des autres. La solution des grands problèmes internationaux n'est pas possible pour des sociétés nationales travaillant séparément. Une œuvre internationale doit se faire internationalement ; et dans cette question des races, l'évolution est si avancée que toutes les nations sont prêtes pour une entreprise internationale et pour une organisation définie.

Si l'on nous demande de suggérer une méthode et une forme d'organisation, la réponse est simple. Il est arrivé plus d'une fois, dans des mouvements analogues aux nôtres, qu'une organisation *internationale* définie ait précédé l'organisation *nationale* adéquate. Il en a été ainsi des Congrès de la Paix. Le premier Congrès Universel de la Paix, comme ce premier Congrès Universel des Races, se réunit à Londres. C'était en 1843. Ce fut, comme nous Américains aimons à nous le rappeler, la Société de la Paix de Boston qui prit l'initiative de ce premier Congrès de la Paix de Londres ; de même, je l'ai lu avec intérêt dans votre circulaire, ce fut Félix Adler de New York qui fut l'instigateur de ce Congrès des Races, à Londres. Quatre grands Congrès internationaux de la Paix suivirent ce premier Congrès de 1843. Puis il y eut un intervalle de près de quarante ans ; et le premier de la série actuelle

des Congrès de la Paix se réunit à Paris en 1889. Mais ce ne fut qu'en 1902, près de soixante ans après le premier Congrès International de 1843 qu'eut lieu le premier Congrès National de la Paix. Il eut lieu en France; l'Angleterre eut les siens ensuite, puis les Etats-Unis, puis l'Allemagne. Mais les Congrès Internationaux continuaient à se réunir sous le contrôle du Bureau International de la Paix, de Berne, composé de représentants des différentes nations.

Voilà donc—si nous cherchons des précédents avant de nous organiser—tout ce qu'il nous faut comme précédent. Considérons ce premier Congrès Universel des Races non comme isolé, ou définitif, mais comme le premier d'une série de Congrès semblables, qui se réuniront régulièrement tous les deux ou tous les trois ans jusqu'à ce que luise le jour de la justice et de la fraternité entre les races. Ayons, nous aussi, notre Bureau International, ou Interracial, à Londres ou à Berne; et nous qui sommes ici, retournons chez nous en Allemagne, en France, en Italie, aux Indes, en Chine, en Amérique, ayant pris l'engagement d'organiser dans notre pays une Société nationale pour la justice entre les races, qui aura son Congrès national annuel. Pour nous organiser, les éléments ne manquent pas. Je vois dans votre circulaire vingt pages de noms. Ce sont les membres du Comité Général de ce Congrès. Il y a presque deux cents noms pour les Etats-Unis seulement. Voilà déjà, s'ils veulent prendre une résolution dans ce sens, une Société Américaine pour la justice entre les races. Qu'ils prennent cette résolution, et que les délégués de France, de Belgique et d'Allemagne prennent une résolution semblable. Alors le second Congrès Universel des Races, qu'il soit à Londres, ou à Paris, ou ailleurs sera dans une large mesure un Congrès représentatif constitué par des délégués réguliers des Sociétés Nationales. Il faudrait que chaque Société Nationale eût son bureau et ses publications, et qu'il y eût un échange abondant de toutes ces publications nationales, tandis que le bureau central international serait un lien entre les différentes activités nationales et veillerait à ce que chaque effort particulier imprimât son influence sur tout le reste.

Je suggérerais que les différents Congrès Nationaux pour la Justice entre les Races se réunissent chaque année pendant la semaine où ont lieu, dans le même pays, les sessions des Congrès nationaux de la Paix, peut-être la veille de l'ouverture de ces derniers. Les deux causes font appel, en substance, aux mêmes éléments et en fixant la même époque pour les assemblées, on aurait certainement une assistance plus nombreuse. Lorsque les Congrès des Races auront à traiter de sujets si importants et si nombreux qu'une conférence de plusieurs jours soit nécessaire—et tel est

actuellement le cas aux Etats-Unis—il sera peut-être désirable de rapprocher un peu moins les deux Congrès. Mais je ne fais qu'indiquer un principe général qui est à considérer.

Si je le fais, c'est que je voudrais insister encore sur l'Union étroite de ces deux questions. Les guerres sont provoquées aujourd'hui par de bien autres causes que celles d'il y a deux ou trois siècles. Elle viennent presque toujours de rivalités commerciales ou de la collision des races, et dans ce dernier cas, de l'exploitation du peuple le plus faible par le plus fort. Tout ce que l'on fera contre cette exploitation sera autant d'acquis dans l'intérêt de la paix et de l'harmonie du monde ; c'est pourquoi ce Congrès Universel des Races est peut-être le plus important des Congrès de la Paix de cette année. Des hommes comme les légataires de la nouvelle Fondation Carnegie en faveur de la paix, ne pourront manquer de considérer le mouvement qui s'inaugure ici comme étant de leur domaine, et de l'encourager—quoique cette organisation doive rester indépendante d'autres organisations—et qu'il incombe à ses amis de toute nationalité de faire un vigoureux effort pour lui assurer des ressources financières indépendantes et suffisantes.

En faisant allusion aux discours prophétiques du Dr. Hale à Mohonk, lorsqu'il demandait un Tribunal International Permanent, j'ai parlé de la rapidité avec laquelle, de nos jours, les grandes causes se propagent. Il y a toutes les raisons pour que l'effort international que nous inaugurons aujourd'hui à Londres obtienne un succès prompt et décisif. Il l'obtiendra certainement si nous en prenons ici hautement la résolution. *Prenons la résolution que chaque nation ici représentée organisera cette année une Société nationale, et tiendra l'année prochaine un Congrès national, et faisons le projet d'avoir un second Congrès international dans trois ans d'ici.*

Je souhaiterais que ce Congrès de 1914 eut lieu aux Etats-Unis. Ce sera pour nous une année mémorable au point de vue international. Nous célébrerons alors le centenaire de la paix entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne. Nous inviterons le Congrès International de la Paix à se réunir chez nous cette année là, et l'Union Interparlementaire recevra une invitation similaire. Ce sera donc une bonne année pour réunir sur le sol américain les hommes qui pensent, afin de conférer sur cette question de la justice entre les races, c'est-à-dire sur une des données principales du problème général de la fraternité et de la paix internationales. Nous pourrons vous faire part de progrès notables en Amérique, dans la solution de nos grands problèmes de races particuliers. Il y a eu presque une révolution pendant la dernière génération, dans la manière d'agir vis-à-vis de notre population indienne, et il y a actuellement dans l'esprit de nos meilleurs Blancs du Sud, un mouvement presque révolution-

naire dans la façon de considérer les Nègres. Dans toute l'histoire de la civilisation, il n'y a pas eu de progrès plus remarquable que celui des Nègres de nos Etats du Sud depuis l'émancipation. Dans le domaine de l'industrie, de la propriété, de l'éducation, les progrès sont les mêmes. Il y a six ans, en 1905, j'ai été chargé d'organiser à Boston une série de conférences sur nos six principales institutions pour l'éducation des Nègres, les Universités de Howard, Hampton, Fisk, Atlanta, Tuskegee et Beira, faites soit par le président, soit par l'un des représentants en vue de chacune de ces institutions ; ces discours furent publiés en un volume intitulé *De la Servitude au Service*. C'est un remarquable exposé d'une œuvre remarquable. Il fut publié en 1905, il y a six ans seulement, et j'ose dire que jusqu'à cette date il n'avait pas été prononcé dans les grandes villes du Sud autant de fortes et chaudes paroles d'encouragement, de félicitations pour les progrès acquis, en matière d'éducation, qu'on en a entendu pendant ces six dernières années. A ce volume, fait pendant aujourd'hui un autre volume non moins suggestif composé de discours des présidents des Universités du Sud, ou d'autres hommes du Sud éminents ; ces discours démontrent avec insistance qu'il faut à la race nègre pour ses prédicateurs, ses éducateurs, ses hommes de loi, ses docteurs, des hommes de premier ordre, et que nulle solution de la question des races n'aboutira si elle n'est basée sur le désir de développer chaque race dans toute la mesure de ses capacités. Tout cela est encourageant et prophétique, et c'est un symptôme de cette conscience et de cette pénétration nouvelles que partout l'on apporte à l'étude de la question des races. Sans doute il y a encore, envers nos nègres du Sud, des injustices, aussi bien politiques que sociales, flagrantes et intolérables. Mais j'accentue ici les éléments d'espoir et de progrès réel. Je crois que pendant les dix prochaines années l'humanité nouvelle qui avance si rapidement ne remportera nulle part de plus grandes victoires que sur le terrain de la justice entre les races ; et que cela arrivera d'autant plus rapidement et plus sûrement que nous tous, nous ferons du monde notre paroisse et contribuerons à l'œuvre internationale.

[Mémoire reçu en texte anglais.]

APPENDICE

LA TURQUIE

Par le Dr. RIZA TEVFIK,

Député d'Andrinople au Parlement Ottoman.

L'HUMANITÉ marche dans son évolution inévitable vers un idéal, comme notre système solaire suit une grande trajectoire pour aller on ne sait où accomplir le cycle de son évolution. L'idée d'un congrès dans le but de rapprocher les races et de travailler à fonder les assises d'une entente entre elles, symbolise, à mes yeux, un idéal sublime dont la réalisation a été un vœu sincère pour moi.

La Turquie actuelle a de tout temps été un vaste champ de guerre, où les vieilles civilisations ont laissé les débris de leur magnificence éphémère. C'est par l'Asie Mineure aussi que l'Europe a été plus d'une fois dévastée. Les nations guerrières ont passé bien souvent par là ; elles ont foulé aux pieds ce pays qui, par sa situation géographique même, semblait être un pont jeté entre les deux continents. Chaque nation y a laissé en passant un lambeau de son corps meurtri et déchiré par les batailles, de sorte que la nation ottomane, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, est une véritable mosaïque de races.

Par rapport au monde entier notre pays est donc un microcosme qui nous fournit dans un champ comparativement restreint les meilleures occasions pour étudier de près la question de races différentes qui sont représentées chez nous par tant de communautés hétérogènes.

Voilà pourquoi la question sociale la plus impérieuse pour la Turquie constitutionnelle fut, depuis la proclamation du nouveau régime, l'établissement ferme et définitif d'une entente cordiale entre les éléments ethniques afin d'arriver à réaliser les conditions premières d'une vie sociale harmonieuse et prospère.

La réalisation de ce but suprême ayant été pour nous l'objet d'une sollicitude sérieuse, nous avons été obligés d'en étudier les principales conditions. Ce n'est qu'alors que nous avons pu déterminer quelques unes des causes de cette malheureuse cacophonie dans le concert de la vie sociale. C'est également alors que nous avons eu la conscience bien nette de la difficulté pratique et actuelle de la tâche.

Cette étude analytique ne pourra donc être qu'un exposé sommaire et schématique de l'importante question qui nous intéresse en ce moment-ci. Mais je me permettrai de faire remarquer que non, seulement il y a une frappante analogie entre les questions sociales et morales de même ordre, qu'elles surgissent en Turquie ou ailleurs, mais que ces mêmes questions sociales présentent avec des questions économiques et politiques des affinités plus ou moins évidentes mais toujours réelles et persistantes. On pourrait dire que les questions sociales et les questions économiques sont fonctionnelles entre elles, dans le sens mathématique du terme.

Je crois qu'il serait mieux et plus convenable par conséquent d'envisager la question de races de deux points de vue généraux : économiquement d'abord et moralement ensuite. Car je ne puis m'empêcher de dire que s'il y a des dissentiments nuisibles entre les races qui ne peuvent actuellement sympathiser entre elles, cela provient avant tout d'un certain déséquilibre qui gêne les rapports mutuels et nuit aux intérêts réciproques des nations. Ces intérêts matériels ou moraux, objectifs ou subjectifs, vrais ou imaginaires, constituent pourtant dans leur ensemble, la question de vie ou de mort pour laquelle chaque race lutte avec une conscience éclairée par ses propres instincts de conservation.

Voilà pourquoi ces dissentiments dégèrent très facilement—surtout par un contact brusque et agressif—en une antipathie nuisible et dangereuse pour la cause de la vraie civilisation, puisque ces malheureuses circonstances rabaissent le niveau moral de l'homme jusqu'à dévoiler la nature de brute cachée au fond de son être. C'est une cause de "retour à l'état primitif" qu'on doit tâcher d'éviter.

Voilà pourquoi aussi ces dissentiments donnent naissance à toute une série de préjugés tenaces et funestes qui ont bien leur raison d'être et même leur utilité relative pour la conservation intégrale de la société. Mais d'un autre côté c'est un mal qui nous coûte cher, puisque ce n'est qu'au prix d'une dégradation intellectuelle que nous pouvons seulement l'obtenir.

Sachant bien que l'adoption d'un point de vue trop exclusiviste ou trop restreint ne pourrait que plus facilement fausser le raisonnement qui aboutirait à des conséquences erronées quoique logiques, je vais tâcher autant que possible de ne pas entrer dans les

détails et de me dépouiller surtout des sentiments nationalistes ou religieux pour embrasser dans une vue générale la cause de l'humanité entière.

Par conséquent je ne m'occuperai de cette importante question que d'une façon abstraite et même d'un point de vue négatif; c'est-à-dire qu'au lieu d'énumérer toute une série de conditions hypothétiques qui seraient nécessaires pour établir la bonne entente entre les races, je tâcherai de concentrer mon attention sur les causes qui empêchent—selon moi—cette bonne entente si désirée par tout le monde. Quoique cette façon d'envisager la question soit formellement négative, elle donnera pourtant quelques résultats positifs et pratiques.

Parmi les causes de discorde, il y a toute une quantité de "préjugés conventionnels" qu'on admet généralement comme des vérités scientifiques incontestables, et qui font force de loi dans le monde civilisé. On aurait souhaité que M. Max Nordau, le spirituel auteur des "mensonges conventionnels," les eût classifiés. Il y en a qui ont l'air d'être scientifiques, comme "le préjugé de race" et qui ne sont pas moins des préjugés pour cela. Quoique Herbert Spencer, l'éminent philosophe, et M. Nowicow, l'intelligent sociologue, aient traité de main de maître cette question, je me permettrai de l'analyser à mon tour pour en tirer quelques conclusions.

Le préjugé de race, comme tous les autres d'ailleurs, repose sur un échafaudage très compliqué de sophismes. La supériorité d'une race sur une autre, est évaluée à sa capacité et à son aptitude pour la civilisation; ce qui est incontestablement vrai. Mais la civilisation est malheureusement assez mal comprise dans son acception intégrale et vraie: et toute la difficulté est là. C'est là que nous devons chercher la source intarissable des sophismes de confusion qui ont tellement compliqué et faussé la notion de race que nous prenons souvent pour une "entité" d'un nouveau genre.

Nous sommes d'abord habitués à croire que les seules vertus requises pour la civilisation sont les qualités martiales. Nous négligeons beaucoup trop les vertus proprement dites et morales. Cela provient d'une observation erronée ou superficielle des faits historiques et de la fausse interprétation des quelques principes de la philosophie naturaliste, principes qui sont vrais, mais relatifs. C'est là où nous faisons souvent des sophismes de généralisations illégitimes, en tirant par les cheveux certains ordres de faits sociologiques ou politiques qui ne peuvent entrer dans un domaine régi par un principe biologique, par exemple.

Je suis convaincu autant que tout le monde que "la survivance du plus apte dans la lutte pour la vie" est un principe vrai; mais je doute fort, que les seules conditions de cette aptitude soient, ce que

l'on est convenu d'appeler "les vertus guerrières." On me dira qu'il en est toujours ainsi dans le monde animal ; je répondrai qu'il ne doit précisément pas en être ainsi dans le monde humain. Je crois même que dans le monde animal aussi la "prolificité," qui est un signe caractéristique des races et des espèces inférieures, n'est pas moins une importante aptitude pour assurer la survivance de l'espèce par le "nombre." Il en est de même de l'endurance qui fait que les individus d'une espèce résistent mieux aux facteurs destructeurs de la nature ; les exigences de la vie matérielle sont aussi des conditions qu'il ne faut pas dédaigner : un peuple dont les individus peuvent vivre avec une poignée de riz ou un oignon et se reproduire indéfiniment est aussi redoutable que les peuples qui disposent de gros canons. Or toutes ces qualités et bien d'autres encore du même genre, facilitent l'adaptation en en réduisant les conditions premières ; et ce sont là des qualités de races que l'on est convenu d'appeler inférieures ; mais la race qui possède ces qualités peut disposer d'une zone d'expansion plus grande dans le monde. Elle ressemble aussi à une machine économique qui ne demande que très peu de combustible pour travailler ; quoique le produit du travail ne soit pas supérieur, il y a quand même une certaine compensation qu'il ne faut pas perdre de vue. Une fleur produite par sélection artificielle, comme certaines orchidées, demande infiniment plus de soin que la chicorée sauvage par exemple.

Or, tout est relatif, la notion de supériorité aussi ! Et puis ensuite, il faut discerner ces qualités en étudiant méticuleusement dans leur genèse les causes psychiques, sociologiques, ou morales qui leur ont donné naissance ; on verra très probablement que des qualités d'origine différente sont en jeu dans la lutte ; on verra aussi que ce ne sont pas toujours les qualités guerrières qui sont victorieuses.

Le respect de la loi, et le don de l'innovation conservatrice, d'après l'expression heureuse de Walter Bagehot, sont des qualités très louables et d'origine martiale ; puisque c'est la discipline militaire de longue durée qui leur a donné naissance ! C'est grâce à elles, dit Bagehot, que les Romains ont assuré la victoire sur le monde. J'en conviens ! Mais je ne peux pas comprendre comment les Romains qui possédaient de telles qualités n'ont pas pu résister à la force morale de quelques martyrs chrétiens qui ont finalement ruiné ce grand empire ! Les Turcs de l'empire ottoman possèdent ces qualités plus que les Ottomans de différentes races, comme le Grec, l'Arabe, l'Albanais ou le Kurde. Comment se fait-il que ces qualités n'aient pas pu assurer aux vrais Turcs de l'empire ni la supériorité du nombre ni la suprématie dans le commerce ou dans l'art ?

Une qualité quelconque ne peut assurer qu'une supériorité quelconque ; on ne peut pas demander à une qualité martiale un succès

dans la compétition commerciale. Les vertus guerrières ont assuré aux Turcs le gouvernement et ils en ont tenu les rênes toujours entre leurs mains vigoureuses ; ils ont produit toujours ou presque toujours des bureaucrates, des magistrats, des capitaines et surtout des soldats de premier ordre. Mais ils ont malheureusement très peu d'aptitude pour le commerce, les finances et l'industrie. Les grandes entreprises commerciales et industrielles ne les tentent pas non plus. Ils n'ont pas beaucoup de tendance pour la philosophie et les sciences. En tant que race ils ont des qualités pratiques, mais martiales. Ils ont d'autres qualités morales et sociales qui ne leur appartiennent pas exclusivement. On sait qu'ils sont hospitaliers ; mais cette vertu n'est pas une qualité inhérente à la race, puisque le Bédouin en est doué également ; et puis en réalité elle est bien moins une qualité qu'une coutume strictement en rapport avec "l'état nomade," c'est-à-dire avec une certaine étape de l'évolution sociale. Elle n'est pas non plus une vertu exclusivement orientale, puisque le Chinois qui représente la plus vieille civilisation est excessivement xénophobe, par exemple.

Considérons le peuple israélite : Ce peuple a une capacité incontestablement supérieure à tout autre pour les finances et le commerce. Il possède aussi une vertu sociale qui est très développée et très prononcée chez lui : la solidarité morale ! Mais s'il possède ces deux qualités si puissantes pour la lutte, ce n'est pas par ce qu'il appartient à la race sémitique comme on le croit généralement. Alors, pourquoi les tribus nomades, qui appartiennent à la même race tout autant que le peuple d'Israël, s'entretuent continuellement et ont un caractère agressif et militaire, plutôt que conciliant et industrialiste ? On ne peut pas prétendre que ces deux qualités, qui ont sauvé la vie et conservé l'intégrité de la nation israélite plus que celle d'aucune autre nation "et malgré les interminables persécutions que ce peuple a dû subir," soient des vertus guerrières. Car ce n'est précisément qu'après avoir complètement perdu ses vertus guerrières et son indépendance nationale que l'enfant d'Israël a pu acquérir ces deux qualités supérieures dont l'une lui assure la suprématie dans le gouvernement des finances et l'autre la cohésion morale entre les individus de la nation si disséminée pourtant. Il lui a fallu toute une discipline de malheurs—discipline plus dure que celle des Romains—pour acquérir ces capacités ; et cette éducation a duré au moins vingt-cinq siècles, pendant lesquels il n'avait pas les mêmes droits que les autres nations sur la terre. C'est là qu'il faut chercher toutes les vertus et les défauts de cette nation. C'est là qu'il faut chercher aussi l'explication de ce fait paradoxal qu'il est très matérialiste dans les affaires et très idéaliste par aspiration pour son passé glorieux ; qu'il est cosmopolite, tout en restant au fond de son cœur aussi nationaliste qu'il

l'était sous le gouvernement de ces anciens patriarches ; qu'il est très libéral, très novateur, tout en étant très conservateur dans l'observance de ses coutumes éminemment traditionnelles.

Ces exemples prouvent—du moins à mes yeux—que ces qualités, comme bien d'autres du même genre, n'ont pas beaucoup de rapport avec la soi-disant "aptitude innée de race," une formule dont je ne peux pas très bien saisir le sens vague. Je peux à la rigueur admettre une aptitude innée pour l'individu ; mais pas pour la race. Si vraiment les races humaines ont une certaine capacité et une aptitude innées, ce sont ces qualités instinctives et inconscientes de conservation, c'est cet instinct mal défini qui est inhérent, non seulement à la nature de l'homme mais à celle des insectes mêmes. Or comment supposer que l'instinct de conservation, commun à tous les êtres animés, puisse être la vraie mesure des qualités morales et intellectuelles supérieures, qui assurent la suprématie d'une nation sur les autres ? Ce serait comme si l'on voulait évaluer et mesurer l'intensité de la lumière avec une bascule.

J'admets bien et sans effort intellectuel que l'instinct de conservation soit la cause primordiale de toutes les qualités et vertus supérieures. Mais la question n'est pas là. Il s'agit précisément de savoir comment ce même instinct a donné naissance à telles qualités chez une race et à telles autres chez d'autres. Il s'agit de déterminer l'influence des "facteurs spécifiques" qui ont causé cette différenciation entre les races humaines ; et pour la question qui nous préoccupe plus particulièrement ici, il importe de discerner—je pense—quelles sont celles que nous devons considérer comme nuisibles à une entente ou incompatibles avec elle.

Je suis le premier à admettre cette vérité sociologique que la guerre ait joué le plus grand rôle dans la formation des civilisations antiques et plus ou moins barbares, comme dans la genèse des grandes nations conquérantes, aussi bien que dans leur distribution géographique. La mythologie, la préhistoire, l'archéologie, et bien d'autres domaines de recherches dans lesquels l'esprit scientifique s'exerce activement et continue de poursuivre ses investigations fructueuses, nous prouvent que la guerre et les conquêtes polarisèrent les nations et même les sentiments nationaux. Que la civilisation, n'ayant nullement émergé de l'obscurité tout d'un coup, a dû dans sa trajectoire incertaine suivre sa marche d'un pas lent et surtout saccadé, même désordonné et "ataxique," si l'expression est permise. Que le commerce et l'industrie—ces deux puissants facteurs pacifiques de la civilisation—n'étaient que bien rudimentaires à l'origine et souffraient énormément des déplacements brusques et des gaspillages causés par un état de guerre chronique.

Comme les diverses peuplades ne se trouvaient pas au même

niveau d'évolution sociale, comme les voies et moyens de communication n'étaient précisément pas ce qu'ils sont de nos jours, il n'y avait pas de concert entre les peuples ; et souvent une horde barbare, redoutable par le nombre et formidable par l'énergie physique de ses membres, venait subitement attaquer et dévaster un pays qui jouissait aussi paisiblement que possible d'une certaine richesse accumulée par la paix, l'industrie et l'épargne. C'était "la Gazwa," la "Razia" dans une grande échelle. La race touranienne ou ouralo-altaïque, si l'on veut, a été dans le temps bien supérieure aux autres sous ce rapport.

L'énergie vitale d'un peuple sauvage a dû très probablement ranimer une civilisation tombée en décrépitude en lui fournissant une vigueur de sa propre sève, comme ces vestales qui pour conserver le feu sacré l'alimentaient continuellement. Voilà pourquoi la civilisation passa de main en main comme une torche éclairant l'humanité et voilà pourquoi il fallait avoir de la force au bras pour tenir bien haute cette torche et aussi longtemps que possible. Depuis les temps les plus reculés de la période historique le Turc, et les nations appartenant à la même race, ont joué un rôle prépondérant par leurs vertus martiales. Mais l'histoire nous prouve que les conquêtes ont eu aussi leur côté désastreux. Elles ont presque toujours réduit le niveau moral des vaincus aussi bien que des vainqueurs en déchaînant entre eux des sentiments hostiles incompatibles avec les conditions d'une vie collective paisible. De là naturellement l'arrogance, le mépris, le dédain, qui caractérisent l'attitude morale de la race, qui se croit vraiment supérieure en tout point pour la seule raison qu'elle a prouvé sa supériorité par ses qualités martiales. De là aussi la haine sourde, la déloyauté vindicative, l'hypocrisie si mal dissimulée, l'exclusivisme conservateur, et la tendance au traditionalisme outré qui caractérisent l'attitude morale d'une race conquise, qui peut à la rigueur avouer son infériorité circonstancielle mais jamais son infériorité intégrale, morale ou intellectuelle. C'est là une des plus graves questions que tous les peuples conquérants ont à résoudre avant de penser à fonder les bases d'une véritable bonne entente entre toutes les races. C'est là qu'il faut étudier aussi les qualités et les défauts très remarquables des Turcs ottomans.

Quoique le temps et l'espace me soient mesurés, je ne pourrai pas m'empêcher d'attirer l'attention sur certains faits scientifiques mal interprétés qui ont beaucoup de rapport avec la question de races. Je vais parler de l'étude crâniologique qui est si strictement liée à l'anthropologie d'une part et à l'ethnographie d'une autre.

"Dans quelle mesure est-il légitime de conclure des différences de caractère physiques aux différences des caractères moraux?" Telle

est en effet la question posée et nous savons très bien que le Dr. Cabanis, influencé par les encyclopédistes du dix-huitième siècle, croyait à un parallélisme absolu entre ces deux ordres de caractères.

La question de la moralité d'un peuple avait été débattue entre les philosophes. Herbert Spencer, Mill et le très honorable Lord Avebury, auxquels je dois plus que personne mon éducation intellectuelle, ont émis là-dessus des opinions différentes. Spencer nous cite les Veddahs de l'Himalaya qui, tout en étant aux premiers échelons de la hiérarchie humaine quant à l'intelligence et à la civilisation, sont pourtant, dit-il, d'une moralité supérieure et irréprochable; l'éminent philosophe attribue justement cette supériorité monolatérale à une vie sociale paisible non troublée pendant des siècles.

Que devrions-nous dire si nous avions à juger de la moralité de ce peuple, en commençant par mesurer son angle facial, ou son indice céphalique, ou sa capacité crânienne; bref, en considérant tout d'abord les caractères distinctifs de sa physionomie et la forme spécifique de son crâne? Ne serait-ce pas tout-à-fait comme si nous eussions voulu déterminer la valeur d'une pièce de monnaie d'après son effigie?

Je ne conteste pas que ces caractères si importants pour la classification des races, aient leurs valeurs propres puisqu'ils sont les effets visibles de certaines causes; mais j'aime bien mieux rester dans le domaine du pur pragmatisme pour les faits qui n'ont pas encore été dégagés du joug des hypothèses contradictoires.

Le volume cérébral—en tant que normal—est l'effet de l'effort, comme dans l'exercice physique pour un muscle. Je crois que cela n'expliquerait ni la forme spécifique du crâne ni l'énergie mentale et encore plus la capacité spécifique et géniale d'un savant ou d'un artiste. On ne doit pas oublier que les données statistiques ne peuvent pas expliquer les cas individuels en quoi que ce soit; et toutes ces considérations tirées des études crâniologiques n'ont qu'une valeur purement statistique. Aristote, Epicure, Saint Paul, Baron Canchy, n'avaient pas une très grande ni une très belle tête, et qui pourrait contester le génie encyclopédique de l'un, le génie moral de l'autre, et le génie mathématique du dernier? . . . Alexandre Bain croit à la corrélation de la puissance intellectuelle avec le volume cérébral; Spencer qui a, comme Bain, une des plus fortes et belles têtes du monde est bien sceptique sur ce point. De là à la moralité, il y a un abîme infranchissable. Quant à la forme, je suis porté à croire avec l'illustre professeur Haeckel d'Iéna que les différences formelles du crâne humain sont originelles et n'ont de valeur que pour la classification des races. Avant d'avoir pu s'accorder sur les conditions rationnelles d'une classification naturelle

même pour les champignons, il serait intempestif et arbitraire de diviser l'humanité en deux ou quatre grandes classes et dire qu'il y a des têtes européennes et des têtes asiatiques, dans le sens moral, et supposer que la tête asiatique est bien inférieure à l'autre, sous ce rapport. Les grands prophètes de l'humanité avaient des têtes asiatiques. Donc cette thèse n'est valable qu'en ethnographie et non pas dans la science morale.

Et puis, pour ne parler que de mon pays, quelle confusion que de considérer tous les Ottomans comme Asiatiques ! Il y a parmi nous des millions d'hommes qui sont tout aussi Européens que les nations les plus avancées de l'Europe, et qui ne sont pas en tout point supérieurs à leurs concitoyens qui sont d'une souche vraiment asiatique. Ces dénominations impliquent par leur nature même une idée de supériorité ou d'infériorité absolue qui est la source psychique de l'arrogance, du dédain ou de la haine, nuisible pour une bonne entente. Car c'est ce dédain qui justifie toute agression sur une race supposée inférieure parce qu'elle est paisible. Nietzsche a donné l'explication psychologique de ce fait important.

C'est peut-être le sentiment d'une supériorité aristocratique et militaire, plutôt que l'idée d'une véritable supériorité morale ou intellectuelle qui est la source du mal. C'est pour cela que les Turcs, ayant vaincu des nations plus civilisées qu'eux, ne les considéraient jamais comme des concitoyens ayant des droits égaux. C'est un des principaux défauts du caractère turc. Mais toutes les nations conquérantes ont le même défaut. Il est remarquable que Nietzsche puisse justifier toute agression pourvu qu'elle émane d'un "Uebermensch" européen et militariste. Néanmoins la race blanche, qui domine les autres actuellement, doit sérieusement étudier ce fait psychique.

La vie sociale, comme la vie individuelle, est un continuel procédé d'adaptation au milieu et aux circonstances ambiantes qui font partie des conditions essentielles et indispensables de la vie universelle. Vouloir moraliser un peuple, qui n'a que des institutions rudimentaires et une religion grossière et anthropomorphique tissée de superstitions contradictoires, en lui donnant une religion vraiment supérieure, serait aussi absurde et dangereux que si l'on faisait avorter un fœtus de trois mois pour le soigner méticuleusement dans une couveuse. Qui est l'homme raisonnable qui, pour faciliter l'éclosion de la nymphe, lui déchirerait l'étui pour voir surgir un peu plus tôt le papillon ? Et pourtant c'est justement ce que l'on fait généralement partout en dehors du continent civilisé en dépensant beaucoup d'énergie et d'argent.

Je suis bien convaincu pourtant que la valeur morale et l'effet pratique et salutaire d'une religion ou d'une croyance religieuse,

quelconque a infiniment plus de rapport avec la sincérité de la foi qu'avec l'objet propre de cette croyance. C'est la sincérité de la foi qui inspire les actes nobles et altruistes ; ce n'est qu'elle qui pousse au sacrifice, l'homme relativement inférieur même, et non pas les conceptions formalistes qui constituent précisément les caractères différentiels des religions. Si toutes les religions nouvelles ont pu, à leur début, inspirer aux fidèles l'idée du sacrifice, l'abnégation, le courage et le mépris de la vie, c'est grâce à cette foi sincère qui n'avait pas encore été ébranlée par le scepticisme ; c'est par ce que l'on croyait sincèrement à un principe sacré et salutaire pour l'humanité. La question de forme n'avait rien à y voir ; car si la foi s'éteint, les concepts métaphysiques à eux seuls feront peut-être des professeurs, mais pas de martyrs prêts à se faire sacrifier pour une vérité sublime.

Je crois par conséquent qu'il serait très utile et important de méditer aussi sur cette question ; d'autant plus que la religion a sur les masses une influence séparative ou consolidative selon les circonstances. Pour m'exprimer très laconiquement, je pourrai noter que le zèle outré d'une propagande religieuse au sein d'une même race créera une situation sociale tellement inextricable qu'il mettra finalement aux prises le prosélytisme avec l'orthodoxie, et les sentiments nationalistes ne feront que compliquer et aggraver de plus, la malheureuse situation.

Comme je n'é mets que des idées abstraites toutes personnelles sur ces importantes questions sociologiques, je me dispenserai de fournir des exemples. Je m'efforce seulement de découvrir et de déterminer les principaux obstacles qui empêchent la bonne entente en tuant les nobles sentiments d'amitié qui rapprocheraient les nations de différentes races entre elles.

Les nations civilisées qui ont accepté la noble mission de moraliser les races inférieures, comme on a l'habitude de dire, ont toujours prêché que la tolérance est une des premières conditions de la moralité. La vraie civilisation commence par là et non pas par l'application de la vapeur et de l'électricité à l'industrie. C'est dans la reconnaissance des droits et le respect mutuel entre les individus et les sociétés qu'il faut chercher la mesure d'une vraie civilisation.

Il est très remarquable que le fameux essai de John Locke n'ait pas dispensé ou empêché Mill de préconiser la tolérance après un siècle et demi, pour une seconde fois. Je le répète : ce fait est très remarquable. Alors il faut le prendre en sérieuse considération, car c'est une des principales causes de la méfiance et de l'antipathie qui naissent du contact des races et des nations différentes.

Admettant l'universalité d'un principe scientifique selon leque

“toute oscillation tend vers un point d'équilibre stable,” je crois fermement que nos relations mondiales inévitables établiront à la longue une situation politique et sociale plus équilibrée, en coordonnant bien mieux nos intérêts qui tendent à être de plus en plus solidaires. Un contact moins rude, mais plus intime et plus fréquent entre les nations de différentes races, créera et alimentera cette sympathie si désirée qui est en effet la cause psychique et le facteur puissant de la sociabilité sans laquelle il ne pourrait y avoir de civilisation possible. Ce n'est qu'alors que nous admettrons cette vérité que malgré les différences apparentes dûes aux caractères physiques, aux modalités de l'éducation sociale, ou aux degrés de capacité intellectuelle nous avons tous—en tant qu'êtres humains—le même caractère fondamental et les mêmes passions. Nous admettrons plus loyalement aussi que ce sont ces passions mêmes qui constituent la trame de l'âme humaine plutôt que les connaissances acquises; et ce sont précisément ces passions qui dominent, gouvernent et dirigent les hommes et les sociétés. C'est alors que nous serons plus humains et bienveillants envers les races que nous considérons comme inférieures et qui en réalité sont foncièrement semblables à nous-mêmes. C'est alors que nous serons plus indulgents et plus tolérants pour nos semblables. C'est alors que nous comprendrons que même le sauvage fétichiste a une conscience vague de cette vérité sublime et transcendente qui nous entoure de toutes parts et dont l'intelligence humaine n'est qu'une mystérieuse et merveilleuse révélation.

Je suis sûr que dans le domaine de la morale sociale ce sont là des vérités axiomatiques aussi positives pour ma conscience que les vérités mathématiques le sont pour mon intelligence. Ce sont elles qui nous guideront vers un idéal moral. Nous n'atteindrons jamais cet idéal, mais qu'importe! Il suffit que nous ayons les regards fixés sur lui pour nous orienter vers une civilisation en tout point supérieure à la nôtre. Nos vieux ancêtres nomades, ne prenaient-ils pas l'étoile pôle pour un guide sûr afin de ne pas se laisser égarer dans le désert? Nous devons faire de même; et sans pousser l'idéalisme jusqu'à préconiser l'humanitarisme absolu, espérons du moins remplacer la philosophie de Machiavel par l'utilitarisme raisonné de Bentham et de J. S. Mill. Car s'il y a un facteur purement social, bien plus moralisateur que tout autre du même genre, c'est la solidarité fondée sur la réciprocité des intérêts bien entendus. C'est encore elle qui nous garantira contre toute agression que je considère comme la source de tout malheur individuel et de toute calamité sociale et internationale.

Je dois néanmoins avouer que cette “philosophie économique” serait bien sèche et insuffisante pour assurer notre but suprême;

il faut donc lui donner plus de vie et de beauté en nous conformant—dans l'exécution de notre tâche difficile—aux exigences des dogmes non enregistrés, “*ἀγραφα δόματα*,” de la morale pratique.

Plusieurs sociologues ont prétendu que la question sociale n'est au fond qu'une question économique. Je pourrais dire avec autant de raison qu'elle est toute aussi bien une question morale, puisque, comme je l'ai fait entendre, les deux phases de la question sociale sont en corrélation intime entre elles.

Qui sait ce que l'avenir nous réserve pour le sort de l'humanité future ? Mais je sais bien que les catastrophes sociales proviennent—comme les cataclysmes géologiques—du concours des “causes lentes et continues.” Je crois que les grands hommes de tous les pays et ceux d'entre eux qui gouvernent et administrent les masses, pourraient éviter au moins quelques unes de ces causes et en atténuer jusqu'à un certain degré l'effet dangereux.

Je crois à la possibilité du progrès. L'évolution des sociétés tout en suivant son orbite, présente néanmoins dans sa marche des perturbations circonstanciées que nous croyons inévitables et irrémédiables comme celles d'un corps céleste. Il suffit de bien étudier la nature et les causes de ces perturbations pour se convaincre que quelques unes d'entre elles, du moins, sont évitables. Je suis donc plein d'espoir pour l'avenir.

Le Congrès solennel auquel j'ai l'insigne honneur et l'ineffable joie d'assister, me prouve d'une façon éclatante que les plus honorables et les plus dignes représentants de la civilisation moderne se sont inspirés d'un sentiment vraiment noble pour s'occuper sérieusement de la question la plus grave du temps présent.

La Turquie actuelle, qui aspire vivement au progrès et à la vraie civilisation et qui lutte bravement pour son indépendance, n'aura qu'à souhaiter sincèrement le succès du Congrès et applaudir chaleureusement les très honorables membres qui défendent avec un si grand cœur la cause de l'humanité.

[*Mémoire reçu en texte français*].

LETTRE DE M. LÉON BOURGEOIS

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,—Vous avez bien voulu faire appel à ma collaboration et me demander de signer un rapport pour la prochaine session du “Congrès des races” qui doit avoir lieu à Londres.

Bien que l'état de ma santé m'ait empêché de répondre personnellement à votre désir en me livrant à un travail de quelque

étendue, je tiens du moins à venir vous dire aujourd'hui combien j'approuve l'initiative qui vous a poussé, ainsi que vos éminents collaborateurs, à réunir en un congrès universel les représentants de toutes les races humaines.

La pensée qui vous inspire est très haute : elle est digne de l'attention de tous, y compris ceux qui se piquent de politique réaliste et qui seraient tentés parfois de négliger les problèmes d'ordre général, sous prétexte qu'ils ne se rattachent pas à des difficultés immédiates. Le but que vous poursuivez, c'est-à-dire l'harmonie entre les diverses races humaines, est une condition essentielle de tout effort sérieux vers la diminution des guerres et la pratique de l'arbitrage. Vous envisagez le problème de la pacification dans toute son ampleur, sans vous dissimuler les obstacles, et en recherchant des solutions qui s'appliquent, non pas à tel groupement humain, mais à l'ensemble du globe habité. Il est bon que, dès maintenant, la question soit ainsi posée par des congrès scientifiques, afin de préparer les matériaux destinés à servir plus tard aux juristes et aux hommes d'état.

J'ai participé dès le début à l'œuvre des Conférences de la Paix et je suis bien placé pour dire combien votre effort complète heureusement le nôtre. D'ailleurs cette assurance vous sera également apportée par mon collègue et ami d'Estournelles de Constant et par les autres rapporteurs français du "Congrès des races," dont quelques-uns ont été mes collaborateurs et représentent fidèlement la pensée qui nous a guidés dans les réunions de La Haye de 1889 et 1907.

Je forme donc les vœux les plus sincères pour que le premier "Congrès des races," convoqué sous une si noble inspiration, vienne apporter un peu de lumière aux problèmes complexes du droit des gens et voie ainsi ses travaux couronnés par un plein succès.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

LÉON BOURGEOIS.

[Lettre écrite en français.]



BIBLIOGRAPHIE

I.—ANTHROPOLOGIE

- ALLEN, GRANT. *The Evolution of the Idea of God*. ix + 447 pp. London, Grant Richards, 1897.
- BACHOFEN, J. J. *Das Mutterrecht*. Stuttgart, Kraiss u. Hoffmann, 1861.
- BAGEHOT, WALTER. *Physics and Politics*. 224 pp. London, King, 1872.
- BASTIAN, ADOLF. *Der Mensch in der Geschichte*. 3 vols. Leipzig, Wigand, 1860.
- BEUCHAT, H., et HOLLEBECQUE, —. *Les Religions*. Paris, 1910.
- BOULE, MARCELLIN; BREUIL, H.; CARTAILHAC, E.; VERNEAU, RENÉ; et DE VILNEUVÉ, M. L. *Les Grottes de Grimaldi*. 3 vols. Imprimerie de Monaco, 1908-10.
- BROCA, PIERRE PAUL. *Instructions craniologiques et craniométriques de la Société d'Anthropologie de Paris*. vii + 203 pp. Paris, Masson, 1875.
- BROCA, PIERRE PAUL. *Mémoires d'Anthropologie*. 5 vols. Paris, Reinwald, 1871-88.
- BÜCHER, KARL. *Die Entstehung der Volkswirtschaft*. 6th edition. ix + 464 pp. Tübingen, Laupp, 1908.
- BUSCHAN, DR. GEO. *Illustrierte Völkerkunde*. Stuttgart, Strecker u. Schröder, 1910.
- CANESTRINI, GIOVANNI. *Antropologia*. vi + 239 pp. Milano, Hoepli, 1898. 3rd edition.
- CARTAILHAC, EMILE. *Les âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal*. (Préface par M. A. de Quatrefages.) xxxv + 347 pp. Paris, Reinwald, 1886.
- CARTAILHAC, EMILE. *La France préhistorique d'après les Sépultures et les Monuments*. iv + 336 pp. Paris, Alcan, 1889.
- CARTAILHAC, EMILE, et BREUIL, HENRI. *Les Peintures et Gravures murales des Cavernes Pyrénéennes Altamira et Marronlas*. 16 pp. Paris, Masson, 1905.
- CELS, ALPHONSE. *Science de l'Homme et Méthode anthropologique*. Bruxelles, Lebègue, 1904.
- CLODD, EDWARD. *The Story of Primitive Man*. 206 pp. London, Newnes, 1895.
- CLODD, EDWARD. *Tom Tit Tot: an Essay on Savage Philosophy in Folk-Lore*. x + 249 pp. London, Duckworth, 1898.
- COLINI, GIUSEPPE ANGELO. *Il Sepolcreto di Rimedello sotto nel Bresciano e il Periodo eneolitico in Italia*. 456 pp. Parma, Battei, 1899-1903.
- DARWIN, CHARLES ROBERT. *The Descent of Man and Selection in Relation to Sex*. London, Murray, 1871.
- DARWIN, CHARLES ROBERT. *The Expression of the Emotions in Man and Animals*. vi + 374 pp. London, Murray, 1872.
- DÉCHELETTE, J. *Manuel d'Archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*. xix + 747 pp. Paris, Picard, 1908.
- DENIKER, JOSEPH. *Les Races et les Peuples de la Terre: Eléments d'Anthropologie et d'Ethnographie*. vii + 692 pp. Paris, Schleicher, 1900.
- DENIKER, JOSEPH. *The Races of Man: an Outline of Anthropology and Ethnography*. xxiii + 611 pp. London, Scott, 1900.

- DENNETT, R. E. *At the Back of the Black Man's Mind; or, Notes on the Kingly Office in West Africa.* xv + 288 pp. London, Macmillan, 1906.
- Dictionnaire des Sciences anthropologiques.* 2 vols. Paris, Doin, 1883-89.
- DIESERUD, JUUL. *The Scope and Content of the Science of Anthropology.* (With annotated Bibliography.) 200 pp. Chicago, Open Court Publishing Company, 1908.
- DUCKWORTH, WYNFRID LAURENCE HENRY. *Morphology and Anthropology: a Handbook for Students.* xxvii + 564 pp. Cambridge, University Press, 1893.
- DURKHEIM, EMILE. *De la Division du Travail social: Etudes sur l'Organisation des Sociétés supérieures.* ix + 471 pp. Paris, Alcan, 1893.
- DURKHEIM, EMILE. *Les Règles de la Méthode sociologique.* viii + 186 pp. Paris, Alcan, 1895.
- EHRENREICH, PAUL. *Die allgemeine Mythologie und ihre ethnologische Grundlagen.* viii + 288 pp. Leipzig, Heinrich's Verlag, 1910.
- FLOWER, Sir WILLIAM HENRY, K.C.B. *Classification of the Varieties of the Human Species.* (In *Journal of the Anthropological Inst.*, vol. xiv., pp. 378-95.) London, Trübner, 1895.
- FOLKMAR, DANIEL. *Leçons d'Anthropologie philosophique: ses Applications à la Morale positive.* Paris, Schleicher, 1900.
- GEIGER, LAZARUS. *Zur Entwicklungsgeschichte der Menschheit: Vorträge.* vii + 150 pp. Stuttgart, Cotta, 1871.
- GENNEP, A. VAN. *Les Rites de Passage: Etude systématique des Rites.* ii + 294 pp. Paris, Nourry, 1909.
- GIDDINGS, FRANKLIN HENRY. *The Principles of Sociology.* xvi + 476 pp. New York and London, Macmillan, 1896.
- GOMME, Sir GEORGE LAURENCE. *Ethnology in Folklore.* vii + 200 pp. London, Kegan Paul, 1892.
- GOMME, Sir GEORGE LAURENCE. *Folklore as an Historical Science.* xvi + 371 pp. London, Methuen.
- GROSSE, ERNST. *Die Anfänge der Kunst.* vii + 301 pp. Freiburg i/B., Mohr, 1894.
- GUMMERE, FRANCIS BARTON. *Germanic Origins: a Study in Primitive Culture.* viii + 490 pp. New York, Scribner, 1892.
- GÜNTHER, SIGMUND. *Ziele, Richtpunkte und Methoden der modernen Völkerkunde.* iii + 52 pp. Stuttgart, Enke, 1904.
- HADDON, ALFRED CORT. *Evolution in Art: as illustrated by the Life-Histories of Designs.* xviii + 364 pp. London, Scott, 1895.
- HADDON, ALFRED CORT. *Magic and Fetishism.* viii + 99 pp. London, Constable, 1906.
- HADDON, ALFRED CORT. *The Study of Man.* xxxii + 512 pp. London, Bliss, 1898.
- HADDON, ALFRED CORT. *The Races of Man and their Distribution.* 136 pp. London, Milner, 1909.
- HADDON, ALFRED CORT. (With the help of A. Hinston Quiggin.) *History of Anthropology.* x + 158 pages. London, Watts, 1910.
- HAECKEL, ERNST. *Anthropogenie, oder Entwicklungsgeschichte des Menschen.* xxviii + 992 pp. Leipzig, Engelmann, 1903. 5th edition.
- HARTLAND, EDWIN SIDNEY. *The Legend of Perseus: a Study of Tradition, in Story, Custom, and Belief.* 3 vols. London, Nutt, 1894.
- HARTLAND, EDWIN SIDNEY. *Primitive Paternity.* 2 vols. London, Nutt, 1909.
- HOBHOUSE, LEONARD TRELAWNEY. *Mind in Evolution.* xiv + 415 pp. London, Macmillan, 1901.
- HOBHOUSE, LEONARD TRELAWNEY. *Morals in Evolution: a Study in Comparative Ethics.* 2 vols. London, Chapman & Hall, 1906.
- HOERNES, MORITZ. *Natur- und Urgeschichte des Menschen.* 2 vols. Wien, Hartleben, und Leipzig, 1909.
- HOFFMANN-KRAYER, EDUARD. *Die Volkskunde als Wissenschaft.* 34 pp. Zürich, Amberger, 1902.
- HOVELACQUE, ABEL, et HERVÉ, GEORGES. *Précis d'Anthropologie.* viii + 654 pp. Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1887.

- HOWARD, GEORGE ELLIOTT. *A History of Matrimonial Institutions, chiefly in England and the United States.* 3 vols. Chicago, University of Chicago Press; and London, Unwin, 1904.
- HUXLEY, THOMAS HENRY. *Evidence as to Man's Place in Nature.* 159 pp. London, Williams & Norgate, 1863.
- HUXLEY, THOMAS HENRY. *On the Methods and Results of Ethnology.* (In his Scientific Memoirs, vol. iii., pp. 121-24.) London, Macmillan, 1901.
- ISSEL, ARTURO. *Liguria Preistorica.* (In Atti della Società Figure di Storia Patria.) 765 pp. Genova, 1908.
- JEVONS, FRANK BYRON. *An Introduction to the History of Religion.* vii + 443 pp. London, Methuen, 1896.
- KEANE, AUGUSTUS HENRY. *Man: Past and Present.* xii + 584 pp. Cambridge, University Press, 1899.
- KEANE, AUGUSTUS HENRY. *Ethnology.* xxx + 442 pp. Cambridge, University Press, 1896. 2nd edition.
- LANG, ANDREW. *Custom and Myth.* 312 pp. London, Longmans, 1884.
- LANG, ANDREW. *Magic and Religion.* 316 pp. London, Longmans, 1901.
- LANG, ANDREW. *Myth, Ritual, and Religion.* 2 vols. London, Longmans, 1887.
- LEFÈVRE, ANDRÉ. *Les Races et les Langues.* Paris, Alcan, 1893.
- LETOURNEAU, CHARLES JEAN MARIE. *La Sociologie d'après l'Ethnographie.* xvi + 581 pp. Paris, Reinwald, 1892. 3rd edition. (Eng. trans. by H. M. Trollope, 1881.)
- LETOURNEAU, CHARLES JEAN MARIE. *L'Evolution de la Morale.* xx + 478 pp. Paris, 1887.
- LETOURNEAU, CHARLES JEAN MARIE. *L'Evolution du Mariage et de la Famille.* xxii + 467 pp. Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1888.
- LIPPERT, JULIUS. *Die Geschichte der Familie.* vii + 260 pp. Stuttgart, Enke, 1884.
- LUBBOCK, SIR JOHN (Lord Avebury). *The Origin of Civilisation and the Primitive Condition of Man: Mental and Social Condition of Savages.* 380 pp. London, Longmans, 1870.
- LYELL, SIR CHARLES. *The Geological Evidences of the Antiquity of Man.* xii + 506 pp. London, Murray, 1863.
- MACDOUGALL, WILLIAM. *An Introduction to Social Psychology.* xv + 355 pp. London, Methuen, 1908.
- MACLENNAN, JOHN FERGUSON. *Primitive Marriage: an Inquiry into the Origin of the Form of Capture in Marriage Ceremonies.* ix + 326 pp. Edinburgh, Black, 1865.
- MACLENNAN, JOHN FERGUSON. *The Patriarchal Theory.* xvi + 355 pp. London, Macmillan, 1885.
- MAINE, SIR HENRY JAMES SUMNER. *Dissertations on Early Law and Custom.* 402 pp. London, Murray, 1883.
- MAINE, SIR HENRY JAMES SUMNER. *Lectures on the Early History of Institutions.* viii + 412 pp. London, Murray, 1875.
- MANOUVRIER, L. *L'Ethnologie et l'Ethnographie dans l'Anthropologie.* 161 pp. Paris, 1884.
- MANOUVRIER, L. *Recherches d'Anatomie comparative et d'Anatomie philosophique sur les Caractères du Crâne et du Cerveau.* Deux Mémoires, publiés dans le Bulletin de la Société Zoologique de France, 1882, et dans les Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 1888.
- Manual de Recherches préhistoriques publié par la Société préhistorique de France.* ix + 327 pp. Paris, Schleicher, 1906.
- MARCH, HENRY COLLEY. *The Meaning of Ornament.* 1889.
- MARETT, ROBERT RANDULPH. *The Threshold of Religion.* xix + 173 pp. London, Methuen, 1909.
- MASON, OTIS TUFTON. *The Origins of Invention.* 419 pp. London, Scott, 1895.
- MASON, OTIS TUFTON. *Woman's Share in Primitive Culture.* xiii + 295 pp. London and New York, Appleton, 1894.
- MAZZARELLA, GIUSEPPE. *Les Types sociaux et le Droit.* Paris, 1908.
- MAZZARELLA, GIUSEPPE. *Studi di Etnologia giuridica.* 2 vols. Catania, Coco, 1903-9.

- MEINHOF, KARL. *Die Sprache der Herero in Deutsch Südwest Afrika*. Deutsche Kolonialsprachen. Vol. i. viii + 114 pp. Berlin, Reimer, 1909.
- MEINHOF, KARL. *Grundzüge einer vergleichenden Grammatik der Bantusprachen*. xiii + 160 pp. Berlin, Reimer, 1906.
- MEINHOF, KARL. *Linguistische Studien in Ostafrika*. I.-XIII. Mitteilungen des Seminars für Oriental Sprachen. Berlin, 1904-7.
- METCHNIKOFF, ELIE. *Etudes sur la nature humaine*. ii + 405 pp. Paris, Masson, 1903.
- MORSSELLI, ENRICO. *Antropologia generale: Lezioni su l'Uomo secondo la Dottrina dell' Evoluzione*. 1200 pp. Torino, 1911.
- MÜLLER, FRIEDRICH MAX. *Biographies of Words, and The Home of the Aryas*. xxvii + 278 pp. London, Longmans, 1888.
- MÜLLER, FRIEDRICH MAX. *Lectures on the Science of Language*. 2 vols. London, Longmans, 1861-64.
- MUNRO, ROBERT. *Prehistoric Problems*. xix + 371 pp. Edinburgh and London, Blackwood, 1897.
- NICEFORO, ALFREDO. *Antropologia delle Classi povere*. Milano, Vallardi, 1910.
- NICEFORO, ALFREDO. *Les Langues spéciales, les Argots et les Argots magiques*. Bibliothèque Revue des Idées. Paris, 1911.
- NICEFORO, ALFREDO. *Ricerche sui Contadini: Contributo allo Studio antropologico delle Classi povere*. Sandron, 1908.
- PITT-RIVERS, AUGUSTUS HENRY LANE-FOX. *The Evolution of Culture, and other Essays*. xx + 232 pp. Oxford, Clarendon Press, 1906.
- QUATREFAGES, J. L. ARMAND DE. *Histoire générale des Races humaines*. 2 vols. Paris, 1887-89.
- QUATREFAGES, J. L. ARMAND DE. *L'Espèce humaine*. Paris, Baillière, 1877. 3rd edition.
- QUATREFAGES, J. L. ARMAND DE. *The Human Species*. 498 pp. London, Kegan Paul, 1879.
- QUATREFAGES, J. L. ARMAND DE, et HAMY, ERNEST T. *Crania ethnica: Les Crânes des Races humaines*. Paris, Baillière, 1882.
- RANKE, JOHANNES. *Der Mensch*. 2 vols. Leipzig, Bibliograph. Institut, 1886-87.
- RATZEL, FRIEDRICH. *Die Erde und das Leben*. 2 vols. Leipzig, Bibliograph. Institut, 1901.
- RATZEL, FRIEDRICH. *Völkerkunde*. 3 vols. Leipzig, Bibliograph. Institut, 1885-88.
- RECLUS, ELISÉE. *L'Homme et la Terre*. 6 vols. Paris, Librairie Universelle, 1905-8.
- REINACH, SALOMON. *Cultes, Mythes et Religions*. 3 vols. Paris, Leroux, 1905-8.
- REINACH, SALOMON. *Orphéus: Histoire générale des Religions*. xxi + 625 pp. Paris, Picard, 1909.
- ROMANES, GEORGE JOHN. *Mental Evolution in Man: Origin of Human Faculty*. viii + 452 pp. London, Kegan Paul, 1888.
- SAYCE, ARCHIBALD HENRY. *Introduction to the Science of Language*. 2 vols. London, Kegan Paul, 1880.
- SCHMIDT, EMIL. *Anthropologische Methoden*. iv + 336 pp. Leipzig, Veit, 1888.
- SCHURTZ, HEINRICH. *Völkerkunde*. (Part xvi. of *Die Erdkunde*, herausgegeben von Max Klar.) Leipzig, 1903.
- SCHÜTZ, DR. LUDWIG H. *Die Hauptsprachen unserer Zeit*. Frankfurt a/M., Goar, 1910.
- SÉBILLOT, PAUL. *Le Folk-lore de France*. 4 vols. Paris, Guilmoto, 1904.
- SEEBOHM, FREDERIC. *The English Village Community examined in its Relations to the Manorial and Tribal Systems*. xxi + 464 pp. London, Longmans, 1883.
- SERGI, GIUSEPPE. *Arii in Europa e in Asia: Studio etnografico*. 272 pp. Torino, Bocca, 1904.
- SERGI, GIUSEPPE. *Arii e Italici attorno all' Italia preistorica*. 228 pp. Torino, Bocca, 1898.
- SERGI, GIUSEPPE. *Hominiade: Sistema naturale de Classificazione, ovvero: l'Uomo secondo le origini, l'antichità, le variazioni, la distribuzione geografica*. Torino, 1911.
- SERGI, GIUSEPPE. *L'Evoluzione umana, individuale e sociale*. Torino, 1904.
- SIMCOX, EDITH J. *Primitive Civilisations; or, Outlines of the History of Ownership in Archaic Communities*. 2 vols. London, Swan Sonnenschein, 1894.

- SMITH, WILLIAM ROBERTSON. *Kinship and Marriage in Early Arabia*. xiv + 322 pp. Cambridge, University Press, 1885.
- TOPINARD, PAUL. *Éléments d'Anthropologie générale*. Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1884. 4th edition. (Eng. trans. by J. M. Robertson. London, Chapman & Hall, 1890.)
- TOPINARD, PAUL. *Science et Foi: L'Anthropologie et la Science sociale*. x + 578 pp. Paris, Masson, 1899.
- TYLER, JOHN MASON. *Man in the Light of Evolution*. xiv + 231 pp. New York, Appleton, 1908.
- TYLOR, EDWARD BURNETT. *Researches into the Early History of Mankind and the Development of Civilisation*. vi + 378 pp. London, Murray, 1865.
- TYLOR, EDWARD BURNETT. *Anthropology: an Introduction to the Study of Man and Civilisation*. xv + 448 pp. London, Macmillan, 1881.
- TYLOR, EDWARD BURNETT. *Primitive Culture: Researches into the Development of Mythology, Philosophy, Religion, Art, and Custom*. 2 vols. London, Murray, 1903. 4th edition.
- WAITZ, THEODOR. *Anthropologie der Naturvölker*. 6 vols. xxii + 830 pp. Leipzig, 1871.
- WESTERMANN, DIEDRICH. *Handbuch der Ful-Sprache: Wörterbuch, Grammatik, Uebungen und Texte*. vii + 274 pp. Berlin, Reimer, 1909.
- WESTERMANN, DIEDRICH. *Wörterbuch der Ewesprache*. 2 vols. Berlin, Reimer, 1905-6.
- WESTERMARCK, EDWARD ALEXANDER. *The History of Human Marriage*. xix + 644 pp. London, Macmillan, 1891.
- WESTERMARCK, EDWARD ALEXANDER. *The Origin and Development of the Moral Ideas*. 2 vols. London, Macmillan, 1906.
- WEULE, CARL. *Völkerkunde und Urgeschichte im 20ten Jahrhundert*. iv + 43 pp. Eisenach, 1902.
- WIEDERSHEIM, ROBERT. *Der Bau des Menschen als Zeugniß für seine Vergangenheit*. 114 pp. Freiburg i/B., Mohr, 1887.
- WUNDT, WILHELM. *Völkerpsychologie: Eine Untersuchung der Entwicklungsgesetze von Sprache, Mythos und Sitte*. 2 vols. Vol. i. *Die Sprache*. Vol. ii. *Mythos und Religion*. Leipzig, Engelmann, 1905-9.

II.—ETHNOGRAPHIE

GÉNÉRALE.

- ABRAHAM, ISRAEL. Article *Jews* in Ency. Brit., 1911 edition.
- ABRAHAM, ISRAEL. *Jewish Life in the Middle Ages*. xxvii + 452 pp. London, Macmillan, 1896.
- ANDREE, RICHARD. *Zur Volkskunde der Juden*. viii + 296 pp. Leipzig, Verhagen, 1881.
- BASTIAN, ADOLF. *Zur Lehre von den geographischen Provinzen*. xxv + 118 pp. Berlin, Mittler, 1886.
- GRAETZ, HIRSCH. *History of the Jews*. (Eng. trans.) 5 vols. London, Nutt, 1891-92.
- JELLINCK, A. *Der jüdische Stamm: Ethnographische Studien*. viii + 224 pp. Wien, Herzfeld u. Bauer, 1869.
- MIKLOSICH, FRANZ. *Ueber die Mundarten und die Wanderungen der Zigeuner Europas*. 12 vols. Wien, Gerold, 1872-81.
- MORRIS, CHARLES. *Home Life in all Lands*. 2 vols. Lippincott, Philadelphia and London, 1908-9.
- MÜLLER, FRIEDRICH. *Allgemeine Ethnographie*. viii + 550 pp. Wien, Holder, 1873.
- RATZEL, FRIEDRICH. *Anthropo-Geographie, oder Grundzüge der Anwendung der Erdkunde auf die Geschichte*. 2 vols. Stuttgart, Engelhorn, 1882-91.
- RECLUS, ELIE. *Ethnography*. (In Ency. Brit., 9th edition, pp. 613-26.) Edinburgh, Black,

- RECLUS, ELISÉE. *Nouvelle Géographie Universelle: La Terre et les Hommes*. 19 vols. Paris, Hachette, 1876 et seq.
- SCHMIDT, Professor WILHELM. *Die Stellung der Fygmäen Völker in der Entwicklungsgeschichte der Menschen*. ix + 315 pp. Stuttgart, Streder und Schröder, 1910.
- SENDLER, R., und KOBEL, O. *Uebersichtliche Darstellung des Volkerziehungswesens der europäischen und aussereuropäischen Kulturvölker*.
- SPILLER, G. *Moral Education in Eighteen Countries*. 377 pp. London, Watts, 1909.
- The Statesman's Year-Book*. London, Macmillan, Annual.

A.—AFRIQUE.

- ANKERMANN, BERNHARD. *Ueber den gegenwärtigen Stand der Ethnographie der Südhälfte Afrikas*. (In Arch. Anthr. [N.F.], vol. ii., 1906, pp. 241–86.)
- BLYDEN, E. WILMOT. *African Life and Customs*. 91 pp. London, Phillips, 1908.
- BLYDEN, E. WILMOT. *West Africa before Europe*. iv + 158 pp. London, Phillips, 1905.
- BURROWS, GUY. *The Land of the Pigmies*. With Introduction by H. M. Stanley. xxx + 299 pp. London, Pearson, 1898.
- CHANTRE, ERNEST. *Recherches anthropologiques dans l'Afrique orientale (Egypte)*. xviii + 318 pp. Lyon, Rey, 1904.
- ELLIS, ALFRED BURDON. *A History of the Gold Coast of West Africa*. xi + 400 pp. London, Chapman & Hall, 1893.
- FRITSCHE, GUSTAV. *Die Eingeborenen Süd-Afrikas*. xxiv + 528 pp. Breslau, Hirt, 1873.
- FÜLLEBORN, FRIEDRICH. *Beiträge zur physischen Anthropologie der Nord-Nyassa Länder*. (Deutsch Ost-Afrika, vol. viii.) Berlin, Reimer, 1902.
- FÜLLEBORN, FRIEDRICH. *Das deutsche Nyassa und Kuumagebiet: Land u. Leute. Nebst Bemerkungen über die Schireländer*. (Deutsch Ost-Afrika, vol. ix.) xx + 636 pp. Berlin, Reimer, 1906.
- GENNEP, ARNOLD VAN. *Tabou et Totémisme à Madagascar*. 362 pp. Paris, Leroux, 1904.
- GLASER, EDOUARD. *Die Abyssinier in Arabien und Afrika*. xii + 211 pp. München, Lukaschik, 1895.
- HARTMANN, ROBERT. *Die Nigritier: Eine anthropologisch-ethnologische Monographie*. xxi + 526 pp. Berlin, Wiegandt, Hempel, u. Parey, 1876.
- JOHNSTON, Sir HARRY H. *The Uganda Protectorate*. 2 vols. London, Hutchinson, 1902.
- JOHNSTON, Sir HARRY H. *Liberia*. 2 vols. London, Hutchinson, 1906.
- KEMP, Rev. D. *Nine Years at the Gold Coast*. 294 pp. London, Macmillan, 1898.
- KIDD, DUDLEY. *The Essential Kaffir*. Illustrated. xv + 435 pp. London, Black, 1904.
- KIDD, DUDLEY. *Savage Childhood: a Study of Kafir Children*. Illustrated. xvi + 314 pp. London, Black, 1906.
- KINGSLEY, MARY HENRIETTA. *West African Studies*. xxiv + 639 pp. London Macmillan, 1899.
- LEONARD, Major ARTHUR GLYN. *The Lower Niger and its Tribes*. (With a Preface by A. C. Haddon.) xxii + 564 pp. London, Macmillan, 1906.
- MILIGAN, ROBERT H. *The Jungle Folk of Africa*. 380 pp. New York, Revell, 1908.
- MORIE, LOUIS J. *Les Civilisations Africaines: Histoire de l'Ethiopie*. 2 vols. Paris, Challamel, 1904.
- NACHTIGAL, GUSTAV. *Sahara und Sudan*. 3 vols. (Vol. iii. by E. Groddeck.) Berlin, Weidmann, Parey, 1879–89.
- PRÉVILLE, LOUIS ARMAND BARBIER DE. *Les Sociétés Africaines, leur Origine, leur Evolution, leur Avenir*. xx + 345 pp. Paris, Didot, 1894.
- ROTH, HENRY LING. *Great Benin: its Customs, Art, and Horrors*. xii + 234 pp. Halifax, King, 1903.
- SCHULTZE, Prof. LEONHARD S. *Aus Namaland und Kalahari*. xiv + 752 pp. Jena, Fischer, 1907.

- SERGI, GIUSEPPE. *Africa: Antropologia della Stirpe Camitica*. Torino, Bocca, 1897.
- SERGI, GIUSEPPE. *L'Origine dei Popoli e loro Relazioni coi Popoli d'Africa, d'Asia e d'Oceania*. xxi + 652 pp. Torino, Bocca, 1908.
- SPENCER, HERBERT (Classified and Arranged by). *Descriptive Sociology, or Groups of Sociological Facts*. No. 4. *African Races*. Compiled and abstracted by Prof. David Duncan. London, Williams & Norgate, 1875 et seq.
- STOW, GEORGE WILLIAM. *The Native Races of South Africa*. (Edited by G. M. Theal.) xvi + 618 pp. London, Swan Sonnenschein, 1905.
- STUHLMANN, FRANZ. *Beiträge zur Kulturgeschichte von Ostafrika*. xxiii + 907 pp. Berlin, Reimer, 1909.
- TREMEARNE, Major A. J. N. *The Niger and the West Sudan; The West African's Note Book*. 151 pp. London, Hodder & Stoughton, 1910.
- WEISS, MAX. *Die Völkerstämme im Norden Deutsch-Ostafrikas*. 600 Illustrations. xx + 455 pp. Berlin, Marschner, 1910.
- WEULE, Prof. KARL. *Wissenschaftliche Ergebnisse meiner ethnographischen Forschungsreise in den Südosten Deutsch-Ostafrikas*. x + 150 pp. Berlin, Wittler, 1908.
- WEULE, Prof. KARL. *Negerleben in Ostafrika*. xii + 524 pp. Leipzig, Brockhaus, 1908-9.

B.—AMÉRIQUE.

- CALDEN, Hon. CADWALLADER. *The History of the Five Indian Nations of Canada*. 2 vols. New York, 1902. (First edition, 1727.)
- CHEVIN, ARTHUR. *Anthropologie bolivienne*. 3 vols. Paris, 1908-9.
- DAWSON, T. C. *The South American Republics*. Part i. New York and London, 1904.
- EASTMAN, CHARLES A. *Indian Boyhood*. 300 pp. New York, McClure, 1908.
- EASTMAN, CHARLES A. *The Soul of the Indian*. 186 pp. New York, Houghton, Mifflin, 1911.
- EHRENREICH, PAUL. *Anthropologische Studien über die Urbewohner Brasiliens*. viii + 167 pp. Braunschweig, Vieweg, 1897.
- GRINNEL, GEORGE BIRD. *The North American Indians of To-day*. 185 pp. London, Pearson; Chicago, 1900.
- HYADES, PAUL, et DENIKER, JOSEPH. *Les Fudégiens*. (Forme le vol. 7, "Anthropologie et Ethnographie," de la Mission scientifique au Cap Horn.) vii + 422 pp. Paris, Gauthier-Villars, 1891.
- MARTIN, P. F. *Through Five Republics of South America*. London, 1906.
- NAU, Baron EMILE. *Histoire des Caciques d'Haïti*. vi + 364 pp. Port-au-Prince, Bouchereau, 1885.
- REISS, WILHELM, und STÜBEL, APHRONS. *Das Totenfeld von Ancon in Peru: ein Beitrag zur Kenntniss der Kultur und Industrie des Incareiches*. 3 vols. Berlin, Asher, 1880-87.
- RESTREPO, TIRADO ERNESTO. *Ensayo etnografico y arqueologico de la Provincia de los Quimbayas en Nuevo Reino de Granada*. vi + 62 pp. Bogotá, La Luz, 1892.
- RIVETS, L. *Anthropologie et ethnographie de l'Equateur*. Paris, 1911.
- RIVETS, L. *Les Indiens Fibaros*. (In "Anthropologie," vols. 18 and 19, Paris, 1907-8.)
- SELER, EDUARD. *Gesammelte Abhandlungen zur amerikanischen Sprach- und Altertums-kunde*. Vols. i.-iii. Berlin, Behrend, 1902, 1904, 1908.
- STEINEN, KARL VON DEN. *Unter den Naturvölkern Zentral-Brasiliens*. xv + 570 pp. Berlin, Reimer, 1894.
- VERNEAU, RENÉ. *Les anciens Patagons*. Paris, Friedländer, 1903.
- Zwei Jahre unter den Indianern: Reisen in Nordwestbrasilien*. 2 vols. Berlin, Koch-Grünberg, 1909-10.

C.—ASIE.

AFGHANISTAN.

- HAMILTON, ANGUS. *Afghanistan*. xxi + 562 pp. London, Heinemann, 1906.

CEYLAN.

- SARASIN, PAUL und FRITZ. *Die Weddas von Ceylon*. 599 pp. Wiesbaden, Kreidel, 1892-93.
- SELIGMAN, Dr. C. G. *The Veddas of Ceylon*. xx + 464 pp. Cambridge, University Press, 1911.

CHINE.

- BISHOP, Mrs. J. BIRD. *The Yangtze Valley and Beyond*. xv + 557 pp. London, Murray, 1899.
- BROOMHALL, MARSHALL. *The Chinese Empire*. xxiv + 472 pp. London, Morgan and Scott, 1907.
- CH'ËN CHI-T'UNG. *The Chinese Painted by Themselves*. 203 pp. (English trans. J. Millington.) London, 1884.
- LITTLE, Mrs. ARCHIBALD. *The Far East*. viii + 334 pp. Oxford, Clarendon Press, 1905.
- MACGOWAN, JOHN. *Sidelights on Chinese Life*. viii + 368 pp. London, Kegan Paul, 1907.
- RECLUS, ELISÉE et ONÉSIME. *L'Empire du Milieu: Le Climat; le Sol; les Races; la Richesse de la Chine*. 667 pp. Paris, Hachette, 1902.
- SMITH, ARTHUR H. *Chinese Characteristics*. 342 pp. Edinburgh and London, Oliphant, 1900.
- WILLIAMS, SAMUEL WELLS. *The Middle Kingdom: a Survey of the Geography, Government, Education, and Social Life of the Chinese Empire and its Inhabitants*. 2 vols. London, Allen. 1st edition, 1848.

HAWAÏI.

- KRAEMER, AUGUSTIN. *Die Samoainseln: Entwurf einer Monographie mit besonderer Berücksichtigung Deutsch-Samoas*. 2 vols. Stuttgart, Schweizerbart, 1902.
- KRAEMER, AUGUSTIN. *Hawaii, Ostmikronesien und Samoa*. x + 445 pp. Stuttgart, Strecker u. Schröder, 1897-99.

INDE.

- BHATTACHARYA, JOGENDRA NATH. *Hindu Castes and Sects*. xvii + 623 pp. Calcutta, Thacker, Spink, 1896.
- BIRDWOOD, Sir G. C. M. *The Industrial Arts of India*. 2 vols. London, S. Kensington Museum, 1880.
- Census of India*. Report, 1901. Chapters IX. (Marriage) and XI. (Caste, Tribe, and Race).
- FERGUSSON, JAMES. *History of Indian and Eastern Architecture*. Revised and edited, with additions, by James Burgess and R. Phené Spiers. 2 vols. London, Murray, 1910.
- FRAZER, ROBERT WATSON. *The Literary History of India*. xiii + 470 pp. London, 1898.
- HOPKINS, EDWARD WASHBURN. *The Religions of India*. xiii + 612 pp. London, 1896.
- Indian Empire, The*. Imperial Gazetteer of India, vols. i.-iv. Oxford, 1910. Chapters on Ethnology and Caste, Languages, Religions, Population, Literature, History, Government, Legislation, Revenue, Education.
- LYALL, Right Hon. Sir A. C. *Asiatic Studies*. 131 pp. London, Watts, 1907.
- MACDONELL, A. A. *A History of Sanskrit Literature*. London, 1900.
- OMAN, J. CAMPBELL. *Cults, Customs, and Superstitions of India*. London, Fisher Unwin, 1908.
- RISLEY, Sir HERBERT H. *The People of India*. Calcutta, 1908.
- RISLEY, Sir HERBERT H. *Tribes and Castes of Bengal*. Calcutta, 1891.
- STRACHEY, Sir JOHN. *India: Its Administration and Progress*. Macmillan, 1911. 4th edition, revised by Sir T. W. Holderness, K.C.S.I.
- THURSTON, EDGAR, assisted by K. RANGACHARI. *Castes and Tribes of Southern India*. 7 vols. Madras, Government Press, 1909.

JAPON.

- CLEMENT, ERNEST WILSON. *Handbook of Modern Japan*. xiv + 395 pp. London, Kegan Paul, 1904.
- DAVIDSON, JAMES WHEELER. *The Island of Formosa*. London, Macmillan, 1903.
- DUMOLARD, HENRY. *Le Japon politique, économique, et social*. viii + 342 pp. Paris, Colin, 1903.
- GOLLIER, THÉOPHILE. *Essai sur les Institutions politiques du Japon*. 208 pp. Bruxelles, Goemare, 1903.

- HARTSHORNE, ANNA C. *Japan and Her People*. 2 vols. London, Kegan Paul, 1903.
 HITOMI, I. *Dai Nippon: Le Japon. Essai sur les Mœurs et les Institutions*. 306 pp. Paris, Larose, 1900.
 PONTING, HERBERT G. *In Lotus Land: Japan*. xvi + 395 pp. London, Macmillan, 1910.
 ROSNY, LOUIS LÉON DE. *La Civilisation Japonaise*. viii + 400 pp. Paris, Leroux, 1883.
 STEAD, ALFRED, Edited by. *Japan and the Japanese*. xxvii + 697 pp. London, Heinemann, 1904.
 STEAD, ALFRED. *Great Japan*. London, 1905.

EMPIRE OTTOMAN.

- ALI SYED, AMEER. *The Spirit of Islam*. lix + 440 pp. Calcutta, Lahiri, 1902.
 AZOURY, NEDJIB. *Le Réveil de la Nation Arabe dans l'Asie Turque*. Paris, 1905.
 BAMBUS, W. *Palästina, Land und Leute*. 175 pp. Berlin, Cronbach, 1898.
 BERNARD, M. *Turquie d'Europe et Turquie d'Asie*. Paris, 1899.
 BOOTH, JOHN L. C. *Trouble in the Balkans*. xii + 280 pp. London, Hurst & Blackett, 1905.
 BRÉHIER, LOUIS. *L'Égypte de 1798 à 1900*. Paris, Combet, 1901.
 BUDGE, E. A. WALLIS. *The Egyptian Sudan*. 2 vols.
 BUXTON, CHARLES RODEN. *Turkey in Revolution*. 285 pp. London, Fisher Unwin, 1909.
 COLVIN, SIR A. *The Making of Modern Egypt*. London, 1906.
 CROMER, EARL. *Modern Egypt*. 2 vols. London, 1908.
 CUINET, VITAL. *La Turquie d'Asie: Géographie administrative, &c.* 4 vols. Paris, 1890-95.
 HALIL HALID. *The Crescent versus the Cross*. 240 pp. London, Luzac, 1907.
 HOGARTH, DAVID GEORGE. *Penetration of Arabia*. London, Lawrence & Bullen.
 LANE-POOLE, STANLEY, Edited by. *The People of Turkey: Twenty Years' Residence among Bulgarians, Greeks, Albanians, Turks, and Armenians. By a Consul's Daughter and Wife*. 2 vols. London, Murray, 1878.
 LE JEAN, GUILLAUME. *Ethnographie de la Turquie d'Europe*. 38 pp. Gotha, Perthes, 1861.
 MARGOLIOUTH, DAVID SAMUEL. *Mohammed and the Rise of Islam*. xxvi + 481 pp. New York and London, Putnams, 1905.
 PERCY, HENRY ALGERNON GEORGE (Earl Percy). *Notes from a Diary in Asiatic Turkey*. xvi + 267 pp. London, Arnold, 1898.
 RAMSAY, SIR WILLIAM MITCHELL. *The Revolution in Constantinople and Turkey*. 340 pp. London, Hodder & Stoughton, 1909.
 SOMMER, ANNIE VAN, and ZWEMER, SAMUEL MARINUS, Edited by. *Our Moslem Sisters*. 299 pp. New York, Fleming Revell, 1907.
 ZWEMER, SAMUEL MARINUS, and others. *The Mohammedan World of To-day*. 302 pp. New York, Fleming Revell, 1906.

PERSE.

- ADAMS, ISAAC. *Persia: by a Persian*. 536 pp. London, Elliot Stock, 1906.
 CURZON, GEORGE NATHANIEL (Baron Curzon of Kedleston). *Persia and the Persian Question*. 2 vols. London, Longmans, 1892.
 JACKSON, ABRAHAM VALENTINE WILLIAMS. *Persia: Past and Present*. xxxi + 471 pp. London and New York, Macmillan, 1906.
 PHELPS, M. H. *Life and Teachings of Abbas Effendi*.

SIAM.

- CAMPBELL, J. G. D. *Siam in the XXth Century*. London, 1902.
 PALLEGOIX, JEAN BAPTISTE. *Description du Royaume Thai ou Siam, comprenant la Topographie, Histoire naturelle, Mœurs et Coutumes*. 2 vols. Paris, Lagny, 1854.

SURINAME.

- BONAPARTE, PRINCE ROLAND NAPOLEON. *Les Habitants de Suriname*. Paris, Quantin, 1884.

D.—AUSTRALIE ET NOUVELLE ZÉLANDE.

- BONWICK, JAMES. *Daily Life and Origin of the Tasmanians.* viii + 304 pp. London, Low, 1870.
- BROWN, WILLIAM. *New Zealand and its Aborigines.* viii + 320 pp. London, Smith, Elder, 1845.
- CALVERT, ALBERT FREDERICK. *The Aborigines of Western Australia.* 55 pp. London, Simpkin, Marshall.
- CURR, EDWARD MICKLETHWAITE. *The Australian Race: its Origin, Languages, Customs.* 4 vols. London, Melbourne, 1886-87.
- GILLEN, F. J. *Notes on Some Manners and Customs of the Aborigines of the McDonnell Ranges belonging to the Arunta Tribe.* Part 4, Anthropology.
- HADDON, ALFRED CORT. *The Decorative Art of British New Guinea: a Study in Papuan Ethnography.* 279 pp. Dublin, Academy House, 1894.
- HADDON, ALFRED CORT. *Reports of the Cambridge Anthropological Expedition to Torres Straits.* 6 vols. Cambridge, University Press, 1901-8.
- HILL, HON. RICHARD, and THORNTON, HON. GEORGE. *Notes on the Aborigines of New South Wales.* Sydney, Potter, 1892.
- HOWITT, ALFRED WILLIAM. *The Native Tribes of South-East Australia.* xix + 819 pp. London, Macmillan, 1904.
- KRIEGER, MAXIMILIAN. *Neuguinea.* Mit ethnographischem Beitrag von F. v. Luschan. xii + 535 pp. Berlin, Schall, 1900.
- PARKER, MRS. K. LANGLOH. *The Euahlayi Tribes.* xxvii + 156 pp. London, Constable, 1905.
- ROTH, WALTER E. *Ethnological Studies among the North-West-Central Queensland Aborigines.* xvi + 199 pp. Brisbane, Government Printer, 1897.
- SARASIN, PAUL und FRITZ. *Reisen in Celebes ausgeführt in aen Jahren 1893-96 und 1902-3.* 2 vols. Wiesbaden, Kreidel, 1905.
- SPENCER, BALDWIN, and GILLEN, F. J. *The Native Tribes of Central Australia.* xx + 671 pp. London, Macmillan, 1899.
- SPENCER, BALDWIN, and GILLEN, F. J. *The Northern Tribes of Central Australia.* xxxv + 784 pp. London, Macmillan, 1904.
- VOLZ, Professor WILHELM. *Nordsumatra.* Vol. i. *Die Batakländer.* xxi + 396 pp. Berlin, Reimer, 1909.
- WALLACE, ALFRED RUSSEL. *Malaysia and the Pacific Archipelagoes.* (In "Australasia," vol. ii.) xvi + 574 pp. London, Stanford, 1894.

E.—EUROPE.

- DENIKER, JOSEPH. *Les Races de l'Europe.* 2 vols. I. *L'Indice céphalique en Europe.* II. *La Taille en Europe.* Paris, Association Française pour l'Avancement des Sciences, 1899-1908.
- RIPLEY, WILLIAM ZEBINA. *The Races of Europe: a Sociological Study.* With Supplementary Bibliography. xxix + 624 pp. (Supplement, 160 pp.) New York, Appleton, 1899.
- SERGI, GIUSEPPE. *The Mediterranean Race: a Study of the Origin of European Peoples.* xii + 320 pp. London, Scott, 1901.

III.—CONTACT DES RACES

GÉNÉRAL.

- BABINGTON, WILLIAM DALTON. *Fallacies of Race Theories as applied to National Characteristics.* Essays. xii + 277 pp. London, Longmans, 1895.
- BRITISH ASSOCIATION FOR THE ADVANCEMENT OF SCIENCE. *Discussion on the Contact of European and Native Civilisations.* Ipswich, 1895. London, Murray, 1895.
- BRYCE, Right Hon. JAMES, D.C.L. *The Relations of the Advanced and Backward Races of Mankind.* 46 pp. Oxford, Clarendon Press, 1902.
- CURZON, GEORGE NATHANIEL (Baron Curzon of Kedleston). *Problems of the Far East.* xxiv + 444 pp. London, Constable, 1896.
- DILKE, Sir CHARLES. *Problems of Greater Britain.* 2 vols. London, Macmillan, 1890.

- ESTAMPES, LOUIS D'. *La France au Pays noir*. 368 pp. Paris, Bloud et Barral, 1893.
- FINOT, JEAN. *Le Préjugé des Races*. iii + 518 pp. Paris, Alcan, 1905.
- FIRMIN, —. *De l'Égalité des Races Humaines*. 660 pp. Paris, 1885.
- FISHBERG, MAURICE. *The Jews: a Study of Race and Environment*. xix + 578 pp. London, Scott, 1911.
- FOSTER, JOHN WATSON. *American Diplomacy in the Orient*. xiv + 498 pp. Boston and New York, Houghton, Mifflin, 1903.
- GIDDINGS, FRANKLIN HENRY. *Democracy and Empire*. x + 363 pp. New York, Macmillan, 1900.
- GOBINEAU, JOSEPH ARTHUR DE. *Essai sur l'Inégalité des Races humaines*. 4 vols. Paris, Firmin Didot, 1853-55.
- GUMFLOWICZ, LUDWIG. *Der Rassenkampf: Sociologische Untersuchungen*. viii + 376 pp. Innsbruck, 1883.
- HEEREN, ARNOLD HERMANN LUDWIG. *A Manual of the History of the Political System of Europe and its Colonies*. 2 vols. Oxford, Talbot, 1834.
- HERTZ, FRIEDRICH OTTO. *Moderne Rassen-theorien*. 354 pp. Wien, Stern, 1904.
- JACOBS, J. *Jewish Statistics*. Contains: (a) Racial Characteristics of Modern Jews, 1885. (b) Studies in Jewish Statistics—Censanguineous Marriages, Occupations, Vital Statistics, &c. (c) Comparative Distribution of Jewish Ability, 1885. (d) Comparative Anthropometry of English Jews, 1889. London, Nutt, 1891.
- KRAUSSE, ALEXIS S. *The Far East: its History and its Question*. xiv + 372 pp. London, Grant Richards.
- LANESSAN, J. L. DE. *L'Expansion Coloniale de la France*. xxiii + 1016 pp. Paris, Alcan, 1886.
- LEROY-BEAULIEU, ANATOLE. *Israel chez les Nations*. xi + 441 pp. Paris, Lévy, 1893. English translation. xxiii + 385 pp. London, Heinemann, 1895.
- LEROY-BEAULIEU, PAUL. *De la Colonisation chez les Peuples modernes*. vii + 616 pp. Paris, Guillaumin, 1874.
- LEROY-BEAULIEU, PAUL. *La Rénovation de l'Asie (Sibérie, Chine, Japon)*. xxvii + 482 pp. Paris, Colin, 1900.
- LEWIS, Right Hon. Sir GEORGE CORNEWALL. *An Essay on the Government of Dependencies*. (Edited by C. P. Lucas.) lxviii + 392 pp. Oxford, Clarendon Press, 1891.
- LOMBROSO, CESARE. *L'Antisemitismo e le Scienze moderne*. 150 pp. Torino, Roux, 1894.
- MAHAN, A. T. *The Problem of Asia and its Effect upon International Politics*. xxvi + 233 pp. Boston, Low, 1900.
- NEAME, L. E. *The Asiatic Danger in the Colonies*. xv + 192 pp. London, Routledge, 1907.
- OLIVIER, Sir SYDNEY. *White Capital and Coloured Labour*. vi + 175 pp. London, Independent Labour Party, 1906.
- PEROJO, JOSÉ DEL. *Ensayos de Política colonial*. xvi + 384 pp. Madrid, Guttenberg, 1885.
- REINSCH, PAUL SAMUEL. *World Politics at the End of the Nineteenth Century, as influenced by the Oriental Situation*. xviii + 366 pp. New York and London, Macmillan, 1900.
- ROBERTSON, JOHN MACKINNON. *Patriotism and Empire*. 208 pp. London, Richards, 1899.
- SAUSSURE, LÉOPOLD DE. *Psychologie de la Colonisation française dans ses Rapports avec les Sociétés indigènes*. 311 pp. Paris, Alcan, 1899.
- SCHERER, J. E. *Die Rechtsverhältnisse der Juden in den deutsch-österreichischen Ländern, mit einer Einleitung über die Prinzipien der Judengesetzgebung in Europa während des Mittelalters*. xx + 671 pp. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1901.
- SEELEY, Sir JOHN ROBERT. *The Growth of British Policy*. 2 vols. Cambridge, University Press, 1895.
- STEGEMANN, RICHARD. *Deutschlands Koloniale Politik*. 128 pp. Berlin, Kammer u. Mühlbrecht, 1884.
- WALDSTEIN, CHARLES. *The Expansion of Western Ideals and the World's Peace*. 194 pp. New York and London, Lane, 1899.

- WEALE, B. L. PUTNAM. *The Conflict of Colour: being a detailed Examination of Racial Problems throughout the World, with special reference to the English-speaking Peoples.* 340 pp. London, Macmillan, 1910.
- WOLF, LUCIEN. *Anti-Semitism.* (In last two editions of Ency. Brit.)
- ZOLLSCHAN, Dr. IGNAZ. *Das Rassenproblem.* xvi + 509 pp. Wien, Braumüller, 1910.

A.—AFRIQUE.

- ANON. *A Question of Colour: a Study of West Africa.* 336 pp. London, Blackwood, 1906.
- BLYDEN, E. W. *Christianity, Islam and the Negro Race.* xv + 432 pp. London, Whittingham, 1887.
- BRUCE, Right Hon. JAMES. *Impressions of South Africa.* xxv + 604 pp. London, Macmillan, 1897.
- BURTT, JOSEPH, and HORTON, W. C. *Report on the Conditions of Coloured Labour on the Cocoa Plantations.* Temporary American Committee of the Anti-Slavery and Aborigines Protection Society. Boston, Mass., 1907.
- CADBURY, WILLIAM A. *Labour in Portuguese West Africa.* xli + 187 pp. London, Routledge, 1910.
- Correspondence and Report from His Majesty's Consul at Boma respecting the Administration of the Congo.* London, Eyre & Spottiswoode, 1904.
- DEPARTMENT OF NATIVE AFFAIRS. *Blue Book on Native Affairs.* Cape Town, Annual. In progress.
- HAZZLEDINE, G. D. *The White Man in Nigeria.* xv + 228 pp. London, Arnold, 1904.
- IRELAND, ALLEYNE. *Tropical Colonisation.* xiii + 282 pp. New York, Macmillan, 1899.
- JOHNSTON, Sir HARRY H. *History of the Colonisation of Africa by Alien Races.* 334 pp. Cambridge, Clay, 1899. (Reprinted with additional chapter, 1905.)
- LUGARD, Lady. *A Tropical Dependency: an Outline of the Ancient History of the Western Soudan, with an Account of the Modern Settlement of Northern Nigeria.* viii + 508 pp. London, Nisbet, 1905.
- MILLE, P., and CHALLAYE, F. *Les deux Congo, devant la Belgique et devant la France.* 88 pp. Paris, Challaye, 1906.
- MINISTERIAL DEPARTMENT OF NATIVE AFFAIRS. *Blue Book on Native Affairs.* Pietermaritzburg, Annual. In progress.
- MOREL, E. D. *The Future of the Congo.* 87 pp. London, Smith, Elder, 1909.
- Rapport de la Commission d'Enquête dans les Territoires de l'Etat.* Numéros 9 et 10, Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant du Congo. 150 pp. Bruxelles, 1905.
- South African Native Affairs.* Commission's Report, 1903-5. Cape Town, 1905.
- SOUTH AFRICAN NATIVE RACES COMMITTEE (Edited by). *The Natives of South Africa.* 376 pp. London, Murray, 1901.
- South African Imperial Blue Books.* Cape of Good Hope. Papers re Condition and Treatment of the Native Inhabitants of South Africa. xxxix, 50,252. 2 parts. Cape Colony, 1835.
- South African Imperial Blue Books.* South Africa. Report from the Select Committee on Aborigines (British Settlements). vii + 538 pp. Cape Colony, 1836.
- South African Imperial Blue Books.* Cape of Good Hope. Report of the Select Committee on Aborigines (British Settlements). vii + 425 pp. Cape Colony, 1837.
- STANLEY, HENRY M., and others. *Africa: its Partition and its Future.* New York, Dodd, 1898.
- STATHAM, F. R. *Blacks, Boers, and British.* viii + 271 pp. London, Macmillan, 1881
- STATHAM, F. R. *South Africa as it is.* vi + 311 pp. London, Unwin, 1897.

B.—AMÉRIQUE.

INDIENS DE L'AMÉRIQUE.

- Dominion of Canada.* Annual Report of the Department of Indian Affairs. Ottawa, Annual. In progress.
- HUMPHREYS, SETH. *The Indian Dispossessed.*

- JAMES, GEORGE WHARTON. *What the White Race may Learn from the Indian.* 269 pp. Chicago, Forbes, 1908.
- McLAUGHLIN, JAMES. *My Friend the Indian.* viii + 416 pp. Boston and New York, Houghton, Mifflin, 1910.
- MORRIS, ALEXANDER. *The Treaties of Canada with the Indians of Manitoba, &c.* 175 pp. Toronto, Willing & Williamson, 1890.

CHINOIS ET JAPONAIS AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

- CAILLEUX, EDOUARD. *La Question chinoise aux Etats-Unis et dans les Possessions des Puissances européennes.* viii + 277 pp. Paris, Rousseau, 1898.
- CANADA. *Royal Commission on Chinese and Japanese Immigration.* Sessional Paper, No. 54. xiv + 430 pp. Ottawa, Dawson, 1902.
- DIXON, WILLIAM HEPWORTH. *White Conquest.* 2 vols. London, Chatto, 1875.
- Facts upon the Other Side of the Chinese Question, with a Memorial to the President of the United States from Representative Chinamen in America.* San Francisco, 1876.
- RATZEL, FRIEDRICH. *Die chinesische Auswanderung: ein Beitrag zur Kultur- und Handelsgeographie.* xii + 272 pp. Breslau, Kern, 1876.
- SEWARD, GEORGE F. *Chinese Immigration, in its Social and Economical Aspects.* xv + 420 pp. New York, Scribner, 1881.

RACE NÈGRE : ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

- ARCHER, WILLIAM. *Through Afro-America.* xvi + 295 pp. London, Chapman & Hall, 1910.
- ATLANTA UNIVERSITY PUBLICATIONS. (1) *The Negro Church.* 212 pp. Atlanta, University Press, 1903. (2) *Health and Physique of the Negro American.* 112 pp. Atlanta, University Press, 1906. (3) *Negro Common School.* 120 pp. Atlanta, University Press, 1901. (4) *The College-Bred Negro.* 115 pp. Atlanta, University Press, 1900. (5) *Negro Crime.* 120 pp. Atlanta, University Press, 1904. (6) *Efforts for Social Betterment.* 136 pp. Atlanta, University Press, 1909. (7) *The Negro Family.* 152 pp. Atlanta, University Press, 1908.
- BROUSSEAU, KATE. *L'Éducation des Nègres aux Etats-Unis.* xvi + 396 pp. Paris, Alcan, 1904.
- Bulletins of the United States Department of Labor.* Nos. 10, 22, 35. Washington, Bureau of Labor.
- Bulletins of the United States Department of Labor.* Nos. 14, 32, 37, 38, 48. Washington, Bureau of Labor.
- DUBOIS, WILLIAM EDWARD BURGHARDT. *The Suppression of the African Slave Trade.* xi + 535 pp. New York, Harvard Historical Studies, vol. i., 1896.
- DUBOIS, WILLIAM EDWARD BURGHARDT. *Souls of Black Folk.* viii + 264 pp. Chicago, McClurg, 1903.
- EATON, JOHN. *Grant, Lincoln, and the Freedmen.* xxxviii + 331 pp. London, Longmans, 1907.
- HARTSHORN, W. N., and PENNIMAN, G. W. *An Era of Progress and Promise.* (The Religious, Moral, and Educational Development of the American Negro.) Exhaustively illustrated. 576 pp. Boston, Mass., Priscilla Publishing Co., 1910.
- JOHNSTON, SIR HARRY H. *The Negro in the New World.* xxix + 499 pp. London, Methuen, 1910.
- MERRIAM, GEORGE SPRING. *The Negro and the Nation.* 436 pp. New York, Holt, 1906.
- MILLER, KELLY. *Race Adjustment: Essays on the Negro in America.* 306 pp. New York and Washington, Neale Publishing Co., 1908.
- NIEBOER, H. J. *Slavery as an Industrial System.* xxvii + 474 pp. The Hague, Nijhoff, 1900.
- PAGE, THOMAS NELSON. *The Negro: the Southerner's Problem.* 316 pp. New York, Scribners, 1904.
- ROYCE, JOSIAH. *Race Questions, &c.* xiii + 287 pp. New York, Macmillans, 1908.
- SADLER, M. E. *The Education of the Coloured Race.* Special Reports on Educational Subjects. Vol. ii. Education in the United States of America. Part 2, pp. 521-60. London, Eyre & Spottiswoode, 1902.

- SINCLAIR, WILLIAM A. *The Aftermath of Slavery, &c.* With an Introduction by T. W. Higginson. 358 pp. Boston, Small, 1905.
- STEPHENSON, GILBERT T. *Race Distinctions in American Law.* 404 pp. New York, Appleton, 1910.
- United States Census of 1900.* Bulletin No. 8.
- WASHINGTON, BOOKER TALIAFERRO, and DUBOIS, WILLIAM EDWARD BURGHARDT. *The Negro in the South.* 222 pp. London, Moring, 1907.
- WASHINGTON, BOOKER TALIAFERRO. *Up from Slavery.* ix + 330 pp. London, Fisher Unwin, 1901.
- WILLIAMS, GEORGE W. *History of the Negro Race in America from 1619 to 1880.* 2 vols. New York, Putnams, 1883.
- WILSON, HENRY. *History of the Rise and Fall of the Slave Power in America.* 3 vols. Boston, Mass., 1872-77.

ISLES PHILIPPINES.

- FOSTER, JOHN W. *American Diplomacy in the Orient.* xiv + 498 pp. Boston and New York, Houghton, Mifflin, 1903.
- LALA, RAMÓN REYES. *The Philippine Islands.* 342 pp. New York, Continental Publishing Co., 1899.
- Philippine Commission. Report to the President, 56th Congress, 1st Session.* Senate Document, No. 135. Washington, 1900.

INDES OCCIDENTALES.

- CABRERA, FRAIMUN DO. *Cuba and the Cubans.* (Translated by L. Guitéras.) 442 pp. Philadelphia, Levyty, 1896.
- CUBAN DELEGATION IN ATLANTA. *Some Pertinent Facts concerning the Struggle for Independence.* Atlanta, 1897.
- FROUDE, JAMES ANTHONY. *The English in the West Indies.* x + 373 pp. London, Longmans, 1888.
- PEPPER, CHARLES M. *To-morrow in Cuba.* With a Bibliography. viii + 362 pp. New York and London, Harper, 1899.

C.—ASIE.

CHINE.

- BLAND, J. O. P., and BACKHOUSE, E. *China under the Empress Dowager.* xv + 525 pp. London, Heinemann, 1910.
- Crisis in China, The.* Reprinted from the "North American Review." By various authorities. New York and London, Harper, 1900.
- DOUGLAS, ROBERT KENNAWAY. *Europe and the Far East.* viii + 450 pp. Cambridge, University Press, 1904.
- EITEL, ERNST JOHN. *Europe in China.* vii + 575 + xiii pp. London, Luzac, 1895.
- GUNDRY, RICHARD SAMPSON. *China: Present and Past.* xxxi + 414 pp. London, Chapman & Hall, 1895.
- HART, SIR ROBERT. "These from the Land of Sinim": *Essays on the Chinese Question.* 254 pp. London, Chapman & Hall, 1901.
- HOLCOMBE, CHESTER. *The Real Chinese Question.* xxii + 386 pp. London, Methuen, 1901.
- WEN CHING (*pseud.*). *The Chinese Crisis from Within.* (Edited by G. M. Reith.) xvi + 354 pp. London, Grant Richards, 1901.

INDE.

- CHIROL, M. VALENTINE. *Indian Unrest.* xvi + 371 pp. London, Macmillan, 1910.
- DIVER, MAUD. *The Englishwoman in India.* 259 pp. Edinburgh and London, Blackwood, 1909.
- DUBOIS, Abbé J. A. *Hindu Manners, Customs, and Ceremonies.* 2 vols. Oxford, Frowde, 1897.

- HOWSIN, HILDA M. *Race and Colour Prejudice*. (Journal of the East India Association, April, 1911.)
- LILLY, W. S. *India and its Problems*. 44 pp. London, Sands, 1902.
- Speeches of the Honble. G. K. Gokhale, C.I.E.* Madras, 1908.
- SARDA, HAR BILAS. *Hindu Superiority*. xxii + 454 pp. Ajmere, Rajputana Printing Works, 1906.
- TOWNSEND, MEREDITH. *Asia and Europe*. xxiv + 404 pp. London, Constable, 1905. 3rd edition.
- VÁMBÉRY, ARMIN. *Western Culture in Eastern Lands*. viii + 410 pp. London, Constable, 1906.

JAVA.

- BOYS, HENRY SCOTT. *Some Notes on Java and its Administration by the Dutch*. v + 92 + iii pp. Allahabad, Pioneer Press, 1892.
- MONEY, JAMES WILLIAM B. *Java; or, How to Manage a Colony*. 2 vols. London, Hurst & Blackett, 1861.
- RAFFLES, Sir STAMFORD. *History of Java*. 2 vols. London, Black, Parbury & Allen, 1817.

D.—AUSTRALIE.

- LANG, GIDEON S. *The Aborigines of Australia in their Original Condition and in their Relation with the White Men*. 86 pp. Melbourne, Wilson & Mackinnon, 1865.
- NEW SOUTH WALES. *Report of Board for the Protection of Aborigines*. Annual. In progress.
- QUEENSLAND. *Annual Report of the Chief Protector of Aborigines*. Brisbane, Annual. In progress.
- VICTORIA. *Report of the Board for the Protection of the Aborigines*. Melbourne, Annual. In progress.
- WESTERN AUSTRALIA. *Aborigines Department Report*. Perth, W.A., Annual. In progress.

E.—AUSTRALASIE.

BORNÉO.

- ST. JOHN, Sir SPENCER BUCKINGHAM. *Rajah Brooke: The Englishman as Ruler of an Eastern State*. xxiv + 302 pp. London, Unwin, 1899.

INDEX

- ABA NTSUNDU**, 372
Abantu, 369
Abénaquis, 402
Abendanon, Dr. J. H. 356
Abésutho, 369
Acuité sensorielle des peuples primitifs, 84
Adler, Dr. Félix, Mémoire par, 284 ; allusion à, 299
Agbebi, Pasteur Mojola, 374
Agriculture :
 Egypte, 192, 196
 Haïti, 202
 Institut International d', 277
Aïnos, 126
Alaska, 402
Albigeois, 203
Aldridge, Ira, 397
Algonquins, 402
Alpine, Race, 21
Ancêtres, culte des :
 Afrique, 379
 Japon, 151, 156
Andamènes, 34
Angora, 118
Anthropologique, la race au point de vue,
 Mémoire, 16
Anti-impérialiste, Ligue, des Etats-Unis,
 489
Appalaches, 402
Arabes, 126
Arbitrage :
 La Haye, Cour Permanente d'Arbitrage,
 138, 432, 453, 487
 Conférences du Lac Mohonk, 484
Arbres, manque d', effet sur la couleur de la
 peau, 119
Armements, limitation des, voir Paix
Arménoïdes, 21
Arnold, Anton, 228
Arriérées, races, 43, 44, 47, 48, 52, 55, 240,
 290
Associations Internationales de la Paix,
 273
Assurances, organisations internationales d',
 267
Aurignac, homme d', 8
Autonomie nationale, 45, 137, 146, 183, 307,
 308, 315, 319, 323, 326, 352, 371,
 386-, 402
Avares, 205, 218

BABISME en Perse, 169
Baha, 'Abd ul', lettre d', 172
Bahai, mouvement, en Perse, 172
Banneker, Benjamin, 385, 397
Bantous, 22, 369, 372
Batak, Institut, 281
Batva, 372
Beauté, 17, 39, 365, 378, 416
"Beena," 11
Beni-Israël, 301
Berberes, 23
Besutho, 369
Blakeslee, Prof. G. H., 490
Boas, Dr. Franz, 112
Boissons alcooliques, trafic des, 356
Bolk, 113
Bourgeois, Léon, lettre de, 507
Bésil, métis du, 413
Bruce, Sir Charles, Mémoire par, 305
Bureau International pour la Justice entre
 les Races, 493
Burt, Joseph, Mémoire par, 354
Bushido, 158

CALDECOTT, Prof. ALFRED, Mémoire par,
 329
Camp, Maxime du, 203
Cannibalisme, 9, 379
Capacité cérébrale des prototypes humains,
 8
Capacité naturelle des races, 83, 90, 91-,
 94
Capital, transfert de, 226-
Caractères métaboliques, 6
Caractères morphologiques, 5, 40

- Caractères pathologiques, 6
 Caractères psycho-sociaux, 8
 Carijos, 126
 Carnegie, Fondation, de la Paix, 273
 Chemins de fer, associations et congrès internationaux des, 267
 Choix social, origine du, 13
 Chine :
 Agression européenne, 314
 Civilisation, 39
 Coutumes, immobilité des, 78, 79
 Éducation, 96, 143
 Famille, 106
 Gouvernement politique, 142
 Miscégénéation, 145
 Opium, culture de l', 359
 Péril jaune, 223
 Polygamie, 141
 Renaissance, 254
 Système de travail, 342
Civilisation comparée, Journal de, 15
 Civilisés et demi-civilisés, leurs besoins, 326
 Clan, définition, 12
 Clark University, Conférences de, 489
 Climat, 33, 48, 117, 192, 199, 269, 402, 466, 469
 Clubs : Mouvement des clubs cosmopolites, 480-, 492
 Collège d'indigènes pour l'Afrique du Sud, 373
 Colonies et Dépendances, gouvernement des, 224, 318, 320-, 420, 424
 Comité préparatoire international, 457
 Commerce :
 Égypte, 193
 Haïti, 202
 Concubinage en Chine, 141
 Conditions économiques, 29, 45-, 57, 60-, 110, 192-, 196-, 202, 226-, 230-, 240-, 255-, 274, 277-, 284, 289, 294, 297, 303-, 315, 322, 336, 342, 354, 359, 371, 375, 391-, 399, 404, 421, 465, 475
 Conditions géographiques, 24-, 33, 57-, 93-, 150, 152, 402, 424, 466, 476
 Congo :
 "Congo Reform Association," 486-
 Pygmées, 364
 Travail obligatoire, système de, 345
 Congrès internationaux, effets sur l'unité des races, 137, 265-
 Consanguins, mariages, 11
 Conscience ethnique, 28
 Considérations sociologiques, Mémoire, 28-
 Constant, Baron d'Estournelles de, Mémoire par, 420
 "Constitution League" (Etats-Unis), 489
 Continuité du Type, 8, 19
 Cook, Will, 397
 Co-opératives, sociétés, 268
 "Corvée," 343
 Cosaques, 219
 Cosmopolites, mouvement des clubs, 480
 Cour Internationale des Prises, 432-, 450
 Couronne : Sainte Couronne de Hongrie, Mémoire, 204
 Coutumes, 11, 17, 29, 41, 69-, 76, 85, 156, 162, 190, 253, 260, 262, 287, 290, 296, 320, 325-, 336, 340, 345, 351, 375, 400, 403, 469, 482
 Crânes trouvés à Grimaldi, 362
 Cremer, Sir W. Randal, 137
 Cromagnon, 8
 Croxton, F. C., Mémoire par, 230
 Culture, opportunités de, des différentes races, 10, 11
 DAKOTAS, 403
 Davids, Prof. and Mme. Rhys, Mémoire par, 70
 Déclaration de Londres, 449
 De Forest, Dr. John H., 491
 Deussen, Prof. Paul, 259
 Différences mentales, permanence des, 83-
 Dilke, Sir Charles, Mémoire par, 341
 Dissemblance, aversion pour la, 29, 303
 Douglass, Sir Robert, 255
 Douglass, Frederick, 387, 397
 Droit international :
 Associations de, 272
 Codification du, 448-
 Extension du, 424
 Guerre, régler la, par le, 45
 Races sujettes, 435
 Union Inter-Parlementaire, 138
 DuBois, Prof. W. E. B., 36 note, 126, 488 ; Mémoire par, 382
 Duckworth, Prof. W. H. L., 360
 Dyaks, 35
 EASTMAN, CHARLES ALEXANDER, Mémoire par, 402
 Education, 29, 43, 91-, 96, 135, 143, 152, 158-, 163, 169, 185, 191, 196, 201, 256, 264, 273, 324, 358-, 366, 367, 373-, 391, 422, 468-, 473-, 484
 Égypte :
 Agriculture, 192-, 196
 Assistance publique, 197
 Coton, commerce du, 192-
 Éducation, 192, 196
 Élections, 195
 Miscégénéation, 189
 Mœurs et habitudes, 190
 Langage, question de, 187
 Position actuelle des femmes, 189
 Religions en, 188
 Situation politique, 192

- Ellis, G. Havelock, 5, 74 note
 Enfants nés en Amérique et en Europe comparés, 114-
 Epouse, capture de l', 11
 Esclaves, trafic des, 440
 Esquimaux, 360
 Etats-Unis :
 Immigration, question de l', 7, 26, 230
 Race nègre, 369, 382-, 488, 495
 Service social, mouvement de, 103
 Salaires et immigration, 230
 Ethique :
 Enseignement moral à l'école en ce qui concerne les races, Mémoire, 473
 Principe fondamental de la morale interraciale, et quelques applications pratiques, Mémoire, 284
 Etudes Orientales, encouragement des, 264
 Etudes sociologiques, bourses pour des, 264
 Europe et Amérique, enfants nés en, comparés, 114-
 Europe, Constitutions de l', 131
 Evolution civique de la femme, 100

 FACTEUR MORAL, 29, 32-, 39, 76, 85, 140, 143, 151, 191, 216, 261, 273, 281-, 305, 321, 335, 350, 357, 366, 369-, 375, 381, 398, 402, 407, 421-, 469, 482
 Falashas, 301
 Famille :
 Chine, 141
 Idéal de la, dans les différents pays, 103-
 Inde, 108, 111
 Nègre, nombre moyen d'enfants, 390
 Origine et structure de la, 11
 Femmes :
 Afrique de l'Ouest, 380, 381
 Associations pour la protection des, 267
 Chinoises, leur mariage, 99
 Chinoises, leur situation légale, 141
 Conseil international des, 275
 Différences sexuelles, 86
 Egalité des droits, 43
 Egypte, 189
 Emploi des femmes indigènes, 401
 Evolution civique des, 100
 Indiennes de l'Amérique, 405-
 Liberté, 110
 Missions religieuses, 340
 Nègres et femmes blanches, 317, 394, 399
 Orient, position en, 102-
 Persanes, position des, 166
 Position des, 97-
 Sexe, 475, 478
 Sociétés secrètes, 378
 Travail obligatoire, 343
 Fétichisme, 203, 379
 Finch, Prof. Earl, Mémoire par, 122
 Finot, Jean, 41 note, 95
 Firmin, M., 36
 Fouillée, Alfred, Mémoire par, 28
 Fouls, Tribu des, 23
 Fried, Alfred H., Mémoire par, 459

 GAYANAZES, 126
 Génie, 36, 87, 368, 417
 Goethe, 253
 Gokhale, Hon. G. K., Mémoire par, 175
 Gondwana, 118
 Gould, F. J., 479
 Gouvernement autonome, 45-
 Gouvernement constitutionnel, 129, 131
 Gray, John, Mémoire par, 90
 Griquas, 123
 Groupe-mariage, 11
 Guerre, règlement de la, 449

 HAFEZ, 167, 168
 Haïtiens—Gouvernement et peuple, 198
 Halde, Jean Baptiste du, 255
 Hale, Edward Everett, 484, 494
 Hall, Dr. G. Stanley, 490
 Hamites, 22, 24
 Hart, Sir Robert, 255
 Hausas, Tribu des, 22
 Hawaïens, 123
 Haye, Conférence de la, voir Paix
 Haynes, Lemuel, 397
 Hedin, Sven, 98
 Hérité, 42, 79
 Héros, adoration des, 379
 Hittites, 21
 Hobson, John A., Mémoire par, 229, 240
 Hoggan, Dr. Frances, Mémoire par, 399
 Homme, paléolithique, 18
 Hongrie, Sainte Couronne de, 204-
 Horde, la, 11
 Hottentots, 14, 123, 369, 372
 Hova, 24
 Huns, 205, 218
 Hygiène publique, 267, 428

 IMMIGRATION et salaires, 146-, 230-, 418
 Impérialisme, 14, 46-, 62, 247-, 248, 321
 Inde :
 Agitation sous le gouvernement anglais, 179-, 260
 Emigration par contrat, 348
 Famille, 108, 111
 Position de la femme, 102-
 Religion dans l', 109, 258
 Indiens de l'Amérique du Nord :
 Allusions à, 360, 364
 Caractère des, 38, 443
 Exposé général, 402
 "Indian Rights Association," 489
 Lac Mohonk, Conférences du, 37, 485, 489

- Indigènes dans les Colonies, 318, 322
 Indonésiens, 119
 Infanticide, 10
 "Inférieures," races, 16, 34
 Initiative, 37, 265
 Instabilité des types humains, 12-
 Instinct social, 9, 80
 Institut International d'Agriculture, 277
 Intelligence, égalité de l', des races, 37
 Iroquois, 402
 Islam, 23, 25, 71, 106, 166, 188, 381
 Isolement, formations des types dans l', 20
- JABAVU, J. TENGO, Mémoire par, 309
 James, Prof. William, 488
 Japon :
 Ancêtres, adoration des, 151, 156
 Caractère du peuple, 156-
 Civilisation occidentale, adoptée par
 les Japonais, 315
 Conditions géographiques, 152
 Constitution du, 150
 Coutumes, 79
 Education, Rescrit Impérial, 152, 158
 Origine de la nation japonaise, 153
 Préjugé américain, 491
 Russo-japonaise, guerre, 133
 Johnson, Président, 386, 387
 Johnson, Rosamond, 397
 Johnston, Sir H. H., 488; Mémoire par,
 360
 Judeos, 301
 Juifs :
 Destruction, menace de, 310
 Élément nègre, 362
 Fameux Juifs, 300
 Médiateurs cosmopolites, 262
 Nez sémitique, origine du, 21
 Résumé général et historique, 291
 Sionisme, 302
 Justice inter-raciale, organisations pour la,
 453, 456, 492
- KALNOCKY, le Comte, 464
 Kato, Dr. Genchi, Mémoire par, 159
 Kayyam, Omar, 167, 168
 Khosars, 218
 Kobayashi, Teruaki, Mémoire par, 149
 Koumaniens, 205
 Ku Klux Klan, société secrète, 387
- LAC MOHONK, Conférences du, 37, 484, 489
 Lacerda, Dr. Jean-Baptiste de, Mémoire par,
 413
 Lamont, Norman, 349
 Langage, 22, 29, 41, 65-, 68, 69, 136, 144,
 167-, 186-, 264, 274, 464-, 469-
 Lange, Dr. C. L., Mémoire par, 128
 Lauck, W. Jett, Mémoire par, 230
- Léger, J. N., 203 note
 Legge, Dr., 39
 Légitime, Général, Mémoire par, 198
 Ligue Universelle de l'Humanité, 15
 Littérature—suggestion, 263, 264
 Livi, Rodolfo, 116
 Lochner, Louis P., Mémoire par, 480
 Lubin, David, Mémoire par, 277
 Luschan, Prof. Felix de, Mémoire par, 16
 Lyall, Sir Alfred, 255
 Lyde, Lionel W., Mémoire par, 117
- MCCOY, EMILY L., 124
 Macdonell, Sir John, Mémoire par, 435
 Mackenzie, J. S., Mémoire par, 473
 Magie, 9, 379
 Magoon, M., 202
 Magyars, 21
 Mahrattas, 312
 Maine, Sir Henry, 260, 261
 Maladies apportées par les Européens, 378,
 409
 Malays, 245
 Maoris, 123, 124
 Marchés et pays, l'ouverture des, 240-
 Margoliouth, Prof. D. S., Mémoire par, 65
 Mariage (*voir aussi* Miscégénéation) :
 Chine, 99
 Consanguin, 10
 Groupe-mariage, 11
 Indiens du Nord de l'Amérique, 407
 Polygamie en Afrique, 380
 Maures, 126
 Mead, Edwin D., Mémoire par, 484
 Médecine, Organisation Internationale de,
 270
 Médiation dans les disputes internationales,
 451, 452
 Mélanésiens, 23, 24
 Mélange des races, question du, 26
 Mendel, loi de, 24
 Merriman, 371
 Métis, 27, 413
 Métis du Brésil, capacités des, 417
 Migration, 21-, 24, 318, 369
 Milholland, John E., 489, 492
 Milieu :
 Adaptation au milieu, au Japon, 315
 Africains, 468
 Australie et Europe, 20
 Capacité d'assimilation du Nègre, 317
 Caractéristiques mentales, 83
 Caractéristiques physiques, 420
 Egyptien et son, 198
 Élément social, 42, 49
 Facteur dynamique, 44
 Général, 24
 Gouvernement autonome, 320
 Idéal, l', comme base sociale, 97

Milieu (*suite*) :

- Indien d'Amérique et son, 410
- Instabilité du caractère et du type, 7, 112
- Juif et son, 301
- Nègres, difficultés des, 36
- Solidarité universelle, 33, 56, 63
- Mill, John Stuart, 47, 437
- Miller, Kelly, 397
- Miscéogénéation :
 - Absorption des Juifs, 304
 - Adoption des prisonniers de guerre, 310
 - Afrique de l'Ouest, 377
 - Brésil, 413
 - Chine, 145
 - Croisements de races, 360
 - Effets avantageux, 122
 - Egypte, 189
 - Etats-Unis, 383, 411
 - Européens et Mongols, 316, 360
 - Fécondité, 20, 413
 - Inde, 314
 - Islam, l', encourage les mariages mixtes, 105
 - Japon, 154
 - Mariage dans le même clan, 407
 - Mariage dans le même groupe, 66
 - Mariages mixtes, 309, 318, 377
 - Mariage sans discrimination, 41
 - Mélange des types, 25-, 48
 - Mélange des types, avantages et désavantages du, 25, 125, 141, 397, 410, 416
 - Missions, 254, 257, 329, 366, 371, 409, 486
 - Mohammédanisme, 25, 71, 105, 166, 188, 381
 - Mongols, 121
 - Morley, Lord, 184, 186
 - Moscheles, Felix, 492
 - Mouvement de service social en Amérique, 103
 - Mouvement nihiliste, 220
 - Mulâtres, 26, 413 ; pourcentage des, 124
 - Myers, Charles S., Mémoire par, 83

NATION :

- Origine et structure de la, 11
- Signification du mot, 3, 12, 58-, 65-, 128
- Nations, petites, 43
- Néanderthal, homme de, 5-, 8, 363
- Nègres :
 - Africains, régulations pour les nègres, 318
 - Association Nationale, 488
 - Aux Etats-Unis, 382
 - Brésil, trafic des nègres au, 414
 - Connaissances intellectuelles, 36, 37, 88, 96-, 365-, 368, 397, 398

Nègres (*suite*)—

- Conscience moderne par rapport aux, 316
- Egalité avec les autres races, 34
- En Afrique de l'Ouest, 374
- En Afrique du Sud, 369
- En Brésil, 413
- En Europe, 361
- En Haïti, 198
- Esclavage, 467
- Etats-Unis, problème aux, 369, 382-, 488, 495
- Exposé général, 5, 16, 41
- Femmes blanches, 395, 399
- France, race négroïde en, 362
- Juifs, 301
- Maladies, résistance aux, 354, 365
- Mariages mixtes, 318
- Moralité des, 39, note
- Mulâtres, pourcentage des, 124
- Nilotiques, 119
- Place mondiale des, 360
- Race, fécondité de la, 365
- Négritiens, 22
- Négroïdes, races, 5, 354
- Nez, sémitique origine du, 20
- Nieuwenhuis, Dr. A. W., Mémoire par, 281
- Nivedita, Sœur, Mémoire par, 97
- Nobel, Institut, 273
- Noble, Margaret, 97

OBSERVATION, pouvoir d', 85

- Occident et Orient, 15, 25, 29, 38-, 55-, 58, 77, 92-, 99-, 112, 136, 148, 162, 165, 176-, 215-, 227-, 240-, 253-, 289-, 305, 311, 315-, 369-, 424-, 479, 489
- Olivier, Sir Sydney, 126 ; Mémoire par, 320-
- Opium, trafic de l', 356
- Organisations et congrès internationaux, 138, 266-, 427, 484
- Organisations Internationales pour les bons rapports entre les races, 484
- Origine monogénétique de l'humanité, 18, 25, 413
- Ouest, Afrique de l', problème de, 374-

P., W. T., 173

Paix :

- Carnegie, Fondation, 273, 494
- Contact des civilisations, 226
- Forces grandissantes, 27, 32
- Ouverture des marchés et des pays, 240-
- Persans, idéal des, 166
- Presse—journaux en faveur de la, 264, 459
- Sociétés internationales, 273

- Paix, Conférences de la, 492
 Arbitrage, Bureau d', 457
 Armements, limitation des, 448, 453
 Force moralisatrice des, 452
 International, Comité préparatoire, 457
 Travaux des, 138, 423, 430, 448-, 485
- Panthéisme, 159
- Papouésiens, 24, 319, 347
- Passy, Frédéric, 137
- Paysans, caractère mental primitif des, 83
- Peau, couleur de la, influence du climat sur la, 117
- Péril jaune, 223
- Perse :
 Bahai, mouvement, 172
 Changement de régime, effets de, 169
 Moeurs et habitudes, 163
 Origine de, 163
 Xénophobie, allégations de, 171
- Petchengs, 205, 218
- Phratries, 11
- Pitcairn, Ile de, 124
- Pithécanthropus erectus, 8, 19
- Placements et emprunts, 226-
- Plantations de cacao, 356
- Pléistocène, homme, 118
- Pluie, absence de, effet sur la couleur de la peau, 120
- Politique, gouvernement :
 Chine, 142
 Influence de, 56-
 Régime parlementaire, *voir ce titre*
- Politique "Blanche," 148
- Polvetz, 219
- Polygamie, 32, 106, 141, 310, 324, 380, 399, 407
- Polynésiens, 5, 24, 123
- Position intellectuelle des races, 90, 93
- Post, Hermann, 12
- Pouvoir des idées philosophiques, 30
- Préjugé de race, 40, 420
- Presse :
 Civilisation comparée, suggestion d'un journal de, 15
 Répandre les idées pacifistes par la, 264, 459
- Professeurs Orientaux, création de chaires pour des, 15
- Prognathisme, 5, 18
- Promiscuité, 10
- Propositions et conclusions pratiques, 15, 43, 81, 144, 264, 290, 334, 373, 464, 494
- Protonégritien, groupe, 20
- Prototype humain, 8
- Psychologie des peuples primitifs, 9, 83-
- Pygmées, 20, 22, 23, 43
- QUATREFAGES, 126
- RACE, Caractéristiques physiques, 22, 40, 86, 112-, 363, 364, 402, 414, 467
- Egalité, 33, 34-, 40, 166, 301, 315, 318, 354, 367, 400, 410, 420, 423, 434, 467-, 480
- Haine de, et orgueil de, 73, 467
- Idee de, et conscience de, 28, 400
- Indolence, 37, 329, 348-
- Juive, 291
- Signification du mot, 1
- Variétés des espèces, définition de, 2-, 413, 465
- Races, Congrès des, 492
- Races primitives :
 Caractéristiques mentales de, 83
 Psychologie de, 9
 Type de, 18
- Races sujettes, 43, 45-, 47, 50, 54, 282, 305-, 320-, 420, 435, 439-
- Ratzel, 33, 35
- Régime parlementaire :
 Haiti, 198
 Races sujettes, Parlement des, 446
 Tendances vers un, Mémoire, 128-
- Reid, Archdall, 6
- Reinsch, Dr. Paul, Mémoire par, 56
- Religion, 11, 23, 25, 29-, 31, 33, 41, 66, 70, 76, 105, 140, 151, 156-, 159, 164, 166, 188, 201, 203, 216, 248, 253, 257, 273, 290, 291-, 306, 321, 323, 329, 330-, 366, 370, 375, 381, 393, 404, 406, 409, 421, 469, 475, 483
- Respect dû par la race blanche aux autres races, Mémoire, 420-
- Riché, Président, 204
- Ridgeway, Prof., 114
- Robertson, J. M., Mémoire par, 45
- Russie :
 Coutumes, immobilité des, 77
 Guerre Russo-japonaise, effets de la, 133
 Mouvement Nihiliste, 220
 Occident et Orient, rapprochement mutuel de l', Mémoire, 215-
- SACRIFICE humain en Afrique, 379
- Sadi, 167
- St.-Méry, Moreau de, 203
- Sakai, 119
- Samangs, 119
- "Sauvages," 16
- Scalper, 408
- Schücking, Dr. W., Mémoire par, 424
- Schurz, Karl, 386, 387
- Science, 1, 29, 59, 262, 268, 315, 336, 429
- Science Sociale et Morale, suggestion d'une Académie Internationale de, 264
- Seal, Brajendranath, Mémoire par, 1
- Ségrégation dans l'Afrique tropicale, 377
- Sergi, Prof. Giuseppe, Mémoire par, 76

- Sherman, Hon. James S., 37
 Shintoïsme, 151, 159
 Sillac, Jarousse de, Mémoire par, 448
 Sionisme, 302
 Sioux, 403
 Slavophiles, 222
 Société Américaine pour la Paix, 484
 Société des Etats, organisation de, 454
 Sociétés secrètes, 378, 387
 Soloviev, W., 222
 Souans, 402
 Soudanais, 383
 Sourour Bey, Moh., Mémoire par, 186
 Spiller, G., Mémoire par, 33
 Stature, augmentation de, résultat de changement d'environnement, 114
 Stead, Rev. W. Y., 372
 Storey, Moorfield, 448, 449
 Sud de l'Afrique, races indigènes du, Mémoire, 369-
 Sud, Mers du, Insulaires des, 444
 Superstitions, 10, 203
 Suppression des langues, effets de la, 67
- TAHITIENS, 124, 444
 Takebe, Tongo, Mémoire par, 149
 Tanner, H. O., 397
 Tarde, M., 439
 Tasmaniens, 124
 Tibet, immobilité des coutumes du, 77
 Ting-Fang, Wu, Mémoire par, 139
 Toala, 19
 Tolstoï, L., 202
 Tönnies, Dr. Ferdinand, Mémoire par, 253
 Topinard, 5
 Trafic des boissons alcooliques et de l'opium, 356
- Traités :
 Associations d'états et de traités, 426
 Races sujettes, 439
 Tramways, Union Internationale des, 267
 Transmission sociale, 42
- Travail :
 Fédérations internationales, 266
 Travail obligatoire et par contrat, 341-
- Trépanation des crânes, 23
 Tribu :
 Origine et structure, 10
 Signification du mot, 1
 Trueblood, Dr. Benjamin H., 484
 Types des Races :
 Classification des, 4
 Continuité du type, 8, 19
 Instabilité du type humain, 112-
 Stabilité des, 7
- UNIFICATION des races :
 Contact pacifique, 255
 Entreprises privées, 264
 Mouvement Bahaï, 172
 Unification du langage, 68, 69-
 Union Internationale de la Presse Pacifiste, 463
 Union Internationale des Sociétés Ethiques, 273
 Union Inter-Parlementaire, 138, 450
 Union Postale, effet sur l'organisation raciale, 267
 Unité de l'humanité, 25
 Université, niveau intellectuel, 36-, 94-
- VANDALES, 23
 Variabilité des races, 86
 Variétés du genre humain, 20, 306
 Vaudoïsme, 203, 204
 Veddahs, 19, 34
 Verneaux, Dr., 362
 Veuves en Chine et dans l'Inde, 109, 110
 Volga, Bulgares de la, 205
- WASHINGTON, Dr. BOOKER, 36, 397, 398
 Wheatley, Phillis, 385, 397
 Wilder, Prof. B. G., 39
- YAHYA, HADJI MIRZA, Mémoire par, 161
 Yamato, race, 153, 154, 155
 Yastchenko, Dr. A., Mémoire par, 215-
- ZAMENHOF, Dr. L., Mémoire par, 464
 Zangwill, Israel, Mémoire par, 291-



Demy 8vo. Cloth, 432 pages. 10s. 6d. net. (Inland Postage, 5d.)

National and Local Finance

A REVIEW OF THE RELATIONS BETWEEN THE CENTRAL & LOCAL AUTHORITIES IN ENGLAND, FRANCE, BELGIUM, AND PRUSSIA, DURING THE NINETEENTH CENTURY.

By J. WATSON GRICE

B.Sc. (Econ.) Lond.; Student of the London School of Economics and Political Science (University of London)

WITH A PREFACE BY SIDNEY WEBB, LL.B.

BRISTOL TIMES.—Among the questions ripe for treatment at the hands of statesmen, few are more urgent than that of the readjustment of local and imperial burdens. Unionists and Liberals alike have admitted the unsatisfactory character of the present system, or want of system. . . . A comprehensive review of the existing financial machinery of the State, the counties, and the municipalities is a first step towards constructive reform. This is found to a large extent in a volume entitled "National and Local Finance." . . . Throughout, it is marked by care and thoroughness, not only in the chapters which deal with English finance, but in those which summarise the financial and administrative systems of France, Belgium, and Prussia. The latter probably contain more accurate recent information than can be found in any other book in English.

Demy 8vo. Cloth. 6s. net. (Inland Postage, 4d.)

Unemployment Insurance

A STUDY OF SCHEMES OF ASSISTED INSURANCE

A Record of Research in the Department of Sociology in the University of London.

By I. G. GIBBON

WITH A PREFACE BY PROFESSOR L. T. HOBHOUSE

Martin White Professor of Sociology, University of London.

DAILY NEWS.—The book represents a large amount of research carried on over a considerable period. The information is accurate and exhaustive. Indeed, the volume contains a complete account, either in detail or in summary, of all insurance schemes which have actually been put into operation in the various countries. Alike for the student and for the politician eager to reach the heart of the problem with a minimum of labour, the book is well adapted. Each scheme is explained, and the conclusions to be drawn from the experience of its working are examined. In a separate chapter these different conclusions are sifted, codified, and hung into a series of final conclusions on the whole matter; while an appendix gives in tabular form all the available statistics on the question. . . . The whole problem of insurance is hedged with difficulties, but the present volume admirably discusses the question in all its bearings.

Demy 8vo. Cloth. 10s. 6d. net. (Inland Postage, 4d.)

Problems of Local Government

By G. MONTAGU HARRIS, M.A.

BARRISTER-AT-LAW

Secretary to the County Councils Association of England and Wales.

CONTENTS.—A Survey of the Papers and Proceedings of the First International Congress on the Administrative Sciences—Scope of the Congress—Local Government Areas—Constitution of Local Government Bodies—Powers and Duties of Local Authorities—Finance—Relations between Local Authorities and the Central Government—Officials—The Protection of the Private Individual—Documentation—The Future—Papers on Local Government in England, Wales, and Scotland, submitted to the Congress through the British Committee, together with Papers on the Organisation of the Department of Agriculture in Great Britain, Holland, and the United States, by J. W. Willis Bund, E. R. Pickmere, Sir H. George Fordham, Edward Jenks, Arthur Collins, Professor Lawrence Dicksee, E. M. Constam, H. Hampton Copnall, Richard A. Robinson, Dr. Charles Porter, F. E. Freemantle, Sidney Webb, Professor M. E. Sadler, Thomas Munro, George W. Alexander, W. D. Bushell, Right Hon. H. Hobhouse, G. Montagu Harris, Sir Thomas H. Elliott, Dr. A. C. True.

P. S. KING & SON, ORCHARD HOUSE, WESTMINSTER.

BRITISH RIGHTS AT SEA UNDER THE DECLARATION OF LONDON

By F. E. BRAY

Demy 8vo. 1s. net. (Inland postage, 1d.)

CONTENTS

Preface—The Origin of the Declaration—Some Principles of Criticism—Blockade—Contraband of War—Unneutral Service—Destruction of Neutral Prizes—Transfer to a Neutral Flag—Enemy Character—Convoy—Resistance to Search—Compensation—Preliminary and Final Provisions.

CAPTURE IN WAR ON LAND AND SEA

By HANS WEHBERG, Dr. Jur. (Dusseldorf)

Translated from DAS BEUTERECHT IM LAND UND SEEKRIEGE.

With an Introduction by JOHN M. ROBERTSON, M.P.

Demy 8vo. Cloth. 5s. net. (Inland postage, 3d.)

CONTENTS

Introduction—Historical Review: First Principles of Law of Prize on Sea and Land—National Property—Railways, &c.—Private Property—Time and Place of Seizure—Object of Seizure—Bringing-to and Search—Reasons for Retention of the Law—Reasons for Abolition of the Law—Indirect Effects of the Law upon Neutrals—Direct Effects of the Law upon Neutrals—England and the Law of Prize at Sea, particularly in comparison with Germany—Suggestions for Reform.

THE ALIEN PROBLEM AND ITS REMEDY

By M. J. LANDA

Crown 8vo. Cloth. 5s. net. (Inland postage, 4d.)

EXTRACT FROM THE PREFACE.—The literature on the subject for many years—during the whole modern history of the question, in fact—has been hopelessly one-sided. Moreover, the real problems of alien immigration have been obscured and confused by sweeping generalisations. The public has been taught to draw hasty conclusions from isolated instances and exceptional events, which, evil though they are in themselves, are unduly magnified and embellished until they arouse passion and create panic. It is with the object of presenting the problems in proper perspective and proportion that the compilation of this work has been undertaken. The survey is comprehensive, and the subject is treated in its social and economic aspects rather than as a political factor. To the task I have brought a lifelong intimate knowledge of the alien and years of close study of the question, an interest that has taken me on a visit to Galicia and Russia and on a special journey to Bremen and Hamburg to report on the organisation of the enormous emigrant traffic from those ports. With the working of the Aliens Act I have become acquainted by attending the sittings of the London Immigration Board of Appeal for over three years.

P. S. KING & SON, ORCHARD HOUSE, WESTMINSTER.

